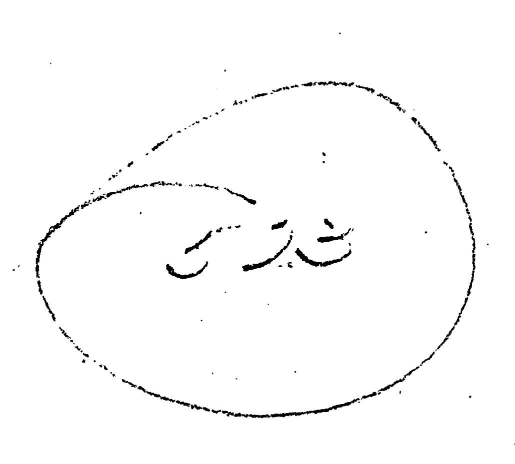






JOURNAL

D'ÉDUCATION.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL

D'ÉDUCATION.

PARIS, IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
Rue Racine, n. 4, Place de l'Odéon.

JOURNAL
D'ÉDUCATION,

PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FORMÉE A PARIS

POUR L'AMÉLIORATION

DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Gratum est, quòd patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,
Utilis et bellorum et pacis rebus agendis.

JUVEN. *Satir.* 14.

TOME DIX-HUITIÈME.

OCTOBRE 1826 AU 30 SEPTEMBRE 1827.

A PARIS,
CHEZ LOUIS COLAS FILS, LIBRAIRE,
Rue Dauphine, n°. 32.

1827.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. Ier. — Octobre 1826.

XIIe. Année.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 4 octobre 1826.

M. Lascour, instituteur à Tournon, Ardèche, donne des détails sur la distribution des prix qui a eu lieu dans son école, le 27 août dernier, et accompagne sa lettre du discours qu'il a prononcé à cette occasion, ainsi que du procès verbal de cette cérémonie présidée par M. le sous-préfet, et à laquelle ont assisté M. le maire et M. le curé de Tournon.

M. le colonel Amorós, membre du conseil, fait hommage d'une brochure intitulée : *Observations sur le courrier Rummel.*

M. Brard, membre correspondant de la société, au Lardin (Dordogne), présente des observations sur la manière de répandre les livres couronnés par la société. Renvoyé au comité des livres.

M. le duc de Choiseul transmet l'état de situation de

l'école d'Houëcourt (Vosges), fondée par ses soins. Elle ne contenait que 43 élèves présens au mois de juin dernier, à cause des travaux de la campagne. L'hiver elle est habituellement fréquentée par 90 enfans.

L'état mensuel de l'école Gaultier, déposé sur le bureau, présente un effectif de 248 élèves présens au 1er. octobre.

M. Marle fait hommage des sept premiers cahiers du *Journal Grammatical*.

On dépose sur le bureau les numéros 2 et 3 des mémoires envoyés au concours pour le meilleur almanach populaire.

M. Amorós, au nom du comité des livres, fait un rapport sur un ouvrage offert à la société par M. de Chabran, président du consistoire protestant de Toulouse, intitulé : *Les œufs de Pâques*, par Christophe Lehmit. Le rapporteur pense qu'il est impossible de répandre plus d'intérêt dans un petit livre de 67 pages, et propose que le conseil fasse des remercimens à M. Chabran de le lui avoir fait connaître. Adopté.

Séance du 18 octobre.

M. de Jouvencel fait hommage du discours qu'il a prononcé à la dernière distribution des prix à l'école de Versailles.

M. Marle offre le 8e. numéro de son *Journal Grammatical.*

On offre aussi à la société le 7e. numéro de l'*Ami de la Jeunesse*, dont l'abonnement annuel est de 1 fr. 80 c.

M. Cosson, notaire à Nancy, donne des détails sur la distribution des prix à l'école de cette ville, et sur l'état prospère de cet établissement.

M. Larcher, instituteur à La Ferté-Gaucher; M. Sail-

lard, instituteur à Granville; M. Larbaud, directeur de l'école de Gannat; M. Beaurepaire, directeur de celle de Nangis; M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, donnent des détails sur la situation de leurs écoles respectives, et sur les distributions de prix qui y ont été faites.

L'effectif de l'école de madame Guignon, était, au 1er. octobre, de 415 élèves; celui de l'école dirigée par mademoiselle Lelièvre était de 270.

M. Séguy Villevaleix, secrétaire de S. Exc. le président d'Haïti, écrit pour remercier la société de l'avoir nommé membre correspondant.

La société d'enseignement élémentaire de Namur, accuse réception de la lettre de la société de Paris, et témoigne la satisfaction qu'elle éprouvera à entretenir des relations suivies avec cette dernière.

M. le secrétaire donne communication d'une lettre de M. Sacy, instituteur au faubourg Saint-Antoine, qui donne des détails sur la belle action du jeune Bertrand son élève, âgé de dix ans, qui a sauvé dernièrement au péril de ses jours, une femme qui se noyait. Le bureau est chargé de prendre des mesures pour que cette action soit récompensée comme elle le mérite.

M. Elhen est présenté et admis comme membre de la société.

SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

RAPPORT

Fait au nom du comité des méthodes sur les solféges en harmonie *de M.* Chelard, *et adoptés par la société dans la séance du* 18 *octobre.*

Messieurs,

Vous avez renvoyé à l'examen de votre comité des méthodes, les *solféges en harmonie* à trois et à quatre parties, que M. Chelard vous a adressés, en exprimant le désir de les voir employer dans les écoles élémentaires. L'auteur, dans sa lettre d'envoi, rend hommage aux travaux généreux de la Société, et, par suite, il applaudit aux résultats que vous avez amenés pour son art en adoptant, comme l'une des plus fécondes pensées de M. le baron de Gérando, la proposition d'ajouter les élémens du chant aux autres branches de l'instruction primaire. En effet, c'est à peu près de cette époque que datent les plus utiles innovations présentées par les nouvelles méthodes que l'on a vues surgir à l'envi l'une de l'autre : la première instruction musicale une fois consentie par vous pour les écoles populaires, le goût du chant s'est ensuite répandu progressivement dans les établissemens supérieurs ; et l'on pourrait dire que depuis, par un concours de circonstances favorables, le beau monde même a pris la musique en considération.
Messieurs, le rapporteur actuel de votre comité des méthodes, forcé dans un autre temps, par la rigueur de son devoir, de vous signaler l'incorrection intolérable

de certaines pièces de chant introduites furtivement dans une école élémentaire (1), se félicite aujourd'hui d'avoir à vous entretenir d'un ouvrage classique du premier ordre.

Les solféges de M. Chelard sont écrits par un artiste versé dans les secrets de la haute composition, et le recueil est un excellent livre de lecture musicale graduée, à l'usage des élèves du second et du troisième âge. Il forme un intermédiaire très-heureux entre la simple lecture courante, mais soignée, des écoles élémentaires et l'exécution brillante et ardue de la musique *trop travaillée*. L'auteur a réussi, selon son désir, à mettre à la portée des voix, les fortes combinaisons de l'harmonie instrumentale et toutes les nuances d'expression et d'accent, sans lesquelles, dit-il avec vérité, l'exécution simultanée manque de couleur et de vie.

L'ouvrage de M. Chelard a en outre, un mérite tout particulier : c'est celui d'offrir aux jeunes adeptes, comme en une sorte de galerie classique, et, pour *ainsi dire*, par une suite de miniatures achevées, l'idéal des traits caractérisques qui distinguent les grands maîtres de diverses écoles : ici, c'est l'aspect imposant et le fini des détails de *Haydn*, de *Mozart*, de *Bethoven* et de *Boccherini*; là, c'est la sévérité sublime de *Handel* et de *Bach*; et plus loin c'est l'esprit, la grâce et même la pétulante vivacité de nos modernes Orphées. M. Chelard a posé des doigts heureux sur chaque lyre, et ses imitations, pleines d'originalité, semblent être le produit du rare bonheur d'inspiration qui a créé

---

(1) Entre autres, un *chœur* à trois parties écrites constamment à la quinte et par mouvement semblable. Ce morceau est déposé au secrétariat de la société.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL

D'ÉDUCATION.

la seconde fortifie la raison ; l'un fournit des ressources à l'industrie, et l'autre forme le caractère.

Intelligence et bonne conduite, voilà le but de l'enseignement tel que le désirait l'immortel Fénélon.

« En quel genre doit-on perfectionner les esprits? En » tout ce qui doit les rendre meilleurs, » répondait ce vertueux prélat; puis, développant cette pensée, il ajoutait « que pour faire de bons citoyens, qui sussent défendre » la patrie, observer les lois, et un jour inspirer des » sentimens religieux à leurs enfans, leur apprendre à » cultiver la terre, à user des moyens industriels selon » les besoins du pays, il fallait les occuper aux sciences » utiles à la vie (1). »

Enfin ce génie qui traçait avec une égale prudence les devoirs des peuples et des princes, voulait aussi que, sans s'égarer au milieu des systèmes fastidieux ou illusoires, on imitât, pour guider la jeunesse, les soins de ceux qui, chargés d'élever les abeilles, placent les ruches à la meilleure exposition et veillent sans cesse sur ces actives ouvrières, afin d'écarter tout ce qui peut leur nuire et de rapprocher tout ce qui peut leur être utile.

On commettrait en effet, une faute volontaire et presque irréparable, si on présentait aux premiers regards d'une faible créature, l'aspect d'un mont pénible à gravir, ou une route hérissée d'épines, puisque personne n'ignore qu'un abord facile inspire la confiance, ainsi que le courage, et qu'un secours bienveillant les soutient tous deux.

Il ne faut pas toutefois se dissimuler qu'il se trouvera des individus incapables de fournir la course entière; mais toujours sera-t-il certain que les moins habiles recueilleront dans l'espace parcouru des connaissances

(1) *Dialogues sur l'éloquence*, tom. 3 des Œuvres de Fénélon, p. 185.

proportionnelles à leurs forces, lesquelles s'accroissant dans un âge plus avancé, les mettront à portée d'être utiles aux autres, et de se procurer à eux-mêmes, par le travail, des ressources dont ils auraient été privés, si, délaissés au milieu de la foule, de sages leçons et de bons exemples, combinés avec l'économie du temps et de la dépense, ne leur avaient pas appris combien il était important d'unir la réflexion à la force des bras; par conséquent de devenir probes et laborieux.

Un témoignage irrécusable vient à l'appui de cette assertion, c'est celui d'un magistrat chargé par monseigneur le Dauphin de la visite générale des prisons. M. Barbé Marbois a certifié à ce prince ami de l'humanité, « qu'il n'avait trouvé sur vingt enfans détenus, » qu'un seul qui sût lire, et qu'il est convaincu que » tout enfant qui a suivi assidûment les écoles, devient » rarement un vagabond (1). »

Les essais faits dans l'établissement de M. Fellemberg font plus espérer encore, puisqu'ils ont démontré que la cessation de l'oisiveté les corrige.

« Plusieurs enfans sont arrivés à *May-Kirchen*, succursale de l'école d'Hofwylt, dans l'état le plus misérable, » avec les habitudes vicieuses qui accompagnent la pa- » resse; quelques-uns même y joignaient des dispositions » qui auraient pu être embarrassantes dans un régime » de force; néanmoins leurs vices ont cédé à l'affection, » à la douceur et à l'ordre (2). »

Tant il est vrai que l'instruction et le travail sont des auxiliaires puissans pour la morale : vérité dont on peut se convaincre en suivant les écoles des adultes, et notamment celle de M. Delahaye, quai d'Anjou, île Saint-

(1) *Journal d'éducation*, juin 1826.
(2) *Annales de Rosville*, 3e. livraison.

Louis, à Paris (1), que fréquentent nombre de charpentiers, de maçons et d'autres ouvriers dont les progrès dans la lecture, l'écriture et le calcul sont en raison de leurs bonnes qualités.

En ce genre l'école du dimanche établie au Lardin, département de la Dordogne, offre un modèle encourageant. Cette école formée d'abord à dessein d'instruire les ouvriers de la mine et de la verrerie, a déterminé presque de suite et du propre mouvement des ouvriers, l'ouverture d'une école du soir. Bientôt, les enfans des villages voisins y furent admis, et y reçurent pendant tout l'hiver des leçons qui leur donnèrent l'habitude de la prière, et qui commencèrent à leur apprendre le catéchisme; en sorte qu'à la distribution des prix, les âges se trouvèrent confondus : on vit des hommes de vingt-huit à quarante ans, concourir avec des enfans de onze à douze, enchantés de partager l'honneur de leurs succès et de leurs récompenses (2).

On ne saurait donc trop louer les hommes qui ont l'heureuse pensée de procurer les moyens de réparer le temps perdu.

« L'origine des institutions pour les adultes, » disait M. Mathieu de Montmorency (dont l'avis en matière d'instruction et de morale est d'un grand poids), « a » quelque chose d'intéressant, et je m'estime heureux » d'avoir été appelé à lui ouvrir cette perspective d'utile » bienfaisance (3). »

Des suffrages aussi imposans et aussi nombreux auraient dû faire cesser les clameurs de l'envie; mais elle ne se désarme pas aisément, et, pour ne pas se désister

---

(1) *Journal d'éducation*, mai 1826.

(2) *Journal d'éducation*, juin 1825.

(3) Extrait d'un Rapport manuscrit, remis au Conseil depuis la perte que l'on a faite de ce bienfaiteur. *Journal d'éducation*, mai 1826.

d'une opinion peut-être émise sans réflexion, elle avança que les amis des lettres et des sciences dédaigneraient de si simples procédés.

Cependant les succès du dessin linéaire, ceux des tableaux de musique de M. Wilhem, enfin l'établissement des écoles du chant religieux, prouvèrent que ce qui est bon et vrai triomphe tôt ou tard des préjugés.

Le doute même n'est plus permis à l'égard des belles-lettres; une expérience solennelle a confirmé la belle théorie de M. Ordinaire et de ses coopérateurs, qui, par l'heureuse application de la méthode mutuelle à l'enseignement des humanités, sont parvenus à abréger la durée des études et à en prévenir le dégoût. Les chefs de l'instruction publique, on doit le dire avec reconnaissance, avaient prévu ce succès, et par de nobles encouragemens y avaient concouru.

L'approbation de monseigneur l'Archevêque de Paris vient de constater la solution du problème. Son Éminence avait, l'année dernière, présidé à la distribution des prix, faite à Paris dans l'institution de M. Morin; cette année *elle a* daigné visiter la maison de *Fontenai-aux-Roses*, qu'*elle avait* appelé *un trésor caché.*

Le 13 juillet, elle s'y est rendue accompagnée de plusieurs de MM. les inspecteurs de l'Académie de Paris, de MM. les professeurs de l'Université, de MM. les curés des paroisses voisines, de ceux de l'Assomption et de Saint-Leu, enfin de M. le sous-préfet. Une foule d'ecclésiastiques et de personnes marquantes étaient présentes.

A la suite d'explications et de compositions produites sans le secours d'aucun livre, le savant prélat voulut bien interroger les élèves et proposer la matière d'un thême; il dicta entre autres ces paroles : *Les élèves de cette institution doivent une grande reconnaissance aux habiles maîtres qui les dirigent dans une science autrefois si difficile, et qui leur font ainsi cueillir les roses sans les épines.*

Son Éminence croyait avec toute l'assemblée que les élèves écrivaient la dictée française sur leurs ardoises, et elle marquait son inquiétude sur ce qu'ils n'avaient ni rudiment ni dictionnaire : mais lorsqu'il fut reconnu qu'à mesure que les paroles étaient prononcées, elles étaient sur-le-champ traduites et écrites en latin, chacun ne put dissimuler sa surprise, et monseigneur l'Archevêque, excellent juge sur une pareille matière, à plus d'un titre, témoigna par les plus aimables expressions, combien il était satisfait de la pureté, de l'élégance du travail, et de la rapidité de l'exécution (1).

Comme à Paris, la distribution des prix a eu lieu dans les départemens, à Melun, à Amiens, à Versailles, en présence et aux applaudissemens des personnes les plus distinguées par leurs vertus et par leurs lumières ; toutes ont reconnu que plus les leçons données à l'enfance sont aisées, plus elles tournent au profit de l'âge mûr.

J'ai pensé, Messieurs, que ces détails sur les bons effets de l'enseignement élémentaire devaient vous intéresser, non-seulement à cause du bien général qui en résulte, mais encore parce qu'ils montrent ce que peuvent devenir les établissemens les plus simples, avec de la bonne volonté et de la persévérance.

Ainsi, Messieurs, la modeste école que dans cette ville on doit à votre sollicitude, acquiert chaque jour une nouvelle consistance. La loyauté avec laquelle M. Richard a conservé et rendu le dépôt qui lui était confié, la prudente fermeté que M. Saleta a montrée dès ses premières leçons, nous garantissent de plus en plus les avantages d'une méthode d'après laquelle on évite les excès de la sévérité et ceux de la complaisance.

Encouragée par vos magistrats et par la paternelle

(1) *Journal d'éducation*, juillet 1826.

douceur de notre respectable curé, trop éclairé pour ne pas rendre justice, sans exception, à tout enseignement compatible avec la vraie piété, l'école de Meulan, sous la conduite du nouveau directeur, se fortifiera à mesure que les bienfaits de l'instruction seront mieux connus des parens, et que le désir d'y faire participer leurs enfans deviendra plus général.

En effet, Messieurs, pourquoi, à côté de l'école de l'enfance ne serait-il pas ouvert une école d'adultes? Pourquoi, dans l'une et dans l'autre, ne donnerait-on pas des leçons de dessin linéaire? Un grand nombre de jeunes ouvriers qui travaillent dans cette ville ou dans les environs y recevraient des leçons propres à seconder leur aptitude et à les perfectionner dans leurs professions.

Il est inutile de développer cette proposition pour faire concevoir jusqu'à quel point ce germe de prospérité peut devenir fécond; si chaque année en distribuant des encouragemens à des enfans qui ne donnent encore que des espérances, vous éprouvez une heureuse émotion, il n'est pas douteux qu'elle deviendra plus vive encore lorsque ce seront des hommes qui devront à votre prévoyance des succès qu'ils n'osaient pas espérer.

Je ne sais si je me flatte, mais il me semble que la même bienveillance qui a soutenu votre zèle, Messieurs, lors de la formation d'une simple école, ne refusera pas son appui lorsqu'il sera question d'en accroître les résultats.

La Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, a trop efficacement contribué à l'établissement, à la conservation et au perfectionnement d'un grand nombre d'écoles, parmi lesquelles celle de Meulan est classée en faveur de sa constante régularité, pour que l'on ne doive pas espérer la continuation de ses bons offices.

Cette estimable Société ne s'est pas bornée à fonder des écoles, elle a reconnu la nécessité de procurer aux élèves des livres à la portée de leurs diverses intelligences : instructifs, brefs, clairs, simples, propres à propager les sentimens moraux, religieux et en même temps à graver dans la mémoire des connaissances usuelles. On doit au concours ouvert par la Société un nombre d'ouvrages que des hommes supérieurs ont composés pour former une bibliothéque de l'enfance, bibliothéque déjà commencée par les utiles ouvrages de M. de Jussieu, dont les talens variés lui ont fait décerner par l'Académie le prix fondé par le vertueux M. de Montyon, pour l'ouvrage (1) le plus utile aux mœurs. Mais avant que de répondre à l'attente des élèves il me reste deux devoirs à remplir.

Le premier est de les avertir qu'il ne suffit pas de savoir ; qu'il faut encore être modeste, docile et point raisonneur ; enfin que la présomption ternit les meilleures qualités, et fait perdre le fruit des plus excellentes dispositions.

Le second est de rappeler qu'à pareil jour, l'an dernier, la perte d'un des membres de la Société excita nos regrets ; une autre perte vient encore récemment de nous affliger, et après avoir rendu à M. Morand les devoirs religieux, nous devons, par notre commémoration, consacrer le souvenir de l'attachement que nous lui portions.

---

(1) *Histoire de Pierre Giberne*, publiée pour l'instruction et l'amusement des soldats de l'armée française.

NOUVELLES

De diverses écoles des départemens, extraites de la correspondance.

La distribution des prix à l'école de Tournon a eu lieu le 27 août, en présence de M. le sous-préfet, de MM. les ecclésiastiques de la ville, du proviseur et des professeurs du collége royal, des autorités municipales, et sous la présidence de M. le curé. M. Lascour, directeur de cette école, a prononcé à cette occasion un discours qui fait honneur à ses sentimens et à ses talens; nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de le reproduire ici. Une médaille d'argent a été donnée à cet instituteur, par l'Académie de Nîmes, et il a reçu à ce sujet les lettres les plus flatteuses de M. le maire de Tournon, M. le directeur de l'Académie, et M. le président de la Cour Royale.

— L'école de Liancourt continue de prospérer. Depuis cinq à six mois, il s'y forme une petite bibliothéque, à l'usage des élèves actuels, et de ceux qui, après avoir complété leur éducation élémentaire, désireront en profiter.

— Le directeur de l'école de Volvic nous écrit : « Dix-huit élèves de mon école ont fait leur première communion cette année. M. le curé de la paroisse en a été très-content. Après la cérémonie de la communion, il a fait une distribution de livres à ceux des communians qui l'avaient le mieux mérité, tant par leur conduite morale que par leur instruction. Dix de mes élèves ont reçu de ces livres.

» Dans l'école de filles dirigée par ma femme, dix élèves ont fait leur première communion; quatre ont

reçu des livres de M. le curé. Le travail à l'aiguille n'étant pas en usage dans le pays, toutes s'occupent du filage du chanvre et de la laine, et du tricot. »

— La distribution des prix à l'école de Lunéville a eu lieu le 9 septembre, sous la présidence de M. le maire. Cette école compte 190 élèves.

— L'état de situation de l'école de Granville porte la note suivante : « Les progrès des élèves sont soutenus, et leur conduite satisfaisante. M. le préfet de la Manche, pendant son séjour à Granville, a visité l'école, accompagné de plusieurs personnes. Après avoir vu travailler les élèves, il leur a adressé quelques complimens sur leurs progrès et leur bonne tenue, et il leur a accordé congé pour un jour. Il est sorti au cri de *vivé le Roi*, répété par tous les élèves. »

CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

Namur, le 22 septembre 1826.

Le conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur, à Messieurs les membres du conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire à Paris.

Messieurs,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire en date du 11 de ce mois, est une nouvelle preuve que rien de ce qui concerne l'instruction populaire n'échappe à votre vigilante sollicitude. Nous étions loin

de penser, Messieurs, que des opérations circonscrites dans une province éloignée, auraient attiré l'attention d'une société dont les immenses travaux semblent devoir absorber tous les momens; cette faveur inattendue nous procure une bien vive satisfaction.

Nous attachons le plus grand prix, Messieurs, à l'offre que vous voulez bien nous faire de correspondre avec nous, et au précieux cadeau que vous nous annoncez du Recueil de vos publications et de la collection complète de votre Journal. Nous puiserons dans ces documens et dans votre correspondance de nouvelles lumières, et des moyens plus efficaces pour atteindre le but que nous nous proposons.

C'est à vos louables efforts, Messieurs, pour multiplier les bons livres élémentaires, que nous devons déjà les meilleurs ouvrages de morale que nous distribuons dans nos écoles. Nous nous procurerons tous ceux que vous avez couronnés ou qui mériteront par la suite cette honorable distinction, afin de les répandre successivement et *d'après* les progrès de l'instruction dans cette province, *lorsqu'ils pourront* s'approprier à notre état social et aux besoins de nos localités.

Vos jugemens, Messieurs, seront la garantie de la *bonté de* nos choix : en suivant des guides aussi éclairés *et* une si noble impulsion, nous ne pourrons jamais nous égarer.

Nous espérons trouver, au commencement du mois prochain, une occasion favorable pour vous envoyer les pièces que vous nous faites l'honneur de nous demander.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de la considération la plus distinguée.

J.-J. D'OMALIUS, *président*.

D. ARNOULD, *secrétaire*.

GRANDE-BRETAGNE.

Lettre de M. Pecchio.

Londres, 18 août 1826.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre datée le 27 juin dernier, que la société m'a fait l'honneur de m'écrire en m'envoyant les deux diplômes de membres correspondans pour M. Zebadua, ministre de la république du Centre de l'Amérique, et pour M. Del Valle. Je suis extrêmement flatté de voir que la société a bien voulu admettre dans son sein les deux candidats que je pris la liberté de lui proposer.

La société verra par la lettre ci-jointe de M. Zebadua, combien aussi il est sensible à l'honneur que la société a voulu lui faire. J'ai envoyé à Guatimala, à M. Del Valle, son diplôme avec les autres brochures. Je suis sûr qu'il s'empressera de se mettre en correspondance directe avec la société. C'est un homme d'une très-grande activité, d'autant plus extraordinaire dans un pays où le climat et d'autres causes encore ont rendu les hommes très-paresseux. Je n'exagère point en disant que M. Del Valle est un homme de la trempe de Franklin. Je répète l'éloge que j'ai déjà fait de lui dans une de mes lettres, parce que je crois qu'un homme d'un grand caractère peut faire beaucoup de bien dans un état naissant.

Je vous prie, Messieurs, d'agréer les assurances de ma profonde considération.

Joseph Pecchio.

AMÉRIQUE DU SUD.

Lettre de M. Zebadua, *ministre de la république du Centre près la cour de Londres.*

Londres, 12 août 1826.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception du diplôme de membre correspondant de la société établie à Paris pour l'instruction élémentaire, et de vous témoigner ma gratitude pour cette honorable distinction. J'y vois la preuve qu'animée d'un noble zèle pour la cause de l'humanité, cette société veut étendre ses bienfaits aux nouveaux états de l'Amérique du sud. Cette persuasion a excité en moi un sentiment de joie et de reconnaissance, car je sais que l'éducation est le principal moyen de former des hommes vertueux et éclairés, et je reconnais la nécessité de la généraliser sur le continent américain.

Je puis assurer la société que ses travaux ne seront pas infructueux relativement à l'Amérique du Centre. Le gouvernement de cette république sait combien l'éducation est importante pour consolider les principes sur lesquels il est établi; aussi s'efforce-t-il de la propager efficacement. Je l'ai déja informé de la distinction dont la société a eu la bonté de m'honorer; il saura mettre à profit l'occasion qui se présente de donner à cet important objet toute l'impulsion dont il est digne, et il se félicitera du secours que lui offre une aussi bienfaisante institution.

Je vous supplie, Messieurs, de faire agréer à la société mon hommage respectueux, et de recevoir, etc.

Zebadua.

HAITI.

Port-au-Prince, le 1er. août 1826, an 23e.

EUGÈNE SEGUY VILLEVALEIX, *secrétaire particulier de son Excellence le Président d'Haïti, au conseil d'administration de la société pour l'instruction élémentaire.*

MESSIEURS,

Je ne fais que de recevoir la lettre que vous m'avez adressée le 30 décembre dernier, pour m'annoncer que la société dont vous êtes membres m'a nommé l'un de ses correspondans. En, la lisant, ainsi que le diplôme que vous y avez joint, je ne savais d'abord à quoi attribuer ce témoignage d'estime de la part d'hommes aussi distingués, lorsque je vis au bas la signature d'un de mes anciens camarades d'études, et celle d'un de nos anciens directeurs. Je ne doutai plus dès lors qu'un souvenir de leur part ne m'eût procuré la faveur de vos suffrages. Qu'ils en reçoivent ici mes sincères remercîmens.

Le but de votre société, Messieurs, est aussi utile que modeste; c'est à l'éducation élémentaire que des hommes du premier talent daignent descendre; mais quels grands résultats des travaux si humbles ne doivent-ils pas avoir! Vous laissez à d'autres la gloire de couronner l'édifice social, et vous vous attachez à la base qui, si elle n'était large et solide, ne pourrait supporter rien de grand, rien de durable.

Amis de tous les hommes, vous vous efforcez de répandre les germes de la civilisation jusque chez des peuplades errantes et sauvages. Puissiez-vous recueillir le fruit de tant de zèle!

Pour moi, Messieurs, je me trouverai heureux si,

sous vos auspices et votre direction, je puis coopérer en quelque chose au bien que vous cherchez à faire dans ma patrie. Vous rencontrerez des obstacles de plus d'un genre, mais il vous sera glorieux de les surmonter; et la reconnaissance d'une nation fière, dont vous aurez fait le bonheur en l'éclairant, sera le juste prix de la constance de vos efforts.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

E. Seguy Villevaleix.

NOTICE

Sur Jean-Frédéric Oberlin, *pasteur à Waldbach, au Ban-de-la-Roche.*

Les éminens services rendus à l'humanité par le vénérable Oberlin, nous imposent le devoir d'esquisser quelques traits de sa vie entièrement dévouée au bien public. Ce sera un noble exemple donné à tous ceux qui sont appelés à remplir les difficiles fonctions de curé dans les campagnes.

Jean-Frédéric Oberlin est né le 31 août 1740; son père remplissait les fonctions d'instituteur au Gymnase de Strasbourg. Lui-même a été formé à l'Académie de cette ville.

A douze lieues environ de Strasbourg sont cinq villages, éloignés de la grande route, assez distans les uns des autres, et placés dans une contrée élevée qu'on nomme le Ban-de-la-Roche, et qui fait partie des contre-pentes et des ramifications occidentales du Haut Champ ou Champ-de-Feu; c'est un système isolé de montagnes, détaché par un enfoncement du bord oriental de la chaîne des Vosges. La température y est très-

différente, selon qu'on s'élève davantage sur les sommités ou qu'on descend plus vers le fond de la vallée; aussi y trouve-t-on depuis le climat chaud de Genève jusqu'au climat froid de Saint-Pétersbourg. Le Haut-Champ est à 3,600 pieds au-dessus de la surface de la mer, tandis que Waldbach ne s'élève au-dessus d'elle que de 1,800 pieds, et Rothau de 1,360 pieds seulement. Les autres villages, Fouday, Bellemont, Bellefosse et Zolbach, sont à une moindre élévation. Le Ban-de-la-Roche dans son ensemble comprend une surface de 8 à 9,000 arpens. Ce pays était presque sauvage au commencement du règne de Louis XV: il n'y avait pas de chemin pour y parvenir et y circuler; aussi y comptait-on à peine quatre-vingts ou cent ménages, dont la misère et l'ignorance passent l'idée qu'on pourrait s'en faire. Ce coin de terre partageait, avec le reste de l'Alsace, un privilége refusé aux anciennes provinces françaises. Quand elle fut incorporée à la France, on établit, par les traités, qu'on continuerait à y jouir d'une entière liberté de conscience; et, tandis que, dans le Languedoc, les protestans persécutés trouvaient à peine au désert une retraite assez écartée pour y célébrer leur culte, là ils possédaient des églises, et aucune entrave n'était mise à leurs assemblées.

Les luthériens du Ban-de-la-Roche reçurent, en 1750, M. Stouber pour pasteur. Oberlin raconte de lui que c'était un homme vraiment apostolique; il rapporte quelques circonstances qui font bien comprendre dans quel état se trouvait alors le pays, et qui sont une introduction naturelle aux faits que nous avons à signaler. L'ignorance était extrême, et ce qui contribuait surtout à l'entretenir, c'est l'usage où l'on était de classer les places de maître d'école même au-dessous de celles de pâtre, et de les louer au rabais. On n'exigeait à peu près rien des candidats, afin de les avoir à meilleur marché; aussi le reproche ordinaire à leur faire était-il qu'eux,

qui devaient enseigner, ne savaient pas lire couramment. Stouber, afin de remédier au mal, fit venir pour maître d'école un homme capable d'en remplir les devoirs et de le seconder. Il se mit en outre à composer un alphabet méthodique; mais les paysans en voyant toutes ces syllabes sans liaison, dont ils ne comprenaient pas le but, supposèrent qu'il devait y avoir de l'hérésie ou du sortilege, et ils s'opposèrent long-temps à son introduction. Remarquant cependant qu'à l'aide du nouveau syllabaire, les jeunes enfans ne tardaient pas à lire sans peine dans quelque livre qu'on leur présentât, les frères et les sœurs *adultes*, et les parens eux-mêmes, eurent honte de demeurer en arrière; ils demandèrent aux maîtres de leur donner aussi leurs soins, et ils ne tardèrent pas à faire de vrais progrès.

M. Stouber ayant été appelé à Strasbourg pour y remplir les fonctions apostoliques, Oberlin fut nommé pasteur, et arriva au Ban-de-la-Roche en cette qualité, le 30 mars 1767. Il était alors âgé de vingt-sept ans. Le village de Waldbach étant au centre de la paroisse, il le choisit pour sa demeure, et s'y logea dans une maison qui ne se distinguait en rien de celle des autres habitans.

Nous ne dirons pas ici tout ce qu'Oberlin fit pour la population du Ban-de-la-Roche. Nous nous contenterons de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce qui est principalement relatif à la propagation de l'instruction primaire dans ces pauvres campagnes.

Son prédécesseur, comme nous l'avons vu plus haut, avait déjà cherché à améliorer l'instruction de la jeunesse, en faisant venir un bon maître; mais il n'y avait dans les cinq communes de la paroisse, pour toute maison d'école, qu'une misérable baraque, composée d'une seule chambre, et qui menaçait de s'écrouler d'un instant à l'autre. Oberlin résolut d'en bâtir une plus convenable; et comme il avait beaucoup d'amis à Stras-

bourg, il les intéressa en faveur de son projet et obtint d'eux de se cotiser pour lui en faciliter l'exécution. Il était nécessaire de chercher du secours au dehors; car, bien loin d'être à cette époque secondé par les paysans, il éprouva de leur part une violente opposition, et les parens, au lieu de lui savoir gré du bien qu'il se proposait de faire à leurs enfans, murmuraient de ce que malgré leur pauvreté, il voulait leur imposer des charges nouvelles, prétendant que, puisque la vieille cabane avait servi jusqu'alors, elle pouvait continuer à servir. Le pasteur n'eut d'autre moyen de mettre fin à leurs objections, que de déposer entre les mains des préposés de la commune une promesse formelle que l'entretien de cette maison, bâtie dans l'intérêt général, ne tomberait jamais à la charge des habitans, exposant ainsi sa fortune, qui était fort médiocre, et son revenu qui ne suffisait pas à son propre entretien, puisque la souscription ouverte à Strasbourg n'était pas à beaucoup près remplie. Du reste jamais des considérations personnelles, ni la crainte de ne pouvoir suffire aux dépenses, n'empêchèrent Oberlin de donner suite aux idées dont il croyait l'exécution utile. Il avait une confiance sans bornes en la providence de Dieu, et était convaincu que s'il demandait une chose avec foi, et qu'il fût vraiment bon que cette chose eût lieu, elle serait infailliblement accordée à ses prières. C'est là le sentiment nécessaire pour accomplir de grandes choses, et le Seigneur a toujours montré qu'il ne confond point ceux qui espèrent en lui. L'événement vint fournir une nouvelle preuve de cette vérité : non-seulement la maison projetée fut construite, mais, dans le cours de quelques années, on en bâtit également une dans chacun des quatre autres villages, dont les habitans, comprenant mieux leurs intérêts, secondèrent les projets du pasteur, loin de les contrarier.

Lorsque chaque commune eut ainsi son école, Oberlin songea à établir entre elles une utile émulation. Il institua par semaine une réunion de tous les élèves à Waldbach, chef-lieu de la paroisse; c'était un moyen de soutenir leur zèle, parce qu'ils savaient que le pasteur suivait attentivement leurs progrès, et qu'ils craignaient de le mécontenter dans l'examen hebdomadaire. Afin de familiariser davantage les enfans des classes supérieures avec l'état qu'ils exerceraient un jour, il chargea les instituteurs de leur dicter des cahiers sur l'agriculture et sur la plantation des arbres. Il forma aussi pour leur usage une bibliothéque composée d'ouvrages propres à les instruire et à les intéresser. Lui-même en fit imprimer plusieurs, qu'il distribua en nombre suffisant pour qu'ils pussent faire, de trois en trois mois, le tour annuel des écoles; de manière que ceux qui, pendant cet espace de temps, avaient fait dans l'une le sujet des lectures, étaient, à son expiration, envoyés dans le village le plus rapproché, d'où on les expédiait, également après trois mois, pour une autre destination. Oberlin se procura aussi des livres d'histoire naturelle, une collection de plantes indigènes, une machine électrique et d'autres instrumens de physique, qu'il fit servir à l'instruction du peuple. Il publia un almanach, dégagé des superstitions dont fourmillent ceux en usage, afin d'en préserver ses paroissiens.

Ce n'est pas seulement aux hommes faits et aux jeunes gens que se bornaient ses soins; les petits enfans eux-mêmes y avaient part; il les préparait, dès le berceau, à devenir des citoyens utiles et des chrétiens. Comme les parens, occupés à leurs métiers ou à la culture de leurs champs, ne pouvaient suffisamment veiller sur eux, et qu'il était à craindre qu'en les abandonnant à eux-mêmes et leur permettant de jouer dans la rue, ils ne courussent toutes sortes de dangers et n'adoptassent

des habitudes de paresse ou de vice, Oberlin eut l'idée de les réunir dans des chambres spacieuses qu'il loua et fit arranger dans ce but, et où les enfans s'amusaient entre eux sous la surveillance douce et maternelle de conductrices dont il fit choix, et qu'il prit soin avec sa femme, de former, en les faisant par une sorte d'apprentissage (1). Ces conductrices devaient veiller à ce que les enfans ne parlassent en leur présence que français, et s'abstinssent entièrement du patois qui, par ce moyen, a disparu à peu près du pays. Elles devaient en outre diriger leurs jeux d'une manière utile, enseigner aux plus grands à filer, à tricoter et à coudre, et quand ces occupations s'étaient assez prolongées, leur expliquer des cartes géographiques, dont quelques-unes représentaient le Ban-de-la-Roche et ses plus proches environs, ou des estampes enluminées relatives à l'histoire sainte et à l'histoire naturelle, dont la vue fixait davantage dans l'esprit les faits et les observations qui s'y rapportent.

Il est impossible de parler d'Oberlin sans rappeler les innombrables bienfaits qu'il répandit pendant un si grand nombre d'années sur les habitans du Ban-de-la-Roche. L'agriculture surtout fixait son attention. Avant lui nulle part peut être était-elle aussi arriérée que dans cette contrée. Les vieillards se rappellent d'avoir entendu dire à leur père, qu'avant 1709, la nourriture des habitans consistait en pommes et en pois sauvages; ce n'est qu'à la suite de la terrible disette qui eut lieu cette année-là, qu'on sentit le besoin de se procurer d'autres moyens de subsistances et qu'on éclaircit la forêt qui couvrait tout le pays pour y planter des pommes-de-terre.

(1) Une souscription pour la formation à Paris de salles d'asile du même genre pour la première enfance, est ouverte chez MM. Mallet frères et compagnie, rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 13.

Oberlin améliora considérablement ces cultures; il enseigna à épargner la semence en coupant la pomme-de-terre en autant de morceaux qu'elle a d'yeux. Son introduction fut dans la suite d'un grand secours aux habitans, surtout dans les années de disette 1812, 1816 et 1817. Il tenta également d'introduire diverses espèces d'arbres fruitiers, d'herbages productifs, de plantes légumineuses ou céréales absolument inconnues dans le pays.

Oberlin enseigna de plus ses paroissiens à augmenter le fumier et à en procurer la fermentation; il les engagea à établir des prairies artificielles; il leur apprit à enfouir les plantes vertes, pour amender le sol; il leur fit connaître les propriétés des plantes sauvages et indigènes qui peuvent être utilisées pour la santé, les alimens et les arts; il leur montra les avantages de la méthode de nourrir les vaches et les porcs à l'étable; il fit abolir spontanément le fléau de la vaine pâture, changeant les mauvais pâturages en terres labourables; il planta aussi des pépinières et instruisit lui-même des habitans dans l'art de greffer les arbres. Enfin il fonda au Ban-de-la-Roche une petite société d'agriculture composée des cultivateurs les plus intelligens, et l'affilia à celle de Strasbourg.

Pour récompenser un zèle aussi infatigable qu'éclairé, la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, sur le rapport de l'un de ses membres, M. François de Neufchâteau, décerna une médaille d'or à Oberlin, et en reconnaissance des services qu'il avait rendus pendant plus d'un demi-siècle à l'agriculture en particulier et à l'humanité en général, S. M. Louis XVIII lui décerna aussi la croix de la légion-d'honneur.

La vie si pleine et si utile d'Oberlin se termina le 1er. juin dernier. Il était alors âgé de quatre-vingt-six ans. Ses funérailles attestèrent la reconnaissance et l'amour que les habitans du Ban-de-la-Roche portaient à leur véné-

rable pasteur qu'ils nommaient dans leur naïf langage leur *bon papa Oberlin*. Long-temps son souvenir vivra dans ces campagnes, et son nom sera placé par les philanthropes à côté de ceux des Vincent-de-Paul et des Fénélon.

Extrait d'une lettre de M. Sassy, *directeur de l'école Saint-Antoine à Paris*, *à* M. Jomard, *secrétaire de la Société.*

Paris, le 7 octobre 1826.

Monsieur,

Le jeune Bertrand, Jean-Louis-Hippolyte, âgé de dix ans, est mon élève depuis le 3 janvier dernier. Cet enfant se trouvant sur le bord de la rivière, à laver ses pieds, le 7 septembre dernier, vers les cinq heures du soir, au quartier de l'Arsenal, voisin du Jardin du Roi, vit une femme se jeter dans la rivière et ne point reparaître. Mû par le seul sentiment de sauver cette malheureuse, Bertrand se précipite à l'eau, et parvient après des efforts au-dessus de son âge, à la retirer d'un endroit où, d'après le procès verbal du commissaire de police du quartier, il y avait douze à quinze pieds d'eau. La noyée fut rendue à la vie.

Cette action ayant été connue de M. le duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, il en fit un rapport à S. M. qui vient d'accorder au jeune Bertrand une pension de 60 francs. La lettre d'avis est du 2 octobre présent mois. Aussitôt que l'acte de naissance sera parvenu au ministère, on expédiera le brevet.

J'ai l'honneur de vous donner connaissance de ce trait, parce qu'il honore l'enfant et qu'il prouve que S. M. ne laisse aucune action vertueuse sans récompense.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. II. — NOVEMBRE 1826.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 1er. *novembre* 1826.

M. Kuenlin, secrétaire du conseil de justice à Fribourg, en Suisse, adresse divers imprimés concernant le règlement des écoles de ce canton. La partie protestante a consacré la méthode de l'enseignement élémentaire. En général, le zèle pour l'instruction primaire est moins altéré que ses ennemis ne pouvaient s'en flatter. Des remercîmens seront adressés à M. Kuenlin.

On donne lecture d'une lettre de M. Lafléchelle, instituteur à Doulens. Le conseil municipal de cette ville a accordé à l'école une somme de 150 francs. Le maire et le curé lui accordent également leur protection. Elle renfermait 74 élèves, au mois de septembre dernier.

M. Legentil-Laurence, gérent de la société anonyme des mines de Poitiers, rend compte d'une visite au

Lardin, et des succès que continue d'obtenir l'école fondée par M. Brard. Il témoigne le désir d'en fonder une pareille dans l'établissement qu'il est chargé de mettre en activité. Il demande à la Société ses instructions et les modèles nécessaires dont il fera les frais. Il sera écrit une lettre de félicitations, et l'on remplira les intentions de M. Legentil-Laurence.

M. Basset rappelle qu'il a donné, à ses frais, il y a deux ans, et avec deux de nos collègues l'an dernier, une fête aux enfans qui ont obtenu les prix de sagesse dans les écoles d'enseignement mutuel. Il propose à ses collègues de s'inscrire cette année pour le même objet.

La Société biblique protestante de Paris fait hommage du n°. 51 de son bulletin.

On dépose sur le bureau le programme des distribution des prix des écoles d'enseignement mutuel de Paris; les membres du bureau de la Société sont invités à y assister.

M. le président propose, au nom d'une commission spéciale, une série de récompenses à donner au jeune Bertrand. Elles sont adoptées, après discussion, dans la teneur suivante :

1°. Il sera rédigé un récit de l'action généreuse du jeune Bertrand. On le fera écrire sur un tableau par les moniteurs, et ce tableau sera exposé dans les écoles.

2°. Il lui sera décerné une médaille, à la distribution solennelle des prix.

3°. La Société lui accorde les ouvrages de la bibliothéque populaire; ils lui seront remis, accompagnés d'une lettre du conseil.

N.-B. Il sera compris dans la prochaine nomination aux actions de la Société de survivance et d'accroissement.

M. Renouard communique une lettre de M. Arnould, secrétaire de la Société d'enseignement à Namur. Elle a pour

objet de faire connaître les travaux de cette Société, et d'annoncer l'envoi qu'elle fait à celle de Paris, d'une collection de ses publications, en échange de celles qui lui ont été envoyées. Il sera écrit à l'administration de la caisse d'épargnes, pour obtenir toutes les impressions relatives à cet établissement, qui seront ensuite transmises à M. Arnould. M. Arnould est nommé membre correspondant de la Société.

M. le président dépose sur le bureau le prospectus des cours d'enseignement suivant la méthode naturelle, que la Société des méthodes va faire ouvrir cette année.

Séance du 15 *novembre*

On lit une lettre du consistoire israélite de Paris, et une du comité des dames, annonçant la distribution des prix de leurs écoles. MM. les membres de la Société sont invités à assister à sette solennité.

La Société pour l'enseignement élémentaire, de Nogent-sur-Seine, annonce que la distribution des prix, dans l'*école* de cette ville, a eu lieu dernièrement en présence des autorités civiles et religieuses.

La famille de notre honorable président, M. Ternaux, annonce la perte qu'elle vient de faire de M. Clicquot, membre de la Société.

Trois mémoires pour le concours ouvert par la Société pour les ouvrages élémentaires sont déposés sur le bureau.

M. Jomard communique la note sommaire des écoles de Paris et du nombre d'élèves qui les fréquentent.

Le même membre donne connaissance d'un tableau résumé des écoles de France, extrait de la correspondance de la Société.

M. le chevalier Challan, au nom de la Société de Meulan, dépose sur le bureau plusieurs exemplaires du

discours qu'il a prononcé à la distribution des prix de l'école de cette ville, qui a eu lieu en présence des autorités civiles et religieuses.

Sur la proposition de la commission des fonds, il est accordé,

1°. Un maximum de fournitures à l'école d'Avèze, dirigée par M. Sarradon, et recommandée par M. Thomas Dabrès, président de la Société de Nantes;

2°. Un demi-maximum à l'école de filles de La Villette, dirigée par madame Gravier;

3°. Une collection des ouvrages couronnés à M. Laflèchelle, instituteur à Doulens.

Séance du 29 novembre.

M. le président du consistoire protestant de Nancy annonce que, depuis six ans, il existe une école d'enseignement mutuel sur sa paroisse, établie par une souscription; et que le consistoire de Metz s'occupe d'en établir une pour l'église protestante de cette ville. La difficulté de réunir tout le matériel nécessaire à ces deux institutions lui fait demander l'aide de la Société et quelques secours en nature. Renvoyé au comité des fonds.

Le comité des écoles israélites de Metz envoie plusieurs exemplaires d'une notice imprimée, contenant un rapport satisfaisant sur la situation morale des écoles israélites de cette ville.

Une lettre de M. Abrahamson, correspondant de la Société, aide-de-camp de S. M. le roi de Danemarck, accompagne un extrait de son rapport au roi sur les progrès de l'enseignement mutuel en Danemarck. Deux exemplaires des ouvrages couronnés seront envoyés à M. Abrahamson, avec une lettre de félicitations de la part du conseil.

On lit les titres de neuf mémoires arrivés au conseil pour le concours des livres populaires.

Au nom de la commission d'examen des mémoires envoyés au concours pour le meilleur almanach populaire, M. Taillandier lit un rapport sur le résultat de ce concours. Les conclusions du rapport sont adoptées. (Voyez ci-après.)

Sur la proposition de la commission des fonds, on décide que le maximum des fournitures sera envoyé à M. le président du consistoire protestant de Nancy, pour l'école de cette ville, et qu'on y joindra quatre exemplaires de chacun des ouvrages couronnés.

Au nom du comité des méthodes, M. Périer lit un rapport sur une demande de M. Lapauyade du Claud, au sujet d'une méthode pour l'enseignement de la lecture. Le rapporteur propose de charger le bureau de répondre à l'auteur que, tant qu'il n'aura pas produit un traité détaillé de sa méthode, ou indiqué l'emploi qu'il en aura fait dans quelque école particulière, la Société ne peut accueillir sa demande pour ses écoles. *Adopté.*

M. Jomard annonce que M. le baron de Gérando, secrétaire général de la Société, a été gravement indisposé, et qu'il est encore retenu au lit en ce moment. Le conseil charge M. Jomard d'exprimer à M. le baron de Gérando toute la peine qu'il éprouve, et le vif désir qu'il a de le voir bientôt en état de venir l'éclairer de ses lumières.

On procède au scrutin pour la nomination du Jury chargé d'examiner les mémoires envoyés au second concours pour les ouvrages élémentaires.

Sont nommés membres de ce jury MM. le baron de Gérando, Jomard, Basset, Renouard, Julien, Francœur, Taillandier.

M. Julien, de retour d'un voyage qu'il vient de faire

dans la Hollande et la Belgique, communique l'extrait des notes qu'il a recueillies sur l'état de l'instruction primaire dans les Pays-Bas. La Belgique renferme environ 6000 écoles; à Bruxelles, il existe deux grandes écoles d'après la nouvelle méthode et une école d'adultes. L'école de garçons compte 300 élèves, et celle de filles 120. Ces deux institutions sont placées dans un très-beau local, et dirigées avec le plus grand soin par M. et Mme. Piré.

M. Jullien passe successivement en revue l'état de l'instruction dans les différentes villes où il a séjourné, et promet au conseil un rapport écrit contenant l'extrait de ses notes. En attendant, il demande :

1°. Qu'il soit rédigé un exposé de la méthode en usage pour les écoles d'adultes, et que copie en soit adressée à la Société de Bruxelles qui poursuit ses travaux avec un zèle digne des plus grands éloges;

2°. Que MM. *Ven den Eude*, inspecteur général des écoles primaires du royaume des Pays-Bas, demeurant à Harlem, et M. *Raingo*, secrétaire de la commission provinciale des écoles et inspecteur des écoles à Mons, soient nommés membres correspondans de la Société.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et M. Basset sera prié de vouloir bien rédiger une instruction à l'usage des personnes qui veulent fonder des écoles d'adultes.

M. *Pichard*, propriétaire, chevalier de la légion-d'honneur, est présenté et admis comme membre de la Société.

EXTRAIT

Du rapport sur le concours pour le meilleur Almanach populaire, adopté dans la séance du 29 *novembre* 1826.

Vous voyez, Messieurs, que si le résultat de ce premier concours n'a pas été aussi heureux que nous aurions pu le désirer (1), il est loin cependant d'être décourageant pour nous, comme pour les coucurrens. Nous devons d'ailleurs nous empresser de reconnaître que le public a été averti trop tard de l'invitation que nous lui faisions, et telle a été, sans aucun doute, la principale cause, non-seulement du peu de mémoires qui nous ont été envoyés, mais encore de la précipitation visible qui a présidé à la rédaction de tous ceux qui nous sont parvenus.

Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'un almanach déjà imprimé et qui n'a pas été envoyé au concours, a cependant fixé l'attention de votre commission. L'*Almanach des bons conseils* pour 1827 nous a paru remplir presque entièrement votre intention. Nous ne saurions trop en recommander la lecture aux personnes qui voudront prendre part au nouveau concours que vous proposerez sans doute. *Si même* l'*Almanach des bons conseils* n'avait pas, dans sa première partie, une couleur par trop évidemment protestante, votre commission vous aurait proposé d'employer tous les moyens qui sont en vous pour chercher à le répandre ; mais l'observation que nous venons de vous faire ne saurait vous permettre de l'envoyer dans vos écoles. En général, on ne saurait trop recommander aux personnes qui consacrent leurs veilles à l'instruction et à

(1) Quatre mémoires seulement ont été envoyés au concours, et aucun n'a été digne du prix.

l'amélioration du peuple, d'éviter tout ce qui peut chóquer les croyances religieuses. Un almanach de la nature de ceux que nous désirons ne doit pas s'adresser à une seule classe de Français, mais à toutes sans distinction d'opinions et de communions.

Un autre conseil que votre commission croit devoir rappeler aux personnes qui voudraient prendre part au concours, c'est de ne pas se méprendre sur le but qu'on leur propose de remplir. Il ne s'agit pas, en effet, de composer une petite encyclopédie populaire qui embrasserait le sommaire de toutes les sciences. Un pareil ouvrage ne pourrait présenter que des idées superficielles, plus dangereuses peut-être qu'une entière ignorance. Les termes du programme, en indiquant les divers sujets susceptibles d'être traités, paraissent avoir induit en erreur la plupart des concurrens. Ils ont pris à tâche d'accomplir mot pour mot des conditions qui leur ont paru imposées, et qui, dans votre intention, n'étaient qu'énonciatives et nullement limitatives. Enfin, ils devront chercher à rendre leurs ouvrages plus amusans, car tel nous paraît être l'un des premiers titres aux succès d'un almanach. Qu'on ne s'y trompe pas, la morale est sans doute une fort belle chose, mais si elle n'est pas présentée sous les formes les plus naturelles et les plus attrayantes pour le peuple, elle ne fera qu'éloigner les lecteurs. Nous avons à supplanter des rivaux redoutables. Les *Mathieu Lænsberg*, les *Messager boiteux*, etc., ont acquis, par prescription centenaire, le droit de débiter les plus sales anecdotes, les prétendus bons mots les plus dégoûtans et les plus niais, et il suffit, messieurs, de jeter les yeux sur le Double Liégeois de 1827, pour être bien convaincu que l'attention des magistrats ne daigne pas sans doute descendre si bas, car ces gardiens de la morale publique ne pourraient laisser impunies ces misérables productions, aussi propres à dépraver les mœurs du peuple qu'à fausser son esprit. Pour

lutter contre ces restes vivans de l'ignorance de nos aïeux, gardons-nous d'employer les mêmes armes ; mais du moins ne nous dissimulons point que nous ne parviendrons à entrer avantageusement en lice qu'autant que nous serons véritablement populaires, c'est-à-dire qu'autant que le génie de Franklin aura inspiré les écrivains modestes qui veulent bien joindre leurs efforts aux nôtres, et qu'ils auront appris dans ses écrits à enseigner la morale sous les formes les plus naïves, et, disons-le franchement, les plus amusantes.

Je termine, messieurs, en vous exposant les propositions de votre commission ;

Elles consistent 1°. à ne pas accorder le prix aux almanachs envoyés cette année au concours ;

2°. A mentionner honorablement les ouvrages inscrits sous les n°s. 2 et 3 ;

3°. A donner à chacun des auteurs des almanachs mentionnés honorablement une médaille en bronze ;

4°. A ouvrir un nouveau concours pour l'année 1828, qui sera fermé irrévocablement le 1er. septembre 1827, et pour lequel un nouveau programme sera rédigé et publié avant le premier janvier prochain.

5°. A laisser les auteurs des quatre mémoires envoyés, libres de les retirer du secrétariat pour les revoir, si bon leur semble, et les renvoyer au nouveau concours.

Signé A. TAILLANDIER, *rapporteur*.

NOUVELLES

Des écoles de Paris et des départemens, extraites de la correspondance.

L'effectif de l'école Gaultier, au 1er. novembre, était de 298 élèves ; celui de l'école de filles de la rue de la

Tonnellerie, de 417; celui de l'école de filles de la place Cambrai, de 190.

— Une lettre de la société de Nogent-sur-Seine contient ce qui suit :

« Notre école est toujours dans un état prospère. Le nombre des élèves est de 120, dont 45 écrivent sur le papier et 50 sur l'ardoise; 20 font des règles de proportion, de compagnie et la division; 70 lisent couramment.

» La majeure partie des élèves composant notre école étant fils d'artisans, charpentiers de bâtimens et de bateaux, maçons, serruriers, menuisiers, etc., nous avons pensé qu'il serait utile d'introduire dans l'école l'enseignement du dessin linéaire d'après la méthode de M. Francœur. En conséquence, nous venons de décider que le dessin linéaire y sera enseigné. Nous espérons par-là rendre encore plus utile à nos concitoyens l'établissement que nous avons formé. »

— Voici l'extrait d'une lettre de M. le président du consistoire de l'Église réformée de Metz, pasteur de l'Eglise de Nancy :

« Depuis six ans il existe dans ma paroisse une école d'enseignement mutuel, destinée aux enfans de notre communion. Cette école, fondée par le consistoire aidé d'un secours du gouvernement pour frais de premier établissement, est entretenue par une souscription dont le produit s'élève à environ 400 francs par an, et par une somme annuelle de 80 francs qui est tout ce que nous avons pu obtenir de la ville. Le reste de la dépense est couvert par la caisse du consistoire qui n'a point de revenu fixe et qui y suffit à peine. Le seul secours que nous ayons jamais reçu de l'administration est une somme de 200 francs qui nous fut allouée par le préfet sur les fonds départementaux, en 1822, et nous pouvons bien compter de ne plus rien recevoir à l'avenir.

» Le consistoire de Metz s'occupe en ce moment d'établir aussi une école d'enseignement mutuel pour l'Église protestante de cette ville. Plus heureux que nous, il a obtenu du maire la promesse que la ville fournirait le logement, soit en nature, soit en argent. Une souscription a été formée pour subvenir à l'entretien annuel de cette

école. Les frais de premier établissement seront entièrement à la charge du consistoire.

— La distribution des prix aux élèves des écoles israélites de Metz a eu lieu le 13 octobre dernier. Le rapport fait dans cette solennité a présenté les résultats les plus satisfaisans ; nous y avons particulièrement remarqué le passage suivant :

« C'est dans sa conséquence la plus importante que nous devons nous féliciter de l'établissement de nos écoles, je veux parler de l'influence morale qu'elles exercent sur la jeunesse pauvre.

» Déjà les habitudes funestes qu'on lui attribuait *n'existent* plus que dans nos souvenirs ; l'esprit d'ordre, d'*activité*, un goût prononcé pour les professions manuelles, tels sont aujourd'hui ses caractères distinctifs, et tout concourt à nourrir en elle ces heureuses dispositions. Les enfans qui fréquentent nos écoles sont imbus de ce principe de morale consacré par nos préceptes religieux, qui fait du travail un devoir sacré ; leurs idées se tournent dès lors vers la profession à laquelle ils se destineront un jour ; et à peine sont-ils sortis de nos mains qu'ils sont recueillis par la société des arts et *métiers*. Cette société les place en apprentissage pour la *profession* de leur choix, les surveille, les soutient pendant toute sa durée, et achève ainsi, par ses bienfaits, l'œuvre de charité commencée par le comité des écoles.

» *Prévoyant* cette destination de ses élèves, et voulant, autant qu'il est en lui, leur faciliter la voie pour les arts et métiers, le comité a continué à faire les frais d'une école de dessin linéaire et de géométrie pratique ; cette institution, si importante pour le perfectionnement des arts et métiers, a encore reçu de l'extension dans le cours de cette année : un local plus vaste, plus commode lui a été accordé, et si le zèle du professeur, le goût et l'assiduité des élèves sont des moyens probables de réussite, nous avons à espérer un plein succès de cet utile établissement.

» Enfin, si dans le nombre des enfans qui ont fait dans

nos écoles leur éducation première, il s'en trouve dont les heureuses dispositions méritent d'être mieux cultivées, leur placement dans les écoles supérieures devient pour eux la récompense de leurs succès; et cette année un élève placé au collége par le comité a été, lors de la distribution des prix, l'objet de flatteuses distinctions.

» C'est ainsi, Messieurs, que tous nos efforts se dirigent vers l'amélioration de nos jeunes co-religionnaires : placement dans nos écoles, dans les ateliers, dans les écoles supérieures, tous les moyens sont employés pour procurer à chacun d'eux une éducation qui puisse un jour en faire un homme de bien, un citoyen utile. »

GRANDE-BRETAGNE.

Éducation des pauvres.

» Quelques amis de l'éducation générale de la classe pauvre se sont réunis à la taverne de Whitehart, à Aylesbury pour recevoir et entendre M. Bromley, le représentant (député) de la Société des écoles britanniques et étrangères de Londres. Parmi les personnes présentes à cette assemblée se trouvaient lord Nugent, le colonel Brown, le révérend E. Owen, de St.-Léonard, M. Grum et M. Tyler, ministres dissidens, et plusieurs autres personnes de distinction, même des dames. L'assemblée étant complète, M. Bromley lui adressa le discours suivant :

» Ma position personnelle m'a donné occasion dans ma vie de visiter les quatre parties du globe, et j'ai étudié le caractère des hommes, pour ainsi dire, de tous les climats et de toutes les couleurs : partout j'ai reconnu que l'éducation était la base de toute prospérité publique. Sans elle, les richesses elles-mêmes sont à peine dignes de possession. Car, riche ou pauvre, l'ignorant est toujours dans la dépendance de l'homme instruit. Mais l'éducation n'est pas confinée dans les écoles ; elle commence dans les bras maternels, et est subordonnée à celle de la mère. Une

mère doit donc s'instruire, et souvent le bien ou le mal, la raison ou les préjugés peuvent se trouver d'une manière ineffaçable gravés dans le cœur d'un enfant au berceau. Les rues même de nos villes sont aussi des écoles pour les enfans, et si vous les y laissez vagabonder jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, ils acquerront une éducation telle que le meilleur instituteur ne pourra jamais en extirper entièrement le germe. »

« Je suis, ajoute M. Bromley, entièrement d'accord avec le célèbre historien Robertson, qui dit que l'homme, comme il sort originairement des mains de la nature, est le même partout. A l'entrée de l'enfance, qu'il naisse parmi les Sauvages les plus grossiers ou parmi les hommes les plus civilisés, on n'aperçoit aucune qualité qui dénote quelque différence ou quelque supériorité. Sa perfectibilité paraît être la même, et les talens qu'il peut acquérir, comme les vertus qu'il peut être mis en état de pratiquer, dépendent entièrement de l'état de la société au milieu de laquelle il est placé. Son esprit s'accommode et s'adapte tout naturellemen à cet état social, et c'est de là qu'il reçoit toute son instruction, toute sa culture. »

M. Bromley démontre combien, d'après ces considérations puissantes, il faut veiller à l'éducation des femmes, afin de les rendre dignes de la condition de mère, et combien cela dépend peu d'elles-mêmes ou de leurs époux. Gardiennes des dispositions morales de l'enfance, elles ne peuvent être capables de remplir cet important devoir, si elles n'ont elles-mêmes reçu une éducation convenable.

Mais l'éducation ne doit pas être bornée à la classe riche. Des femmes pauvres, comme les nourrices, les servantes, ont souvent la plus grande facilité et les plus belles occasions de fausser ou de redresser l'esprit du fils du premier gentilhomme des trois royaumes. Elles doivent donc recevoir aussi une éducation morale et religieuse. Ce serait là certainement un grand ouvrage national et politique; car à proportion que les femmes seront vertueuses, les hommes le deviendront aussi nécessairement; et le ton devant se trouver ainsi donné à la société, on peut dire que le bonheur et la prospérité d'une nation dépendent en grande partie de l'éducation des femmes.

Les lois, quelque bonnes et quelque fortes qu'elles soient, ne peuvent que punir l'écart qui constitue une publique offense. Mais la loi divine imprimée dans l'âme tendre d'un jeune enfant influera sur sa conduite pendant toute sa vie; car le commandement est comme une lampe, et la loi c'est la lumière. (Prov. 6, 2, 3.) Donnez donc à tous une éducation conforme à l'Écriture.

M. Bromley observe qu'il y a des personnes opposées au système de l'éducation *générale*. « Les riches, disent-elles, seront donc obligés de remplir tous les offices domestiques, de nettoyer leurs bottes, leurs couteaux, leurs fourchettes, et de faire eux-mêmes leurs lits; ainsi il n'y aura plus ni scieurs de bois, ni porteurs. »

Ici, M. Bromley, lit un extrait du message du gouverneur de la province des états de New-York en janvier dernier. Ce fonctionnaire se félicite justement du nombre d'enfans qui, dans cette province de l'Union, ont reçu dans l'année 1825 le bienfait de l'éducation. Ce nombre n'est pas au-dessous de 420,000. « Je regarde, dit-il, notre système d'écoles publiques comme le *palladium* de notre liberté; car nous ne pouvons raisonnablement rien craindre pour son renversement, tant qu'une grande partie du peuple sera éclairée par l'éducation, etc. »

Les gens du peuple, en Islande, ont tous reçu le bienfait de l'éducation, et pourtant il n'y a point là d'écoles publiques pour les pauvres. (Voyage du docteur Henderson.) Les voyageurs conviennent que les paysans de la Suisse ont généralement reçu de l'éducation. Dans les provinces de l'Amérique du nord, Massachusett et Connecticut, on ne trouverait pas un homme, une femme, un enfant assez âgé pour aller à l'école (et né dans le pays) qui ne sache lire, écrire et compter.

M. Bromley lit un fragment d'une lettre qui lui a été adressée par le gouverneur de Massachusett, qui s'exprime ainsi à ce sujet: « Les lois de cette province exigent que chaque ville ou district, contenant cinquante familles, soit pourvu d'un ou de plusieurs maîtres d'école, d'une moralité reconnue, pour apprendre aux enfans à lire et à écrire, et leur enseigner la langue anglaise, l'arithmétique et l'orthographe; et que chaque ville, contenant deux cents fa-

milles, soit pourvue en outre d'une école de cette nature, d'une école de grammaire, tenue par un maître bien instruit dans les langues grecque, latine et anglaise. » Dans plusieurs contrées de la Hollande, l'éducation du peuple est telle, qu'on y rencontrerait à peine un enfant d'âge à aller aux écoles qui ne sache lire, écrire, etc. Dans le nord de la Grande-Bretagne, l'éducation est si générale, qu'il n'est pas rare de voir un enfant, gardant les moutons ou quelque bétail, sans souliers et sans bas, lire en grec son Nouveau Testament, ou avoir un Homère ou un Virgile dans sa poche, et pourtant il n'y est point question d'insubordination. Certes, les humbles occupations auxquelles nous avons vu continuellement adonnés les gens du peuple instruits, dans ces contrées, sont une leçon vivante que l'on peut offrir aux timides et aux incrédules; et l'Irlande fournit à coup sûr un déplorable contraste.

On ne conteste pas qu'il n'est ici personne, lettrée ou illettrée, qui ne voulût être ce qu'on appelle *a gentleman*, si elle en avait les moyens. Mais le monde est constitué de telle sorte, que quelque généralement répandues que puissent être jamais ces connaissances, la nécessité du travail surmontera toujours chez une grande partie de la population le penchant à la paresse. Jamais cela n'empêchera ni la faim ni la soif, et un homme fût-il philosophe et livré aux spéculations scientifiques, n'est pas moins soumis à ces communs appétits, dont l'instinct est lié avec celui de notre conservation. Quand vient l'alternative de travailler ou de mourir de faim, le choix ne saurait être un instant douteux, quand bien même on aurait appris à lire, à écrire et à calculer. La faim suffit pour forcer un individu à travailler pour se procurer de la nourriture, quand il ne peut obtenir de la nourriture sans travail. Les mêmes causes qui font que l'on trouve aujourd'hui une classe d'hommes pour labourer la terre, ne cesseront pas de produire dans tous les temps les mêmes effets. Comme les forces et les facultés de chaque individu peuvent être censées apartenir au pays qui lui a donné la naissance, ses talens doivent être par lui employés au service de sa patrie; il s'ensuit nécessairement qu'il doit y trouver un libre et entier développement de ses facultés en harmonie avec les

besoins de sa préexistence et le devoir d'un bon gouvernement; ce qui ne peut s'effectuer que par des institutions libérales et éclairées.

M. Bromley appelle ici l'attention sur l'état de la société dans les temps féodaux et avant l'invention de l'imprimerie, quand le prix d'une Bible équivalait à vingt ou trente années des gages d'un laboureur, et même au temps de Henri VIII. Le peuple alors était si mal instruit, et les bandits qui infestaient le pays étaient par cette raison si nombreux et si formidables, qu'ils répandaient la terreur autour d'eux, et que les exécutions qui eurent lieu sous le règne de ce prince, seulement pour vols, et indépendamment de ses meurtres religieux, s'élèvent à soixante-douze mille, c'est-à-dire à six exécutions par jour, les dimanches compris.

« Dans peu de pays, peut-être, continue M. Bromley, le caractère moral du peuple a atteint un aussi haut degré de dépravation que dans la Grande-Bretagne, et particulièrement en Écosse; et si les crimes y sont encore si communs, il faut l'attribuer en grande partie au reste d'ignorance dans laquelle la masse des classes inférieures est restée plongée. Mais le temps n'est pas loin où l'instruction élémentaire sera mise à la portée du peuple, et où celui-ci pourra s'élever un peu plus haut dans l'échelle des êtres intelligens. Je suis fortement imbu de cette idée que, quand ce temps sera venu, le vice et la mendicité (*pauperism*) disparaîtront en proportion. »

M. Bromley désapprouve une grande partie des institutions charitables de l'Angleterre. Il fait remarquer qu'elles sont autant de signes déshonorans pour ce pays, puisqu'elles tendent à détruire cette honorable indépendance dont les Anglais en général sont si fiers, et la moralité du peuple anglais. « L'éducation, dit-il, serait un grand moyen d'élever leur âme au-dessus de la charité publique. Que le laboureur soit récompensé de ses travaux, et il trouvera moyen de faire face non-seulement aux frais d'éducation de ses enfans, mais encore aux dépenses qu'exigeront les nécessités indispensables de la vie, nécessités qui lui sont aujourd'hui en grande partie procurées par le moyen des institutions charitables. Aujourd'hui, dit-il,

les laboureurs, dans plusieurs comtés, seraient payés de la différence et du surcroît de leurs gages, et au delà, avec la taxe des pauvres, taxe qui finira par ruiner le pays. Et donc, si nous ne voulons faire attention à ce principe, que chaque sou donné à un pauvre valide rapporterait, employé à l'agriculture, une valeur représentative de la sienne, nous devons attendre les plus pernicieux effets et la plus grande démoralisation. L'orphelin, le vieillard, l'impotent et l'infirme ont les plus incontestables droits à notre commisération, et nous ne devons attendre d'eux que peu ou point de service. La loi 43 du règne d'Élisabeth a amplement pourvu à l'existence de ces malheureux, aussi bien qu'à la répression du vagabondage; mais nous avons abusé de ce statut, tandis que les Écossais et les Américains, qui en ont saisi le véritable esprit, ont détourné d'eux ces maux qu'ont fait fondre sur notre pays notre imprévoyance ou celle de nos ancêtres, ou bien plutôt les notions erronées de notre pitié mal entendue.

Quoique les connaissances scientifiques se soient bien étendues et perfectionnées chez la plupart de nos riches familles, le progrès des lumières, parmi la masse du peuple, n'a pas été chez nous, continue M. Bromley, aussi *grand* qu'on pourrait se l'imaginer. C'est ce qui résulte positivement, tant du rapport fait au parlement, rapport dont il est porteur, que des investigations plus récentes auxquelles il s'est lui-même livré dans les différentes villes et les différens comtés qu'il a visités, et il peut avancer avec assurance qu'une grande partie de la population pauvre est dans un déplorable état d'ignorance, ignorance à laquelle il peut attribuer pour principal résultat le crime. Ici M. Bromley lit le discours du Rev. J. Brown de Norwich, lors de l'anniversaire de la fondation des écoles nationales dans cette cité, le 6 avril dernier, dans lequel il avance que sa position l'a mis à même de répondre complétement à ceux qui s'élèvent contre l'éducation des pauvres. Il a eu à examiner, en sa qualité de chapelain de la prison du comté, quatre à cinq cents prisonniers que le défaut d'éducation avait seul, il peut l'affirmer, menés dans ce lieu de détention. Plus de la moitié de ce nombre était dépourvue de toute culture intellectuelle; une

partie considérable de l'autre moitié savait lire très-imparfaitement, sans comprendre ce qu'ils lisaient, et le reste n'avait jamais reçu aucun principe religieux. Il souhaiterait que ceux qui regardent l'éducation comme un mal voulussent visiter la prison d'état (*the Castle*); sur cent soixante détenus, il les défierait de lui en montrer un seul qui ait reçu le bienfait d'une instruction morale et religieuse. Il peut donc avancer, sans crainte d'être contredit, que les crimes doivent être imputés au manque d'éducation. Le Rev. M. Ford, dernier aumônier (*ordinary*) de la prison de New-Gate, dans une lettre adressée à Basil Montaguès, écuyer, observe que la principale cause de tous les crimes est sans contredit le défaut d'instruction suffisante pour lire, et par conséquent une ignorance totale des principes de la religion et de la morale. Et en effet, les gens de la classe inférieure sont habituellement si peu familiarisés avec l'existence de la divinité, qu'ils ne font pas difficulté de jurer par elle, mais qu'ils ne songent pas à la prier, et comme ils n'ont pas appris à la connaître, et qu'ils n'ont jamais éprouvé le plus grand des biens, celui d'être instruit dans les saintes écritures, vous ne devez donc pas attendre d'eux qu'ils observent ce qu'ils ne connaissent pas. Donnez de l'éducation au peuple, et j'ose avancer qu'au bout de trente ans on ne verra plus le quart des crimes qui se commettent aujourd'hui. Si ma mémoire me les rappelait, je pourrais vous citer mille preuves de la plus grossière ignorance répandue parmi les criminels. Enseignez-leur à lire, ajoute M. Ford, instruisez-les dans les principes de la religion, et abandonnez le reste à la Providence.

« A Thetford, un homme de distinction (*gentleman*) visita dix-sept prisonniers sur le point d'être mis en jugement (quelques-uns pour crime capital). Sur les dix-sept, quatre seulement savaient lire. A Chelmsford, aux dernières assises d'été, sur trois prisonniers condamnés à mort, un seul savait lire, et à Bedfort, l'année dernière, sur quarante prisonniers, je crois, qui furent jugés aux assises, quatre seulement savaient lire. Il ne me reste plus qu'à montrer (puisque l'ignorance doit être considérée comme la compagne du crime) que, dans l'ordre de la

Providence, de vastes moyens d'instruction sont mis à notre disposition pour l'éducation des pauvres, au dedans et au dehors, et sans doute la société qui s'attache à répandre ce bienfait a droit plus que toute autre à la protection du public éclairé.

« La société pour les écoles britanniques et étrangères, que j'ai l'honneur de représenter, a pour but d'étendre ce qu'on a appellé le système d'éducation britannique introduit par J.-H. Lancaster, vers l'an 1798. »

M. Bromley entre ici dans un long exposé des travaux de la société britannique, et de l'introduction et des progrès du nouveau mode d'enseignement dans les différentes contrées de l'Europe et des autres parties du monde. Cet exposé ne contient guère que des faits déjà connus de nos lecteurs, car ils ont été publiés successivement dans ce Journal.

DANEMARCK.

Extrait du troisième rapport général fait au Roi, le 28 janvier 1826, par M. D'ABRAHAMSON, *aide-de-camp de S. M., etc., sur l'enseignement mutuel en Danemarck.*

La marche et les progrès de l'enseignement mutuel en Danemarck présentent un tableau intéressant à contempler pour tout ami du bien public. Cet enseignement approuvé à la fin de 1822, déjà répandu en 1823, plus étendu en 1824, a acquis un développement remarquable en 1825, troisième année de l'introduction de cette méthode dans ce pays. Voici le résultat de ces trois années.

Résumé total.

A la fin de la première année, savoir au 31 décembre 1823 :

1°. Écoles qui avaient introduit l'enseignement mutuel (dans la classe inférieure). 244 écoles.

2°. Écoles qui avaient déclaré vouloir l'admettre. 263

En tout qui s'étaient déclarées pour la méthode. 507

A la fin de la seconde année, savoir au 31 décembre 1824 :

1°. Écoles qui avaient introduit l'enseignement mutuel . . . . 605 écoles.

2°. Écoles qui avaient déclaré vouloir l'admettre. 412

En tout qui s'étaient déclarées pour la méthode. 1017

A la fin de la troisième année, savoir au 31 décembre 1825 :

1°. Écoles qui avaient introduit l'enseignement mutuel. . . . . 1143 écoles

2°. Écoles qui avaient déclaré vouloir l'admettre. 564

En tout qui s'étaient déclarées pour la méthode. 1707

On doit le répéter : 1707 écoles qui se sont déclarées de bon gré (car le Roi dans sa sagesse n'a encore rien ordonné pour l'introduction générale de cette institution utile), dans un pays de deux millions d'habitans, dans le court éspace de trois ans; voilà un résultat qui surpasse même nos espérances.

Causes du succès.

Les mêmes causes qui ont produit la marche heureuse de cette méthode utile dans les deux premières années, et que j'ai développées dans les premier et deuxième rapports généraux, l'ont soutenue dans la troisième.

La gracieuse munificence de notre très-auguste mo-

marque, qui montre un intérêt vif pour cette méthode utile et bienfaisante, a continué de soutenir son extension. Sa Majesté avait dans les deux années précédentes daigné elle-même encourager l'introduction de la méthode, visiter nombre d'écoles qui l'avaient admise, soutenir les pauvres écoles, ordonner la distribution de 364 collections complètes de tableaux, témoigner sa satisfaction à plusieurs promoteurs de la méthode, et donner des ordonnances pour faciliter l'introduction et l'instruction des maitres.

Ce genre d'enseignement a de même eu l'avantage d'être favorisé des bontés du meilleur des rois dans le cours de la troisième année (1825) de son institution :

Conformément aux ordres du Roi, la méthode n'a été appliquée qu'aux élémens, savoir, dans la classe inférieure de chaque école.

Le Roi n'a encore rien ordonné quant à l'introduction ; elle n'est encore que permise, quoique bientôt on la trouvera établie dans plus des deux tiers des paroisses du royaume.

Sa Majesté a daigné, comme pendant la seconde année (1824), faire distribuer des collections complètes de *tableaux* à 350 écoles, dont les communes avaient l'*intention* d'en faire usage immédiatement. Il faut observer que le comité que le Roi avait honoré de ses ordres pour la distribution (le conseiller d'état Lassen et l'auteur *de* ce mémoire) a reçu des demandes de plus de *600 communes*, ce qui prouve combien l'enseignement *mutuel* se soutient par l'expérience et surmonte toutes les difficultés, tous les obstacles.

Le roi en visitant l'année passée les provinces du royaume a honoré de son auguste présence, comme dans les années précédentes, plusieurs écoles, et Sa Majesté a bien voulu elle-même encourager les autorités et les personnes qui ont le plus d'influence sur les lieux à soutenir la méthode (1).

Une *école* normale a été ouverte à Vonsild, dans le

---

(1) Du 4 juin 1825.

Jutland méridional, trop éloigné pour profiter de l'école normale de Copenhague.

S. A. R. le Prince Christian-Frédéric de Danemarck, la Chancellerie royale, la plupart des évêques et des baillis, et la pluralité des prevôts et des prêtres n'ont pas diminué de leur bienveillance pour cette institution utile.

L'école normale a rendu ses services habituels. Elle a été visitée (en 1825) par 384 personnes, parmi lesquelles 320, qui voulaient se rendre capables d'introduire la méthode. Douze étrangers, Suédois et Allemands, ont aussi examiné cette école avec une attention particulière.

Quant aux provinces allemandes du Roi, les tableaux ont été achevés et distribués, et la méthode a fait un heureux début dans ces provinces.

Diverses applications élémentaires de l'enseignement mutuel.

La lecture, l'écriture, le calcul et la géographie, voilà les connaissances primaires, le but de l'instruction dans la classe inférieure, le but que l'on doit acquérir par l'enseignement mutuel. Ces élémens (et l'enseignement de la religion), voilà aussi toute l'instruction qui se donne dans la classe inférieure de nos écoles primaires.

Mais j'ai prouvé dans le second rapport général, qu'on peut, en suivant rigoureusement le principe (de n'employer la méthode que pour les connaissances primaires), en tirer de grands secours pour les élémens d'autres connaissances.

L'approbation donnée par Sa Majesté le Roi aux désirs de S. A. R. le Prince Christian-Frédéric de Danemarck, relativement à l'emploi de la méthode concernant les élémens du dessin linéaire, a conduit à un heureux résultat. L'essai a parfaitement réussi; on a refait les 24 tableaux en grand format, et on a accompagné ces tableaux d'une instruction pour la pratique. On ose se flatter que bientôt l'application dans plusieurs écoles aura lieu.

Un comité a dressé 12 tableaux pour le chant: c'est un essai qui fait des progrès et promet beaucoup. On espère qu'il sera fini vers la fin de l'année et qu'il donnera un résultat heureux.

On continue, surtout dans toutes les écoles militaires, d'employer avec un très-grand succès l'enseignement mutuel pour les élémens de l'instruction gymnastique.

On a continué de tirer beaucoup de fruits de l'application de la méthode pour apprendre aux enfans les élémens de la langue allemande, française et latine, ainsi que de la langue danoise pour ce qui regarde les enfans dans les états allemands du Roi.

L'établissement des écoles d'enseignement mutuel, pour ce qui regarde les ouvrages d'aiguille, a naturellement plus d'obstacles à vaincre. Cette affaire est cependant en bon train. Les villes de Ringsted, Sorö, Slagelse, Korsöer, Skjelskör, Kallundbourg et Aarhuus ont déjà envoyé des institutrices à l'école des ouvrages d'aiguille annexée à la grande école normale; elles sont retournées avec une pleine connaissance de la méthode; des écoles pour les ouvrages d'aiguille sont ouvertes dans cinq de ces villes et seront établies sous peu dans les autres.

L'expérience a été faite, et on peut avec certitude espérer de la voir se confirmer, qu'une institutrice qui instruisait autrefois avec peine 30 ou 40 jeunes filles, parvient à en instruire plus de 100 avec facilité au moyen du *nouvel* enseignement.

Avantages de l'enseignement mutuel.

Plus l'enseignement mutuel se répand, plus les preuves de son utilité se multiplient; plus de mille témoignages *lui ont* été très-favorables et plusieurs entre autres d'hommes qui, d'abord peu disposés pour cette méthode, en sont devenus les protecteurs les plus zélés.

Les avantages que j'ai présentés comme le résultat de la méthode et dont j'ai développé les circonstances et les suites heureuses (P. IX dans la traduction française du 2e. rapport général) se sont manifestés dans un degré éminent, selon les témoignages venus de toutes les provinces du royaume.

Économie dans le matériel;
Rapidité des progrès;
Contentement dans l'école (et des maîtres et des élèves);
Avancement de la moralité;

Préparations heureuses à d'autres connaissances d'un plus haut degré que les élémens;

Soulagement du maître;

Voilà les avantages qu'on annonce de toutes parts comme les suites heureuses de l'enseignement mutuel.

J'ai eu le bonheur de présenter à Sa Majesté cette année, comme les années précédentes, le 28 janvier, anniversaire du Roi, le troisième rapport général, dont cet exposé n'est qu'un extrait sommaire (car le rapport formerait un ouvrage de plus de vingt feuilles d'impression, trop étendu pour être donné en entier au public); mais la publication de cet extrait a été retardée jusqu'à présent à cause d'un voyage que j'ai fait par ordre du Roi, en Russie et en Pologne, pendant les mois de février, mars et avril, et à cause du bonheur que j'ai eu de suivre Sa Majesté en Jutland dans le mois de juin.

Copenhague, le 31 juillet 1826.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous donnerons à l'avenir, dans ce journal, un Bulletin bibliographique qui contiendra la simple annonce des ouvrages nouveaux relatifs à l'éducation; mais nous devons prévenir nos lecteurs que ces annonces ne préjugeront rien, et ne seront, en aucune manière, une recommandation des ouvrages annoncés. Elles auront uniquement pour but de faire connaître les titres des publications de ce genre. Nous ne pouvons signaler à nos lecteurs, comme bons et utiles, que les ouvrages qui nous ont paru tels après un soigneux examen; et, dans ce cas, nous leur consacrons des articles spéciaux.

Manuel d'enseignement pratique des sourds-muets; par M. Bébian, ouvrage adopté et publié par le conseil d'administration de l'institution royale des sourds-muets. 16 fr.

Historiettes et contes à ma petite fille et à mon petit garçon. 1 vol. in-18. A Besançon, chez Montarsolo.

Géométrie appliquée à l'industrie, à l'usage des artistes et des ouvriers; par C.-L. Bergery, ancien élève de l'école polytechnique. A Metz.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. III. — Décembre 1826.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 13 décembre.

Une lettre du comité cantonnal de la Valette (Charente) annonce que la distribution des prix a été faite dans l'école de M. Arbonneau, instituteur dans cette ville, le 5 septembre 1826, et que les exercices préliminaires auxquels on a soumis les élèves ont constaté les soins que cet instituteur a donnés à l'instruction morale et religieuse des enfans qui lui sont confiés.

M. Davesnes, instituteur à Rouen, transmet une notice imprimée sur la distribution des prix faite à l'école gratuite de Saint-Louis qu'il dirige.

M. Beaurépaire, directeur de l'école de madame la comtesse de Ségur, à Nangis (Seine-et-Marne), transmet la liste des élèves qui ont obtenu des prix, à la distribution qui en a été faite le 24 août 1826, par madame la comtesse de Ségur, en présence des autorités de Nan-

gis. Cette école renfermait alors plus de 100 élèves. On décide qu'un exemplaire des ouvrages couronnés et 25 nouveaux testamens seront envoyés à M. Beaurepaire.

M. Larbaud, instituteur à Gannat (Allier), donne également divers détails sur la distribution des prix faite dans son école, et transmet le discours qu'il a prononcé à cette occasion.

Le comité des écoles israélites envoie une notice imprimée sur la distribution des prix de l'année 1826.

La situation de l'école de garçons de la société présentait, au 1er. décembre, un effectif de 291 élèves; celle des filles de la Halle aux Draps, un effectif de 421.

M. Desportes est présenté et admis comme membre de la société.

M. Basset annonce au conseil la mort de M. Lemarchand, instituteur distingué.

On propose qu'il soit rédigé des instructions propres à diriger les personnes qui voudraient fonder des écoles d'adultes, et les maîtres qui seraient appelés à les diriger. — Le conseil charge M. Basset de lui présenter un rapport à cet égard.

On propose de renouveler les cartes de dispensaires de la société philanthropique, en souscrivant comme les années précédentes. — Approuvé.

M. Taillandier demande que la société écrive une lettre de félicitation à M. Dupin, au sujet du discours prononcé par lui à l'ouverture de son cours, et pour lui en demander communication, ainsi que de l'ingénieux tableau, dans lequel il a retracé par des teintes diverses les degrés d'ignorance et d'instruction de nos départemens. — Le conseil charge son bureau d'écrire une lettre dans le sens indiqué par M. Taillandier.

Séance du 28 *décembre*.

M. Chelard exprime à la société ses remercîmens pour le rapport qui a été fait sur ses solféges d'harmonie, et annonce qu'il se dispose à en publier une nouvelle édition plus adaptée aux méthodes et aux convenances des écoles élémentaires.

L'administration de la caisse d'épargnes et de prévoyance écrit pour envoyer quelques imprimés publiés sur son institution, et dont le conseil lui a fait la demande pour la société de Namur; elle annonce qu'elle compte adresser bientôt un travail complet et régulier sur les résultats qui ont couronné ses efforts.

Mme. Dupuy, directrice de l'école de Sainte-Foy (Gironde), annonce que l'école de cette ville a été transférée dans un beau local, où l'on reçoit également des pensionnaires et des élèves-maîtresses destinées à exercer les fonctions d'institutrices. — Le double *maximum* de fournitures accordé à madame Dupuy par une *précédente* décision, sera mis à sa disposition.

M. Lefebvre, instituteur à Prémontré, envoie divers échantillons des travaux des élèves de cette école, *en dessin* linéaire et en géographie. — Ces travaux *très-bien* exécutés obtiennent les suffrages du conseil qui décide qu'une lettre de félicitation sera adressée à ce sujet au fondateur, M. Violaine, qui sera prié de témoigner à M. Lefebvre la satisfaction de la société.

M. Renouard dépose sur le bureau une collection des rapports de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire à Namur, et une collection des livres publiés par cette société pour être répandus par ses soins et à bas prix. Ces livres ont pour titre : *Simon, ou le marchand forain*, par M. L. P. de Jussieu, 2 vol. in-12; *les petits Livres du père Lami*, par

le même, 3 vol. in-18; *Leçons de morale pratique*, par M. Abel Dufresne, 1 vol. in-18; *petit Vocabulaire pour la machine typographique*, à l'usage des instituteurs, méthode pour apprendre à lire aux enfans, 3 vol.; *Application des principes de la méthode pour apprendre à lire; lecture graduée*, *contenant des maximes*, *proverbes et sentences*; *Arithmétique élémentaire*, par G. B. J. Raingo; *Éléments de grammaire française* de Lhomond; *Nouvelle Caçographie*, par Dubuisson.

Un membre propose que les développemens donnés par M. Renouard, au sujet de cet envoi, soient renvoyés à la commission d'examen des ouvrages pour le concours pour les livres populaires. — Cette proposition est adoptée.

Sont présentés et admis, comme membres de la société, MM. Petit-Yvelin, négociant; Mazard, négociant; Harlé, propriétaire, et Casimir Chevreux.

On fait connaître la situation de la caisse. Le reliquat passif des dépenses de la société pendant l'année s'élevait, au 27 décembre, à la somme de 5,491 francs 20 centimes. Les valeurs appartenant à la société représentent un capital de 17,561 francs 55 centimes.

M. Taillandier, au nom de la commission des almanachs populaires, soumet au conseil la rédaction du programme qui devra être publié cette année, à l'occasion de la prorogation du concours. — Après discussion, ce programme est adopté.

M. Basset lit un rapport sur la fête qui a été donnée aux Moniteurs généraux des écoles et aux élèves qui ont obtenu des prix de sagesse. — (Voyez ci-après).

RAPPORT

Sur la fête des enfans.

Messieurs,

J'ai cru interpréter vos bienfaisantes intentions, et exciter l'émulation parmi nos maîtres et nos élèves, en instituant, il y a trois ans, *la fête* dite *des Enfans*. Cette fête a eu lieu, l'année dernière, à la même époque, et vous avez eu de chacune un rapport détaillé. Votre constante et unanime approbation, et les secours de quelques-uns de nos co-sociétaires m'ont engagé à la renouveler cette année.

Je ne répéterai qu'en peu de mots en quoi cette fête consiste, parce que les convenances et l'époque de l'année ne permettent pas d'y apporter de changemens. Elle est *arrangée* d'avance pour que tout se passe de la manière la plus convenable.

M. Boulet, maître de l'école Gaultier, étant indisposé, n'a point paru ainsi que ses deux élèves. M. le général *comte* Alex. de Lameth a honoré la réunion de sa présence, pendant quelques instans; M. Wilhem et moi étions du banquet.

A trois heures et demie, on s'est mis à table; vers la fin du dîner, tout le monde s'est levé, et, le verre en main, on s'est réuni à moi pour boire, en un seul toast, à la santé du Roi et de la famille royale, à celle du président de votre société et des membres qui la composent, et, en particulier, à celle des sociétaires qui ont bien voulu souscrire pour les frais de la fête. Ce sont : MM. Ternaux et de Lameth, Jomard, B. Wilhem, Basset, un anonyme et Pressard de Choisy.

Les enfans et les maîtres ont reçu des étrennes, puis à cinq heures et demie, conduits au théâtre de M. Comte, ils ont assisté à une séance extraordinaire du physicien, et à la représentation de trois pièces fort morales et très-intéressantes.

Le jeune Bertrand, notre élève, âgé de 11 ans, qui a si courageusement exposé trois fois sa vie, le 7 septembre dernier, pour arracher à la mort une femme qui se noyait dans une profondeur de 15 pieds d'eau, était du banquet. A la fin du spectacle, un des acteurs a chanté des couplets analogues au dévouement d'Hippoltye Bertrand. Le public a vivement applaudi, et a réclamé le bis, en regardant notre élève avec attendrissement.

Je joins ici la copie des couplets, et la liste des maîtres, maîtresses, et des enfans présens à la fête, et je demande qu'on les insère dans le Journal à la suite de ce rapport, pour déposer dans vos archives le souvenir d'un fait honorable pour l'enfance, pour nos maîtres, nos écoles et notre méthode d'éducation; enfin pour donner aux parens et aux instituteurs une preuve incontestable des avantages de la natation, et des beaux résultats qu'on peut obtenir d'une grande force de volonté, même dans l'âme d'un enfant.

Paris, 27 décembre 1826.

Basset,
Président du comité d'inspection.

Couplets chantés au théâtre de M. Comte.

Air : mon cher Calais, combien je te regrette !

Pour parvenir au temple de mémoire
Il est encor d'honorables succès;
Et, de nos jours, tous les genres de gloire
Sont cultivés par les héros français.

N'a-t-on pas vu l'intrépide Hippolyte,
Ayant à peine atteint onze printemps,
Se signaler par sa noble conduite,
Et s'honorer par des faits éclatans?

Un jour, errant sur les bords de la Seine,
Une inconnue, en maudissant son sort,
S'y précipite et croit finir sa peine,
Au fond des eaux en recherchant la mort.

Bertrand la voit, il accourt, il s'avance,
Et dépouillant son léger vêtement,
Sans espérer la moindre récompense,
Il s'abandonne au perfide élément.

Son jeune cœur d'un doux espoir s'anime,
Et sans prévoir quels seraient ses destins,
Deux fois il plonge, et deux fois la victime
Toujours échappe à ses trop faibles mains.

Bien éloigné de rester en arrière,
De sa faiblesse il gémit en secret,
Puis il replonge, et tant qu'il reste à faire,
Le jeune enfant a cru n'avoir rien fait.

Ranimant donc sa force et son courage,
Il touche au but par un nouvel effort;
Il reparaît, et conduit au rivage
Celle qu'enfin il ravit à la mort.

Mais Charles Dix, toujours bon, toujours juste,
Donne à Bertrand le prix de la vertu.....
Il prouve ainsi que, sous un prince auguste,
Le dévouement ne fut jamais perdu!

Noms des maîtres, maîtresses, moniteurs généraux, monitrices et prix de sagesse.

Arrondissement.

3e. M. Boulet. — *Moniteur général*, Chevillon (Alexandre), 11 ans et demi. — *Prix de sagesse*, Brenon (J.-Pierre), 10 ans. École Gaultier.

4e. M. de Valcourt. — *Mon. g.* Malteau (Théodore),

Arrondissement.

12 ans. — *P. de s.* Malteau (Victor), 13 ans et demi. Halle aux Draps.

8e. M. Sassy. — *Mon. g.*, Ronce (J.-Louis), 11 ans et demi — *P. de s.* Decaen (Cyprien), 9 ans et demi. — Bertrand (J.-L.-Hippolyte), pour son action généreuse. Place Saint-Antoine.

10e. M. de Moyencourt. — *Mon. g.*, Gros-Jean (François-Pierre), 13 ans. — *P. de s.*, Burlion (L.-Jules), 9 ans et demi. Rue de Sèvres.

12e. M. Badoureau. — *Mon. g.*, Sarazin (Pierre), 11 ans et demi. — *P. de s.*, Dauban (Édouard), 5 ans et demi. Rue de Saint-Jean-de-Beauvais.

12e. M. Garassut. — *Mon. g.*, Viguer (Auguste-Joseph), 13 ans et demi. — *P. de s.*, Bernard (Désiré-Jean), 10 ans et demi. Halle aux Veaux.

4e. Mme. Quignon. — *Mon. g.*, Bonnel (Henriette), 14 ans. — *P. de s.*, Carré (Estelle), 13 ans. Halle aux Draps.

12e. Mlle. Lelièvre. — *Mon. g.*, Bosselet (Fœdora), 11 ans et demi. — *P. de s.*, Dasque (Éléonore), 11 ans. Rue de Saint-Jean-de-Latran.

11e. Melle. Lachard. — *Mon. g.*, Lefèvre (Georgette), 12 ans. — *P. de s.*, Genin (Julia), 12 ans. Rue du Pont de Lodi.

CORRESPONDANCE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE.

Extrait d'une lettre de M. Davesne, *instituteur à Rouen.*

J'ai l'honneur de vous présenter inclus le discours que M. le président de la société d'instruction élémentaire

de la Seine-Inférieure, a prononcé à la distribution des prix de l'école Saint-Louis.

A ma troisième séance, le 7 décembre 1825, j'avais 51 enfans; hier, 29 novembre 1826, j'en comptais 302 présens. Cependant ma rentrée n'a point, comme les années précédentes, été annoncée par affiches, ni dans les journaux.

Mes enfans, au catéchisme de leurs paroisses, ont remporté sept prix, et ont obtenu onze encouragemens.

Extrait du discours prononcé par le président de la Société de Rouen.

MESSIEURS,

Vous voici encore réunis dans une de ces fêtes dont une bonne action fait tout le charme; un sentiment honorable, toute la pompe; l'enthousiasme de quelques enfans, toute la gloire.

Près de 300 élèves sont aujourd'hui rassemblés sous vos yeux, pleins de zèle et d'émulation, et offrent un tableau qui doit vous être une récompense suffisante de vos bienfaisantes intentions.

Ce n'est pas sans un vif sentiment de satisfaction que nous présentons à nos sociétaires cette intéressante jeunesse à laquelle on ne s'est point vainement efforcé d'inspirer de bonnes et saines idées d'ordre et d'application. Tant il est vrai et consolant de dire que les hommes à tout âge suivent les bonnes directions qu'on leur donne.

Peut-être serions-nous tentés de mêler un peu d'amour-propre au contentement que nous goûtons aujourd'hui, si nous ne savions en nous-mêmes que cette heureuse marche qu'a prise l'école depuis les dernières vacances, est due surtout au zèle infatigable et aux connaissances de l'instituteur qui est venu donner une existence nouvelle à l'établissement. Nous aimons à le remercier

publiquement de son zèle ; c'est là aussi un prix qu'il nous est doux de décerner avant tous les autres.

Depuis long-temps nous sentions de quelle importance il était que l'Administration trouvât un professeur qui, par sa moralité irréprochable, l'ordre à imposer aux classes, les principes, les pratiques à y suivre, nous aidât à désarmer toutes les préventions, à triompher de toutes les répugnances.

Cet élément de succès est grand et puissant ; il contribuera, tout nous le fait espérer, à nous conserver le seul honneur que nous ambitionnions, mais auquel nous ne cachons pas que nous attachons un bien grand prix, celui d'être encore utiles, en concourant à l'enseignement des enfans de cette industrieuse cité.

C'est à vous aussi que nous appelons aujourd'hui à recevoir la récompense de l'application et de la bonne conduite ; c'est à vous, enfans, à devenir des preuves vivantes et irrécusables de la sagesse et de la solidité de notre système d'enseignement. C'est à vous que je veux plus particulièrement m'adresser dans une circonstance qui vous a pour principal objet ; c'est vous que je voudrais persuader de toutes les heureuses conséquences que votre raison précoce, votre soumission peuvent avoir sur une infinité de choses qui échappent à votre jeune intelligence.

De même qu'il n'y a rien d'inutile et de petit dans la nature pour l'œil de l'observateur ; de même il n'y a rien d'indifférent dans l'ordre social, qui fut, autant que cela est possible à l'homme, créé à l'imitation des œuvres de Dieu.

Je voudrais révéler à vos jeunes esprits toute l'importance que vous avez dès à présent dans ce monde où vous entrez avec l'insouciance et la légèreté de votre âge, non pas sans doute afin de vous donner de l'orgueil, mais pour vous encourager au travail et à la vertu, en vous prouvant

qu'ils sont utiles non-seulement à vous, mais à la société dont vous faites dès à présent partie.

Il doit venir un moment où les habitudes laborieuses, les préceptes d'ordre et de religion que vous aurez amassés dans votre enfance, seront une source de prospérité ou de consolation pour vous et vos familles; ce moment, qui semble éloigné pour un si grand nombre, il est près d'arriver peut-être pour quelques-uns; qui sait s'il n'en est pas qui le possèdent déjà?

Songez quelquefois en vous-mêmes quelle ressource un enfant instruit et appliqué peut offrir à sa famille; de quelle utilité il peut être de bonne heure, et avant l'âge d'homme, pour un père infirme, une mère veuve ou des frères orphelins, et devenez meilleurs et plus studieux.

Il arrive que beaucoup d'entre nous sont condamnés aux occupations sérieuses de la vie, quand ils pouvaient croire avoir long-temps encore à ne s'occuper que de ses jeux.

Figurez-vous le bonheur que goûtera, dans de telles *positions*, l'enfant qui aidera ses parens dans leur commerce, dans leur ménage, dans l'administration de leur modeste fortune.

Un enfant qui a donné de bonne heure son cœur à Dieu et au travail, outre qu'il est le plus heureux des enfans, est encore un sujet de bonheur pour la société, un exemple dont l'influence s'étend sur ses amis, sur ses voisins; car telle est la marche des choses sur la terre que tout s'y propage promptement, et qu'heureusement le bien y est aussi productif que le mal.

Enfans! ceux qui assistent aujourd'hui à vos succès sont depuis long-temps associés dans le désir de donner un jour à l'état des hommes utiles et intéressans.

Cette réunion de cœurs bienfaisans ne s'est jamais laissé décourager dans le noble but de son institution.

Toute l'année elle vous a procuré les avantages d'une

instruction qui doit vous mettre à même d'être dès à présent la joie de votre famille, plus tard l'honneur ou le soutien de l'état; car il est plus d'un moyen aux yeux du sage de lui rendre des services et de bien mériter de lui. Maintenant nous venons, en vous annonçant vos vacances, vous donner un petit nombre de couronnes.

Je dois une consolation à ceux qui sont privés aujourd'hui d'en parer leurs fronts aux yeux de leurs mères, c'est de dire que ces couronnes ont été rares et difficiles à obtenir. Je dois proclamer encore, à titre de récompense générale, combien dans le cours de l'année nous avons été contens de l'ensemble de vos travaux, de votre tenue décente, de votre empressement, de votre docilité. A peine pourrais-je faire un petit nombre d'exceptions que je laisse aux indisciplinés, heureusement très-rares parmi vous, le soin de s'appliquer.

Enfin, et pour dernier encouragement, nous croyons être appelés à vous dire, à tous, qu'à ce concours où l'émulation et l'amour-propre s'agitent aujourd'hui, il ne faut pas se faire une gloire irréfléchie d'y paraître au premier rang.

Je suis bien aise de vous tenir en garde contre cette ivresse à laquelle s'abandonnent avec trop de vanité les élèves vainqueurs, sans songer que derrière eux souvent un grand nombre était près de les atteindre.

Ce qu'il y a de vrai dans la gloire d'aujourd'hui n'est pas, ne doit pas être tout entier dans le sentiment d'une supériorité souvent passagère; mais dans la réflexion plus solide qu'en faisant mieux que les autres, on leur a été d'un bon exemple, que ce succès les excitera à une plus grande application, et que tout en les surpassant on leur a rendu le service important de leur montrer les moyens d'être les premiers à leur tour.

Si cette fête doit être pour les vaincus une leçon d'encouragement, qu'elle soit pour les vainqueurs une leçon

de modestie. Tâchez tous de tirer cet avantage des couronnes que nous avons tant de plaisir à vous offrir, et auxquelles la présence de vos parens donne une joie si douce, que, même dans vos jours les plus reculés, vous ne pourrez l'oublier.

Approchez le premier, vous qui avez mérité le prix d'honneur et d'excellence. Ce prix que vous ont décerné vos propres amis, vos égaux, vos rivaux mêmes, est celui que dans le cours de votre vie il vous faudra toujours rechercher le plus. Cette justice rendue à votre bonne conduite doit vous apprendre dès aujourd'hui que de toutes les récompenses qu'on obtient dans la carrière d'homme, il n'en est point de plus douce et de plus honorable que celle qu'on doit à l'estime générale et aux suffrages de ses semblables.

Si ce prix vous a été décerné par vos camarades, c'est, nous n'en doutons pas, que vous en étiez digne. Continuez à vous efforcer d'être meilleur qu'eux; et vous, tâchez d'être meilleurs que lui. C'est dans cette lutte, pour le bien, que vous apprendrez à être des enfans bons et soumis, à devenir d'honnêtes gens dans la vraie étendue du mot. C'est avec ce soin de vous-mêmes, que plus tard vous porterez dans la société, qui vous attend, les idées qu'on s'efforce de faire germer dans vos cœurs, je veux dire, la douceur et la piété des mœurs, la justice et la bonne foi dans vos relations avec vos semblables, l'attachement et la reconnaissance au souverain protecteur de vos droits, de vos existences et de votre industrie; enfin, l'amour et le dévouement à cette belle patrie, dont aucun âge ne peut en France prononcer le nom sans enthousiasme et sans attendrissement.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Lettre du directeur de l'école de madame la comtesse de Ségur, à Nangis.

Nangis, le 28 novembre 1826.

Le retard que j'ai mis à vous écrire n'a été occasioné que par une visite inattendue de M. Thomas, archiprêtre de Provins, qui est venu inspecter l'école d'enseignement mutuel que j'ai l'honneur de diriger, et qui a été fondée à Nangis par feu M. le comte de Greffulhe, pair de France.

Voici, monsieur, le motif de la visite de M. l'archiprêtre: des personnes très-charitables avaient fait courir le bruit que l'instruction religieuse était négligée dans l'établissement confié à mes soins, par madame de Ségur, veuve de M. le comte de Greffulhe, et pour cette raison les premières communions avaient été retardées jusqu'à ce jour.

M. Thomas, archiprêtre de Provins, s'est présenté dans les premiers jours de ce mois avec M. Grémeaud, maire de la ville de Nangis, pour savoir si les élèves qui se disposaient à la première communion, étaient instruits de leur religion.

M. l'archiprêtre a interrogé mes élèves sur le catéchisme, l'évangile, leur a même fait réciter leurs prières; mais, à ma grande satisfaction, ces chers enfans ont parfaitement répondu.

M. l'archiprêtre aura sans doute fait son rapport à M. Rhimbault, curé respectable et doyen de Nangis; aussi d'après cette visite, dimanche dernier, 26 du courant, vingt-huit de mes élèves ont fait leur première communion.

Les personnes qui en veulent à l'enseignement de Nangis ne savent sans doute pas que deux fois par semaine, les mardis soir, et les samedis soir depuis quatre heures jusqu'à cinq heures, je fais réciter à mes élèves le catéchisme, l'évangile, et même leurs prières.

Je remercie ces âmes charitables de m'avoir procuré la visite de M. l'archiprêtre de Provins; au moins, une autre fois, il pourra ajouter foi aux prétendus amis de l'enseignement mutuel. Je suis, etc.

BEAUREPAIRE.

NOUVELLES

De quelques écoles des départemens.

La distribution des prix aux élèves de l'école de Lavalette (Charente) a eu lieu le 5 septembre, et a été précédée d'exercices qui ont mis les spectateurs à portée d'apprécier les progrès des enfans et le zèle de l'instituteur. M. le docteur *Gain*, maire de la ville, a prononcé, à cette occasion un discours qui a produit une sensation très-favorable à la méthode suivie dans l'établissement. Le journal de la *Charente* a rendu compte de cette solennité dans des termes que nous aimerions à reproduire, si nous ne devions réserver nos pages pour des objets d'un intérêt moins local.

— Une lettre de M. Larbaud, directeur de l'école de Gannat, contient ce qui suit:

« Depuis 7 années, 284 enfans ont puisé chez moi une connaissance suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et du dessin linéaire. Le détail de l'examen subi par mes élèves, le jour de la distribution des prix, serait trop long; il me suffira de vous dire que jamais je n'eus lieu d'être plus satisfait, et ne fus jamais plus complimenté par les autorités et par les parens. »

Nous ajouterons que M. Larbaud a prononcé, à l'occasion de cette distribution de prix, un discours fort sage et fort bien approprié à la circonstance. On aime à voir un instituteur primaire faire preuve d'un talent qui l'élève au-dessus de sa tâche, condition nécessaire pour la bien remplir.

— L'école de Prémontré continue de prospérer. D'après le dernier état de situation, 60 élèves y lisent couramment, 54 écrivent sur le papier, 7 dessinent des morceaux d'architecture, 15 vont faire leur première communion.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

Institution Morin.

Extrait du Moniteur du lundi 18 *décembre* 1826.

Mardi 12, a eu lieu à l'institution Morin, rue Louis-le-Grand, un examen des élèves des deux institutions de Paris et de Fontenay-aux-Roses. Cet examen s'est fait en présence d'inspecteurs de l'Université, de proviseurs des colléges royaux, de MM. les curés de l'Assomption, de Saint-Philippe-du-Roule, et d'une réunion de professeurs et d'hommes de lettres distingués. Nous allons donner une esquisse rapide de cette séance, qui a produit sur tous ceux qui y ont assisté, une impression de surprise et de satisfaction, bien flatteuse pour le digne chef de ces deux institutions et pour les professeurs qui le secondent.

Les élèves ont été spécialement interrogés sur le latin, le grec et la géographie.

On sait que la méthode appliquée à l'enseignement du latin, dans les deux institutions Morin, est celle de M. Ordinaire, qui dirige en personne cette application. Le public a depuis long-temps été à même de juger de

l'excellence de cette méthode; mais ses avantages n'ont peut-être jamais paru plus évidens qu'à cette dernière réunion.

Les divisions inférieures ont d'abord été interrogées, et d'anciens chefs de l'Université, des vétérans de l'instruction publique, ont manifesté leur étonnement quand ils ont vu des enfans de huit ans, n'étudiant le latin que depuis cinq mois, indiquer, sans la moindre hésitation, les désinences si nombreuses et si compliquées des déclinaisons et des conjugaisons latines, ainsi que tous les composés d'un grand nombre de verbes primitifs.

Les autres divisions n'ont pas excité moins d'intérêt. Depuis l'*Epitome* jusqu'à *Virgile* inclusivement, les élèves ont partout donné des preuves de l'utilité de la méthode qui les dirige.

Nous avons vu avec plaisir que les thèmes ne sont pas cultivés d'une manière moins brillante. Deux inspecteurs de l'Université ayant ouvert *Télémaque* au hasard, les élèves ont transcrit dans un latin élégant le texte français en même temps qu'il leur était dicté.

Nous avons remarqué que la langue grecque ne leur était pas moins familière que la langue latine. Des élèves de dix à onze ans ont traduit *Homère* avec la plus grande facilité.

Nous avons appris que d'autres élèves traduisaient *Démosthènes*. L'heure avancée n'a pas permis de les interroger. Nous regrettons aussi que la même raison ait empêché l'examen des divisions d'arithmétique et d'algèbre. La méthode suivie dans cet enseignement s'éloigne des méthodes communément employées, et nous tenons de juges compétens que sa supériorité est décisive.

La séance s'est terminée par l'examen des divisions de géographie ancienne et moderne. Le professeur chargé de cet enseignement est M. Girard, qui, dans une explication improvisée, a développé avec beaucoup de talent et une rare clarté les traits principaux de sa méthode. Les auditeurs ont écouté ces détails avec la satisfaction la plus vive. On a applaudi à la manière

neuve et originale dont l'habile professeur a envisagé cette branche importante d'instruction.

Les élèves ont justifié la haute opinion que le maître venait de donner de la méthode. La configuration du globe, les principales chaînes de montagnes, les grands bassins, les fleuves et leurs affluens, toute la géographie physique en un mot, considérée sous un point de vue entièrement neuf, ont paru causer aux examinateurs une satisfaction générale. Des élèves de huit à neuf ans ont déployé des connaissances géographiques vraiment étonnantes. Par exemple, un élève, le dos tourné à la carte, nomme successivement toutes les villes situées sur les deux rives d'un fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure, tandis qu'un autre élève, une baguette à la main, indique leur position sur la carte muette.

La géographie ancienne n'a pas été moins remarquable. Tandis qu'un élève traduisait Virgile, un autre indiquait sur une carte du monde connu des anciens, tous les lieux immortalisés par la muse du prince des poëtes.

La séance, ouverte à une heure, s'est prolongée jusqu'à cinq, et elle n'a paru longue à personne. Faisons des vœux pour que les méthodes d'enseignement suivies dans les deux institutions Morin soient de plus en plus appréciées; nous savons que la récompense la plus flatteuse pour ce chef d'institution serait de voir la jeunesse française partager les avantages que ces méthodes excellentes donnent évidemment aux élèves placés immédiatement sous sa direction. Déjà il se prépare à livrer au public sa méthode pour l'enseignement de la géographie. Ce travail consiste dans la confection de cartes muettes d'une grande dimension. On y joindra un manuel qui contiendra les instructions nécessaires pour mettre à même le chef d'instruction d'introduire cet enseignement dans les établissemens qui lui sont confiés.

Déjà la méthode de M. Ordinaire, appliquée avec tant de succès au latin ou au grec, s'applique en ce moment à Fontenay-aux-Roses à l'étude des langues vivantes; et cet essai, fait sur la langue anglaise, a déjà répondu aux espérances qu'on avait conçues.

Ainsi se développent sur une échelle de jour en jour plus étendue, les principes établis avec une si louable persévérance par M. Ordinaire. Ainsi puisse ce vénérable recteur poursuivre avec confiance ses honorables travaux; il aura bien mérité de la jeunesse française, et son nom sera du nombre de ceux que la reconnaissance aime à prononcer.

EXTRAIT

D'un rapport fait au bureau d'administration des hospices, sur la visite faite le 2 avril 1784, dans les écoles des paroisses Saint-Merry, Saint-Paul et Sainte-Marguerite (1).

Mon dessein n'était pas d'abord, en écrivant ce mémoire, d'entrer dans aucun détail sur les exercices des enfans. Il semble que ceci doive être entièrement abandonné aux maîtres, qu'il suffise de bien choisir ceux-ci, et que le choix une fois fait, on puisse se reposer sur eux pour la méthode qu'ils jugeront plus convenable. Mais une visite que nous eûmes occasion de faire le mois dernier (2 avril) dans les écoles gratuites de la paroisse Saint-Paul, nous a procuré des lumières si intéressantes sur cet objet, que je ne puis me refuser à les consigner ici, tandis que la mémoire en est encore récente.

Comme tout ce que je vais rapporter paraîtra sûrement incroyable, tant il est éloigné de ce qu'on voit communément, je préviens que ceux de mes confrères qui ont été témoins avec moi des mêmes faits, sont MM. Cochin et Demalezieu. Je ne crains pas d'avancer qu'ils ont partagé avec moi le même degré de plaisir et d'étonnement.

Sur deux files le long des murs sont posées des tables

---

(1) Ce rapport a été trouvé dans les papiers de feu M. Boscheron. Nous avons pensé que nos lecteurs y trouveraient un double intérêt, fondé sur la nature des choses qu'il renferme, et sur les honorables souvenirs que l'auteur a laissés. Ces deux extraits offrent une preuve de plus que l'enseignement mutuel n'est pas une innovation, et que la méthode actuelle n'en est que le perfectionnement

en forme de pupitres, dans l'épaisseur desquelles sont logés des cornets de plomb de deux en deux. Ces cornets sont recouverts d'une plaque de fer à charnière qui est baissée pendant le temps de la leçon qui n'est pas employé à l'écriture. Ceci a pour objet d'obvier à ce qu'il n'y ait point d'encre répandue pendant qu'on écrit, et que les livres dont on se sert dans les autres momens n'en soient pas maculés.

Ces deux rangs de tables sont disposés en gradins, afin que tous les enfans soient également en vue.

A toutes ces tables de 10 en 10, ou à peu près, sont implantés des montans de bois auxquels sont attachées des ficelles un peu fortes et un peu tendues, pour servir de support aux exemples d'écriture.

Dans une extrémité de la salle, vers le milieu, est une espèce de chaire très-élevée; c'est la place du maître, qui, par sa position, domine sur tous ses enfans et les embrasse d'un seul coup d'œil.

Ce maître a sur sa table un carton contenant les noms de tous ses écoliers, à chacun desquels est imposé un numéro qui ne varie jamais, en sorte que d'appeler tel enfant ou de dire tel numéro, cela est absolument indifférent. Ce tableau lui sert aussi de mémorial pour fixer le degré de contentement qu'il peut avoir de chaque sujet. Il y marque les bons points qu'ils ont mérités, les témoignages qu'il en a donnés par des images ou autres signes de convention, qui, parvenus à un certain nombre, se convertissent en prix à sa volonté.

Les enfans, dans une autre liste qu'il a, sont distribués par décuries, à la tête desquelles se trouve celui qui a le mieux fait, ou le mieux répondu pendant un temps déterminé; a il le titre de *censeur*; on verra tout à l'heure ses fonctions. Comme cette place est variable et susceptible d'être occupée par celui-ci ou celui-là, les enfans se livrent des attaques à des jours indiqués, ce qui produit chez eux une forte émulation.

Il est encore différens grades auxquels ils peuvent prétendre et dont les titres annoncent ou des succès ou une confiance particulière de la part du maître: l'un est le *libraire*, c'est le préposé à la garde des livres; l'autre le

portier ou le *commissaire* dont la fonction est de distribuer les rangs pour la sortie, de maintenir l'ordre, eto. etc.

Je demande grâce pour tous ces préliminaires qui peuvent paraître minutieux, mais on reconnaîtra tout à l'heure qu'ils étaient indispensables.

L'exercice qu'on faisait au moment de notre arrivée était celui de la lecture du Nouveau Testament. Un enfant lit un verset; le suivant, dans l'ordre du numéro, lit celui d'après et d'autres successivement. Tous suivent exactement et ont le plus grand intérêt de le faire pour n'être pas pris au dépourvu; car au milieu d'un verset, le maître frappe quelquefois sur la table et nomme un numéro au hasard. L'enfant appelé saisit le verset comme à la volée, et s'il lui échappe la moindre faute dans la lecture, le maître qui a les bras croisés et qui ne permet de mouvement qu'à ses yeux pour observer ceux qui paraîtraient s'occuper de toute autre chose, n'en tient nul compte. C'est le *censeur* de la division où on lit, qui reprend, et l'enfant recontinue.

La lecture ayant duré ainsi une demi-heure, chaque *libraire* se détacha pour aller relever les livres de sa *division*, et les remettre à la place d'où il les avait tirés.

J'observerai en passant que nous avons vu avec la plus grande surprise que ces livres qui datent de 1754 et qui sont tous numérotés, sont encore dans la meilleure condition possible, ce qui ne peut-être attribué qu'au grand ordre et à l'attention qu'on a de donner toujours le même à chaque enfant. Par-là, chacun est comme garant de l'exemplaire qui porte son numéro, et s'il y a la moindre tache, les moindres écorchures, on sait tout de suite à qui elle peut être attribuée.

Les livres relevés, d'autres enfans distribuèrent à leurs camarades les papiers qui portaient leurs noms et posèrent en même temps les exemples sur les cordes, en y ajoutant des plumes toutes taillées de la grosseur de l'exemple; car il en est très-peu qui aient le privilége de se servir de canifs et de tailler eux-mêmes leurs plumes : le maître est seul chargé de ce soin; il nous en montra environ 2000 toutes taillées de sa main, et c'était, nous dit-il, l'exercice de sa récréation.

Pendant qu'on écrit, le maître est alors dans le plus grand mouvement, il se promène dans tous les rangs, donne des avis à celui-ci, recorrige celui-là, en un mot se livre à tous autant que la brièveté du temps le permet: nous vîmes des écritures superbes et dignes sans contredit de figurer dans des bureaux.

L'exercice de l'écriture nous conduisait naturellement à celui de l'arithmétique dont on répéta devant nous les quatre règles; le maître se contente de dicter des chiffres au hasard, et les enfans font les opérations dans le même ordre que nous avons dit, il n'y a qu'un moment pour la lecture. Le premier numéro appelé entame la première colonne et il est relevé par les suivans, toujours sous l'inspection du *censeur* de la division en exercice, qui ne laisse pas échapper la plus petite occasion de montrer son activité.

Mais ce qui devait mettre le comble à notre admiration, comme à notre étonnement, c'était l'article de l'instruction. Après avoir fait enlever les papiers et les plumes dans l'ordre qui avait été observé pour les livres, le maître fit une récapitulation assez succinte de la leçon de la veille. Je n'oublierai jamais qu'il s'agissait du jugement dernier et du purgatoire, articles, comme tout le monde sait, qui ne sont, pour ainsi dire, qu'indiqués dans le catéchisme, attendu qu'ils appartiennent plus spécialement à la controverse et à la théologie.

Quand celui qui était appelé, vacillait dans sa réponse ou ne citait pas littéralement (condition rigoureusement exigée, s'il s'agit de passages de l'Écriture Sainte, qu'il n'est jamais permis de suppléer), vous eussiez vu 10 à 12 mains élevées qui demandent, qui sollicitent d'être interrogés. Quoique l'impatience pétille dans leurs yeux, elle ne se permet point d'autres expressions. S'ils ont le bonheur de suppléer leur camarade en défaut, ils répondent avec joie, il est vrai, mais avec modestie. Si, au contraire, leur sollicitation n'est point couronnée de succès, ils s'apaisent aussitôt. En un mot, dans ce moment de la classe où l'on paraît permettre plus de ressort à l'activité de leur âge, l'ordre n'en est pas plus altéré. Pas le moindre bruit, ni même le plus petit frémissement.

Tel est le tableau fidèle de ce que nous vîmes ce jour-là à Saint-Paul. . . . .

. . . .

S'il est un objet facile à communiquer à la fois à un grand nombre d'individus, c'est l'instruction. Pour le faire avec fruit, il suffit de tenir tous les enfans en échec, en ne mettant aucun ordre dans les sujets qu'on veut interroger. Tous alors prêtent la même attention dans la crainte d'être pris au dépourvu.

C'est aussi ce qui se pratique à la Pitié. Les maîtres de cette maison suivent à cet égard la méthode adoptée dans les écoles des paroisses Saint-Paul, Saint-Merry et Sainte-Marguerite, qui devraient être les modèles de toutes les écoles de charité. Après avoir fait réciter aux enfans la lettre du Catéchisme, le maître se répand en un commentaire très-long de la matière qu'il a à expliquer. Autant que le sujet le comporte, il le relève par des traits frappans tirés, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, ainsi que de l'histoire ecclésiastique; car, pour rendre la raison sensible, il faut la revêtir d'un corps, et ce corps ce sont les faits. Il choisit ensuite parmi ceux de ses enfans en qui il voit plus de disposition pour lui récapituler son explication. Si celui qu'il a nommé vacille dans ses réponses, ou ne cite pas littéralement (condition rigoureusement exigée quand il s'agit d'un passage de l'écriture qu'il n'est pas permis de suppléer), on voit aussitôt 10 à 12 mains s'élever. Ce sont des enfans qui demandent, qui sollicitent d'être interrogés. Quoique l'impatience petille dans leurs yeux, elle ne se permet pas d'autre expression. S'ils ont le bonheur d'être choisis, ils répondent avec joie, mais avec modestie. Si, au contraire, leur sollicitation n'est pas couronnée de succès, ils s'apaisent aussitôt. En un mot, dans ce moment de la classe où l'on paraît accorder plus de ressort à l'activité de leur âge, l'ordre n'en est pas altéré. On n'y entend pas le moindre bruit, ni même le plus petit frémissement.

La marche de la lecture est différente. Un enfant lit un verset; le suivant continue, et les autres successivement; tous suivent exactement, et ont le plus grand intérêt d'être sur leurs gardes; car, au milieu d'un verset, le

maître frappe quelquefois sur sa table, et nomme un enfant d'une division opposée. Celui-ci saisit l'endroit comme à la volée, et s'il lui échappe la moindre faute dans la lecture, le maître qui a les bras croisés et qui ne permet de mouvement à ses yeux que pour observer ceux qui paraîtraient s'occuper d'autre chose, n'en tient nul compte; c'est le censeur de la division où l'on lit qui reprend, et l'enfant recontinue.

Cette méthode de classer les enfans par décuries est excellente, et on n'a guère idée de l'émulation qu'elle jette parmi eux. Celui que l'on met à la tête de dix de ses camarades, et que l'on nomme pour cela le censeur, est réputé par-là le plus sage et le mieux instruit. On devine aisément combien il a à cœur de justifier le choix qu'on a fait de lui par sa sévérité et son exactitude dans toutes les occasions où il peut les déployer.

Si le maître est pour ainsi dire passif dans la lecture, lors de l'écriture il est dans un exercice continuel. Après que chaque censeur a distribué aux camarades de sa division leurs papiers et leurs exemples qui sont attachés à des cordes pour éviter d'être gâtés, le maître se promène dans tous les rangs, donne des avis à celui-ci, recorrige celui-là, en un mot, se livre à tous autant que la brièveté du temps le permet.

Les enfans étant munis de leurs papiers, la leçon de l'arithmétique se place assez naturellement. Le maître dicte des chiffres au hasard, le censeur qu'il a nommé les répète et fait tout haut l'opération. C'est le même ordre que pour la lecture. Le maître, les chiffres une fois posés, n'a d'autre soin que de distribuer l'honneur de faire la règle à ceux qu'il lui plaît de choisir, ceux-ci étant toujours sous l'inspection du censeur de sa colonne, qui ne laisse pas échapper la plus petite occasion de prouver son activité.

Je me flatte qu'on voudra bien me pardonner ces détails que j'ai abrégés autant qu'il m'a été possible; mais ils étaient nécessaires pour justifier combien il est facile d'instruire à la fois et solidement une multitude d'enfans.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. IV. — JANVIER 1827.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 10 janvier 1827.

M. Saillard, instituteur à Granville, adresse l'état de situation de sa classe, qui renfermait 60 élèves, au premier décembre dernier. Les élèves de cette école, émus au récit des malheurs éprouvés par les naufragés de deux bâtimens de Granville, qui ont péri à Terre-Neuve, se sont cotisés, et ont versé le fruit de leurs petites économies entre les mains de M. le curé, lorsqu'il s'est présenté à l'école pour y quêter en faveur de ces infortunés.

M. Beaurepaire, instituteur à Nangis, (Seine-et-Marne) envoie l'état de situation de son école, avec des échantillons d'écriture, fort bien exécutés par ses élèves. La classe contenait 159 enfans, au 1er. décembre dernier.

La situation de l'école des garçons de la Société, au

1er. janvier courant, présentait un effectif de 310 élèves.

M. Brach, ancien administrateur des douanes, est présenté et admis comme membre de la Société.

M. le colonel Coutelle, au nom de la commission des fonds, fait connaître le résultat sommaire des recettes et dépenses de la Société pendant l'année 1826 :

La recette s'est élevée à.	18,157 fr.	30 c.
La dépense à.	21,157	55
Reliquat passif.	3,000	25

Séance du 24 *janvier* 1827.

La Société de la morale chrétienne de Marseille, accuse réception des exemplaires des ouvrages couronnés qui lui ont été adressés.

Les directeurs des écoles de Sury, de Riom, de Doullens, transmettant les états de situation de ces établissemens.

M. Lamouroux, docteur en médecine, visiteur de l'école de Saint-Jean-de-Latran, adresse des observations sanitaires sur cette école. Remercîmens à M. Lamouroux.

M. Taillandier communique une note sur l'établissement de l'école de Namur.

M. Basset annonce que la Société philantropique est dans l'intention de souscrire annuellement pour vingt-cinq exemplaires aux ouvrages d'instruction élémentaire qui seront couronnés.

Le même membre propose que la Société écrive à l'Académie française, pour lui recommander le jeune Bertrand. Adopté.

On annonce que la Société d'encouragement est sur le point de nommer à quatre places vacantes à l'école des

arts et métiers de Châlons, et que les membres qui auraient des élèves à présenter, doivent les adresser aux membres de cette Société qui ont droit de présentation.

M. le comte de Lasteyrie propose de renvoyer à une commission, un mémoire que l'auteur souhaite offrir gratuitement à la Société. Renvoyé au comité des livres.

La séance de l'assemblée générale annuelle est fixée au 7 mars prochain.

RAPPORT

Sur la distribution des prix faite dans les écoles de Paris.

Chaillot.

M. le marquis de La Louzière, administrateur du bureau de charité, M. le vicaire de la paroisse de Chaillot, et une dame de charité, étaient présens. Les prix ont été donnés par ces trois personnes. Les parens des élèves, qui tous sont fort pauvres, n'avaient point interrompu leurs travaux pour venir voir récompenser leurs enfans. Il n'y avait de réunies que les trois personnes désignées plus haut.

Rue Saint-Lazare.

Il n'y avait aucun membre du bureau de charité ni de la paroisse. M. Basset membre du comité cantonnal du premier arrondissement, était seul prévenu. C'est lui qui a distribué les prix. Il a raconté aux enfans le trait de dévouement de l'élève Bertrand de l'école Saint-Antoine. Dans toutes les écoles le nom de cet enfant a été proclamé.

Rue du Colisée.

La distribution des prix dans cette école a été faite par M. le curé de Saint-Philippe du Roule. Étaient également présens, madame la marquise de Pastoret, fondatrice de l'établissement, madame Duvivier, autre bienfaitrice de l'école, et M. le secrétaire général de la mairie. Avant de procéder à la distribution, M. le curé a adressé quelques paroles aux élèves ; il les a engagées à s'appliquer à l'étude et surtout aux travaux de l'aiguille, parce qu'elles en auraient besoin dans toutes les conditions où elles pourraient se trouver ; il leur a recommandé de remercier Dieu des bienfaits qu'il verse sur elles par les mains de la fondatrice de l'école, etc.

A la fin de la cérémonie, on a distribué plusieurs prix offerts par M. le secrétaire général de la mairie. Ces prix ont servi à récompenser la bonne conduite, et ce sont les élèves qui les ont décernés à trois de leurs compagnes. Le premier a été donné à une monitrice générale.

Rue Coquenard.

La distribution des prix dans cette école, a eu lieu avec autant de solennité que la précédente. M. l'adjoint au maire présidait. Immédiatement après la distribution des récompenses accordées par M. le préfet, l'institutrice a annoncé que Son Altesse Royale mademoiselle d'Orléans, fondatrice de l'école, voulait bien ajouter à ces prix quelques objets pour servir de vêtemens à plusieurs des élèves : c'était des tabliers, des fichus, des mouchoirs, etc.

Halle aux draps.

M. Champion, adjoint au maire, a fait les distributions de prix dans les deux écoles de la Halle. On y voyait

réunis, comme les années précédentes, beaucoup de membres de la Société pour l'instruction élémentaire, de Paris.

M. Potard premier vicaire de la paroisse Saint-Eustache, M. le deuxième vicaire, ainsi que l'ecclésiastique chargé des catéchismes de la paroisse, étaient présens. La présence de ces messieurs est une preuve que l'instituteur fait tous ses efforts pour gagner leur bienveillance. Ils y paraissaient pour la première fois.

M. le président a prononcé un discours, après lequel on a procédé à différens exercices d'écriture et d'arithmétique, entre lesquels des morceaux de chant ont été entendus. On a admiré l'ensemble qui a régné dans l'exécution des morceaux, et l'on a été témoin des progrès que les élèves ont déjà faits, depuis que l'enseignement du chant est confié au jeune Hubert, élève de M. Wilhem.

De cette école, on a passé dans celle des filles dirigée par madame Quignon. Madame la comtesse de Laborde, membre du comité des dames, était présente, ainsi que des membres de la Société fondatrice de l'école, MM. Coutelle, Basset, Lardant, etc.

M. le président a également prononcé un discours, à la suite duquel a eu lieu la distribution. Quelques chants ont été exécutés; quoique le chant ne soit introduit dans l'école que depuis peu de mois, les élèves ont fait entendre un morceau à plusieurs parties. Les progrès rapides dans cette branche sont dus au zèle et à l'exactitude de la maîtresse chargée spécialement de l'enseignement du chant.

En général, ces deux écoles ont prouvé, par leurs résultats cette année, qu'elles sont toujours deux des meilleurs établissemens de ce genre à Paris.

Écoles Israëlites.

Il n'est pas de distribution qui se soit faite avec plus de solennité que celle-ci. C'est dans un vaste local de la rue Saint-Martin que l'on a réuni les élèves des deux écoles, et ce local était parfaitement décoré.

MM. les rabbins, ayant à leur tête M. de Cologna, étaient présens, ainsi que d'autres membres du consistoire, ceux du comité de l'école, le comité des dames pour l'école des filles, etc.

M. l'adjoint au maire a présidé cette année.

Trois discours ont été prononcés, l'un par le président, le second, par M. de Cologna, le troisième par M. Brandon, sur les travaux des deux écoles. Ce dernier a rendu compte aussi des résultats obtenus par la Société des amis du travail. On sait que cette société s'occupe du placement dans des ateliers, et de la surveillance des élèves qui ont terminé leurs études primaires.

Écoles protestantes.

Les élèves des deux écoles de la rue du Coq et ceux des deux écoles de la rue des Billettes, ont été réunis cette année, comme de coutume, dans le temple de la rue des Billettes. M. le maire présidait. Étaient présens MM. les pasteurs des deux communions, beaucoup de personnes de ces communions, qui s'intéressent aux succès des écoles, et plusieurs membres de la Société pour l'instruction élémentaire, entre autres M. Basset. M. le maire a prononcé un discours auquel a répondu un de MM. les pasteurs. La cérémonie a été terminée par le récit qu'a fait M. Basset de l'action du jeune Bertrand.

École Saint-Antoine

Cette école, qui l'année dernière offrait si peu d'élèves que la distribution des prix avait été renvoyée au commencement de 1826, cette école était pleine cette fois-ci ; elle contenait plus de 160 élèves. MM. Bally et Basset, de la Société pour l'instruction élémentaire, étaient présens. On a vu avec plaisir le jeune Bertrand, dont l'action généreuse est connue de tout le monde, être appelé plusieurs fois pour être couronné : l'enthousiasme de ses camarades était à son comble. Ils ont indiqué par-là qu'ils approuvaient le choix qu'avait fait leur maître, dans la répartition des récompenses, et le plaisir qu'ils avaient de voir couronner un camarade qui les honore.

École Gaultier.

Des membres de la Société fondatrice de l'école s'étaient rendus, comme à l'ordinaire, à cette distribution : MM. Ternaux, Jomard, Basset, Lebœuf, Taillandier, etc. Un ecclésiastique de la paroisse Saint-Ambroise y était également. Divers exercices ont eu lieu, entre lesquels des chants ont été exécutés, comme dans toutes les autres écoles où cette branche d'enseignement est introduite. M. le maire du huitième arrondissement présidait. Après la distribution des prix, une cérémonie fort intéressante a eu lieu. La Société pour l'instruction élémentaire, désirant récompenser le dévouement du jeune Bertrand, élève de l'école Saint-Antoine, avait appelé cet enfant dans l'école Gaultier, au moment de la distribution des prix. M. Basset a fait le récit de l'action du jeune Bertrand, et a appris aux élèves que cet enfant était parmi eux. Bientôt les regards se sont portés sur cet intéressant enfant. On l'a conduit vers M. le maire qui a bien voulu lui

donner la médaille et la couronne que la Société lui avait décernées.

École Duras.

C'est sous la présidence de M. Piault, maire du dixième arrondissement, que la distribution s'est faite en présence d'un respectable ecclésiastique de la paroisse Saint-Sulpice, et du vicaire de l'Abbaye-aux-Bois. M. Basset était aussi présent. M. le maire a ouvert la séance par un discours improvisé, dans lequel il a bien voulu témoigner la satisfaction qu'il éprouvait en voyant dans son arrondissement une école si bien dirigée, et il a paru satisfait de l'exécution de divers morceaux de chant; il en a complimenté les élèves. En effet, à l'époque de la dernière distribution, le chant n'était point introduit dans l'école; ce que l'on a entendu cette fois-ci était donc les résultats d'une seule année de travail. M. le maire a aussi témoigné plusieurs fois ce désir de voir propager une méthode au moyen de laquelle on obtient de si heureux résultats.

École Carpentier.

M. le baron de Lagoude, adjoint au maire, accompagné de M. l'adjoint du douzième arrondissement et du secrétaire général de la mairie de ce dernier arrondissement, a distribué les prix dans cette école, après avoir adressé quelques paroles aux élèves sur l'objet de la réunion. On a regretté que M. le président, pressé de se rendre à une autre école, ne laissât pas le temps de faire aux élèves, devant leurs parens réunis, divers exercices portés au programme, et qui devaient faire juger des progrès réels des enfans de cette école, dont il est fâcheux, d'ailleurs, que le nombre ne s'accroisse pas.

Rue du Pont-de-Lodi.

M. le baron de Lagoude, accompagné des mêmes personnes que dans l'école précédente, a distribué les prix. Il a adressé quelques paroles aux élèves, et a félicité l'institutrice sur la bonne tenue de la classe, sur le grand nombre d'élèves qui la suivent, et a procédé ensuite à la distribution des prix.

Saint-Jean-de-Beauvais.

L'école Saint-Jean-de-Beauvais a encore offert cette année le modèle de la tenue et de l'ordre que peut offrir une bonne école élémentaire. Il y avait une réunion des membres de la Société pour l'instruction élémentaire et beaucoup de dames. M. l'adjoint au maire présidait. Il a adressé quelques paroles bienveillantes aux élèves, au commencement de la cérémonie, puis on a procédé à quelques exercices. Des chants ont aussi été exécutés. Constamment la supériorité de cette école s'est fait remarquer dans tout ce qu'on a exécuté.

Place aux Veaux.

M. l'adjoint au maire a également distribué les prix dans cette école. Il a témoigné sa satisfaction sur la belle tenue des élèves. En effet, cette école peu visitée, et qui dans l'origine a beaucoup souffert sous la direction d'un maître que l'administration a jugé à propos de remplacer, est une de celles qui se font aujourd'hui remarquer par une tenue exemplaire.

Clos de Saint-Jean-de-Latran.

Près de 300 élèves étaient réunis dans cette école, dont

la belle tenue fait l'objet de l'admiration de toutes les personnes qui la visitent. L'institutrice, quoique malade depuis quinze jours, s'y était rendue. Sa présence, dont les enfans étaient depuis long-temps privées, a été d'abord pour elles toutes un premier sujet de satisfaction.

M. l'adjoint au maire, M. Basset, M. Coutelle, madame la comtesse de Laborde, membre du comité des dames, et plusieurs autres personnes de la Société pour l'instruction élémentaire étaient présentes.

On a entendu, pour la première fois depuis que le chant est introduit dans l'école, les élèves exécuter quelques morceaux de chant. On a eu lieu d'en être très-satisfait.

Paris, 30 novembre 1826.

Signé, Sarrazin,
Inspecteur des écoles.

NOTE

Communiquée au Rédacteur du Journal d'Éducation, par M. Basset, *sur l'action du jeune Bertrand, qui a été mentionnée dans les diverses écoles de Paris, lors des distributions de prix.*

J. Louis Hyppolite Bertrand, agé de 11 ans, fils d'un ancien militaire, aujourd'hui ouvrier mécanicien, rue Saint-Antoine, n°. 158, et élève de l'école primaire gratuite d'enseignement élémentaire, dirigée par M. Sassy, place Saint-Antoine, n°. 5, se promenait seul, dans l'île Louviers, du côté du grand courant de la Seine, le 7 septembre dernier, vers cinq heures du soir. Non loin de lui, une femme qu'il ne connaît pas, se précipite dans

le fleuve ; le jeune Bertrand n'ôte que sa redingote, se jette à la nage, et plonge pour sauver la malheureuse. Il ne réussit pas cette fois, et vient respirer hors de l'eau.

Cette femme se débattait dans un fond de 15 pieds de profondeur ; Bertrand replonge ; il est saisi par celle qu'il veut sauver ; il s'en débarrasse, et vient respirer de nouveau. Le courage n'abandonne pas cet enfant, il replonge une troisième fois, saisit la femme d'une main, et la ramène vivante sur le bord.

Les autorités locales, après avoir vérifié le fait, en ont dressé procès verbal, et pris les mesures convenables pour le faire connaître, et récompenser.

La ville a accordé à Bertrand 25 francs. Le Roi une pension viagère de 60 francs. Depuis, sur la communication du fait que j'ai donné à la Société Philanthropique, l'enfant et son père ont eu les honneurs de la présentation au conseil de cette Société, à la demande de laquelle, S. M. a bien voulu ajouter à son premier bienfait la somme de 300 francs une fois payée, et 100 francs de plus à la pension militaire du père.

Comme la famille Bertrand est pauvre et nombreuse, j'ai promené l'enfant dans des pensions et chez des amis ; j'ai été assez heureux pour ramasser encore 300 francs, qui, ajoutés au don royal, forment une somme de 600 francs que j'ai placée pour lui à la caisse d'épargnes.

Je ne suis pas au bout de mes démarches, pour faire connaître et récompenser un dévouement unique sans doute à cet âge.

Ce dévouement a été solennellement annoncé dans toutes nos écoles, à la distribution des prix. C'est à celle de l'abbé Gaultier, que notre petit héros a reçu de M. le maire du huitième arrondissement, en présence d'un nombreux public, et avec la plus touchante émotion, des

caresses et des fécilitations, le brevet de la pension royale, la couronne du courage et de l'humanité, des livres, une lettre de félicitation de la Société, et une médaille en bronze frappée à cette occasion.

Plusieurs instituteurs se sont disputé l'honneur, le plaisir et le besoin, d'offrir au père de Bertrand l'entière gratuité de son éducation. Le sentiment de la reconnaissance a été plus fort, et il est resté dans l'école de M. Sassy, qui lui donne l'instruction nécessaire pour être admis un jour à l'école des arts et métiers de Châlons.

A la fête que je donne annuellement aux maîtres, maîtresses, moniteurs généraux, monitrices et prix de sagesse, Bertrand était invité. A la fin du spectacle d'enfans de M. Comte, auquel assistaient nos écoliers, il a été chanté des couplets en l'honneur de notre petit bonhomme, qui ont attiré sur lui l'intérêt d'un public qui sait aussi applaudir à ce qui est bon, beau, humain, charitable, vertueux; vous trouverez ces couplets dans mon rapport fait sur ma fête, au conseil d'administration.

A notre dernière séance, j'ai été chargé, monsieur, de vous donner cette note pour le *Journal d'Éducation*, afin de publier cette belle action.

J'ai l'honneur, etc.,

Signé BASSET.

NOTE

Communiquée au conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire, sur l'école d'enseignement mutuel établie à Namur.

Une école d'enseignement mutuel a été établie à Namur (Pays-Bas), en 1821, au moyen d'une souscription pour couvrir les premiers frais et fournir le matériel nécessaire : elle a été dirigée par M. Russinger, jusqu'au 1er. octobre dernier, qu'Édouard-Auguste Caboulet en a pris la direction.

Cet établissement se compose :

1°. D'une classe d'enseignement mutuel pour les garçons.

2°. D'une autre pour les demoiselles.

3°. D'une classe où l'on enseigne la langue française, les mathématiques, la géographie et l'histoire.

4°. D'une classe de langue hollandaise d'après la méthode universelle de Jacotot.

5°. D'une classe préparatoire pour la langue latine.

6°. D'une classe d'ouvrages de main pour les demoiselles.

Outre ce qui concerne l'instruction, il y a encore des maîtres d'agrément, pour le dessin, la danse et la musique. (Cette dernière s'apprend par la méthode concertante).

Le soin des explications relatives à la religion, est confié à un ecclésiastique qui vient à l'établissement une fois par semaine.

Les différentes branches d'instruction, mentionnées

d'autre part, sont enseignées tant par le chef de l'établissement que par des sous-maîtres et une sous-maîtresse.

Le nombre des élèves, au 1er. janvier 1827, était de 124, dont 90 garçons externes, 30 demoiselles, 9 demi-pensionnaires et 5 pensionnaires.

L'établissement est situé dans un superbe et vaste local; les classes y sont commodes et spacieuses; il y a deux cours séparées pour les élèves de chaque sexe.

SOCIÉTÉ POUR L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

PROGRAMME

Du concours pour le meilleur almanach populaire, 1827.

La Société pour l'enseignement élémentaire n'ayant pas décerné de prix aux almanachs envoyés au concours de 1826, remet ce même sujet pour un nouveau concours qui restera ouvert jusqu'au 1er septembre 1827.

Les almanachs destinés à l'usage du peuple sont trop souvent remplis de choses inutiles, de contes frivoles; trop souvent même ils répandent ou introduisent des préjugés absurdes et nuisibles. Cependant ces almanachs, consultés par les classes laborieuses de la société, sont ordinairement dans les mains des personnes de tout âge, et composent la lecture de prédilection des habitans des campagnes. Combien ne serait-il donc pas désirable que, sans changer de forme, sans augmenter de prix, ils renfermassent en substance ce qui peut être le mieux approprié aux besoins de leurs lecteurs! C'est ce qui a été exécuté avec le plus grand succès dans divers pays étrangers, notamment en Allemagne et en Suisse.

Déjà même on a essayé en France quelques publications de ce genre.

La Société pour l'enseignement élémentaire, après avoir ouvert un concours pour d'autres ouvrages destinés à l'instruction du peuple, croit devoir, dans la même intention, proposer un prix pour l'*almanach populaire*, qui remplira le mieux les vues que nous allons indiquer.

Le prix sera décerné à l'ouvrage qui, en conservant la forme d'almanach, rédigé dans un style simple et concis, réunira le choix d'instructions le mieux approprié aux besoins du peuple.

La Société ne prétend pas imposer aux concurrens des conditions exclusives. Elle les engage seulement à faire un heureux choix de sujets propres à instruire, intéresser et amuser les lecteurs des classes peu éclairées. Le but du concours n'est pas en effet d'obtenir des almanachs qui ne puissent convenir qu'aux personnes instruites; les concurrens devront bien se pénétrer de l'idée qu'ils écrivent pour le peuple; c'est-à-dire qu'ils devront faire des efforts pour présenter leurs instructions sous des formes très-simples et en même temps récréatives. Ils pourront calquer en quelque sorte ceux de ces almanachs qui ont obtenu le plus grand succès, en substituant, toutefois, des notions utiles et des anecdotes instructives et morales, aux préjugés ridicules et aux récits scandaleux qui remplissent trop souvent ces compositions.

Ainsi, la Société indique comme des sujets susceptibles d'être traités sommairement, les avantages de la caisse d'épargnes, les bienfaits de la vaccine, les dangers du jeu et de la loterie, l'inconvénient des emprunts dans les *Monts-de-Piété*, l'indication des remèdes approuvés par les meilleurs médecins contre l'asphyxie et l'apoplexie, de la manière de rappeler les noyés à la vie, etc.

Mais les concurrens ne doivent voir dans l'énonciation de ces sujets que des indications que la Société abandonne à leur sagacité, sans entendre les leur prescrire, en tout ou en partie, s'ils croyaient mieux remplir son intention en adoptant une autre marche.

L'almanach populaire devra être vendu au plus bas prix possible; la Société désire qu'il ne dépasse point l'étendue de 150 à 200 pages, format in-18.

La Société propose, pour ce travail, deux prix, dont le premier sera une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, et le second une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs.

Les concurrens seront admis à présenter leurs ouvrages jusqu'au 1er. septembre prochain (1827) pour tout délai.

Les ouvrages seront adressés avec un billet cacheté contenant le nom de l'auteur, et une épigraphe placée en tête du manuscrit, et reproduite dans le billet cacheté, à l'agence de la Société d'instruction élémentaire, rue Taranne, n°. 12, où l'on en délivrera un reçu.

La Société, désirant que les ouvrages couronnés soient répandus généralement et au prix le plus modique, se réserve le droit de les publier. L'auteur aura de son côté la même faculté.

Il pourra faire prendre copie de son manuscrit, mais sans déplacement.

AVIS

Ce numéro du *Journal d'Éducation* ne contient qu'une feuille, au lieu d'une feuille et demie d'impression, parce que nous en retranchons la première partie d'un article fort important, que nous avions fait entrer d'abord, mais que, par réflexion, nous avons cru ne devoir pas diviser. Il paraîtra dans le numéro prochain qui sera composé de deux feuilles.

PARIS. -- IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. V. — Février 1827.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 7 février 1827.

L'administration de la banque de France écrit pour annoncer qu'elle met, comme par le passé, une somme de 2,000 francs à la disposition de la Société, afin de concourir à l'objet de ses travaux. Le conseil vote des remercîmens à l'administration de la banque de France, et ordonne la mention honorable de ce don dans le *Journal d'Éducation*.

M. Bouchené Lefer, membre du conseil d'administration, communique une lettre de M. Walbert, instituteur à Avesnes, contenant des détails sur la distribution des prix faite à son école, en présence des autorités civiles et religieuses.

M. Cosson, notaire, membre correspondant de la Société à Lunéville, adresse divers renseignemens sur la

situation prospère de l'école de cette ville, donne les plus grands éloges au zèle du directeur, M. Carcy, et fait remarquer l'impulsion donnée à l'instruction primaire par l'établissement de cette école. Elle compte près de 250 enfans, sans que le nombre de ceux qui suivaient auparavant les autres écoles, en soit diminué, et malgré l'ouverture d'une école dirigée par des frères de la doctrine chrétienne, qui contient aussi beaucoup d'élèves. Des remercîmens seront adressés à M. Cosson pour sa communication.

M. Gaudel, directeur de l'école de Périgueux, écrit que cet établissement continue d'obtenir des succès ; il donne des détails sur l'école de Bugne, dirigée par M. Mouton, et qui est dans un état prospère. Celles de Brantôme, Nontron, Thiviers, Montignac, Excideuil, se soutiennent dans une situation satisfaisante.

La Société pour les écoles d'enseignement mutuel de Bruxelles, annonce qu'elle a tenu son assemblée générale le 9 décembre dernier, et promet de transmettre sous peu, à la Société de Paris, le rapport imprimé de ses travaux. L'école de filles établie par cette Société obtient des succès soutenus; 126 élèves y reçoivent l'instruction, et leur nombre s'accroît tous les jours. La princesse d'Orange a pris cette école sous sa protection, et S. A. I. et R. vient de donner un témoignage de l'efficacité de cette protection, en adressant à la Société une somme de 500 florins des Pays-Bas, sans qu'aucune demande ni sollicitation lui ait été faite. L'école de garçons est composée de 419 élèves. La Société joint à sa lettre divers échantillons d'écriture et de dessin linéaire, fort bien exécutés par les élèves des deux écoles.

M. le comte Hippolyte Jaubert dépose sur le bureau l'état de situation de l'école d'Herry (Cher) qui renfermait 98 élèves au 1er. décembre 1826.

Le même membre donne verbalement quelques dé-

tails sur l'école de Fourchambault, qui a été ouverte avec 50 élèves. On se propose d'ouvrir une classe d'adultes le soir.

M. le président remercie M. Jaubert de sa communication et des soins généreux que sa famille et lui donnent à l'école d'Herry.

Sont présentés et admis comme membres de la Société : M. *Pompée*, instituteur ; madame la comtesse *Alfred de Noailles ;* madame la comtesse *Alex. de Girardin ;* madame la comtesse *Philippe de Ségur ;* madame *de Lascours*.

Séance du 21 février 1827.

Le président du consistoire de Nancy accuse réception de l'envoi du *maximum* de fournitures qui lui a été fait pour les écoles de cette ville et de Metz, et il remercie la Société d'y avoir joint plusieurs exemplaires des livres adoptés par elle.

M. Taillandier communique une lettre de M. Lasjuniers, relative à un projet d'ouverture, à Melun, d'une école de géométrie appliquée aux arts.

M. Rey, directeur de l'école d'Issoudun, annonce que cet établissement continue d'obtenir des succès dans toutes les branches d'enseignement ; 238 élèves y reçoivent l'instruction.

On lit une lettre de M. Bros, correspondant de la Société et secrétaire de celle de Montpellier, contenant des détails intéressans sur l'école de cette ville. A cette lettre sont joints trois états de situation, présentant les progrès des élèves dans la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin linéaire, la grammaire et le chant. Elle contient en outre divers renseignemens sur les méthodes.

M. le lieutenant-général baron Thiébault est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Jomard lit le commencement d'une notice sur l'état de l'instruction primaire en France, comparé avec les délits qui ont été réprimés depuis les dernières années. Il promet d'en communiquer la suite, ainsi que des tableaux qu'il a rédigés, à la prochaine séance.

M. Michelot, au nom du comité des méthodes, lit un rapport sur un tableau et une méthode de tenue des livres en partie double, par M. Coffy. (Ce rapport sera inséré au numéro prochain.)

Une discussion s'engage sur les conclusions du rapport, relativement à l'opportunité de l'introduction de l'enseignement de la tenue des livres dans les écoles. Le conseil adopte enfin les conclusions du rapport, rédigées de la manière suivante.

1°. Le conseil arrête, en principe, que la tenue des livres en partie double sera enseignée dans les écoles de la Société, et qu'il interviendra près des autorités compétentes, pour que cet enseignement soit introduit dans les autres écoles d'enseignement mutuel.

2°. Il approuve le tableau synoptique des principes de la tenue des livres, présenté à la Société, par M. Coffy.

3°. Il invite l'auteur à établir des tableaux partiels, et à rédiger les manuels correspondans, se réservant d'en faire examiner les manuscrits par le comité des méthodes, et d'en faire faire l'essai dans une des écoles de Paris, en présence d'une commission nommée à cet effet. C'est d'après les résultats de cette épreuve que le conseil prendra une décision sur l'adoption définitive de la méthode de M. Coffy.

M. Michelot, secrétaire du comité des méthodes, propose au conseil d'adopter les deux dispositions suivantes.

1°. Le bureau rédigera une circulaire pour inviter tous les amis de l'enseignement élémentaire à se faire recevoir membres de la Société.

Cette circulaire sera suivie de la liste des membres composant le conseil d'administration, et de la liste générale des membres de la Société.

2°. Il sera ouvert un registre des rapports, contenant la date du renvoi au rapporteur, l'objet du rapport et le nom du rapporteur. Dans chaque séance, le président du conseil rappellera quels sont les rapports qui doivent être faits, et qui seront toujours mis à l'ordre du jour; et il indiquera, s'il le juge convenable, l'époque où ils devront être présentés.

Lorsque le rapport ne sera pas prêt pour la séance indiquée, le président chargera le comité auquel le renvoi aura été fait, de nommer un autre rapporteur, à moins qu'il ne trouve juste d'accorder un sursis au rapporteur précédemment nommé.

M. Michelot développe successivement l'intention de ses deux propositions, et après une légère discussion, elles sont mises aux voix séparément et adoptées.

EFFETS DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE

SUR LES PROSPÉRITÉS DE LA FRANCE,

PAR M. CH. DUPIN.

Discours prononcé dans la séance d'ouverture du cours normal de géométrie et de mécanique appliquées, le 29 *novembre* 1826, *au Conservatoire des arts et métiers.*

C'est pour la sixième fois que j'ai l'honneur de professer dans cette enceinte la mécanique et la géométrie appliquées aux arts. Le zèle avec lequel les amis de l'industrie habitans de la capitale, ont suivi cet enseignement, a fait naître l'espérance qu'il pourrait être propagé dans toutes les villes importantes du royaume, qu'il y rendrait les mêmes services,

qu'il y serait soutenu par la même bienveillance et le même amour du pays. Le gouvernement, avec une bonté pour laquelle j'exprime ici ma vive reconnaissance, a fait du cours de Paris, un cours normal, d'où sont déjà sortis des professeurs pour plusieurs grandes cités Ces professeurs ont acquis une existence honorable; une carrière nouvelle s'est ouverte devant eux. La nature même de leurs leçons les a mis en relation, dans chaque ville, avec les chefs des principaux établissemens d'industrie, auxquels ils ont pu rendre des services essentiels, en les éclairant sur des pratiques dont la perfection ne peut être obtenue que par la théorie. A mesure que ces professeurs deviendront plus familiers avec la connaissance des arts, ils deviendront aussi plus capables d'en diriger les travaux. Plusieurs passeront dans l'industrie à laquelle ils procureront des lumières en échange de la fortune. En même temps, de nouveaux élèves, formés par le cours normal, remplaceront ces professeurs : ainsi nous établirons un écoulement périodique qui fournira d'avantageuses carrières à des sujets distingués, et qui récompensera dignement les professeurs que leurs talens et leur zèle auront signalés à l'estime et à la reconnaissance des chefs de nos grands ateliers et de nos principales manufactures.

Que les hommes auxquels la nature a donné plus de mérite que d'opulence, plus de talens que de bonheur, viennent à nous avec confiance; ils auront deux titres de plus à nos yeux. En retour de cette préférence, nous ne leur demanderons qu'une seule chose, ce sera d'accueillir avec la même prédilection les hommes d'une humble fortune, les hommes de métier, les simples ouvriers qui suivront un jour leurs leçons, et de leur tendre une main amie qui les aide à sortir de la pénurie, à s'élever par la culture de l'intelligence appliquée au labeur physique pour le rendre plus fructueux.

On a commencé par croire que les vérités mathématiques étaient nécessairement inintelligibles pour de simples ouvriers, parce qu'elles sont présentées dans les livres dogmatiques sous des formes abstraites et difficiles; on a cru qu'il n'était pas possible de les rendre assez aisées et palpables, c'était une erreur : la méthode seule était défectueuse; il n'existe aucun principe mathématique applicable aux travaux des arts qu'on

ne puisse, avec un peu d'étude, trouver le moyen de faire aisément comprendre à tous les individus qui possèdent une intelligence ordinaire. Pour démontrer cette vérité, je n'irai pas chercher en exemple les principes élémentaires de la simple géométrie ou les combinaisons mécaniques les moins compliquées : je choisirai des lois mathématiques que les peuples savans ont cherchées, durant cinquante siècles, avant de les découvrir.

Supposons que, pour délasser un instant l'esprit des ouvriers qui suivent le cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, je veuille leur montrer dans la nature les formes géométriques dont leur industrie fait usage : en peu de mots je pourrai, ce me semble, rendre clair cet admirable système du monde qu'il a fallu cinq mille ans pour découvrir et calculer : je dirai au ferblantier, au plombier, au chaudronnier, au tourneur, quand vous taillez de biais un tuyau, un rouleau, un entonnoir, vous faites une coupe ovale, et vous, jardinier, vous tracez le même ovale avec un cordeau et des piquets. Supposez que votre ovale ait pour longueur 200 millions de lieues, remplacez un piquet par une boule éternellement lumineuse, un soleil 1,348,360 plus gros que la terre, enfin la terre elle-même, faites-la rouler sur cet ovale avec une vitesse de 23 mille lieues par heure, alors vous aurez l'idée de la force immense que le Tout-Puissant emploie pour mouvoir l'un des moindres globes d'un des moindres mondes qui comptent autant de soleils que nous pouvons compter ou plutôt supposer d'étoiles dans l'étendue de l'univers. Tracez ensuite autour du même piquet, centre du soleil, autant d'ovales que de planètes en les inclinant plus ou moins, en les faisant de la largeur et de la longueur que je puis vous donner en chiffres, et voilà les routes des planètes ; enfin chaque planète est le soleil de ses satellites et le foyer de leur ovale.

Voilà comme nous ferons aisément comprendre aux ouvriers la grandeur de notre système solaire et celle des masses qui le composent, et l'ordre si simple, si beau, et j'ose dire si divin, des mouvemens éternels qui en règlent les phénomènes. Cette idée, ils l'auront acquise en peu de minutes, et je le répète, des peuples policés, illustres par les œuvres de leurs

arts, ont cultivé les sciences durant des siècles, sans pouvoir s'élever aux mêmes connaissances.

Les Grecs, par exemple, avec tout leur génie, n'ont jamais eu la moindre idée de la grandeur des astres et de l'étendue des espaces qu'ils parcourent. Avec un calcul bien simple, en partant des nombres que nous venons d'indiquer, vous comparerez aux forces du système du monde les forces dont nous pouvons disposer sur la terre, la force du cheval, par exemple, traînant une voiture sur une route horizontale; vous verrez que, pour produire une quantité d'action comparable à celle du simple mouvement de la terre autour du soleil, il faudrait attacher au char de la terre plus de dix milliards d'attelages, ayant chacun dix milliards de chevaux; que pour faire parcourir au soleil le même espace qu'à la terre, dans un même temps, il faudrait 1,348,460 fois dix milliards de machines à vapeur ayant chacune la force de dix milliards de chevaux. Les Grecs, que je vous ai cités, avaient des idées plus simples à cet égard; ils faisaient aussi traîner par des chevaux le char du soleil; ils en mettaient quatre avec un dieu pour cocher.

Ainsi, de nos jours, avec des moyens bien simples, des démonstrations bien aisées et des calculs élémentaires, on peut faire comprendre aux artisans de toute les professions ces vérités scientifiques et ces secrets du système du monde, que les philosophes de l'antiquité les plus illustres par leur génie, ont cherchés sans pouvoir les découvrir: enrichir les esprits de tout un peuple par ces trésors de la science moderne, sans sortir du cercle d'étude qui convient aux progrès, à l'exercice des plus simples travaux manuels, n'est-ce pas élever ce peuple même au-dessus de tous ceux qui l'ont devancé dans l'admirable carrière de la civilisation!

Ou je me trompe, ou des rapprochemens pareils auront pour l'esprit des ouvriers un noble et généreux attrait, plus pur, plus vif même que la contemplation des édifices, des tableaux et des statues, chefs-d'œuvre de nos grands artistes. Quand les hommes de l'industrie viendront à comparer la force du bras le plus robuste à la force qu'il faut pour mouvoir la terre, le soleil et les planètes, les satellites et les comètes, ils comprendront qu'une intelligence suprême, immortelle, infinie, veille à la géométrie du monde, et règle

par les lois d'une science immuable les formes et les mouvemens de l'univers, et nous leur dirons : le grand homme qui nous a appris ces lois imposées par le créateur de toutes choses, ce ne fut ni un brame, ni un payen, ni un musulman, ni un athée ; ce fut un chrétien profondément pénétré de la sublimité du système dont il avait embrassé la grandeur et découvert la sagesse. Il n'entendait jamais prononcer le nom du créateur de cette harmonie éternelle sans découvrir sa tête et courber son front respectueux ; il devenait plus humble croyant à mesure que son génie concevait une plus haute idée des œuvres du Tout-Puissant.

Ouvriers français, élevez vos idées jusqu'à la piété de Newton : c'est aux grands peuples qu'il appartient d'être religieux à la manière des grands hommes.

En tenant ce langage aux adeptes de l'industrie, en soulevant ainsi quelques voiles qui dérobent à leurs regards l'ordre général du monde et la majesté de la création, peut-être j'éveillerai dans quelque tête puissante un génie qui s'ignore lui-même : alors j'aurais fait présent à notre pays d'un talent supérieur, et je pourrai me dire avec l'orgueil d'un maître pour son élève : j'ai du moins produit un ouvrage qui vivra dans la postérité.

Et quand je n'aurais travaillé que pour un plus humble résultat, pour éclairer les pratiques et rectifier les routines de quelques petits ateliers, en m'adressant aux ouvriers, je croirais avoir encore recueilli de ma peine un prix suffisant, j'aurais fait beaucoup pour l'industrie.

C'est une grande erreur de supposer que dans les arts, même les plus communs, il suffit que le maître ait du savoir et des facultés intellectuelles activement déployées. Par une bizarrerie singulière de l'esprit humain, cette erreur sourit le plus aux personnes mêmes qui possèdent le moins d'esprit. Dans quelques localités où les arts sont encore au berceau, la vanité des mauvais chefs de boutique voit avec chagrin que les simples ouvriers acquièrent une instruction dont trop de maîtres d'ateliers n'ont pas encore fait acquisition. Dans le fond de la Bretagne et dans quelques parties de l'Auvergne et du Limousin, à peine ces industriels sans industrie ont-ils entrevu que leurs ouvriers comprenaient en effet quelque chose à la géométrie ainsi qu'à la mécanique, qu'ils ont

empêché leurs jeunes apprentis de suivre les cours que l'autorité municipale ouvrait généreusement en leur faveur, le soir à l'heure où les travaux du jeune âge devraient naturellement finir. Je tairai le nom des villes où ce honteux esprit de jalousie s'efforce de détruire un grand bienfait public, non point parce que j'ai peur d'attirer sur moi la vindicte des préjugés, mais dans l'espoir que les hommes dont je signale ici le misérable égoïsme seront ramenés à des sentimens plus généreux avant qu'on ait besoin de signaler davantage la terre sur laquelle ils nuisent et végètent. J'aimerais mieux signaler à l'estime, à la gratitude de la France, les provinces plus heureuses où les chefs d'industrie ont tendu la main au bien-être de leurs ouvriers, et fait des efforts fructueux pour les rendre plus éclairés et plus habiles.

Mais avant de présenter ce tableau, qui fait honneur à notre pays, démontrons encore une fois tout l'avantage que l'industrie française retire de l'instruction généralement répandue dans la classe laborieuse. Examinons l'influence de la pensée sur les travaux matériels.

Si nous comparons l'homme à d'autres êtres animés, nous sommes frappés aussitôt du sentiment de sa faiblesse. Combien il est loin d'égaler, pour la vitesse à la course, le cerf, le renne et le cheval; pour la constance et la durée de la marche, le chien, le chameau et le dromadaire; pour l'agilité des mouvemens, le chat, le singe et le tigre; pour la force des coups portés, le taureau, le lion et l'éléphant, et quant à la perfection des sens, quelle infériorité prodigieuse de sa vue comparée à celle de l'aigle et de tous les oiseaux; de son ouïe et de son odorat comparés à l'odorat et à l'ouïe des animaux chasseurs; de son goût, enfin, comparé à ce goût instinctif de tous les animaux qui leur révèle ce qui leur est nuisible ou salutaire.

La nature même des choses nous fait arriver à cette conclusion qui flatte peu la vanité de notre espèce : l'homme, envisagé sous le point de vue de ses facultés physiques, n'est au premier rang pour aucune, ou plutôt il est presque pour chacune d'elles dans un des rangs les moins favorisés de la création.

Mais l'homme garde en sa mémoire le souvenir et le fruit

du passé : il suit par degrés cette filiation des rapports entre les causes et leurs effets plus ou moins prochains qui constitue la science de la nature ; il se place à propos, selon ses vœux et ses besoins, dans cet enchaînement des effets et de leurs causes ; il fait exécuter par tous les auxiliaires dont il a l'art de s'entourer, ce que lui seul n'aurait jamais pu produire ; il emploie la force inerte des objets inanimés pour dompter la force intelligente des êtres animés ; il fait combattre d'abord, et concourir ensuite ces deux forces si diverses, pour arriver à l'accomplissement de ses volontés, et l'un des êtres les plus faibles de la création arrive ainsi jusqu'à la conquête de la création même. Après avoir asservi les animaux les plus utiles, exterminé ou confiné dans les déserts les plus malfaisans et les plus destructeurs, il a su, par la culture du règne végétal, changer les aspects et modifier, décupler, centupler les produits de la terre ; il s'enfonce aux plus grandes profondeurs, pour y chercher des trésors que la science y devine ; il s'élève dans l'air, il y navigue ; les eaux depuis des siècles sont devenues son empire ; il y déploie ses voiles, et, sans autre impulsion que la force des vents et des courans, il arrive à son but, contre la direction même ou des courans ou des vents. Ainsi partout l'homme commande sur la sphère qu'il habite ; et les globes que sa vue peut à peine atteindre, observent dans leurs mouvemens les lois dont il a découvert l'existence et le principe. Aujourd'hui, les phénomènes des cieux n'arrivent plus qu'aux époques et dans les circonstances assignées à l'avance par les calculs de l'homme ; tant la science du passé l'a rendu puissant et profond dans la science de l'avenir.

Qui croirait que pour exercer cette domination sur toute la nature, l'homme a besoin d'accomplir moins de travaux corporels que pour atteindre humblement la borne des destinées auxquelles il semble confiné dans l'enfance de l'industrie?

Mais dans ce premier état, l'homme ne vient à bout des travaux qu'il s'impose que par la force de son corps et de ses membres : il arrose de ses sueurs le produit informe des arts les plus grossiers ; il s'épuise à fabriquer des ébauches, tandis que, par les progrès de son expérience et de son intelligence, il finira par produire quelque jour, avec une facilité rapide, les chefs-d'œuvre des arts les plus parfaits.

Ainsi, l'un des plus grands et des plus nobles avantages de la science, dont je dois envisager les applications, c'est d'avoir délivré l'homme d'une foule de travaux qui n'exigent qu'une grande consommation de force physique, pour lui confier des travaux où l'intelligence est le moteur principal. Examinons de plus près l'influence de cette faculté développée chez les simples ouvriers.

Lorsqu'on observe avec soin les travaux d'un atelier nombreux, on est frappé de la différence des résultats obtenus par les divers ouvriers qui les exécutent. On voit les uns doués par la nature d'une très-grande force matérielle, s'épuiser en efforts prodigieux, et néanmoins produire un travail également médiocre, soit pour la quantité du produit, soit pour la qualité de l'exécution.

On en voit d'autres dont le corps grêle ou la complexion délicate ne promet guère de grands efforts physiques, mais qui compensent ce défaut par une rare intelligence et par l'habitude d'observer, de comparer, de réfléchir; ils ne perdent pas un seul mouvement; ils n'appliquent à la production de chaque effet particulier que la portion de forces strictement nécessaire pour le produire; ils évitent et les faux coups, et les pressions superflues, et les frottemens inutiles ou contraires. Par cette économie de leurs moyens, ils font plus vite, plus parfaitement et avec peu de fatigue, ce que les hommes plus robustes s'épuisent à produire quand le savoir et l'adresse ne viennent pas à leur secours.

Des dispositions naturelles à l'observation, une dextérité dont la source est dans la souplesse de certaines articulations, dans l'aisance et la précision de certains mouvemens, doivent rendre moins long et moins imparfait l'apprentissage de chaque art mécanique; mais dans cet apprentissage même, où trop souvent on confie tout au hasard, au temps, à la routine, la science peut offrir d'utiles enseignemens pour atteindre, par une voie plus sûre et plus facile, au but dont, sans elle, on ne peut approcher que par des à-peu-près et des tâtonnemens.

C'est au directeur d'atelier et de manufacture à faire, avec le secours de la mécanique appliquée, une étude spéciale des moyens d'économiser la force de ses ouvriers pour les leur

révéler : il y gagnera doublement ; il produira de plus grands résultats avec un même nombre d'hommes ; il pourra les fatiguer moins et pourtant en obtenir davantage, et eux-mêmes apprendront, dans un temps donné, non-seulement à faire plus, mais à faire mieux.

Ainsi, la main-d'œuvre deviendra, dans l'industrie française, de plus en plus économique, et chaque jour la verra moins éloignée de la perfection; les produits de nos arts, mieux appropriés à nos besoins, accroîtront les jouissances de la vie, et ces produits, livrés à la société pour des valeurs moins élevées, multiplieront le nombre des hommes qui peuvent se procurer ces jouissances. Par ces moyens divers, tantôt balançant l'industrie étrangère, tantôt remportant la palme, les produits perfectionnés de notre industrie, toujours croissans, iront apprendre nos titres de gloire dans les bienfaisans travaux de la paix, aux peuples qui tant de fois ont vu nos titres à la gloire dans les travaux de la guerre.

J'essaierai, dans ce cours, d'expliquer l'art raisonné de former et de conduire des ouvriers dans les opérations de l'industrie. Si mon espoir n'est point trompé, cette étude ne sera pas sans quelque utilité pour le bien-être d'une classe nombreuse qui forme le premier fondement de la richesse et de la puissance d'un état.

Cette partie de mes leçons aura pour but d'accélérer l'avancement des arts et de hâter un progrès dont il importe de bien apprécier la nature.

Il n'existe aucun genre de travaux exécutés par l'homme où les deux espèces de force intellectuelle et physique ne doivent se combiner pour se prêter un mutuel secours. Quoiqu'elles soient presque toujours employées en même-temps, elles le sont dans des proportions qui varient à des degrés presque infinis.

Tantôt, comme dans les travaux des beaux-arts, tels que le dessin, la peinture, la gravure, il faut faire un très-grand emploi de la force intellectuelle, et un emploi très-médiocre de la force corporelle. Dans quelques arts, tels que la sculpture, et certaines constructions d'architecture, il faut faire un grand emploi des deux forces; enfin, dans plusieurs autres, il faut principalement se servir de ses facultés physiques.

A mesure que ces métiers, que ces arts ont été créés et développés, ils ont pris un rang plus ou moins élevé dans l'opinion des hommes. On a généralement placé plus haut ceux qui demandent les plus grandes actions de la force intellectuelle. D'après cette idée, l'on a considéré les travaux d'invention comme supérieurs aux travaux d'imitation; ainsi, l'on a placé tous ceux qui demandent une plus grande puissance d'attention, de mémoire, de jugement et d'imagination, au-dessus de ceux qui ne demandent qu'un grand effort pour tirer, presser, pousser ou frapper, en un mot pour agir matériellement.

C'est par une suite naturelle de ces idées qu'on a divisé le domaine de l'industrie en trois grandes classes, suivant la nature des facultés qu'il faut principalement exercer pour exceller dans chaque profession. Les *beaux-arts*, où l'on doit déployer surtout de l'imagination et du goût; les *arts libéraux*, qui demandent un emploi plus spécial de la raison, de la mémoire, de la réflexion, et qui ne peuvent réussir que par un complet et libre exercice de nos facultés intellectuelles; enfin, les *arts mécaniques*, ainsi nommés parce qu'ils exigent surtout le secours de la main (μηχανή).

Dans l'enfance de la société, les arts commencent par être purement mécaniques; ensuite l'imagination des hommes ajoute à leurs efforts corporels, et donne naissance aux beaux-arts. Les arts libéraux, fruit de l'observation, des comparaisons multipliées et des études profondes, sont les derniers à naître et à se développer.

Dans ces progrès de l'industrie, on voit, par degrés, des arts cesser d'appartenir à la classe purement mécanique, pour s'élever au rang des arts libéraux ou des beaux-arts. Ce progrès est un des signes les plus certains de la marche des sociétés vers la civilisation; il conduit à l'alliance du savoir avec l'industrie, alliance dont les cours du Conservatoire ont surtout pour but de bien faire connaître la nature et les avantages.

Pour vous offrir un exemple remarquable et récent encore, je choisirai les arts des travaux publics, élevés en peu d'années, du rang d'arts mécaniques au rang d'arts libéraux, et même des beaux-arts, dans quelques-unes de leurs parties.

Les ingénieurs chargés d'exécuter les travaux publics de la

guerre, de la marine, des ponts-et-chaussées ou des mines, étaient d'abord de simples maîtres-ouvriers, habiles à fabriquer eux-mêmes des machines de toute espèce, qu'on appelait en vieux gaulois, des engins, d'où sont dérivés le nom d'enginieur et d'ingénieur, fabricant exécuteur d'engins.

Lorsqu'une longue pratique et l'habitude de la réflexion eurent fait connaître quelques lois mathématiques à suivre dans ces fabrications, et les règles d'art qu'on doit observer dans l'exécution des travaux publics, il fallut mêler des études scientifiques de plus en plus relevées à ce savoir pratique des enginieurs, il fallut leur donner une instruction première de plus en plus étendue, ou, comme on l'appelle, une éducation libérale. Le rang des mêmes hommes changea dans la société; ils cessèrent d'être considérés comme des maîtres terrassiers, ou des maîtres charpentiers, ou des maîtres appareilleurs, et le nom d'ingénieur devint, dans la société, le synonyme d'officier distingué par son savoir, autant que par l'importance et la dignité de ses fonctions.

Un progrès analogue à celui des arts des travaux publics, s'est opéré dans la plupart des arts de la vie privée. Les chirurgiens qui jadis étaient traités par les médecins avec tant de dédain, n'étaient dans l'origine, que des ouvriers mécaniques, qui se nommaient modestement les barbiers-baigneurs ou étuvistes. Mais en développant, en approfondissant, en perfectionnant l'art de la chirurgie, en rattachant ses progrès à une des sciences naturelles, les habiles artistes qui ont honoré cette profession si utile à l'humanité, l'ont élevée au rang le plus distingué parmi les professions libérales.

Beaucoup d'arts, considérés encore aujourd'hui comme des métiers purement mécaniques, sont susceptibles de s'élever par une marche analogue, et tel est le but que je dois indiquer à vos efforts et proposer à votre ambition. Vous rendrez, en l'atteignant, de très-grands services à notre industrie et à la société. Vous éleverez de plus en plus le savoir, la fortune, la dignité, l'indépendance d'autant de classes de cette industrie. Vous multiplierez le nombre des emplois où les hommes peuvent donner un puissant exercice à leurs facultés intellectuelles. Ainsi s'accroîtra la partie éclairée et pensante des classes laborieuses. En devenant plus nombreux, plus

riches, plus respectables, ils deviendront aussi plus respectés; et la place occupée par les hommes industrieux, si ravalée dans l'enfance des peuples barbares, s'élèvera de plus en plus vers le rang honorable où l'appellent les progrès de nos connaissances.

On a prétendu qu'il ne fallait donner aux simples ouvriers employés dans les arts mécaniques, que les moindres notions possibles sur tout ce qui pourrait développer leur esprit, exercer leur intelligence et faciliter leur mémoire. Il a semblé superflu, et même pernicieux de montrer à lire, à écrire et surtout à compter aux ouvriers, comme s'ils pouvaient devenir moins bons artisans en acquérant des moyens meilleurs de connaître ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font et ce qu'ils ont à faire. Quand même certaines parties de l'instruction donnée aux gens de métier ne leur seraient pas immédiatement utiles, parce qu'on n'a su ou parce qu'on n'a pu les employer jusqu'à ce jour que comme des animaux sans intellect, cette instruction, une fois donnée, leur deviendrait bientôt utile; car l'homme est appelé par la nature à tirer parti de toutes ses facultés, suivant l'état d'énergie où elles se trouvent développées en lui. Enfin, chacun des progrès de vos ouvriers sera pour vous un accroissement de richesses; il diminuera pour vous les peines que vous devez vous donner pour leur faire comprendre vos vues, vos plans, vos moyens d'exécution. C'est donc pour vous-mêmes, c'est pour la prospérité de vos ateliers et de vos manufactures que vous aurez travaillé, lorsque vous aurez donné des moyens d'instruction aux individus de la classe ouvrière.

Vous le voyez, les améliorations importantes dont je viens de présenter l'idée, seront le fruit des travaux et des conquêtes de nos facultés intellectuelles, pour prendre une part de plus en plus étendue dans le domaine de l'industrie originairement possédé par la seule force physique.

A ces premières observations, je dois ajouter une pensée qui, pour les directeurs d'ateliers et de manufactures, me paraît être du plus haut intérêt.

Dès qu'un établissement d'industrie est un peu considérable, soit qu'il exige un matériel d'une grande valeur, soit qu'il exige un personnel nombreux d'ouvriers, de manœuvres, de porteurs,

de gardiens, etc., il faut des chefs, des sous-chefs d'ouvrage, d'inspection, de comptabilité. Ces chefs, ces sous-chefs doivent tous savoir lire, écrire et compter, pour tenir note des ordres, des commandes qu'ils reçoivent et qu'ils transmettent, des distributions, des recettes, des paiemens et des simples *laissez-passer* dont ils sont chargés.

Si parmi les ouvriers qu'emploie le chef de l'établissement, il ne s'en trouve qu'un très-petit nombre qui possède ces premiers élémens d'instruction, la lecture, l'écriture et l'arithmétique, il n'y a plus de choix possible. Souvent alors, pour tenir des registres ou pour diriger des travaux, on sera forcé de prendre des hommes privés de l'intelligence, de la conduite, et des qualités du caractère, si essentielles à toute place de confiance, tandis qu'il y aura peut-être dans l'établissement d'industrie ainsi livré à l'ineptie des sous-ordres, des sujets pour qui la nature fut prodigue de ses dons, mais qui ne connaissant pas même l'*a b c*, ni l'addition, sont obligés de végéter au dernier rang de leur métier.

En supposant donc que le chef de tout établissement industriel de quelque importance ne consultât que son intérêt positif, matériel, il devrait, par économie, faire apprendre à lire, à écrire, à compter; il devrait faire apprendre un peu de géométrie, un peu de mécanique à tous ses ouvriers. Bientôt, il se trouverait secondé par des hommes d'une intelligence plus développée; il serait surpris de voir les procédés géométriques ou mécaniques dont se composent ses fabrications, perfectionnés avec une énergie, une rapidité toute nouvelle dans cette foule de détails dont l'amélioration ne peut dépendre que de l'ouvrier qui les exécute. Il se trouverait d'autres ouvriers qui s'élèveraient plus haut encore, et reculeraient plus loin les bornes de chaque genre d'industrie confié à leur labeur. Tous ces progrès, je le répète, tourneraient au profit du chef d'atelier et de manufacture qui aurait ainsi élevé ses ouvriers au-dessus d'eux-mêmes par les élémens les plus simples d'une instruction première.

Ajoutons encore que les sciences et les arts les plus sublimes devraient souvent à cette étendue, à cette multiplicité d'instructions, des sujets qui, sans cela, n'auraient jamais percé

l'obscurité de la situation où le sort et l'ignorance les auraient irrévocablement relégués.

Si nous prenions ici la liste de tous les hommes qui signalèrent leur génie dans les sciences et dans les arts, nous verrions qu'un grand nombre est sorti des rangs de cette classe modeste, dans laquelle l'aisance est réduite au strict nécessaire, et surtout de la classe encore plus défavorisée de la fortune, qui n'a pour unique ressource qu'un travail opiniâtre et de tous les momens. Oui, messieurs, la plupart de ces hommes illustres qui ont tant ajouté à la gloire de leur pays par leurs découvertes et par leurs chefs-d'œuvre, ils sont nés dans la médiocrité, et plus souvent encore dans les rangs de la pauvreté. Cette humble origine, dont quelques-uns ont le malheur de rougir, c'est leur plus beau titre d'honneur; elle montre tout ce qu'ils avaient à faire pour lutter contre leur mauvais sort, et triompher de la fortune par la seule force de leur génie et de leur caractère.

C'est ainsi que la France a vu se former l'immortel d'Alembert, abandonné par des parens dénaturés, recueilli, par pitié, chez une pauvre vitrière, et devenant, par son génie, membre des premières académies de l'Europe, correspondant de Frédéric le Grand et de Catherine la Grande. Vainement alors une dame du haut parage, ramenée par l'orgueil au tardif étalage de l'amour maternel, veut réclamer l'honneur d'avoir donné le jour au savant qui s'est fait l'ami des hommes illustres; d'Alembert repousse cette haute origine; il veut rester l'enfant adoptif de la bonne vitrière, habiter près d'elle, et s'honorer des commencemens de sa vie avec autant de soin que des savans moins fameux en mettent à cacher la rougeur de leur front et le dépit de leur cœur, quand on parle devant eux d'offrir à l'enfant du pauvre les moyens de sortir par son talent de son humble position.

Cependant, si la bienfaitrice du grand d'Alembert, si la vitrière, au lieu de lui faire apprendre à lire et de lui mettre une plume à la main, l'avait réduit à tailler des vitres sans relâche, et à mastiquer des carreaux, en lui disant qu'un ouvrier n'a besoin de rien savoir, et qu'il ne faut pas qu'un manœuvre cherche à sortir de son état, la France n'aurait

point saisi le sceptre des sciences mathématiques, que d'Alembert a porté quarante ans, et qu'il a transmis à ses dignes successeurs pour la gloire de la France et la perfection de tous ses arts mathématiques.

Eh bien, que chacun de vous se dise à lui-même : parmi ces jeunes enfans qui commencent dans mes ateliers, peut-être est-il un d'Alembert; parmi ces ouvriers dont la dextérité s'évertue à m'enrichir, peut-être est-il un Vaucanson : je puis les donner à ma patrie; je puis, en répandant sur elle cette gloire immortelle, servir mes propres intérêts ennoblis par l'intérêt général qu'ils concourent à produire. Ne balançons pas un instant, et soignons, fécondons, favorisons, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, le développement des facultés intellectuelles, qui seules pourront élever notre industrie au plus haut degré de la prospérité.

On m'objectera peut-être qu'un exemple brillant et rare, tel que celui de d'Alembert, ne prouve rien sur l'influence de l'instruction première répandue dans la classe inférieure de tout un peuple, ou refusée à cette classe; mais, heureusement pour la vérité, la France même peut vous fournir des preuves convaincantes des effets de l'ignorance et des effets de l'instruction généralement répandue dans les classes laborieuses.

J'offre à vos regards une carte du royaume, qui représente, par des teintes plus ou moins foncées, ces degrés d'ignorance et d'instruction.

Sur les départemens dont les écoles primaires contiennent *le* dixième de la population totale, j'ai passé la teinte foncée au n°. 10; sur les départemens dont les écoles contiennent seulement le vingtième de la population totale, j'ai passé la teinte foncée au n°. 20; sur les départemens dont les écoles ne contiennent que la deux cent vingt-neuvième partie de la population, j'ai passé la teinte noire foncée au n°. 229, et ainsi de suite.

Eh quoi! dira-t-on, la France renferme des départemens où les écoles ne contiennent qu'un jeune élève sur deux cent vingt-neuf habitans!... Oui, messieurs, il en existe, et même de plus ignorans encore. — Mais, ajoutera-t-on, ce sera sans

doute au fond de la Basse-Bretagne ? — Non, messieurs, la Basse-Bretagne même est un peu moins reculée ; elle a des écoles qui contiennent la deux cent vingt-deuxième partie de la population. — Ce sera donc au sommet des Hautes-Alpes ou des Hautes-Pyrénées, où les hommes sont pauvres et luttent contre des glaces éternelles et contre les avalanches, pour cultiver un terrain exigu ? — Non, messieurs, l'habitant des Hautes-Alpes et des Hautes-Pyrénées est au nombre de ceux où l'instruction populaire est la plus répandue ; parce que rien ne donne de l'énergie morale aux populations, comme d'avoir à lutter contre les grands obstacles de la nature. Cette partie obscure, où seulement le deux cent vingt-neuvième de l'espèce humaine fréquente les écoles, elle est au milieu du royaume, dans une large vallée, sous un ciel doux et serein ; dans la région de la vigne, des mûriers et du maïs, sur les bords d'un fleuve superbe ; on l'appelle le jardin de la France : c'est la Touraine.

Regardez, au contraire, au fond des Pyrénées, la patrie de Henri le Grand, le Béarn ; il contient dans les écoles le quinzième de la population totale ; et c'est dans le voisinage du pays magnifique, surnommée jadis le jardin des Hespérides, le jardin de l'Occident, du pays dont la teinte foncée proportionnelle à son ignorance présente, me dispense assez de prononcer le nom !

Ainsi, la fertilité de la terre, la douceur du climat, n'entrent pour rien dans l'instruction des habitans de nos provinces ; et, je le répète, c'est leur activité, c'est leur énergie morale plus ou moins développée, qui produisent les énormes différences qui frappent vos regards dans la carte que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Remarquez, à partir de Genève jusqu'à Saint-Mâlo une ligne tranchée et noirâtre qui sépare le nord et le midi de la France. Au nord, se trouvent seulement trente-deux départemens et treize millions d'habitans ; au sud, cinquante-quatre départemens et dix-huit millions d'habitans.

Les treize millions d'habitans du nord envoient à l'école 740,846 jeunes gens : les dix-huit millions d'habitans du midi envoient à l'école 375,931 élèves.

Il en résulte que, sur un milion d'habitans, le nord de la France envoie 56,988 enfans à l'école, et le midi, 20,885. Ainsi, l'instruction primaire est trois fois plus étendue dans le nord que dans le midi.

A présent vous allez voir quelles conséquences remarquables résultent de cette disproportion.

Dans le nord de la France, malgré la rigueur du climat, qui non-seulement ne permet pas de cultiver l'olivier, le câprier, l'oranger, le citronnier, mais qui permet à peine de cultiver le maïs et le mûrier dans quelques départemens frontières de la partie du sud, et qui prive la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre française et les Ardennes de cultiver la vigne, malgré cette privation de tant de riches cultures, la masse du peuple septentrional ayant plus d'instruction, d'activité, d'industrie, obtient de la terre un revenu qui suffit à payer 127,634,765 francs d'impôt foncier pour une superficie de 18,692,191 hectares; tandis que les cinquante-quatre départemens du midi ne paient que 125,412,969 francs d'impôt foncier pour 34,841,235 hectares.

Ainsi, pour un million d'hectares, le trésor public reçoit :

De la France éclairée. . . .	6,620,000	fr. d'impôt foncier.
Et de la France obscure. .	3,599,700	

On objectera peut-être que l'impôt foncier est, proportionnellement au revenu net, plus considérable dans le nord que *dans* le midi. A cela, je répondrai qu'ayant calculé la différence totale, j'ai trouvé que le nord paie un vingtième seulement en sus de ce qu'il devrait payer pour que les charges fussent proportionnées : différence, comme vous le voyez, trop modique, pour détruire en rien les conséquences que je viens de présenter.

J'ajouterai même que deux vingtièmes de surplus d'impôts n'empêchent pas le nord de payer plus aisément ses contributions que le midi, qui n'a pas autant d'industrie, de commerce, de moyen d'échange et de numéraire.

Ainsi le trésor public peut, sans faire crier autant le contribuable, en extraire de plus fortes contributions, propor-

tionnellement aux revenus, dans les pays où il y a beaucoup de savoir beaucoup de productions et beaucoup de moyens d'échange.

La supériorité des revenus publics fournis par la partie éclairée de la France est surtout sensible pour l'impôt des patentes, qui se prélève au même taux dans toute l'étendue du royaume.

Les trente-deux départemens du nord soldent en patentes au trésor public 15,274,456 francs; et les cinquante-quatre départemens du midi soldent seulement 9,623,733 francs.

Par conséquent, grâce à la supériorité d'industrie que produit une instruction plus généralement répandue :

Un million de Français du nord versent dans le trésor public, pour les patentes de leurs arts. 1,174,958 fr.

Un million de Français du midi ne versent au trésor public, pour les patentes de leurs arts, que. . . . . 534,652 fr.

Si nous résumons toutes les contributions directes, un million d'hectares paie ce qui suit :

	Dans le nord.	Dans le midi.
Impôt foncier.	6,820,000 fr.	3,599,700 fr.
Patentes.	817,000 fr.	276,216
	7,637,000	3,875,916

C'est-à-dire qu'un million d'hectares du nord paye précisément deux fois autant qu'un million d'hectares du midi.

Or, le nord de la France envoie à l'école 740,846 enfans, et le midi 375,931, c'est-à-dire, aussi la moitié du nord.

Si les parens payaient d'après le nombre des enfans qu'ils envoient à l'école, il en résulterait que les familles du nord paieraient, pour chaque million d'hectares, 10 fr. 31 c. par enfant qu'on instruit; et précisément la même somme de 10 fr. 31 c. serait payée par les familles du midi. Ce rapprochement frappera, ce me semble, tout esprit observateur. Il sera, pour le gouvernement, la preuve sans réplique du grand avantage

qu'il peut trouver par les progrès d'une agriculture et d'une industrie plus éclairées, à favoriser le développement et la multiplication des premières écoles destinées à l'enfance.

Essayons de trouver des indices certains de la proportion du progrès des arts dans les deux grandes divisions de la France que nous mettons en parallèle.

J'ai fait l'examen de la liste des brevets d'invention depuis le 1er. juillet 1791 jusqu'au 1er. juillet 1825; après en avoir achevé le dépouillement, elle m'a présenté les résultats suivans :

Pour les trente-deux départemens de la France éclairée.	1689 brevets.
Pour les cinquante-quatre départemens de la France obscure.	413

Les études des colléges de Paris m'ont offert un autre terme de comparaison qui m'a paru précieux.

Chaque année, l'Université décerne à tous les colléges de Paris et de Versailles, une immense quantité de premiers prix, de second prix et d'accessits. On trouve dans l'Almanach de l'Université les noms de tous les élèves récompensés et les *lieux* de leur naissance. J'ai commencé par ôter tous les élèves nés à Paris, pour ne pas donner trop d'avantage aux départemens du nord; ensuite j'ai compté séparément, 1°. tous les élèves des trente-un départemens du nord, la Seine exceptée, 2°. tous les élèves des cinquante-quatre départemens du midi; j'ai trouvé ce résultat frappant :

Élèves des trente-un départemens septentrionaux récompensés.	107.
Élèves des cinquante-quatre départemens méridionaux récompensés.	36.

Un autre fait m'a paru bien plus remarquable encore. Dans les cent quarante-trois récompenses, se trouvent trente-sept prix et cent six accessits; or, des trente-sept prix accordés par l'Université aux enfans des départemens, trente-trois sont remportés par les enfans du nord, et quatre par les enfans du

midi; de sorte que, dans les colléges, les prix sont pour le nord et les accessits pour le midi.

Il est une école célèbre pour l'équité de ses concours, et qui demande aux simples candidats qu'elle appelle de toutes les parties de la France, des connaissances mathématiques et littéraires déjà très-étendues. J'ai pris les listes de réception des élèves de l'école Polytechnique pour sept années consécutives, et j'ai trouvé 1933 élèves admis.

Elèves fournis par les 32 départemens du nord. . .	1233.
par les 54 départemens du midi. . .	700.

On aurait tort de conclure d'un tel fait que les jeunes gens du midi sont moins aptes à la culture des sciences, puisque dans le nord il faut 7,966 enfans aux écoles primaires pour fournir un élève à l'école polytechnique, tandis qu'il suffit de 6961 élèves des écoles primaires du midi pour donner un élève à l'école polytechnique.

L'Académie des sciences, à laquelle la France rend ce témoignage, qu'elle choisit ses membres avec indépendance, et par conséquent avec équité, parmi tous les savans du royaume, présente un résultat plus favorable encore aux habitans du nord. Sur soixante-cinq membres que compte l'Académie des sciences, les trente-deux départemens du nord en ont donné quarante-huit; et les cinquante-quatre départements du midi dix-sept seulement. Par conséquent, pour donner à la France un membre de l'Académie des sciences, il faut :

15,434 enfans dans les écoles du nord.
22,123 enfans dans les écoles du midi.

J'ai observé, pour dernier terme de comparaison, ces nobles récompenses que le gouvernement accorde aux *Expositions périodiques des produits de l'exposition nationale.* A l'exposition de 1819, voici quelle fut la proportion des récompenses.

	Dans les 32 départemens du nord.	Dans les 54 départemens du midi.
Médailles d'or. . . .	63.	26
d'argent. .	136.	45
de bronze.	94.	36
	293	107

L'exposition de 1823 offre des résultats non moins frappans. Remarquez, Messieurs, qu'il y a proportion entre les médailles de l'industrie et le nombre des membres de l'Académie des sciences. Il y a dans les deux parties de la France cent médailles pour seize académiciens.

Ainsi, sous quelque point de vue que nous envisagions les deux parties de la France, et par rapport à leur agriculture, et par rapport à leur commerce; dans quelque âge de la vie que nous suivions la population du nord et celle du midi; dans la tendre enfance, pour qui l'A B C renferme l'encyclopédie, au collége, à l'école polytechnique, à l'Académie des sciences, dans l'invention des procédés des arts, et dans les récompenses nationales données à l'industrie, partout nous trouvons une différence analogue, et presque toujours proportionnelle. Aux yeux des hommes qui savent comparer les effets avec les causes, *cette* constante uniformité de résultats, cette supériorité dans tous les genres, en faveur de la partie du royaume où l'instruction populaire est le plus développée, démontrera clairement les avantages de cette instruction pour les métiers, pour les arts, pour les sciences, pour les fortunes privées et pour la fortune publique.

Et remarquez avec moi que la partie la plus industrieuse et la plus opulente du midi, se trouve aussi celle où l'instruction populaire est le moins arriérée. Quels sont les départemens où l'instruction populaire a le plus d'étendue dans le midi, à partir de l'est pour aller vers le sud et revenir à l'ouest? C'est Lyon, dont la magnifique industrie est célèbre dans l'univers; c'est la Drôme et l'Isère, et les Hautes-Alpes, où l'homme lutte avec ardeur contre tous les obstacles de la nature; c'est la Loire, où Saint-Étienne montre tout ce que peuvent produire d'admirable les facultés industrielles des habitans du midi; c'est

Vaucluse, et le Gard, et l'Hérault, et l'Aude, renommés pour leurs nombreuses fabriques et leur belle agriculture; ce sont les Hautes et les Basses-Pyrénées, qui nous présentent les mêmes vertus et la même activité que les Hautes-Alpes; enfin, c'est la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres pays remarquables pour leur bonne agriculture et beaucoup d'arts qu'ils cultivent.

Vous le voyez, la moitié du midi nous révèle ce que peut le midi tout entier, et quel avantage nous aurons à propager les connaissances utiles dans l'autre moitié représentée par ces tristes teintes noirâtres qui doivent offusquer vos regards, dans les parties les plus lointaines de ce vaste amphithéâtre.

J'aurais bien des illusions à dissiper et bien des conséquences à déduire, si je vous présentais le parallèle de l'instruction de la France avec celle des autres puissances de l'Europe; mais je crois devoir me borner aux simples rapprochemens que je viens de vous présenter : ils vous demontrent combien est fausse la pensée des hommes qui croient sans utilité pour l'état et pour les particuliers, que le simple ouvrier acquière les premiers élémens de l'instruction.

Je porte bien plus loin mes idées, et j'y reviens avec une opiniâtreté inébranlable. Non-seulement je suis convaincu qu'il est utile à la société tout entière que tous ses membres, sans exception, sachent lire, écrire et compter; je suis également persuadé qu'il faut apprendre à la majeure partie de la jeunesse, dans tous les rangs sociaux, les élémens de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts. Déjà l'expérience a démontré l'avantage de cette étude; premièrement pour les ouvriers de la capitale, ensuite pour ceux de beaucoup de villes importantes, parmi lesquelles la France peut citer avec orgueil Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Strasbourg, Metz, Orléans, Dijon, Montauban, Rennes, Clermont, Colmar, Nevers, Poitiers, Limoges, Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Cherbourg, le Havre, Honfleur, Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Brieux, La Rochelle, Cette, Saint-Quentin, Saint-Étienne, Sédan, Mézières et Laval.

Dans toutes ces villes, continentales ou maritimes, commerçantes ou manufacturières, le nouvel enseignement a porté

des fruits bienfaisans. Il a prospéré dans les contrées où l'on n'aurait pas osé proposer de l'instituer. Dans le fond du Jura, dans ce pays dont les monts et les rochers sont un appendice des Alpes, une ville tout entière est brûlée, à l'exception de deux à trois édifices que les flammes ont épargnés, et parmi lesquels s'est trouvé son collége. Un ancien élève de l'école polytechnique, un généreux militaire habitait alors cette ville infortunée : au fort de l'hiver, il invite les ouvriers qui viennent de perdre leur toit domestique, à se rendre chaque soir dans une des salles du collége pour apprendre de la géométrie et de la mécanique des moyens plus économiques, plus faciles et plus rapides, de rebâtir leurs demeures. Chaque soir, les ouvriers courageux quittaient le travail des décombres, pour se grouper en silence autour du savant professeur, et pour suivre ses leçons avec le calme et l'attention sans partage que pourraient avoir des hommes heureux, faisant cet emploi studieux des momens qu'aux jours de leur bonheur ils consacraient au repos ou au plaisir. Honneur, honneur aux ouvriers de Salins ! Qu'ils soient cités en exemple aux classes laborieuses de toute la France ! Et quand celles-ci reculeront devant quelques difficultés, devant quelque étude, qu'on leur cite nos amis, nos compatriotes de Salins, et leur admirable énergie. Si les habitans de la Haute-Loire, ou du Cantal, ou de la Corrèze, de ces parties si obscures encore sur la carte de l'ignorance primaire du royaume, se récrient sur la pauvreté de leurs montagnes et sur la dureté de leurs hivers pour justifier leur apathie, nous leur citerons les montagnes du Jura et les incendiés de Salins, pour leur montrer que partout la constance et le courage des Français peuvent produire, dans les travaux de la paix, des résultats non moins admirables que ceux qu'ils ont produits dans les travaux de la guerre, où nul département Français ne voulut céder à d'autres les palmes de la valeur et de l'activité. Qu'il en soit donc ainsi dans la lutte et dans les travaux de l'industrie.

Permettez-moi de vous citer encore un exemple de l'énergie et du désir de s'instruire qui caractérisent les habitans de nos contrées montagneuses. Je viens de recevoir, en date du 15 de ce mois, une lettre de M. le maire de Limoux, dans la-

quelle il me demande quelques renseignemens sur un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, qu'il veut faire établir dans la petite ville qu'il administre, et qui, comme vous le savez, se trouve au pied des Pyrénées orientales. « Vous n'apprendrez peut-être pas sans intérêt, m'écrit-» il, qu'il n'y a pas ici un seul fabricant, un seul propriétaire » éclairé, qui ne se propose de suivre les leçons du professeur » que je suis chargé de demander. » Voilà le zèle et les lumières de la population Française au pied des Pyrénées, aux portes de l'Espagne.

Mais l'Espagne elle-même éprouve le besoin de donner à ses arts l'impulsion de la science. J'ai reçu la demande de quelques conseils sur un enseignement de géométrie et de mécanique appliquées, qui sera professé cet hiver aux habitans de Madrid, et j'ai formé des vœux pour que ces études les amènent par degrés à la paix, à l'ordre et à la modération qui sont les gages nécessaires du bonheur social.

Après Madrid, il serait superflu de vous citer l'Italie et la Suisse, et les Pays-Bas, et la Suède, et la Pologne, et même la Russie, adoptant le nouvel enseignement, et redoublant d'efforts pour créer une ère nouvelle qui les voie rivaliser dignement avec la redoutable industrie de la Grande-Bretagne. Haïti demande des professeurs; les États du sud de l'Amérique traduisent dans leur langue les leçons données à Paris, et l'impulsion de la France atteint déjà des contrées d'un autre hémisphère. Un bien petit nombre de cités françaises ne marchent pas aussi vite.

Parmi celles qui possèdent plus de 65 mille habitans, il ne reste plus à fonder que l'enseignement de la cité de Lille, la capitale du plus riche département et du plus peuplé de la France; nouvelle preuve que l'opulence et la fertilité du territoire n'ont rien de commun avec l'empressement à cultiver, à favoriser l'instruction générale des habitans. Lille ne prendra le pas qu'après Limoux et l'Espagne dans la nouvelle carrière.

Parmi les cités ayant de 30 à 65 mille âmes, il ne reste à pourvoir que la ville de Nancy, dans laquelle de généreux et savans professeurs ont, depuis une année, comme à Grenoble,

offert en vain leurs services gratis. On a compris qu'il convenait à ces deux villes de se placer dans les voies de l'enseignement après les citoyens colorés du Cap et du Port-au-Prince. Si les chrétiens de Nancy n'ont pas encore pu s'avancer de front avec les catholiques de Metz et les protestans de Strasbourg, les juifs de la Lorraine et de l'Alsace se montrent très-empressés de suivre les progrès des utiles connaissances: à Strasbourg, à Metz, à Nancy, les enfans d'Israël ont fondé des écoles d'industrie où l'on enseigne le dessin linéaire et la géométrie. Chaque année, les rabbins décernent des outils d'honneur à leurs jeunes compatriotes qui marchent avec plus de distinction dans les voies du travail éclairé par la théorie. Israëlites de l'Alsace et de la Lorraine, votre civilisation fait l'éloge de nos lois bienveillantes et de l'excellent esprit qui vous anime : continuez à suivre cette noble carrière, et vous deviendrez l'exemple des Hébreux répandus dans tous les peuples de la terre, et votre prospérité portera témoignage en l'honneur de notre juste tolérance.

Cet hiver, grâce à la bienveillance et aux secours efficaces d'un grand nombre de conseils municipaux, de maires, de sous-préfets et de préfets, également amis des connaissances *utiles*, quatre-vingt-dix-huit villes vont rivaliser de zèle pour *donner le* nouvel enseignement à la classe industrieuse.

Ainsi de toutes parts se formeront des émules qui viendront disputer avec vous les palmes de l'industrie, dans la prochaine exposition nationale, qu'on fera, comme les précédentes, dans *le* palais même de nos Rois, de ces suprêmes protecteurs de nos arts, qui composent de toutes les gloires du pays la gloire de leur règne et la splendeur de leur trône.

Sa majesté et l'héritier de la couronne ont honoré d'un intérêt spécial le nouvel enseignement. En dernier lieu, lorsque M. le Dauphin traversa la Lorraine, les magistrats de Metz lui présentèrent les anciens élèves de l'école polytechnique, qui professent gratuitement aux ouvriers de cette grande cité, le dessin linéaire, la géométrie et la mécanique appliquées aux arts. Ce prince éclairé témoigna sa haute satisfaction de voir ce service important rendu par des sujets distingués de l'école qui s'honore de l'avoir pour protecteur.

Le ministre de l'intérieur vient de faire don de quarante collections de modèles, pour être distribuées, à titre de récompenses, aux quarante villes industrieuses qui se distingueront le plus dans la carrière d'instruction qui s'ouvre devant elles. Le ministre de la marine fait donner cette instruction par les professeurs d'hydrographie dans quarante-cinq villes maritimes. Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux ont voulu que les cités auxquelles ils portent un intérêt plus spécial, comme lieu de leur naissance ou de leur longue résidence, jouissent pareillement de cette instruction: et de grands magistrats ont imité ces exemples pour servir aussi leur terre natale.

L'Université royale de France a déclaré qu'elle ferait remise complète de ses droits de permission aux professeurs du nouvel enseignement.

M. le baron Poupard de Neuflize, à qui l'industrie française est redevable de magnifiques établissemens fondés à Sédan, à Mouzon, à Neuflize, à Réthel, à Augecourt, à Louviers et à Reims, s'est fait un plaisir généreux d'offrir aux ouvriers de la ville de Sédan les leçons et les conseils de son propre secrétaire, ancien professeur de mathématiques au collége de Sorèze; c'est ainsi que M. de Neuflize justifie son titre, et sa médaille d'or, et sa croix d'honneur obtenue pour la puissante impulsion qu'il a donnée à l'une des branches les plus difficiles des arts géométriques et mécaniques.

Après avoir parlé, comme il est de mon devoir et de mon goût de le faire, au sujet des services rendus par les magistrats de tous les ordres et par les amis des dépositaires actuels de l'autorité, je ne garderai pas le silence sur les bienfaits des hommes célèbres qu'une diversité d'opinion ou de principes a pu placer dans une autre ligne.

Le premier qui ait fondé à ses frais une école de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, c'est le fondateur des écoles de Châlons et d'Angers, c'est le fondateur des caisses d'épargnes pour les ouvriers, c'est l'introducteur de la vaccine en France; c'est l'illustre duc de La Rochefoucault, et Liancourt est le lieu qu'il a choisi pour cette création.

MM. Gros, Davilliers et Roman ont établi, dans leur superbe

fabrique de Vesserling, Haut-Rhin, une école semblable à celle du duc de La Rochefoucault : je l'ignorais, moi qui les en avais priés; mais en faisant, d'un bout de la France à l'autre, la revue des bienfaits répandus sur l'industrie, j'ai surpris leur générosité paternelle et dérobé leur modestie, pour vous redire les œuvres de leur bonté. Mon seul regret est de n'avoir pas un plus grand nombre de La Rochefoucault, de Neuflize, de Roman, de Gros et de Davilliers à vous citer. Il faut attendre que les autres grands fabricans suivent des exemples qu'ils auraient pu donner, et me permettent de les citer dignement à leur tour.

Un grand orateur estimé pour ses vertus et chéri pour son caractère, député de l'Aisne, voulait donner à Saint-Quentin un établissement de ce genre; il touchait à ses derniers momens, et l'amour du pays ranimait ses forces : il écrivit à ses concitoyens pour leur montrer l'importance de cette institution. Après sa mort, Saint-Quentin célébra ses obsèques, et, pour oraison funèbre, se contenta de lire cette lettre touchante, dans laquelle on voyait que la dernière pensée du grand citoyen avait été pour les Français qui l'avaient chargé de défendre tous leurs droits. Cent vingt fabricans de Saint-Quentin se sont aussitôt réunis, et, par une souscription commune, ont accompli le vœu qui descendait au fond de leurs âmes.

Les magistrats et les fabricans de Louviers, les magistrats et les citoyens de Nevers, se sont également réunis pour subvenir à tous les frais par une souscription.

A Metz, le même service est rendu par la société académique des sciences, des lettres et des arts, l'une des plus généreuses institutions savantes que nos départemens possèdent; à Bourg, dans le département de l'Ain, c'est la société d'émulation, qui justifie noblement son titre en propageant l'enseignement nouveau; à Libourne, les fonds des prix et des encouragemens sont faits par le duc de Cazes qui créa l'enseignement du conservatoire, bâtit cette enceinte, et me nomma professeur pour que je vous fusse utile, mission précieuse à mon cœur; à Rennes, des médailles sont données en

prix par l'autorité municipale ; à Douai, par la société centrale d'agriculture.

Ainsi, Messieurs, par un bonheur admirable, nous voyons un grand intérêt public réunir tous les suffrages, recevoir les bienfaits de tous les partis, et marcher sans blessure entre des opinions belligérantes ; et notre reconnaissance sera, comme ce bienfait même, également partagée entre les hommes du pouvoir et ceux de l'opposition, sans craindre de sembler hostiles aux uns, ni serviles aux autres. Puissions-nous voir se multiplier les questions d'utilité générale, soustraites également aux prédilections aveugles, aux animosités irréfléchies des partis opposés. Habituons-nous, comme le peuple qui depuis le plus de temps prospère en Europe par l'effet d'un gouvernement semblable au nôtre, à déclarer, sur chacune de ces questions qu'on va traiter, un intérêt étranger aux dissidences politiques, et qu'on veut le traiter en faisant abstraction complète de semblables dissidences. Alors, nous verrons s'abaisser devant nous des obstacles qui paraissent insurmontables, et la patrie s'avancera, par degrés de plus en plus rapides, dans les voies de la prospérité.

Je viens de vous indiquer en peu de mots les grands et fructueux efforts qui s'effectuent à l'envi sur tous les points de la France et de l'Europe, afin d'exciter en vous une louable émulation. Redoublez donc de zèle et d'activité pour soutenir dignement le rang de la capitale, dans un illustre concours, et pour me donner ce bonheur de penser que les artistes instruits directement par mes leçons ne seront pas au-dessous des artistes instruits par les leçons de mes élèves devenus professeurs.

IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. VI. — Mars 1827.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 7 mars 1827.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DESSOLLES.

M. Lahure, trésorier de la Société, annonce qu'ayant cessé ses fonctions de notaire, il la prie d'accepter sa démission, et désigne, comme pouvant lui succéder, M. Fourchy jeune, notaire.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, M. *Fourchy* jeune, notaire, et M. *Archdeacon,* agent de change honoraire.

Le Comité des fonds est chargé de recevoir les comptes de M. Lahure, et le conseil lui vote des remercîmens pour le zèle avec lequel il a surveillé la comptabilité de la Société, durant près de cinq années. Le bureau est chargé d'écrire une lettre en conséquence à M. Lahure.

Le consistoire de l'église réformée de Ganges, annonce qu'il est sur le point d'ouvrir une école de filles qui, avec celle de garçons, complètera les moyens d'éducation primaire de la communion protestante.

Un *maximum* de fournitures est accordé à cette nouvelle école.

M. Bartholdi, maire de Munster, correspondant de la Société, fait connaître les progrès de l'école ouverte dans la vallée de Munster, et à laquelle une classe d'adultes a été annexée. A sa lettre est joint un livre allemand de Kemper, que M. Bartholdi propose comme modèle. Il promet aussi le prochain envoi des états de situation de l'école de Munster. Le Conseil décide que des exemplaires de chacun des ouvrages couronnés par la Société seront envoyés à M. Bartholdi.

M. le baron de Gérando rend compte verbalement du succès de l'école d'Hesdin, et donne des éloges au directeur de cet établissement. La classe des filles, renfermant 200 élèves, obtient surtout des succès dus au zèle de l'institutrice. M. Prevost, maire d'Hesdin, neveu de l'abbé Prevost, soutient les écoles avec un zèle digne des plus grands éloges. — On décide que les ouvrages couronnés seront envoyés à ces écoles.

On fait connaître la situation de la caisse.

On procède à l'ouverture des billets cachetés, renfermant les noms des auteurs des manuscrits envoyés au concours et qui ont mérité des médailles. (Voyez le résultat dans le compte rendu de l'assemblée générale.)

L'assemblée générale est fixée au mercredi 21 mars. (Voyez le numéro suivant du *Journal d'Éducation*.)

RAPPORT

Sur le tableau synoptique des principes généraux de la tenue des livres en partie double, par M. Coffy.

La nécessité de tenir des comptes exacts de ses recettes et de ses dépenses est si bien reconnue, qu'il est inutile d'insister sur ce point incontestable. Malheureusement, elle n'est pas assez sentie par la classe inférieure des fabricans, des marchands et surtout des cultivateurs. Il n'en est que trop qui se sont ruinés pour n'avoir pas mis d'ordre dans leurs écritures, pour n'avoir pu se rendre compte à volonté de l'état de leurs affaires.

Deux manières de tenir les livres de comptes sont en usage dans le commerce. Dans la plus ancienne, appelée *en partie simple*, chaque opération, après avoir été détaillée sur le livre-journal, n'est portée que sur un seul compte du grand-livre. Dans la *tenue des livres en partie double*, chaque opération également détaillée au journal, est écrite au moins sur deux comptes du grand-livre, une fois au *débit* du compte qui reçoit, une fois au *crédit* du compte qui donne; de plus, on ouvre des comptes non-seulement aux personnes, mais encore aux objets. On voit que dans cette dernière méthode il existe un contrôle qui rend les erreurs très-rares et très-faciles à réparer; aussi est-elle généralement suivie dans les grandes maisons de commerce, de banque, et même dans les administrations publiques.

Les principes de la tenue des livres en partie double, quoique très-simples dans leur énoncé, demandent, pour être appliqués avec sûreté et rapidité, une grande habitude et beaucoup d'attention. C'est pour en mettre la pratique à la portée des intelligences les plus bornées,

pour la rendre en quelque sorte populaire, que M. Coffy a exécuté le tableau qu'il nous propose d'employer dans nos écoles, et dont le comité des méthodes m'a chargé de vous rendre compte.

Au moyen de ce tableau, il n'est personne qui, après quelques leçons, ne soit en état de trouver, pour ainsi dire mécaniquement, quels sont les comptes qui doivent figurer dans chaque opération, et quels sont ceux qui doivent être *débités* ou crédités.

Un coup d'œil, jeté sur le tableau, en fera mieux comprendre l'usage que la description nécessairement un peu longue que je pourrais en donner.

J'en ai fait l'essai sur quelques-uns de mes élèves, âgés de dix à onze ans; en moins d'une heure, M. Coffy leur a très-bien fait comprendre le mécanisme du tableau; et cette épreuve ne m'a laissé aucun doute sur le succès qu'obtiendrait sa méthode dans les écoles élémentaires.

Afin de l'approprier tout-à-fait à l'enseignement mutuel, l'auteur, d'après mes conseils, a divisé son tableau général en sept tableaux particuliers, gradués d'après la complication et la rareté des opérations, et destinés à autant de classes. Cette division en *sept classes* est indiquée à l'encre rouge, sur l'exemplaire que j'ai déposé sur ce bureau. Il y aurait une *huitième classe*, dans laquelle les élèves seraient exercés sur le tableau général, et pourraient mettre en pratique leurs connaissances, sur des registres simulés.

Chaque tableau renfermera une colonne d'exemples que le moniteur fera exécuter aux élèves. C'est d'après l'examen fait sur ces exemples que le maître décidera s'il peut donner le tableau suivant.

Pour chaque exemple proposé, il faut que l'élève marque rapidement quels sont les comptes débités et crédités. Après avoir cherché assez long-temps le moyen le plus simple et le plus prompt de faire faire cet exercice aux

enfans, un des professeurs de mon institution et moi nous sommes arrêtés à celui-ci, dont l'indicateur vocal de M. Wilhem nous a donné l'idée. Il consiste à coller chaque tableau sur une planche mobile, à pratiquer sur la ligne horizontale correspondante à chaque opération et dans chaque colonne de débit et de crédit, une ouverture dans laquelle on placerait, suivant le cas, une cheville portant le mot *débité* ou le mot *crédité*. M. Coffy a adopté avec empressement ce mode, il a également reconnu la nécessité de diviser le manuel qu'il doit joindre à ses tableaux en huit manuels partiels, afin que chaque moniteur puisse avoir séparément celui de sa classe.

La connaissance des quatre règles étant nécessaire pour bien comprendre *la tenue des livres*, on ne pourrait faire commencer cette étude qu'au moment où les élèves entrent dans la septième classe d'arithmétique.

M. Coffy a déjà disposé la plus grande partie des matériaux dont il a besoin pour l'exécution de son ouvrage. Il n'attend plus, pour le terminer, que l'approbation de la *Société*.

Je pense, Messieurs, que nous ne pouvons la lui refuser, et j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter les conclusions suivantes. (Voyez le procès-verbal du 21 février).

Signés, MICHELOT, PERRIER, B. WILHEM.

NOUVELLES

De quelques écoles de France.

L'école de filles de la rue de la Tonnellerie présentait, au 1er. mars, un effectif de 421 élèves; celle de la place Cambray, un effectif de 295.

— Une lettre de Montpellier contient ce qui suit :

« Afin de répandre parmi nos élèves les livres de la bibliothéque populaire, couronnés par votre Société, notre comité a décidé : que, chaque mois, ils seraient distribués à ceux dont les primes s'élèveraient à 50 centimes au moins. Le maître a soin de tenir note de ceux que reçoit chacun d'eux. Aux quatre ouvrages couronnés nous avons joint les *Proverbes populaires* de M. Basset, la *Science du bonhomme Richard* et les *Moyens de faire fortune*, l'*Almanach de Montyon* et celui *des bons Conseils*.

» Nous avons organisé convenablement, je crois, notre classe de dessin linéaire, en faisant copier à la main et mettre en tableau le texte du petit ouvrage de M. Jaubert, avec quelques modifications qui nous ont paru nécessaires. Cette partie m'a semblé généralement faible dans presque tous les établissemens que j'ai visités. »

— M. Rey, directeur de l'école d'Issoudun, nous écrit :

« Mon établissement est jusqu'à présent dans l'état le plus prospère, grâce aux soins paternels de monsieur le maire, et au zèle dont je suis animé. L'effectif de mes élèves, depuis la rentrée (3 novembre 1826) se balance entre 219 et 238. Sur ce nombre, 91 lisent couramment, 78 écrivent sur le papier, 1 sont à la division, 16 de la 6e. classe de dessin en sont aux ordres d'architecture. Vingt élèves m'ont été confiés par notre digne pasteur pour les catéchiser, et n'assistent au catéchisme de la paroisse que le jeudi seulement, pour y réciter des évangiles, toujours accompagnés par moi. »

— Voici l'extrait d'une lettre de M. le président de l'église réformée de Metz :

« Le nombre des enfans qui fréquentent notre école varie d'un mois à l'autre. Il a rarement été au-dessous de 40 et s'est élevé quelquefois au delà de 60. Sur ce nombre il y a ordinairement dix à douze filles, qui, en été, sont placées dans une chambre contiguë à la salle où sont les garçons. Nous obtenons surtout pour l'écriture, particulièrement des filles, des résultats très-satisfaisans. Lors du dernier examen, le consistoire a remarqué avec beaucoup de plaisir la facilité avec laquelle les élèves de la 8e. classe

posaient les questions qui leur étaient proposées sur les diverses règles de l'arithmétique. L'enseignement religieux se ressent de l'instruction que reçoivent nos enfans. La lecture les familiarise avec le Nouveau Testament ; et l'étude du Catéchisme est plus facile, plus générale, plus suivie ; elle commence de meilleure heure. J'ai introduit l'enseignement du dessin linéaire. Guidé par l'ouvrage de M. Francoeur, j'ai donné moi-même les premières leçons pendant quinze jours. Dans l'origine nous avons obtenu des résultats satisfaisans, parce que les écoliers qui recevaient cette leçon ayant l'âge de 12 à 13 ans, étaient capables d'en profiter. Depuis, nous n'avons pas eu les mêmes succès, parce que les élèves étaient plus jeunes. La plupart d'entre eux, étant fils d'ouvriers, quittent l'école à l'âge où ils pourraient surtout faire des progrès. Leurs parens les appliquent au travail ; peu d'entre eux fréquentent la classe jusqu'à la fin de leur quatorzième année. En général, pour ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul, nous avons lieu d'être fort satisfaits du degré d'instruction que possèdent nos enfans relativement à leur âge, et il n'est pas douteux que ce résultat ne doive être attribué à la méthode d'enseignement mutuel. »

PAYS-BAS.

La Société pour l'encouragement et le soutien de l'enseignement mutuel, établie à Bruxelles, a tenu son assemblée générale de 1826 le 9 décembre dernier. Voici un extrait du rapport fait dans cette séance, qui nous est parvenu récemment :

Administration générale.

La commission administrative a vu avec la plus vive satisfaction que, pendant ce dernier exercice, l'enseignement a été donné dans l'une et l'autre école avec un soin et un zèle soutenus.

Un nombre considérable d'élèves y ont été successivement admis.

Parmi les recommandations qui lui ont été adressées, elle a remarqué avec plaisir celles de messieurs les curés de toutes les paroisses de la ville; elle a acquis ainsi la conviction que tous avaient reconnu la bonté, l'utilité de l'enseignement mutuel, pour les classes inférieures de la société; et qu'ainsi se trouvait irrévocablement écarté et détruit, dans notre cité, le préjugé qui avait d'abord été mis en avant contre ce mode d'enseignement.

Des personnes notables ont successivement visité nos écoles; parmi elles, on a remarqué M. le comte Pastoret, pair de France, vice-président de la chambre des Pairs; M. Jullien, savant distingué, principal rédacteur de la Revue Encyclopédique; M. le gouverneur de la province de Namur; plusieurs membres des États Généraux, M. Walter, inspecteur général de l'instruction publique; des Anglais, voyageurs philanthropes, voulant recueillir des renseignemens sur les divers établissemens d'instruction publique : tous on bien voulu témoigner leur satisfaction sur la manière dont les travaux étaient distribués, et sur la facilité avec laquelle nos élèves exécutaient, sous leurs yeux, soit des règles d'arithmétique très-compliquées, soit des figures de dessin linéaire, présentant plus d'un genre de difficultés. Les ouvrages, exécutés par des jeunes filles, qui, quelques mois auparant, n'avaient aucune notion d'un travail quelconque, ont également fixé leur attention.

La commission a vu aussi avec la plus vive satisfaction s'accroître le nombre des souscriptions.

Depuis la dernière réunion en assemblée générale, l'un des moniteurs généraux a trouvé à se placer d'une manière très-honorable et très-avantageuse dans un bureau de commerce; il a adressé une lettre de remercîment pour les bienfaits qu'il avait reçus en fréquentant l'école. Je l'ai annexée à mon rapport, et elle prouvera en même temps le degré d'instruction qu'il a pu acquérir et les sentimens de reconnaissance qu'il a conservés pour ses bienfaiteurs.

La commission a mis beaucoup de soins à se tenir en rapport avec les Sociétés de Londres et de Paris; elle leur a fait parvenir des expéditions du rapport qui a été fait

à l'assemblée générale de l'année dernière ; et du procès verbal de l'installation de l'école des filles.

La Société de Londres en a fait une mention aussi honorable que flatteuse, dans son rapport général, contenant l'exposé de ses relations avec les établissemens d'instruction publique de toutes les contrées connues de l'univers.

La Société de Paris en a fait faire une mention spéciale dans le Journal d'Éducation, et, dans sa correspondance avec le secrétaire, elle a exprimé, d'une manière on ne peut plus affectueuse, combien elle désirait cultiver des relations avec nous.

Une Société pour l'encouragement de l'éducation élémentaire s'est formée à Namur; un département de la Société générale pour l'utilité du bien public, fixée à Amsterdam, a été établi à Bruxelles. Votre commission s'est empressée de se mettre en relation avec ces associations, qui, comme la nôtre, n'ont d'autre but, d'autre désir, que le bien général. Plusieurs de vos commissaires se sont affiliés à ces deux Sociétés. Celle de Namur a fait imprimer de petits ouvrages élémentaires pour les enfans, qu'elle fournit aux écoles à un prix extrêmement modéré; déjà un certain nombre d'exemplaires ont été donnés à des élèves méritans de nos écoles. Le département de la Société pour l'utilité du bien public, va créer à Bruxelles des locaux où les enfans des pauvres, de l'âge de deux à cinq ans, seront gardés pendant que les parens s'occuperont de leurs travaux journaliers ; en sortant de là, ils pourront entrer aux écoles gratuites ; dès leur plus tendre enfance on leur aura inspiré des idées de morale, l'amour de la vertu et l'horreur du vice; ce seront des élèves plus doux, plus dociles, que ceux qui, dès leurs premiers pas dans la vie, n'ont vu, n'ont entendu que des gestes et des propos grossiers. Sous ce rapport, cet établissement et le nôtre tendent directement vers le même but; aussi votre commission s'est-elle empressée d'adresser une invitation spéciale, pour les exercices publics et pour la solennité de ce jour, aux président et membres du bureau qui en dirigent les travaux.

Une nouvelle école gratuite d'enseignement simultané

a été récemment établie par les soins de la régence de Bruxelles ; les curateurs des écoles gratuites municipales ont bien voulu inviter des membres de votre commission à assister à cette solennité, ainsi qu'à la distribution générale des prix qui a eu lieu pour ces établissemens au mois d'août dernier. Votre commission, qui avait pris l'initiative, en invitant à la séance générale de la Société de l'année dernière M. le curé Lauwers, l'un de ces curateurs, a vu avec intérêt cette réciprocité de procédés. — Elle s'est fait un devoir d'adresser une nouvelle invitation à ces Messieurs, tant pour les exercices publics que pour la solennité de ce jour.

Notre établissement était à peu près le seul de ces contrées où on eût donné à l'enseignement du dessin linéaire un certain développement. Depuis cette année, notre méthode a été adoptée à l'Athénée royal. Messieurs les professeurs sont venus s'assurer par eux-mêmes de la manière dont nos élèves exécutaient à vue les diverses figures géométriques, et c'est sur leur rapport que la commission de surveillance de l'Athénée a pris des mesures pour que le dessin linéaire y fît partie de l'enseignement. Ces messieurs ont aussi adopté le mode de l'enseignement mutuel pour la musique vocale.

La régence de Bruxelles et l'administration de la Société générale des Pays-Bas ont conservé envers la Société leurs bienveillantes dispositions. Messieurs les Sociétaires trouveront renseignées dans le compte de leur trésorier les sommes qui ont été accordées à la Société. La commission a adressé aux nobles et honorables membres du collége, et à Messieurs les directeurs et gouverneurs de la banque, des invitations spéciales pour la réunion de ce jour, et elle propose à l'assemblée de leur voter des remercîmens.

La commission a tenu régulièrement une séance par mois. Elle s'est occupée d'examiner les demandes d'admissions d'élèves, et de rechercher tous les moyens qui pourraient contribuer à améliorer l'état général des écoles. M. et Mme. Piré se sont empressés de la seconder ; les exercices publics qui ont eu lieu hier, les ouvrages exécutés par les élèves, et qui sont exposés dans les

classes, pourront démontrer si les soins que la commission s'est donnés pour le bien-être de l'établissement, ont eu les succès qu'elle se proposait d'obtenir.

Après avoir présenté ce rapport succinct de ce qui a été fait pour le maintien et la consolidation de l'établissement en général, la commission entrera dans quelques détails sur chacune des écoles en particulier.

École des garçons.

Au 1er. décembre 1825, les huit classes formant cette école étaient composées de 411 élèves. Il résulte du tableau comparatif, fourni à la commission par M. Piré, qu'au 1er. décembre présent mois, il y en a 419. Et les listes d'admission prouvent que, du 1er. décembre 1825 au 1er. décembre 1826, 160 nouveaux élèves se sont placés sur les bancs. Pendant le même intervalle, 152 se sont donc retirés de l'école.

La commission vous annonce avec la plus vive satisfaction, que nos élèves continuent à être recherchés dans les ateliers de la ville, surtout chez les imprimeurs; d'autres, qui avaient fait des progrès dans le chant, ont été placés avec avantage, comme enfans de chœur, dans les églises ou temples de cette cité; d'autres encore, plus exercés dans le dessin, ont trouvé sans peine des chefs d'ateliers qui les ont reçus avec intérêt.

Et vous verrez, Messieurs, que plusieurs de nos anciens élèves n'ont oublié ni leur instituteur, ni leurs bienfaiteurs; parmi les ouvrages exposés, il s'en trouve qui ont été apportés par eux, comme un tribut de leur reconnaissance.

Votre secrétaire s'est fait un devoir de présenter à S. A. R. le prince d'Orange, une expédition de l'état de situation et du rapport général qui a été fourni à la Société l'année dernière. — Depuis le retour du prince dans notre ville, une députation a été admise à son audience, et la commission a reçu de S. A. R. l'expression de sa satisfaction et de ses vœux, pour que l'établissement qu'elle protège continue à prospérer.

Votre commission s'occupera avec un nouveau zèle des intérêts de la Société, de manière à seconder ces vœux.

École des filles.

Installée en décembre 1825, avec 24 élèves seulement, cette école devait être organisée, et en quelque sorte constituée.

Votre commission ose se flatter, Messieurs, que les 12 mois qui se sont écoulés depuis ont produit des résultats au-dessus de toute prévoyance.

Le nombre total des élèves admises jusqu'à ce jour est de 126.

Toutes ont commencé par les premiers élémens de l'instruction ; les cahiers vous prouvent les progrès successifs et journaliers qu'elles ont faits dans l'écriture ; il en a été de même pour les autres branches de l'enseignement.

Vos commissaires se sont transportés fréquemment dans la classe pendant les heures de travail. Toujours ils y ont trouvé ordre, surveillance et application.

La commission est convaincue que madame Piré a rempli avec zèle, assiduité et douceur, les fonctions qui lui sont attribuées.

Elle s'est fait aimer et respecter de ses élèves ; elle a su distinguer qu'elles étaient celles propres à la seconder comme monitrices. L'institutrice et les monitrices peuvent se flatter d'avoir bien fait leurs devoirs.

La commission vous propose en leur faveur un vote d'encouragement.

Lorsque votre secrétaire avait eu l'honneur de présenter à S. A. R. le prince d'Orange le compte administratif de l'année dernière, le prince avait bien voulu lui promettre qu'après le retour de son auguste épouse à Bruxelles, la princesse aurait favorablement accueilli la demande que la commission se proposait de lui adresser, d'être la protectrice de l'école des filles.

Quand, tout récemment, une députation de la commission a été admise à l'audience du prince d'Orange, elle a saisi cette circonstance pour lui renouveler l'expression de ce vœu ; et, avec sa bonté accoutumée, S. A. R. a demandé qu'on lui laissât le registre contenant les noms des Sociétaires de l'un et de l'autre établissement, afin que la princesse pût y apposer sa signature,

comme protectrice de l'école des filles. — Ce registre nous a été retourné, et la commission le remet sous les yeux de l'assemblée, qui partagera sa satisfaction et sa vive reconnaissance, en y voyant les noms de S. A. impériale et Royale, tracés de sa main.

Cette protection spéciale de la princesse, pour un établissement qui déjà a prospéré, excitera le zèle et le dévouement des dames bruxelloises; elles s'empresseront à l'envi de contribuer, par leur souscription, à une œuvre méritoire; elles mettront ainsi la Société en mesure de pouvoir admettre un plus grand nombre d'élèves, et de soigner de plus en plus le développement des branches d'instruction, utiles et nécessaires aux jeunes personnes appartenantes aux classes inférieures.

Cette protection spéciale et auguste aura une influence heureuse sur les progrès des élèves, qui voudront témoigner, par leur redoublement d'attention et d'assiduité au travail, qu'elles sont reconnaissantes de l'honorable distinction que leur illustre protectrice a bien voulu leur accorder.

Cette protection spéciale accroîtra, s'il est possible, le zèle de l'institutrice et des monitrices, qui seront excitées par le vif désir de prouver qu'elles aussi savent reconnaître les bienveillantes et philanthropiques intentions de l'auguste compagne de notre prince héréditaire.

Et votre commission ne sera pas la dernière à apprécier quels sont les devoirs et les obligations positives qu'une si haute et si bienveillante protection lui impose.

Elle espère que l'exposition qui doit avoir lieu l'année prochaine, prouvera à la Société que l'école des filles n'aura pas dégénéré. STEVENS, *secrét.*

MADAGASCAR.

Visite du roi Radama dans les écoles d'Ova.

Radama, roi d'Ova, instruit que plusieurs des élèves du collége établi dans sa capitale par les missionnaires Jones et Griffiths, avaient fait des progrès suffisans pour pouvoir enseigner à leur tour, et pour servir ainsi à propager

dans ses états les connaissances utiles, a voulu que de nouvelles écoles fussent formées, dont la direction serait confiée à ces jeunes gens (1). On s'est de suite conformé à ses ordres; six écoles ont été immédiatement ouvertes et douze autres l'ont été plus tard. Elles sont déjà fréquentées par plus de 2,000 enfans, parmi lesquels on remarque ceux de plusieurs chefs.

Les partisans de la traite des noirs ne se dissimulent pas combien ces sages mesures sont contraires à leurs intérêts; aussi ne négligent-ils rien pour troubler la bonne intelligence qui règne entre le roi Radama et le gouverneur de sa Majesté Britannique. Ils cherchent à persuader au peuple que le traité conclu par l'entremise de ce dernier, a pour but de leur faire le plus de mal possible, et accusent de leurs barbares projets ceux-là mêmes qui en sont les ennemis directs, affirmant que le roi, par toutes les innovations qu'il introduit, ne se propose rien autre que de rendre les enfans de ses sujets plus propres à être envoyés comme esclaves à l'Ile de France; que le plan en est arrêté et qu'il le réalisera bientôt. Radama choisit, en 1820, un certain nombre de jeunes gens doués de bonnes dispositions. Il envoya les uns en Angleterre, les autres à l'Ile de France pour leur faire apprendre divers arts mécaniques qu'il désire introduire dans son pays; On fit croire aux malheureux parens que c'était en esclavage que leurs fils étaient conduits, et le peuple ajouta tellement foi à cette imposture que, l'année suivante, lorsque l'époque des expéditions de mer fut revenue, on cacha un grand nombre d'enfans dans des trous souterrains, où les gens du pays ont coutume de serrer du riz, afin de les soustraire à cette tyrannie prétendue, et beaucoup y sont morts à cause du manque d'air.

Lors du départ de l'agent anglais qui se trouvait à Ova, les craintes des malheureux parens, entretenues dans le même but par les partisans de la traite, devinrent encore plus vives. Dès la pointe du jour ils se réunirent en foule

(1) Ces jeunes instituteurs viennent alternativement passer quelque temps au collége royal, qui est spécialement sous la direction des missionnaires, et, par ce moyen, ils sont rendus à leur tour plus capables de donner des leçons. Les villages qui renferment quatre-vingts écoliers ont quatre instituteurs.

devant le palais du roi, demandant avec une sorte de désespoir qu'on eût pitié d'eux et de leurs familles. Radama crut devoir s'employer lui-même à les tranquilliser; et, s'avançant au milieu d'eux, il leur dit que le seul désir de son cœur était de voir ses sujets heureux, et de contribuer, par de sages mesures, à la civilisation du pays à la tête duquel la Providence l'avait placé. Il ajouta que le gouvernement anglais, loin de favoriser la traite, partageait au contraire l'horreur dont lui-même était animé pour ce commerce infâme, et que leurs efforts réunis ne tendaient à rien autre qu'à l'abolir pour jamais. Ces assurances paternelles calmèrent la multitude, qui se retira satisfaite. Mais dernièrement les malveillans ont su tirer, pour réveiller les alarmes, parti d'une circonstance qui, au contraire, honorera le roi aux yeux de tous les amis de la civilisation. Ce prince a voulu assister à l'examen général des élèves du collége d'Ova. On eut l'art de persuader aux parens que le jour même où l'examen aurait lieu ne se terminerait pas sans qu'on s'emparât de leurs fils par surprise pour les transporter en esclavage.

M. Griffiths ouvrit la séance par la lecture de quelques versets de l'écriture sainte, traduits en malgache. Les élèves les écrivirent sous sa dictée; et le roi, pour s'assurer davantage de leur savoir-faire, leur dicta lui-même quelques lignes et examina avec soin leurs cahiers d'écriture. Il en témoigna sa satisfaction, ainsi que de la manière dont ils répondirent aux demandes qui leur furent faites sur l'orthographe, la géographie, l'arithmétique et le Catéchisme.

Cet examen terminé, on passa à celui des enfans des écoles des villages qu'on avait fait venir à Ova dans ce but. Accoutumés à gravir les rochers qui avoisinent leurs cabanes, ils entrèrent dans la vaste salle du collége avec la joie tumultueuse naturelle à leur âge. Le calme un peu rétabli, le roi consentit à leur dicter quelques phrases, comme il l'avait fait aux élèves du collége. Les enfans furent ensuite interrogés sur les principales vérités de la religion chrétienne; on put juger, par leurs réponses, de tout le bien que produisent les visites des missionnaires Jones et Griffiths dans les villages voisins de la capitale. Ces deux hommes seront, sans aucun doute, de

puissans instrumens entre les mains de Dieu pour répandre la connaissance de son fils parmi les habitans de cette île.

Les jeunes filles pour lesquelles des écoles spéciales sont établies, furent examinées à leur tour. Elles entrèrent avec ordre et décence; leurs progrès dans la couture, la lecture, l'écriture et dans l'étude du catéchisme ont été étonnans. Les dames de qualité que la curiosité avait attirées à cet examen, exprimèrent le plaisir qu'elles éprouvaient des résultats obtenus. Quand les divers exercices furent finis, les enfans chantèrent en langue malgache les louanges de Dieu : la douce mélodie de leurs chants remplit d'émotion le roi et les personnes de sa suite. Avant de se retirer, Radama adressa une courte exhortation aux élèves : il promit sa protection particulière à ceux dont les progrès seraient les plus marqués. Il en désigna même 18 des plus âgés, qui se distinguaient de leurs camarades par leurs connaissances, pour remplir différentes fonctions dans les provinces de ses états, et les autorisa à correspondre directement avec lui.

La fête se termina par un grand repas préparé pour toute cette multitude venue des campagnes. Le roi avait donné douze bœufs et une quantité considérable de fruit. Il les congédia ensuite, en leur disant de retourner dans leurs villages avec leurs enfans. Cette permission rassura entièrement les parens, qui avaient été dans une inquiétude continuelle sur l'issue de la fête à laquelle on les avait fait venir. Ils comprirent enfin que le roi qui les gouverne ne songe, ainsi qu'il l'a déclaré, qu'à leur bonheur, et que les hommes qui travaillent à les soulever contre lui n'ont d'autre but que d'amener des troubles, à l'aide desquels ils puissent détruire les institutions auxquelles ils devront la civilisation, et qui rendront bientôt impossible la traite et l'esclavage.

(*Extrait du journal des Missions évangéliques.*)

IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°s. VII et VIII. — Avril et Mai 1827,

XIIe. *Année*.

SOCIÉTÉ

POUR L'INSTRUCTION ELÉMENTAIRE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue le 21 *mars* 1827.

Les membres de la Société pour l'instruction élémentaire, convoqués en vertu de l'art. 4 du titre IV du règlement, se sont réunis en assemblée générale, dans le lieu ordinaire des séances de la Société, rue Taranne, n°. 12, le mercredi 21 mars 1827, à sept heures et demie du soir.

Des échantillons d'écriture, de dessin linéaire, et des travaux d'aiguille étaient exposés dans les salles et couvraient plusieurs tables. On y distinguait, comme les années précédentes, les travaux des écoles de garçons de Saint-Jean-de-Beauvais, de la place Saint-Antoine et de la rue Carpentier; et des ouvrages de couture exécutés dans les écoles de filles de la halle aux Draps, de Saint-Jean-de-Latran et de la rue du Pont-de-Lodi.

Parmi les écoles de l'étranger et des départemens, on remarquait des échantillons d'écriture et de dessin linéaire très-bien exécutés; des écoles de Bruxelles, de la Verrerie du Lardin (Dordogne), de Herry (Cher), de Prémontré (Oise) et de l'école de filles dirigée, à Nancy, par mademoiselle Mauvais; la perfection des ouvrages à l'aiguille et des échantillons d'écriture envoyés par cette institutrice était vraiment remarquable;

ce qui a surtout frappé les membres de la Société, c'était de voir exposées, près des échantillons envoyés, un grand nombre de feuilles appartenant à des cahiers qui avaient servi d'enveloppe, et qui, pour la beauté des écritures, ne le cédaient en rien aux modèles plus proprement exécutés.

La séance a été ouverte par M. le marquis Dessolles, pair de France, ministre d'état, qui a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Lorsque vous daignâtes m'appeler, l'année dernière, à la présidence de votre Conseil d'administration, mon premier empressement fut de vous exprimer le sentiment de reconnaissance que me faisait éprouver un choix aussi flatteur pour moi. Aujourd'hui que j'ai été témoin de vos travaux, de l'activité de mes collaborateurs, de leur zèle désintéressé, de la pureté de leurs intentions, ce même sentiment de reconnaissance semble s'augmenter encore, en songeant que vous m'aviez jugé digne d'être placé parmi eux.

Cependant, mon absence de la capitale pendant une grande partie de l'année, ne m'a pas permis de suivre les travaux avec autant d'assiduité que je l'aurais désiré; mais, à l'aide des rapports préparés par vos différentes commissions, et qui tout à l'heure seront mis sous vos yeux, j'ai pu me faire une idée assez exacte des résultats de l'année qui vient de s'écouler, pour essayer de vous en offrir le tableau.

Les commissions que vous avez nommées l'année dernière, sans autre encouragement, sans autre secours que ce qu'elles pouvaient attendre du zèle de leurs membres, au milieu de difficultés dont vous connaissez déjà la nature, et qu'elles ont moins cherché à vaincre qu'à éviter, ont pu arriver cependant à vous offrir quelques succès; ils ne sont pas immenses, sans doute, mais ils sont suffisans pour entretenir l'espoir qu'un jour la Société atteindra le but si important et si honorable qu'elle s'est proposé à l'époque de sa création.

Elle voulut alors rendre l'instruction primaire plus facile et assez peu coûteuse pour que l'individu le moins fortuné eût la possibilité d'y prétendre. Sous ces points de vue, les travaux de

l'année ont rempli son but. Pour appui de cette assertion on peut citer, d'un côté, les progrès rapides des élèves dans les écoles que la Société entretient; de l'autre, l'état des frais de ces mêmes écoles. La comparaison de ces frais avec ceux des écoles du même ordre, mais dans un autre système, donne des résultats tout-à-fait en sa faveur.

Elle voulut également établir une instruction simple, mais suffisante pour l'homme, quelle que soit l'humble position qu'il puisse occuper dans la société; c'est dans cet esprit que l'enseignement a été toujours dirigé dans ses écoles. Lire, écrire et compter, quelques principes de dessin linéaire pour les hommes, quelques notions de la couture pour les femmes; voilà tout ce qui a été enseigné le plus généralement. On n'a point cherché à dépasser cette sage limite, qui comprend d'ailleurs toutes les notions qui peuvent être si utiles à tous, quelle que soit la ligne dans laquelle on se trouve posé.

Quant aux difficultés dont je parlais tout à l'heure, et qu'on a moins cherché à combattre qu'à éviter, j'ai voulu dire que les différentes commissions se sont plus occupées à conserver les établissemens déjà créés, qu'à en créer de nouveaux. Dans la persuasion que le temps est le plus puissant auxiliaire des institutions utiles, c'est dans la persévérance qu'elles ont cherché à concentrer tous leurs efforts, laissant au temps le soin de détruire toutes les préventions, tous les préjugés qui s'élèvent contre elles.

Cependant on a cru trouver dans la correspondance de l'année, quelques traces d'amélioration dans l'esprit d'opposition qui, depuis quelques années, luttait avec violence contre le système d'enseignement mutuel. Quelques vénérables pasteurs, dans quelques communes, quelques fonctionnaires publics ont bien voulu encourager ces établissemens, qui, jusques-là, ne paraissaient dignes que d'anathème. Espérons que ces heureux symptômes deviendront chaque année plus marquans, et qu'à la fin tous les esprits, en France, reconnaîtront l'utilité réelle de cette méthode d'enseignement mutuel, comme elle est aujourd'hui reconnue dans la plus grande partie de l'Europe.

M. Jomard, membre de l'Institut, l'un des secrétaires de la Société, donne lecture de diverses pièces de correspondance. La Société les renvoie à son conseil d'administration.

M. le baron de Gérando, conseiller d'état, fait en ces termes le rapport général des travaux du conseil d'administration, depuis la séance générale du 5 avril 1826.

Messieurs,

C'est toujours avec une jouissance nouvelle que nous voyons arriver le jour de ces réunions annuelles, où nous venons célébrer, en quelque sorte, l'anniversaire de la fondation de notre société, nous entretenir des grands intérêts auxquels elle s'est dévouée, et ranimer notre zèle pour les servir. C'est pour la douzième fois aujourd'hui que ce motif vous rassemble. Nous avons la confiance que le compte que nous avons à vous rendre ne vous paraîtra point stérile, que l'année qui commence s'ouvrira encore pour vous avec de nouvelles espérances. Le bien que vous pouvez espérer d'une manière immédiate et directe, est limité sans doute, et malheureusement trop limité par la modicité de vos ressources; mais il est une influence exercée par les bons exemples, par la propagation des lumières, qui ne se mesure pas sur les calculs du budget, et dont il nous est permis de croire que nous avons pu jouir, que nous pouvons étendre encore.

Vous êtes tout ensemble et une société d'action, par les établissemens que vous entretenez; et une société d'encouragement, par ceux auxquels vous prêtez votre appui; et une société d'information et de correspondance, par les lumières que vous cherchez à renouveler et à répandre.

Notre société s'est constamment occupée à rassembler les élémens d'une sorte de statistique de l'éducation populaire en France; elle a publié sur ce sujet, dans ces dernières années, le résultat de ses recherches. Rendons grâce au professeur distingué, qui, dans des travaux récens, présentés à l'Académie des sciences, a enrichi cette statistique de nouveaux élémens, en a fait jaillir de si hautes conséquences. Les heureux fruits d'une bonne instruction répandue dans toutes les classes de la société, sont désormais au rang des vérités physiques et mathé-

mathiques, si l'on peut dire ainsi; car ils reposent sur l'autorité des faits et l'évidence des calculs. En parcourant cette carte ingénieuse, dressée par M. Ch. Dupin, nous voyons que les parties de la France où l'esprit du peuple a reçu les plus grands secours dans les écoles primaires, sont généralement celles où la terre est tout ensemble, et la plus assainie et la mieux fécondée par le travail; celles où l'industrie déploie le plus d'activité, obtient le plus de succès; celles où l'aisance est, tout ensemble, plus abondante et plus universelle; celles où la mort frappe le moins l'enfance et l'adolescence; celles où les bonnes mœurs sont le mieux conservées. Chose remarquable! dans une première série de 43 départemens, qui comprend ceux où l'instruction est le moins répandue, et qui n'envoient aux écoles que 177,420 enfans, le nombre des enfans naturels, comparé à ceux des adultes, est sensiblement plus considérable que dans les 43 autres, où l'instruction est la plus étendue, et qui y envoient 885,589 enfans.

Voulez-vous obtenir, par un autre ordre d'expériences, la confirmation de la même vérité? Visitez les prisons, examinez quelle est, parmi les malfaiteurs, la proportion de ceux qui ont reçu quelque instruction! M. Bromley, ce zélé philanthrope, représentant de la société des écoles britanniques et étrangères, qui a parcouru les deux mondes pour y étudier et y seconder la marche de l'éducation populaire, que nous avons eu l'honneur de posséder aussi l'année dernière dans une de nos dernières séances, M. Bromley a constaté, d'après des renseignemens relatifs aux diverses prisons d'Angleterre, que c'est parmi les individus privés d'instruction que se produisent généralement les malfaiteurs.

Si l'autorité d'une semblable expérience consacre de nouveau le but auquel se portent nos efforts, nos pensées et nos vœux, les relevés statistiques nous montrent aussi combien ce bon exemple est loin d'être atteint. C'est avec un profond regret que, sur 31 millions 600 mille Français, nous en trouvons à peine 15 à 16 millions qui connaissent plus ou moins les lettres de l'alphabet; que nous voyons dix millions d'adultes environ ne sachant ni lire ni écrire: quatre millions cinq cent mille enfans, sur six millions, c'est-à-dire précisément les trois quarts des enfans qui pourraient suivre les écoles, sont privés

de toute espèce d'enseignement. Eh quoi donc! notre belle France, destinée à être comme le foyer des lumières en Europe, notre France qui fondait avec raison sur l'élégance de ses mœurs, sur ses succès dans les sciences et les arts, la considération à laquelle elle aspire en Europe, l'influence qui doit lui appartenir, demeurera-t-elle encore long-temps atteinte du fléau de cette rouille d'une grossière ignorance, qui désole encore une si grande partie de ses provinces, qui y paralyse toutes les sources de prospérité! Est-ce dans le siècle où nous sommes, sous les institutions généreuses qui nous régissent, que cet état de choses pourrait se prolonger? Quel est le cœur d'un vrai citoyen, d'un ami du bien public, d'un ami de la vertu, qui ne se sent ému, pénétré du besoin de le voir cesser enfin?

Cette déplorable disette se fait sentir, il est vrai, d'une manière extrêmement inégale. Si, dans quelques départemens du nord et de l'est, le nombre des enfans qui vont à l'école, est le 10e. de la population totale, dans d'autres il n'en est que le 229e. Cette déplorable langueur qu'on supposerait appartenir à un pays barbare, se découvre au cœur même de la France. Nos fécondes et riantes provinces du midi, qui, dans la barbarie du moyen âge, conservèrent le plus long-temps, rallumèrent les premières, parmi nous, les étincelles du feu sacré, sont aujourd'hui les plus arriérées. Treize millions d'habitans, dans le nord, envoient aux écoles 740, 846 jeunes gens; 18 millions dans le midi n'envoient que 375,931 élèves. Pourquoi ces étonnans contrastes dans le même royaume, sous l'empire des mêmes institutions? Ce qui est bon au nord cesse-t-il de l'être au centre? Ou bien les bons exemples ont-ils donc tant de peine à se répandre? La pauvreté matérielle est la principale cause que l'on assigne à cette indigence morale. Il est donc vrai, Messieurs, qu'en offrant les moyens de réduire sensiblement les frais de ces enseignemens, par des méthodes perfectionnées, vous avez offert le remède naturel à la privation qui afflige une si grande portion de la France. Avec la même somme qui est annuellement consacrée à l'entretien des 27,000 écoles environ actuellement existantes, l'on pourrait donner l'instruction à un nombre double d'enfans; et comme la durée du séjour de l'école serait pour chacun ré-

duite à peu près de moitié, il s'ensuit qu'avec la même dépense, le bienfait de l'instruction pourrait obtenir une extension quadruple. Or, les enfans qui le reçoivent forment précisément le quart de ceux qui devraient le recevoir.

Sous ce rapport, nous éprouvons un nouveau sujet de regret; car, si nous cherchons à nous rendre compte de la situation actuelle des écoles où sont en vigueur les méthodes perfectionnées, nous ne pourrons dissimuler que, depuis quelques années, leur nombre ne se soit progressivement réduit : est-il possible, en effet, que lorsqu'il y avait tant à édifier, lorsqu'on commençait de toutes parts à édifier en effet, à restaurer, on ait vu crouler une foule d'établissemens qui commençaient à porter des fruits? Il n'est que trop vrai, Messieurs, et nous vous épargnerons ces tristes détails. Notre correspondance nous a fait connaître 258 des écoles subsistantes, tenues d'après les méthodes perfectionnées, et donnant l'instruction à 27,581 élèves. Dans ce nombre, il en est beaucoup que nous avons eu le bonheur d'assister, par l'envoi de livres, de tableaux et de matériel. Mais il faut remarquer que, privés aujourd'hui de moyens d'entretenir des communications régulières avec ces écoles, nous ne connaissons que celles avec lesquelles quelques circonstances particulières nous ont mis momentanément en rapport. Il en est peut-être un nombre égal qui subsistent encore, quoique nous n'ayons point eu occasion d'en être informés.

Il s'est cependant aussi formé, même en 1826, de nouvelles écoles sur ce modèle; nous en comptons entre autres deux à Paris, et deux à Saint-Doulchard-le-Berri, dans le département du Cher, par les soins d'un digne pasteur.

Du moins, Messieurs, si le nombre de ces écoles est fort réduit, il nous reste un grand dédommagement, une précieuse consolation : c'est la perfection qu'offrent les écoles qui ont survécu. Nous avons gagné en amélioration, ce que nous avons perdu en nombre. Ce témoignage est généralement rendu à nos établissemens par les autorités locales; en beaucoup de lieux ils ont aussi obtenu l'estime et la bienveillance des ministres de l'Église. La contradiction, les dangers, ont pu contribuer à redoubler encore le zèle des maîtres; il a fallu réduire la

critique au silence par la bonté des résultats, et se justifier à force de succès.

Voici, Messieurs, les noms des écoles qui nous ont été principalement signalées comme ayant obtenu ce beau triomphe.

Chefs-lieux de départemens.

Nantes.
Rouen.
Amiens.
Versailles.
Riom.
Châteauroux.
Nîmes.
Montpellier.
Moulins.
Bar-le-Duc.
Metz.
Gap.
Epinal.
Cahors.
Melun.

Villes.

Issoudun.
Dreux.
Luxeuil.
Gannat.
Sedan.
Nogent-sur-Seine.
Narbonne.
Paimpol.
Libourne.
Lunéville.
Beziers.
Saint-Étienne.
La Ferté-sous-Jouarre.
La Ferté-Gaucher.
Alais.
Avesnes.
La Châtre.
Lorient.
Nangis.
Mantes.
Mirecourt.
Hesdin.
Tournon.
Granville.

Bourgs et Villages.

Herry.
Volvic.
Gonécourt.
Sainte-Foix.
Souilhac.
Calmont.
Melle.
Aulas.
Lavalette.
Prémontré.
Anzin.
Liancourt.
Meulan.
Doullens.

Nous avions cité comme un modèle, dans son genre, la belle école établie par notre correspondant M. Brard, dans les mines de Lardin. Elle se montre toujours plus digne de ce titre. MM. de Boigues frères viennent d'en ouvrir une semblable dans leurs vastes usines de Fourchambeau. Bientôt les mines de Poitiers en posséderont une aussi sur le même plan, par les soins de M. Le Gentil-Laurence, directeur de ces usines; et nous venons d'apprendre que l'administration des Houillères d'Aniche, près Douai, organise en ce moment même une superbe école, qui recevra 400 ouvriers et 200 de leurs enfans. C'est sur le théâtre de l'industrie, que le besoin d'une bonne instruction est le mieux senti.

Les deux écoles industrielles de Clermont et de Volvic produisent chaque jour d'heureux effets et sollicitent des émules. Nous manquons de renseignemens précis sur les écoles régimentaires; mais nous savons que celle qui existe pour le régiment du génie, à Montpellier, mérite et obtient les plus grands éloges.

La ville de Paris renferme en ce moment dans son sein 30 écoles d'enseignement mutuel; il y en a 15 dans les communes rurales du département de la Seine. Vous avez pu voir de vos propres yeux, Messieurs, quelle est leur prospérité. On ne peut désirer plus d'ordre, de régularité, d'application. Les étrangers qui les ont visitées leur ont rendu unanimement cette justice, que nulle part on ne trouve des écoles mieux tenues; qu'il est rare d'en trouver qui le soient aussi bien. Il vous sera rendu compte, dans quelques instans, de celles qui sont entretenues par vos soins; et déjà vous avez pu examiner les travaux de leurs élèves qui ont été placés sous vos yeux. Le comité des dames, dont la constante sollicitude, dont la sage et douce vigilance, mérite chaque jour de recevoir ici de nouveaux tributs de notre gratitude, a introduit le chant dans nos écoles de filles. Nos établissemens laissent peu à désirer; et cela suffit, Messieurs, si nous ne nous trompons, pour vous donner de bonnes et légitimes espérances relativement à l'avenir. Car il serait impossible que de tels exemples, lorsqu'ils continueront à être mis en lumière dans les capitales et dans les pricipales villes du royaume, ne finissent pas par se répandre de proche en proche, par triompher des préventions, par éveiller l'indiffé-

rence. Conservons de bons modèles, et quelques jours ils seront imités. Faisons plus : perfectionnons sans cesse !

Vous venez de voir, Messieurs, ce qui a été fait sous le rapport de la conservation; jetons un coup d'œil sur ce qui a été fait aussi, en 1826, sous le rapport de l'amélioration; ce qui a été créé, perfectionné ou propagé. Ici encore, nous trouverons un sujet abondant de consolation et d'espérances. Ici encore, vos propres travaux, votre action directe n'occuperont qu'une part dans ce tableau; mais vous aurez la douceur de recueillir d'utiles exemples ou des vues louables, et peut-être le moyen de les recommander, de les seconder, en même temps que d'y applaudir.

Il est d'abord, un genre d'établissement qui recueille l'enfance au sortir du berceau, dans des asiles où ils sont soignés, surveillés et préparés à l'éducation future. Le premier exemple en fut donné en France, il y a quelques années; ces établissemens se sont ensuite multipliés en Angleterre, où ils ont obtenu un grand succès. On a proposé de fonder, dans la capitale, une *salle d'asile* pour la première enfance, dont le plan a été conçu dans le même esprit et d'après les leçons de l'expérience L'empressement des souscripteurs a répondu à l'appel qui en a été fait. Une réunion de dames qui ont elles-mêmes une longue expérience des institutions charitables, a dirigé cette intéressante création, qui appartenait si bien, en effet, aux vertus de leur sexe et au génie de la tendresse maternelle. Le conseil général d'administration des hospices civils de Paris a voulu concourir à une aussi bonne œuvre, en offrant un local (1), et une partie des fonds nécessaires pour l'approprier à sa destination. Dès le mois d'août de l'année dernière, la salle d'asile a été ouverte et a commencé à recevoir des enfans de 2 à 6 ans : il y en a 80 d'inscrits en ce moment. L'établissement est confié à six sœurs de la Providence (2); la journée est divisée de manière à ce que les jeux et de petites études, ou des exercices proportionnés à la capacité de ces enfans, viennent les occuper tour à tour. Les sœurs leur apprennent les lettres à l'aide de tableaux, et quel-

(1) Rue du Bac, n°. 113.
(2) Congrégation dont le chef-lieu est à Nancy.

ques élémens de calcul, au moyen de boules de couleur disposées, dans un cadre, sur de petites tringles de fer; elles leur expliquent des gravures qui représentent des animaux, des métiers, et quelques sujets de l'histoire sainte; elles commençent même à leur expliquer le Catéchisme et leur font chanter des cantiques choisis exprès pour eux. La marche, en ordre et en mesure, sert à développer leurs forces et les habitue, comme les autres exercices, à suivre une règle. Les enfans prennent leur récréation, quand il fait beau, dans une cour sablée et plantée; s'il pleut, ils jouent dans l'intérieur, avec de petites briques de bois préparées pour eux et qui leur servent à figurer diverses constructions. Ils apportent leur petit dîner dans un panier; la salle dans laquelle ils prennent leurs repas pourra servir aussi à donner quelques leçons particulières aux plus âgés. On a été frappé de la promptitude avec laquelle ces petites créatures saisissent les instructions qu'on leur donne, et déjà on a pu reconnaître des progrès sensibles pour la soumission et l'intelligence (1).

C'est une idée fort heureuse, sans doute, que celle de recueillir ainsi des enfans dont les parens, absorbés par des travaux pénibles ne peuvent leur donner les soins convenables, ou de rendre du moins à leurs mères le loisir dont elles ont besoin pour suivre leur profession; de procurer à ces enfans un régime plus sain, en veillant à leur propreté, en leur faisant respirer un air plus pur; en développant leurs forces naissantes, par des exercices bien réglés; de les garantir aussi de plusieurs dangers. Mais cette institution a encore, sous le rapport moral, un bien précieux avantage, en donnant de bonne heure, à ces petits êtres, des habitudes d'ordre, d'attention, d'obéissance; en les disposant à recevoir l'instruction qui leur sera ensuite donnée dans les écoles; en commençant à cultiver en eux les facultés de l'esprit et du cœur.

Nous pouvons donc applaudir aux vues qui ont déterminé cette fondation, à la manière dont elle est déjà réalisée. Nous saisissons avec empressement cette occasion pour exprimer ici

---

(1) Voyez la note ajoutée à la suite du *prospectus* imprimé, *des salles d'asiles pour la première enfance.*

notre reconnaissance envers les *dames fondatrices*. Elles n'ont voulu donner à cet établissement que le nom d'*Essai*. Puisse-t-il se répéter bientôt! Puissions-nous voir une salle de ce genre ouverte dans chaque arrondissement de la capitale! Puissions-nous contribuer à accroître le nombre des souscripteurs qui viendront s'associer à une si bonne action!

Le système de travail introduit dans un certain nombre de grandes manufactures, particulièrement dans celles qui emploient le coton, y a fait appeler et occuper beaucoup d'enfans qui se trouvaient empêchés par-là de pouvoir suivre les les écoles. On pourrait craindre que ces travaux précoces ne privassent ainsi une multitude d'enfans, des bienfaits de l'instruction; et l'on n'ignore pas qu'en Angleterre, on a même dû en venir à limiter, par un acte du Parlement, des occupations qui épuisaient les forces et altéraient la santé de ces petits ouvriers. Plusieurs de nos principaux manufacturiers ont su concilier le grand intérêt de l'éducation morale de ces enfans, avec les services qu'ils doivent rendre dans les ateliers, et y ont pourvu avec une généreuse sollicitude. La ville de Munster, qui donne son nom à l'une des plus belles vallées des Vosges, dans le département du Haut-Rhin, et qui fleurit par l'industrie, nous offre, sous ce rapport, un exemple que nous aimons à faire connaître. On y a établi des écoles du soir pour les enfans occupés dans les fabriques; elles en reçoivent près de 300; et, quoique ces enfans ne puissent fréquenter l'école que deux heures par jour et pendant quatre mois d'hiver, il y en a déjà plusieurs de 9 à 10 ans, qui savent assez bien lire et écrire. M. Bartholds, maire de cette ville, doit trouver ici de nouveau le tribut de notre profonde estime, pour le soin continuel qu'il donne à perfectionner l'enseignement élémentaire dans toute la vallée. L'un des principaux fabricans de Munster, M. Hartmann, a aussi établi dans sa filature une école particulière où les enfans travailleurs sont reçus et instruits tour à tour. Nous avons eu déjà occasion de citer l'école fondée par MM. Gros, Davilliers-Roman et Cie., dans leurs beaux établissemens de Wesserling.

Il est encore un autre moyen de faire jouir de l'instruction les enfans occupés dans les ateliers: il consiste dans les écoles du dimanche. Nous avions souvent formé le vœu de voir essayer parmi nous ce genre d'institution qui a produit d'excellens

effets chez nos voisins; une société respectable vient de le réaliser. L'impulsion en est donnée; 4 écoles de ce genre existent déjà à Paris et plus de 20, à ce qu'on nous assure, dans les départemens. L'expérience, nous n'en doutons pas, fera bientôt reconnaître tous les fruits qu'on peut attendre de cette institution. Les jours de repos et de solennité religieuse ne sont trop souvent, pour l'enfance et les jeunes gens, que des occasions d'une dissipation funeste à plusieurs égards. Les écoles du dimanche pourraient aussi continuer l'éducation des enfans qui ont déjà fréquenté les écoles ordinaires, et qui sont ensuite entrés en apprentissage; de la sorte, ces enfans ne perdraient pas le fruit de ce qu'ils ont appris, et en le complétant, en tireraient encore une application plus étendue.

A la suite de ces enfans de divers âges et de diverses conditions, de ces adolescens, dont l'instruction doit être préparée, accomplie, continuée, nous rencontrons des adultes qui ne sont jamais entrés dans aucune école, qui ne peuvent plus se présenter aux écoles publiques, auxquels une vie laborieuse laisse bien peu de liberté et de loisir. On s'est occupé aussi de leur procurer le moyen de réparer ce malheur dans des institutions qui leur sont spécialement destinées. Déjà 6 écoles d'adultes existent à Paris; il s'en forme une 7e. dans ce moment même. Dans le nombre des premières, il en est deux dirigées, l'une par M. Boulet, l'autre par mademoiselle Delièvre, dont le zèle infatigable se délasse le soir, par cette bonne action, du travail de la journée. Ces deux enseignemens se tiennent dans les salles de nos deux écoles de l'abbé Gautier et des Grassins; et nous pouvons confirmer encore de plus en plus les témoignages que nous avons rendus du bien qu'elles font. Une société qui ne néglige aucune vue utile aux intérêts de l'humanité vient de fixer, il y a peu de jours, son attention sur ce genre d'établissemens, et travaillera sans doute à les multiplier avec ce zèle actif dont ses membres donnent chaque jour de nouvelles preuves.

Que les personnes placées à portée des individus qui peuvent fréquenter ces écoles, usent de l'influence qui leur appartient, pour leur faire sentir sous combien de rapports cette fréquentation leur devient profitable! qu'elles leur montrent combien leur position s'améliorera dans la profession quelconque qu'ils

exercent, en acquérant une nouvelle capacité pour les mieux remplir! qu'elles leur montrent la perspective de se relever dans l'opinion des autres et à leurs propres yeux! Pourquoi n'ouvrirait-on pas des souscriptions spéciales, afin de multiplier ces institutions pour les deux sexes. de les étendre dans les départemens! Pourquoi ne formerait-on pas, parmi les ouvriers eux-mêmes, des associations pour en faire les frais, du moins en partie, sur le type des sociétés de prévoyance, si heureusement instituées, et en s'aidant même de celles-ci? Pourquoi ne publierait-on pas, en France, quelques traductions, ou du moins quelques extraits des ouvrages qui ont paru sur ce sujet à l'étranger? Nous recommandons spécialement, sous ce rapport, l'*Histoire de l'origine et des progrès des écoles d'adultes*, par M. Thomas Pole, dont la deuxième édition avait déjà paru en 1816. On y trouvera des faits curieux, des modèles utiles à consulter; on y remarquera combien ces écoles ont porté de fruits pour l'amélioration morale; on y verra un grand nombre de vieillards qui les fréquentaient, un homme de 117 ans figurer sur les bancs, une femme de 98 ans, ravie de joie d'être devenue capable de lire et d'écrire.

Votre société, Messieurs, désire répandre aussi dans les départemens cette institution salutaire; elle s'occupe de publier un manuel qui serve de guide aux fondateurs comme aux maîtres. Un membre de votre conseil d'administration, qu'on trouve toujours prêt à servir la bonne cause, s'est offert pour ce travail. Oui, Messieurs, il était de notre mission d'encourager les institutions de ce genre : car l'enseignement élémentaire ne comprend pas seulement les leçons données à la première enfance; il comprend également l'instruction fondamentale et les notions les plus indispensables à toutes les classes de la société, à quelque âge qu'elles soient données; il a pour objet d'approvisionner la créature intelligente, des alimens qui doivent satisfaire à ses besoins les plus urgens; l'adulte ignorant n'est qu'un enfant, dans l'ordre de la raison.

Il est, pour l'instruction de la classe laborieuse de la société, un dernier complément qui en achève le système et qui se lie aux opérations de l'industrie, pour leur donner le plus utile essor : c'est celui des notions élémentaires de la géométrie et de la mécanique. Si le travail est la destination marquée ici-bas à

l'homme par la Providence; si l'homme y puise de nombreux avantages sous le rapport moral, l'homme n'est pas appelé cependant à opérer comme un simple agent mécanique, passif et aveugle; c'est en sa qualité d'agent intelligent qu'il devient le ministre des vues de la Providence sur la terre, et qu'il exerce sur la matière le pouvoir qui lui fut donné. Pendant que d'un côté, le perfectionnement des sciences physiques a fourni graduellement les moteurs puissans et réguliers qui, remplaçant le bras de l'homme, ne demandent plus à celui-ci que de les guider; d'un autre côté, le progrès des sciences a permis aussi de mettre leurs élémens mieux à la portée des ouvriers, par des méthodes simplifiées; en sorte que, par un double résultat, ceux-ci gagnent, comme agens intelligens, ce qu'ils économisent en fatigues purement physiques. C'est donc un service immense que celui qui est rendu en ce moment à la France par ces écoles industrielles dont M. Charles Dupin a été le promoteur et dont un ministre éclairé a secondé puissamment la formation. Cent villes environ jouissent déjà de ce bienfait; une foule d'auditeurs se presse dans ces cours nouveaux, et en sont chaque jour plus habiles pour les travaux des arts. Honneur à ces professeurs qui se sont chargés avec tant de désintéressement et de zèle, de cette mission, et qui ont su rendre les vérités de la science accessibles aux classes laborieuses! Honneur aux administrations qui ont favorisé l'établissement de ces foyers d'instruction; aux excellens citoyens qui les ont encouragés par leurs sacrifices personnels!

Messieurs, nous pouvons être assurés d'avance que les élèves de nos écoles seront éminemment disposés à recevoir cet enseignement nouveau; réciproquement aussi cet enseignement fera chaque jour mieux sentir toute la supériorité des méthodes perfectionnées et adoptées dans nos écoles et la nécessité de les répandre.

Le bon sens, ce trésor le plus précieux de tous, ne consiste point dans l'ignorance; c'est la sottise seule qui vit d'ignorance. Le bon sens se nourrit de vérités évidentes, simples, solides, bien liées et ordonnées entre elles, applicables dans la pratique. Et combien de vérités qui semblaient d'abord, lorsqu'elles étaient livrées au pédantisme, inaccessibles pour le vulgaire, reprennent ce caractère de simplicité, cette valeur

usuelle, lorsqu'elles ont été établies par de bons esprits! Le génie de Franklin, pendant qu'il atteignait à de hautes découvertes, dans les sciences physiques, se plaisait à faire descendre ainsi la vérité dans le domaine des applications familières; il ne fut pas moins admirable dans ce second ordre de travaux; il ne fut pas moins bienfaisant pour l'humanité; il fut aussi le génie du bon sens. Il a ouvert une grande et belle carrière; il a fondé cette nouvelle espèce d'enseignement élémentaire, dont les lectures populaires sont l'instrument. Toutes les nations qui nous environnent ont cultivé ce champ avec une louable ardeur; il entrait dans la mission de notre société de concourir à procurer le même avantage à la France. Depuis deux ans nous nous y sommes appliqués avec soin; nous avons été bien secondés, nous aimons à le dire, par les auteurs dont nous avons appelé le concours. Nous ne pouvons offrir à ces auteurs ni les couronnes d'or, ni les palmes de la renommée; mais nous leur avons demandé une bonne action, et ils trouvent dans la jouissance de l'accomplissement une récompense digne d'eux. En deux ans, Messieurs, cinquante-quatre ouvrages vous ont été soumis; dix ont déjà mérité vos suffrages, et plusieurs autres, qui ont approché du but, promettent encore d'y atteindre. Nous le répéterons encore aux concurrens qui répondent à notre appel avec un empressement remarquable; qu'ils se pénètrent de l'esprit du Bon homme Richard! qu'ils le prennent pour modèle!

C'est encore dans la même vue que nous avons provoqué la confection d'almanachs populaires, mieux conçus que la plupart de ceux qui sont en circulation. Les almanachs sont une preuve sensible de cette grande maxime, que, dans un esprit ignorant, l'erreur occupe la place qu'avec moins de frais devrait remplir une vérité utile. Pourquoi ne pas donner du bon grain, au lieu de l'ivraie? Des faits instructifs, des notions saines, substitués à de puériles absurdités, seront plus facilement compris et trouveront à s'employer en mille façons dans la vie usuelle. Nous espérons que des hommes de bien ne dédaigneront pas de préparer un solide aliment pour tant de bonnes gens de nos campagnes, pour lesquels Nostradamus est un Newton, le Messager Boiteux une Encyclopédie. Déjà plusieurs essais en ce genre légitiment nos espérances.

En nous emparant, Messieurs, d'une nouvelle manière de faire le bien, par les directions et les encouragemens donnés à la publication des bons sujets de lecture, nous avons lié cet ordre de vues à celui qui nous avait occupés d'abord exclusivement dès l'origine de notre société, et nous l'avons ramené à l'institution de nos écoles, en nous occupant de la formation de petites bibliothéques, qui, placées dans chaque école, seraient appropriées aux besoins des enfans qui la fréquentent. On pourrait même, par la suite, faire en sorte qu'elle pût aussi être à l'usage de leurs parens; on y trouverait le moyen de procurer sans frais à un grand nombre de familles, les avantages que la composition des bonnes lectures populaires tend à leur fournir. Nous avons déjà arrêté cette disposition en principe pour les écoles de la société, et nous nous occupons des moyens de la rendre aussi générale et aussi féconde que peuvent nous le permettre nos moyens et les circonstances.

De même que les exercices du dessin rendent l'œil plus juste, et donnent à la main plus de dextérité, les notions élémentaires des sciences positives, fixent l'attention, mûrissent la raison, donnent plus de rectitude à l'esprit, disposent aux habitudes d'ordre. Elles deviennent ainsi, en développant le bon sens, un vrai moyen d'éducation. Les sujets de lecture que nous nous efforçons de faire produire, ne se bornent pas d'ailleurs à donner des idées saines; ils ont également pour objet d'exciter, de nourrir les sentimens honnêtes, d'encourager au bien, d'inspirer une piété douce et éclairée. C'est ainsi que les bienfaits de l'éducation viennent se joindre à eeux de l'instruction, qui n'en doivent jamais être séparés. L'enseignement mutuel a déjà par lui-même, et par les formes qui lui sont propres, une heureuse influence sur le caractère des enfans; il les habitue à observer l'ordre sans servilité; à ressentir l'émulation, sans éprouver la vanité ou l'envie; à s'entretenir dans une activité réglée et soutenue; à éprouver le besoin de leur propre estime. Aussi avons-nous la jouissance de voir nos jeunes élèves justifier généralement par leur conduite, la bonne réputation de nos écoles. Chaque année nous apprenons quelques traits dont elles peuvent retirer un juste honneur. Tel a été encore cette année celui du jeune Bertrand, élève de M. Sassy, qui, au péril de sa vie, a sauvé une femme prête à se

noyer ; Vous avez partagé, Messieurs, la joie que nous a fait éprouver ce courageux dévouement dans un âge aussi tendre. Vous savez qu'il a été récompensé par une pension de 60 fr. sur la cassette du Roi, et par une gratification de 300 francs. Jeunes élèves de toutes nos écoles, soyez fiers de l'action de votre camarade, méritez de marcher sur ses traces !

Ce beau trait, Messieurs, n'est pas le seul que nous pourrions vous citer; il en est un grand nombre qui mériteraient d'être recueillis, que le hasard seulement nous découvre. Dans plusieurs de nos écoles les élèves ont formé entre eux, sous la direction de leurs maîtres, de petites associations charitables. Il en existe une de ce genre, entre autres, à l'école de Mirecourt ; les élèves qui la composent ont spontanément contribué à habiller un orphelin qui se présentait pour être admis parmi eux, et qui n'était couvert que de haillons. Nous vous demandons la permission de vous lire, dans le cours de cette séance, un passage du compte rendu par l'estimable M. Boulet, sur notre école de Popincourt, que nous venons de recevoir et qui est placé sous vos yeux. Vous y verrez le récit de la conduite tenue par les deux élèves Schlesser et Anger, et vous y trouverez un exemple de l'heureuse influence que l'enseignement mutuel exerce sur le caractère des élèves.

C'est par l'influence de leur caractère, par leurs propres exemples que les instituteurs doivent agir sur l'éducation des enfans qui leur sont confiés. Honorons, Messieurs, ceux qui exercent ces fonctions, lorsqu'ils les remplissent dans un esprit convenable, lorsqu'ils se montrent dignes de servir de guides à la génération naissante; lorsqu'ils sont auprès d'elle les ministres de la vertu ! Plus ces fonctions sont modestes et faiblement rétribuées, plus elles doivent être relevées et récompensées par notre estime ! Nous aimons, Messieurs, à citer ici encore une belle action, en regrettant de ne pouvoir vous en faire connaître l'auteur, dont la modestie en serait blessée, et que cette modestie même rend encore plus respectable à nos yeux. L'une de nos institutrices, qui ne jouit que de son faible traitement et d'une modique rente, habille et nourrit depuis plus de cinq ans plusieurs de ses élèves indigentes; elle a aussi nourri et logé une maîtresse qui suivait les cours de l'école normale, pendant tout le temps de son noviciat.

Nous voudrions pouvoir consigner ici le nom de tous les instituteurs et institutrices, qui ont bien mérité des amis de l'enfance, et qui ont obtenu d'honorables succès. Mais, n'ayant aucun droit de surveillance sur les écoles publiques, nous ne pouvons acquitter ce tribut qu'envers les maîtres et maîtresses, dont quelques circonstances particulières nous ont permis de suivre de près les opérations. Nous devons signaler particulièrement, dans ce nombre, à votre estime et à votre reconnaissance,

Mesd.	Quignon.	A Paris.
	Lachard.	A Paris.
	Lelièvre.	A Paris.
MM.	Badoureau.	A Paris.
	Boulet.	A Paris.
	Recoing.	A Paris.
	Delahaye.	A Paris.
	Demoyencourt.	A Paris.
	Garassut.	A Paris.
	Sassy.	A Paris.
	Cahen.	A Paris.
Mad.	Lesilly.	A Neuilly.
MM.	Jaquemont.	*Idem.*
	Mallet.	A Saint-Denis.
	Musaton.	A Nogent-Sur-Marne.

Si maintenant, Messieurs, portant nos regards au dehors, nous jetons un coup d'œil sur les institutions fondées chez les divers peuples, nous aimerons à suivre, sur les divers degrés de la civilisation, l'influence qu'exerce le génie du bien en propageant et perfectionnant l'éducation élémentaire.

Et d'abord, en nous transportant au milieu des peuplades encore sauvages, nous voyons un roi d'Ava, dans l'île de Madagascar, Radame, déjà si recommandable pour avoir supprimé l'horrible traite dans ses états, appeler sur ces rivages si long-temps barbares les salutaires influences de l'instruction. Il a envoyé des élèves au collége de l'île Maurice, aux Universités d'Angleterre; il a fondé un collége dans sa résidence; il a aussi ouvert dix écoles élémentaires qui reçoivent près de 2,000

élèves ; d'autres s'organisent encore sur divers points de son royaume. Lui-même s'est rendu dans une salle où l'on avait rassemblé les enfans des deux sexes fréquentant les écoles de la ville et des villages les plus voisins, a voulu assister à leurs exercices, leur dicter diverses questions ; il a été fort surpris de leurs réponses sur la langue, l'arithmétique, la géographie, etc. ; il n'a pas été moins ému d'entendre les jeunes filles chanter divers morceaux en langue malgache ; il a promis d'employer de préférence les sujets qui auraient reçu cette utile éducation, et déjà il a commencé de tenir parole.

L'île Maurice, jadis française, a vu s'élever trois écoles par les soins de M. Lebrun, l'un de nos correspondans, et lui en devra bientôt un plus grand nombre : nous y avons concouru par un envoi de livres et de tableaux. Madère jouit de l'enseignement mutuel. L'île de Ceylan possède soixante écoles où sont admis plus de 3,000 enfans. Il existe déjà huit écoles dans les environs de Malacca. M. May, avec de faibles ressources pécuniaires, a créé dans le Bengale trente-six écoles, et 3,000 Indous ou Mahométans les fréquentent. A Calcutta, 4,000 enfans sont instruits dans les écoles de la société des missionnaires, 2,800 dans celles de la société des écoles, et 400 jeunes filles indiennes dans une institution spéciale. Sérampore, Madras rivalisent avec la capitale des établissemens anglais dans l'Inde.

De nombreuses écoles s'élèvent dans les diverses colonies anglaises des Antilles, pour les enfans des noirs, et servent ainsi à préparer l'heureux jour qui verra disparaître l'esclavage, de ces îles, en rendant la génération qui sera appelée à la liberté, digne de jouir de ce bienfait et d'en apprécier la valeur.

Le président d'Haïti, en acceptant le titre de correspondant de notre société, nous a fait connaître que le gouvernement de cette île a saisi toutes les occasions pour affermir dans la République les bases de l'éducation élémentaire ; qu'il est à cet égard bien secondé par les dispositions générales des habitans ; que déjà il existe dans cette île un grand nombre d'écoles entretenues par l'état ou fondées, sous la protection du gouvernement, par de simples particuliers nationaux ou étrangers ; que les succès toujours croissans de ces établissemens donnent déjà beaucoup de satisfaction et font concevoir d'heureuses espérances pour l'avenir.

Un apôtre infatigable, M. James Thompson, continue de propager dans l'Amérique méridionale les méthodes perfectionnées de l'éducation populaire. Le baron de Pedro Branca vient de fonder, à ses frais, une école d'enseignement mutuel au Brésil. Nous avons reçu, de M. de Zebadua, ministre de la république de Guatimala en Angleterre, et correspondant de notre société, des réponses qui nous font espérer de ne pas rester étrangers à l'établissement d'écoles d'enseignement mutuel parmi les Indiens de la République du Centre, et nous espérons que M. Delvalle entreprendra cet ouvrage si digne de son patriotisme. Nous lisons, dans un message du président des État-Unis du Mexique aux chambres du congrès général, que des écoles primaires d'après la méthode de l'enseignement mutuel pourvoient déjà aux besoins du premier âge.

A l'extrémité de l'Amérique du Nord restent quelques contrées où la civilisation est encore assez retardée : telles sont la Nouvelle-Écosse et le Canada. Une société vient de se former à Montréal, sous la présidence de sir John Johnson, pour répandre l'instruction parmi les sauvages et les pauvres de cette dernière colonie.

Si, de là, nous passons aux États-Unis, le plus beau spectacle s'offre à nos regards. Vous le savez, Messieurs, ces nations si jeunes encore, nées d'hier, ont déjà dépassé la vieille Europe dans les progrès de l'éducation populaire. Qu'il me soit permis de citer cette année encore un exemple, celui de l'état de Massachusett. Les lois de cette province exigent que tout district contenant cinquante familles soit pourvu d'un ou de plusieurs maîtres d'école, pour apprendre aux enfans la lecture, l'écriture, la langue et l'arithmétique. On évalue à quinze cents le nombre des instituteurs dans cet état, et à plusieurs milliers celui des institutrices. Un message du gouverneur recommande l'érection d'une école normale pour former les maîtres d'école. Dans une grande portion des États-Unis on ne rencontre pas un seul individu qui ne sache lire et écrire.

On assure qu'il en est de même dans l'Islande, quoiqu'il n'y ait dans ce pays aucune école publique pour les pauvres.

Repassons maintenant en Europe, et fixons d'abord nos regards sur cette malheureuse Irlande, qui vient encore d'éprouver une grande et bien étonnante injustice. Des hommes généreux

ont entrepris de la dédommager, par les bienfaisantes influences de l'éducation, des maux qui pèsent sur elle. Il n'y a peut-être pas d'exemples, dans l'histoire, d'un phénomène moral plus remarquable, d'un progrès aussi considérable, aussi rapide, que celui qui a été obtenu. Ce résultat, qui semble tenir du prodige, a été constaté par deux enquêtes solennelles, produites à la chambre du parlement d'Angleterre. A l'époque où la société de Dublin pour l'éducation des pauvres a commencé ses travaux, les classes inférieures étaient dans une situation lamentable, par leur grossièreté, leur immoralité, leur turbulence, généralement attribuées à l'ignorance et au caractère vicieux du peu de livres qui circulaient alors. En 1811, l'Irlande ne possédait que 4,600 écoles recevant environ 200 mille élèves. En 1824, le nombre des écoles était porté à 11,823, et celui des élèves à 560,548; c'est plus de six mille deux cents écoles érigées en onze ans de temps, et le nombre des élèves a presque triplé pendant le même intervalle. La société qui s'est formée à Dublin pour opérer cette grande régénération, a eu le bonheur d'y prendre une grande part; car elle a formé à elle seule 919 écoles recevant 58,205 élèves. 1200 écoles, fondées et entretenues par onze autres associations philanthropiques de l'Irlande ou de l'Angleterre, parmi lesquelles on en compte plusieurs qui sont composées de dames, reçoivent 67,458 enfans. 352 écoles, contenant 33,825 enfans, doivent leur existence à la libéralité de plusieurs particuliers. L'Irlande compte en outre 1640 écoles du dimanche, fréquentées par 157,184 enfans. La Société de Dublin ne s'est pas livrée avec moins de zèle et de succès à la propagation des bons livres; on en compte jusqu'à 67, qui ont été mis au jour au prix le plus économique. Elle en a distribué, en 1826 seulement, 62,261 exemplaires, et le nombre total de ceux qui étaient sortis de ses dépôts jusqu'en novembre 1826, s'élevait à 1,152,194. Voilà, Messieurs, ce que le zèle peut produire! et remarquez encore une circonstance d'un grand intérêt : la société de Dublin a résolu de réunir dans les mêmes écoles, les enfans des diverses communions chrétiennes, dans des dispositions de paix et d'harmonie, et elle a eu le bonheur de faire goûter à ces enfans des sentimens trop peu connus de leurs pères.

Que ne nous est-il accordé de voir une régénération sem-

blable s'accomplir sur cette terre classique de la Grèce, que nos souvenirs et nos vœux appellent à de meilleures destinées! Déjà nous commencions à voir les élémens de l'instruction germer sur quelques points; mais tout est suspendu par les calamités qui pèsent sur ce beau pays. Il faut attendre le jour, peut-être prochain, de sa délivrance, le jour où il obtiendra enfin une administration régulière : nous l'appelons de tous nos vœux.

C'est avec un profond sentiment de tristesse qu'en visitant le midi de l'Europe, nous voyons dans les contrées les plus favorisées de la nature, l'éducation populaire presque entièrement négligée, sans que rien promette une prochaine réforme. L'heureuse Toscane forme seule une exception bien remarquable à cette léthargie générale, et c'est à la société de Florence qu'appartient principalement l'honneur d'avoir popularisé l'instruction dans les lieux qui furent, pour l'Europe moderne, le berçeau de la littérature et des arts.

L'enseignement industriel a déjà franchi les Alpes, et de la France a pénétré en Suisse : Genève, Lausanne, Arau, Berne, Zurich, donnent l'exemple aux autres cantons. Genève et Lausanne se font particulièrement remarquer par une constante sollicitude pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire. Les écoles du soir sont en activité dans la première de ces deux villes; un beau local doit être construit dans la seconde pour recevoir 400 élèves instruits sous la direction d'un maître formé en France, suivant la méthode de l'enseignement mutuel. D'après un compte rendu par le conseil d'état du canton de Vaud, les écoles fondées d'après cette méthode, offrent des résultats avantageux, et l'expérience doit engager à l'introduire dans de nouvelles communes. Un nouveau concours a été ouvert à Lausanne pour la composition d'un livre élémentaire, renfermant un choix et une substance de lectures à l'usage des écoles.

Pendant que d'épaisses ténèbres couvrent encore le midi de l'Europe, c'est au nord que brille la lumière. Là fleurit de toutes parts l'enseignement élémentaire. La Suède et la Norwége se couvrent d'établissemens conçus d'après les bonnes méthodes; la société de Stockholm contribue surtout à les propager. En Danemarck, on comptait, au 31 décembre 1825, 1143 écoles qui avaient adopté l'enseignement mutuel en trois ans, et

564 qui avaient déclaré vouloir l'adopter. Le roi de Danemarck ne s'est pas contenté de faire distribuer, en 1825, des collections complètes de tableaux à 360 écoles, il a voulu, en parcourant les provinces de son royaume, visiter lui-même ces modestes asiles de l'enfance, encourager de sa propre voix les administrateurs et les maîtres; il a applaudi, et la méthode a obtenu son auguste suffrage. L'école normale de Copenhague n'a pas été visitée, en une seule année, par moins de 384 personnes, dont 320 qui venaient y apprendre la méthode pour l'appliquer. L'infatigable M. Abrahamson, aide de camp du roi, qui, après avoir pris une si grande part de ce succès, en rend un compte annuel, nous annonce que l'expérience confirme chaque jour davantage l'utilité de l'enseignement mutuel, et que les témoignages à cet égard sont unanimes. Il assigne à cette utilité six caractères principaux :

Écononomie dans les frais.

Rapidité des progrès dans l'instruction.

Contentement des élèves et satisfaction des maîtres.

Amélioration de la moralité.

Préparation heureuse des études supérieures ou des travaux utiles.

Soulagement du maître.

L'un de nos collègues, M. Jullien, qui a visité dernièrement une portion du royaume des Pays-Bas, nous a rapporté de précieux renseignemens sur les écoles élémentaires de cette contrée, qu'il a visitées avec une attention particulière. Nous apprenons de lui que ce royaume, sur une population de six millions d'habitans répartis dans environ 180 villes et 3670 communes rurales seulement, renferme 6,000 écoles. On ne trouve guère, en Hollande, d'individu qui n'ait reçu au moins les premiers degrés d'instruction. M. Jullien a trouvé les deux écoles d'enseignement mutuel de Bruxelles parfaitement tenues et en tout semblables à celles de Paris; il a vu à Maestricht une grande école sur le même principe, fondée par une société de souscripteurs, qui contenait 600 enfans; il nous a fait connaître l'ouvrage périodique, publié à Mons par M. Raingo sous le titre de *Bibliothéque des Instituteurs*, et dans lequel se trouvent recueillies d'abondantes informations sur l'enseignement élémentaire. Notre collègue lui-même, dans sa Revue encyclopédique, si utile aux

sciences et aux arts, nous fournit chaque mois avec soin des indications sur les différens pays, que nous consultons avec fruit. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui s'offre ici pour lui témoigner toute notre gratitude.

Beaucoup d'écoles, dans le royaume des Pays-Bas, continuent de suivre l'enseignement simultané; quelques-unes ont adopté la marche de Pestalozzi; d'autres ont formé un système mixte, composé de la combinaison des deux méthodes simultanée et mutuelle. Il est aussi une méthode nouvelle, imaginée à Louvain par M. Jacotot, sous le titre d'*Enseignement universel*, ou d'*Enseignement de soi-même*, et déjà appliquée à Anvers, où M. Jullien a eu occasion de l'observer. Elle tend surtout à exciter l'élève à apprendre par lui-même, à développer spontanément ses propres forces; elle a beaucoup d'analogie avec celle de Pestalozzi et celle de M. Ordinaire.

Les écoles de géométrie industrielle s'étendent aussi de la France à la Belgique : Liége, Tournay, en ont déjà érigé sur le modèle des nôtres.

Les trois sociétés de Bruxelles, Namur et Liége, entretiennent avec nous une correspondance aussi fructueuse qu'elle nous est chère à tous les titres. La première a bien voulu nous adresser des échantillons des travaux exécutés par les élèves de ces deux écoles. Ces échantillons sont placés en ce moment sous vos yeux, et vous attestent spécialement les succès des élèves dans le dessin linéaire. La seconde a pour objet de propager, spécialement dans les campagnes, non-seulement l'application de la bonne méthode, mais aussi la lecture de bons livres. Elle a fondé des écoles, et, à l'ouverture des leçons, elle distribue des livres élémentaires à un prix si bas que la classe inférieure peut les avoir à 12 centièmes de florins, payables en trois termes. Ceux de notre collègue, M. de Jussieu, figurent sur le catalogue de la société de Namur. Elle distribua, en 1825, plus de 36 mille exemplaires de ce genre d'ouvrages. La société pour l'*Instruction élémentaire*, qui vient de se former à Liége, a pris pour modèle celle de Namur.

Nous ne saurions terminer sans renouveler notre tribut accoutumé de reconnaissance envers la Société pour les écoles britanniques et étrangères; elle est à la tête de ce beau mouve

ment imprimé chez les nations les plus éclairées, pour répandre les bienfaits de l'instruction partout où ils manquent encore. Ses messagers parcourent toutes les mers, abordent sur tous les rivages, pénètrent sur tous les continens dans les deux parties du monde.

Vous le remarquerez, Messieurs, partout, ce sont des sociétés librement formées, qui ont donné l'impulsion, qui ont principalement créé, propagé, perfectionné. Elles ont éclairé l'opinion, en même temps qu'elles ont fondé des établissemens. L'esprit d'association semble appelé dans ce siècle à exécuter toutes les grandes entreprises dans l'intérêt de l'humanité. Que ces exemples, que cette pensée redoublent notre zèle! Toutes ces bienfaisantes institutions dont l'influence s'étend sur le monde entier, sont dans une étroite alliance avec la nôtre; nous avons le droit d'en être fiers; nous y trouvons le devoir de redoubler d'efforts par une émulation généreuse. Unissons-nous toujours plus étroitement à elles! Accroissons de jour en jour le tribut que nous portons à l'œuvre commun! Messieurs, notre société se compose en ce moment de 539 membres; c'est une coopération imposante, sans doute, par son nombre autant que par le choix des personnes qui y concourent; elle doit nous inspirer une juste confiance dans nos forces morales. Cependant il est nécessaire de la renforcer encore; nous avons besoin de nouveaux sociétaires; nous avons besoin d'accroître nos souscriptions. Nous devons soutenir nos trois écoles; nous sommes appelés à assister la formation des écoles nouvelles sur les différens points du royaume. Nous sommes entrés dans une nouvelle et grande carrière, en provoquant la composition de bons livres élémentaires; il faut continuer notre ouvrage. Ce n'est pas tout que ces livres soient composés; il faut qu'ils se débitent; et, sous ce rapport, il reste beaucoup à faire; nous ne les répandrons qu'avec de nouveaux sacrifices. Nous devons recueillir de toutes parts les bons exemples, mettre en lumière, encourager, seconder les entreprises louables qui tendent au but de notre institution. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi une salle d'asile pour l'enfance, pour compléter le système dont nous désirons offrir constamment le type! Que ne nous est-il permis d'agir directement au dehors, dans les régions encore incultes, d'y envoyer aussi des messagers, d'y porter des

secours ! Que chacun de nous, Messieurs, fasse un nouvel effort pour accroître encore le nombre de nos souscripteurs, pour donner à notre institution le développement dont elle est capable et qu'elle mérite d'acquérir ! Que chacun de nous lui offre l'assistance de ses vues, et répande son influence ! Que ce redoublement d'ardeur signale le début de la 13e. année ! Les associations formées dans un but d'utilité publique ont besoin de s'armer d'une infatigable persévérance pour consolider et conserver leur ouvrage, pour se défendre d'un relâchement trop ordinaire à notre nature après les premiers élans du zèle, pour résister à ce dépérissement qui menace tous les ouvrages humains. Mais cette persévérance elle-même ne remplirait qu'à moitié son but, si le zèle primitif n'était fréquemment réveillé par le désir de mieux faire. Tout ce qui demeure stationnaire languit, devient peu à peu stérile ; il faut tendre à des progrès continuels, même pour ne pas rétrograder. L'amour du bien est le feu sacré ; il lui faut des alimens ; il est dans un mouvement d'ascension non interrompu ; il se renouvelle sans cesse, et c'est ainsi que sans cesse il répand tout à la fois la chaleur et la lumière.

Vous allez, Messieurs, procéder dans l'instant à l'élection des membres de votre conseil d'administration. Parmi ceux que vous êtes appelés à remplacer, il en est un qui nous a été enlevé par une mort bien prématurée, et auquel nous aimons à consacrer ici un souvenir d'affection et d'estime. Bien jeune encore, M. Cliquot s'était associé avec empressement aux institutions bienfaisantes ; il suivait en cela les traces d'un oncle qui lui donnait les plus beaux exemples, qu'on rencontre toujours l'un des premiers dans les voies du bien public. En regrettant le neveu qui donnait de si précieuses espérances, nous partageons la douleur de l'oncle qui le chérissait avec la tendresse d'un père, et auquel notre société a de si grandes obligations.

M. Eusèbe Salverte, au nom de la commission des fonds, a obtenu ensuite la parole, pour rendre compte des recettes et dépenses de la société durant l'exercice 1826.

Messieurs,

En exécution de votre règlement, la commission des fonds a vérifié, sur le registre tenu par M. La Hure, trésorier de la Société, les recettes et les dépenses faites pendant l'exercice de 1826 ; elle a l'honneur de vous soumettre les résultats de cette vérification :

La *recette* s'est montée à			18,157 fr.	30 c.
Savoir : *souscriptions* et *dons* volontaires	13,765 fr.	c.		
Intérêts de *fonds placés* sur l'état	1,144			
Prix d'une rente de 150 fr., dont il a été nécessaire de réaliser le capital	2,978	30		
Total pareil	18,157	30		

La dépense, y compris le remboursement de 1,307 fr. 19 c. d'arriéré sur l'exercice précédent, s'est élevée à 21,151 fr. 55 c.

Ainsi, indépendamment d'une diminution de 150 fr. sur vos ressources annuelles, vous êtes grévés d'un passif de 2,994 fr. 25 c.; et abstraction faite de la recette extraordinaire produite par la vente d'un titre de rente de 150 fr., la dépense de 1826 a excédé la recette de 4,665 fr. 38 c.

Il convient Messieurs, d'entrer à cet égard dans quelques explications.

Voici de quels chapitres se compose la dépense :

1°. Arriéré	1,307 f.	19 c.
2°. Traitemens et indemnités accordés aux instituteurs des trois écoles que soutient la Société	5,033	54
	6,340	73

De ci-contre.	6,340	73
3°. Fournitures, dépenses et réparations dans les écoles	3,381	48
4°. Frais de location	740	
5°. Fournitures de médailles et de couronnes	124	90
6°. Dépenses d'administration	10,564	44
Total	21,151	55

Le second, le troisième et le cinquième chapitres concernent uniquement les écoles. Il y faut ajouter, comme ayant une destination analogue, la location du préau de Saint-Jean-de-Latran, comprise pour 240 francs dans le quatrième chapitre; et distraire de même, du chapitre VI, 200 francs versés à la Caisse d'épargnes et de prévoyance, au profit de l'instituteur et des deux institutrices des écoles, et plus de 1000 francs de dépenses diverses pour le chauffage des écoles et pour la confection de réparations indispensables. Ces additions portent à 10,00 francs la dépense totale des écoles. Ainsi, même sans faire abstraction des réparations locales et du renouvellement des objets mobiliers, dépenses qui ne doivent pourtant point se représenter tous les ans, la dépense pour chaque élève n'excède pas 9 francs 40 centimes, puisque les trois écoles réunies, qui dans l'origine comptaient à peine deux cents élèves, n'en renferment pas aujourd'hui moins de mille soixante-quatre.

Dans le chapitre VI, figurent pour 600 francs les prix accordés en 1826 aux auteurs qui, dans les concours ouverts par la Société, ont le mieux rempli vos intentions. Vous regretterez sûrement, cette année, de n'avoir à dépenser pour le même objet que 400 francs.

Le même chapitre présente une somme de 5,148 francs 90 centimes, payée au libraire de la Société. Cette dépense représente en très-grande partie les distributions de livres, de crayons, de tableaux, etc., que vous accordez aux écoles de Paris, et auxquelles vous faites participer les écoles des départemens. Ceux qui ont vu celles-ci, savent combien vos présens y fructifient, combien ils sont des encouragemens puissans pour les élèves, pour les maîtres, pour les souscripteurs qui soutiennent ces écoles.

Mais il n'est pas besoin de sortir de la capitale pour vous convaincre, messieurs, que si vous avez dépensé plus, c'est que vous avez fait plus de bien. Quand vos occupations vous en laisseront le loisir, visitez les écoles tous les jours ouvertes à votre inspection; jugez par vos yeux de l'emploi de vos bienfaits; jouissez du zèle des maîtres, du nombre et des progrès des élèves, et des bénédictions que vous adressent les uns et les autres; et au retour, non contens de nous enrichir de vos remarques et de nous indiquer les moyens de mieux remplir, s'il se peut, vos nobles intentions, vous céderez peut-être au besoin d'épancher les sentimens qu'aura fait naître en vous le spectacle du bien qui vous est dû, au besoin de chercher des imitateurs parmi les êtres qui méritent d'être vos amis. Vous y céderez d'autant plus volontiers qu'il ne manque à votre Société que quelques souscripteurs de plus; avec le revenu qui vous reste et le don annuel que vous recevez de MM. les actionnaires de la Banque de France, sept cents souscriptions en tout suffiraient pour couvrir vos dépenses; sept cent cinquante vous donneraient la jouissance d'étendre, dès à présent, les effets de votre bienfaisance, et, par des économies, d'assurer son avenir.

M. La Hure, après avoir rempli pendant huit années les fonctions de trésorier de la Société, vous a priés de recevoir sa démission; vous ne croirez pas, messieurs, devoir l'accepter sans joindre à l'expression de vos regrets, les remerciemens dus à son désintéressement et à son zèle philanthropique.

Coutelle, *président*. A. J. E. Baconnière Salverte.

Au nom de la commission d'examen des mémoires envoyés au deuxième concours ouvert pour la composition d'ouvrages élémentaires, M. Basset, émérite de l'Université, a lu le rapport suivant, à la suite duquel M. le président a proclamé les noms des auteurs couronnés qui sont venus recevoir la médaille que la Société leur a décernée en sus du prix proposé, au bruit des applaudissemens unanimes.

Messieurs,

Pour peu qu'on réfléchisse au développement étonnant de

toutes les intelligences, à cette soif ardente des classes inférieures de la société pour l'instruction, et aux progrès rapides des sciences, des arts et de l'industrie, on aime à établir des comparaisons entre le passé et le présent. Ensuite l'imagination, qui n'est pas toujours l'ennemie de la raison et du jugement, emporte quelquefois l'une et l'autre jusque dans un avenir qu'elle crée, pour y trouver, sinon des faits positifs, au moins des probabilités désirables. Souffrez que je me laisse conduire un moment par cette imagination; et que, par une courte leçon d'histoire donnée par un père à son fils, dans un siècle qui n'existe pas encore, je remonte jusqu'à la cause première et remarquable de vos concours. Il lui dira : — N'oublie jamais, mon enfant, que l'histoire est la dépositaire des événemens, le flambeau de la vérité, le soutien de la mémoire et la règle de la conduite.... Continuons nos leçons.... A quel siècle en étions-nous, la dernière fois? — Au XIXe., et à l'année 1815. — Fort bien, mon ami... D'après tes lectures prépalatoires, quelles sont les questions que tu as à me faire? — Je lis, mon père, que, dans ce temps-là, on a cru voir le perfectionnement de la civilisation et un accroissement de bonheur social dans l'éducation du peuple et son instruction sagement mesurée.... On parle beaucoup et diversement de plusieurs citoyens, sages et bienfaisans, réunis pour l'établissement d'une excellente *méthode d'enseignement élémentaire*.... Éclairez-moi, je vous prie, sur cet objet. — Les Français, mon enfant, à peine sortis de leurs convulsions politiques, sentaient le besoin de se mettre au niveau des autres nations, surtout sous le rapport de la transmission des lumières de première nécessité pour le peuple. Pour arriver à ce but louable, des philosophes chrétiens et généreux ont pensé que la véritable route était celle que tracent toujours, d'une manière ineffaçable, l'éducation et l'instruction. — Et cette méthode, en quoi consiste-t-elle? — Tu la connaîtras par la simple lecture de ces petits volumes que j'ajoute à ta bibliothéque.... Cette méthode, connue et pratiquée en France autrefois, encouragée par un bon roi, puis tombée en désuétude, s'était réfugiée dans l'Inde et en Angleterre. Mais nos bienfaiteurs de l'humanité l'ont rendue à sa terre natale, et mise en activité, en fondant, à leurs frais, des écoles nor-

males pour les maîtres, et des écoles gratuites pour les enfans des deux sexes. — Ce nouveau mode d'enseignement, sans doute, a eu de grands succès? — Son efficacité n'a jamais été contestée par ceux qui pouvaient la juger; et, pendant plusieurs années, sa vogue a été telle, que des centaines de maîtres et de maîtresses, formés dans la capitale, ne suffisaient pas à la direction des nouvelles écoles fondées spontanément dans toutes les parties du globe. — Par quelle protection et quelle reconnaissance le gouvernement a dû récompenser un pareil bienfait! — Ta réflexion fait l'éloge de ton cœur, mon ami; mais je t'avoue franchement que ces apôtres de la bienfaisance ont trouvé peu ou point d'appui dans leur sainte mission. — Et pourquoi, grand Dieu? — Ce ne sont pas les souverains, mon fils, qui s'opposent au bien-être de leurs sujets; mais ceux qui forment leur conseil sont des hommes, et, comme hommes, ils peuvent se tromper sur le choix des moyens propres à rendre les peuples heureux. Dans ce temps-là encore, ce qui te surprendra, quelques individus peu nombreux, mais puissans, demandaient : *S'il était bon que le peuple fût instruit?* D'autres, sans connaître cette nouvelle méthode, se permettaient de la condamner. — Quelle inconséquence! Mais enfin, pourquoi? — Pourquoi? Parce qu'elle était une nouveauté; et que, pour certains esprits, il est plus simple de faire toujours la même chose, au risque de mal faire, que d'essayer une innovation.... De là, les préventions, les fausses terreurs, le blâme, l'opposition, et... — Où en serions-nous donc aujourd'hui, mon père, sans les nouvelles inventions, et surtout sans les efforts faits pour la diffusion des lumières! Quelle différence entre le siècle où on ne rougissait pas de remplacer son nom par une croix, et notre siècle, où l'homme placé au dernier échelon de l'ordre social, rougirait de ne pouvoir écrire le sien et lire celui des autres!... Et qu'est devenue cette Société, fondatrice de tant d'utiles établissemens? — Malgré les obstacles, son courage ne s'est point abattu; malgré la désertion de quelques-uns de ses membres, de nouveaux apôtres sont venus soutenir son apostolat. — Est-il donc si difficile de faire le bien? — Oui, mon fils : le mal avance dans son action par l'intérêt, une forte volonté et beaucoup de hardiesse; tandis que souvent la marche du bien est

arrêtée par ceux qui ne savent pas, ou ne veulent pas interpréter des intentions pures, non appuyées sur l'autorité... Au reste, comme ce qui est bon en soi ne périt jamais entièrement, console-toi; tu verras, par la suite de nos études historiques, que cette Société à laquelle tu portes un si vif intérêt, au milieu des attaques et des revers, a su concentrer en elle-même le feu sacré de sa charitable philanthropie; tu la verras, au lieu de chercher à combattre ses ennemis, continuer son active surveillance sur les écoles établies; et en fonder trois, à ses frais, pour les deux sexes, où 1,200 enfans de la capitale reçoivent gratuitement le plus beau présent fait à la jeunesse, l'éducation et l'instruction. De plus, pour atténuer les inconvéniens d'un apprentissage, où on les jette trop brusquement, tu la verras soigneusement recueillir le soir, dans les écoles d'adultes, ces innocentes victimes de la soumission filiale, ou d'une impérieuse nécessité. — Ah! je respire............ Cette constance dans le bien est d'un heureux augure pour l'avenir.... — Tu la verras, en dépit de son respect pour l'unité et l'intégrité de sa méthode, accueillir favorablement et rechercher tous les moyens de la rendre plus complète, plus simple, plus facile, et en même temps moins dispendieuse. Tu la verras confier à une réunion de femmes les plus respectables, la conduite et la surveillance des écoles de filles, et ces soins tendres et délicats que le cœur seul d'une mère sait connaître et prodiguer. Tout en admirant l'étonnante fécondité des écrivains français dans tous les genres de sciences et d'arts, tu l'entendras pourtant gémir sur l'accablante pénurie d'ouvrages spécialement destinés à nourrir l'instruction d'un peuple qui a le bonheur de savoir lire... Suis, mon fils, cette Société de vrais philosophes; ils ne considèrent ni ce que leur coûtent l'entretien de leurs établissemens, ni les encouragemens donnés aux maîtres, ni les prix accordés aux enfans pour entretenir l'émulation. La bibliothéque populaire manque, elle est indispensable; un concours annuel est établi, des récompenses promises, le programme connu; et, d'un premier élan, trente-huit mémoires, sur différens sujets, viennent lui prouver que ses intentions ont été comprises, et que ses désirs seront remplis un jour. Six de ces mémoires ont été jugés dignes du prix. Par la seule habitude et le seul besoin d'être utile, la voilà

devenue, cette Société, l'académie spéciale et active de la grande portion du genre humain qui sent vivement le bien qu'on lui fait ; mais sans pouvoir donner en compensation ni les rangs, ni les dignités, ni les richesses, ni l'immortalité. — Je devine maintenant, mon père, pourquoi, la nation française deviendra la plus célèbre, la plus sociable, la plus heureuse, la plus attachée à ses institutions, et la plus facile à gouverner ; c'est parce que son peuple sera le plus et le mieux instruit ; c'est parce qu'une haute sagesse a réglé l'éducation et l'instruction qui lui conviennent ; c'est parce qu'enfin, cette même sagesse lui met dans les mains des livres élémentaires où, pendant toute sa vie, il retrouvera les conseils de morale et de religion dont il aura été imbu dans son enfance, et les plus heureuses directions, pour conserver sa santé, acquérir de l'aisance et l'économiser, pour l'éclairer enfin dans l'exercice d'une profession à laquelle il doit l'existence, le bonheur, et quelquefois même sa gloire. — J'approuve tes conclusions, mon fils, de tout mon cœur.... Nous n'irons pas plus loin aujourd'hui....

Pour que ce père, Messieurs, puisse un jour continuer ses leçons, organe de votre jury d'examen, je vais tracer de mon mieux l'histoire du concours de cette année.

Le nombre des combattans descendus dans l'arène, pour disputer les prix, a beaucoup diminué ; mais la lutte, soutenue avec le même courage, a montré plus de forces et des armes meilleures. Votre jury a donc vu avec plaisir, que les ouvrages du présent concours, moins nombreux, étaient en général meilleurs que ceux du dernier.

Toutefois, en rendant justice à la véritable instruction des écrivains qui associent leurs travaux à vos généreuses intentions, on pourrait peut-être leur faire observer qu'ils oublient souvent la portée de l'intelligence de leurs lecteurs présumés ; et que, trop savans dans la matière qu'ils traitent, ils semblent risquer au hasard des mémoires destinés à instruire des personnes pour lesquelles le concours n'a point été établi.

Les difficultés de ce genre de travail sont dans la différence naturelle qui existe entre les habitudes morales et le langage du peuple, et les habitudes et le style ordinaire de l'auteur. Si ce dernier perd un seul instant de vue la capacité de ses

lecteurs, son esprit ira de lui-même se placer dans des conceptions élevées, sa diction deviendra bientôt académique; et c'est en vain que la raison et le jugement demanderont, à l'*amour-propre d'auteur*, des sacrifices en faveur de la clarté, du naturel et d'une belle simplicité. Cependant, quand on veut être utile au peuple et l'instruire, il faut savoir l'intéresser; son intérêt ne peut naître que de la conviction, et celle-ci de l'émotion; mais cette émotion ne sera jamais le produit ni d'une science abondante et profonde, ni de raisonnemens trop abstraits, ni de calculs pénibles, ni de phrases de rhéteurs, ni même d'un langage trop trivial. Comme il faut noblement tout populariser pour le peuple, le livre que l'on compose pour le public des ateliers et des villages doit donc être, non comme la leçon d'un professeur érudit et froid, non comme la conversation grossière d'un homme du plus bas rang, mais bien comme cette aimable *causerie* de bon sens d'un homme sage, simple, gai et spirituel. L'immortel Francklin, sans efforts, et tout en jouant, arrivait doucement jusqu'à l'âme de ses lecteurs, et y imprimait des principes faciles à comprendre, et des vertus douces à pratiquer.

Chaque manuscrit du concours, revêtu d'un numéro d'inscription, a été lu par les membres du jury en particulier. Ce jury s'est réuni différentes fois pour la communication des opinions individuelles, pour la discussion, pour la délibération, puis enfin pour porter son jugement. Des membres de votre conseil lui ont été adjoints pour l'éclairer de leurs lumières sur des objets de leur compétence, et qui demandent des études et des connaissances spéciales.

Voici, d'après l'expression du programme, le classement, le nombre et les titres des Mémoires :

Pour l'Histoire.

	Numéros.
Histoire de France	14

Pour les Sciences naturelles et mathématiques.

Arithmétique décimale	1
Leçons élémentaires d'Astronomie	11

D'après les opinions particulières, voici le jugement unanime du jury, sur chaque ouvrage, dans l'ordre de chacune des quatre divisions.

Histoire.

L'*Histoire de France*, n°. 14, a paru répondre aux conditions du programme, et bien remplir l'intention du concours. D'après le cadre adopté, la clarté et la simplicité du style, et le récit sage et prudent des événemens, il est aisé de voir que l'auteur, Mme. Saint-Ouen, de Nancy, déjà avantageusement connue par des productions du même genre, a pris la plume exprès pour ses lecteurs, qu'il n'abandonne jamais. Cependant, on l'engage, 1°. à faire précéder son Mémoire d'une préface ou courte introduction, où il démontrerait au peuple les avantages d'une petite lecture journalière sur l'histoire, avant de le condamner à placer dans sa mémoire une longue série de faits noyés dans la sécheresse naturelle des dates chronologiques. On l'engage 2°. à étendre un peu plus ce qui concerne l'époque des croisades, et celle de la réformation. L'ouvrage tel qu'il est a été jugé digne du prix.

Sciences naturelles et mathématiques.

L'*Abrégé d'Arithmétique décimale*, n°. 1, ne répond point aux conditions du programme; il ressemble à tous les livres faits sur cette partie; et quoique aussi bon que les autres en lui-même, il n'est pas le livre désiré pour votre bibliothéque.

Les *Leçons élémentaires d'Astronomie*, n°. 11, ne conviennent sous aucun rapport à la classe du peuple; il n'est pas élevé pour comprendre des détails trop scientifiques, une technologie surabondante et non expliquée, et encore moins des recherches et des calculs prétentieux sur le mouvement des planètes, et même sur celui des satellites d'Uranus. Il faudrait être déjà tout au moins un habitué de l'Observatoire, pour profiter de ce traité.

Sur les *Notions de Cosmographie*, n°. 8, on a porté le même jugement, parce que les considérations à faire sur les dispositions et les besoins des lecteurs, ont été totalement mises de côté.

Les *Notions de Physique*, n°. 7, offrent, sans doute, un excellent ouvrage pour le fonds, et même pour la forme. Les entretiens entre l'élève et le maître sont d'un style convenable, mais le programme demande des élémens simples et clairs; on engage donc l'auteur à retravailler son Mémoire, et à le reproduire avec les conditions voulues.

Les *Notions de Météorologie*, n°. 12, sont d'un homme fort savant, pour lui et dans le cabinet; mais quand on veut instruire, et instruire des ouvriers, il faut 1°. expliquer la cause des faits qu'on décrit; 2°. en parlant de météorologie, il faut développer au moins la marche de la formation des vapeurs à différentes températures; et l'auteur a omis ces deux choses, les plus importantes pour aider l'intelligence sur les météores.

Les *Préceptes d'Hygiène*, n°. 13, forment un bon ouvrage, dans lequel, malheureusement, se rencontrent quelques erreurs dangereuses. La rédaction est faite de manière à offrir, dans certains cas, trop de conseils, et dans d'autres, trop peu. Le plus grand tort de l'auteur est d'avoir pris le change

sur les intentions de la Société; il ne faut pas peindre au peuple ce que sa position dans le monde peut avoir de désavantageux, mais lui donner les moyens d'en tirer le meilleur parti possible.

L'*Hygiène populaire*, n°. 9. Cette composition, de M. Constant Saucerotte, de Paris, est de beaucoup supérieure à la précédente; aussi a-t-elle été jugée digne du prix, à condition, 1°. que M. Saucerotte tâchera d'étendre ses conseils à une plus grande variété de professions; 2°. qu'il consultera deux ou trois ouvrages récemment publiés sur cette matière; 3°. que le mot *Hygiène*, méconnu du peuple, ne sera qu'accessoire dans son titre; 4°. enfin, qu'il abrègera et châtiera beaucoup ses deux derniers livres.

Les *Avantages de la Caisse d'épargne*, n°. 2, sont ceux surtout qu'on doit chercher à démontrer aux ouvriers d'une manière presque palpable. Ici, on les jette encore dans un océan de raisonnemens, de chiffres et de calculs, au lieu de les effrayer par des applications morales, puisées dans la misère de ceux qui ne font pas d'économies, ou qui ne les placent pas à cette Caisse. On engage l'auteur à retoucher, à reproduire son travail, et à prendre pour modèle le petit livre intitulé : *Visites du P. Bruno.*

La Loterie dévoilée, n°. 5, de M. Quentin, à Paris, est un excellent traité désigné comme digne d'un prix. Comme on doit chercher à sauver les petites fortunes de l'épouvantable abîme de la loterie, bien plus par des exemples frappans et des catastrophes de familles réduites à la mendicité que par de rigoureuses démonstrations arithmétiques, l'auteur est prié, 1°. de réduire ses calculs autant que possible, en se contentant des seuls tableaux liés à ses conséquences, et en rejetant en notes ceux qu'il jugerait indispensables; 2°. d'être sobre dans l'emploi des fractions de huit ou dix chiffres haut et bas.

Les Jeux publics dévoilés, n°. 6. Ce traité, bon et concluant, démontre parfaitement tous les dangers de la manie du jeu; mais la démonstration arrive encore ici par la route des grands raisonnemens et des hauts calculs. Sous ce seul rapport, il n'est point écrit pour le peuple, que nous devons chercher à éloigner du vice par d'autres moyens que par des formules arithmétiques.

La Tenue des livres, n°. 16, manque absolument des détails et des développemens qui peuvent la faire goûter à la classe industrieuse. Si la matière est sèche et aride en elle-même, c'est une raison de plus pour lui donner de l'attrait par des applications-pratiques sur diverses professions dont chaque ouvrier doit savoir, dans tous les momens de sa vie, ce que son travail lui rapporte, ce qu'il dépense, ce qu'il emprunte, ce qu'il prête et ce qu'il économise.

Sciences économiques.

Le *Cours abrégé d'Agriculture*, n°. 10. Cette compilation, en général bien faite et en style convenable, pourrait être utile à un jeune homme riche, qui voudrait s'occuper, à son aise, de la noble profession d'agriculteur; mais elle sera nulle dans les mains d'un habitant de la campagne, qui croit ne devoir travailler son champ que d'après la tradition, l'expérience et l'imitation. Les principes généraux dans cette partie sont beaucoup pour la théorie, mais peu de chose pour une pratique particulière, toujours commandée par les besoins de telle ou telle localité; néanmoins, on engage l'auteur à représenter son Mémoire, et à consulter, outre le Dictionnaire de M. Bosc, l'écrit de M. Ordinaire jeune, sur le même sujet.

Sciences morales.

Les *Leçons de morale-pratique*, n°. 3, offrent une collection d'anecdotes détachées sur le Courage, la Patience, la Résignation, la modestie, l'Amour fraternel et la Douceur, racontées par un bon curé de village aux enfans qu'il instruit dans la morale et la religion. Ces leçons ont paru avoir satisfait à presque toutes les conditions du programme, et le jury a désigné pour un prix l'auteur, Mme. Élisabeth Celnart, de Paris. Cependant, il est prié, 1°. de donner à ses histoires un cadre général qui en motive le récit; 2°. de retrancher l'anecdote de la lithographie, et de la remplacer par une autre qui n'a point paru dans ce concours, et qui avait été remarquée favorablement dans celui de l'année dernière.

Prières et Méditations, n°. 4. C'est une simple traduction

des oraisons de nos livres d'église, qui sont partout dans une riche abondance. L'auteur a négligé une des conditions principales du concours, et le jury a pensé que son travail ne rentrait pas dans les vues générales de la société.

Les *Notions sur le Droit français*, n°. 15, suite naturelle de ce qui a paru l'année dernière, n'ont pas été jugées aussi favorablement cette année. L'interlocution est froide et sans intérêt; les développemens sur les nouvelles lois ne sont ni exacts ni complets. En conséquence, le jury a cru donner un grand encouragement à l'auteur, qui est fort jeune, en l'engageant à retoucher son Mémoire, et à le représenter au prochain concours.

Résumé général.

1°. Des essais faits dans chacune des quatre divisions scientifiques annoncées dans le programme;

2°. Seize Mémoires, presque tous bons, au moins pour le fonds, envoyés au concours;

3°. Quatre, jugés dignes du prix, n°s. 14 — 9 — 5 — 3, et proclamés dans votre dernière séance, d'après le rapport du jury;

4°. Quatre, cités à titre d'encouragement, n°s. 7 — 2 — 10 — 15, et rendus aux auteurs avec invitation de les reproduire.

Une longue indisposition, Messieurs, a arrêté la suite de l'*Explication morale des proverbes populaires français*; il reste à l'auteur l'espérance de reprendre bientôt son travail, et celle de vous offrir un nouveau petit volume pour votre bibliothéque populaire.

Basset, rapporteur.

M. Taillandier, avocat au conseil du roi, rapporteur de la commission d'examen du concours pour la composition d'un *Almanach populaire*.

Messieurs,

La Société d'Instruction élémentaire, persuadée que l'une des premières causes de l'immoralité du peuple, était avant tout l'ignorance, et ensuite, lorsqu'on était parvenu à vaincre

en partie cette honteuse lèpre, la nature des livres sur lesquels il se jette avec avidité, parce qu'ils excitent ses passions par de lubriques et dégoûtans tableaux, ou parce qu'ils nourrissent les préjugés grossiers qui survivent si long-temps aux siècles de barbarie, a voulu remédier autant qu'il était en elle à ces deux déplorables fléaux.

Fonder des écoles, en soutenir et encourager d'autres, propager des méthodes perfectionnées, n'auraient pas suffi à sa louable ambition, et elle n'aurait encore atteint que la moitié du but qu'elle se proposait. C'est pour l'accomplir entièrement qu'elle a ouvert le concours des ouvrages populaires, concours dont l'année dernière vous avez pu apprécier l'heureux résultat, et dont le compte qui vient de vous être rendu, pour celui de cette année, dépasse toutes les espérances que nous avions pu concevoir.

C'est ainsi, Messieurs, que des esprits sages et amis de l'humanité procèderont toujours. Ils se garderont bien de couper l'arbre par le pied; ils savent sans doute que cet arbre est celui du bien et du mal, mais ils feront tous leurs efforts pour écarter le mal qui n'est autre que l'ignorance, les préjugés et l'immoralité, et ils cultiveront le bien avec une active sollicitude, car ils n'ignorent pas qu'il consiste dans la véritable instruction, répartie suivant les besoins propres à chaque classe de la société humaine et pouvant seule ramener les mœurs, le goût du travail, le bien-être enfin, parmi des populations trop long-temps dégradées.

Votre société, intimement convaincue que celui de tous les livres qui arrive le plus directement au peuple est l'almanach qu'il emploie pour ses besoins journaliers, a pensé qu'elle rendrait un véritable service à l'instruction populaire, en cherchant à substituer un almanach tout à la fois moral et instructif aux *Mathieu Laensberg*, et aux *Messager Boiteux*; ignobles compilations qui perpétuent d'année en année, la superstition, les croyances absurdes, les anecdotes les plus scandaleuses.

Tel a été le motif du concours dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Quatre almanachs ont été envoyés à ce concours; sans doute il faut attribuer ce petit nombre au peu de temps que

les concurrens ont eu pour préparer leurs travaux. Celui qui a été inscrit sous le n°. 1 porte cette épigraphe :

> Si je ne plais et n'instruis,
> Il ne tient pas à moi, c'est toujours quelque chose.

L'auteur l'a intitulé *Almanach populaire et binaire,* pour indiquer que les calendriers qu'il y a joints embrassent également les années 1827 et 1828.

L'ensemble de cet almanach a paru à votre commission fait avec une extrême précipitation, et ne pas remplir d'une manière satisfaisante les conditions du programme. Il ne présente guère qu'une compilation de sujets importans, qui ne sont qu'effleurés, et de sujets frivoles trop longuement traités. De plus il renferme une foule de recettes et de remèdes sans véritable intérêt, tels que l'onguent pour la brûlure et la drogue pour nettoyer les galons.

L'almanach qui porte le n°. 2 avec cette épigraphe :

> Laissez dire les sots ; le savoir a son prix.

paraît d'un homme beaucoup plus expérimenté. A bien des égards, cet ouvrage aurait même pu remporter la palme ; mais il n'est pas exempt de défauts, et ces défauts nous ont paru trop essentiels pour que, dans l'opinion de la commission, il y eût lieu à décerner le prix à son auteur. La forme du dialogue y est très-heureusement employée. La plupart des sujets qui y sont traités, offrent beaucoup d'intérêt, et malgré l'immense difficulté plusieurs d'entre eux sont susceptibles d'être compris par les lecteurs auxquels ils s'adressent. L'introduction présente le spectacle d'une petite scène comique entre Nostradamus, Pierre Larrivay et un philosophe. Les absurdités de l'astrologie judiciaire y sont mises à nu, et ce cadre fait parfaitement sentir l'intention de l'auteur. Une instruction sur le calendrier arrive ensuite, mais elle nous a paru trop savante pour le peuple. Quant au calendrier moral perpétuel, il se compose d'une série de maximes et de règles de conduite pour chaque jour de l'année, très-bien choisies quant au sens moral, et rendues avec une précision et une clarté d'expressions qui y ajoutent beaucoup de mérite. Ils sont suivis d'un calendrier

rural et d'un calendrier industriel. Le reste de l'ouvrage se compose, comme nous l'avons déjà dit, de dialogues entre un curé et un paysan sur les phénomènes de la nature, entre un maître d'école et ses élèves sur le nouveau système des poids et mesures, entre un observateur et un routinier sur les soins à donner aux arbres à fruits et particulièrement sur la taille du pêcher, parce que, sans doute, cet arbre est celui qui présente le plus de difficultés. L'ouvrage est terminé par un dialogue sur l'hygiène, par des conseils en forme d'aphorisme, par un dialogue sur la bonne aventure et la loterie, par un autre entre un ivrogne et un tempérant, par des instructions aussi dialoguées sur les secours aux malades et sur la vaccine, et enfin par des traits historiques.

Vous voyez, Messieurs, combien le cadre choisi par l'auteur du n°. 2, est large et offrait de difficultés à bien remplir. La commission a pensé que, tout en donnant à ce travail les justes éloges qu'il mérite, on ne pouvait toutefois lui accorder le prix. En effet, plusieurs des sujets traités par l'auteur ne sont pas à la portée du peuple, et telle doit sans doute être l'une des premières conditions imposées aux hommes estimables qui veulent bien concourir avec vous à la noble intention de remplacer par des lectures aussi agréables qu'utiles les méprisables rapsodies qui ne semblent avoir d'autre but que de propager et d'enraciner davantage encore les superstitions et les préjugés populaires. Nous ne devons pas dissimuler non plus, que l'almanach, n°. 2, aurait dépassé de beaucoup l'étroit espace qui était imposé aux concurrens.

Toutefois, nous ne saurions trop engager l'auteur de cet almanach, à le reprendre et à y faire les corrections que nous venons de signaler ; nous croyons alors que son travail deviendra susceptible d'obtenir vos suffrages.

L'almanach inscrit sous le n°. 3 porte cette sentence :

Di patrii servate domum.

L'auteur malheureusement n'a pas eu le temps d'achever son ouvrage et de le revoir avec soin. Néanmoins il a paru à votre commission avoir bien compris le programme. Ce qui frappe surtout dans sa production, c'est l'exposé simple et naïf des

principes et des notions qu'il consacre à l'instruction du peuple; c'est le style clair et précis de sa diction; c'est l'absence totale de termes et de démonstrations trop scientifiques. Un précis de l'Histoire Sainte occupe une partie notable de son almanach. Peut-être pourrait-on désirer que l'auteur eût donné plus de place à l'exposition de la morale évangélique. Les dispositions de la loi et les formalités de droit utiles à connaître sont tout ce qu'elles peuvent être dans un ouvrage aussi court. Enfin, on doit donner des éloges à l'auteur; mais votre commission a pensé que l'ouvrage n'était, non plus que le précédent, entièrement digne du prix.

Le compte sommaire que nous allons vous rendre du dernier mémoire, vous prouvera, Messieurs, que l'examen auquel la commission s'est livrée n'a pas eu pour résultat de vous engager à donner, pour cette fois, le prix annoncé dans votre programme.

L'almanach inscrit sous le n°. 4 porte cette maxime :

Nil utile, nil humanum alienum a me esse puto.

Il est dédié à Madame la Dauphine; mais il ne nous a pas semblé entièrement digne de cet honorable patronage que l'auteur voudrait réclamer. Ses intentions sans doute ont été excellentes; toutefois, s'il prend la peine de relire le programme, il verra que son travail n'était nullement conforme aux obligations imposées. Il n'a pas réellement composé un almanach, mais une suite d'instructions, nous dirions presque de sermons, sans méthode, sans division, et même sans fin, car l'ouvrage n'est pas terminé. De plus, une amère dénonciation des magistrats de la ville où l'auteur réside sans doute, relativement à la restitution au culte d'une ancienne église, ne nous a pas permis de considérer ce prétendu almanach comme susceptible de concourir.

Votre conseil d'administration a pensé, Messieurs, d'après ce compte rendu des travaux des concurrens, qu'il serait injuste de ne pas récompenser les efforts de ceux qui, sans mériter le prix, en ont cependant le plus approché, et il a été décidé qu'une mention honorable avec le don d'une médaille en bronze seraient accordés aux auteurs des almanachs inscrits

sous les nos 2 et 3. Le premier est M. Suzanne, professeur au collége royal de Charlemagne, déjà couronné par vous l'année dernière, et le second M. Jules Tardieu, qui appartient à une famille honorablement connue dans les arts.

Vous voyez, Messieurs, que si le résultat de ce premier concours n'a pas été aussi heureux que nous aurions pu le désirer, il est loin cependant d'être décourageant pour nous comme pour les concurrens. Nous devons d'ailleurs nous empresser de reconnaître que le public a été averti trop tard de l'invitation que nous lui faisions, et tel a été, sans aucun doute, la principale cause, non-seulement du peu de mémoires qui nous ont été envoyés, mais encore de la précipitation visible qui a présidé à la rédaction de ceux qui nous sont parvenus.

Espérons donc que le concours ouvert pour 1828 remplira entièrement notre légitime attente. Nous pourrons nous flatter alors, Messieurs, d'avoir été véritablement utiles à notre pays. Quelle plus belle tâche que celle de propager les lumières, d'étendre les connaissances usuelles pour contribuer non-seulement à l'amélioration morale du peuple, mais encore à son bien-être physique ! Ce n'est pas en attaquant l'instruction, en proscrivant les moyens de la répandre, en effrayant ceux qui voudraient y contribuer par leurs écrits que l'on atteindra ce noble but. On peut citer certains pays où les législateurs font de généreux efforts pour relever la dignité humaine trop abaissée par l'ignorance, et je ne puis résister au plaisir de vous en rapporter un exemple qui est venu récemment à ma connaissance personnelle.

Il est, au delà des mers, une heureuse contrée qui longtemps a appartenu à notre France; on y parle la même langue que nous ; la religion, les mœurs, concourent encore à établir des rapprochemens entre ce pays et le nôtre. Mais l'intérêt politique semble avoir à jamais rompu le lien qui unissait la Louisiane à son ancienne métropole. Devenu état indépendant et placé sous le sceptre puissant de la fédération américaine, ce pays a dû songer à se créer une législation nouvelle. Dans son système pénal, ce n'est pas la terreur qui a dominé, mais l'efficacité de la peine et surtout le problème, jusqu'ici rejeté parmi de vaines théories, d'un châtiment propre à l'amen-

dement du coupable et non à le dépraver davantage encore. Ce problème a été résolu suivant nous par le célèbre jurisconsulte à qui est confiée la tâche honorable de fonder la législation de la Louisiane. C'est sur l'instruction qui sera donnée aux jeunes criminels, pendant le temps de leur séquestration, qu'il compte surtout pour les ramener à la vertu. M. Livingston a bien voulu m'envoyer son *Code de réforme et de discipline des prisons* qui est au moment d'être soumis à la sanction générale de la Louisiane, et c'est avec la plus vive satisfaction que j'en ai lu toute la partie relative aux écoles qui doivent être établies dans chaque prison. Un article particulier veut qu'il y soit fait usage de la méthode de l'enseignement mutuel, et toutes les précautions sont prises avec une sollicitude vraiment paternelle, pour que les êtres infortunés qu'une immoralité précoce livre au glaive de la loi, jouissent du bienfait inappréciable de l'instruction, et puissent rentrer vertueux dans le sein de la société qu'ils avaient outragée.

Faisons des vœux, Messieurs, pour qu'un si noble exemple soit imité dans notre patrie; jamais la puissance publique ne s'honore autant que lorsqu'elle jette un regard de pitié et d'indulgence sur les malheureux qui doivent au manque de toute éducation les vices qui rongent leurs jeunes cœurs. Pour les ramener dans la bonne voie, il n'est qu'un seul moyen: et comment ignorer aujourd'hui qu'il consiste exclusivement dans l'instruction morale, distribuée aux basses classes de la société, pour leur inculquer, s'il en était besoin, cette pensée si juste d'un grand homme, dont le nom honoré a déjà été invoqué dans cette séance, de Franklin : *Que si les fripons savaient combien ils gagneraient à être vertueux, ils le deviendraient, ne fût-ce que par calcul.*

A. Taillandier, *rapporteur*.

En conséquence de ce rapport, M. le président a décerné deux mentions honorables avec médailles à M. Suzanne, auteur du Mémoire n°. 2, et à M. Tardieu, auteur de celui n°. 3.

M. Basset a de nouveau obtenu la parole pour rendre compte, dans les termes suivans, de la situation des trois écoles fondées et entretenues par la société :

MESSIEURS,

Un rapporteur qui, par devoir, serait forcé de vous faire de fâcheuses communications, ne pourrait que gémir du triste rôle qu'on lui aurait confié; mais celui qui, comme moi, est heureusement condamné à répéter tous les ans les mêmes éloges sur les personnes et sur les choses, ne doit chercher, en exposant la vérité des faits, qu'à sauver ses auditeurs des ennuis de la monotonie, et à ménager la modestie des individus dont il n'a à dire que du bien.

Je serai donc sobre de louanges quoique dues, sans contredit, à vos maîtresses et à votre maître. Les noms de Quignon, de Le Lièvre et de Boulet ne se prononcent jamais sans qu'on y ajoute par la pensée, la pratique constante de toutes les vertus et des talens qui conviennent à des instituteurs d'une vocation parfaite.

Cependant, je ne dois pas vous laisser ignorer que, dans ce moment même, votre comité des méthodes s'occupe de l'examen d'un grand et important travail, que lui a soumis M. Boulet sur une collection complète de *Tableaux de dictées*, plus simples, plus clairs et plus instructifs que ceux qui sont en usage, tous de son invention, et exécutés par lui. On ne peut trop louer et encourager un maître qui, en remplissant par goût et par principes ses devoirs, sait s'en imposer de nouveaux au bénéfice de ses élèves, et se créer encore d'honorables loisirs pour rechercher les moyens de perfectionner notre méthode d'enseignement, qu'il respecte et qu'il aime, mais dont il a appris à connaître les imperfections.

La plus ou moins grande fréquentation d'une école primaire gratuite, qui a les convenances de localité, sans obstacles à vaincre, suffit presque pour déterminer le degré de valeur de la méthode employée, la somme de mérite du maître, l'étendue de la confiance des parens, et de la surveillance de l'administration. C'est en conséquence de ce principe, messieurs, que nous allons avoir l'honneur de vous exposer la situation actuelle de vos trois écoles.

C'est pour la première fois, enfin, que vous recevrez, outre les autres aperçus, des détails satisfaisans sur les élèves sortis de vos écoles en 1826. Beaucoup de personnes, qui ne mettent point de bornes à l'intérêt qu'elles portent à l'enfance indigente, désiraient depuis long-temps connaître les moyens propres à étendre cet intérêt de l'enfance à la jeunesse. A cet effet, un tableau en colonnes a été soumis à votre conseil, qui, après l'avoir examiné et en avoir adopté l'usage, l'a transmis à vos maîtres comme modèle à suivre. Le tableau de M. Boulet, qui est sous vos yeux, vous montre d'un seul coup d'œil l'historique de la vie des élèves pendant leurs cours d'étude, l'époque de la sortie de l'école, celle de leur mise en apprentissage, ou de leur réception à l'école de Châlons, et les fruits qu'ils tirent de leur éducation. De plus, ce tableau procure aux parens, aux enfans et aux maîtres d'heureuses occasions de conserver encore entre eux pendant quelque temps les douces relations de l'amitié, de la reconnaissance, et de s'affermir dans la voie des bons conseils. Vous y trouverez consignée une garantie certaine et consolante de l'emploi de vos sacrifices dans les diverses professions exercées par des jeunes gens que vous aviez adoptés presque au sortir du berceau. Enfin, en montrant ce seul tableau, et sans mot dire, vous prouvez au monde entier que vos intentions ont toujours été pures et sages, qu'elles sont restées et resteront encore les mêmes, et, qu'en élevant et instruisant le peuple sans le placer hors de sa condition, vous ne désirez simplement que de la rendre plus éclairée, et par conséquent meilleure.

Il y a deux ans, je vous ai montré l'école Gautier peuplée de trois cents élèves; l'année dernière, ce nombre n'avait pas diminué. Cette année, au 1er. mars, ce même nombre existe. Il ne peut augmenter, parce que le local est trop petit; il ne peut diminuer, parce que l'établissement est dirigé à la satisfaction générale; 310 enfans sont inscrits; — 290 presque toujours présens; — 52 lisent couramment; — 54 écrivent sur le papier; — 10 sont à la division ou plus loin; — 22 suivent le catéchisme de la paroisse; — 95 le dessin linéaire; — 114 le chant.

Sont sortis de l'école, en 1826, 26 élèves de l'âge de douze

à quinze ans, après la première communion, la confirmation et le cours complet des études, dont 4 menuisiers, ébénistes ou tabletiers; — 4 peintres en bâtimens; — 4 ciseleurs, graveurs ou sculpteurs; — 1 tailleur; — 1 cordonnier; — 1 maçon; — 1 libraire; — 1 épicier; — 1 charron; — 1 mécanicien; — 1 garnisseur de nécessaire; — 1 poêlier; — 1 dessinateur; — 1 marchand de vin; — 1 enfant de chœur; — 1 peintre sur porcelaine; — 1 se présente cette année à la société d'encouragement pour une place gratuite à l'école de Châlons. Un grand nombre est admis le soir à l'école des adultes.

Par les mêmes raisons que ci-dessus, l'école de la Halle aux Draps, dirigée par Mme. Quignon, doyenne de nos maîtresses, et toujours active et bienfaisante, est toujours composée de 450 à 500 jeunes filles. Au 1er mars, 459 enfans inscrits; — 424 présens; — 286 lisent couramment; — 179 écrivent sur le papier; — 11 sont à la division ou plus loin; — 46 suivent le catéchisme de la paroisse; — 90 celui de l'école; — toutes sont à la couture; — 24 au chant.

Sont sorties de l'école en 1826, de l'âge de douze à quinze ans, après la première communion, la confirmation et le cours complet, 19 élèves; de ce nombre 5 couturières en robes; — 3 raccommodeuses de dentelles; — 1 brodeuse; — 1 mercière; — 1 sœur novice de charité pour la pharmacie; — 1 chapelière; — 1 monitrice générale à Jouy; — 1 lingère; — plusieurs dans des pensions; — plusieurs dans le commerce de leurs parens; — 1 au Conservatoire, et destinée à la chapelle du roi; — Plusieurs fréquentent l'école du soir.

Il y a six ans que Melle. Le Lièvre a été chargée de la direcrection de l'école du clos de Saint-Jean-de-Latran; elle n'avait trouvé alors que 43 élèves. L'accroissement progressif et prompt de l'établissement suffirait seul pour faire sa réputation et l'éloge de la maîtresse. Il y a deux ans, elle se trouvait au milieu de 170 enfans; l'année dernière, de 230. Cette année, au 1er mars, 310 sont inscrits; — 290 présens; — 52 lisent couramment; — 54 écrivent sur le papier; — 10 sont à la division ou plus loin; — 21 suivent le catéchisme de la paroisse; — toutes sont à la couture; — 14 au chant.

Sont sorties des écoles, en 1826, de l'âge de douze à quinze ans, après la première communion, la confirmation et le cours

complet, 12 élèves, dont 6 couturières en robes; — 4 raccommodeuses de dentelles; — 3 employées chez des relieurs; — 1 coloriste d'images. — 1 graveuse de musique, et à l'école de dessin. — Beaucoup viennent à l'école du soir continuer leur instruction.

La profession d'instituteur n'est-elle pas aussi honorable et aussi lucrative qu'une autre, ou bien craindrait-elle davantage les entraves dans son action? Sans vouloir dans ce moment répondre à cette question, je me la fais parce que, parmi tous ces enfans sortis de l'école, je suis étonné de n'en voir aucun appelé à remplacer un jour le maître ou la maîtresse. Cependant, puisque nos écoles normales n'ont plus d'activité, l'avenir est inquiétant pour la direction de nos écoles, et je forme les vœux les plus ardens pour que le conseil s'occupe, le plus tôt possible, des moyens efficaces de former de jeunes maîtres et maîtresses parmi les enfans qui vous doivent l'éducation et l'instruction.

Vous avez remarqué sans doute avec plaisir, messieurs, que l'étude du chant a été enfin établie dans les écoles de nos jeunes filles, que la nature semble avoir organisées exprès pour en tirer les plus brillans effets. Le comité des dames, auquel nous devons tant de reconnaissance pour sa touchante bonté et sa surveillance toute maternelle, après avoir mûrement réfléchi sur cet objet, après s'être convaincu des heureux résultats produits par le chant dans les écoles de garçons, a fait présent aux filles de cette nouvelle branche d'instruction, sous les leçons de notre confrère M. Wilhem, et d'une sous-maîtresse de son choix. Ainsi, nos 1200 enfans des deux sexes n'appartiennent plus au peuple sous le rapport des chansons immorales et stupides; en acquérant un nouveau talent, ils reçoivent d'heureuses modifications dans les organes de l'ouïe et de la voix, et deviennent sensibles à la véritable harmonie. Nous n'entendrons donc plus l'enfance compromettre pour ainsi dire sa pureté, en adressant à l'éternel les touchantes prières de l'innocence sur des airs mondains et vulgaires.

Basset,

Président du comité des maîtres et d'inspection

Sur la proposition de M. le baron de Gérando, l'Assemblée, à l'unanimité, vote des remerciemens :

1°. Au comité des dames chargé de la surveillance des écoles de filles ;

2°. A M. La Hure, trésorier de la Société ;

3°. Des éloges et des témoignages particuliers de satisfaction

A Mme. Quignon, directrice de l'école de la Halle aux draps ;

A Mlle. Le Lièvre, de l'école Saint-Jean-de-Latran ;

A M. Boulet, directeur de l'école Gautier ;

4°. Des éloges aux instituteurs et aux institutrices signalés dans ce compte rendu ;

5°. Des récompenses aux élèves Anger et Schlesser, de l'école Gautier à Paris.

L'assemblée ayant témoigné le désir d'entendre la lecture d'un trait touchant de deux élèves de l'école Gautier, dirigée par M. Boulet, et inséré dans un tableau de l'état moral de l'école, M. Taillandier, l'un des secrétaires, en a donné lecture. Ce tableau sera inséré dans le prochain Numéro.

La séance a été terminée par l'élection des membres du bureau, et d'un tiers des membres de chaque comité. L'heure avancée n'ayant pas permis de procéder immédiatement au dépouillement du scrutin, la Société a chargé son bureau de cette opération.

Nous en donnons ci-après le résultat.

LISTE

Des Membres composant le Conseil d'administration en 1827.

BUREAU.

PRÉSIDENS HONORAIRES.

MM. Le duc de Doudeauville, pair de France, ministre secrétaire d'état de la maison du Roi.

Le comte de Chabrol, préfet du département de la Seine.

Le duc de la Vauguyon, pair de France.

Président.

M. le comte Mollien, pair de France.

Vice-Présidens.

MM. Le comte de Lasteyrie, rue de Grenelle S.-G., n°. 59.

Ternaux, aîné, place des Victoires, n°. 6.

Secrétaire général.

M. le baron de Gérando, conseiller d'état, membre de l'Institut, impasse Férou, n°. 7.

Secrétaires.

MM. Jomard, membre de l'Institut, rue de Grenelle Saint-Germain, n°. 15.

Francœur, professeur à la faculté des sciences, rue du Cherche-Midi, n°. 25.

Renouard (Ch.), avocat, rue de Tournon, n°. 6.

Mahul (Alph.), avocat, rue Jacob, n°. 7.

Taillandier, avocat aux conseils du Roi, rue Jacob, n°. 26.

Courborieu, avocat, rue Hautefeuille, n°. 30.

Censeurs.

MM. le comte A. Lameth, ancien député, rue de Grenelle, n°. 27.

Le comte A. de Laborde, membre de l'Institut, rue d'Artois, n°. 28.

Trésorier.

M. Fourchy jeune, notaire royal, place de l'École, n°. 1.

Commission des fonds.

MM. Coutelle (le colonel), rue de M. le Prince, n°. 2.

Pillet-Will, banquier, boulevart Poissonnière, n°. 13.

Legay-d'Arcy (le colonel), rue de Provence, n°. 14.

Froidefond de Bellisle, propriétaire, rue Saint-Florentin, n°. 9.

Salverte (E.), rue Saint-Nicolas d'Antin, n°. 46.

MM. Vernes, négociant, rue Coq-Héron, n°. 5.
Le baron J. Mallet, banquier, rue de la Chaussée d'Antin, n°. 13.
Alisse (Jules), rue de Choiseul, n°. 6.

Comité d'économie.

MM. Lepère, architecte du Roi, rue Coquenard, n°. 32.
Bourriat, propriétaire, rue du Bac, n°. 39.
Jacotin, colonel au corps royal des Ingénieurs géographes, rue du Four, n°. 44.
Coraboeuf, chef d'escadron au corps royal des Ingénieurs géographes, rue du Cherche-Midi, n°. 40.
Huzard, membre de l'Institut, rue de l'Éperon, n°. 7.
Le baron de Ladoucette, ancien préfet, rue Chantereine, n°. 14.
Azevedo, avocat, rue d'Enghien, n°. 26.
Mérimée, secrétaire perpétuel de l'école royale des Beaux-Arts.
Challan, propriétaire, rue des Champs-Élysées, n°. 8.
Le comte Pille, lieutenant général, rue du Cherche-Midi, n°. 17.

Comité des Méthodes.

MM. Remusat (Charles de), rue d'Anjou Saint-Honoré, n°. 16.
De Jussieu, rue de Grenelle Saint-Germ., n°. 89.
Wurtz, négociant, rue de Bourbon, n°. 17.

Bouneau, docteur médecin, rue Coq-Héron, n°. 5.

Perrier (J.-B.) homme de lettres, rue de Verneuil, n°. 7.

Michelot, chef d'institution, rue de la Chaise.

Bouchené Lefer, avocat, rue de Tournon, n°. 12.

Le Boeuf, chef de division à la Légion-d'Honneur, rue Saint-Louis, au Marais, n°. 10.

B. Wilhem, compositeur et professeur de musique, rue Saint-Denis, n°. 374.

Le baron Ch. Dupin, membre de l'Institut, rue Saint-Andrés-des-Arcs, n°. 55.

Comité d'inspection.

MM. Bally, docteur-médecin, rue Neuve-Saint-Laurent, n°. 3.

Le comte Hippolyte Jaubert, rue Ventadour, n°. 3.

Guigniault, ancien professeur à l'école normale, rue d'Enfer, n°. 55.

Dupras, chef d'institution, rue Culture-Sainte-Catherine, n°. 19.

Duvau, secrétaire-général de l'intendance des bâtimens de la couronne, rue Saint-Honoré, n°. 357.

Berville, avocat, rue des Saints-Pères, n°. 46.

Basset, émérite de l'Université, rue Joubert, n°. 45.

Odier (Édouard), boulevart Poissonnière, n°. 15.

Le comte Lanjuinais, pair de France, rue du Bac, n°. 34.

Comité du Journal et des livres.

MM. JULLIEN, ancien inspecteur aux revues, rue d'Enfer, n°. 18.

GILBERT DES VOISINS, ancien député, rue de la Perle, n°. 1.

LAMOUROUX, docteur médecin, rue Montmartre, n°. 58.

LUTTEROTH, boulevart Montmartre, n°. 14.

Le duc DE PRASLIN, pair de France, rue de Grenelle, n°. 105.

LAFFON DE LADÉBAT, ancien député, rue Basse-du-Rempart, n°. 44.

AVENEL, homme de lettres, rue du Port-Mahon, n°. 12.

AMOROS, directeur du gymnase normal militaire et civil, rue Malar, n°. 15.

PAGANEL (Camille), avocat, rue de Tournon, n°. 12.

Le duc de MONTEBELLO, pair de France, rue de Varenne, n°. 37.

Agent général de la Société.

M. CASSIN, rue Taranne, n°. 12.

Libraire de la Société.

M. LOUIS COLAS, rue Dauphine, n°. 32.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. IX. — Juin 1827.

XIIe. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 4 avril 1827.

M. Ternaux, vice-président, qui occupe le fauteuil, prononce un discours renfermant l'expression des regrets causés par la perte de feu M. le duc de La Rochefoucauld, l'un des présidens honoraires de la Société. L'éloge de cet illustre citoyen est entendu avec un profond intérêt par le conseil. (Voyez ci-après le discours.)

L'un des secrétaires lit le procès verbal du dépouillement du scrutin de l'assemblée générale. (Voyez le résultat dans le numéro précédent de ce Journal, où se trouve la nouvelle liste des membres du conseil.)

On donne lecture de la correspondance.

Madame veuve Cabanis écrit pour annoncer qu'elle double sa souscription de 1827, et pour proposer ma-

dame Ch. Dupaty, sa fille, comme membre de la Société. Le bureau est chargé de transmettre les remercîmens du conseil à madame veuve Cabanis.

M. Cottard, inspecteur, chargé des fonctions rectorales en Corse, annonce que le besoin de l'éducation se faisant de plus en plus sentir dans cette île, on est sur le point de réorganiser trente écoles. Il demande, en conséquence, l'appui de la Société pour se procurer de bons livres, dont la distribution pourra rendre en outre d'utiles services, en propageant la connaissance de la langue française. Renvoyé au comité des fonds.

M. Millar, secrétaire de la Société des écoles britanniques et étrangères, écrit pour faire connaître les divers travaux dont s'occupe cette infatigable Société, et pour annoncer les progrès de l'instruction primaire dans les diverses parties du monde. Renvoyé au Journal.

M. le pasteur d'Asnières-les-Bourges annonce la fondation d'une école dans sa paroisse, et demande la coopération de la Société, et l'envoi de divers objets pour cette école. Renvoyé au comité des fonds.

M. Dard, ancien directeur de l'école du Sénégal, envoie un exemplaire de sa grammaire Woloffe, qu'il a dédiée à la Société. Cet ouvrage est renvoyé à M. Jomard, pour qu'il fasse un rapport au conseil; et on adressera des remercîmens à M. Dard.

M. Basset rend compte de l'état où est parvenu son travail sur les écoles d'adultes, qu'il espère pouvoir mettre incessamment sous les yeux du conseil.

Sont présentées et admises comme membres de la Société, les personnes dont les noms suivent:

Mme. *Charles Dupaty*; M. *A. Huet*, avocat aux conseils du roi; M. *L. Giovanni*, professeur de langue italienne; M. *Bourdon*, propriétaire à Neuilly; M. *Homberg*, propriétaire; M. *Boudrot*, ancien professeur; M. *Armandier*; M. *Aug. Azevedo*, propriétaire; M. *Félix Picard*,

ancien inspecteur général des finances ; M. *Camille Pleyel*, fabricant de pianos ; M. *Léonard de Glatigny* ; M. *Chatinet de Beaulieu*, agent de change ; M. *Dastier de La Vigerie*, ingénieur en chef à Versailles ; M. *de Monpassan*, directeur des contributions directes à Versailles.

M. Basset attire l'attention du conseil sur les enfans sortant de nos classes, et sur les besoins que la Société éprouvera incessamment de bons maîtres, qu'elle pourrait facilement rencontrer dans nos écoles, si l'on trouvait le moyen d'y retenir plus long-temps les enfans qui ont des dispositions heureuses. On renvoie au comité d'inspection l'examen des vues que pourrait faire naître la note de M. Basset.

M. le baron de Gérando rappelle que la Société avait nommé une commission pour s'occuper des moyens d'établir une bibliothéque à l'usage de nos écoles. Il demande que cette commission soit convoquée et présente un rapport incessamment. Le même membre demande que la même commission soit chargée d'examiner les moyens de répandre les livres couronnés par la Société.

M. Renouard lit le nouveau programme des prix proposés par la Société pour l'année 1828 ; il propose d'y ajouter la liste des ouvrages qui ont déjà été couronnés. La rédaction est adoptée, et le conseil ordonne l'impression immédiate du programme.

M. Basset propose qu'un exemplaire des ouvrages couronnés soit offert au jeune sourd-muet qui a lithographié le portrait du jeune Bertrand. Adopté.

Séance du 18 *avril*.

M. le comte Lanjuinais, pair de France, adresse des remercîmens pour sa nomination en qualité de membre du comité d'inspection.

M. Fourchy jeune, notaire, écrit pour remercier de sa nomination, en qualité de trésorier de la Société.

M. Lutteroth, secrétaire de la Société des traités religieux, annonce que cette Société se réunira en assemblée générale le 24 avril, et invite les membres de la Société pour l'instruction élémentaire à assister à cette séance.

M. Demarsy, secrétaire de la Société d'Amiens, envoie le discours prononcé par le vice-président de cette Société, ainsi que le rapport fait au nom du conseil, dans l'assemblée générale du 16 mars.

Les membres du cercle studieux de Marseille demandent à entrer en correspondance avec la Société. On enverra les ouvrages couronnés et le Journal d'Éducation de la présente année, aussitôt qu'on aura connaissance des règlemens de cette association.

M. Saillard, instituteur à Granville, envoie l'état de situation de son école pendant le premier trimestre 1827.

On communique l'état de situation de l'école de Cambrai, d'où il résulte qu'il y avait 108 élèves présens le 5 avril 1827.

M. Lasjunies, maître de l'école de Melun, envoie des échantillons d'écriture de cette école.

Les états de situation des écoles de filles de la Société donnent les résultats suivans :

École de la Halle-aux-Draps, au 1er. avril, 422 élèves.
de Saint-Jean-de-Latran, au 1er. avril, 288.

M. Basset annonce que l'école de Caen, dirigée par M. Boyan, continue d'obtenir de grands succès, et qu'on y organise une école de filles, pour laquelle M. Basset s'occupe de trouver une maîtresse.

Sont présentés et admis comme membres de la Société, MM. *Bellon*, avocat; *Achille Lafitte*; *de Passac*, négociant; *de Rigny*, ancien préfet; le baron *Méchin*, député.

M. Schwab, professeur de littérature à Stuttgard, est nommé membre correspondant.

La commission des fonds propose d'accorder les fournitures suivantes : 1°. maximum à l'école des mines d'Anzin ; 2°. maximum à l'école d'Asnières ; 3°. maximum à l'école de M. Delahaye, rue Saint-Lazare.

M. Amorós, au nom du comité des méthodes et comme adjoint à ce comité, lit un rapport sur une méthode pour l'enseignement de la lecture en espagnol, par M. Vallejo. Les conclusions du rapport tendant à ce que l'auteur soit félicité de son travail, sont adoptées. (Au numéro prochain)

Sur la proposition de M. Perriér, MM. Vallejo et Pompée sont invités à vouloir bien s'entendre, afin de rédiger un travail pour appliquer à la lecture du français la méthode dont il vient d'être question.

M. Basset lit un rapport sur les travaux de la Société Israëlite des amis du travail, et demande qu'un exemplaire de chacun des ouvrages couronnés soit offert à cette Société. Adopté.

Le même membre lit un rapport sur les travaux des élèves de l'école de Nancy, dirigés par mademoiselle Mauvais. Il demande qu'une lettre de félicitations soit adressée à mademoiselle Mauvais, en lui envoyant une collection des ouvrages couronnés. Adopté.

M. Jullien, au nom du comité du Journal et des livres, annonce que MM. Jullien, Avenel et de Jussieu ont été chargés de s'occuper de la question relative aux bibliothèques d'écoles.

M. Michelot communique une lettre de M. Dupin, au sujet du cours de géométrie appliquée aux arts, fait par lui dans le local occupé par la Société, et copie du discours qu'il a prononcé à cette occasion. Renvoyé au Journal. (Voyez ci-après.)

M. Basset, au nom de M. Banger, membre de la Société, dépose sur le bureau un petit livret lithographié,

comme un modèle que l'auteur se propose de suivre, pour répandre des notions utiles sur la côte d'Afrique où il doit se rendre avec un jeune nègre qu'il fait élever dans l'école de Saint-Jean-de-Beauvais, et qui doit accompagner sa mère, élève de l'école normale de madame Quignon. Renvoyé à M. Perrier, pour faire un rapport.

DISCOURS

Prononcé le 4 avril 1827, à la séance de la Société pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire, par M. Ternaux l'aîné.

La perte récente que cette Société vient de faire dans la personne de son vénérable président, M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, est si douloureusement sentie par tous ses membres, qu'il n'en est pas un seul qui ne voulût l'exprimer solennellement.

Appelé, comme l'un de ses présidens, à remplir un devoir aussi honorable, je crains, quoiqu'en laissant parler mon cœur avec toute la chaleur dont il est susceptible, de ne pouvoir le faire aussi dignement que le mérite celui sur la tombe duquel je répands des larmes, et pour qui j'avais, en retour de sa bienveillante amitié, le respect et la tendresse la plus filiale. Mais je me rassure, Messieurs, en songeant que, pour faire ressortir avec éclat ce grand et beau caractère, ce patriotisme aussi pur qu'ardent, cet utile emploi des plus grands talens, cet exercice continuel de la bonté, de la bienfaisance, de la justice; en un mot, cette réunion aussi rare que complète de toutes les ver-

tus qui ont pu ennoblir la longue carrière de l'un de nos plus grands citoyens, je n'ai besoin que de dire la vérité.

En effet, qu'est-il besoin d'éloquence lorsque je puis atteindre le sublime en racontant avec simplicité la vie de ce noble pair? Avec quel empressement je me livrerais à cette douce satisfaction, si elle pouvait entrer dans le cadre d'un discours! Mais, obligé de me renfermer dans les bornes qu'il prescrit, et dans l'impossibilité de citer un seul trait particulier, parce qu'il en faudrait citer mille, je dois me borner à vous dire que le plus caractéristique de l'existence de ce grand citoyen fut de porter le civisme et l'amour de ses semblables au plus haut degré qu'il puisse atteindre. Dans la paix comme dans les discordes civiles, dans ses jours de bonheur en France, comme dans ceux de son adversité en Amérique, rien ne put jamais attiédir chez lui l'héroïsme de cette vertu. A la cour des rois, elle le porta à être toujours le modèle de la plus courageuse indépendance; et ce fut à toutes les époques, par son austère et respectueuse franchise, qu'il prétendit être utile aux souverains et à sa patrie.

Si, dans la société et dans tous les actes de la vie civile, il était noble et grand seigneur, il se montrait encore plus excellent citoyen; il était admirable surtout dans ses relations avec les bons habitans des campagnes; c'étaient aussi celles qui lui plaisaient le plus. Il charmait surtout ces simples habitans par la franchise de ses manières, par sa douceur. Avec quelle bonté touchante il terminait avec équité leurs différens! Aussi tous le chérissaient comme leur

bienfaiteur et leur père. Ses funérailles, à Liancourt, en offrent le plus vrai et le plus touchant témoignage.

Il était l'âme de ces nombreux conseils où ses talens et sa philanthropie l'avaient appelé. Ses veilles, par son ardente sollicitude, ont souvent adouci les fléaux de la guerre, calmé les disettes et prévenu les famines. A la tête du conseil général des hospices, son bonheur consistait à tendre une main secourable à l'orphelin, à soutenir de l'autre le vieillard infortuné, représentant, pour ainsi dire, l'image de la bonté divine sur cette terre, soit qu'elle fût heureuse ou désolée.

Comment appeler les immenses et nombreux services qu'il rendit à l'industrie, non-seulement par son travail personnel, mais en honorant celui des autres? Avec quelle dignité il lui rendait de touchans hommages, lorsqu'il en pouvait trouver l'occasion! Placé à la tête de toutes les sociétés de bienfaisance et d'instruction, nous sommes orgueilleux de pouvoir ajouter qu'il était autant le président né que le président élu de celle-ci. Avec quelle vigueur, quelle persévérance, il poursuivait la mauvaise foi, la duplicité, l'injustice, lorsqu'il les rencontrait! Comment exprimer l'énergie du sentiment, les mouvemens passionnés, les inspirations sublimes de cette grande et belle âme, lorsqu'elle se déployait pour combattre l'ignorance et le fanatisme! Ah! si par fois il sortit des bornes de la modération, base de son grand caractère, ce ne fut jamais qu'en de telles occasions, ne pouvant contenir l'indignation que lui inspirait sa vertu. Vous vous souvenez, Messieurs, de cette douleur, de cette afflic-

tion qui se répandit sur toute la France, lorsqu'on vit le noble duc arraché à des fonctions gratuites qu'il remplissait avec autant de dévouement que d'humanité. Certes, si ses sentimens eussent été moins purs et moins vrais, il se serait trouvé bien dédommagé de cet odieux ostracisme, par les témoignages de vénération et de regrets qu'il recueillit, à cette époque, de toutes les classes de la société de Paris, comme de toutes les parties de la France; et l'on peut dire que cet événement produisit une commotion morale qui n'est point encore effacée. L'orgueil d'un homme ordinaire aurait pu trouver d'amples compensations dans cette universalité de regrets; mais non, Messieurs, le coup fut mortel, parce que le plus sensible qui pouvait être porté au noble cœur de La Rochefoucauld était la privation de pouvoir faire le bien, sa passion favorite : aussi, ce fut depuis ce moment que sa santé déclina sensiblement, et ses amis eurent la douleur de voir le chagrin qu'il concentrait lui faire perdre ses forces, jusqu'à ce que la patrie le vit succomber, au moment où il allait encore lui rendre le plus grand service, en combattant avec toute l'énergie de son talent, dans un discours qu'il avait préparé, l'adoption d'une loi, dont le but secret est d'éteindre les lumières, de ralentir les progrès de la civilisation.

Hélas! il fût descendu au cercueil arrosé des larmes d'une douleur d'autant plus amère qu'elle était plus silencieuse, s'il n'eût pas été dans la destinée de ce grand citoyen de recueillir, non-seulement pendant sa vie, mais même après sa mort, tous les genres de gloire, celle qui naît de la haine et de la persécution des méchans. Il n'est donc que trop vrai que ceux-ci ne peuvent par-

donner aux autres les vertus dont ils n'ont pas le germe? et c'est à ce terrible et solennel passage de la vie terrestre à la vie future, que l'attendait de nouveau leur persécution. Ah! pour cette fois du moins, elle n'a pu atteindre cette âme céleste, rentrée dans le sein de son Créateur; et si la seule dépouille mortelle qu'il nous a laissée, n'a pu en ressentir l'affront, cet outrage retentira fortement et long-temps dans tous les cœurs vraiment français, ainsi que le cri d'indignation de la capitale; et on peut prévoir que cet acte odieux causera une nouvelle secousse morale dans le monde civilisé, plus fâcheuse et plus profonde encore que la première. Hélas! Messieurs, détournons nos regards de la honte et de l'humiliation que subit en ce moment cette illustre et noble France à cette occasion, et reportons-nous sur le souvenir de l'homme qui l'a si long-temps honorée par ses rares vertus. Ah! nous sommes plus à plaindre que lui, parce que si nous perdons l'éminence des services qu'il pouvait encore rendre à la patrie, il n'a du moins plus à gémir, comme il le faisait si souvent, et comme nous le faisons nous-mêmes, sur ses misères actuelles.

Que les grands exemples qu'il nous a laissés du civisme le plus pur germent parmi nous et parmi nos enfans; qu'ils continuent à fructifier et à se transmettre d'âge en âge dans cette précieuse et noble famille, qui déjà a fourni de si nombreux et de si beaux modèles, et prononçons, avec autant de confiance que d'orgueil, le beau distique appliqué, par nos voisins, à l'un de leurs grands génies: *Que les mortels se félicitent qu'il ait existé parmi eux un homme qui les ait autant honorés par ses sublimes vertus!*

RAPPORT

Sur l'envoi fait, par mademoiselle Mauvais, *directrice de l'école de Nancy, à l'assemblée générale, de divers échantillons d'écriture et de couture.*

Messieurs,

Je remplis avec d'autant plus de plaisir la commission que vous m'avez donnée, de vous entretenir des travaux que mademoiselle Mauvais, directrice de l'école de Nancy, a envoyés à votre dernière exposition, qu'il vous a été facile de juger vous-mêmes que, sous le rapport de l'écriture et de la couture, il serait presque injuste de désirer plus de perfection dans le travail journalier de jeunes enfans.

Si on appréciait le mérite de cette maîtresse par le cahier de modèles d'écriture relié, qui est sous vos yeux, et par les magnifiques broderies et la jolie bourse que votre ancien président a bien voulu accepter, on pourrait croire, à quatre-vingts lieues de distance, que c'est mademoiselle Mauvais qui est jugée dans ce rapport, et non ses élèves; mais il a été trouvé, dans la caisse d'envoi, et comme matière d'emballage, de l'écriture journalière et des ouvrages des enfans. Ce sont ces seuls échantillons que j'ai soumis à l'inspection du comité des dames et de vos maîtresses; et toutes se sont réunies pour en faire l'éloge qu'ils méritent.

Je pense que le bureau, dans une lettre de félicitations à mademoiselle Mauvais, sur les progrès dus à son zèle et à sa surveillance, doit lui offrir, de la part de la So-

ciété, quelques exemplaires de nos petits livres qui conviennent aux jeunes filles.

Paris, 18 avril 1827.

BASSET,
Président du comité d'inspection et des maîtres.

RAPPORT

Sur la Société israélite des amis du travail, lu à la séance du 18 avril 1827.

MESSIEURS,

J'ai à vous rendre compte de deux brochures qui vous ont été envoyées par la *Société israélite des amis du travail.*

La première, de l'année 1825, offre : 1°. de sages considérations sur l'indispensable nécessité d'arracher la jeunesse israélite pauvre, sortie des écoles, à un misérable brocantage d'habitude et insuffisant à l'existence ; et pour lui donner le goût du travail industriel.

2°. La formation d'une société fondatrice d'apprentissage gratuit pour les deux sexes.

3°. L'établissement d'un comité administratif composé de dix-neuf fondateurs.

4°. Le règlement de la Société.

5°. Le règlement intérieur du comité d'administration.

6°. L'approbation accordée par M. le ministre de l'intérieur, pour le tout, et sous la surveillance de M. le préfet de la Seine.

La deuxième brochure, du 31 décembre 1826, se compose :

1°. Du rapport fait au nom du comité d'administration, à la *Société des amis du travail,* sur les progrès de cette bienfaisante association, sur les heureux résultats obtenus

par la mise au travail manuel des jeunes Israélites pauvres, et sur l'imitation qui a été faite de la même mesure de bienfaisance dans le nord de la France, particulièrement à Metz, à Nancy et à Strasbourg.

2°. Du tableau de la recette, qui se monte à 9,192 fr., et de la dépense qui, ne montant qu'à 4,296 fr. 70 c., laisse en caisse 4,895 fr. 30 c.

3°. Des listes des souscripteurs, bienfaiteurs particuliers et membres du comité.

C'est dans ces deux brochures qu'il faut aller admirer les ressources sans nombre qu'un bon esprit d'association et qu'une administration sage et sévère peut offrir à la charitable philanthropie, en faveur de l'indigence. C'est là que vous verrez chaque Israélite apporter dans une masse commune, les sacrifices que sa fortune lui permet de faire et que son amour pour le prochain lui conseille. C'est là enfin que vous vous expliquerez à vous-mêmes pourquoi nos rues et nos carrefours ne sont plus encombrés par une jeune population, qui n'assurait autrefois son existence journalière que par une oisiveté mercantile et ignorante.

Votre rapporteur est d'autant plus heureux de vous communiquer ces détails, que c'est lui qui a tracé, il y a quelques années, au respectable grand rabin, M. de Cologna, et au consistoire, la marche à suivre pour fonder d'abord l'école de garçons, et ensuite celle de filles, et qui a guidé les comités et les maîtres.

Nous n'avons pas, dans notre Société, d'appel à faire aux jeunes gens pour se livrer à un travail manuel après leur éducation; mais cependant, peut-être, trouverions-nous beaucoup de bonnes choses à imiter, en faveur de nos élèves sortis des écoles, soit dans le mode d'adoption suivi par le comité de la morale chrétienne pour les apprentis, soit dans la marche suivie par les Israélites.

Je pense, Messieurs, que votre bureau, en accusant

réception des deux brochures, et en félicitant la *Société des amis du travail* sur les fruits inappréciables de son institution, doit lui offrir quelques exemplaires de nos livres couronnés, pour les donner aux apprentis israélites qui seront jugés les mériter.

BASSET,
Président du comité d'inspection et des maîtres.

DISCOURS

Prononcé par M. DUPIN, *le* 8 *avril* 1827, *à l'ouverture du cours de géométrie et de méchanique appliquées aux arts, fondé par la Société pour l'enseignement élémentaire.*

MESSIEURS,

Permettez-moi d'ouvrir cette séance, en rappelant à votre mémoire les services importans rendus à la France par la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire et par la Société pour le perfectionnement des méthodes.

La Société instituée pour le perfectionnement et la propagation de l'enseignement élémentaire, soutenue par les souscriptions volontaires des citoyens amis des lumières, doit être comptée parmi les institutions les plus bienfaisantes et qui font le plus d'honneur à la France. Depuis sa fondation, qui date de 1816, jusqu'en 1820, soit par ses efforts directs, soit par la coopération de Sociétés analogues formées à son exemple dans les principales villes du royaume, elle a fondé plus de 700 écoles, qui comptaient plus de 100,000 élèves et qui pouvaient en recevoir 150,000.

Depuis cette époque, des obstacles déplorables et des efforts rétrogrades, au sujet desquels je ne veux point m'étendre maintenant, ont diminué beaucoup le nombre des écoles dans les départemens; mais ce nombre est resté le même dans la capitale, grâce à l'administration pleine de lumières et de bienveillance de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine.

Cependant il est vrai de dire que les contrariétés sans nombre et le peu de faveur accordé généralement à la nouvelle méthode d'enseignement élémentaire ont beaucoup ralenti le zèle et diminué les contributions volontaires des particuliers. Nous faisons un appel à la bienfaisance de tous les amis des lumières; qu'ils songent, lorsqu'ils donnent dans une année la modique somme de 20 francs, qu'ils font présent à la Société des moyens de donner l'instruction première à trois jeunes gens, qui peut-être, dans leurs carrières respectives, ajouteront beaucoup à l'industrie, à la richesse de la France; qu'ils songent que ces 20 francs deviendront pour le peuple une source de revenus perpétuels; qu'ils songent enfin que les individus qui auront répandu ce modique bienfait, auront aidé trois personnes à posséder plus vite les moyens de former et d'élever trois familles.

Les noms les plus illustres dans toutes les classes de l'état social recommandent la généreuse association qui vous offre maintenant un enseignement dont vous apprécierez bientôt la valeur et l'étendue. Tous les hommes qui s'occupent d'industrie ou de commerce connaissent les noms justement célèbres des Ternaux, des Perrier, des Lafitte, des Delessert, des Lasteyrie; ils comptent parmi les généreux fondateurs de l'institution.

Des hommes distingués dans les lettres, les sciences et les arts, se sont réunis à l'élite des hommes de l'industrie pour l'améliorer, pour accélérer l'instruction élémentaire, les de Gérando, les Jomard, les Renouard, les Fran-

cœur, les Hachette, les Guizot, les de Laborde, ont prêté tour à tour leurs talens et leur zèle pour atteindre ce noble but. Des princes, des pairs de France et de grands magistrats, S. A. R. le duc d'Orléans, S. A. R. le duc de Chartres, les ducs de Doudeauville, de Fitz-James, de La Vauguyon, de Cazes, de Broglie, etc., etc., tous ont voulut s'associer à d'aussi nobles efforts; des femmes, animées par le sentiment délicat d'une généreuse bienfaisance, qui sied si bien à leur sexe, ont rivalisé de générosité avec le nôtre, et parmi les noms illustres des fondatrices d'écoles gratuites pour le peuple, je suis heureux de pouvoir citer S. A. R. la duchesse de Berry, mademoiselle d'Orléans, madame la duchesse de Duras, madame de Lamoignon, etc. De grands citoyens dont la patrie déplore la perte ont été les premiers et les plus ardens promoteurs d'un aussi grand bienfait national; tels ont été le duc de Montmorency et le duc de La Rochefoucauld dont la patrie pleure encore et pleurera long-temps la perte récente. N'oublions pas un nom plus modeste, c'est celui de l'excellent abbé Gauthier, si désintéressé, si actif, si plein de zèle et de charité pour les enfans du peuple et pour leur instruction. Voilà quelques-uns des principaux noms, des principaux titres qui recommandent la Société instituée en faveur de l'enseignement élémentaire, à l'encouragement, aux secours généreux de tous les bons citoyens.

La Société du perfectionnement des méthodes, fondée par le zèle philanthropique de M. le comte de Lasteyrie, est digne par son objet d'avoir pour fondateur un si vertueux citoyen. Tandis que l'amour des anciens préjugés font préférer encore à trop de personnes les méthodes les plus lentes et les plus pénibles, pourvu qu'elles soient les plus antiques, il était digne des esprits les plus éclairés de la capitale de former une association qui cherchât au contraire avec un zèle infatiguable, non-seulement les méthodes récentes ou non qui peuvent offrir des avantages

dont nos écoles sont encore privées; mais qui présentât une protection constante, un encouragement inépuisable, aux méthodes futures qui pourront nous offrir de nouveaux avantages.

Cette Société ne se borne pas à de stériles conseils, à de vaines dissertations; elle veut donner surtout les leçons de l'exemple, prouver par des faits et convaincre par des succès publics l'incrédulité des hommes, qui attachent le soupçon et la défaveur sur toute innovation. Ai-je besoin de dire que cette Société ne mérite pas moins que la précédente le secours et l'appui de tous les bons citoyens.

La Société des méthodes se signale aujourd'hui par un nouvel acte de patriotisme. Elle institue des cours gratuits supérieurs aux premiers élémens de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire; une partie de ces cours se rapporte à l'art d'exprimer nos pensées dans la langue nationale, ou dans les langues étrangères les plus utiles; l'autre se rapporte à la connaissance des sciences exactes applicables aux arts, et c'est à cette partie qu'appartient le cours dont nous faisons aujourd'hui l'ouverture. L'utilité de la géométrie et de la méchanique dans un grand nombre d'arts et surtout dans les plus délicats ne saurait être contestée; mais jusqu'à l'époque où nous vivons on était persuadé que l'étude de pareilles applications avait des difficultés qui la mettaient pour toujours hors de la portée des chefs d'ateliers, à plus forte raison, de leurs contre-maîtres. Aujourd'hui, Messieurs, cette erreur est dissipée; l'expérience a prouvé que de semblables connaissances peuvent être saisies avec facilité, avec fruit par tous les hommes de l'industrie, non-seulement dans la capitale où l'esprit des ouvriers est généralement plus exercé, mais même dans nos provinces les plus reculées; en effet, aujourd'hui cent douze villes de la France, dont plus de soixante appartiennent aux départemens du midi

qui sont les moins avancés, voient fleurir dans leur sein le nouvel enseignement de la géométrie et de la méchanique appliquées aux arts; partout dans les départemens se forment des ouvriers dont l'intelligence se développe et se fortifie, d'habiles contre-maîtres et de bons chefs d'établissemens qui joignent une théorie nouvelle et sûre à leur anciennne expérience; lorsqu'ils auront acquis la connaissance précieuse de la géométrie et de la méchanique appliquées aux arts et lorsqu'ils en sauront tirer parti chacun dans sa profession spéciale, si les artistes de la capitale n'avaient pas à la même époque acquis les mêmes connaissances, ils se trouveraient dans un état manifeste d'infériorité; ils ne pourraient pas soutenir la concurrence avec les meilleurs artistes qui viendraient de province et qui forceraient ceux de Paris à tomber dans la misère ou bien à quitter la capitale comme des vaincus pour s'en aller honteusement dans le fond des départemens prendre la place des vainqueurs.

Jusqu'à ce jour, il n'existait pour la capitale qu'un seul cours de géométrie et de méchanique appliquées aux arts; si l'on réfléchit que Paris compte à présent environ 800,000 habitans, parmi lesquels 300,000 suivraient avec fruit une pareille étude, il est facile de voir combien un seul cours est insuffisant, combien d'ailleurs la grande étendue de la capitale rend incommode pour les habitans qui vivent aux extrémités les plus opposées de Paris, de venir écouter une leçon d'une heure près de la porte Saint-Martin et perdre plus de trois heures en comprenant cette heure avec l'aller et le retour. Ces réflexions ont déterminé la Société formée pour l'instruction élémentaire à faire ouvrir un cours de géométrie et de méchanique appliquées aux arts dans le local même de son établissement qui se trouve sur une autre rive de la Seine, et au centre de la population la plus éloignée du Conservatoire des arts et métiers. Le cours qui s'ouvre maintenant dans la rue

Taranne est particulièrement convenable pour les habitans de la rive gauche du fleuve, depuis le pont d'Iéna jusqu'au pont d'Austerlitz : c'est là que devront naturellement arriver les ouvriers de ces quartiers pleins d'industrie et d'activité, qu'offrent les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, le Gros-Caillou et les bourgs limitrophes de Mont-rouge, de Vaugirard, de Grenelle, et d'Issy.

A coup sûr pour peu que la connaissance du nouveau cours parvienne dans les diverses localités que nous venons de nommer, quelque faible que soit encore le zèle de beaucoup d'artistes pour le nouvel enseignement, le local de la rue Taranne deviendra trop exigu et nous devrons songer à l'agrandir. Ce qui me donne le juste espoir de nous voir bientôt soumis à pareille nécessité, c'est le talent et le zèle éclairé de l'excellent professeur qu'a choisi la Société pour l'enseignement élémentaire. Depuis trois ans, j'ai pu régulièrement apprécier toutes les qualités si recommandables que possède M. Didier qui, non-seulement excelle dans l'enseignement de la géométrie et de la méchanique appliquées aux arts, pour les élèves de l'industrie, mais qui donne avec une grande distinction des leçons plus relevées et surtout pour entrer à l'école Polytechnique.

En terminant ce discours je ne puis que vous inviter, au nom de votre propre intérêt, au nom de l'intérêt général de l'industrie et de la prospérité que nous désirons tous voir acquérir à notre pays en général et particulièment à la capitale, de venir avec assiduité écouter des préceptes qui vous seront de la plus grande utilité dans vos professions respectives. Je vous conjure également de redire dans vos ateliers ce que vous aurez pu reconnaître par vous-mêmes des avantages d'un pareil enseignement ; amenez vos parens, vos amis, vos chefs, vos subordonnés pour qu'ils participent à ces avantages. Lorsque nous arriverons à l'époque fortunée, qui, je l'espère, est pro-

chaine, où vous serez trop nombreux pour un seul cours, la bienfaisance des magistrats de Paris, la protection déjà si bien connue de M. le préfet de la Seine, celle des maires, de leurs adjoints, du conseil municipal et du conseil général du département, ne manqueront pas de venir à notre aide pour nous fournir les moyens de suffire à votre affluence.

Je m'empresse maintenant de céder à votre juste impatience, afin de vous donner le plaisir d'entendre sans retard l'excellent professeur que je m'estime heureux d'avoir à vous annoncer.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

La Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire, à Amiens, a tenu son assemblée générale le 16 mars dernier. M. Caumartin, vice-président, a ouvert la séance par un discours, dans lequel il s'est attaché à faire sentir tous les avantages de l'esprit d'association, avantages dont il importe surtout de se pénétrer, et qu'il est facile de se procurer dans les villes où la population n'est pas trop nombreuse, et où les rapports et les rapprochemens rencontrent moins d'entraves. Ce discours, rempli d'idées judicieuses exprimées avec éloquence, se termine par cette invitation touchante :

« C'est surtout en province, où tout le monde se connaît, que les associations promettent les meilleurs résultats. Les jeux de l'enfance, les travaux et les joies du collége, les folies de la jeunesse, tout a été en commun. Pourquoi cette communauté ne se continuerait-elle pas dans les autres périodes de la vie? Cherchons donc à nous rencontrer encore dans des entreprises philanthropiques qui nous promettent, à si peu de frais, de si nobles et de si douces jouissances. Que l'esprit de cité nous rallie ; associons-nous pour répandre les lumières, pour propager

les saines doctrines, morales et évangéliques, pour fonder d'utiles établissemens et pour faire fleurir enfin, par tous les moyens en notre pouvoir, et notre commerce et notre industrie manufacturière. »

— Voici un extrait du rapport général fait à l'assemblée, par M. le secrétaire Demarsy :

« Messieurs, Appelé à vous rendre compte des travaux du conseil d'administration de la Société, ma tâche sera bien douce à remplir, puisque je n'aurai à vous entretenir que d'améliorations et de succès. Est-il rien de plus consolant en effet pour quiconque s'intéresse à la prospérité du pays, et particulièrement à celle de cette ville populeuse et commerçante, que le tableau des progrès d'une association philanthropique, qui, après avoir marché à travers des obstacles de toute espèce, voit aujourd'hui ses efforts généreux couronnés par d'heureux résultats. Oui, Messieurs, si des circonstances difficiles sont venues paralyser un instant le zèle qui animait la plupart des membres de cette Société, combien n'aurez-vous pas à vous féliciter d'être maintenant parvenus, sans appui, sans autre secours que ceux qu'une bienfaisance éclairée sait trouver en soi-même, à obtenir tous les avantages que vous aviez recueillis dans les temps les plus prospères.

» Vous en trouverez une preuve bien satisfaisante dans la situation de l'établissement qui a toujours été l'objet principal de votre sollicitude. Au 1er. octobre 1825, époque de la rentrée dans votre école, le nombre des élèves n'était que de 136; au 1er. octobre 1826, il s'était élevé à 194, et aujourd'hui l'école compte 240 élèves environ. Il y a donc été admis 104 nouveaux enfans en moins de dix-huit mois, sans y comprendre ceux dont la présence n'a servi qu'à remplacer les pertes qui ont ordinairement lieu chaque année après l'époque de la première communion, et celle de la distribution des prix. Encore une dixaine de nouveaux élèves, et la classe sera au grand complet.

» Et telle est, Messieurs, l'excellence du mode d'enseignement que vous avez adopté, que cette augmentation, loin de nuire aux progrès des enfans, paraît au contraire

y avoir contribué d'une manière presqu'incroyable. Les états trimestriels fournis par M. le directeur de l'école, nous font voir que pendant le dernier trimestre de 1825, sur un terme moyen de 162 élèves, il y a eu 190 promotions: d'un côté, le rapport est de 5 à 6; de l'autre, il est de 5 à 11, et cette différence ne s'est pas seulement fait sentir dans les classes de lecture, elle existe aussi dans celles d'écriture et d'arithmétique.

» Cette remarque, Messieurs, vous conduira tout naturellement à une autre, c'est que M. Dupont continue de diriger l'école avec les mêmes soins qui lui ont si souvent mérité vos éloges, et que vous vous êtes plu à reconnaître encore dans votre dernière assemblée en lui votant une gratification.

» Chaque partie de l'enseignement a donc reçu une sorte d'activité dont on doit espérer le plus grand bien: seulement les ouvrages de dessin linéaire n'ont pas présenté cette année un travail aussi beau, aussi fini que les années précédentes; cela tient à ce que les élèves les plus forts, ayant atteint le terme de leur éducation, ont quitté l'école pour aller faire fructifier ailleurs les connaissances dont ils vous sont redevables. Plusieurs de ces jeunes gens ont trouvé du travail dans les bureaux de l'ingénieur du département, quelques-uns sont placés dans nos maisons de commerce, d'autres enfin sont employés dans le bel établissement de Rouval, près Doulens. Mais de nouveaux sujets se forment en ce moment, qui doivent bientôt remplacer ceux-là, et le conseil, d'après le vœu de la commission d'inspection, se propose d'étendre, à l'avenir, ce genre de talent à un plus grand nombre d'enfans, en l'appropriant davantage aux besoins de chaque profession. Il n'attend, pour effectuer ce projet, que les nouveaux modèles dont la Société de Paris a promis de faire l'envoi aussitôt qu'ils seront exécutés.

» Une nouvelle carrière, Messieurs, vient de s'ouvrir encore pour vos jeunes protégés. Le cours public de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers, leur offre en ce moment une source nouvelle, où ils pourront facilement puiser un grand nombre de notions utiles,

parfaitement en harmonie avec le genre d'instruction qu'ils reçoivent dans votre école. Déjà quinze élèves, choisis parmi ceux qui sont le plus familiarisés avec l'étude du dessin linéaire, ont été admis à suivre ce cours; ils ont été interrogés, il y a peu de jours, par le professeur qui dirige cet enseignement avec tant de talent, et ils ont montré, par leurs réponses, qu'ils n'étaient point indignes des leçons du maître. Ce bienfait, Messieurs, dont il n'est donné qu'au petit nombre de recueillir aujourd'hui les avantages, tournera néanmoins au profit de tous, puisqu'il doit servir à stimuler le zèle et l'application des enfans qui aspirent à y être appelés.»

GRANDE-BRETAGNE.

Lettre de M. Millar, *secrétaire de la Société pour les écoles britanniques et étrangères.*

Cher monsieur,

.... Je ne doute pas que les membres de la Société d'enseignement mutuel ne soient très-contens du rapport de la Société pour l'éducation des pauvres en Irlande; ce pays a supporté long-temps le poids d'une affreuse calamité par suite de l'ignorance qui y règne, mais j'espère que nous ne sommes pas loin du jour où un peuple qui ne le cède à aucun autre sous le rapport des facultés naturelles, connaîtra tous les devoirs et tous les avantages attachés à un esprit éclairé et dirigé par les règles d'une saine morale.

On ne peut qu'éprouver une surprise agréable en voyant que, dans un pays où l'éducation était réduite au plus triste état, en 1811, n'y ayant alors que 4,600 écoles qui procuraient de l'instruction à 200,000 élèves, on compte aujourd'hui 11,823 écoles et 560,000 élèves, de sorte qu'en quinze années, ce pays a fait dans l'instruction élémentaire de plus grands progrès que ceux que l'on

remarque dans toute autre contrée ; il en est résulté que l'on y demande constamment des Bibles et des livres utiles qui sont lus. Depuis long-temps on n'y imprime plus d'ouvrages d'un genre méprisable ou contraires aux bonnes mœurs. La Société irlandaise d'éducation a rendu les plus grands services au pays, en publiant de bons livres d'instruction, et elle a vendu ou donné gratis 1,152,194 petits volumes. Cette considération, j'espère, encouragera la Société de Paris à employer les mêmes procédés pour éclairer et intéresser la classe industrieuse.

M. Jhonson vient de repartir pour l'Amérique ; il visitera d'abord le Mexique et mettra sous les yeux du congrès ses plans d'instruction générale : point de doute qu'il ne trouve de bons appuis, attendu que les députés, dans ce pays, lui ont donné les assurances les plus satisfaisantes de leur disposition à permettre l'emploi de sa méthode pour éclairer l'esprit humain.

Demain nous tenons une assemblée à l'effet d'envoyer des instructeurs en Perse et chez les nations orientales : l'univers semble être maintenant ouvert à l'instruction. Dieu qui créa la lumière, dit encore aujourd'hui, que la lumière paraisse là : aucune des puissances des ténèbres ne pourra prévaloir contre elle.

Nous serons très-heureux, si nous recevons de vos nouvelles dans le courant du mois prochain, ou au commencement d'avril. Je désire bien sincèrement la continuation de la réussite de vos efforts ; la cause est bonne, et en dernière analyse, le succès est certain.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de la plus grande estime pour les membres de votre comité et particulièrement pour vous, etc.

MILLAR.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. X. — Juillet 1827.

XII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 2 mai 1827.

M. Würtz, au nom de divers imprimeurs, libraires et marchands de papiers, réunis en banquet le 18 avril dernier, transmet une somme de 250 francs 75 centimes, provenant d'une collecte faite en faveur des écoles. Le bureau est chargé d'exprimer à M. Würtz, comme représentant la réunion où la collecte a été faite, les remercîmens de la société.

M. Rey, instituteur à Issoudun, annonce qu'avec l'autorisation de M. le maire, il a ouvert une école gratuite du dimanche pour les adultes. A l'appui de sa lettre on trouve annexée une affiche signée de M. le maire d'Issoudun, invitant les jeunes ouvriers à profiter des avantages que leur offre cette école, et une lettre de

M. Tourangin-Courant, membre de la société, sollicitant le don de quelques livres et tableaux pour cette école. — On renvoie au comité des fonds la demande d'encouragemens, et le conseil décide 1°. qu'une lettre de satisfaction sera écrite à M. Rey ; 2°. que le diplôme de membre correspondant sera offert à M. Muguet de Champolier, maire d'Issoudun, comme un témoignage de la gratitude et de la haute estime de la société.

Une lettre de M. Millar, secrétaire de la société des écoles britanniques et étrangères, annonce que l'assemblée générale de cette société doit avoir lieu le 7 mai prochain, et qu'il attend avec impatience les rapports imprimés des derniers travaux de la société. M. Millar annonce en outre que la société des écoles britanniques et étrangères aurait grand plaisir à accueillir les membres de la société qui se trouveraient à Londres et qui voudraient assister à cette vingt-deuxième séance annuelle. M. Jomard donne diverses explications sur cette lettre, et annonce qu'il s'est empressé de faire parvenir, en épreuves, les documens de la dernière assemblée générale.

Le conseil décide que deux exemplaires des ouvrages couronnés seront envoyés à M. Cottard, chargé des fonctions rectorales en Corse.

Sont présentés et admis comme membres de la société M. *Girard*, rue Vivienne; M. *Chanderlos De Laclos*, propriétaire ; M. *Massé*, propriétaire; M. *Théophile Comynet*, agent de change.

Séance du 16 *Mai.*

M. le baron de Gérando fait remarquer l'intérêt que le commerce de la librairie a toujours porté aux progrès de l'instruction primaire, intérêt qui s'est récemment manifesté par des souscriptions faites en faveur des écoles; et il demande si le conseil ne jugerait pas utile

d'appeler l'attention particulière de MM. les libraires sur les travaux de la société.

M. Hurel appuie cette proposition; après quelques observations présentées par MM. Würtz, de Gérando et Taillandier, le conseil nomme M. Würtz commissaire, afin de préparer les moyens d'arriver au but proposé.

MM. Malher, libraires à Paris, envoient une collection de dix exemplaires de la bibliothéque industrielle, format in-12, qu'ils publient en ce moment. MM. le comte H. Jaubert et Camille Paganel sont nommés commissaires pour rendre compte de ces différens ouvrages.

M. Cosson, notaire et correspondant de la société, à Lunéville, envoie l'état de situation de l'école de cette ville, qui présentait, le 1er. mars dernier, un effectif de 225 élèves présens.

Une lettre de M. Mouton, instituteur à Haguenau, annonce que son école continue d'obtenir des succès, malgré la préférence donnée à l'enseignement de l'allemand sur l'enseignement du français.

M. le baron de Gérando croit que le conseil apprendra avec le plus grand intérêt que son vénérable président honoraire, feu M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, quelque temps avant sa mort, s'occupait avec tant de sollicitude de l'amélioration de l'instruction primaire, qu'ayant eu par hasard sous les yeux une collection de petits ouvrages publiés par la société d'éducation de Dublin, il avait songé à tout l'avantage qui en résulterait pour nos écoles, s'ils étaient traduits et appropriés à leurs besoins; qu'en conséquence, à l'âge de plus de 80 ans, il allait entreprendre la tâche de les traduire lui-même, lorsque la mort est venu le frapper. — Le conseil remercie M. le baron de Gérando de cette touchante communication.

MM. le comte H. Jaubert et Bellon, avocat, offrent de parcourir les ouvrages anglais qui leur seront remis

et de traduire ceux qui leur paraîtront susceptibles de remplir les intentions de la société. — Accepté avec remercîmens.

Sont présentés et admis, comme membres de la société, MM. *Arnaud*, fils; *Desjoberts*, propriétaire; *Alph. Cerfberr; Louis Boigues*, propriétaire; *Emile Boigues; Prosper Duvergier de Hauranne; Jamet*, chef de l'administration des finances de monseigneur le duc d'Orléans; *Fondary*, maire de Vaugirard; *Rey*, propriétaire; *Augustin Fresnel*, ingénieur des ponts et chaussées; *Léonore Fresnel;* le baron *Auguste d'Eichthal; Bernard Jullien*, professeur de rhétorique.

Sont proposés comme membres correspondans de la société, MM. *Peyrolon* et *Uzielli*.

Au nom du comité des méthodes, M. Michelot fait un rapport sur la deuxième édition de l'ouvrage de M. Francœur sur le dessin linéaire. Les conclusions en sont adoptées. (Voyez ci-après.)

M. Julien dépose sur le bureau une lettre de M. Van den Ende, de Haarlem, par laquelle il remercie la société de sa nomination en qualité de membre correspondant.

Le conseil accorde un maximum de fournitures à l'école d'Arcueil.

RAPPORT.

Du comité des méthodes de la Société pour l'instruction élémentaire, sur la méthode de M. Vallejo, *homme de lettres, membre de la Société, pour l'enseignement de la lecture de la langue espagnole, dont il fait usage à Paris.*

M. Vallejo a adressé à la Société une lettre le 23 janvier dernier, et un exemplaire de l'ouvrage qu'il venait

d'imprimer à Paris, sur la *Manière de mettre en pratique sa nouvelle méthode pour enseigner à lire l'espagnol.* M. Vallejo a fait l'analyse de sa brochure de quatre-vingts pages, indiqué les élèves qui apprenaient d'après sa méthode, et demandé à la Société qu'elle eût la bonté de nommer un comité pour constater la vérité de ce qu'il avançait, afin que le résultat de cette vérification fût publié dans le Journal d'Éducation. M. Vallejo a ajouté, pour décider la Société à lui rendre ce service, et faire connaître une méthode que l'on voulait étouffer en Espagne, qu'à Grenade, l'autorité avait fait saisir tous les exemplaires de sa brochure, quoiqu'elle eût été publiée après une censure préalable, et avec toutes les permissions et formalités exigées dans le pays. Il a attribué cet acte sévère et arbitraire à un soupçon que l'on aurait pu concevoir sur quelque mystère politique, ou quelque sorcellerie cachée dans la clef ou tableau dont il se sert.

Ce fait est venu ajouter à l'intérêt qu'une méthode nouvelle de lecture doit toujours inspirer, et la Société a décidé que le comité des méthodes, auquel elle m'a fait l'honneur de m'adjoindre, examinerait le travail de M. Vallejo. Pour se conformer à cette décision, le comité a chargé une commission composée de MM. Perrier, Le Bœuf, Michelot et moi, laquelle a procédé d'abord à l'examen de la nouvelle brochure de M. Vallejo, puis à celui de la première ayant pour titre : *Théorie de la lecture, ou méthode analytique pour enseigner et apprendre à lire*, publiée à Madrid en 1825. La commission, suffisamment instruite des principes et des innovations que M. Vallejo avait adoptés, a dû voir ensuite cette même méthode appliquée à l'enseignement de plusieurs enfans. Elle va maintenant rendre compte à la Société de ce qu'elle a fait, vu et entendu le 12 mars dernier.

Cédant aux désirs de M. Vallejo, la commission s'est

servi de deux ouvrages espagnols qu'elle a pris dans la bibliothéque du rapporteur, et que les enfans n'avaient pas vus. Ces ouvrages avaient pour titre : *La Filosofia de la eloquencia de Don Antonio Capmani*, imprimé à Londres en 1812, et la *Representacion del consejero de estado Don Francisco Amoros al rey Don Fernando VII*, publiée à Paris en 1814.

La petite demoiselle *dona Antonia Herreros de Tejada y Sanchez*, âgée de cinq ans et huit mois, lut parfaitement un article de chacun de ces livres, dans l'endroit où ils furent ouverts au hasard, et on la vit s'arrêter uniquement, lorsqu'elle trouva une majuscule dont la forme anglaise différait des formes espagnoles, et produisit une légère hésitation. Cette demoiselle avait reçu quatre-vingt-onze leçons, et lisait avec beaucoup d'assurance.

Mademoiselle *dona Émilia Simo*, âgée de cinq ans, cinq mois, lut aussi très-bien, mais plus lentement, un article de chacun de ces mêmes livres, et elle ne s'arrêta que lorsqu'elle trouva une citation imprimée en caractères italiques, d'une forme inconnue et inusitée dans les éditions espagnoles. Cette petite fille a été instruite par sa mère, suivant la méthode de M. Vallejo, en six mois de temps.

Le petit enfant *Luis Gorbea*, âgé de quatre ans et demi, lut deux lignes dans chacun des deux livres cités, et nous avons eu alors l'occasion d'observer la bonté de cette méthode, car lorsqu'il ne pouvait reconnaître tout de suite une syllabe, ne voulant pas se hasarder à articuler une erreur, il regardait le tableau de la clef, de même que l'on cherche un mot dans un dictionnaire. Cet enfant suit les leçons de M. Vallejo depuis quatre mois et vingt jours.

Mademoiselle *dona Flora Ferrer et Alvarez*, âgée de deux ans et un mois, montra au commencement

quelque répugnance à faire ce que l'on désirait; mais à force de patience, et par déférence pour son père, elle prononça les voyelles et les six mots d'une phrase composée par M. Vallejo, et réunissant tous les sons des consonnes espagnoles appliqués sur la lettre *a*. Nous observâmes en outre, dans cette petite fille, une chose fort remarquable à son âge, et qui atteste l'influence des images sur l'intelligence des enfans. Depuis qu'elle a commencé à recevoir les leçons de M. Vallejo; son père, pour l'amuser et la récompenser en même temps de son zèle et de son application à la lecture, lui montrait la collection de cent huit portraits des hommes illustres espagnols et il les nommait, en les lui montrant.

Un jour, lorsqu'on ouvrit le livre, la petite prononça *Leon*, quand elle vit le portrait de *Fray Louis de Leon*. Cette circonstance fixa l'attention du père, et ayant communiqué sa découverte à M. Vallejo, celui-ci, qui donnait ses leçons une seule fois par semaine, observa que le mercredi 31 janvier, la petite distinguait déjà six portraits; le 7 février elle connaissait et nommait plus de la moitié, et le 14 suivant elle les connaissait tous, en sorte qu'en quatre semaines elle avait appris à connaître et à nommer cent huit portraits, très-difficiles pourtant à distinguer, car l'uniformité de l'habit monacal ou militaire de la plupart de ces portraits, est un obstacle à l'action de la mémoire. Ce fait, très-curieux et très-important en éducation, car il prouve l'influence que les images bien choisies peuvent exercer sur le développement de l'intelligence, encourage le rapporteur à vous dire que, parmi le grand nombre d'essais et d'observations qu'il a faits pour trouver le moyen de parler à l'intelligence des enfans, plus grande et plus précoce qu'on ne le croit généralement, il est parvenu à faire connaître à deux de ces enfans toutes les figures géométriques à l'âge de trois ans, et à trouver même les

analogues sur le terrain, les édifices ou les meubles, auxquels ils appliquaient les noms qui leur convenaient. Or, il est plus facile de connaître lesdites figures, qui sont très-variées, que de reconnaître les portraits et de les nommer au milieu d'une collection aussi considérable que celle dont nous venons de parler. Ainsi cette nouvelle preuve de l'influence des images mériterait de fixer toute l'attention et la sollicitude de la Société, et de l'engager à proposer un prix à celui qui trouverait la meilleure méthode progressive d'enseigner, en se servant de ce moyen.

D'après les quatre faits que la commission a observés, le comité des méthodes pense que tout ce que M. Vallejo a exposé à la Société, sur les avantages de sa méthode pour enseigner à lire l'idiome espagnol, est exact, et afin de donner une idée des procédés dont il se sert, on a cru convenable d'en offrir une analyse.

L'objet principal de l'auteur a été de faire rattacher l'art de lire à la réflexion des enfans, et non pas à la routine, ou à un empirisme purement pratique, comme il est arrivé jusqu'à présent. On n'apprend par cœur dans cette méthode que les cinq voyelles et la phrase composée des six mots dont nous avons parlé, qui comprennent les dix neuf modifications que peut recevoir, dans l'idiome espagnol, le premier son simple de la prononciation. Toutes les opérations ultérieures dépendent ensuite de la réflexion, car la phrase, pour ainsi dire magistrale étant apprise, est divisée ensuite par les enfans en syllabes, ce qui facilite beaucoup la connaissance des syllabes isolées. Après cela, on fait en sorte que la même modification retombe sur les autres sons simples, et on parvient ainsi à faire apprendre à lire avec une grande facilité toutes les syllabes dont les voyelles sont précédées d'une consonne. Quant aux syllabes inverses, c'est-à-dire à celles dont la consonne est précédée d'une voyelle,

on dit généralement aux enfans qu'il faut faire, pour les prononcer, avec les organes de la voix un mouvement contraire aux autres, et comme les syllabes inverses sont placées au tableau de la clef, de manière qu'elles correspondent avec les syllabes directes, lorsqu'il arrive que l'enfant ne connaît point une syllabe inverse, il cherche la directe correspondante dans le tableau, et aussitôt qu'il la prononce, il se rappelle la prononciation inverse dont il doutait.

La connaissance des syllabes dont la voyelle est précédée de deux consonnes, dépend également des syllabes simples et directes, de manière que l'on apprend en même temps à les connaître et à les prononcer.

On explique ensuite les irrégularités du langage, et les syllabes dont les voyelles sont précédées et suivies de consonnes, et l'on fait alors que l'enfant apprenne le son en se rappelant ce qu'il a déjà appris. Enfin, on a choisi onze mots pour exercer l'enfant à les décomposer en syllabes, ce qu'il fait avec une grande simplicité et très-aisément.

Ces combinaisons sont comprises dans le tableau que l'auteur a nommé *Clef analytique de lecture*, et aussitôt que l'enfant l'a comprise, il passe à la lecture des dix-neuf règles générales, en y comprenant le ton avec lequel on doit prononcer les mots selon l'indication des accens, et comme on peut trouver toujours dans la clef toutes les syllabes de ce petit traité ; on y a recours lorsque l'on doute de la manière de les prononcer. Le petit enfant *Luis Gorbea*, appliqua plusieurs fois ce moyen sur les mots les plus compliqués, les plus irréguliers et les plus difficiles, et il trouvait toujours la solution convenable, en sorte qu'en quatre feuilles d'impression l'auteur a su réunir tout ce qui était nécessaire pour apprendre bien à lire.

Après avoir donné cette idée de la méthode de M. Val-

lejo, il ne reste qu'à citer les principales divisions de la brochure qu'il a présentée à la Société, pour appliquer cette même méthode aux divers cas possibles. Ainsi le premier chapitre traite de la manière d'appliquer cette méthode dans les écoles d'enseignement mutuel; le deuxième, de la manière de l'introduire dans les autres écoles; le troisième, de ce que les parens, ou les maîtres doivent faire pour l'établir dans les maisons particulières; et le quatrième, de ce que l'on doit pratiquer pour enseigner cette méthode aux adultes, dans les établissemens industriels, les maisons de correction ou de bienfaisance, les casernes, etc. Il faut avertir que tous les préceptes de l'auteur sont placés sur des tableaux, suivant les principes des écoles mutuelles.

Après la vérification de tous ces faits, et l'examen de tous les principes de la méthode de M. Vallejo, le comité pense que les moyens dont il se sert pour enseigner à lire la langue espagnole, sont aussi ingénieux que profondément et sagement médités, qu'il abrège ainsi beaucoup le temps de l'enseignement, et qu'afin que ces importans résultats soient connus, comme l'auteur le désire, on devrait insérer dans le Journal d'Éducation ce rapport, si la Société le juge convenable.

Paris, 18 avril 1827.

Le colonel Amòros, rapporteur.

RAPPORT

Sur l'enseignement de dessin linéaire, d'après une méthode applicable à toutes les écoles primaires; 2e. édit., dédiée à M. le duc Decazes, par M. Francœur, *professeur de la Faculté des sciences de Paris, etc., etc.* (1).

En me chargeant de vous faire un rapport sur la nouvelle édition de l'*Enseignement de dessin linéaire*, par M. Francœur, le comité des méthodes m'a confié une tâche bien agréable à remplir, puisque les éloges que j'ai à donner à cet excellent ouvrage ne seront affaiblis par aucune critique, par aucune restriction.

On regarde avec raison le dessin comme le complément nécessaire du langage. Il est en effet une multitude d'idées que les mots ne peuvent expliquer clairement; et toutes les fois qu'il s'agit de faire connaître des objets matériels, on y parvient plus sûrement et plus promptement par un simple croquis que par la description la plus minutieuse. Je dirai même, à l'avantage du dessin, que presque toujours on le comprend sans explication, tandis qu'il est bien rare qu'une description soit parfaitement intelligible sans figure. En appelant le dessin un *sixième sens*, on a donné une idée aussi juste qu'ingénieuse de cet art précieux, utile à tous les hommes, indispensable pour le plus grand nombre.

Quelle reconnaissance ne doit-on pas au ministre éclairé qui a eu la féconde pensée d'introduire dans les écoles primaires l'enseignement du dessin, enseignement

(1) Chez Louis Colas, libraire, rue Dauphine, n. 32.

dont l'industrie française a déjà recueilli et recueillera de plus en plus tant d'heureux fruits. Je crois être votre interprète, Messieurs, en disant que notre Société tout entière partage les nobles sentimens qui ont dicté à M. Francœur la dédicace de son ouvrage.

Il fallait au ministre, pour l'exécution de son projet, un homme qui, à une science profonde, à un zèle ardent pour le bien public, joignît la rare et plus précieuse faculté de mettre les vérités les plus abstraites à la portée des intelligences les moins développées. M. Decazes trouva toutes ces qualités réunies dans un des fondateurs de notre Société, qui en est encore un des plus fermes soutiens. En faisant adopter la méthode de M. Francœur dans ses écoles et dans toutes celles qui étaient soumises à son influence, la Société a complетté l'œuvre du ministre et du savant : elle en partage le mérite.

Rien ne prouve mieux la bonté et le succès de la méthode que la nécessité où l'auteur s'est vu non-seulement de réimprimer son premier travail, mais encore d'y ajouter quatre nouvelles sections, que réclament et les besoins de l'industrie et les progrès des élèves, et l'impossibilité où se trouvaient la plupart des instituteurs de donner de l'extension à la méthode, sans s'égarer dans le choix des modèles ou dans la manière de les copier.

La nouvelle édition, ou plutôt le nouvel ouvrage de notre honorable collègue, renferme maintenant six sections. La première, déjà publiée, concerne le dessin à main levée; elle est de la plus haute importance, puisqu'elle a pour but de donner à l'élève une justesse de coup d'œil et une hardiesse d'exécution qu'il n'acquerrait jamais, s'il commençait par se servir d'instrumens de géométrie.

Les élèves ont déja vu la plupart de ces instrumens

dans la main du maître et en connaissent l'usage lorsqu'on les occupe de la deuxième section. Elle a pour objet de faire connaître tous les procédés graphiques dont ils peuvent avoir besoin et dont le maître s'attache surtout à leur montrer la pratique, sans leur donner pour ainsi dire aucun précepte. La troisième section traite d'une théorie trop peu connue des ouvriers, celle des *projections*, admirable création de Monge, à laquelle les arts de l'ingénieur doivent une partie de leurs immenses progrès. M. Francœur en fait l'application au lever des plans, au dessin des machines, aux élémens de l'architecture, etc., etc. La quatrième section donne les vrais principes du dessin des figures irrégulières. L'auteur y fait voir comment, lorsqu'on sait diviser les droites en parties égales, tracer correctement des rectangles et des cercles, on parvient à dessiner avec exactitude la figure humaine, ainsi que tous les autres objets que la nature et l'art offrent à nos yeux. Quoique la plupart des procédés indiqués par M. Francœur soient connus, ils sont si peu pratiqués, et l'auteur les a coordonnés avec tant de logique et de clarté, que cette partie de son livre semble tout-à-fait neuve; elle l'est du moins pour nos écoles, où elle exercera certainement une influence remarquable. La cinquième section donne les principales règles de la perspective, de la manière la plus élémentaire. Quoique dans le plus grand nombre de cas les projections suffisent, il est souvent utile de savoir montrer les objets sous toutes leurs faces, comme s'ils étaient présens à nos yeux. La sixième section, qui était la deuxième de l'ancien ouvrage, est composée d'applications de l'arithmétique à la géométrie, à l'architecture, à la menuiserie, etc.

Cette rapide analyse doit nous suffire, ce me semble, Messieurs, pour vous démontrer que l'*enseignement du dessin linéaire* de M. Francœur ne laisse plus rien à

désirer. Il est superflu de vous dire que les détails sont aussi bien traités que le plan est bien conçu ; mais il ne l'est pas de vous faire remarquer que le dessin linéaire a acquis une nouvelle importance depuis que les excellentes leçons et l'influence des talens de M. Charles Dupin ont si heureusement répandu dans toute la France l'étude de la géométrie et de la mécanique.

Il ne reste plus qu'une observation à vous présenter, c'est que M. Francœur, en appropriant sa méthode à toutes les écoles primaires, quel que soit leur mode d'instruction, bien loin d'abandonner l'enseignement mutuel, a trouvé le moyen le plus ingénieux de le répandre, en en rappelant sans cesse les procédés et leurs avantages. J'ajouterai que des notes renferment toutes les instructions dont peuvent avoir besoin nos maîtres et nos moniteurs.

Le comité des méthodes a donc l'honneur de proposer au conseil, 1°. d'adopter l'ouvrage de M. Francœur, pour l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles de la société : 2°. de décider qu'il sera mis en première ligne, au nombre des livres que le conseil accorde aux écoles pour être distribués en prix ; 3°. d'écrire à l'auteur pour lui faire connaître la décision du conseil, et lui témoigner la vive reconnaissance qu'inspire à la Société le nouveau service qu'il vient de rendre à l'enseignement élémentaire.

A. Michelot, *rapporteur*.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

La société protestante de Montpellier pour l'instruction élémentaire s'est réunie en assemblée générale, dans le Temple, le 10 mars 1825.

L'assemblée était nombreuse et brillante. A une heure, M. le lieutenant-général de Campredon a ouvert la séance par un discours, qui a été suivi du rapport de M. Bertin, l'un des secrétaires de la Société, et de celui de M. Teulon, son trésorier. Après ces rapports, les élèves ont été examinés publiquement sur toutes les branches d'enseignement établies dans l'école. Le sort désignait ceux d'entre eux qui devaient être interrogés; ils ont toujours dans leurs réponses satisfait les personnes qui ont bien voulu les questionner; quelques-uns ont fait preuve de connaissances qu'on trouve rarement chez des enfans de leur classe et de leur âge. Les examens ont été précédés et suivis de chœurs analogues à la circonstance, et chantés par les plus avancés des élèves, avec beaucoup d'ensemble et de précision. Enfin, la séance s'est terminée par une distribution de prix.

Voici un extrait du rapport général fait par M. le docteur Bertin :

« Dans la lecture, les progrès sont tellement remarquables, qu'aujourd'hui les concours mensuels deviennent embarrassans par la difficulté d'établir une prééminence réelle entre les élèves. Si l'on fait observer qu'à l'époque de la réorganisation il fallut faire descendre la plupart d'entre eux, d'une, de deux et même de trois classes, il sera facile de juger avec quelle sévérité la classification est surveillée.

» Les diverses classes d'écritures n'offrent pas des ré-

sultats moins satisfaisans. Pour suppléer à la difficulté d'un examen fait devant vous, nous avons cru devoir vous présenter différentes pièces d'écriture qui vous feront apprécier combien cette importante partie est soignée. Nous avons conservé une page de chaque élève, faite au mois de mars 1826, placée sous vos yeux en regard de celle qu'ils nous ont remise ces jours-ci, elles serviront à constater les progrès individuels de la manière la plus évidente. Tous les élèves dont le travail vous est présenté n'écrivaient pas sur le papier à l'époque de l'entrée de M. Saltet; et vous en remarquerez parmi eux quelques-uns qui, dans l'espace de peu de mois, sont parvenus à un degré de force que les anciennes méthodes ne nous donnaient pas autrefois après plusieurs années; quelques autres dont le travail semble plutôt sorti de la plume d'un maître que de la main d'un enfant encore occupé de s'instruire.

» L'enseignement de l'arithmétique a demandé beaucoup de soins. Il a fallu, dès le principe, remettre à la numération les moniteurs eux-mêmes, en n'exceptant que Louis Chapel. Sans doute, les notions qu'ils possédaient déjà ont pu faciliter leurs progrès, en activer la marche; mais plus de surveillance exercée sur la classification des élèves, nous donne la certitude que, cette fois, l'instruction qu'ils ont acquise sera solide et durable.

» L'étude du dessin linéaire n'a été reprise que depuis le mois de juillet, et déjà des progrès remarquables se font sentir.

» Une expérience de plusieurs années avait démontré que des notions exactes de grammaire manquaient dans l'instruction donnée dans vos établissemens. Deux fois l'introduction de cette étude avait été commencée; deux fois aussi des circonstances diverses l'avaient suspendue; enfin, elle a été reprise au mois de juin et son heureuse influence peut déjà s'apprécier. L'orthographe est beau-

coup mieux soignée, et les élèves eux-mêmes attachent tant de prix à cette classe, qu'ils regardent comme une faveur d'y être admis dès que leur instruction le permet. On exerce les plus avancés à de petites compositions françaises dont la rédaction ne laisse souvent que bien peu de chose à désirer; quelques essais de ce genre circulent en ce moment sous vos yeux.

» Les améliorations que nous avons signalées en général se retrouvent dans les détails de la marche des élèves. Ainsi, le relevé de leurs progrès nous montre des mois où vingt-deux élèves sont montés d'une classe en lecture, vingt en écriture, seize en arithmétique, neuf en dessin linéaire, douze en grammaire. Le tableau que nous avons dressé de la marche de l'école offre encore, sous ce rapport, des résultats satisfaisans. Quelques détails suppléeront à ceux qu'il ne pouvait admettre, et vous feront connaître le nom des élèves qui se sont le plus distingués.

» Séran est monté de trois classes d'écriture en quatre mois et demi; Bonald, de cinq classes d'écriture en neuf mois; Salomon Lévi, Hilaire et Orsez Maurice, de quatre classes en huit mois; Balestrier jeune, de cinq classes d'écriture en sept mois et demi; Cavaillon, de quatre classes d'écriture en cinq mois; Amédée Pierre, de quatre classes d'écriture en quatre mois et demi; Pinchart, de quatre classes d'écriture en trois mois; Louis, de trois classes de lecture en moins de deux mois; Chapel, Coyet, Arboux et Maurel ont parcouru cinq classes de grammaire en sept mois; enfin, Amédée Mauris, âgé de douze ans, entré à l'école le 20 mars 1826, sans connaître une seule lettre, était arrivé le 1er août suivant, c'est-à-dire quatre mois et demi après, en cinquième classe d'écriture et en septième de lecture. De sorte qu'en faisant, d'après nos tableaux de la distribution des heures pour les divers exercices de l'école, le recensement du temps pendant lequel il a été occupé, on trouve qu'il lui a suffi

pour arriver à ce point, de 142 heures de travail pour chaque partie; encore faut-il en soustraire le nombre de fois qu'il a pu s'absenter.

» Dans toutes les branches d'enseignement, la rapidité des progrès offre une marche satisfaisante; ainsi, pour la grammaire, dont les élèves ne s'occupent que trois fois par semaine, et qui n'est organisée que depuis huit mois, la moyenne des classes parcourues par un élève est au-dessus de deux et demie, et celle des leçons reçues n'est que de cinquante-une.

» Si l'on observe maintenant que la moyenne d'âge des enfans admis dans votre école n'est que de neuf ans; que sur leur nombre il ne s'en trouve que vingt-neuf susceptibles, par leur âge, de devenir des moniteurs particuliers passables, et tout au plus dix ou douze capables de remplir les fonctions de moniteurs généraux; que la bonne marche, la bonne tenue d'une école dépend surtout de la capacité des moniteurs et de la direction qu'ils reçoivent du maître; et que toutes ces circonstances défavorables doivent avoir eu d'autant plus d'action qu'elles se trouvaient réunies à celles que notre situation nous avait imposées, on sera fondé à concevoir, pour l'avenir, des résultats bien plus heureux.

» La musique forme encore une branche d'enseignement dont je dois vous entretenir, et qui mérite tout votre intérêt. Le comité, bien convaincu de la grande influence qu'elle pouvait exercer sur le cœur et la conduite de nos jeunes élèves, et décidé par l'exemple de la société de Paris, adopta cet enseignement. Les classes d'abord formées par les soins de M. Paul Bazille, ont ensuite reçu plus d'extension sous M. Rodolphe, à qui nous avions confié la direction de cette partie des études. Les connaissances exactes et rapides que les élèves ont acquises sont un sûr garant de l'excellence de la méthode suivie, et nous font vivement désirer de pouvoir maintenir cet enseignement dans nos écoles. Peut-être cela ne

sera-t-il possible qu'en ouvrant à ce sujet une souscription particulière. Nous avons pensé qu'il vous serait agréable de juger par vous-mêmes de l'instruction des élèves : ils subiront devant vous un examen sur les règles de la musique, et les plus avancés exécuteront en chœur quelques morceaux qu'ils n'ont étudiés que bien peu de temps.

» Pour compléter le bienfait de l'instruction, le comité avait long-temps désiré de pouvoir créer dans l'école une bibliothéque choisie. Ainsi en plaçant de bons livres entre les mains des élèves, on s'assurait les moyens de leur faire acquérir des notions qu'ils ne pouvaient retirer de l'instruction primaire. Un tel projet exigeait des dépenses bien au-dessus de nos moyens; cependant nous sommes parvenus à approcher un but si important, et si nous n'avons pas à notre disposition une bibliothéque nombreuse, du moins nous avons muni la plupart des enfans de collections qui forment une petite bibliothéque pour chacun d'eux. La Société de Paris, pour l'instruction élémentaire, fait publier sous ses auspices des traités dont les sujets mis au concours donnent à ces publications un caractère de supériorité, garant des bons effets qu'ils ne peuvent manquer de produire dans la classe à laquelle ils sont destinés. Il devenait donc important de les répandre parmi les enfans qui fréquentent nos écoles, sans causer à la Société des dépenses au-dessus de ses moyens. C'est pour cela qu'à la fin de chaque mois, lorsque les primes produites par les bons points sont distribuées aux élèves, celui qui doit recevoir une somme de cinquante centimes, peut prendre un des ouvrages que nous avons reçus, en payant sa valeur sur ses primes. Cette mesure a causé parmi eux une satisfaction réelle; car ils attachent un grand prix à ces livres qu'ils ont ainsi gagnés par leur bonne conduite, et par le zèle qu'ils apportent à se mettre en état d'y puiser les notions utiles qu'ils renferment.

» Jusqu'ici les prix de la fin de l'année étaient distribués d'après des concours établis dans chaque classe. Cette méthode offrait de nombreux inconvéniens. Il nous a semblé préférable de suivre dans la distribution dont vous allez être témoins une marche différente. Dans chaque branche d'enseignement le concours n'a eu lieu que pour la classe la plus avancée; pour toutes les autres, sans les distinguer entre elles, les prix ont été adjugés d'après la rapidité des progrès. Cette méthode présente, sans doute, plus de difficultés pour bien apprécier toutes les causes dont il faut tenir compte, si l'on veut placer les élèves dans des circonstances aussi semblables que possible. Mais elle a pour résultat de récompenser collectivement, et d'une manière plus directe, l'assiduité, la bonne conduite et le travail. Les recherches pénibles qu'elle exigeait n'ont pas rebuté M. Delon, dont le zèle et les lumières ont tant contribué à la prospérité de notre école : qu'il en reçoive ici les remercîmens de tout le comité.

» Le changement du directeur de l'école des garçons entraîna nécessairement celui de la directrice de l'école des filles, et dès cette époque le comité des dames s'étant organisé d'une manière plus complète, la marche des deux établissemens fut presque entièrement séparée. Des recherches actives et soutenues furent assez long-temps infructueuses, et peu de sujets se présentaient, qui fussent en état de répondre aux vues de perfectionnement que le comité des dames avait arrêtées. Par une de ces mesures pleines de la plus douce philanthropie, et que leur bonté naturelle leur inspire si souvent, chacune des dames du comité s'était depuis long-temps chargée de la surveillance spéciale d'une ou de plusieurs élèves. Il semblait que leur prévoyante sollicitude craignît de confier à des mains inhabiles le dépôt précieux dont elles s'étaient volontairement imposé la garde, et qu'elles ne sauraient exiger trop de garanties de celle à

qui elles consentiraient à le livrer. Tant de soins généreux ont amené les résultats qu'on devait en attendre; tant de pénibles recherches ont été couronnées de succès. Mademoiselle Honorine Belugou fixa le choix des dames du comité. Sages mères de famille, elles sentirent toutes que celle qui possédait de bonne heure l'amour de la religion et du travail; qui, privée de sa mère, avait su, jeune encore, la remplacer, porter dans son ménage le bon ordre et l'économie, et soutenir de son industrie de jeunes enfans qui la chérissent comme une seconde mère, réunissait toutes les qualités qu'elles désiraient trouver. Instruite dans l'école même, et par conséquent au fait de la méthode d'enseignement mutuel; bien supérieure d'ailleurs, par son aplomb, aux jeunes filles de sa classe et de son âge, mademoiselle Bellugou reçut à l'unanimité, malgré ses dix-sept ans, la direction d'une école où peu d'années auparavant elle se distinguait comme élève.

» Deux mois et demi se sont à peine écoulés depuis que cette honorable mission lui a été confiée, et déjà les plus heureux résultats se font sentir. Malgré les travaux d'une réorganisation, malgré le peu d'élèves qui fréquentent encore l'école et leur inexactitude, malgré les études que la maîtresse elle-même doit faire, des améliorations importantes se sont établies. Il y a dans les classes plus d'ordre, une meilleure tenue; ces jeunes filles, si difficiles à fixer, sentent mieux leurs devoirs, et sont plus attentives aux leçons qu'elles donnent ou reçoivent; une prononciation plus correcte s'est introduite dans toutes les classes de lecture. Mais les causes qui devaient retarder ces succès, et que je viens d'énumérer, ne sont pas les seules que je doive signaler ici. C'est surtout, et cette observation s'applique également aux deux écoles, c'est surtout dans le peu de soin que quelques parens apportent à seconder les efforts des instituteurs; je dirai plus, c'est à l'insouciance avec laquelle

ils multiplient toutes les causes d'insuccès qui dépendent de leur seule volonté, qu'il faut adresser des reproches. Il semble que l'importance de l'instruction soit nulle à leurs yeux; il semble qu'ils ne sollicitent l'admission de leurs enfans dans nos écoles, que pour s'affranchir pendant les heures de travaux journaliers, d'une surveillance importune; comme si le bonheur à venir de leur famille naissante ne dépendait pas tout entier de cette éducation première, de laquelle on dirait qu'ils ne font aucun cas. »

NOUVELLES

EXTRAITES DE LA CORRESPONDANCE.

L'école d'Asnières-les-Bourges, fondée depuis près de cinq ans par M. Duvivier, continue de rendre de grands services dans un pays où elle est seule. 90 élèves la suivent, et depuis sa fondation 50 en sont sortis ayant acquis une instruction élémentaire très-suffisante.

— Les deux écoles de garçons et de filles établies à Alais, continuent de prospérer. La première compte 163 élèves; la seconde 97.

— L'école dirigée à Nancy par M. Mauvais est dans un état parfait de prospérité. M. le curé de Saint-Epvre la visite souvent, et paraît prendre un vif intérêt aux élèves qui la suivent et qui se distinguent par leurs progrès dans l'instruction religieuse, en même temps que par une édifiante piété.

— Une école pouvant contenir de 90 à 100 enfans vient d'être ouverte à Arcueil.

— On nous écrit de Lunéville :

« M. le premier vicaire de la paroisse, faisant une instruction pastorale, a interrogé un des élèves de l'école d'enseignement mutuel, qui y assistaient; il en a été tellement satisfait que, pendant tout le temps que l'instruction a duré, il en revenait toujours à cet élève; qu'ensuite, il l'a conduit à la cure, l'a présenté à M. le

curé et aux autres prêtres de la paroisse, qui l'ont accueilli avec bienveillance, l'ont encouragé par des caresses et des images qu'ils lui ont données. Ce petit événement a produit le meilleur effet dans l'école, et y a excité l'émulation parmi les élèves.

GRANDE-BRETAGNE.

Extrait d'une lettre de M. Millar, secrétaire de la Société des écoles britanniques et étrangères.

Londres, 21 avril 1827.

Notre 22e. anniversaire tombe le 7 du mois de mai. Le comité me charge de vous dire qu'il regarderait comme une grande faveur qu'on lui envoyât, dans dix jours, un abrégé du rapport de votre dernière assemblée générale, particulièrement sur les points dont il n'est pas question dans votre journal qui nous arrive régulièrement, et particulièrement sur ce que vous souhaitez qui soit porté à la connaissance de notre assemblée générale. Nous serons très-heureux de voir ceux de vos amis qui pourraient assister à notre anniversaire. On s'occupe d'établir dans les différentes villes de l'Angleterre des écoles où l'on paie un ou deux schellings au lieu de trois et plus. Ce plan permet de donner de l'éducation à tous ceux qui ne pourraient pas la recevoir par la voie des souscriptions. Notre système est si populaire, que les écoles à Londres, où l'on paie quelque chose, sont aussi florissantes que les gratuites.

Les écoles pour la première enfance font aussi beaucoup de progrès; elles seront très-utiles si des fonds suffisans peuvent être rassemblés.

Nous avons aussi une société formée pour publier des livres à bon marché, sur les connaissances utiles, et des livres élémentaires de sciences dans un style adapté au commun des lecteurs. Toutes ces mesures engageront un plus grand nombre de personnes à y répandre l'éducation, et contribueront à triompher du plus grand ennemi de l'espèce humaine, de l'ignorance.

Signé MILLAR.

Des quatre ouvrages que la Société a couronnés dans sa séance du 21 mars dernier, trois sont imprimés et se vendent chez Louis Colas, libraire de la Société, rue Dauphine, n°. 32. Savoir :

Conseils sur la Santé ou Hygiène des classes industrielles, par M. Constant Saucerotte.

Les Soirées du Dimanche ou le curé de village, par mademoiselle Celnart.

Histoire de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours, par madame de Saint-Ouen.

Le texte de ce dernier ouvrage ne pouvait entrer dans le nombre de feuilles qui donnent cent huit pages d'impression; il en compose cent soixante, malgré la petitesse du caractère et la grande justification des pages; ce qui devait nécessairement élever son prix au-dessus de celui auquel la Société s'est arrêtée pour les volumes de cent huit pages.

Cette circonstance a paru favorable à une addition importante, celle des portraits des rois de France, et l'éditeur s'est empressé d'en enrichir ce petit livre. L'augmentation du texte aurait, d'après les bases de la Société, porté le prix du volume à 45 c., il aurait eu cent soixante pages, il en a cent quatre-vingt et il renferme soixante-dix portraits gravés pour 5 c. de plus. Car, quoique le conseil d'administration de la Société, après une mûre discussion, ait autorisé la vente de cet ouvrage à 60 c., et qu'il soit porté à ce prix sur les catalogues, on peut se le procurer à 50 c. en s'adressant *directement* à l'éditeur. La différence entre ces deux prix est la juste indemnité de l'intermédiaire que l'acheteur commet au soin de lui procurer un ouvrage qui ne peut être livré au-dessous de 50 c.

Ces explications serviront de réponse, une fois pour toutes, à ceux qui pourraient croire que les intentions bienfaisantes de la Société sont méconnues, parce qu'ils verraient les ouvrages de 30 c. cotés à 40 c.

Il nous reste à dire un mot sur les portraits ajoutés au texte de madame de Saint-Ouen. L'éditeur a pensé judicieusement suivant nous qu'ils étaient nécessaires, parce que les images plaisent infiniment aux enfans et qu'elles sont devenues aujourd'hui une partie essentielle de la composition des ouvrages élémentaires, et encore parce que la mémoire retient mieux les événemens qu'elle rattache à des traits dont les yeux ont été frappés.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XI. — Aout 1827.

XII°. *Année.*

L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 30 mai 1827.

Une lettre de M. Lautaud, instituteur à Alais (Gard), annonce que l'on s'occupe d'établir une école à Brunoux, dans les Cevennes, par les soins du consistoire local.

Madame Quignon, directrice de l'école de Filles de la Halle aux draps, écrit que l'état de sa santé l'oblige à donner sa démission. M. Jomard rappelle au conseil, à cette occasion, les services rendus par madame Quignon, qui a élevé l'école de la Halle aux draps au degré de prospérité où elle est maintenant; et il demande que sa lettre soit renvoyée, d'une part, au comité des dames et des maîtres, pour qu'il soit pourvu, dans le plus court délai possible, au remplacement provisoire de madame Quignon; et de l'autre, au comité des fonds,

pour qu'il soit fait une proposition dans la prochaine séance, au sujet des placemens faits à la Caisse d'Épargnes pour le compte des maîtres et maîtresses ; en vertu de la décision de la Société, du 18 novembre 1818. Ces propositions sont adoptées.

M. Rey, instituteur à Issoudun, annonce qu'il continue d'obtenir des succès dans son école ; que le 22 avril dernier, l'école des adultes, dont M. le maire a autorisé l'ouverture, a été installée. Il y enseigne la lecture, l'écriture et le dessin linéaire.

M. Bros de Pueschredon, correspondant de la Société, et secrétaire de celle de Montpellier, adresse divers renseignemens sur les travaux de l'école fondée par cette association, ainsi que des réflexions sur les fonctions d'instituteur primaire.

M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, annonce que le nouveau local qui lui a été accordé permettra de porter à 265 le nombre des élèves qui y seront admis. Indépendamment du succès qu'obtient le dessin linéaire dans son école, M. Deschamps fait connaître que le chant, d'après la méthode de M. Wilhem, y est enseigné de la manière la plus satisfaisante deux fois par semaine.

Sont présentées et admises comme membres de la Société les personnes dont les noms suivent : Madame *Récamier ;* M. *Frédéric Quezangal ;* M. *Fleuriot*, docteur en médecine à Caen ; M. *Walter Barthodi ;* M. *Coulmann*, avocat ; M. *Boquet*, capitaine du génie ; M. *Rey*, instituteur à Issoudun ; M. *J. Hantz*, négociant à Mulhouze ; M. *Max. Cerfberr*, capitaine d'état-major ; M. *Narcisse Vieillard ;* M. *Loret ;* M. *Legrand ;* M. *Singer*, négociant ; M. *Delavigne*, avoué ; M. *Lefebvre*, homme de lettres ; M. *Melesville*, homme de lettres ; M. *Rougevin*, architecte ; M. *Franchessin*, agent de change ; M. *O'Donnel*, maître des requêtes ; M. *Fould*, ban-

quier; M. *Màine de Glatigny*, notaire; M. *de la Roserie*; M. *Desjardins*.

Au nom du comité des fonds, M. le colonel Coutelle présente le budget général des recettes et dépenses de la Société pour l'année 1827 :

La recette est évaluée à.........	17,153 fr.
La dépense à...............	17,740
Resterait un déficit de.........	587

si le nombre des souscripteurs n'augmentait pas d'ici à la fin de l'année.

M. Francœur présente, de la part de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Idéométrie*, ou *Langage pasigraphique*, etc., un vol. in-8°., et demande que cet ouvrage soit renvoyé au comité des méthodes. Adopté. M. Francœur est adjoint au comité pour cet objet.

M. Jomard, au nom du comité des méthodes, réuni à une commission spéciale, lit un rapport sur un travail de M. Boulet, directeur de l'école Gaultier, relatif aux dictées d'écriture. Il propose, 1°. d'arrêter que les tableaux seront répartis entre trois écoles de Paris : celle de l'abbé Gaultier, celle de Saint-Jean-de-Latran, et une école de la ville, quand M. le préfet en aura accordé l'autorisation; 2°. qu'ils y seront essayés pendant trois mois, sous la surveillance de la commission spéciale et de l'inspecteur des écoles, commission dont les membres se partageront entre eux les trois écoles, et nommeront un commissaire spécial; 3°. qu'il ne sera point fait usage de la prononciation inscrite au-dessous de chaque mot ou syllabe; 4°. que MM. Francœur et Bally seront adjoints à la commission spéciale chargée de suivre les essais; 5°. que la commission se réunira chaque mois pour entendre les commissaires. Le conseil approuve le rapport et en adopte les conclusions.

M. Michelot annonce que les expériences que M. Coffy

a faites de la *Méthode de tenir des livres en parties doubles*, dans l'école de M. de Moyencourt, ont eu un plein succès. A partir du 11 juin, M. Coffy sera à la disposition du comité des Méthodes, pour repéter devant les membres qui le composent l'essai qui lui a si bien réussi, et dont M. Michelot a été témoin.

Séance du 13 *juin* 1827.

La Société israélite des Amis du travail annonce qu'elle est sur le point de fonder une École du dimanche, et que si le conseil veut bien lui envoyer quelques-uns des ouvrages couronnés, elle les acceptera avec reconnaissance. Elle fait en outre la demande d'ouvrir des relations suivies avec la Société. Le conseil nomme trois commissaires pour prendre connaissance des travaux de cette association.

M. Brard écrit pour annonçer qu'il est sur le point de quitter le Lardin, où il espère que l'école qu'il a fondée continuera de prospérer. Il transmet une copie du procès verbal de la dernière distribution de prix à cette école. (Voyez ci-après).

M. Lafléchelle, instituteur à Doullens, transmet l'état de situation de sa classe pour le premier trimestre 1827.

M. Millard, secrétaire de la Société des écoles britanniques et étrangères, écrit pour annoncer que la 22e. séance annuelle de la Société a été tenue le 9 mai dernier. A sa lettre est joint un numéro du *World*, contenant le procès-verbal de cette séance.

M. Germain, instituteur aux Sables (Vendée), accuse réception de l'envoi qui lui a été fait, adresse diverses observations sur la manière dont devrait être rédigé un *Manuel d'Agriculture*, et fait connaître les procédés qu'il suit pour l'enseignement de l'arithmétique. Il rend compte en outre du trait de dévouement

d'un de ses élèves, nommé Charles Jonas, qui, au péril de ses jours, a sauvé la vie à un de ses camarades tombé dans la mer. Le conseil décide qu'une collection des ouvrages couronnés sera envoyée à M. Germain, pour être remis comme un témoignage de satisfaction au jeune Jonas, et qu'un extrait de la lettre sera inséré au journal.

M. Maynard, instituteur à Melle (Deux-Sèvres), annonce que son école continue de prospérer. A sa lettre sont joints des échantillons d'écriture très-bien exécutés.

M. Beaurepaire, instituteur à Nangis, transmet l'état de situation de son école pour le premier trimestre de 1827. 148 élèves étaient présens au 1er mars.

M. Pompée, membre de la Société, annonce qu'il vient de faire l'acquisition d'une nombreuse école, où il se propose d'établir une classe pour les adultes. Des remercîmens seront adressés à M. Pompée pour cette communication.

M. Vannier, membre de la Société grammaticale, transmet deux exemplaires de sa *Grammaire pratique*, et deux de son *Tableau synoptique des quatre conjugaisons*. Le conseil renvoie les tableaux au comité des Méthodes, et décide que des remercîmens seront adressés à M. Vannier, pour le don des deux exemplaires de sa *Grammaire pratique.*

Les états de situation des trois écoles de la Société présentent les résultats suivans au 1er. juin :

École Gaultier.	306 élèves présens.
École de la Halle aux draps (filles).	450.
— *Id.* de St.-Jean-de-Latran. (*id.*).	280.

Un membre dépose sur le bureau des *prospectus* de l'école établie rue Carpentier, n°. 4, sous les auspices

de M. le préfet de la Seine. Cette École reçoit des élèves, moyennant la modique rétribution de 5 fr. par mois.

On renvoie au comité des fonds et au bureau une lettre du comité des Dames, contenant diverses propositions relatives à madame Quignon et à son remplacement. Pour ce dernier objet, le comité des maîtres se réunira à la commission.

M. Jules Leroi fait hommage à la Société d'un ouvrage intitulé : *Avis au peuple sur les premiers secours à donner dans les cas pressans*, 1 vol. in-32.

M. Basset communique une lettre de M. Coquillard, directeur de l'école de Liancourt, contenant des détails satisfaisans sur cet établissement, et le récit d'un acte de dévouement du jeune Benoît, qui a sauvé la vie à un enfant tombé dans une fontaine où il y avait sept pieds d'eau. Le conseil décide l'envoi des ouvrages couronnés, à titre d'encouragement, au jeune Benoît.

Sont présentés et admis comme membres de la Société, MM. *Haussmann*, principal clerc de notaire; *Paravey*, banquier; *Saglio*, banquier; *Potonié*, négociant; le docteur *Vareliaud; Fleuriot*, propriétaire; *Debec*, chef d'institution, à Londres.

M. le colonel Amoros lit un rapport sur MM. le marquis *D. Jcaquin Maria Salvador de Villores*, président de la Société patriotique et économique de Valence, et *Peyrolon*, archiviste de la même Société, présentés comme correspondans. L'admission de ces deux candidats est prononcée.

RAPPORT

Fait au Conseil, le 13 *juin* 1827, *sur MM. le marquis de Villores et Peyrolon.*

Messieurs,

La Société *patriotique* et économique de Valence en Espagne, parfaitement organisée pour pouvoir faire le bien du beau pays qu'elle exploite, est très-bien composée par la réunion d'un grand nombre d'hommes pleins de talent, et surtout de zèle et d'amour du bien public. Cette Société ayant été fondée en 1776, a pour objet de ses utiles travaux, l'*enseignement primaire*, l'industrie populaire, et tout ce qui peut apporter quelque amélioration aux fabriques, au commerce, à la navigation, à la pêche, à l'agriculture et à l'économie rurale; enfin, à toutes les branches qui peuvent intéresser les habitans du royaume de Valence, et augmenter leur richesse. Comme vous le voyez, elle a un point de contact avec nous, puisqu'elle s'occupe de l'*instruction publique;* mais elle est plus heureuse que nous, parce qu'elle embrasse un plus grand nombre d'objets et parcourt un espace plus grand dans le riche domaine de l'intérêt social. Nous connaissons plusieurs des membres de cette Société de l'Attique espagnol, et nous sommes en correspondance active avec l'un des plus ardens amis de la prospérité générale du peuple. Cet homme, digne de fixer vos regards, est l'un de ceux qui travaillent le plus et le mieux dans cette association respectable de philanthropes, et qui exerce, par la même raison, une très-active influence sur l'esprit de ses collègues. M. *Peyrolon*, chef des archives et secrétaire parfois, cherche, commande et réunit tout

ce que le génie humain et l'amour du bien peuvent enfanter de plus utile. Le colonel Amorós, membre de ladite Société, a la commission spéciale et les moyens d'envoyer à Valence, sa patrie native, toutes les productions littéraires qui pourront intéresser ce pays délicieux, et nous nous réunissons pour prier la Société de vouloir bien accorder au président de ladite Société de Valence, M. *Don Joaquin Maria Salvador*, *marquis de Villores*, et à M. *Peyrolon*, archiviste, le titre de membres correspondans de cette Société. Nous avons également l'honneur de vous proposer de faire un échange de nos richesses respectives, et d'envoyer aux archives de ladite Société une collection des brochures que vous jugerez convenables, et nous obtiendrons de la même Société qu'elle veuille bien vous envoyer une collection de ses actes et mémoires imprimés. Ce commerce mutuel de productions littéraires et philanthropiques est aussi fécond et même plus que les échanges des objets matériels de la nature et de l'industrie; car ce sont les premiers qui apprennent à faire un bon emploi des autres, et à augmenter leurs valeurs.

Le colonel directeur des Gymnases normaux du gouvernement.

AMORÓS.

Note relative au rapport sur les écoles du royaume des Pays-Bas.

Notre honorable collègue M. Jullien m'a chargé de communiquer à la Société un *Rapport sur les écoles du royaume des Pays-Bas*, qui lui a été envoyé par M. le ministre de l'intérieur de ce royaume.

Ce rapport offre beaucoup d'intérêt, car il fait parfaitement connaître l'état prospère de l'instruction primaire en Belgique et en Hollande.

Des tableaux qui y sont annexés nous apprennent que le nombre des élèves qui suivent les divers établissemens d'instruction, est de 633,859 sur une population de 6,167,286 âmes.

Divers journaux ont rapproché de cette statistique celle qui a été rédigée sur le même sujet par M. Charles Dupin, pour ce qui concerne la France.

Or, il semble résulter de ce rapprochement que notre patrie est fort en arrière des Pays-Bas, puisque nos trente-deux départemens du nord, sur une population de 13,000,000 environ, n'envoient que 740,486 enfans aux écoles, et les cinquante-deux du midi, dont la population est de 18,000,000, n'en envoient que 375,931.

Ainsi, en s'en rapportant à ces calculs, on voit que dans les Pays-Bas l'instruction est répandue une fois autant que dans le nord de la France, et six fois autant que dans le midi.

Sans doute, messieurs, vous pensez qu'on ne saurait trop mettre d'attention lorsqu'il s'agit d'établir un parallèle dont le résultat est de prouver que notre patrie n'est pas au niveau d'un pays étranger, relativement à un objet qui touche de si près l'honneur national.

Peut-être trouverez-vous que les écrivains dont nous parlons ont mis un peu de légèreté dans leur jugement, lorsque vous saurez que sur ce total de 633,859 élèves qui fréquentent les diverses écoles des Pays-Bas, le rapport comprend près de 8000 jeunes gens qui suivent les cours des universités et des colléges dans lesquels les langues anciennes sont enseignées. M. Dupin, au contraire, n'a parlé que des écoles primaires, et point de doute, suivant nous, que s'il eût compris dans son travail les élèves qui reçoivent l'enseignement supérieur, comme M. le ministre

de l'intérieur des Pays-Bas l'a fait dans son rapport, l'égalité n'eût été rétablie entre les deux états.

En effet, tout en reconnaissant que l'instruction primaire peut être plus florissante en Belgique et en Hollande qu'en France, nous pensons que le haut enseignement produit de meilleurs résultats dans notre patrie.

Au reste, messieurs, comme nous l'avons déjà dit, le rapport dont nous vous entretenons est du plus haut intérêt, et prouve tout le soin que le gouvernement des Pays-Bas apporte à la propagation de l'instruction dans les basses classes. On y voit encore que les Sociétés analogues à la nôtre sont non-seulement tolérées, mais encore encouragées, et qu'on sait leur tenir compte des efforts qu'elles font pour seconder l'autorité dans la noble tâche d'améliorer l'éducation populaire.

A. Taillandier.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Extrait d'une lettre de M. Broz, *secrétaire de la Société de Montpellier.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques exemplaires du procès verbal de notre dernière séance générale. Le rapport du secrétaire vous mettra parfaitement à même de juger de la situation et de la marche de nos écoles. L'examen public sur les diverses parties de l'enseignement a produit le meilleur effet. Les noms de tous les élèves étaient renfermés dans une urne; à chacun étaient joints l'indication de sa classe, en lecture, écriture, arithmétique, dessin linéaire, grammaire et musique; plus, son rang de force dans ses classes, et le nombre

des séances de présence dans l'année, de telle sorte que les questions ont pu être proportionnées au savoir de chacun. Ensuite les plus forts dans chaque partie ont été interrogés. On a paru entendre surtout avec un grand intérêt l'élève Chapelle, âgé de treize ans, qui a surpris par la manière dont il possédait le système métrique, avec tous les développemens déposés dans les tableaux de M. Jomard. Un élève âgé de huit ans, a lu et écrit sans hésiter tels nombres entiers ou décimaux qui lui ont été posés ou dictés : entre autres le suivant, par lequel on voulut essayer de l'embarrasser : 5 billions, 5 billioniémes — 5.000.000.000,000.000.005, qui ne se composent pas de moins de 19 chiffres, dont 17 zéros et une virgule intermédiaire à placer convenablement.......

Je suis fermement convaincu que l'une des causes principales de l'insuccès de l'enseignement mutuel dans quelques localités, est le peu de capacité des maîtres et ce que l'on a affirmé, dans de bonnes vues sans doute, que la méthode est accessible à quiconque veut l'apprendre. Je pense, tout au contraire, que bien des gens ne sauraient y atteindre, et qu'une école d'enseignement mutuel ne peut prospérer que dirigée par un excellent maître, et surtout bien supérieur à ce que l'on eût exigé de lui avant l'introduction de la nouvelle méthode ; confiée à un homme médiocre, elle doit finir par tomber d'elle-même, et créer des détracteurs à un mode d'enseignement aussi admirable par ses résultats moraux qu'intellectuels. Presque chacun des numéros du Journal d'éducation en fournit des exemples ; dans le mois de décembre dernier, à la page 62, et notamment 68, où il est dit, à propos de M. Larbaud, à Gannat : « On » aime à voir un instituteur primaire faire preuve d'un » talent qui l'élève au-dessus de sa tâche, condition né» cessaire pour la bien remplir. » Je n'ignore pas que

ce principe, admis, détruira l'idée de l'excessive économie que l'on a voulu attacher au système de Lancaster; mais je suis de ceux qui pensent que la vérité gagne toujours à ne pas être déguisée en la moindre chose; et que l'enseignement mutuel, coûtât-il autant que le plus cher des simultanés ou individuels, il y aurait encore une grande économie dans la rapidité des progrès, et surtout la réalité de ceux-ci, m'abstenant d'énumérer les autres avantages qui en sont la suite. En vain on m'objecterait les années 1816, 17, 18 et 19, durant lesquelles s'élevèrent un très-grand nombre d'écoles mutuelles, dirigées par de bons maîtres, avec des honoraires très-modiques. On ne dut la facilité d'en trouver qu'aux événemens de cette époque, qui, ayant renversé successivement la plupart des existences sociales, portèrent à la tête des établissemens des personnes qui n'y eussent jamais songé sans cela. N'y vit-on pas en effet nombre d'officiers de l'armée, dont plusieurs du grade de capitaines, des secrétaires généraux de préfecture ou autres employés supérieurs de diverses administrations, tous tellement au-dessus de ce nouvel emploi, qu'il ne pouvait être que momentané pour eux, à moins qu'il ne leur présentât des ressources pécuniaires en rapport avec leur existence et leur considération précédentes. Honneur à Charles Dupin, qui vient de fortifier de son éloquence tant de preuves inconnues des immenses bienfaits de l'instruction primaire! Ce nouveau service ne sera pas le moins important qu'il ait rendu à sa patrie. Notre secrétaire, malgré la longueur de notre séance générale, n'a pu résister au désir de présenter à ses auditeurs un résumé de l'intéressant discours du savant académicien, qui ne dédaigne pas de consacrer une partie de son temps à l'instruction de la classe ouvrière de la capitale.

Notre classe de dessin linéaire commence à bien mar-

cher, mais seulement depuis l'introduction des tableaux et du texte, modifiés, publiés par M. de Jaubert, pour l'école d'Herry. Néanmoins, nous désirerions savoir si la deuxième édition du dessin linéaire de M. Francœur paraîtra bientôt; dans la certitude du contraire, je songerais peut-être à publier encore même quelque chose à ce sujet, de plus complet que ce qui existe, surtout comme introduction au cours de M. Dupin. Ce qui me fournirait aussi l'occasion d'émettre mes idées sur la nécessité d'assujettir l'enseignement de la géométrie appliquée aux arts, au système d'enseignement mutuel, sans lequel le premier risque de manquer son but, au moins dans l'état actuel des connaissances de la classe à laquelle il est destiné.

La musique, suspendue proivisoirement, a été reprise depuis peu de jours par l'effet d'une souscription spéciale, ainsi que nous l'avions espéré.....

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Lettre de M. Brard, correspondant de la Société, fondateur de l'école du Lardin.

Ce 22 mai 1827, au Lardin.

A M. le président de la Société pour l'Enseignement élémentaire.

J'ai l'honneur de vous adresser le procès verbal de la distribution de prix de l'école du Lardin, qui fait le troisième anniversaire de sa fondation.

Je vous annonce aussi, monsieur, que nous avons mis à exécution l'heureuse idée que M. de Gérando énonça l'hiver passé, et que l'école est pourvue d'une petite bi-

bliothèque composée d'un exemplaire cartonné de chacun des ouvrages que vous donnez pour prix. Le maître mineur le prête aux ouvriers contre une valeur égale au livre, et rend le gage quand l'ouvrage rentre en bon état. *Simon de Nantua* est presque toujours en lecture ; j'en ai fait déposer deux exemplaires.

Vous apprendrez avec plaisir que monseigneur l'évêque de Périgueux protège l'école du Lardin, y prend le plus vif intérêt, et qu'il a bien voulu témoigner sa satisfaction au maître de l'école du soir, qui fait le catéchisme, en lui envoyant un exemplaire sur lequel il lui a exprimé son contentement par écrit.

Je vais quitter le Lardin, et transporter mon domicile à Fréjus, département du Var; mais j'ai la satisfaction d'avoir tellement démontré l'avantage de l'instruction populaire, que j'ai la douce espérance que cette fondation, qui se rattache à celle de la masse des secours que j'ai établis depuis cinq ans, se perpétuera après mon départ ; j'en ai pour garant la satisfaction générale des ouvriers, et l'approbation des autorités locales, qui ont toujours secondé mes bonnes intentions.

Un jour, peut-être, du pied de la montagne de l'Esterelle, et du milieu des forêts battues par la mer, j'aurai à vous annoncer la création d'une nouvelle école ; mais ce ne sera que le fruit du temps ; et en attendant, il me sera bien doux de me rappeler les circonstances qui m'ont permis de vous assurer de la considération distinguée avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BRARD.

Procès verbal de la distribution des Prix de l'école gratuite établie au Lardin, par M. Brard, *en faveur des ouvriers mineurs, et de leurs enfans.*

Aujourd'hui 13 mai 1827, M. Lapeyre, lieutenant-colonel, chevalier de St.-Louis, de la Légion d'honneur, maire de la commune de Saint-Lazare, et M. le comte d'Abzac, juge de paix du canton de Terrasson; sur l'invitation qui leur a été faite par M. Brard, directeur de la mine de Lardin et fondateur de l'école gratuite de cet établissement, ont assisté à la distribution des prix qui a eu lieu aujourd'hui sur la terrasse du château de Peyraux, appartenant à madame la comtesse de Boyère, concessionnaire de ces mines.

Les élèves disposés sur deux rangs, et portant des fleurs pour tout ornement, ont été accueillis de la manière la plus flatteuse par les personnes qui ont voulu assister pour la troisième fois à cette petite fête de famille. M. Brard a présenté les échantillons des écritures qui avaient été jugées dignes de remporter les prix, a communiqué les livres et les objets qu'il se proposait d'offrir en récompense, et l'on a procédé de suite à cette distribution.

M. le maire a successivement appelé les élèves qui ont obtenu des couronnes, des prix ou de simples encouragemens; le maître les a présentés à M. le juge de paix, qui les a couronnés, et qui leur a adressé des paroles amicales et encourageantes en leur remettant le prix de leur application et la récompense de leurs succès. L'assemblée a remarqué et applaudi deux jeunes élèves mineurs qui ont remporté chacun trois prix.

DISTRIBUTION.

Lecture courante dans les livres.

1er. Prix. *Jean Reyzal*, âgé de 13 ans; un Testament relié, les deux premiers livres du père Lami, un petit Jack.

2e. Prix. *Delmont Saccario*, âgé de 16 ans; les troisième et quatrième livres du père Lami, un Droit français, une Histoire de Joseph.

3e. Prix. *Langrelet*, Tyrolien naturalisé, âgé de 24 ans, mineur; un Testament relié, une Carte de France et une Carte d'Europe.

Lecture dans l'écriture.

1er. Prix. *Lambert aîné*, âgé de 19 ans; la Science du bonhomme Richard, un Droit français, une Explication des Proverbes; le deuxième livre de l'École chrétienne.

2e. Prix. *Robert aîné*, âgé de 15 ans; un Choix de morceaux, le Berger et son troupeau, un Almanach de Montyon, Leçons de Morale pratique.

3e. Prix. *Pierre Marrou*, âgé de 15 ans; un Choix de morceaux, un petit Jack, Proverbes du bonhomme Richard.

Écriture.

1er. Prix. *Lambert aîné;* une Carte de France, une Carte d'Europe.

2e. Prix. *Ramisse*, âgé de 17 ans; une Carte de France, une Science du bonhomme Richard.

3e. Prix. *Robert aîné*; un Droit français, sixième livre du père Lami, la Science du bonhomme Richard.

4e. Prix. *Philippon*, âgé de 17 ans; un Droit français, un Choix de morceaux.

5e. Prix. *Lherbet*, âgé de 19 ans ; Morale pratique, Proverbes, la Science du bonhomme Richard.

Arithmétique.

1er. Prix. *Lambert aîné;* Principes d'Économie publique, Almanach Montyon et Proverbes.

2e. *Philippon*. Principes d'Économie, Science du bonhomme Richard.

3. *Robert aîné*, une Carte de France.

Géométrie pratique.

1er. Prix. *J. Schnegg*, Tyrolien naturalisé, âgé de 33 ans, maître mineur au Lardin ; une Carte d'Europe, Principes d'économie publique.

2e. Prix. *P. Heldrill*, âgé de 20 ans, Tyrolien naturalisé, caporal mineur ; un Testament relié, un Compas à quatre pointes, et une Minéralogie populaire.

Catéchisme.

1er. Prix. *Étienne Robert*, âgé de 13 ans ; deuxième livre de l'École chrétienne, cinquième livre du père Lami.

2e. Prix. *J. Reyzal*, âgé de 13 ans ; deuxième livre de l'École chrétienne.

Encouragemens.

Julien Schnegg, âgé de 8 ans, fils du maître mineur ; un petit Jack.

Pierre Sautet ; deuxième livre de l'École chrétienne.

Jean Devoine ; un Testament relié.

Lambert jeune ; un Choix de morceaux.

Bonnet ; une Histoire de Joseph.

Immédiatement après cette distribution, M. le comte d'Abzac a pris la parole, et s'est exprimé en ces termes en s'adressant aux élèves :

« Nous voilà encore réunis pour être témoins des succès que plusieurs de vous ont mérités d'obtenir par une bonne conduite et un travail assidu. Mais cette fête n'est point complète, puisque nous avons à regretter la présence du vénérable pasteur qui a gouverné pendant si long-temps et avec un zèle infatigable le troupeau que la Providence avait placé sous sa direction, et qui, l'année dernière, en vous donnant le prix du travail et de la sagesse, vous exhorta à mériter, par une conduite irréprochable, les bons témoignages de vos chefs. Son grand âge et ses infirmités nous privent de le voir aujourd'hui parmi nous. Ce n'est point encore le seul regret que nous ayons à éprouver, puisque celui qui, par son zèle et sa constance dans la pratique du bien, avait su vous inspirer l'amour du travail et des vertus chrétiennes, sera bientôt perdu pour nous; une autre contrée plus heureuse possédera cette famille où toutes les vertus se trouvent réunies. M. Brard, en quittant les communes de Beauregard et Saint-Lazare, laissera de bien vifs regrets dans le cœur de ses amis, et aux malheureux celui de ne plus recevoir les consolations qu'ils étaient sûrs de trouver auprès de sa famille, qui savait alléger leurs maux en les partageant.

» Puisse la Providence exaucer les vœux que nous formons pour son bonheur, et la récompenser de tout le bien qu'elle vous a fait. »

La séance s'est terminée aux cris de *Vive le Roi!* et a été suivie d'un petit bal champêtre.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.

Extrait d'une lettre de M. Germain, *instituteur aux Sables* (Vendée).

Messieurs,

J'ai reçu les divers ouvrages dont vous avez ordonné l'envoi à mon école. Je vous en remercie au nom de M. le maire et au mien.

Je n'ai pas, comme les écoles de la capitale, l'avantage de pouvoir mettre sous vos yeux les échantillons des travaux de mes éléves ; mais, si j'en dois croire les étrangers qui me font l'honneur de visiter mon école, les progrès de mes élèves ne le cèdent en rien à ceux des autres écoles. Je puis non-seulement montrer des échantillons de dessin linéaire parfaitement exécutés, mais aussi des dessins de paysages, des têtes d'académie, etc. Un de mes élèves, âgé de quinze ans, qui est entré, cette année, comme maître de dessin au séminaire de notre ville, a fait présent à monseigneur l'évêque de Luçon d'une descente de croix, d'après Annibal Carrache, qui a fait l'admiration des personnes qui l'ont vue. Ma classe est ornée de dessins faits par mes élèves, ce qui entretient l'émulation, car je n'admets à l'honneur du cadre que les dessins bien exécutés.

Monseigneur l'évêque de Luçon, qui s'intéresse vivement à son jeune maître de dessin, m'a promis qu'il emploierait son crédit pour le faire placer à l'école de dessin entretenue par le gouvernement, si je puis lui tracer la marche à suivre pour cet effet. Je vous prie, messieurs, d'avoir la complaisance de me l'indiquer; vous rendrez un grand service à ce jeune homme, fils d'une

veuve et l'aîné de six enfans sans fortune; je crois que vous ferez présent aux arts d'un très-brillant sujet.

Nous avons aussi notre Bertrand. Le 28 mai dernier, un enfant nommé Frapier tomba à la mer dans un endroit où il y a une fosse assez profonde, et disparut. Un autre enfant, nommé Charles Jonas, ayant aperçu son camarade tombé dans l'eau, accourut, et se jeta tout habillé à la mer pour le sauver. Il parvint à l'atteindre, mais il eût péri avec lui si, par les cris qu'il jeta en courant au secours de Frapier, il n'eût attiré deux autres enfans qui l'aidèrent à se retirer, et en même temps l'enfant qui se noyait, et que Jonas n'avait point lâché, quoiqu'il vît bien que sans secours il ne pouvait se sauver. Ce qui ajoute au mérite de cette action, c'est que Jonas ne sait pas nager, et qu'il n'a suivi que le mouvement de son cœur qui le portait à sauver les jours de son camarade. C'est un enfant élevé assez délicatement et d'une faible constitution, mais fort bon sujet et fort soumis.

Je vous rapporte cette action, sachant bien que les actes de dévouement ne vous sont point indifférens, et que c'est vous faire plaisir que de vous les signaler.

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Lettre de M. Coquillard, *directeur de l'École de Liancourt.*

Monsieur,

Je m'empresse de porter à votre connaissance une action d'un élève de mon école, dans l'espoir qu'elle sera accueillie de vous avec bonté et intérêt.

Le 25 du mois de mai, vers six heures du soir, le

jeune Constant-Stanislas Benoît, âgé de sept ans et demi, fils d'un cordonnier de cette commune, jouait avec le fils de M. G***, docteur en médecine, à peu près du même âge. Ce dernier tombe dans une fontaine où il y avait sept pieds d'eau.

Benoît voit le péril imminent que courait son jeune ami, se couche aussitôt sur le bord de la foutaine, attend l'instant où celui-ci revient sur la surface de l'eau, le saisit par la main, et parvient ainsi à force d'efforts, et non sans courir le danger d'être noyé lui-même, à lui rendre la vie qu'il aurait certainement perdue sans ce secours.

Je profiterai de cette circonstance pour vous donner l'assurance que l'école de Liancourt est dans un état de prospérité très-satisfaisant. Malgré les travaux arriérés de la culture, elle présente encore aujourd'hui un effectif de 80 élèves, dont les progrès sont très-sensibles. Afin de vous en donner une idée, je vous adresse un échantillon d'écriture du jeune Benoît.

Je crois ne pas devoir oublier que cet élève fait les divisions les plus difficiles en parties décimales, et conjugue les verbes irréguliers, commence l'analyse grammaticale, et écrit sous la dictée aussi habilement que les plus âgés de l'école.

Un grand nombre d'autres sont comparativement aussi avancés que lui.

La classe du matin comprend la lecture, l'écriture et l'arithmétique ; celle du soir, également la lecture, l'écriture, la répétition et l'explication de la leçon de grammaire, la conjugaison d'un verbe, l'analyse des mots, enfin la dictée.

J'ai l'honneur, etc

E. Coquillard.

GRANDE-BRETAGNE.

L'assemblée annuelle de la Société, pour les écoles britanniques et étrangères, a eu lieu le 7 mai dernier. Plusieurs étrangers et autres personnes de distinction y ont assisté. En l'absence de S. A. R. le duc de Sussex, M. William Allen, écuyer, trésorier de la Société, a occupé le fauteuil. Il a annoncé que S. A. R., qui avait eu le désir de présider la séance, se trouvait retenue par des affaires importantes, mais qu'elle arriverait probablement pendant le cours de la séance. Il a proposé de lire, en attendant, le rapport.

En conséquence, le secrétaire a donné lecture du rapport qui a présenté un tableau très-satisfaisant des progrès de l'éducation. Il paraît que, dans les écoles centrales, 500 garçons et 300 filles reçoivent l'instruction; que près de 100 attendent leur tour d'admission; que, depuis leur établissemeut, ces écoles ont reçu 16,643 garçons et 8,019 filles, ce qui fait un total de 24,662 enfans qui, non-seulement ont acquis les élémens de l'instruction, mais encore une connaissance très-exacte des faits, des doctrines et des préceptes contenus dans les Saintes Écritures. Un changement important a été opéré depuis la dernière assemblée générale : on a jugé convenable d'exiger une petite rétribution chaque semaine, de la part des enfans qui suivent les écoles centrales; cette rétribution a été faite à 2 deniers par enfant, ou 4 deniers pour trois enfans de la même famille. Cet arrangement a commencé avec l'année et a été agréé par les parens. Le nombre des écoles assistées par la Société, en Irlande, est de 1,477, qui contiennent 102,380 élèves, dont on a calculé que la moitié professe la

religion catholique. Dans toutes ces écoles on lit des extraits des Saintes Écritures. 222 nouvelles écoles ont été ouvertes dans le courant de l'année. Il a été accordé à 1,043 écoles des secours en argent, montant à une somme de 9,123 livres. 132 maîtres et 68 maîtresses ont été admis dans l'institution normale, ce qui porte à 1,371 le nombre des maîtres et maîtresses reçus depuis l'ouverture de l'établissement en novembre 1824. Les efforts de la Société n'ont pas eu moins de succès au dehors, et la méthode a fait des progrès dans toutes les parties du monde. Un appel a été fait pour augmenter les ressources de la Société, dont les moyens sont loin d'égaler et la tâche et le zèle pour la propagation de l'instruction générale.

Telle est, d'une manière bien succincte et bien incomplète, la substance de ce rapport, sur lequel nous reviendrons quand nous l'aurons sous les yeux, pour en faire connaître les détails les plus intéressans.

Plusieurs membres ont pris la parole à l'occasion de ce rapport, et ont présenté des réflexions philanthropiques suggérées par les faits qu'il contient. Les discours de M. Poing Ricc, membre du parlement; de sir George Rose, baronnet, ont eu pour but de proposer l'adoption du rapport, et cette motion a été adoptée par acclamation.

Le baron Mandelsloh, ambassadeur de la cour de Wurtemberg, a proposé de voter des remercîmens au roi pour sa libérale souscription; cette motion, appuyée par M. Joshna Vanoven, a de même été votée par acclamation.

Des remercîmens ont également été votés à l'unanimité à S. A, R. le duc de Sussex, au prince Léopold, à la duchesse de Sussex, aux dames protectrices de l'institution, aux vice-présidentes de la Société, aux Socié-

tés auxiliaires, et enfin à l'excellent M. Allen, trésorier de la Société.

S. A. R. le duc de Sussex n'étant pas arrivé à 4 heures, l'assembée s'est dissoute.

ANNONCES.

Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours; par madame L. de Saint-Ouen, *auteur des Tableaux mnémoniques de l'Histoire de France et de celle d'Angleterre.* 1 vol. in-18 de 180 pages, orné d'un grand nombre de portraits. Prix, 60 cent. Chez Louis Colas, éditeur du *Journal d'Éducation.*

Ce petit Livre est un de ceux qui ont été couronnés au dernier concours ouvert par la Société pour l'instruction élémentaire. A ce suffrage se joint, pour le recommander, celui que le public a accordé depuis quelques années aux Tableaux mnémoniques de l'Histoire de France et de celle d'Angleterre, publiés par le même auteur. Le rapport fait dans la dernière assemblée générale, sur les concours, nous dispense d'entrer dans un nouvel examen du travail de madame de Saint-Ouën. On sait déjà que son petit livre est bien conçu, bien exécuté, et parfaitement propre à atteindre son but, en mettant les notions les plus importantes de l'histoire de notre pays à la portée des lecteurs qui n'ont que peu de temps à consacrer à cette étude.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XII. — SEPTEMBRE 1827.

XIIe. *Année.*

L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 27 juin 1827.

M. le président annonce au conseil que M. d'Abrahamson, aide de camp de S. M. le Roi de Danemarck est présent à la séance ; il lui adresse les félicitations de la société sur tout ce que son zèle l'a porté à faire dans l'intérêt de la propagation de l'instruction primaire en Danemarck, où plus de 1800 écoles ont été fondées par ses soins. Il invite ensuite M. d'Abrahamson à prendre place au bureau.

M. Vallejo, membre de la société, écrit pour faire connaître les nouveaux succès qu'obtient sa méthode pour l'enseignement de la lecture espagnole. — Renvoyé au comité des méthodes. . . . .

M. Potomé, membre de la Société, fait hommage d'une

collection d'ouvrages allemands sur l'Éducation. — Remercîmens.

M. Durant de la Vaque, président du comité d'instruction élémentaire de S.-Hippolyte (Gard), annonce que ce comité est sur le point de fonder une école.

Il est donné connaissance de la situation des écoles élémentaires de la ville de Paris au 1er juin 1827. 29 écoles, dont 11 de filles et 6 d'adultes, renfermaient à cette époque 3,743 élèves.

Une lettre de M. Roger, directeur de l'école de Volvic, accompagne des échantillons de dessins des élèves de cette école. — Renvoyés à l'examen d'une Commission.

On présente également au conseil des dessins de machines très-bien exécutés par un élève de l'École de S.-Jean de Beauvais, actuellement élève de l'école des arts et métiers de Châlons. M. le président adresse des encouragemens à ce jeune homme, nommé Bourcke, présent à la séance.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Gélys*, ancien employé de la guerre; *Paillot*, droguiste; *Dupin* aîné, député; *Froment* jeune; *Hacquet*, *Levaillant*, pharmacien; *Labie*, notaire à Neuilly; *Guyet*, notaire; *Thomas*, marchand, à l'Aigle; *Rœderer*; *Valpincon*, banquier; Le Comte *de Las Cases*; *Desroziers*; *Armand*, professeur de dessin; *Leclerc*, élève de L'abbé Gaultier; *Libert*, propriétaire.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Le reliquat du dernier compte était de.	1,033 fr.	16 c.
La recette du 30 mai au 26 juin s'est élevée à.	2,099	
En tout.	3,132	16
La dépense de la même époque s'est élevée à.	2,626	42
Reste.	505	74

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé : 1°. un maximum de fournitures à M. Lautaud, instituteur à Alais (Gard), pour l'école que l'on se propose d'ouvrir à Branoux ; 2°. un envoi de livres, pour la valeur de 20 fr. au comité des écoles consistoriales israélites de Metz.

M. Jomard, en l'absence de M. Basset, lit un rapport au nom du comité d'inspection. Après avoir rappelé les services rendus par Madame Quignon, pendant dix années durant lesquelles elle a dirigé l'école des filles de la Halle-aux-draps, M. le rapporteur propose :

1°. D'accepter la démission de Madame Quignon pour le 1er juillet prochain ;

2°. Sur la présentation du comité des Dames, de nommer Mademoiselle Lelièvre institutrice de l'école de la Halle-aux-draps, pour la même époque, avec son traitement actuel de 1200 fr. par an, et une indemnité annuelle de logement de 300 fr.

3°. De nommer Madame Artus institutrice de l'école du Clos-St.-Jean-de-Latran, avec un traitement annuel de 1,000 fr. et une indemnité de logement de 300 fr.

4°. d'écrire au comité des Dames, pour lui annoncer la décision du conseil, pour le prier de remettre à Madame Quignon une lettre de satisfaction et l'arrêté pris en sa faveur, de remettre aux deux nouvelles maîtresses ampliation de l'arrêté de leur nomination, enfin de vouloir bien s'entendre pour la remise du mobilier des écoles, et l'instellation des nouvelles maîtresses.

5°. De décider que Mademoiselle Lelièvre et Madame Artus ne pourront avoir de sous-maîtresses, avec ou sans appointements, qu'en cas d'absence ou de maladie, et que, dans ce cas, elles devront s'adresser à la Société pour demander une suppléante.

Ces propositions son adoptées.

Sur la proposition du Comité des fonds, il est accordé à Madame Quignon une rente viagère de 90 fr. sur les fonds déposés à la caisse d'Épargnes.

Séance du 11 *juillet* 1827.

Un lettre de M. le comte Hippolyte Jaubert annonce la visite que Monseigneur l'Archevêque de Bourges a faite à l'école d'Herry, dont ce prélat a paru extrêmement satisfait. M. le comte Jaubert donne des nouvelle satisfaisantes des écoles de Fourchambault et de St.-Doulchar.

M. Meynardie, propriétaire au Sezan, près Bergerac, annonce que plusieurs habitans de Bergerac ont l'intention de fonder une école dans cette ville. Il demande à cet effet les directions et les encouragemens de la Société.

M. Varaigne écrit à la Société pour lui transmettre deux lettres venant de la Colombie, et pour offrir de faire passer dans cette contrée la correspondance de la Société.

Une lettre de M. Restrepo, ministre des relations extérieures de la Colombie, accuse réception des lettres de la Société, et annonce que ce ministre s'est empressé d'en communiquer le contenu à diverses associations qui s'occupent de la propagation et de l'amélioration de l'instruction primaire dans la Colombie. — Renvoyé au comité de correspondance étrangère.

Une lettre de la société philanthropique de Bogota contient des remercîmens pour l'intérêt que la Société de Paris porte aux écoles colombiennes, et des offres d'ouvrir des relations entre les deux sociétés qui ont le même but, la propagation et l'amélioration de l'instruction populaire : cette lettre annonce l'envoi de pièces et de documens qui ne sont pas encore parvenus. — Renvoyé au même comité.

M. de Valcour annonce qu'étant sur le point de monter une classe à ses frais, il met cinq places à la disposition de la Société, pour les élèves qu'elle voudrait y envoyer gratuitement. — Renvoyé au comité des maîtres.

M. Saillard, instituteur à Granville, envoie l'état de situation de son école pour le 2e. trimestre 1827. 68 élèves étaient présents au 1er. juin dernier.

Les écoles de la société présentaient l'effectif suivant, au 1er juillet courant :

École de l'abbé Gaultier.	292	élèves.
École de la Halle-aux-draps, (filles).	466	
École de St.-Jean de Latran, (id). . .	290	

Sont présentés et admis comme membres de la société, MM. le baron *de Rodde*; *Duvergier*; *Judes*; *Lamy*, marchand; *Artus*, employé au trésor royal; *Champagny* père, propriétaire à Langeais; *Gérosme*, propriétaire; *Robinet*, pharmacien; *Dondey-Dupré* fils, libraire.

M. Colas écrit pour annoncer que trois des ouvrages couronnés cette année par la société sont en vente, et que le quatrième ne tardera pas à paraître. Douze exemplaires de chacun de ces ouvrages sont annexés à sa lettre. — Le bureau remercîra M. Colas.

M. Renouard lit un article du *Globe*, du 7 juillet courant, contenant la mention d'un rapport lu à l'Académie de Médecine par le docteur Double, d'où il résulte qu'une des causes de la misère et de l'insalubrité de la plaine du Forez, doit être attribuée au défaut d'instruction primaire. M. Renouard fait remarquer que la vérité établie dans ce rapport est une de celles dont la Société est le plus pénétrée; et il demande en conséquence qu'une lettre de félicitations soit écrite à M. le docteur Double, et qu'il lui soit demandé communication de son rapport avec

l'autorisation de le publier dans le *Journal d'Éducation*. — adopté.

M. Jomard, au nom d'une commission spéciale, rend un compte verbal de l'examen des échantillons de dessins, envoyés par M. Roger, directeur de l'école fondée à Volvic par M. le préfet de la Seine. Ces dessins ont paru très-remarquables à la commission, qui demande qu'il en soit fait une mention honorable dans le Journal. — Adopté.

Séance du 25 *juillet* 1827.

M. le docteur Double, en réponse à la lettre par laquelle la Société lui a demandé son rapport à l'Académie de Médecine sur les causes d'insalubrité de la plaine du Forez, qu'il attribue à l'ignorance dans laquelle sont plongés les habitans, annonce qu'il ne peut disposer de ce rapport, attendu que c'est un travail qui lui a été demandé par l'administration supérieure.

Une lettre de M. le chevalier d'Abrahamson, aide de camp de S. M. le Roi de Danemarck, accompagne un extrait du Quatrième rapport général sur l'enseignement mutuel. Ce rapport fait connaître qu'au 31 décembre 1826, il existait en Danemarck 1,545 écoles ayant adopté l'enseignement mutuel, et 462 ayant manifesté le désir de l'adopter. M. d'Abrahamson, présent à la séance, ajoute que sur ces 462 écoles, déjà plus de 250 ont adopté la méthode, de manière qu'on peut aujourd'hui porter le nombre des institutions dirigées suivant l'enseignement mutuel, à 1800.

M. le baron de Gérando demande que la Société recherche les moyens d'exprimer à S. M. le Roi de Danemarck les sentimens de gratitude dont elle est pénétrée pour tout ce que son amour pour le bien de ses sujets le porte à faire dans la vue de favoriser l'éducation populaire ; et de témoigner en même temps sa reconnaissance à M. le

chevalier d'Abrahamson pour le zèle éclairé avec lequel il seconde les bienveillantes intentions de son souverain, et le soin qu'il met à tenir le Conseil au courant des succès qui couronnent ses efforts. — Renvoyé au bureau.

M. le comte Jaubert écrit d'Herry, qu'une société s'organise en ce moment pour fonder une école à Sancerre, où il en a déja existé une.

Une lettre de M. Soumain, instituteur aux Sables, contient des nouvelles satisfaisantes de son école. M. Beaurepaire, instituteur à Nangis, envoie, avec l'état de situation de son école, divers tableaux écrits par ses élèves, et qui paraissent fort satisfaisans.

Mademoiselle Mauvais, institutrice à Nancy, accuse réception de la lettre de félicitations que lui a écrite la société. Son école prospère de plus en plus.

M. le baron de Gérando communique une lettre de M. le maire de Vimory, près Montargis, annonçant qu'il a l'intention de fonder une école d'après la méthode, mais qu'il a besoin des secours de la Société, vu le peu de ressources de la commune. — Renvoyé au comité des fonds.

On renvoie au même comité une note annonçant l'intention qu'ont MM. Bontems, Claude et Thibeaudeau, de fonder une école pour les nombreux ouvriers et enfans de leur verrerie de Choisi-le-Roi.

M. le baron de Gérando annonce qu'il a eu dernièrement l'occasion de visiter l'école de Courpalay, qu'il a trouvée parfaitement tenue et dirigé par un ancien officier décoré. — Il demande qu'une lettre d'encouragement soit écrite au maître, et que 25 exemplaires du Nouveau Testament, ainsi que les ouvrages couronnés soient accordés à l'école. — Adopté.

M. Bouchené-Lefer donne des détails sur les travaux de la société de Cambray et sur l'école fondée par cette association. Il annonce qu'elle a le projet d'établir une

école de filles, et demande pour cela les directions et les encouragemens de la Société. — Un maximum est accordé.

Sont présentés et admis comme membres de la société, MM. *Delahaye*, notaire à Paris ; *Lallemand*, de Montpellier ; *de Violaine*, propriétaire à Prémontré ; *Champion* ; *Duvergier de Villeneuve* ; *Cournol* ; *de Cormenin*, maître des requêtes ; *Plessis*, ingénieur des ponts et chaussées.

Sur la proposition du comité des maîtres, M. Michel Lafon est nommmé directeur de l'école Gaultier en remplacement de M. Boulet qui passe à l'école de la Halle-aux-draps.

M. Taillandier, au nom du comité de Correspondance étrangère, fait un rapport sur la dernière séance de ce comité, dans laquelle on a décidé les réponses à faire aux lettres venues de la Colombie, et les envois suivans

1°. A la Société philanthropique de Bogota, les tableaux de lecture, d'arithmétique, les manuels, les livres adoptés et couronnés par la Société, deux années du Journal d'Éducation, et une collection des rapports annuels.

2°. Au Mexique, les ouvrages couronnés, une collection des rapports annuels.

3°. A Buenos-Ayres, même envoi que pour le Mexique.

Au nom de M. le comte Hippolyte Jaubert, M. Bouchené-Lefer lit un rapport sur plusieurs ouvrages de la bibliothèque industrielle, publiée par M. Mahler et compagnie. L'étendue de ce rapport ne permettant pas d'en achever la lecture, la suite en est remise à la prochaine séance.

Situation des écoles de Paris au 1er. juin 1827.

Rue de l'Arcade, filles	98
id., adultes	33
Chaillot, en charité	70
Rue Saint-Lazare, *id.*	162
Rue du Colysée, madame de Pastant	73
Rue Coquenard, S. A. R. madame d'Orléans	168
Halle aux draps, filles	450
id., garçons	400
Rue Saint-Laurent, école israélite	93
Rue de la Croix, *id.*, filles	70
Rue des Billettes, école luthérienne	71
id. *id.*, filles	»
Rue du Coq, école protestante	»
id. *id.*, filles	»
Place Saint-Antoine, n°. 5	174
id., adultes	21
Rue Saint-Ambroise, éc. Gaultier	306
Rue Saint-Paul	110
Quai d'Anjou, adultes	50
Rue du Dragon	71
id., adultes	26
Rue de Sèvres, école Duras	207
Rue du Pont de Lodi, filles	231
Rue Carpentier, adultes	51
id., école pratique	37
Rue Saint-Jean-de-Beauvais	335
Rue de Pontoise, Halle aux veaux	144
Saint-Jean-de-Latran, filles	280
Faubourg Saint-Denis, filles adultes	12
Total	3743

DÉPARTEMENT DU CHER.

Plusieurs personnes bienfaisantes ont formé le projet de rétablir, dans la ville de Sancerre une grande école d'enseignement mutuel. A cet effet, on a publié le prospectus suivant. Nous le reproduisons ici, parce qu'il nous paraît de nature à stimuler le zèle des amis de l'instruction populaire, même dans d'autres localités.

. . . .

M. . . . .

La ville de Sancerre a possédé, il y a quelques années, une école primaire dirigée d'après la méthode de l'enseignement mutuel. Cet établissement intéressant, dont on n'aurait pas tardé à recueillir les fruits, a succombé par des causes analogues à celles qui, au grand détriment des classes pauvres, ont amené la destruction d'une foule d'écoles du même genre. Quelques personnes bienfaisantes tant de la ville que des environs, dont nous osons ici nous rendre les interprètes, ont conçu le projet de relever cette école sur des bases à la fois plus larges et plus solides.

Comment ne serait-on pas frappé de l'état de dénûment où est la ville de Sancerre, du manque presque absolu d'instruction qu'elle éprouve? Sa population et celle de la banlieue, privées des avantages que procurent le commerce et l'industrie, sont en grande partie composées de vignerons qu'un travail opiniâtre sauve à peine de la misère. Leurs enfans, ceux même de beaucoup d'habitans plus aisés, restent plongés dans une déplorable ignorance qui étouffe tout germe de prospérité et d'amélioration morale. Tandis que dans quelques parties de l'Allemagne et de la Suisse les moindres villages ont une bonne école, il est donc au centre de la

France des villes, des chefs-lieux d'arrondissement qui en sont dépourvus!

Un tel état de choses accuserait fortement l'insouciance de tous ceux que leur position met à portée de contribuer au bien public, si les intentions louables dont la plupart d'entre eux sont animés ne s'étaient pas manifestées dans plus d'une circonstance. C'est faute de se concerter que le bien ne s'opère pas dans un pays qui en contient tous les élémens. La création d'une bonne école primaire à Sancerre serait d'une haute importance : elle servirait de modèle et comme de séminaire à toutes celles que le zèle des communes et des particuliers désormais éveillé sur ce grand objet d'utilité publique, ne tarderait pas à faire naître dans le voisinage. Que ne peut le concours de tous les gens de bien dirigé vers un but si généreux! Nous en avons un bel exemple dans les services que rend, depuis douze ans, la Société formée à Paris pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire; cette Société qui s'honore d'avoir eu pour président le noble duc de la Rochefoucauld. Elle a fondé de vastes écoles où plusieurs milliers d'enfans reçoivent une instruction gratuite, et elle a conservé le précieux dépôt de cette méthode d'enseignement mutuel dont la supériorité sur toutes les autres est aujourd'hui hors de doute. L'esprit de parti n'a que trop souvent, d'un côté comme de l'autre, nui à une si belle cause; mais nous nous adressons ici aux hommes de bonne foi de toutes les opinions, à tous les amis de leur pays. Quel est celui qui n'a pas un intérêt direct à voir se former autour de lui de bons ouvriers, des cultivateurs intelligens, surtout de bons citoyens, d'honnêtes gens? L'instruction seule, aidée par des sentimens religieux, est capable de produire ces bienfaisans résultats.

Fermement convaincus que, de tous les moyens d'être

utile à son pays, le plus puissant, le plus durable, le seul peut-être qui soit praticable dans tous les temps, c'est de répandre l'instruction parmi le peuple; nous faisons avec confiance, M   , un appel à votre patriotisme, en vous engageant à faire partie de la société qui va se former pour la fondation d'une grande école primaire à Sancerre. L'enseignement comprendra la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la géométrie pratique ou dessin linéaire. Cent cinquante souscriptions, chacune de la modique somme de *vingt francs par an*, sont nécessaires pour le traitement du maître, l'entretien du local, dont nous avons lieu d'espérer que la ville disposera en notre faveur, les frais d'entretien du matériel et les récompenses. Quant aux frais de premier établissement, confection de bancs, cercles, achat d'ardoises, tableaux, etc., il y sera pourvu au moyen des dons particuliers de quelques-uns des souscripteurs.

Le projet qui nous occupe a déjà fixé l'attention des autorités locales, toujours disposées à favoriser ce qui intéresse le bien public, et dont le bon esprit est si honorablement connu. Il a également obtenu le suffrage de plusieurs personnes influentes par la juste considération dont elles jouissent; tout semble donc lui présager un succès complet : il est assuré, si les principaux propriétaires, les hommes éclairés qui tiennent à l'honneur et à la prospérité de leur pays nous prêtent aussi leur appui. MM. les électeurs surtout doivent donner l'exemple. Investis par la Charte du beau privilége de choisir les organes de l'opinion publique, représentans légaux des lumières du pays, c'est à eux principalement qu'il appartient de justifier leur mission par un plus grand dévouement à la chose publique, un intérêt plus vif pour les besoins de leurs concitoyens.

L'école primaire dont il s'agit de doter la ville de

Sancerre, ne sera pas un de ces établissemens éphémères qu'un moment d'enthousiasme fait naître, et que le moindre obstacle, le moindre refroidissement de la part des souscripteurs fait tomber bientôt après. Créons-lui des ressources permanentes; faisons-en, à l'exemple des hôpitaux, des écoles des frères de la doctrine chrétienne, dont personne plus que nous n'apprécie le respectable dévouement et les services, une véritable fondation. Pour obtenir cette stabilité indispensable, nous proposons que les souscriptions soient faites pour un certain nombre d'années, cinq par exemple. Au bout de ce terme, les utiles résultats d'une bonne école commencent à se faire généralement sentir, le bien produit est évident pour les yeux les plus prévenus, et l'établissement est à l'abri de tout danger. Quel est le propriétaire aisé qui craindrait de s'engager pour cinq ans dans une si bonne œuvre? Ne s'engage-t-il pas pour le même laps de temps dans d'autres associations, telles que l'assurance mutuelle contre l'incendie, contre la grêle, etc.? Si, pour écarter ces fléaux, il s'impose un léger sacrifice, n'en fera-t-il pas un pour détruire l'ignorance qui est, pour l'ordre social, le plus funeste de tous les fléaux? La méthode mutuelle est tellement économique que, d'après les calculs basés sur l'expérience des écoles de Paris, 20 francs suffisent pour donner l'instruction à trois enfans pauvres pendant un an. Qui ne s'empressera de faire un si grand bien à si peu de frais?

Ce sera pour nous, M   , une bien douce satisfaction que de vous avoir déterminé à prendre part au projet que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer.

La souscription est ouverte, à dater de ce jour, chez M. *Meunier fils*, banquier, à Sancerre. La contribution annuelle de 20 fr. est le minimum de celles qui seront admises pour faire partie de l'association; mais nous

avons la certitude qu'un grand nombre de personnes ont l'intention de proportionner leurs dons à la fortune dont elles jouissent.

Toute réunion de plus de vingt personnes devant être, aux termes de la loi, spécialement autorisée par le Gouvernement, pour éviter toute objection, nous proposons, au lieu d'assemblées générales, un Conseil d'administration qui se composera, de droit, des vingt plus forts souscripteurs au 1er. janvier de chaque année. En cas de concurrence entre deux ou plusieurs souscripteurs, le plus âgé l'emportera. Dès qu'on aura réuni cent souscriptions, le Conseil d'administration s'occupera : 1°. de présenter un maître à l'approbation des autorités civiles et religieuses; 2°. de tous les moyens d'exécution pour la prompte ouverture de l'école. Tous les ans le Conseil rendra compte aux souscripteurs de l'emploi des deniers par voie de circulaire imprimée.

Nous avons l'honneur d'être, avec une haute considération, M ;

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs ;

Comte de Montalivet, pair de France; comte Jaubert; Duvergier de Hauranne.

Juillet 1827.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

Dans la séance de la chambre des Députés, du 22 mai dernier, M. le Ministre de la guerre a prononcé un discours où l'on trouve ce qui suit ;

« On a parlé de l'enseignement mutuel, et l'on a dit qu'il était abandonné dans les régimens. J'en appelle, Messieurs, aux colonels de l'armée et aux inspecteurs généraux qui siégent parmi vous ; ils peuvent vous dire

si l'enseignement mutuel n'a pas été encouragé dans les régimens par des récompenses données aux hommes qui s'y livraient. Je puis même à cet égard citer un fait positif qui prouve que l'administration ne néglige rien pour l'instruction des soldats. En 1826, le ministre de la guerre a fait établir, dans les bataillons qui sont aux colonies, des écoles spéciales d'enseignement mutuel, afin que ces bataillons ne fussent pas privés, par leur éloignement, de l'enseignement qu'ils recevraient en France. Pouvez-vous avoir une preuve plus certaine que tout ce qu'on vous a dit à ce sujet est dénué de fondement, et que ce qu'on a cru savoir est pleinement le contraire de ce qui se fait et de ce qui existe? »

(Moniteur du 24 mai 1827.)

DANEMARCK.

Extrait du 4e rapport annuel sur la propagation de l'enseignement mutuel dans ce royaume présenté au Roi par M. le chevalier d'Abrahamson, aide de camp de S. M.

A la fin de la première année de l'enseignement mutuel en Danemarck, il se trouvait, au 31 décembre 1823, dans le royaume :

1°. Écoles qui avaient entièrement organisé l'enseignement mutuel dans la classe inférieure.	244 écoles.
2°. Écoles qui s'étaient déclarées pour l'enseignement mutuel.	263
En tout : écoles déclarées pour la nouvelle méthode	507

A la fin de la seconde année, au 31 Décembre 1824.

1°. Écoles qui avaient entièrement organisé l'enseignement mutuel dans la classe inférieure.	605
2°. Écoles qui s'étaient déclarées pour l'enseignement mutuel.	412
En tout : écoles déclarées pour la nouvelle méthode.	1,017

A la fin de la troisième année, au 31 décembre 1825 :

1°. Écoles qui avaient entièrement organisé l'enseignement mutuel dans la classe inférieure.	1143
2°. Écoles qui s'étaient déclarées pour l'enseignement mutuel.	564
En tout : écoles déclarées pour la nouvelle méthode.	1,707

A la fin de la quatrième année, au 31 Décembre 1826 :

1°. Écoles qui avaient entièrement organisé l'enseignement mutuel dans la classe inférieure.	1545
2°. Écoles qui s'étaient déclarées pour l'enseignement mutuel.	462
En tout : écoles déclarées pour la nouvelle méthode.	2,007

RÉPUBLIQUE DE COLOMBIE.

Lettre de M. J. Restrepo, *Ministre secrétaire d'État des affaires étrangères de la République de Colombie.*

Bogota, 14 février 1827.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que le conseil d'administration a bien voulu m'adresser le 30 novembre 1825, qui m'a eté remise le 6 du courant. J'ai reçu en même temps deux exemplaires du règlement de la Société, du programme des prix proposés pour 1824 et le diplôme de membre correspondant de la même Société, que le conseil d'administration a daigné m'accorder. Les expressions bienviellantes dont le conseil a eu la bonté d'accompagner une distinction si honorable pour moi, sont un prix surabondant des faibles efforts que j'ai constamment faits pour l'amélioration de l'éducation populaire dans la Colombie; efforts qui naissent de mes ardens désirs pour le bien de mes compatriotes. Sils ont mérité l'approbation des amis de l'humanité, entre lesquels les membres de la Société d'instruetion élémentaire de Paris occupent une place si distinguée, ce sera un nouveau et puissant stimulant pour redoubler, dans la suite, mes efforts pour le bien de l'éducation populaire de ma patrie. J'accepte donc, avec un sentiment de profonde reconnaissance, le diplôme de membre correspondant de la Société à laquelle je dois l'expression de mes remercîmens. Je ferai tout ce qu'il me sera possible pour remplir les vues que le conseil se propose.

Ces vues sont d'ouvrir une correspondance régulière avec la Colombie sur tout ce qui concerne l'éducation populaire; d'être informé des créations qui ont lieu ici; d'aider l'éducation populaire par le moyen des nouvelles méthodes inventées en France pour enseigner le dessin linéaire le calcul et le chant; enfin un choix des livres

de lecture populaire qui peuvent être les mêmes dans la Colombie qu'en France par la confirmité de notre culte religieux. Quant au premier objet, déjà j'ai demandé à la Société philanthropique de Bogota, dont j'ai l'honneur d'être membre, d'entrer en correspondance avec le conseil d'administration de celle de Paris, puisque l'une et l'autre s'occupent de l'éducation populaire; correspondance que la Société philanthropique continuera avec beaucoup de plaisir, étant persuadée que les lumières, les instructions et les avis que le conseil d'administration a eu la bonté d'offrir aux sociétés qui se forment dans la Colombie contribueront puissamment aux progrès de l'éducation. Je tiens pour adoptées des mesures semblables de la part des sociétés qui sont à Quito, Guayaquil, Popayan et aux lieux de la Colombie, qui communiqueront aussi avec la société de Paris, selon les désirs que le conseil d'administration a trouvé bon de manifester à M. Hurtado, ministre de Colombie à Londres.

Pour ma part, j'offre d'instruire régulièrement la Société des créations qui ont lieu en Colombie et de leurs progrès. Maintenant j'ai l'honneur d'envoyer au conseil un cahier imprimé qui contient la loi et le règlement organique des écoles qui commencent à s'exécuter. Dans le mois suivant j'aurai l'honneur d'envoyer au même conseil d'administration une note détaillée des écoles primaires qui sont dans la Colombie et du nombre d'enfans qui les fréquentent. La correspondance peut avoir lieu présentement avec promptitude par le canal du ministre de Colombie à Londres.

Les indications que le conseil veut bien me donner dans son estimable lettre sur les méthodes pour enseigner le dessin linéaire, le calcul, et le chant; sur les lectures les plus convenables pour le peuple colombien, me paraissent de la plus haute importance. Les livres qui les contiennent seraient très-appréciés dans la Colombie, de même que quelques-uns de ceux élémentaires qui ont le mieux servi en France pour accélérer les progrès de l'enseignement mutuel et de l'éducation populaire, tant des garçons que des filles. L'enseignement pour celles-ci nécessite ici un plan depuis ses fondemens.

J'ose faire connaître ces indications, ayant présens les ardens désirs que le conseil manifeste d'aider mes compatriotes dans l'entreprise d'améliorer l'éducation populaire. Un sentiment si généreux et si gratuit, lorsqu'il sera connu, ne peut qu'exciter vivement la reconnaissance des Colombiens.

Permettez moi, Messieurs, qu'en toute justice je vous dise qu'un Colombien, le frère Sébastien de Mora et un Français M. Pierre Cométane, ont été les premiers fondateurs de l'enseignement mutuel dans la Colombie et que l'Anglais Lancaster est venu à Caraccas, d'où il n'est pas sorti.

Daignez recevoir, Messieurs, mes protestations de respect et de la considération la plus distinguée, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé J. Restrepo.

A M. le Président du conseil d'administration de la Société pour l'Instruction Élémentaire de Paris.

Bogota, le 7 février 1827.

Messieurs,

La Société Philanthropique de Bogota, que j'ai l'honneur de présider, vient de voir avec beaucoup de satisfaction la lettre et le règlement que le conseil d'administration de la Société d'Instruction Élémentaire a bien voulu adresser à l'honorable ministre de Colombie à Londres. Elle est redevable de la communication de cette preuve de patriotisme désintéressé et de ce noble dévouement à la cause de l'humanité à M. Jose Manuel Restrepo, secretaire d'état actuel au département des relations extérieures et un des membres distingués qui composent la Société.

La Société n'a pu que reconnaître la justesse des lumineuses réflexions que contient la communication ci-dessus, d'un illustre corps qui se dévoue à la prospérité

et au bonheur des nouvelles républiques, après avoir tant fait pour perfectionner l'instruction populaire su son propre sol. En effet la Société pour l'Instructi Élémentaire de Paris connaît à fond le nature de : privations et de nos besoins, et elle veut nous aider d manière la plus franche et la plus généreuse à détruii dans notre pays, le mal de l'ignorance. La Société Philanthropique, convaincue de l'importance qu'il y aurait à répandre les lumières dans la masse du peuple, prit ce but pour principal objet de ses travaux. Non contente alors de s'occuper des moyens indispensables pour une entreprise de ce genre, et comme il s'agissait d'une cause sacrée, elle s'imposa le devoir de continuer sa marche au prix de tous les sacrifices. Elle se donna le règlement que j'ai l'honneur de vous envoyer, et se mit en rapport avec le gouvernement suprême et avec les autorités locales des départemens, afin de donner une direction convenable à plus de 80 écoles environ, montées d'après la méthode de Lancaster et de Bell; elle se consacra ensuite plus particulièrement à la perfection de celles établies dans la capitale pour l'un et pour l'autre sexe; à faire traduire et imprimer le manuel de *Borouh Rood* pour le répandre avec les tableaux de syllabaires, les clefs numériques et les maximes choisies, dans tout le territoire de la république. Elle compte enfin au nombre de ses membres les individus les plus notables de la Colombie et les hommes illustres des autres pays de qui elle a reçu des témoignages d'intérêt les plus flatteurs.

Cependant des circonstances liées à la politique et les oscillations propres aux états naissans, n'ont pas laissé de contrarier les améliorations que nous nous promettions d'obtenir et où déjà nous avions fait quelques progrès à l'ombre de la protection du gouvernement. La Société cependant ne s'est pas relâchée de son zèle, et voit avec le plus grand plaisir ses principes adoptés dans le décret du pouvoir exécutif sur les écoles primaires, que j'ai aussi l'honneur de joindre ici. Elle a la plus grande confiance de voir prospérer très-promptement l'établissement et

de vaincre les difficultés qui pourraient retarder ses progrès.

Cette Société aura grand plaisir et s'honorera de toute manière, en entrant en communication avec la Société d'Instruction Élémentaire de Paris, et celle de Bogota espère recevoir de l'expérience et des lumières des hommes célèbres qui en font partie, d'importans renseignemens sur les livres, les méthodes et les instructions les plus propres à répandre et à perfectionner, dans la Colombie, l'éducation populaire, à laquelle elle donne des soins particuliers. Deux principaux obstacles sont à surmonter pour cela : le manque de maîtres et de livres élémentaires propres à l'usage des enfans et des jeunes gens. La société s'occupe à traduire et à faire imprimer quelques livres qu'elle a jugés utiles, et continuera ce travail jusqu'à ce qu'elle ait des exemplaires de ceux qui servent pour les écoles de France et d'Angleterre. Si la Société d'Instruction Élémentaire de Paris avait la bonté de communiquer à celle de Bogota quelques observations pour assurer la bonne direction de nos travaux, celle-là les recevrait avec la plus haute satisfaction. La Société philanthropique espère que l'illustre corps auquel vous appartenez et dont vous êtes les organes, verra dans cette lettre la vraie expression de ses sentimens et de son ardent désir de resserrer ses relations avec elle.

Je profite de cette heureuse circonstance pour vous offrir les assurances du plus profond respect et de la considération distinguée avec la quelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Don José Maria Esteves.

GRANDES-INDES.

Notes sur l'état de l'enseignement primaire dans l'Hindostan.

La gazette du gouvernement (à Calcutta), contient les remarques suivantes sur les écoles appartenant à la

Société des dames pour l'éducation des femmes naturelles de ce pays.

« Il résulte du dernier rapport de la Société qu'elle soutient trente écoles à Calcutta, lesquelles contiennent six cents jeunes filles à qui on montre à lire et à écrire, et les ouvrages à l'aiguille à plusieurs d'entre elles. Cette dernière branche de l'éducation des femmes, qui n'est pas la moins utile, deviendra, on l'espère, plus répandue, lorsque les enfans seront réunis en plus grand nombre dans l'école centrale que l'on construit en ce moment à Symlia, et dont la dépense en grande partie est faite par la libéralité du raja Baidynathi Rai, qui a consacré 20,000 roupies à cet établissement. La Société semble avoir été stimulée par ce généreux secours qui, nous en avons la conviction, sera continué; et quoique le bien produit immédiatement puisse ne pas être proportionné à la dépense, au zèle et au talent déployés pour ces institutions, il ne faut que de la persévérance pour que le résultat devienne d'une éminente utilité. Il n'entre nullement dans le système naturel des Hindous de dégrader leurs femmes. Ils peuvent, sans doute, comme les nations de l'antiquité classique, leur avoir imprimé des manières et des habitudes plus simples et plus sédentaires que celles que consentiraient à adopter les dames de l'Europe moderne; mais ces mœurs ne s'opposent ni à leur instruction, ni aux égards qui leur sont dus. Leurs livres sacrés attachent la plus haute vénération au caractère d'épouse et de mère; et dans leurs ouvrages moins graves, nous trouvons que leurs femmes de rang, ainsi que leurs compagnes et suivantes, savent non-seulement lire et écrire, mais encore chanter, jouer des instrumens, danser, peindre des portraits et composer des vers; en un mot, qu'elles surpassent les jeunes personnes les plus accomplies des temps modernes, dans les autres pays. Les écoles de Bénarès et d'Ougun ont souvent même offert des exemples semblables à celui de la savante qu'on vit professer à Padoue; et la littérature tamule, dans les écrits d'Aryar, peut montrer une femme moraliste et philosophe. Il n'y a donc rien dans l'histoire ancienne ni dans le système social des Hindous qui refuse

aux femmes la possession et l'exercice des facultés intellectuelles, et la culture devrait en être particulièrement précieuse à des peuples doués de mœurs aussi douces que les Orientaux, et aussi capables d'embellir leur intérieur.»

Pour compléter autant que possible ces notions sur l'état de l'instruction primaire dans l'Hindostan, nous extrairons le passage suivant d'uue lettre du docteur Heber, missionnaire anglais dans cette partie du monde.

« Les écoles élémentaires, pour les classes inférieures et pour les femmes, qui se multiplient depuis quelque temps et dont nos ressources pécuniaires permettent encore d'augmenter le nombre, sont les plus utiles auxiliaires de nos missions. Je compte surtout sur les avantages de notre religion pour un sexe dont elle doit rehausser la dignité, et sur le profit que tous les élèves doivent retirer des maximes de morale évangélique, qui servent de texte à leurs leçons. Les écoles ne reçoivent aucun secours du gouvernement; ce dernier s'est montré cependant fort libéral envers la société pour l'éducation nationale. Il a fondé et il soutient deux colléges pour les Hindous adultes, l'un à Bénarès, l'autre à Calcutta; mais je ne crois pas que ces institutions soient dirigées vers un but utile.» Le docteur Heber exprime ensuite le regret que la Société d'éducation, dans la crainte d'effaroucher les Hindous, ait défendu qu'on fît usage de la Bible dans les écoles qu'elle a établies. Enfin il termine cette partie de sa lettre en donnant des détails peu satisfaisans sur les colléges du gouvernenement à Calcutta et à Bénarès; mais il dit qu'il a visité dans cette dernière ville un autre collége, fondé par un riche banquier qui en a confié la direction à la société des missions. On y enseigne l'hindoustani, le persan et l'arabe; les élèves les plus avancés apprennent l'anglais, ainsi que la géographie et l'astronomie, d'après les nouveaux systèmes et la sphère à la main; en un mot, le docteur Heber paraît faire beaucoup plus de cas de ce collége particulier que des deux qui ont été fondés par le gouvernement dans l'Inde anglaise.

ANNONCES DE LIVRES.

Leçons élémentaires de diction française, pour servir à l'instruction pratique de la lecture à haute voix; précédées d'une introduction sur la nécessité et les avantages d'instituer, dans les maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe, des exercices réguliers de lecture à haute voix; et suivies d'un cours de lectures qui confirment par des faits le besoin et l'utilité de ce genre d'instruction; par L. Dubroca. 1 vol. in-12. Paris: 1827; chez l'auteur, rue Sainte-Anne, n°. 1, et chez L. Colas, libraire, rue Dauphine, n°. 32.

Nous reviendrons plus tard sur l'examen critique de cet ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, comme également intéressant, et par son but, et par la manière dont l'auteur l'a envisagé.

Les Soirées du dimanche, ou le Curé de village. Leçons de morale pratique; par Mme. Elisabeth Celnart, *auteur de plusieurs ouvrages d'éducation; ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire;* avec cette épigraphe:

> Travaillez, prenez de la peine.
> C'est le fonds qui manque le moins. (La Fontaine.)

Conseils sur la santé, ou Hygiène des classes industrielles; par Constant Saucerotte, *bachelier ès-sciences, élève de l'école pratique à la faculté de médecine de Paris. Ouvrage couronné par la Société pour l'instruction élémentaire.*

Ces deux derniers ouvrages sont de petits vol. in-18, d'une centaine de pages, qui viennent de paraître chez L. Colas, libraire, rue Dauphine, n°. 32, et se vendent 40 centim. — Le suffrage qu'ils ont obtenu de la Société pour l'instruction élémentaire nous dispense d'en parler autrement, que pour en annoncer la publication.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

LISTE GÉNÉRALE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

POUR

L'AMÉLIORATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

1827.

MM.

ABOVILLE (le comte d'), maréchal de camp.

AIGREMONT (madame la baronne d').

ALISSE, Jules.

ALDOBRANDINI (le prince).

AMALRIC (d'), ancien secrétaire général de la Légion-d'Honneur.

AMIOT, maître des requêtes.

AMOROS, colonel, directeur du Gymnase normal, militaire et civil.

ANDRÉ, Dominique, banquier.

ANDRÉ, Ernest.

ANGELOT, avoué.

MM.

ANISSON-DUPERRON, maître des requêtes.

APPERT, homme de lettres.

ARCHDEACON, agent de change honoraire.

ARDOIN.

ARGENVILLIERS (le chevalier d').

ARLINCOURT (le baron d').

ARMEZ, Charles, propriétaire.

ARMANDIES.

AUBERNON, ancien préfet.

AUBERT (madame).

AVENEL, homme de lettres.

AZEVEDO, Jules, avocat.

AZEVEDO, Aug., propriétaire.

BAILLEUL, imprimeur.

BAILLOT, ancien agent de change.

BALLARD-LUZY, Claude.

BALLY, membre de l'Académie de médecine.

BANGER, J. Light.

BANGER, Jean-Baptiste.

BARBANTANE (le marquis de).

BARONET, avocat.

BARON, directeur général du Mont-de-Piété.

BARUCH-WELL, fabricant de porcelaine.

MM.

BARTHOLDI, père, négociant.
BASSET, émérite de l'université.
BAZARD, SAINT-AUBIN.
BEAUVEAU (le prince Charles de).
BECQUEY, conseiller d'état, directeur général des ponts-et-chaussées et des mines
BEDEL, avocat.
BELLET, madame.
BELLET-CARON, madame.
BELLIARD (le général) pair de France.
BELLISLE (madame de).
BELLON, avocat.
BÉRARD, banquier.
BÉRIL, madame.
BERNARD, négociant.
BERR, Michel, homme de lettres.
BERTHIER, propriétaire à Roville.
BERTON, membre de l'Institut.
BERTON, avocat aux conseils du roi.
BERVILLE, avocat.
BEUGNOT (le comte), ministre d'état.
BLAINVILLE (de), professeur à la faculté des sciences.
BOCHER.
BOILLEAU, notaire.
BOISVILLE (de), négociant.
BOUCHENÉ-LEFER, avocat.
BOUDET, pharmacien.
BOUDET, Paul, avocat.
BOUDROT, ancien professeur.

MM.

BOULLAY, pharmacien.
BOULLANGER (le chevalier), inspecteur général des postes.
BOULLIER, orfèvre.
BOUNEAU, docteur médecin.
BOURBOULON, consul de France, à Hambourg.
BOURDON, inspecteur général des études.
BOURDON, propriétaire à Neuilly.
BOURGEOIS, propriétaire.
BOURRIAT, propriétaire.
BOURSY, chef de division aux contributions indirectes.
BOUVATTIER, négociant.
BOYER (le chevalier), conseiller à la cour de cassation.
BRACK, ancien administrateur des douanes.
BREGUET, fils, horloger.
BRESSON, ancien chef de division au ministère des affaires étrangères.
BRIAN, propriétaire.
BRILLARD, propriétaire.
BRO, colonel.
BROGLIE (le duc de), pair de France.
BROGLIE, (madame la duchesse de.)
BROVAL (le chevalier de), secrétaire des commandemens de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans.
BRUNNET, madame.
BRUNIER, madame veuve.

CABANIS, (madame de).

CADORE (le d. de), pair de France

MM.

CADET DE GASSICOURT, pharmacien.
CAILLARD, ancien chargé d'affaires de France.
CALET, propriétaire.
CALET, madame.
CAMILLY, (madame de).
CAPELLE (le baron), conseiller d'état, secrétaire général du ministère de l'intérieur.
CASENAVE, avocat.
CHABRAN, propriétaire.
CHABROL-DE-VOLVIC (le comte), conseiller d'état, préfet de la Seine.
CHALLAN (le chevalier), ancien député.
CHALONS, ancien inspecteur aux revues.
CHAMPLOUIS (de), maître des requêtes.
CHAPTAL (le comte), pair de France.
CHATENET DE BEAULIEU, agent de change.
CHARLES, propriétaire.
CHATRY DE LA FOSSE, lieutenant-colonel.
CHAULIN, madame.
CHEVET.
CHEUVREUX (Casimir) négociant.
CHODERLOS DE LA CLOS.
CHOISEUL (le duc de), pair de France.

MM.

CHRISTIAN, administrateur du conservatoire des arts et métiers.
CLÉRISSEAU, propriétaire.
CLOUET, receveur des contributions du deuxième arrondissement.
COLAS, Louis, imprimeur libraire.
COLCHEN (le comte), pair de France.
COLLIAT, avocat.
COMTE, avocat.
CORABOEUF, chef d'escadron au corps royal des ingénieurs géographes.
COSSON, négociant.
COSSON, Christophe, négociant.
COTELLE, avocat aux conseils du roi.
COTTIER, banquier.
COURBORIEU, avocat.
COUSCHER-CAILLOT, ancien inspecteur des douanes.
COUTELLE, ancien inspecteur aux revues.
COUTURIER.
CRÈVECOEUR (le marquis de).
CRIVELLI, avocat,
CROIX (le comte de).
CUVIER (le baron), conseiller d'état, membre de l'Institut.
CUVIER, Frédéric, inspecteur de l'Académie de Paris.

DABRIN, père, propriétaire.
DABRIN, Paul, avocat.
DABRIN, avoué.
DAILLY, propriétaire.

DALBERG (le duc de), pair de France.
DAMAS (de), lieutenant-général.

MM.

DARU (le comte), pair de France.

DASTIER-DE-LA-VIGNERIE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Versailles.

DAURE (le général).

DAVELOUIS, propriétaire.

DAVID, négociant.

DAVILLIER, banquier.

DEBAUVE, fabricant de chocolat.

DECAZES (le duc), pair de France.

DEGERANDO (le baron), conseiller d'état, membre de l'Institut.

DEJEAN (le vicomte Benj.)

DELAMARRE, propriétaire.

DELCROS, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes.

DELESSERT (le baron), banquier.

DELESSERT, François, banquier.

DEMACHY, agent de change.

DEROSNE, pharmacien.

DESCAMPS, propriétaire.

DESPORTES.

DESSOLLES (le général, marquis), pair de France.

DESTRÉES, Balthazar-Pierre.

DESTUTT DE TRACY (le comte), pair de France

DEURBRQUCK, Gaston.

DEUTZ, grand-rabbin du consistoire central.

DEVÈSE, médecin de la maison du roi.

DIDOT, Ambroise Firmin, imprimeur.

MM.

DOAZAN, propriétaire.

DODE (madame la baronne).

DOLOMIEU (madame la marquise de).

DOUDEAUVILLE (Son Exc. le duc de), ministre de la maison du roi.

DROZ, membre de l'Institut.

DUBARLE, Eugène, avocat.

DUBOIS, Paul, docteur médecin.

DUCHANOY, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées.

DUFRESNE (Abel J. Henry), homme de lettres.

DUGAS-MONTBEL, membre de l'académie de Lyon.

DUMOULIN, Évariste, homme de lettres.

DUMOULIN, négociant.

DUPA, inspecteur général des subsistances de la ville de Paris.

DUPARQUET.

DUPATY (madame Charles).

DUPIN (Charles) membre de l'Institut.

DUPIN jeune, avocat.

DUPLEIX DE MÉZY, conseiller d'état.

DUPONT DE NEMOURS (madame).

DUPONT, propriétaire.

DUPRAS, chef d'institution.

DUROSNEL (le général, comte).

DURIEZ, propriétaire.

DUTRONE, avocat.

DUVAL, Paul, propriétaire.

MM.

DUVAU, secrétaire général de l'intendance des bâtimens de la couronne.

EIMERY, avocat.
ELHEN.
ENGELMAN, imprimeur lithographe.

FALRET, docteur médecin.
FÉLIX (le général, baron), maître des requêtes.
FERTON, agent d'affaires.
FESSART (madame).
FONTENAY (de).
FORNIER D'ALBE (le général).
FOURCHY, jeune, notaire.
FOUSSIER, avoué.
FRANCOEUR, professeur à la faculté des sciences.

GALLOIS, ancien député.
GARAT, ancien négociant.
GASSON, propriétaire.
GATTEAUX, graveur.
GAUDREFOY, propriétaire.
GAUTIER, propriétaire.
GAUTIER, madame.
GILBERT DES VOISINS, ancien député.
GILLET DE GRAMMONT, docteur médecin.
GINGUENÉ, madame.
GIOVANNI, professeur d'italien.
GIRARD, membre de l'Institut.

HALPHEN, joaillier.

MM.

DUVERGER, fils, imprimeur.
DUVERGIER DE HAURANNE, ancien député.

ERAMBERT (P. E), propriétaire.
EYRIÈS, Jean-Baptiste, homme de lettres.

FREMICOURT, négociant.
FRÉVILLE (le baron de), maître des requêtes.
FRÉVILLE, négociant.
FRESTEL, conseiller à la cour des comptes.
FROCHOT, fils.
FROIDEFOND DE BELLISLE, maître des requêtes.
FROIDURE (de).
FULCHIRON, neveu, négociant.

GIRARD, coiffeur.
GIRARDIN (le comte Louis de).
GLATINY (Léonard de).
GOUDCHAUX, banquier.
GOURLIER, architecte.
GRAMMONT (le marquis de).
GREFFUHLE (madame de).
GUICHARD, avocat.
GUIGNIAUT, professeur à l'école normale.
GUIZOT, professeur d'histoire à la faculté des lettres.

HALPHEN, Edmond.

MM.

[illegible]RLÉ, propriétaire.
[illegible]REL, négociant.
[illegible]RAIL (Casimir d'), chef [illegible] à la Légion-d'Hon-[illegible]
[illegible]ERT, pharmacien.
[illegible]-D'OISSEL (le baron), [illegible] des requêtes.
[illegible]ART, madame.
[illegible]IN, propriétaire.
[illegible]ET.
[illegible]Y, chef de la pharmacie [illegible]

[illegible]RT, avocat à la cour de [illegible]

[illegible] chevalier, colonel [illegible] des ingénieurs [illegible]

[illegible]

MM.

HOLLEVILLE (madame), sage-femme.
HOMBERG, propriétaire.
HERPIN, secrétaire de la société des sciences et arts de Metz
HUET, A. avocat au conseil du roi.
HUMBLOT-CONTÉ, ancien député.
HUREZ, imprimeur à Cambrai.
HUZARD, membre de l'Institut.

JOBERT, propriétaire.
JOLY, aîné, négociant.
JOMARD, membre de l'Institut,
JOURDAN, propriétaire.
JOUY, membre de l'Institut.
JULLIEN, aîné, ancien inspecteur aux revues, fondateur-directeur de la revues encyclopédique.
JUSSIEU (L.-P. de).

LAFAYETTE (le général), ancien député.
LAFAYETTE, Georges.
LAFFITTE, Jacques, banquier.
LAFFITTE, agent de change.
LAFFITTE (Achille).

MM.

LAFFON DE LADEBAT, père, ancien député.
LAFFON DE LADEBAT, Édouard.
LAGLANDIÈRE, madame.
LAGRENÉE, agent de change.
LAHARPE (le général), à Lausanne.
LAHURE, notaire honoraire.
LAINÉ, le vicomte, pair de France.
LAMBERT (le baron).
LAMETH, (Alexandre de), ancien député.
LAMETH (le général, Théodore de.)
LAMETH (le général Charles de).
LAMOUROUX, pharmacien.
LAMOUROUX, docteur médecin.
LAMOUROUX, commissaire pour les produits de l'industrie parisienne.
LAMOUROUX, Martial.
LAMY, propriétaire.
LANJUINAIS (le comte), pair de France.
LANOUE, madame.
LANTENOIS, avoué.
LARDANT, propriétaire.
LASCOURS (madame de).
LASTEYRIE (le comte de).
LAUGIER, professeur au Jardin du Roi.
LAURECISQUE, architecte.
LAURENT, propriétaire.
LAURENT, propriétaire.
LAVAUGUYON (le duc de), pair de France.

MM.

LAZARE, négociant.
LEBOEUF, chef de division à la Légion-d'Honneur.
LECLERC, Achille, architecte.
LEDRU DES ESSART, lieutenant-général.
LEFEBURE, propriétaire.
LEFEBVRE, Jacques, banquier.
LEFEBVRE.
LEFER, Louis, ancien négociant.
LEFER, avocat.
LEGAY-D'ARCY (le colonel).
LEGRAND, père, propriétaire à Fonday.
LEGROS, propriétaire.
LENOIR, employé.
LEPAGE, homme de lettres.
LEPELLETIER D'AULNAY (le baron).
LEPÈRE, architecte du roi.
LEPÈRE, ingénieur divisionnaires des ponts-et-chaussées.
LEPRESTRE DE CHATEAUGIRON (le marquis).
LEROUX, doyen de la faculté de médecine.
LEROUX, agent de change.
LESAGE, rentier.
LHOSTE, Pierre, à Genève.
LIPPMANN, négociant à Nancy.
LONGUEMARE, négociant.
LOUIS (le baron), ministre d'état.
LUCAS, médecin des eaux de Vichy.
LUTTEROTH, Henry.
LA LOGE des commandeurs du Monthabor.

MM.

MAGIMEL, libraire.
MAHUL, avocat.
MAILLARD, conseiller d'état.
MAILLARD, docteur médecin.
MALDAN, avoué.
MALLET (le baron James), banquier.
MALLET, Jules, banquier.
MANDROU (G.), négociant.
MANOURY-BEAUPRÉ, négociant.
MARCHAIS, médecin.
MARIGNIER, ancien inspecteur aux revues.
MARQUENNEVILLE, propriétaire.
MARTINET, chef de division à la Légion-d'Honneur.
MASSIN, chef d'institution.
MATHIEU, ancien directeur des contributions indirectes.
MAURICE, négociant.
MAZARD.
MÉRIMÉE, secrétaire perpétuel de l'école royale des beaux-arts.
MERLIN (le baron).
MEYER, propriétaire, à Mantes.
MICHEL, propriétaire.
MICHELOT, chef d'iustitution.
MICOUD (madame la baronne).

MM.

MIEL, chef de bureau à la préfecture de la Seine.
MIEL, chirurgien dentiste.
MINGUET, madame.
MOINERY, propriétaire.
MOINERY, fils, négociant.
MOLLIEN (le comte), pair de France.
MOLINOS, architecte du département de la Seine.
MONPASSAN (de), directeur des contributions directes à Versailles.
MONTAIGLON (de), avocat.
MONTMORENCY (le baron de).
MONTEBELLO (le duc de), pair de France.
MONTEBELLO (Ernest de).
MOREL DE VINDÉ (le vicomte), pair de France.
MOREL DE VINDÉ (madame la vicomtesse).
MORIN, chef d'institution.
MORTEMART (le baron de).
MOSBOURG (le comte de).
MOUCHY (madame la duchesse de).
MOUNIER (le baron), pair de France.
MUNIER, madame.

NOAILLES (madame la comtesse Alfred de).
NODLER, Thomas, et **PIVENT** aîné, négocians.
NORVINS DE MONTBRETON.

MM.

ORLEANS (S. A. R. Monseigneur le duc d').
ORLÉANS (S. A. R. madame la duchesse d')
P.-A. ODIER, négociant.

PAGANEL, avocat.
PANCKOUCKE, Charles, imprimeur libraire.
PANDORE (le directeur de la).
PARADIS, avocat aux conseils du roi.
PARENT, avocat.
PASQUIER (le baron), pair de France.
PASQUIER (madame la baronne).
PASQUIER, Jules, directeur de la caisse d'amortissement.
PASQUIER, directeur des contributions indirectes.
PASSERAT DE SILANS, conseiller à la cour des comptes.
PASTORET (madame la marquise de).
PASSY, Antoine, propriétaire.
PAYEN, propriétaire.
PÉAN DE SAINT-GILLES.
PÉAN DE SAINT-GILLES (madame).
PERDONNET, agent de change.
PERIER, Alexandre, négociant.
PERIER, Augustin, banquier.
PERIER, Casimir, député.
PERIGNON (de), avocat.
PÉRIGNON (madame de).
PÉRIN DE SÉRIGNY, avoué.

MM.

ODIER, Édouard.
ODILLON BARROT, avocat à la cour de cassation.
ORRY DE LA ROCHE, agent de change.

PERREGAUX (le comte de).
PERRIER, Jean-Baptiste, homme de lettres
PETIT, agent de change.
PETIT-YVELIN, négociant.
PEYRUSSE, André.
PHOTILAS, Démétrius, grec.
PICARD, Félix, ancien inspecteur général des finances.
PICHON.
PIGELET, négociant.
PILLE (le comte), lieutenant-général.
PILLET-WILL, banquier.
PINARD, imprimeur.
PLEYEL, Camille, fabricant de pianos.
POISSAC, négociant.
POISSON, Charles-Pierre.
POMPÉE, instituteur.
PORQUIER, ancien, directeur des contributions indirectes.
PORTAL (le baron), pair de France.
PRASLIN (le duc de), pair de France.
PRASLIN (madame la marquise de).
POUPART DE NEUFLIZE (le baron).

QUINEY, professeur de tenue des livres.

RAFFARD, propriétaire.
RAGUSE (le maréchal, duc de), pair de France.
RAGUSE (madame la duchesse de).
RAGUET-LÉPINE, propriétaire.
RAIMOND.
RAMOND (le baron), membre de l'Institut.
RAVEL, banquier.
REGLEY, propriétaire.
REMQUET.
REMUSAT (Charles de).
RENDU, conseiller au conseil royal de l'instruction publique.
RENOUARD, Antoine-Augustin, ancien libraire.
RENOUARD, A. Charles, avocat.
RICHOUX, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes.
RIHOUET, père, propriétaire.
RIGNY (de), ancien préfet.
RIPAULT, avocat.
ROBERT, Anne-Pascal.
ROHAULT, architecte de la préfecture de police.
RONDEAU, agréé au tribunal de commerce.
RONY, docteur médecin.
ROSTAN, Casimir.
ROUBY, professeur au collège Louis-le-Grand.
ROUSSEAU.
ROY (le comte), pair de France.
ROYER, négociant.
ROYER (madame).

SADE (Xavier de), propriétaire.
SAINT-AIGNAN (le baron de).
SAINT-AULAIRE (le comte de).
SAINT-MARC (le vicomte de), secrétaire général de la Légion-d'Honneur.
SALVERTE, Eusèbe, jurisconsulte.
SANGUINÈDE, négociant.
SANS (de), rentier.
SAVARY, ancien inspecteur aux revues.
SCHONEN (le baron de), conseiller à la cour royale de Paris.
SCHWARTZ, négociant.
SÉBASTIANI (le comte), député.
SEGUIN, Jules.
SÉGUR (madame la comtesse de).
SELVES, imprimeur lithographe.
SEMONVILLE (le marquis de), grand-référendaire de la chambre des pairs.
SIMON, chef de l'école des langues orientales au collége Louis-le-Grand.
SIDNEY-SMITH (l'amiral sir).
SOEHNÉE (madame veuve).
SOLEILLE, lieutenant-colonel du génie.

MM.

SOLVET, attaché au secrétariat de madame la Dauphine.
STAEL (le baron Auguste de).
SUZANNE (le général, comte de Sainte-), pair de France.
SOCIÉTÉ d'encouragement pour l'industrie nationale.

TABOUREAU, maître des requêtes.
TAILLANDIER, avocat à la cour de cassation.
TARENTE (le maréchal, duc de), pair de France.
TATTET, propriétaire.
TERNAUX, ancien député.
TERNAUX, Charles, négociant.
TERNAUX, Louis, négociant.
TESSIER, membre de l'Institut.
TESTE, ancien inspecteur aux revues.
THAYER, Amédée, avocat.
THÉNARD (le baron), membre de l'Institut.
THIARS (le comte) député.
THIÉBAULT (le lieutenant-général, baron).
TIRLET (madame la baronne).
TOUCHARD.
TOURANGIN - COURANT, père, propriétaire à Issoudun.
TORRAS, négociant.
TOURNON (le comte de), pair de France.
TOURTON, banquier.
TRACY (le comte Victor de).
TRAVOT (madame la baronne).
TRUCHY, agent de change.
TUPINIER, directeur des ports de la marine.
TURENNE (le comte de).

VACQUIÉ, Félix.
VALAZÉ (le baron de), maréchal-de-camp.
VALLEJO, Jose Mariano, ancien directeur de l'instruction publique en Espagne.
VAN STAPHORST (madame).
VASSÉ (madame de).
VAUDEUIL (de).
VAUQUELIN, professeur au Jardin du Roi.
VERNES, négociant.
VIGUIER, propriétaire.
VINCENT DE SAINT-LAURENT, fils.
VISINET, avocat.

WILHEM (B.), compositeur de musique.
WORMS DE ROMILLY, banquier.
WURTZ, libraire.

LISTE

DES MEMBRES ASSOCIÉS,

ÉTRANGERS.

MM

CAMPE.
NIEMEYER, à Stuttgard.
BENNET, Henri, à Londres.
LANCASTER, *ibid.*
BELL (Dr.), *ibid.*
ALLEN (W.), *ibid.*
SUSSEX (duc de), *ibid.*
BEDFORD (duc de), *ibid.*
EMM. DE FELLENBERG, à Hofwill.
RICHARD CHENEVIX.
GUTSMUTS.
SCHAW.
SCHWABE, à Londres.
VOGHT (le baron de)
PILLANS, à Édimbourg.
SCHULTES.
PREVOST-ODIER, à Genève.
NIEDERER.
SCHMIDT.
CAPO-D'ISTRIA (le comte).
SIEVERS (le comte), Russie.
ENGESTROEM (le comte d'), à Stockolm.
GRUNNER, à Arau.
KRIVTZOFF, à Pétersbourg.
CÉSAR DE SALUCES, à Turin.
CARENA.
ODORICI.

MM.

SCOPOLI (le comte de), à Milan.
KUENLIN, à Fribourg.
FONTAINE, *ibid.*
GIRARD, *ibid.*
DEWEZ, à Bruxelles.
STOPHEL, à Vienne.
LAVAL (le comte de), à Pétersbourg.
DE BYE, à Amsterdam.
HAMEL, à Pétersbourg.
KOTCHUBEY (le comte de), *ibid.*
STASSART (le baron de), à Bruxelles.
HALLOY (le comte d'), à Namur.
PUCCI (le marquis de), à Florence.
ROSSETTO ROSNOVANO (le prince de), à Jassy.
MELO (de), à Lisbonne.
MAVROCORDATO (le prince), à Napoli.
CONSTANT, Georges, *ibid.*
PECCHIO (le comte J.), à Londres.
BOYER (S. E. le président), à Haïti.
ROUANNEZ (le sénateur), *ibid.*
FREMONT (le colonel), *ibid.*
BOLIVAR (S. E. le président), la Colombie.

MM.

VICTORIA (le directeur), au Mexique.

RESTREPO (don Jose), à la Colombie.

HURTADO, ministre de Colombie, à Londres.

MM.

BARRIO, à Guatimala.

LUCAS ALAMAN, au Mexique.

RIVADAVIA, à Buénos-Aires.

ZEBADUA, ministre de Guatimala, à Londres.

DEL-VALLE (don Jose), ancien président de Guatimala.

FIN.

IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4.

JOURNAL

D'ÉDUCATION.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN,
Rue Racine, n. 4, Place de l'Odéon.

JOURNAL D'ÉDUCATION,

PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FORMÉE A PARIS

POUR L'AMÉLIORATION

DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Gratum est, quòd patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,
Utilis et bellorum et pacis rebus agendis.
JUVEN. *Satir.*

TOME DIX-NEUVIÈME.

OCTOBRE 1827 AU 31 DÉCEMBRE 1828.

A PARIS,

CHEZ LOUIS COLAS FILS, LIBRAIRE,
Rue Dauphine, n°. 32.

1828.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. Ier. — Octobre 1827.

XIIIe. *Année*.

L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 8 *août* 1827.

M. Bertier, propriétaire à Roville (Meurthe), écrit à la Société pour annoncer qu'il est dans l'intention d'abandonner, 1°. à titre de souscription extraordinaire, une somme de 50 francs, produit du revenu du local où était situé l'école d'enseignement mutuel de Roville, et ce jusqu'à l'époque où cette école pourra être réorganisée; 2°. la moitié du dixième de ses prétentions à l'indemnité de Saint-Domingue. Le conseil accepte les offres généreuses de M. Bertier, à qui il sera écrit une lettre de remercîmens.

M. Lafléchelle, instituteur à Doullens, annonce que l'état de sa classe est toujours satisfaisant, et que cinq de ses élèves, admis à la première communion, ont reçu des prix de sagesse.

Les états de situation des écoles de la Société présentaient, au 1er. août, l'effectif suivant :

École Gaultier	301 élèves.
De la Halle-aux-Draps (filles).	482
De Saint-Jean-de-Latran.	292

M. Jomard communique un tableau présentant la situation comparée des écoles de Paris, durant les trois derniers mois. Renvoyé au journal.

On dépose sur le bureau un mémoire envoyé au concours pour les livres populaires, intitulé : *le Sorcier de Village.*

M. Azevedo, membre du conseil, annonce que, dans un voyage qu'il vient de faire à Bordeaux, il a visité l'école israélite de cette ville. Il rappelle tout ce que cette école doit au zèle éclairé de madame Robles, qui a fait, il y a deux ans, le voyage de Paris, dans le seul but d'être utile à cette institution. Il donne ensuite lecture d'une lettre de cette dame, adressée au conseil, par laquelle elle fait diverses demandes pour l'école israélite de Bordeaux. Renvoyé avec recommandation au comité des fonds.

Le conseil renvoie au comité de correspondance étrangère une proposition tendant à s'occuper des moyens d'ouvrir des relations pour la propagation de l'instruction primaire au Mexique.

M. Cottard, inspecteur chargé des fonctions rectorales en Corse, présent à la séance, annonce qu'il espère voir les écoles élémentaires de cette île incessamment ouvertes, et que cette mesure pourra avoir la plus heureuse influence sur l'état moral de ce pays. M. le président exprime les remercîmens du conseil à M. Cottard, pour tout ce que son zèle éclairé l'a porté à faire dans l'intérêt de la propagation de l'instruction primaire en Corse.

M. Arnould, secrétaire de la Société de Namur, envoie un rapport sur l'état de l'instruction dans la province de Namur. Renvoyé au journal.

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé :

1°. Un maximum de fournitures à l'école de la Châtre, dirigée par M. Soumain ;

2°. Un pareil maximum à chacune des écoles que l'on projette d'établir à Choisy-le-Roi et à Vimory ;

3°. Un maximum en objet propres à l'enseignement du dessin linéaire, à l'école de Courpalais.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Dubois*, bliblioth écaire de la ville de Rochefort ; *Garnier*, docteur en médecine ; *Adelon*, professeur à la faculté de médecine ; *Granger*, propriétaire ; *Marchand*, négociant ; *Ernest Charrière*, fils, homme de lettres ; *Le Bègue*, imprimeur.

On annonce que M. Raymond, membre de la Société, offre de doubler sa souscription.

M. Taillandier communique une note sur quelques écoles établies dans les grandes Indes par les missionnaires anglais.

M. Jomard donne connaissance d'un extrait de l'opinion de M. le marquis de Barbié Marbois, pair de France, sur le budget de 1827 ; cet extrait est relatif aux fonds alloués pour les écoles, et à leur insuffisance.

Séance du 22 août 1827.

M. le comte Mollien, président de la Société, absent, transmet une lettre signée L..., contenant un envoi de 300 francs destinés par portions égales au soutien des écoles et des salles d'asile. Le conseil décide que 150 francs seront versés, à la diligence de l'agent général de la Société, chez le trésorier de l'association pour les salles d'asile.

M. Rey, instituteur à Issoudun, donne des détails satisfaisans sur l'état de son école, et sur la classe d'adultes qu'il a nouvellement établie, et où il enseigne le dessin linéaire et l'architecture.

M. Ferrey, vérificateur des travaux publics, écrit pour recommander à l'attention de la Société l'école établie dans la prison de Gaillon, et celle que l'on se propose d'ouvrir au mont Saint-Michel. Il demande pour ces écoles les secours de la Société. Renvoyé au comité des fonds.

La Société pour l'instruction élémentaire, à Namur, envoie son rapport annuel fait dans la séance du 21 juillet dernier. Renvoyé au journal.

M. Appert-Bouché adresse des renseignemens sur les écoles israélites de Nancy, et sur celles de Bar-le-Duc, de Joinville, d'Houëcourt et de Saint-Quentin. Il demande des secours en ardoises, crayons et tableaux, pour les écoles de Bar-le-Duc et de Saint-Quentin. Renvoyé au comité des fonds.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	980 fr.	04 c.
Recette du mois.	1410	
Total. . .	2390	04
Dépenses diverses.	1883	62
Reste en caisse.	506	42
Indépendamment de diverses valeurs représentant un capital de. .	14,522	50
Total général. . . .	15,028	92

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé :

1°. A l'école de M. Meynard, instituteur à Melle, département des Deux-Sèvres, des ouvrages propres à

être donnés en prix, jusqu'à concurrence d'une valeur de 20 francs.

2°. Un demi-maximum à l'école de M. Larcher, instituteur à la Ferté-Gaucher;

3°. Un maximum en tableaux et livres de lecture, à l'école israélite de Bordeaux.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Delapalme*, substitut de M. le procureur du roi; *Potdevin*, architecte du gouvernement; *Naylieu*, avocat; *de la Pilaye*, propriétaire, naturaliste; *Cheuvreux* père, juge au tribunal de commerce; *Boudard*, docteur en médecine; *Mauroy*, avocat aux conseils du roi; *Piet*, idem; *Guyard de Lalain*; *Baffot*, chirurgien en chef des Enfans malades; *Danyau*, docteur en médecine; *Legrand*, avocat à la cour royale; le baron *Oberkampf*, propriétaire.

M. Jullien annonce que M. Hurtado, ministre de la république de Colombie, est présent à la séance. M. le président l'invite à prendre place au bureau, et le prie de vouloir bien donner quelques renseignemens sur l'état de l'instruction primaire dans la Colombie. M. Hurtado annonce que son gouvernement fait les plus grands efforts pour multiplier les écoles et répandre l'instruction primaire parmi le peuple; que M. Restrepo, ministre des affaires étrangères, a communiqué au congrès la lettre de la Société de Paris, et a provoqué l'établissement d'une semblable Société à Bogota, pour entrer en relations avec celle de Paris et les autres associations de ce genre, dans l'intérêt de l'instruction primaire. M. Hurtado annonce, en outre, que des écoles sont ouvertes dans tous les chefs-lieux des départemens, et qu'on s'occupe d'organiser une école normale.

MM. Taillefer et Peyronnec, jeunes voyageurs, prêts à partir pour l'Amérique du sud, offrent leurs services à la Société pour les renseignemens dont elle pourrait

avoir besoin, sur l'état de l'instruction dans les contrées qu'ils vont visiter. Accepté avec reconnaissance.

M. Paganel lit un rapport sur une partie de la *bibliothéque industrielle* de MM. Mahler et compagnie, renvoyée à son examen. Les conclusions de ce rapport, comme de celui que M. le comte Jaubert a fait précédemment, tendent à démontrer que l'entreprise de MM. Mahler sort du but des travaux de la Société, qui du reste leur doit des remercîmens pour leur communication.

M. l'abbé Anduze, missionnaire dans le Missouri, présent à la séance, donne des renseignemens généraux sur l'état de l'instruction primaire aux États-Unis. Un fonds en terre y est toujours affecté à l'entretien d'une école dans chaque paroisse. Dès qu'il se forme une nouvelle paroisse, on commence par le fonds destiné à l'école. Les missionnaires se sont efforcés d'établir des écoles chez les sauvages de l'Amérique du nord, où ils ont pénétré; et les jésuites, en 1823, ont établi, dans le haut Missouri, un collége pour dix-huit enfans, dont six de chacune des principales tribus. Les novices de l'ordre ont dû commencer par se lier d'amitié avec ces jeunes gens, et se mêler à leurs exercices corporels, avant d'entreprendre leur instruction. Ils s'occupent avec eux de la chasse, de la pêche et de la natation. Ils leur ont enseigné les lettres de l'alphabet, puis les mots, à l'aide du dez à six faces; on les lance comme des balles, et on les fait rapporter par les jeunes sauvages du côté de la lettre ou du mot demandé. Cet exercice, qui a très-bien réussi, est suivi de l'écriture sur le sable, puis sur le papier. Il y a en tout cinquante jeunes Indiens instruits par ce moyen. On prépare une école semblable à Connal Blofs, à 500 milles au-dessus de Saint-Louis. Après un premier essai, on donne aux élèves des livres et des notions de géographie. Des sœurs ont établi une

maison pour les jeunes filles, et ont commencé leurs travaux avec espoir de succès.

Le conseil remercie M. l'abbé Anduze de son intéressante communication et des offres qu'il veut bien faire de ses services dans la contrée sauvage qu'il va de nouveau habiter.

ÉTAT COMPARATIF

DES ÉCOLES DE PARIS,

Durant les mois d'avril, mai, juin et juillet.

ÉCOLES.	au 1er. avril.	1er. juin.	1er. juil.
Filles, premier arrondissement, rue de l'Arcade.	96	98	94
Filles adultes, rue de l'Arcade.	28	33	33
Garçons, rue Saint-Lazare.	142	162	155
Filles, rue du Colysée.	70	73	75
De mademoiselle d'Orléans.	158	168	170
Filles, de la Halle-aux-Draps.	422	450	466
Garçons, *idem*.	400	400	400
Garçons israélites.	98	93	100
Filles israélites.	71	70	70
Garçons, rue du Coq.	63	61	63
Filles, *idem*.	71	70	68
Garçons, rue des Billettes.	73	73	73
Garçons, rue Saint-Antoine.	169	174	166
Adultes, *idem*.	22	21	20
Garçons, rue Saint-Ambroise.	306	306	292
Garçons, rue Saint-Paul.	116	110	108
Adultes, quai d'Anjou.	73	50	61
Garçons, rue du Dragon.	72	71	70
Adultes, *idem*.	26	26	24
Garçons, madame de Duras.	208	207	224
Filles, rue du Pont de Lodi.	200	231	231
Adultes, rue Carpentier.	49	51	49
Garçons, école pratique.	34	37	35
Garçons, Saint-Jean-de-Beauvais.	330	335	335
Garçons, Halle aux veaux.	133	134	142
Filles, Saint-Jean-de-Latran.	288	290	290
Adultes, faubourg Saint-Denis, no. 91.	12	15	15
Filles, rue des Billettes.	»	93	»
Garçons protestans, rue Bergère.	»	65	64

NOUVELLES

DE DIVERSES ÉCOLES DES DÉPARTEMENTS,

Extraites de la correspondance.

L'école gratuite de Bar-le-Duc continue de recevoir un grand nombre d'élèves ; les progrès ont été rapides, et le maître, malgré toutes les tracasseries des ennemis de la méthode nouvelle, n'a pas cessé un seul instant de se rendre digne de l'estime des amis de l'instruction élémentaire.

— L'école de St.-Quentin, dirigée par M. Limosin, est aussi dans un état satisfaisant ; le nombre des élèves n'a pas diminué, et leur avancement dans les diverses branches d'instruction mérite des éloges.

— L'école de Joinville, placée sous la protection particulière de M. le duc d'Orléans, est aussi encouragée par les autorités locales qui ont le bon esprit d'en apprécier les heureux résultats. L'instituteur, M. Simon, comprend parfaitement les devoirs que lui imposent ses fonctions ; et par son zèle et son excellente conduite, il obtient les suffrages des ecclésiastiques, et l'estime générale des habitans de Joinville.

— L'école payante de Bar, dirigée par M. Bouvier, est également dans un état qui ne laisse rien à désirer.

— Les écoles israélites de Nancy, malgré les oppositions multipliées qu'elles rencontrèrent d'abord, marchent rapidement vers la perfection. Les protecteurs de ces utiles institutions ne se bornent pas à donner aux élèves les moyens d'apprendre à lire, écrire et calculer ; ils placent en apprentissage les enfans qui, après leurs études élémentaires, se destinent à l'industrie. Cette

bienveillante sollicitude produit déjà les plus consolans effets ; et maintenant on ne rencontre jamais dans les prisons de jeunes israélites repris comme vagabonds, ou pour des délits autrefois si communs dans cette classe de Français.

— L'école fondée et entretenue à Houëcourt par M. le duc de Choiseul, donne chaque jour de nouvelles preuves de ses progrès. Les jeunes paysans qui en suivent les leçons, se distinguent par leur assiduité et leur avancement. M. le curé de la paroisse reconnaît lui-même que les enfans qui se présentent pour faire leur première communion, apprennent les évangiles et les prières beaucoup mieux qu'autrefois.

— Le dernier état trimestriel de l'école de Granville (Manche), dirigée par M. Saillard, contient la note suivante :

« En général, je suis satisfait des progrès de mes élèves ; dix se sont présentés cette année pour la première communion, et ont tous été admis. Très-souvent, lorsque M. le secrétaire municipal est trop surchargé d'écritures, il en donne à faire à cinq ou six de mes jeunes gens ; et M. le maire ne manque jamais de leur témoigner combien il est content de leur travail. »

— On annonce qu'une princesse de la famille royale, dont les vertus et la bienfaisance excitent la plus profonde vénération, se propose d'établir une école d'enseignement mutuel dans une de ses terres. On s'occupe en ce moment des premières formalités à remplir, et tout fait espérer que l'autorité du pays s'empressera de seconder les vues charitables de S. A. R.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

EXTRAIT DU RAPPORT *fait à l'assemblée générale des membres de la Société pour l'encouragement et l'amélioration de l'instruction élémentaire dans la province de Namur, le 21 juillet 1827.*

MESSIEURS,

Dans votre assemblée générale de 1826, nous vous avons rendu compte des mesures adoptées pour répandre de bons livres élémentaires dans toutes les écoles de la province, des vues qui ont dirigé le choix des ouvrages, et des dispositions prises pour que la modicité de nos ressources n'apporte que le moins d'obstacles possible à nos opérations. Nous n'avons donc à vous entretenir aujourd'hui, messieurs, que de la suite de nos travaux.

Leur utilité étant chaque jour mieux reconnue, et l'expérience ayant à peu près dissipé toutes les préventions, nous avons acquis successivement de nouveaux associés, au point que leur nombre, qui n'était l'année dernière que de 247, s'élève maintenant à 349, parmi lesquels vous avez vu figurer avec satisfaction des personnes marquantes étrangères à cette province.

Les hommes animés d'un véritable amour du bien ne sont point arrêtés par des divisions de territoire; leurs vues s'étendent à l'humanité tout entière, et ils s'empressent de seconder tous les moyens d'en améliorer le sort.

Ce sont ces nobles sentimens qui ont aussi porté les Sociétés d'instruction élémentaire de Paris et de Bruxelles à nous proposer d'entrer en relation suivie avec elles, et à nous envoyer leurs publications, en échange desquelles elles nous ont demandé les nôtres.

Parmi ces intéressantes productions se trouve la col-

lection complète du Journal d'Éducation de la Société de Paris, en 16 volumes.

Ce précieux recueil renferme un grand nombre de rapports et d'articles rédigés par les savans les plus distingués. Nous en avons spécialement recommandé la lecture à tous les instituteurs, et nous l'avons déposé à la bibliothéque publique de cette ville, afin de mettre tous nos concitoyens à même de puiser à cette source abondante d'instruction.

Nous avons eu aussi des relations avec la société d'émulation de Liége, qui nous a demandé des renseignemens pour former une société à l'instar de la nôtre. Cette nouvelle association est déjà organisée, et nous avons tout lieu d'espérer que les lumières de ses membres leur feront découvrir de nouveaux moyens de perfectionnement, que nous nous empresserons à notre tour d'adopter.

A ces suffrages si flatteurs des hommes de mérite qui dirigent ces diverses sociétés, viennent se joindre ceux des états de cette province qui, toujours disposés à favoriser les progrès de l'instruction, ont contribué au développement de nos opérations par l'appui qu'ils nous ont prêté.

Ces témoignages honorables sont pour nous, messieurs, de puissans encouragemens et une bien douce récompense. Ils nous prouvent que nous sommes dans la bonne voie, et nous engagent à la suivre avec cette constante persévérance qui peut seule assurer un succès durable à une entreprise de cette nature.

Nos opérations ont encore été plus étendues cette année que la précédente.

Il a été fourni depuis le 1er juillet 1826:

1°. Aux commençans ou élèves de la division inférieure, au prix de 4 centimes le volume. . . . . 14,425 exemplaires.

2°. A ceux de la division moyenne, à 4 centimes.	12,431
3°. A ceux de la division supérieure, au prix de 8 cent l'un parmi l'autre.	12,887
4°. Aux élèves qui ont besoin de connaissances plus développées, aux instituteurs et aux réunions d'instituteurs pour la création de petites bibliothéques, qui forment le noyau des bibliothéques populaires dont vous entretenait notre dernier rapport.	10,483
Total.	50,226 ex.

Il a été fourni, en outre, 3,000 ardoises et 15,700 crayons.

Quoique nos ressources paraissent bien faibles quand on les compare à l'étendue de vos opérations et à la perte volontaire à laquelle elles nous entraînent, nous trouverons dans l'actif de la société les sommes nécessaires pour nous acquitter envers nos libraires, à qui nous ne devons plus que 1,843 florins 63 centim.

Ces résultats sont dus à l'idée mère qui a présidé à nos opérations, celle de les fonder sur le crédit, en les combinant de manière à assurer nos rentrées, par la responsabilité des instituteurs, à qui les ouvrages sont livrés d'après les besoins de leurs écoles.

Quelque satisfaisant que soit cet état de choses, il serait à désirer que le nombre de nos associés acquît plus d'accroissement, afin de nous mettre à même de prendre des engagements avec pleine sécurité pour l'avenir, et de donner à notre entreprise tout le développement dont elle est susceptible. Nous obtiendrons cet avantage si, conformément au règlement, vous employez

vos soins près de vos connaissances pour les engager à se joindre à nous ; vous pourrez leur faire sentir qu'il ne suffit pas d'applaudir au bien qui se fait, mais qu'il faut aussi que chacun y coopère par un léger sacrifice.

Quant à ceux qui, par un reste de prévention ou faute d'avoir prêté une attention suivie aux actes de notre Société, en méconnaîtraient encore la tendance, vous leur direz franchement que le but que nous nous proposons est de faire sortir les classes inférieures de l'état d'ignorance qui enchaîne encore leurs facultés morales ; de rendre les cultivateurs et les ouvriers plus intelligens, et plus habiles dans l'exercice de leurs travaux, l'emploi de leurs forces et des procédés de leur industrie ; d'assurer ainsi leur bien-être en les élevant au-dessus de l'indigence qui souvent les dégrade ; d'adoucir leurs mœurs par l'instruction, et de fournir à nos vénérables pasteurs le moyen de leur faire mieux comprendre leurs devoirs envers Dieu et le prochain ; enfin, de mettre chacun en état de se rendre compte de ses affaires, de multiplier ses ressources industrielles, et de contribuer à la prospérité générale par l'accroissement de l'aisance individuelle.

Tels doivent être, nous semble-t-il, les vues de tous les hommes éclairés et de tous les bons citoyens, à une époque où un mouvement général entraîne tous les peuples vers un avenir qui ne laissera que honte et misère à ceux qui seront restés stationnaires.

A Namur, le 18 juillet 1827.

Le conseil d'administration,

J. J. d'Omalius, président.

D. Arnould, secrétaire.

ÉCOLES D'ADULTES.

Le Journal de la Société de la Morale chrétienne public, sur les écoles d'adultes, et sur les bienfaits moraux et religieux dont elles sont la source, un article fort intéressant que nos lecteurs nous sauront sûrement gré de reproduire ici, au moins par extraits. On rend compte, dans cette article, d'un ouvrage du docteur Pole sur l'origine et les progrès des écoles d'adultes, et l'on y cite quelques passages de cet ouvrage, qui nous ont paru très dignes d'attention. Les plus intéressants se retrouveront dans l'extrait que voici :

La première école exclusivement destinée à l'instruction des adultes fut fondée, en 1811, dans le nord du pays de Galles, grâce au zèle bienfaisant de Thomas Charles, ministre épiscopal de Bala. Cette tentative eut un prodigieux succès, et le bruit s'en répandit de toutes parts. Dans un comité, après qu'une adresse publique eut été distribuée à ce sujet, les adultes pauvres, même les vieillards, accoururent en foule aux écoles du dimanche, et les marchands ne purent pas leur fournir sur-le-champ toutes les lunettes dont ils avaient besoin. Le fondateur de cette première école d'adultes a fait une judicieuse remarque qu'il importe de signaler : « La classe indigente, disait-il, est dans une profonde ignorance; mais gardons-nous de le lui dire, tout en nous efforçant de l'en convaincre. »

En 1812, Williams Smith, sans avoir la moindre connaissance de ce qui s'était fait dans le pays de Galles, fonda aussi une école d'adultes à Bristol. Voici ce qui lui en donna l'idée : il parcourait un faubourg habité surtout par la classe indigente, pour enregistrer les

noms de ceux qui voulaient acheter, à un prix très-réduit, les saintes Écritures, moyennant une modique souscription hebdomadaire. Un grand nombre de ceux auxquels il s'adressait, lui répondaient : « Je serais fort heureux d'avoir une Bible; mais elle ne me serait d'aucun usage : je ne sais pas lire. « W. Smith leur demanda s'ils apprendraient volontiers à lire, dans le cas où une école leur serait ouverte; la plupart, tous, accueillirent cette proposition avec empressement; on prit aussitôt leurs noms, et le premier qu'on enregistra sur la liste des écoliers fut un vieillard de soixante-trois ans. Quel était donc ce zélé philanthrope que la divine providence avait ainsi appelé à être le bienfaiteur des pauvres? C'était le bedeau d'une chapelle de Bristol, dont les appointemens s'élevaient à dix-huit shellings par semaine; encore en donnait-il trois à une autre personne qui faisait une partie de son ouvrage, afin d'être plus libre d'accomplir les devoirs que lui dictait la charité chrétienne. Voilà l'homme qui rassembla les écoliers, engagea les maîtres, et ouvrit les deux premières écoles, en Angleterre, pour l'instruction des adultes exclusivement, dans des salles prêtées et avec des livres prêtés.

Peu de semaines après, il se forma une société sous le titre de : Institution pour apprendre aux adultes à lire les saintes Écritures; c'est alors aussi que fut instituée la Société de Bristol, pour l'encouragement des écoles d'adultes. Dans l'espace de treize mois, environ, depuis ses premiers essais, M. Smith, avec l'aide du peu de connaissance qu'il avait, fonda neuf écoles pour les hommes, et le même nombre pour les femmes. En 1814, il alla s'établir à Bath, et, dans le cours d'une année, il concourut à établir dans cette ville et dans les environs treize écoles d'adultes. Il y en avait vingt à la fin de la seconde année.

Plusieurs autres Sociétés pour l'instruction des adultes

prirent naissance en 1815, dans d'autres parties de l'Angleterre. Le prince régent se déclara le protecteur de celle du comté de Bucks, et celle de la cité de Londres s'organisa sous la présidence du lord maire. . . .

Bientôt les écoles d'adultes franchirent l'Océan atlantique ; plusieurs furent établies à Sierra-Leonne ; l'Amérique s'empressa de les adopter, et les premières s'ouvrirent à New-Yorck et à Philadelphie. . . .

Le docteur Pole recommande aussi l'institution de ce qu'il appelle *private schools*. En effet, dit-il, on trouve quelquefois des pauvres dépourvus de toute instruction, et qui témoignent une grande répugnance à suivre les écoles publiques ; cela peut tenir à des dispositions ou à des circonstances particulières ; mais quand même la cause en serait dans la vanité, dans l'insouciance, ou dans l'ignorance du véritable prix de l'instruction, ce sont des obstacles qui ne peuvent être surmontés par la force.

Rien de mieux alors que de former dans les demeures même du pauvre des écoles privées, où quelques voisins qui se connaissent les uns les autres, se réuniraient pour recevoir en petit comité, l'instruction que voudraient bien leur communiquer des personnes agréées par eux et d'un âge convenable.

L'ouvrage du docteur Pole abonde en faits intéressans, qui réfutent complétement l'objection que l'on n'est plus capable, lorsque l'on est parvenu à un certain âge, d'acquérir une instruction élémetaire. En 1815, dans une des écoles d'adultes de Bath, se trouvaient cinq femmes qui avaient entre elles, en réunissant leurs âges, deux cent quatre-vingt-trois ans : à leur entrée, elles ne connaissaient que l'alphabet ; à la fin de l'année, elles lisaient couramment l'Évangile. Dans une autre école, le docteur Pole a vu une femme qui avait appris, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, à lire la Bible : « Je ne donnerais pas, lui dit-elle, le peu de savoir que j'ai

acquis, quand même on m'offrirait autant de guinées qu'il y a de pages dans ma Bible. » Un jour, il a été témoin d'un touchant spectacle ; il a vu un enfant assis sur les genoux de son grand-père et lui enseignant l'alphabet. Un rapport de la directrice d'une des écoles de Bristol fait connaître qu'une pauvre femme vint la supplier avec larmes de l'admettre dans son école : « J'ai vécu cinquante-cinq ans, disait-elle, et je n'avais jamais senti le besoin d'apprendre à lire, jusqu'au dernier lundi de Pâques, où, après le sermon anniversaire pour les écoles d'adultes, j'ai entendu deux femmes âgées, l'une de soixante et un ans, et l'autre de quatre-vingt-cinq, lire dans la Bible; et je me suis dit : Dieu le leur a appris ; il me l'apprendra bien aussi. » A Ipswich, une femme de quatre-vingt-quatorze ans apprit à lire dans une maison de charité, et deux ans plus tard, elle suivait encore volontairement, pour se perfectionner, l'école des jeunes filles. A Manchester, une pauvre femme à laquelle il ne manquait, suivant son expression, que deux années pour avoir la centaine, allait chaque jour à l'école des garçons, pour apprendre à lire de l'un des moniteurs. Ce qui est plus surprenant encore, c'est un fait consigné dans le cinquième rapport de la Société d'Édimbourg, pour le soutien des écoles galliques, en Écosse : on y voit que l'école de Glencalvie renfermait soixante écoliers de tout âge, depuis le doyen du village, alors dans sa *cent-dix-septième* année, jusqu'à l'enfant au berceau ; car une mère qui suivait l'école avait un zèle si ardent pour s'instruire, qu'elle y apportait son enfant avec le berceau où il reposait.

Je regrette de ne pouvoir extraire de l'histoire des écoles d'adultes le récit d'une visite que fit un jour lord Calthorpe à une école, près de Birmingham. Plus d'une fois, disait-il, ce touchant spectacle m'a rappelé ces paroles du Seigneur : Il faut devenir semblables à de

petits enfans, pour pouvoir entrer dans le royaume des cieux.

A Rangeworthy, dans le comté de Glocester, vivait un couple fort âgé ; le mari avait eu une conduite assez irrégulière, et avait été un grand boxeur. La femme, à l'âge de soixante-treize ans, entra dans une école d'adultes ; elle ne savait pas même alors l'alphabet ; au bout de trois mois, environ, elle épelait déjà des mots de deux ou trois syllabes. Le mari, âgé de quatre-vingts ans, fut entraîné par l'exemple de sa femme, et fit aussi dans l'école de rapides progrès. Son caractère s'améliora complétement, et il disait que, pendant la nuit, le souvenir des versets de l'Écriture, qu'il avait appris à lire, venait consoler et adoucir ses momens d'insomnie.

Le docteur Pole nous met sous les yeux des exemples non moins frappans des bienfaits moraux que peuvent produire les écoles d'adultes. Il a vu dans une école, près de Bath, un homme qui fut appelé l'année suivante à occuper la place la plus élevée dans la corporation de la ville; il l'a vu humblement assis à côté d'un pauvre décroteur, pour lui apprendre les lettres de l'alphabet. Les rapports des directeurs et des directrices des écoles d'adultes attestent qu'il s'opère un grand changement dans les dispositions morales de la plupart de ceux qui fréquentent ces écoles. Ils sont plus assidus et plus recueillis au service divin, ils deviennent plus attentifs aux soins de propreté; ils renoncent aux juremens, à l'ivrognerie, aux querelles et même à l'habitude du vol. Ainsi, les misérables habitans de Cock-Road, à quatre milles de Bristol, qui se livraient presque tous au brigandage et aux plus honteux désordres, se sont amendés à mesure que l'instruction s'est répandue parmi eux. Dans un carrefour où s'assemblaient les bandes de voleurs, et qu'ils appelaient *la Bourse*, on a élevé une vaste école pour les enfans. Pendant qu'on rassemblait

les matériaux pour la construction des bâtimens, les brigands témoignèrent le plus vif désir que leurs enfans pussent obtenir le bienfait de l'éducation; ils offrirent le secours de leurs bras: « Donnez-nous, disaient-ils, donnez-nous des outils, et nous travaillerons pour vous, nous nivellerons votre terrain, nous creuserons vos fondations, etc. » Lorsque le bâtiment fût terminé, un nombre considérable de personnes respectables des deux sexes vinrent des environs et de Bristol, pour faire solennellement l'ouverture de l'école. Les brigands se réunirent aussi, se rendirent en corps à l'assemblée qu'ils honorèrent de leur présence, et s'y conduisirent bien. Une collecte s'étant faite à la fin, ils voulurent tous contribuer aux frais de construction, et le chef de la bande, qu'on surnommait le roi, et quelquefois le prince régent, se montra fort généreux. Les écoles d'adultes s'ouvrirent bientôt dans ce malheureux pays et contribuèrent à sa régénération: un homme qui avait été l'un des chefs de la bande de Kingswood, suivit, un des premiers, les écoles de Cock-Road. Il ne tarda pas à faire de sérieuses réflexions sur sa misérable vie, abandonna ses complices et ses habitudes de brigandage, et se réforma complétement, au point que ses compagnons disaient eux-mêmes: S'il y a un honnête homme dans Kingswood, c'est lui.

Dans la prison de Stapleton, qui renfermait, pendant la dernière guerre, des Français et des Américains, un prisonnier de la première nation et un autre de la seconde se dévouèrent avec le plus grand zèle à instruire leurs compagnons d'infortune; mais les Français témoignèrent peu d'empressement, en général, à profiter de ce bienfait. Plusieurs Américains vendaient une partie de leur ration de bœuf, pour subvenir aux dépenses de leur instruction; et celui qui la dirigeait, dans des lettres adressées à la Société Biblique de

Bristol, rend compte de la réforme progressive qui s'opérait dans la conduite et les mœurs de quelques-uns de ses écoliers.

Le docteur Pole s'abandonne souvent à de hautes et touchantes considérations sur l'heureuse influence de l'instruction répandue par les écoles d'adultes. En visitant celles de Bristol, en contemplant cette foule d'indigens de tout âge et de tout sexe, réunis pour apprendre à lire et à obéir à la loi divine, il se dit : « Sans ces écoles, où ces gens pauvres et sans éducation auraient-ils passé leur temps? comment l'auraient-ils employé le jour de la semaine consacré spécialement au culte du Seigneur?... Sans doute à dissiper dans les cabarets, les gains modiques dont leurs familles ont tant besoin, à puiser la corruption dans de mauvais exemples, ou à la répandre par des propos impies et indécens, à satisfaire leurs violentes passions par de funestes querelles; maintenant, au contraire, pendant qu'ils apprennent à lire, ils puisent dans les saintes Écritures et dans les petits ouvrages qu'on met entre leurs mains, les principes de la vertu et de la piété. »

Le docteur Pole fait sentir ailleurs combien l'ignorance est dangereuse pour la Société qu'elle expose sans cesse aux troubles et aux commotions politiques. Le paysan, l'homme du peuple convenablement instruit, sait que, pour s'élever au-dessus de la pauvreté, il faut vivre en paix. Voyez l'Irlande : « Dans tous nos troubles, dit un des écrivains qui ont le mieux jugé son état, les hommes vraiment dangereux sont ceux qui ne savent point lire, et les hommes vraiment sûrs ceux qui savent lire.

» Les hommes ignorans s'unissent pour piller, jamais pour protéger; leur amitié est sans sécurité, leur haine sans pitié. Quels sont les meurtriers qui portent leurs coups dans les ténèbres? quels sont les perturbateurs

de la paix publique? sont-ce les gens bien instruits? Contre qui s'élève le bras vengeur du magistrat? est-ce contre l'homme qui connaît son devoir? non : mais contre celui qu'une ignorance brutale a dégradé. Voulez-vous connaître les effets de l'ignorance? lisez-les dans l'histoire du monde.

» Les crimes, on le sait, diminuent à mesure que la nation s'éclaire. Pourquoi, sur un même nombre d'individus, sont-ils sept fois plus nombreux en Angleterre qu'en Écosse, ainsi que l'attestent les tableaux comparatifs qui ont été soumis au parlement? Les pauvres sont instruits, en Écosse; en Angleterre, ils ne le sont pas.

» Il est encore, pour instruire les ignorans, un autre motif, et un meilleur motif que l'intérêt de la tranquillité publique : c'est leur amélioration religieuse. L'éducation élève l'homme au-dessus de la vie matérielle; la religion le rend bon et le fait bien agir. A cette école, on ne peut trop s'instruire. Où est-il le chrétien qui sache trop? en s'élevant toujours, il parvient à l'omniscience, à celui dans lequel réside toute sagesse et toute connaissance..... »

La plupart des écoles d'adultes, en Angleterre, sont dirigées ou surveillées par des personnes de la classe éclairée de la société, qui consacrent quelques heures, de temps en temps, à cette œuvre de bienfaisance, et viennent, à tour de rôle, remplir les fonctions de maîtres ou de moniteurs. Les membres de la Société de la Morale chrétienne, et surtout les jeunes gens qui en font partie, pourraient suivre cet heureux exemple, et assurer ainsi, par eux-mêmes, le succès des écoles fondées ou encouragées par la Société. L'ouvrage du docteur Pole renferme un aperçu des progrès rapides que font les adultes qui apprennent à lire. Comme l'école se tient ordinairement le dimanche, elle ne leur enlève

que deux heures par semaine, ou cent quatre heures par année, moins, par conséquent, qu'un seul mois dans une école journalière, comme celles que suivent les enfans. On a vu beaucoup d'adultes qui, à leur entrée, ne connaissaient pas même l'alphabet, apprendre à lire un chapitre du Nouveau-Testament dans l'espace de six mois, ce qui ne suppose que cinquante-deux heures passées à l'école. Une des choses les plus difficiles, surtout en France où abondent les genres de vanité, et où le peuple sent si peu le besoin de l'instruction, c'est d'appeler et de réunir les adultes. L'Angleterre peut encore nous suggérer, pour cela, d'utiles idées. Voici le moyen qu'avait pris un ministre de la secte des indépendans, pour rassembler dans les écoles une foule d'enfans pauvres; il employait un certain nombre de garçons et de filles qui savaient, mieux que de grandes personnes, trouver les enfans du voisinage, et leur donnait un shelling par chaque douzaine d'enfans qu'ils pouvaient réunir et amener aux écoles. Une petite brochure anglaise, qui est un excellent guide pour la direction des écoles du dimanche (*Hints on the establishment and regulation of sunday schools, by the sunday school union*), peut aussi nous prêter un moyen de peupler une école d'adultes; quelque temps avant son ouverture, on fait faire et distribuer des cartes ou bulletins portant : Instruction gratuite le dimanche, le... du mois.... Une école sera ouverte à....; les personnes qui voudront la suivre n'auront qu'à se présenter le....; elles devront être proprement vêtues, etc.

Sans doute, il ne faut point se le dissimuler, pour réaliser le but nouveau que s'est proposé notre Société, il faudra triompher de bien des obstacles. Mais dans toutes les carrières et les entreprises, dans toutes les œuvres de bienfaisance, dans toutes les choses de la vie, même dans les plaisirs du monde, que d'empê-

chemens et d'ennuis à surmonter! Ne désespérons pas du temps où nous vivons, ayons foi en nous-mêmes et dans la cause que nous soutenons; elle est toute évangélique : c'est assez dire quelles garanties nous promet son succès. G. D.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Enseignement du dessin linéaire, d'après une méthode applicable à toutes les écoles primaires, quel que soit le mode d'instruction qu'on y suit. Dédié à M. le duc de Cazes, pair de France; par L. B. Francœur, professeur de la faculté des siences de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs académies, etc. — Seconde édition (1).

Cet ouvrage est aujourd'hui trop connu et trop généralement aprécié; l'expérience de plusieurs années, et les résultats qu'il a produits dans nos écoles en ont trop bien démontré le mérite et l'utilité, pour qu'en annonçant cette seconde édition, nous ayons à entrer dans un nouvel examen de la méthode créée par M. Francœur. Nous ne pensons pas non plus qu'il reste à combattre aucune prévention contre l'enseignement du dessin linéaire; cependant nous croyons devoir emprunter à M. Francœur lui-même les paroles suivantes, que nous adresserons aux personnes qui regarderaient encore le dessin linéaire comme un enseignement de luxe dans les écoles primaires:

« Tous les ouvriers employés à la construction des bâtimens ont sans cesse recours au dessin; tels que les maçons, menuisiers, charpentiers, appareilleurs, serruriers, couvreurs, carreleurs, fumistes, etc. Tous

(1) Paris, chez Louis Colas, libraire de la Société pour l'enseignement élémentaire.

ceux qui fabriquent nos meubles, ceux qui travaillent aux choses de mode et de goût, tels que les ébénistes, fondeurs, doreurs, penduliers, bronziers, marbriers, tailleurs, modistes, etc.; ceux qui se livrent à l'exécution des mécaniques ou des instrumens, tels que les opticiens, ingénieurs, mécaniciens, fontainiers, etc.; je pourrais enfin citer presque toutes les professions, ont sans cesse besoin de comprendre les idées des personnes qui leur commandent des travaux, et quelquefois de communiquer les notions que leur suggère leur intelligence ou leur expérience. Et comment pourront-ils comprendre ou exprimer ces idées, si l'art du dessin ne leur est pas familier? Cet art, enseigné dans les écoles primaires, doit exercer le goût des moindres artisans, et, leur donnant le sentiment du beau, les rendre propres à donner à notre industrie un essor très-favorable. Dans l'ancienne Grèce, tout le peuple savait dessiner, et le goût exquis de cette nation était l'effet de son éducation. Aussi que de grandes choses n'a-t-elle pas produites dans les sciences, les arts et la littérature! La France, qu'on regarde comme le centre du bon goût et dont la capitale est l'Athènes moderne, méritera de la postérité les mêmes hommages, quand le peuple y aura reçu la même instruction primaire.

» L'enseignement du dessin dans les écoles devient une chose très-importante aujourd'hui que, par l'influence et les talens de M. Dupin, la géométrie et la mécanique sont un sujet universel d'études: car ces branches de connaissances sont intimement liées ensemble, et les progrès des disciples dans ces nouveaux établissemens seront plus rapides, et leurs succès plus assurés, lorsqu'ils auront d'abord été exercés au dessin et qu'ils connaîtront la théorie des projections. »

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. II. — NOVEMBRE 1827.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 5 septembre 1827.

M. Charles Dupin écrit pour faire hommage à la Société d'un exemplaire du premier volume de la collection qu'il doit publier sous le titre du *Petit Producteur*. Remercîmens et dépôt à la bibliothéque.

M. de Gélys annonce que la chambre de garantie près la caisse hypothécaire a l'intention de souscrire pour quatre souscriptions ou cent francs. Accepté avec remercîmens.

La société des Traités religieux de Paris adresse six exemplaires des traités publiés sous les numéros 23, 24, 27, 28, 30, 31 et 32, espérant que ces petits ouvrages pourront être donnés en lecture dans les écoles. Remercîmens et renvoi à l'examen du comité des livres.

M. Lafouge écrit de Liége pour annoncer que, depuis un an, il a repris la direction de l'école de cette ville qui est actuellement dans l'état le plus satisfaisant.

M. Brard écrit de Fréjus pour donner des renseignemens sur les écoles qu'il a eu occasion de visiter, et pour signaler les besoins de quelques-uns de ces établissemens. (Voyez ci-après.)

M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, donne des détails sur les succès qui ont été obtenus dans son école durant l'année scolaire.

On dépose sur le bureau :

1°. Un prospectus intitulé *Bibliothèque populaire de Nismes;*

2°. Un bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers;

3°. Le rapport annuel des travaux de la société des Traités religieux de Paris;

4°. Le rapport annuel des travaux de la société de la Morale chrétienne;

5°. Le numéro 17 du Journal grammatical de M. Marle.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Gaultier Laguionie*, imprimeur; *Duhamel; Vimendon; Chasles*, propriétaire; *Émile Vincens;* le comte *de Kersaint;* le baron *de Janzé;* le général *de Montfort; de Montfort* fils; le chevalier *Geoffroy de Saint-Hilaire*, membre de l'Institut; *Germain; Decaïeu*, avocat; *Crosnier*, homme de lettres; *Boivin*, ancien avoué, à Choisy-le-Roi; *Salé*, propriétaire; le baron *Marion de Beaulieu*, colonel du génie.

Sur le rapport du comité des fonds, un *maximum* de fournitures est accordé à l'école qui est sur le point de s'établir dans la prison du Mont-Saint-Michel.

M. Renouard annonce que quatre mémoires sont arrivés au concours pour le meilleur *Almanach populaire*, et que l'époque de la clôture étant venue, il

convient de nommer la commission d'examen. En conséquence de cette proposition, M. le président nomme MM. Lebœuf, Jomard, Jullien, Renouard et Francœur membres de cette commission.

Séance du 19 septembre 1827.

M. Bertier, propriétaire à Roville, écrit pour confirmer sa lettre précédente, par laquelle il offre portion de son indemnité de Saint-Domingue, et pour annoncer qu'il a donné des instructions à son fondé de pouvoirs pour l'exécution de ses intentions.

Une seconde lettre du même contient la proposition d'admission, comme membre de la société, de M. le général Drouot, et comme souscripteurs, des élèves de l'école d'agriculture de Roville. Des remercîmens seront adressés à ce zélé membre de l'institution

M. Tatesausse, de Lorient, donne des détails satisfaisans sur l'école qu'il dirige et qui contient toujours de 120 à 130 élèves. Il demande les ouvrages couronnés et la nouvelle édition du Dessin linéaire. Accordé, sur l'avis du comité des fonds.

M. Reverchon, instituteur à Orléans, donne divers renseignemens sur son école, et demande quelques livres de lecture pour ses élèves. On accorde les ouvrages couronnés, ainsi que *Simon de Nantua* et le *Village de Valdoré*.

M. le baron Ch. Dupin, membre de l'Institut, fait hommage de la seconde livraison du *Petit Producteur*, ayant pour titre : *le Petit propriétaire*. Renvoyé au comité des livres.

M. de Jouvencel, président de la société de Versailles, transmet les discours prononcés à la distribution des prix de l'école de cette ville.

On fait connaître la situation des écoles de filles de

la Société : au 1er. septembre, celle de la Halle-aux-Draps comptait 410 élèves, et celle de Saint-Jean-de-Latran 267.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Delacour*, notaire à Pontoise; *Delaplace*, ancien notaire à Paris; *Étienne Paon*, négociant à Dieppe; *Monnier*, architecte; le baron *Henri Siméon*; *Plessis*, ingénieur des ponts et chaussées, à la Rochelle; *Outrebon*, notaire à Paris; *Delahaye*, propriétaire à Montmirail; le baron *Ch. Dupin*, membre de l'Institut; *Adrien*, négociant à Paris; *Briard*, propriétaire; *Boudet-Gueland*, propriétaire; *Drouot*, propriétaire; *Dufresnay*, propriétaire; le général *Drouot*, à Nancy; *Nolleval*, notaire à Paris; *Robin*, notaire à Paris; le général *Blein*, à Choisy-le-Roi; *Odiot* père, propriétaire; et madame veuve *Desarnaud*, propriétaire.

On fait connaître la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	506 fr.	42 c.
Recette de la quinzaine.	1,400	»
En tout.	1,906	42
Dépenses.	1,156	»
Reste disponible.	750	42

Indépendamment de valeurs représentant un capital de 14,522 fr. 50 c.

M. Hill, avocat et membre de la Société pour la propagation des connaissances usuelles, de Londres, annonce le désir qu'aurait cette société d'entrer en relations avec la nôtre, et dépose sur le bureau les dix premiers cahiers des publications de cette association. M. le président exprime les remercîmens du conseil à M. Hill, et lui annonce que l'année courante du *Journal d'Education* sera offerte en échange à la Société des connaissances usuelles.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

La distribution des prix aux élèves de l'école modèle d'enseignement mutuel, fondée par la société de Versailles, a eu lieu solennellement le 30 août dernier, en présence des magistrats, des fonctionnaires, des ecclésiastiques et des professeurs les plus distingués que possède cette ville.

M. le chevalier de Jouvencel, président de la société, a prononcé un discours dans lequel il a fait hautement ressortir, de la théorie et de l'expérience, les avantages de l'instruction universelle, et du mode d'enseignement adopté pour la propager. Ce discours, plein de chaleur et d'onction, a excité un vif intérêt dans l'assemblée; mais, comme il arrive toujours, on a particulièrement été frappé par les faits, par les résultats que l'orateur a présentés à son auditoire. Nous citerons le suivant, qui nous a paru bien digne d'être consigné :

« Il est sorti de notre école, a dit M. de Jouvencel, un grand nombre d'élèves instruits et connaissant le prix de l'instruction dont ils recueillent maintenant le fruit, ayant embrassé les professions actives de la société; aucun d'eux n'a donné de chagrin à ses parens, et l'on pourrait en trouver qui se distinguent et même font l'orgueil de leur famille. Le jeune Balthasar Robert, qui vient de remporter si glorieusement le prix accordé par la mairie et par la société d'agriculture et des arts du département, à l'examen des élèves qui ont suivi, l'hiver dernier, le cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, professé par M. Lacroix, est primitivement élève de notre institution. Il y est entré à l'âge de 9 ans et en est sorti il y a environ 4 ans, après avoir fait sa

première communion. Souvent, à pareille cérémonie d'aujourd'hui, en couronnant son front, nous l'avons offert pour modèle à ses camarades; il promettait beaucoup alors, et il a dépassé nos espérances, car nous ne connaissons rien de plus flatteur que ce qui a été dit sur son brillant examen par les savans professeurs, messieurs l'abbé Caron et de Montferrand, à la séance publique de la société d'agriculture et des arts, le 20 juillet dernier. Robert nous a présenté son trophée en témoignage de sa vive gratitude, pour les soins que nous avons donnés à sa première éducation. Ce touchant hommage, qui nous a infiniment flattés, et les paroles pleines de sentiment qu'il a adressées en remercîment à M. le maire et à la société d'agriculture en recevant le prix, montrent encore combien ce bon jeune homme a su embellir la palme qu'il devait à ses talens, par la naïve expression de sa vertueuse reconnaissance. »

Après la distribution des prix, un des élèves de l'école, moniteur de sa division, s'est levé et a prononcé les paroles suivantes, avec une assurance modeste et respectueuse :

« Monsieur le Président et Messieurs,

» Ce jour solennel est d'autant plus heureux pour nous, qu'il paraissait tardif à nos cœurs, puisqu'il suspendait le bonheur dont nous jouissons lorsqu'il est en notre pouvoir de vous témoigner notre reconnaissance.

» Vous le savez mieux que nous, Messieurs, quand l'enfant reçoit la vie, il est hors d'état d'en connaître le prix : mais aidé des tendres soins de ses parens, ses facultés se développent; il apprend qu'il y a un Dieu, il parvient à connaître, à admirer le bel ouvrage de la création; et les peines que l'on se donne pour accroître son intelligence, il les sent enfin, et elles excitent sa reconnaissance. C'est le sentiment que nous éprouvons

en réfléchissant que, nés de parens sans fortune, nous devrons à votre bienfaisance l'instruction précieuse que nous recevons tous les jours, d'un maître si digne de votre confiance et de notre attachement. Que ne vous devons-nous pas en effet, Messieurs? Sans vous, nous fussions peut-être restés dans une entière ignorance, tandis que nous avons le bonheur d'être élevés dans une institution aussi précieuse qu'admirable, et nous n'aurons pas un jour la douleur d'être devenus hommes, mais ignorés, pour ne pas dire inutiles; et, sous ce rapport, qu'il nous soit permis, sans abuser de vos momens, de vous faire connaître l'émotion que nous éprouvâmes lorsqu'un de nos condisciples, Robert, reçut il y a peu de jours, au milieu des personnes les plus recommandables, la récompense de son zèle et de son travail. C'est dans cette enceinte qu'il a reçu les premiers élémens du savoir. Son exemple et ses succès doublent notre courage et notre émulation, et, dût-il ne sortir du milieu de nous qu'un pareil sujet chaque année, nous tiendrons encore à honneur de marcher sur ses traces.

» Veuillez, Messieurs, agréer, à tous ces titres, l'expression de notre reconnaissance; jamais vos bienfaits ne sortiront de notre mémoire : ils y sont trop bien gravés pour que les années puissent seulement en diminuer le souvenir. »

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

A MM. les membres de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.

Nancy, le 26 août 1827.

MESSIEURS,

Nous venons d'assister à un exercice des élèves de l'école de jeunes demoiselles établie en cette ville, et dirigée par mademoiselle Mauvais, selon la méthode d'enseignement mutuel. La tenue de cet établissement, aussi-bien que l'instruction dont les élèves ont fait preuve, nous ont causé une satisfaction que nous éprouvons le besoin de vous exprimer. Le zèle que votre Comité déploie pour améliorer l'instruction populaire et la propager, nous fait penser que vous recevrez avec intérêt quelques détails sur une institution précieuse pour notre ville et digne à tous égards d'être distinguée. C'est ce qui nous engage à vous adresser cette lettre, et nous le faisons avec d'autant plus d'empressement que nous croyons rendre par là service à une estimable institutrice, en appelant sur elle votre attention.

Mademoiselle Mauvais instruit environ cinquante élèves; mais avant de voir son école prospérer, elle n'avait pu pendant long-temps en réunir qu'un petit nombre. Elle avait surtout à lutter contre l'influence du clergé, qui ne lui était pas favorable. Enfin, après avoir triomphé de dégoûts et d'obstacles qui auraient découragé une personne d'un caractère moins constant et moins

ferme, elle recueillit le prix de sa persévérance et de ses talens. Sa sagesse et ses succès dissipèrent les préventions et forcèrent la confiance. Son école est aujourd'hui appréciée comme elle mérite de l'être; le nombre de ses élèves va en augmentant, et cet accroissement fait d'autant plus d'honneur à mademoiselle Mauvais, qu'elle ne le doit qu'à la manière dont elle s'acquitte des devoirs qu'elle s'est imposés.

Les exercices, qui ont eu lieu successivement sous nos yeux, ont eu pour objet les divers ouvrages de femmes, le calcul, la grammaire, l'écriture, la géographie. On nous a présenté plusieurs pièces d'ouvrages de couture et de dessin en broderie d'un travail achevé. Les jeunes élèves ont aussi travaillé en notre présence, et nous ont fait voir qu'elles manient également bien l'aiguille, soit pour coudre, soit pour broder.

Le calcul décimal est exclusivement enseigné dans l'école de mademoiselle Mauvais. Il nous a paru que cette leçon était donnée d'une manière d'autant plus utile, qu'on opère non pas sur des nombres abstraits, mais sur des nombres représentant toujours des objets déterminés. En entendant les élèves rendre couramment raison des opérations qu'elles faisaient, nous avons eu lieu de nous convaincre que leur habileté n'était point une simple affaire de mémoire, qu'on s'applique soigneusement à former leur jugement et à les exercer au raisonnement.

Dans l'exercice de grammaire, nous avons été frappés de la facilité avec laquelle les élèves, interrogées sur les participes, ont résolu les difficultés et rendu raison des règles d'après lesquelles elles en donnaient la solution. De jeunes écolières de huit ans écrivaient avec une très-grande correction, et il est évident, par les résultats,

que cette leçon est donnée d'après une excellente méthode dans l'institution de mademoiselle Mauvais.

Mais si l'exercice de grammaire nous avait pleinement satisfaits, celui d'écriture nous a enchantés. Les élèves les plus avancées écrivent avec une perfection que bien des maîtres seraient heureux de posséder. Les caractères tracés, même par les plus jeunes, offraient une élégance et une fermeté, qu'on ne rencontre pas toujours dans des mains exercées, et qui présagent une écriture superbe.

La tenue nous a paru ne rien laisser à désirer. L'air de gaieté et de contentement qui respirait sur tous les visages et dans tous les mouvemens de ces jeunes personnes; la célérité, la régularité et l'exactitude avec lesquelles elles exécutaient tous les commandemens, attestent à la fois que l'ordre et la docilité sont pour elles une habitude de tous les jours, et qu'elles sont sous la direction d'une maîtresse qui sait également se faire craindre, aimer et obéir.

Nous avons l'honneur, Messieurs, d'être avec la considération la plus distinguée,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,

Signé : L. Cuvier, pasteur de l'église protestante; A. Turck, docteur-médecin; Antoine, avocat à la cour royale; Narchez, ancien notaire; Merville, avocat à la cour; de Saint-Ouen, ancien sous-préfet; Braconnot, correspondant de l'institut de France; Harlaut, ancien magistrat; L. de Saint-Ouen, auteur des Tableaux mnémoniques de l'histoire de France, etc.

EXTRAITS

DE LA CORRESPONDANCE.

Dans une lettre adressée à M. le comte Mollien, président de la société, M. le lieutenant général baron Fririon s'exprime ainsi sur le but des travaux de la société :

« Monsieur le Comte,

» Un de vos honorables collègues m'a communiqué le document publié par la société que vous présidez, et qui a pour but l'amélioration de l'enseignement élémentaire; j'ai été pénétré, comme tous ceux qui la composent, de la nécessité de faire participer les classes les moins aisées à l'heureux développement de notre civilisation.

» Militaire depuis long-temps, j'ai eu souvent occasion de remarquer que les soldats qui supportaient avec moins de patience le joug de la discipline, ou se montraient les moins braves sur le champ de bataille, étaient ordinairement ceux qui dans leur jeunesse avaient été privés de toute espèce d'instruction.

» D'un autre côté, si l'on parcourt la liste des criminels que frappe le glaive de la justice dans les diverses classes de l'ordre social, on n'y trouvera que rarement le nom d'un homme qui ait reçu une bonne éducation.

« On ne saurait donc trop chercher à multiplier les écoles dans lesquelles les enfans sans fortune auront la faculté d'apprendre à lire, écrire et calculer. Ces con-

naissances premières auront le double avantage d'améliorer leur sort et de leur inspirer en même temps des principes de morale et de probité. »

— L'école dirigée à Issoudun par M. Rey compte 257 élèves. Sur vingt qui ont été présentés cette année pour la première communion, dix-huit ont été admis à la faire, et les deux autres n'ont été ajournés que parce qu'ils n'avaient pas l'âge requis.

— M. Tatesausse, directeur de l'école de Lorient, écrit ce qui suit :

« Mon école continue de prospérer grâce aux soins de M. le maire et de M. le curé. L'effectif de mes élèves est de 220 à 230. Sur ce nombre 124 lisent couramment, 92 écrivent sur le papier, 24 sont aux règles de proportion, et 27 suivent les leçons de géométrie que je leur donne pour les préparer au cours de géométrie et mécanique des arts et métiers. 25 de mes élèves ont été admis cette année à ce concours ; le professeur en est satisfait. 41 ont reçu le sacrement de l'Eucharistie, on les a trouvés bien instruits. »

— Une lettre de M. Brard, datée de Fréjus le 17 août, contient les renseignemens suivans :

« Vous avez bien voulu m'inviter à visiter les écoles qui suivent la méthode d'enseignement mutuel, et qui sont établies dans le midi de la France. Je n'ai pu remplir vos intentions que très-imparfaitement, car je n'ai fait que traverser les départemens de l'Aveyron, de l'Hérault, du Gard, des Bouches du Rhône et du Var, et cela sans y séjourner. Voici cependant quelques renseignemens sur les écoles de Périgueux, de Milhau et de Tarascon, que j'ai visitées.

L'*école de Périgueux*, dirigée par M. Godel, n'a pas

éprouvé la moindre entrave depuis plusieurs années, grâce aux vues élevées de monseigneur l'évêque ; le nombre des élèves dépasse 150, et la méthode s'y est conservée dans toute sa pureté et sans modification. Les enfans qui passent de l'école au collége s'y font remarquer par leur application et leur intelligence. Le jeune Eugène Delisle est un élève de M. Godel.

» *L'école de Milhau*, département de l'Aveyron, dirigée par M. Teulon depuis sept années, a eu jusqu'à 75 élèves. Il n'en reste aujourd'hui que 40, tous protestans. L'instituteur attribue cette diminution à l'établissement d'un second instituteur non breveté que l'on tolère. 26 de ces élèves lisent couramment à livre ouvert, 5 font les quatre règles, et 10 autres font les multiplications et la soustraction.

» J'ai remarqué que les enfans écrivent beaucoup trop tôt sur le papier, mais les parens le veulent ainsi, et l'instituteur est forcé de céder. Il est sorti de cette école un assez grand nombre de jeunes gens qui sont passés chefs d'atelier ; mais le genre de fabrication de la ville (la ganterie très en grand) permettant d'employer les enfans très-jeunes, nuit beaucoup aux écoles, car on ne laisse pas aux élèves le temps de se perfectionner ; aussi ai-je été frappé du bas âge de la plupart d'entre eux, et j'en ai fait lire plusieurs de cinq à sept ans. Il y a quelques bonnes écritures courantes, et j'ai vu plusieurs pièces soignées, fort belles.

» Cette école, où la méthode a subi quelques modification en raison du petit nombre des élèves, mérite d'être encouragée.

» Mademoiselle Cabantous, qui tient une classe de jeunes personnes à Milhau, pour la grammaire, l'histoire et la géographie, ainsi que pour le calcul et la

tenue des livres, se sert aussi de l'enseignement mutuel, mais n'a pas cru devoir s'astreindre à la méthode.

» A *Lodève*, département de l'Hérault, l'instituteur m'a dit avoir été forcé de cesser d'enseigner suivant la méthode.

» A *Montpellier*, il paraît que l'école du régiment des mineurs du génie fait des merveilles. Vous en avez probablement connaissance, et le temps ne m'a pas permis de la visiter.

» A *Tarascon* il existe une belle école dirigée par M. Boutard (Louis), breveté du deuxième degré, qui enseigne suivant la méthode depuis huit ans, et où elle s'est conservée dans toute sa pureté.

» Le nombre des élèves se soutient à 127 depuis trois ans. 5o lisent couramment, 5 font les quatre règles, et 50 écrivent sur le papier. La commune envoie 10 élèves gratis et doit en envoyer incessamment dix autres.

» Le local est magnifique, et comme les élèves lisent un peu plus long-temps que partout ailleurs, M. Boutard a remplacé les demi-cercles par de petits bancs de bois en fer à cheval. La fatigue des enfans l'a obligé à ce changement.

» Il y a un examen de lecture tous les jeudis.

» Le moniteur général de l'école est le fils de M. Boutard, qui paraît plein de zèle et d'intelligence.

» A *Toulon* il existe deux écoles régimentaires, l'une pour les équipages du haut bord, et l'autre pour l'infanterie de marine. Je ne les ai point visitées, mais je me réserve ce plaisir pour le prochain voyage que je ferai dans cette ville importante. »

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE.

RAPPORT

Fait par M. le comte Jaubert, l'un des membres du comité d'inspection.

MM. Mahler et compagnie, libraires à Paris, passage Dauphine, éditeurs d'une collection de Traités séparés des sciences et des arts, sous le nom de *Bibliothèque industrielle*, ont fait hommage à la Société des volumes de cette collection qui ont paru jusqu'à ce jour. Je viens soumettre au conseil d'administration le compte que M. Paganel et moi avons été chargés de lui en rendre; et, à cette occasion, nous le prions de vouloir bien nous permettre de lui présenter quelques vues générales sur l'instruction et les livres populaires.

La démarche de MM. Mahler les honore; de semblables communications ne peuvent que tourner au profit de la cause que la Société a embrassée; les intérêts du commerce de la librairie y sont intimement liés; aussi avons-nous lieu d'espérer que MM. les libraires et imprimeurs de la capitale entendront l'appel que la Société a résolu de leur faire : les sentimens de patriotisme dont ils sont animés nous sont un sûr garant de l'empressement que ces estimables citoyens mettront à grossir le nombre de nos souscripteurs. Jamais le concours de tous les gens de bien, et pour une meilleure œuvre, ne fut plus nécessaire.

Nous avons dû examiner l'entreprise particulière de

MM. Mahler moins sous le rapport du mérite absolu des divers ouvrages qui la composent, que dans ses relations avec l'instruction du peuple, objet spécial de nos travaux. C'est en effet la condition du peuple, des classes pauvres, que nous nous sommes proposé d'améliorer en les dotant de ces connaissances élémentaires dont elles sont restées trop long-temps privées. Quant aux classes supérieures, elles n'ont pas besoin de nos secours : les moyens d'instruction qu'elles possèdent sont déjà extrêmement multipliés. Il reste assurément de grands perfectionnemens à apporter dans les méthodes d'enseignement, des entraves de tout genre à faire disparaître; mais du moins leurs besoins moraux sont en partie satisfaits.

Les travaux de la Société se divisent essentiellement en deux parties :

1°. Fonder des écoles, propager par tous les moyens que son ingénieuse bienfaisance lui suggère la méthode de l'enseignement mutuel; sa supériorité sur toutes les autres n'est plus contestée que par la mauvaise foi de ceux dont l'arrière-pensée a toujours été qu'il n'est pas bon que le peuple soit instruit;

2°. Répandre de bons livres à bas prix. Il ne suffit pas en effet d'apprendre à lire au peuple; il faut lui mettre entre les mains des ouvrages qu'il puisse comprendre, dont il puisse profiter, où les connaissances utiles soient mises à sa portée, dont le prix ne dépasse pas ses faibles ressources pécuniaires. Il faut qu'à la sortie de nos écoles, les jeunes gens trouvent de bons guides pour les diriger dans leur conduite et dans l'exercice de leur industrie. Malheureusement le nombre des ouvrages de ce genre est extrêmement restreint. Dans un pays où il n'existe pas de système général d'écoles, com-

ment se serait-on occupé de composer des livres à l'usage du peuple ? Il n'y avait personne pour les lire. Plus les écoles se multiplieront, plus les bons livres populaires se multiplieront aussi; et si nos écoles succombent sous les efforts de la malveillance, les bons livres ramèneront un jour les écoles. Toutes les améliorations sont dans une étroite dépendance et sont tour à tour effet et cause les unes des autres ; une fois le mouvement communiqué, les résultats croissent dans une progression surprenante. Pour seconder autant qu'il dépend d'elle ce mouvement salutaire, la Société a ouvert des concours pour la composition des meilleurs livres populaires : nous leur en devons déjà plusieurs destinés à inculquer sous une forme agréable des principes de morale, à détruire des préjugés, à répandre des notions utiles : c'est surtout de ces écrits qu'on peut dire qu'ils ne sont pas seulement de bons livres, mais de bonnes actions. Faisons des vœux pour que chaque année la bibliothéque du pauvre se grossisse. Combien ne sommes-nous pas en arrière sous ce rapport, sur plusieurs contrées de l'Europe ! L'Irlande elle-même nous présente en ce moment un bel exemple à imiter ; elle se couvre d'écoles, et d'estimables Sociétés font publier à leurs frais, à l'usage du peuple et sur tous les sujets susceptibles de l'intéresser, un grand nombre de livrets dont plusieurs mériteraient d'être adoptés en France, s'ils étaient traduits avec discernement. L'émancipation morale de ce malheureux pays aura donc précédé et rendu inévitable son émancipation politique.

Les éditeurs de la Bibliothéque industrielle se sont proposé (ce sont les termes du prospectus) « *De mettre la science à la portée de toutes les classes et de toutes les intelligences... Leurs traités, dégagés de toutes discussions sur les théories scientifiques, com-*

» *prendront seulement les résultats des travaux exé-*
» *cutés par les savans, et les diverses applications que*
» *l'on a faites de chaque science aux arts utiles.* » Ce but est bien celui de la Société : les éditeurs y sont-ils restés fidèles ? C'est ce que nous allons rechercher. Mais d'abord qu'il me soit permis de remarquer qu'il est un certain nombre de matières qui exigent pour être comprises, même incomplétement, des connaissan-sances préliminaires déjà assez étendues, une contention d'esprit dont il faut avoir contracté l'habitude, et que le talent plus approprié à ce genre difficile de compositions ne parviendrait pas quant à présent à rendre vraiment populaires; elles ne pourront le devenir que dans le pays où l'instruction datera d'assez loin, aura fait assez de progrès pour créer de nombreuses aptitudes... Dans l'état actuel de l'instruction en France, le nombre des matières à traiter est nécessairement assez restreint; il faut suivre pas à pas, tout en les favorisant, la marche des esprits : vouloir leur présenter tout de suite une lecture pour laquelle ils ne sont pas assez préparés, c'est s'exposer à ne pas être lu par la classe à laquelle on s'adresse. Toutefois, j'établirai une distinction qui me paraît vraie entre les sciences morales et les sciences de calcul, ou même les sciences naturelles. Pour ces dernières, le peuple doit être comparé à un enfant dont l'intelligence n'est pas ouverte; il faut lui présenter la science sous une forme attrayante, superficielle même : se borner par exemple aux faits les plus curieux, à des observations, à des expériences qu'il est à portée de vérifier par lui-même, en faisant usage seulement de sa raison et de ses sens. Aidés des appareils les plus simples, apprenez-lui à s'en servir, à regarder autour de lui, à se rendre compte des principaux phénomènes de la nature. Le temps n'est pas encore venu où il pourra

saisir l'ensemble d'une science, sa nomenclature, ses rapports avec les sciences voisines. Ainsi point de traités didactiques, de divisions systématiques ; mais des conversations, des descriptions claires, et surtout des applications. Pour ce qui est des sciences morales, au contraire, vous pouvez dès à présent aborder les sujets les plus hauts de la philosophie, le libre arbitre, la conscience, les passions, l'immortalité de l'âme, l'Être suprême, pourvu que la forme que vous avez choisie soit attachante. Ce n'est plus seulement à l'esprit que vous parlez, c'est au cœur : votre tâche est plus facile. Ici ces hommes que je comparais tout à l'heure à des enfans, demandent à être traités en hommes ; ne craignez pas de leur faire entendre le langage d'une raison grave et douce. Sans vous perdre dans les discussions métaphysiques, inutiles aux savans mêmes, ramenez tout à la pratique, à la vie civile. Le plus grand écueil de ces sortes d'ouvrages est la puérilité ; je vous dirais d'imiter le ton et la manière de Franklin, si Franklin n'était pas comme La Fontaine, un écrivain inimitable.

Les éditeurs de la *Bibliothèque industrielle* ont, ce me semble, négligé les principes qui viennent d'être exposés sur la mesure avec laquelle il convient d'effleurer les sciences dans les ouvrages destinés à devenir populaires; ils ont en outre perdu de vue les termes mêmes de leur prospectus que nous avons cités, en comprenant *l'astronomie* dans le plan de leur travail. Cette science, considérée dans son ensemble et dont ils ont donné un traité à peu près complet quoique élémentaire, est évidemment au-dessus de la portée de la classe industrieuse ; ils pouvaient se contenter de lui en présenter les notions les plus essentielles dans un petit ouvrage qui eût compris en même temps celles de la physique et de la géologie. Mais ici les éditeurs nous semblent tombés dans une seconde

contradiction. Le titre même de leur entreprise, le nom de *Bibliothèque industrielle*, et le prospectus, semblaient promettre une suite d'ouvrages destinés aux diverses professions utiles, où chacune d'elles pût trouver, sous la rubrique de l'art qu'elle exerce, toutes les applications des sciences, et non une espèce d'*Encyclopédie* plus ou moins élémentaire, qui suivant de rameaux en rameaux le développement de l'arbre scientifique, se contente d'en élaguer les dernières divisions, et d'indiquer en passant quelques applications. Ce dernier parti a l'inconvénient de disséminer dans une foule de volumes les notions nécessaires à la même profession; ainsi, par exemple, le maître de forges, l'agriculteur, sont obligés de feuilleter tour à tour les traités de chimie, de minéralogie, de botanique, de mécanique, pour y trouver les renseignemens dont ils peuvent avoir besoin; encore pour se les approprier et en tirer parti, faut-il les extraire d'une nomenclature dont ils ne possèdent pas la clef. D'un autre côté, l'ordre des professions astreint à répéter pour chacune les notions générales des diverses sciences qui s'y rattachent: au teinturier, il faut faire comprendre ce que c'est qu'un oxide, un sel; il en est de même de l'agriculteur; ce dernier a besoin aussi de quelques notions de botanique, de minéralogie. Perfectionnera-t-il sa charrue, adoptera-t-il et fera-t-il exécuter la machine à battre le blé, si vous ne l'initiez pas au moins aux premières lois de la mécanique? Il paraît que les éditeurs ont suivi alternativement et pour ainsi dire au hasard, les deux systèmes; aussi leur entreprise manque-t-elle de cette unité de vue qui imprime aux choses un cachet particulier. A côté de *l'Art du jardinier*, *du géomètre-arpenteur*, *du teinturier*, etc., on trouve des traités ex-professo de *chimie*, de *métallurgie*, de *minéralogie*. L'examen que nous allons faire successivement de plu-

sieurs de ces ouvrages sera à la fois le développement et la justification de notre opinion.

Le *Traité de Chimie*, composé par M. Demarest, pharmacien, ancien élève de l'École polytechnique, est un ouvrage bien fait, au niveau des découvertes les plus récentes, d'un style simple et facile; les hommes instruits pourront y repasser avec fruit les principaux faits de la science : nous y avons remarqué un exposé très-clair de la doctrine de Wollaston sur les équivalens chimiques ou les proportions des élémens qui forment les composés, avec une table et des exemples. Mais assurément ce livre, quelque bon qu'il soit en lui-même, n'est point *à la portée de toutes les intelligences;* il suppose même une connaissance préalable, au moins sommaire de la science, et l'habitude du calcul; et comment en effet réunir dans un volume de 400 pages une science si vaste sans généraliser, sans abstraire, et sans par conséquent devenir plus ou moins inintelligible pour les gens absolument étrangers à la science? D'autre part, les nombreuses applications de la chimie aux arts n'y sont exposées qu'en passant, comme dans tous les autres Traités ordinaires. Il est évident que ce point de vue, qui a toujours été secondaire pour l'auteur, devait au contraire être en première ligne, et que l'explication scientifique des procédés devait être subordonnée à leur description. M. Démarest a fait un bon résumé, mais il n'a point fait un livre pour les ateliers. J'aurais conçu d'une autre manière la propagation des connaissances chimiques; j'aurais présenté dans un ou plusieurs volumes *l'art* et non pas la science du chimiste industriel : grâces aux progrès que tant d'hommes célèbres ont fait faire à la chimie dans ces derniers temps, elle est devenue une *profession* ; on a des fabricans de produits chimiques, des chimistes essayeurs pour la métallurgie, des chimistes attachés aux manu-

factures de toiles peintes, aux teintureries. Une foule de jeunes gens se destinent chaque année à ces utiles fonctions. J'aurais écrit moins encore pour eux, puisqu'ils sortent tout instruits des écoles, que pour les ouvriers qu'ils mettent en œuvre : je commencerais par un résumé succinct des principes généraux de la chimie, des propriétés les plus remarquables des corps impondérables, puis de celles de l'air et de l'eau; je m'attacherais à faire concevoir le jeu des affinités sur les substances les plus employées. Ainsi la rouille de fer bien expliquée suffirait pour faire comprendre le phénomène de l'oxidation; un autre exemple bien choisi servirait pour toutes les doubles décompositions des sels, et ainsi de suite. Enfin je consacrerais un petit chapitre à la chimie végétale, et je ne dirais que quelques mots de la chimie animale encore si peu avancée. Passant ensuite immédiatement aux applications, je traiterais, 1°. de la fabrication en grand des acides, des sels, etc.; 2°. des essais des divers minerais, de leur analyse, des ingrédiens qui servent à leur traitement; 3°. de la teinture et de l'application des couleurs, de leur analyse, de leur histoire, de leur préparation, etc. Lorsque je décrirais un procédé de teinture, par exemple, je ferais connaître soigneusement tout ce qui s'y passe, les diverses apparences, les accidens possibles, les précautions à prendre, et ma description serait terminée par l'exposition scientifique; enfin le *pourquoi* du procédé, à peu près comme dans les récréations chimiques de M. Herpin, ouvrage publié il y a quelques années sur le plan du livre anglais d'Accum. Ou je me trompe, ou mon ouvrage ainsi conçu serait vraiment à la portée des simples ouvriers; ils acquerraient ainsi l'habitude de se rendre compte de leurs opérations. Le jeune employé, le contre-maître, le propriétaire d'usine lui-même, sortis de nos écoles d'arts

et métiers, des mines, se verraient bientôt entourés d'hommes capables de les entendre et de les seconder avec intelligence ; la théorie éclairerait continuellement la pratique, et l'on ne peut prévoir quels perfectionnemens nous pourrions attendre du concours de tant d'esprits tendus vers un même but.

Le traité de minéralogie de M. Drapiez, très-bon d'ailleurs, nous paraît mériter les mêmes reproches que le précédent. A quelles classes de personnes servira-t-il? Ce ne sera point aux ouvriers et même aux maîtres mineurs? De quelle utilité leur seraient l'énumération, les caractères, les formes d'une foule de substances qui n'ont absolument d'intérêt que pour les savans? C'est un traité d'exploitation qu'il leur faudrait : ainsi un traité spécial de l'exploitation si importante de la houille, un autre de l'art du carrier, et précédés, si l'on veut, de quelques notions générales de minéralogie et même de géologie, seraient des ouvrages populaires extrêmement utiles. Aux lapidaires et joailliers, il faudrait un traité des pierres et substances précieuses, et ainsi de suite. La minéralogie de M. Drapiez ne servira donc qu'aux classes supérieures, comme ouvrage élémentaire; à l'homme instruit, comme manuel : encore ce dernier y remarquera-t-il plusieurs défauts et omissions, par exemple celle d'une table des matières, que la table alphabétique ne saurait suppléer. La même omission existe dans le traité de chimie : l'ordre adopté dans celui-ci est à peu près celui du traité de M. Thenard. M. Drapiez a suivi dans sa minéralogie la distribution méthodique de Haüy.

La Métallurgie pratique, ou l'exposition détaillée des divers procédés employés pour obtenir les métaux utiles, et dont les deux auteurs ne sont désignés que par des initiales, justifie parfaitement son titre et paraît réunir

les divers genres de mérite que nous avons signalés comme devant être propres aux ouvrages destinés à la classe industrielle : il doit se répandre promptement dans les ateliers de fonderie. Quoique l'art du métallurgiste se subdivise naturellement en autant de parties qu'il y a de métaux, et je dirai même de minerais différens, cependant l'analogie des procédés employés est telle, que sous peine de multiplier hors de mesure les volumes et les redites, il convenait de réunir en un seul volume la description de ces procédés qui s'éclairent mutuellement. On aurait lieu de s'étonner du peu d'espace accordé au traitement du fer, que ses nombreuses applications et l'importance majeure de l'industrie dont il est l'aliment placent, pour la France du moins, au premier rang de tous les métaux, si les auteurs n'avaient pris soin de nous avertir qu'un traité spécial serait consacré à cette partie essentielle de la richesse nationale. Cependant tout succinct qu'est l'exposé du traitement du fer dans l'ouvrage que nous examinons, il est complet et en donne une idée fort juste. Si, d'une part, la grande importance de cette fabrication exigeait un ouvrage séparé et plus développé, d'autre part, l'analogie qu'elle offre avec celle des autres métaux ne permettait pas de l'omettre dans celui-ci. On doit faire des vœux pour que le traité spécial que MM. Mahler nous promettent sur la métallurgie du fer soit confié aux mêmes auteurs.

Dans une préface pleine de modestie, ils annoncent les sources où ils ont puisé; ce sont les ouvrage de Léon de Villefosse, de Karsten, les Annales des mines, etc.; ils n'ont point eu l'intention de faire un traité *ex professo* : leur travail s'est borné, disent-ils, à comparer, mettre en ordre les nombreux matériaux qui étaient à leur disposition; et ce n'est point à tort qu'ils espèrent

l'avoir rendu utile aux propriétaires et chefs d'ateliers. L'ouvrage purement descriptif est précédé d'une courte introduction sur la métallurgie en général, et d'un vocabulaire contenant l'explication des termes reçus, avec des renvois au corps de l'ouvrage et aux huit planches très-soignées qui le terminent. Ces planches, qui contiennent environ cinquante figures exactes, la plupart doubles ou triples, des principales sortes de fourneaux, de machines soufflantes et autres, sont accompagnées d'une explication détaillée qui renvoie également au corps de l'ouvrage, disposition fort commode pour l'étude. La première partie est consacrée à l'essai des minerais; après quelques généralités sur les différentes sortes d'essais mécaniques par la voie sèche et la voie humide, les auteurs parcourent successivement les essais de chaque minerai en particulier. La deuxième partie est divisée en deux sections, l'une pour la préparation des minerais, qui comprend le triage, le lavage, le grillage, etc.; l'autre le traitement métallurgique proprement dit. Dans cette dernière section, qui naturellement est la plus étendue, les métaux sont de nouveau passés en revue dans l'ordre adopté pour la première partie. Chaque article contient la description exacte des meilleures méthodes.

L'histoire descriptive de la machine à vapeur est une traduction de l'ouvrage anglais de Stuart, précédée d'un exposé de la théorie de la vapeur, des lois qui règlent la dilatation et son emploi comme force mécanique, et suivie de quelques notices sur des expériences récentes, de l'ordonnance du roi et de l'instruction ministérielle relatives aux machines à haute pression. Parmi ces expériences figurent celles de M. Clément sur l'adhérence des soupapes de sûreté, qui a fait l'objet de plusieurs communications de ce savant à l'Institut :

l'observation qui y a donné lieu n'a pas été faite comme le croient les auteurs, aux usines de Seraing près Liége, mais au haut-fourneau de Torteron (Cher), appartenant à MM. Boigues, nos collègues; elle est due à M. Griffith, ingénieur constructeur attaché à leurs usines.

L'ouvrage de Stuart est une suite de descriptions, suivant l'ordre chronologique, de toutes les machines dans lesquelles la vapeur de l'eau sert de moteur depuis les globes tournans, espèce d'éolypiles de l'antiquité, les essais du marquis de Worcester, de Papin, et de S'Gravesande, jusqu'aux machines les plus compliquées inventées de nos jours. Rien de plus attachant assurément que ce tableau des efforts de l'esprit humain, pour dompter et mettre à profit cette puissance créatrice de l'eau, admirable instrument qui doit aussi, comme l'imprimerie, changer la face du monde; cet enchaînement non interrompu d'idées ingénieuses, d'essais et d'améliorations, ces tributs que la patience et le génie des constructeurs viennent ajouter, pour ainsi dire, chaque année à la masse des connaissances acquises, jusqu'au moment où, sous la main du célèbre Watt, la machine à vapeur semble avoir atteint le dernier terme de la perfection. Cependant, il faut en convenir, cette étude qui n'offre qu'un intérêt d'érudition et de curiosité, n'était pas, dans ce genre, précisément ce qu'il était utile de présenter à la classe industrielle. Les éditeurs avaient promis de s'abstenir de toutes discussions scientifiques, de ne présenter que des résultats; la comparaison de tant de machines est sans doute très-instructive, mais la plupart d'entre elles ne sont plus exécutées nulle part : les divers systèmes de construction ou mécanismes qui pouvaient, dans quelques-unes, présenter quelque avantage, ont été ou transportés ou remplacés par des dispositions encore meilleures dans les machines de Watt,

en faveur desquelles l'expérience a hautement prononcé; elles constituent actuellement le dernier état de la science; voilà surtout ce que la classe industrielle a le plus grand intérêt à connaître.

C'est là que devait être le point de départ d'un ouvrage sur cette matière; il aurait donc fallu, suivant nous, immédiatement après les notions générales sur la vapeur, présenter au lecteur une bonne machine à condensateur, réduite à sa plus simple expression, la décrire pièce à pièce avec le plus grand soin, afin que le jeu en soit bien compris; puis lui en offrir une munie de tous les accessoires inventés pour en faciliter ou en régler l'action; la lui montrer ensuite dans les diverses attitudes que prennent ses parties lorsqu'elle est en mouvement; et ce serait le lieu de traiter des mesures de sûreté et de l'entretien. Un chapitre séparé serait consacré aux machines à haute pression; dans un autre on exposerait le mode de fabrication des pièces principales et de leur ajustage; enfin on décrirait les applications les plus remarquables de la machine à vapeur dans la métallurgie, la navigation et divers genres de fabriques: cet ordre, qui permet à l'esprit même le moins exercé de saisir à la fois l'ensemble et les détails, serait sans contredit préférable à celui de Stuart qui confond tout, et vous laisse au milieu d'une sorte de chaos. Les planches qui accompagnent l'ouvrage sont nombreuses et assez bien exécutées: leur explication n'est peut-être pas assez étendue.

Le dernier traité examiné par nous est celui de *l'Art du jardinier* par M. Mérault, en ce qui concerne les arbres fruitiers et les plantes potagères seulement. Une première section intitulée *Notions préliminaires,* et dans laquelle on pourrait désirer plus de méthode, contient

d'abord la description des ustensiles et appareils dont se sert le jardinier, un calendrier ou indication très-incomplète des travaux mois par mois, une dissertation assez insignifiante sur les terres, quelques notions de botanique qui auraient été mieux placées au commencement du livre, et auraient eu besoin d'être éclaircies par quelques gravures représentant les organes des plantes : on y aurait figuré en même temps les instrumens nouveaux dont l'utilité est généralement reconnue. Quelques pages sur la greffe, la taille et les maladies des plantes terminent cette section. La deuxième comprend les arbres fruitiers; la troisième les plantes potagères. L'une et l'autre est rédigée d'après l'ordre alphabétique : j'aurais de beaucoup préféré celui qui aurait pris pour base les diverses natures des fruits à noyaux ou à pepins, ou les parties des plantes potagères dont on fait usage dans l'économie domestique, racines, tiges, feuilles, fruits, etc. En résumé, cet ouvrage ne se distingue en rien des nombreuses compilations du même genre, et il est moins complet que la plupart d'entre elles, puisqu'il ne traite point de la culture des végétaux d'agrément. Nous avons signalé plus haut l'inconvénient de subdiviser ainsi les matières et d'augmenter par conséquent le nombre des volumes de la collection : c'était ici d'autant plus le cas de réunir en un seul tout ce qui a rapport à l'art du jardinier, que cet art n'a qu'un rapport éloigné avec le but *industriel* de l'entreprise, dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot.

Le bas prix des ouvrages destinés à devenir populaires est, avons-nous dit en commençant, l'une des premières et des plus importantes conditions à remplir. Celui des traités de MM. Mahler nous paraît trop élevé pour qu'ils puissent espérer en obtenir un grand débit

dans la classe industrielle : chaque volume cartonné proprement coûte 4 fr. 50 c.. Il en est plusieurs qu'il eût été difficile d'établir à meilleur marché, vu le nombre de planches qu'ils contiennent ; mais ceux qui n'en contiennent point nous paraissent comparativement trop chers. Qui ne préférera par exemple, à l'*Art du jardinier* que nous venons d'examiner, et à son complément sur les végétaux d'agrément qui sera sans doute publié plus tard, l'*Almanach du Bon Jardinier*, qui ne coûte pas plus que les deux ouvrages réunis, est infiniment plus détaillé, et que rédigent les hommes les plus habiles dans cette partie ?

Assurément, pour peu qu'on veuille s'étendre dans la description d'un art quelconque, appeler au secours du texte le secours souvent indispensable de la gravure, présenter enfin aux diverses professions des Manuels vraiment utiles, il est impossible de ne pas dépasser de beaucoup le taux que la Société a cru devoir fixer dans ses concours : ce taux paraît surtout applicable aux écrits destinés à procurer à l'enfance et même aux hommes faits, une instruction superficielle dans les diverses branches des sciences, à ceux qui ont pour objet la défense d'une institution comme la caisse d'épargne, la destruction d'un préjugé comme celui qui s'oppose à la vaccine, la morale et l'économie politique, divisées en autant de petits livres qu'elles offrent de points de vue intéressans pour le peuple. Mais, sans exiger que, par dévouement pour l'instruction populaire, les imprimeurs travaillent à perte, il y a lieu d'espérer qu'ils se contenteront, dans ce genre d'ouvrages, du bénéfice strictement nécessaire sur chaque volume : cette modération est dans leur propre intérêt ; il en est des livres comme des autres objets de consommation : si vous en baissez le

prix, la consommation s'accroît; diminuez un impôt, c'est le plus sûr moyen de le rendre plus productif.

En résumé, messieurs, si, sur plusieurs points, l'entreprise de MM. Mahler, la manière dont elle est calculée, ne nous paraissent pas cadrer parfaitement avec le but de notre Société, ils n'en ont pas moins rendu des services au public, et nous leur devons en particulier des remercîmens.

QUELQUES CONSEILS

SUR L'AUTORITÉ D'UN INSTITUTEUR (1).

L'autorité est un certain air, un certain ascendant qui imprime le respect et la soumission. Ce n'est ni l'âge, ni la grandeur de la taille, ni le ton de la voix, ni les menaces qui donnent l'autorité; mais un caractère d'esprit égal, ferme, modéré, qui se possède toujours, qui n'a pour guide que la raison, et qui n'agit jamais par caprice ni par emportement. Ce qui la donne encore, cette autorité si nécessaire à un instituteur, c'est le sage mélange de la douceur et de la fermeté, de l'amitié et de la crainte. L'amitié doit gagner le cœur des enfans sans les amollir, et la crainte doit les retenir sans les rebuter.

Veut-on savoir quels sont les principaux moyens d'établir ou de conserver l'autorité nécessaire pour le maintien du bon ordre dans une école?

---

(1) Extrait d'un Journal des Instituteurs publié à Mons, royaume des Pays-Bas.

Ils sont, 1°. de ne l'employer jamais hors de propos, sans raison, sans réflexion, ni pour des choses qui n'en vaudraient pas la peine;

2°. De faire exécuter ce qu'on a une fois commandé justement;

3°. D'être ferme à ne pas accorder ce qu'on a eu raison de refuser, lorsque les circonstances n'ont point changé;

4°. De ne pas faire légèrement des menaces, mais de tenir celles que l'on a faites, si les élèves y donnent lieu, et de n'être jamais injuste;

5°. D'imprimer aux élèves une crainte respectueuse, et de la conserver;

6°. D'être toujours bien ordonné dans la manière de les conduire;

7°. D'être invariable dans sa conduite, en sorte que les élèves sachent qu'ils trouveront toujours dans leur instituteur un maître qui fera faire le devoir et qui obtiendra l'ordre;

8°. D'être égal envers tous, et de n'avoir de prédilection pour aucun; car celui qui jouirait d'une amitié exclusive en deviendrait audacieux, insolent, et les autres qui en seraient privés deviendraient jaloux, mutins, indociles; ce qui n'empêche pas néanmoins de marquer de la satisfaction, d'accorder des éloges, des récompenses à ceux qui font bien, et de témoigner du mécontentement à ceux qui font mal;

9°. De ne pas se familiariser avec les élèves, car on dit communément que la familiarité engendre le mépris;

10°. D'agir toujours de manière qu'on ne puisse jamais être dans le cas de paraître avoir tort à leur égard;

11°. De ne les regarder en aucune manière comme des esclaves; mais en même temps se comporter toujours

envers eux avec tant de dignité et de réserve, qu'ils ne puissent jamais se mettre de pair avec leur instituteur;

12°. De ne donner à chacune des choses qu'on a à leur dire que la juste importance qu'elles doivent avoir. Ce serait être ridicule que d'en mettre beaucoup où il n'y en a que peu ou point du tout; de même que ce serait manquer de justesse que de n'en mettre pas, ou de n'en mettre presque pas dans des choses essentielles, soit à l'ordre général de la classe, soit au bien particulier des élèves;

13°. De parler peu quand on prescrit quelque chose et de se faire obéir;

14°. De ne point abuser de l'autorité en demandant trop ou trop rigoureusement ce que l'on peut exiger justement, comme dans le cas où un élève ne pourrait ou ne voudrait point apprendre ce qu'on lui aurait donné à étudier, si l'on doublait ou si l'on triplait la tâche qui aurait été donnée; comme encore dans le cas où il refuserait de faire une pénitence, si on l'augmentait, ce qui le réduirait au désespoir, au dépit, le rendrait insensible, le porterait même à la révolte;

15°. De proportionner la tâche du devoir à la capacité et au caractère de chaque élève.

16°. Quand il se trouve, parmi les élèves, des caractères durs et opiniâtres, de ne point leur céder, et de ne se relâcher jamais de la juste fermeté qui doit les réprimer.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. III. — Décembre 1827.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 3 *octobre* 1827.

M. le comte Mollien, président de la Société, transmet une lettre de M. le général Fririon, contenant l'offre d'une publication sur l'enseignement du grec et du latin, et la demande de son admission en qualité de membre de la Société. Des remercîmens seront adressés à M. le baron Fririon, et son nom sera porté sur la feuille de présentation.

M. le marquis de Lucci, président de la société des écoles de Florence, recommande M. Testa, jeune voyageur, qui désire visiter les institutions philanthropiques de Paris. Il sera donné à M. Testa des lettres d'introduction pour les écoles d'enseignement mutuel.

Sur le rapport du comité des fonds, il est accordé à

l'école de Milhau, un demi-maximum de fournitures ; à l'école de Tarascon, un maximum ; à l'école de Gannat, un maximum et la collection des ouvrages couronnés.

M. Ternaux annonce qu'il a versé entre les mains de l'agent de la Société, une somme de 50 fr., comme don volontaire, de la part de madame Grollier, et une autre somme de 140 fr., provenant d'une collecte faite dans un banquet de mécaniciens.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société : MM. *Cary-Rault*, négociant à Boulogne-sur-Mer ; *Benard*, propriétaire ; *Chabannes*, idem ; le général baron *Fririon ; Vincent* père, propriétaire ; *Guizot* jeune ; et madame *Daneourt*.

M. Taillandier lit un rapport sur les écoles qu'il a eu l'occasion de visiter, durant un court voyage dans l'Alsace et le pays de Bade.

M. Lecarpentier, correspondant de la Société, donne des détails satisfaisans sur les écoles de Honfleur et de Dives ; la première renferme 80 élèves.

Il est fait hommage à la Société, par M. Marle, de la dix-huitième livraison du *Journal Grammatical*, et par M....., des deux premiers volumes in-18 de la traduction des Cahiers des Connaissances usuelles, publiés à Londres. Ce dernier objet est renvoyé à M. Francœur pour en obtenir un rapport.

On renvoie à l'examen du même membre, une collection de dessins linéaires, de géographie et de têtes d'étude, provenant de l'école dirigée à Caen par M. Boyan, et une autre collection provenant de l'école de M. Dupont, à Amiens.

Séance du 17 octobre.

Le directeur de l'école de Nangis annonce que la rentrée des élèves de son école a eu lieu à l'issue d'une messe

du Saint-Esprit, célébrée par M. le curé de la paroisse.

M. Maynard, instituteur à Melle, envoie des échantillons d'écriture des moniteurs de sa classe.

M. le chevalier d'Abrahamson, aide-de-camp du roi de Danemarck, annonce qu'il a mis sous les yeux de S. M. la lettre par laquelle le conseil lui exprime sa profonde gratitude pour les secours qu'elle accorde à la propagation de l'instruction primaire dans son royaume, et que S. M. a pris connaissance de cette lettre avec bonté, en lui ordonnant d'en exprimer ses remercîmens à la Société.

M. le chevalier d'Abrahamson demande que la Société veuille bien lui fournir les tableaux et les guides de la méthode de chant de M. Wilhem, afin qu'il puisse s'occuper de l'introduction de cette branche d'enseignement dans les écoles danoises.

Au premier de ce mois, la situation de l'école Gaultier présentait un effectif de 280 élèves.

M. Marle fait hommage du dix-neuvième Cahier du *Journal Grammatical.*

M. Raingo fait hommage du numéro d'août de la Bibliothéque des Instituteurs, publiée à Mons.

M. Jomard rend compte de la situation des écoles qu'il a eu l'occasion de visiter, durant un court voyage en Suisse. Il a répandu le long de sa route, et particulièrement à Lyon, les circulaires et prospectus de la Société. Le même membre rend un compte détaillé de la visite qu'il a faite aux écoles de Lauzanne, qui marchent très-bien, et dont s'occupe avec beaucoup d'intérêt un des anciens membres de la Société, M. le général Labarpe. Il passe ensuite à l'école d'Hofwyl, dirigée par M. de Fellenberg, et lit une note sur cet intéressant et précieux établissement, qu'il représente comme ayant presque triplé depuis 1816.

M. Amoros, au nom du comité des méthodes, lit un

rapport sur les nouveaux procédés de M. Vallejo, pour l'enseignement de la lecture espagnole. M. Vallejo est invité à soumettre l'ensemble de son travail au comité des méthodes.

M. Taillandier lit un extrait du rapport du ministre de l'intérieur sur les écoles de la Colombie, inséré dans la *Revue encyclopédique*.

Séance du 31 *octobre*.

M. Cosson, correspondant de la Société à Lunéville, envoie une note du directeur de l'école de cette ville sur la distribution des prix.

M. Mouton père, directeur de l'école française à Haguenau, envoie copie d'un arrêté de M. le maire, pris dans l'intérêt des élèves qui suivent les leçons de langue française.

M. Vallejo, membre de la Société, dépose, sur le bureau, pour être envoyés à la Colombie, des exemplaires de ses divers ouvrages pour l'enseignement de la lecture et de l'arithmétique.

M. Jomard annonce qu'il a remis à M. le chevalier d'Abrahamson, en exécution de la décision du conseil, une collection des tableaux, et le guide des écoles de chant, avec des notes marginales de M. l'inspecteur des écoles sur les diverses améliorations introduites dans l'école de Saint-Jean-de-Beauvais. Le conseil approuve ces dispositions.

Le même membre donne connaissance d'un projet communiqué de la part de M. le chevalier Drovetti, à la Société de géographie. M. Drovetti se propose d'envoyer en France, à ses frais, de jeunes Africains, choisis parmi ceux qui sont amenés en Égypte par les caravanes, pour les faire instruire dans les arts de l'Europe, et les ren-

voyer ensuite dans leur pays où ils pourront contribuer à répandre la civilisation.

M. Taillandier annonce que M. le comte Alexandre de Lameth l'a informé de la liquidation de son indemnité, dont il a fait don d'une portion à la Société. Cette portion pourra s'élever à 6,000 fr., qu'il destine à augmenter le capital de la Société, par la conversion de cette somme en rentes. Renvoyé à une commission composée du comité des fonds, de M. le trésorier et de M. Taillandier.

M. Eusèbe Salverte dépose sur le bureau une lettre de la société de Nogent-sur-Seine, contenant des détails extrêmement satisfaisans sur les succès de l'école fondée par les soins de cette société. A cette lettre étaient annexés divers échantillons d'écriture et d'arithmétique des élèves couronnés à la dernière distribution des prix. Le conseil vote des remercîmens à la société de Nogent.

M. Basset présente des échantillons des travaux de l'école de Liancourt, et une lettre de M. Coquillard, directeur de cette école, renfermant des extraits des discours prononcés à la distribution des prix.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Bastardy*, notaire; *Colin*, fabricant; *Maurice*, négociant; *Lormier*, huissier; *Leclerc*; *Letellier*; *Bertrand*; *Garnier*; *A. Chevalier*; *Caron* aîné, propriétaire.

On donne connaissance de la situation de la caisse.

Le reliquat du dernier compte était de..	750 fr.	42 c.
La recette du mois est de........	1440	»
Total	2190	42
La dépense s'est élevée à	2358	79
Excédant passif	168	37

M. Francœur fait un rapport verbal sur les échantillons d'écriture et de dessin envoyés de Caen par M. Boyau,

et d'Amiens par M. Dupont. Ces modèles ont paru de la plus belle exécution à M. le rapporteur qui demande que le conseil écrive des lettres de félicitations à ces deux instituteurs. Adopté.

Le même membre rend également un compte verbal des Cahiers de la Société des Connaissances usuelles, de Londres, et de la traduction déjà faite de deux de ces Cahiers. Il rend justice au zèle qui anime la Société de Londres et le traducteur des premiers Cahiers; mais il a remarqué avec regret des inégalités dans ce travail qui est parfois trop savant pour les classes auxquelles il est destiné, et parfois trop élémentaire pour être étudié avec beaucoup de fruit. M. Francœur n'en pense pas moins que, dans l'état actuel des choses, ces Cahiers pourront être traduits avec avantage, surtout si l'on y apporte le soin que doit mériter une aussi utile entreprise.

M. Perrier lit un rapport sur la visite qu'il a eu l'occasion de faire aux écoles d'Abbeville et d'Amiens, et il donne des éloges au zèle que déploie, dans cette dernière, M. Dupont. Il appuie la proposition faite par M. Francœur, d'écrire une lettre de félicitations à M. Dupont, et demande qu'il en soit également adressé une à madame Joiron, institutrice digne de l'attention de la Société. Adopté.

M. Basset, au nom du comité des maîtres, croit devoir attirer de nouveau l'attention de la Société sur l'urgence de remplacer l'école Normale par un choix d'élèves jugés capables de devenir un jour de bons instituteurs. On décide que le mémoire de M. Basset restera déposé au secrétariat pendant la quinzaine, pour que chacun des membres puisse en prendre connaissance et s'éclairer avant la discussion de cette question.

Le même membre dépose sur le bureau et lit une note sur le travail qu'il a été chargé de rédiger pour les écoles d'adultes. Il demande que ce travail soit renvoyé

au comité des maîtres et à la commission du concours. Le conseil renvoie le manuscrit de M. Basset à MM. Bally, Jomard, Francœur, Le Bœuf, de Jussieu et Sarrazin.

M. le comte de Lasteyrie donne des détails sur une tournée qu'il vient de faire en Angleterre, en Irlande et en Écosse. Il a, autant que possible, visité les Sociétés d'éducation et les écoles, qu'il a trouvées partout dans une situation des plus florissantes. M. le comte de Lasteyrie est prié de rédiger son intéressante communication en une note pour le Journal.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Extrait du rapport fait au nom du conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire du département de la Somme, lu en assemblée générale le 21 *août* 1827, *par* M. Demarsy, *secrétaire.*

Messieurs,

J'ai eu l'honneur, dans votre dernière assemblée générale, de vous rendre compte de la situation de la Société et de celle de son école. Cette situation n'ayant éprouvé depuis ce moment aucun changement notable, je vous entretiendrai aujourd'hui des autres écoles de cette ville, et de celles bien peu nombreuses, qui, dans le reste du département, ont survécu aux circonstances difficiles, et surmonté les obstacles suscités à l'enseignement mutuel. Vous vous rappellerez que votre Société a été spécialement instituée pour seconder les vues sages et bienveillantes qui ont dicté l'ordonnance du 29 février 1816, en travaillant à repandre sur la classe industrielle des villes et des campagnes le bienfait d'une éducation assortie à

ses besoins. Vos attributions n'ont donc pas seulement pour objet l'établissement entretenu à vos frais, elles s'étendent encore à tous ceux qui ont été formés sous vos auspices, et d'après la nouvelle méthode, soit à Amiens, soit dans les autres villes et communes du département. L'état de prospérité dont vous savez que jouit aujourd'hui l'école-modèle, ne laissant de ce côté aucun sujet à votre sollicitude, vous entendrez sans doute, sinon avec plus d'intérêt, du moins avec plus de satisfaction, le rapport de la situation des autres écoles soumises à votre surveillance. Je commencerai par celles qui sont établies à Amiens, au nombre de quatre.

L'école de M. Maisant, qui compte soixante-cinq élèves, est toujours dirigée avec le même soin. On continue d'y enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire et la géographie. Vos commissaires ont remarqué que l'écriture principalement était dans cette école l'une des parties de l'enseignement où les progrès s'étaient fait sentir davantage : c'est ce que vous pourrez reconnaître vous-mêmes en jetant un coup d'œil sur les pièces déposées sur votre bureau. Le chef de cet établissement s'occupe toujours de former des élèves-maîtres pour la campagne; il leur enseigne les principes de la géométrie appliquée à l'arpentage.

L'école de M. Sujol compte de soixante-dix à soixante-quinze élèves. L'enseignement y est à peu près le même que dans la précédente, sauf les principes du latin qui sont démontrés dans celle-ci.

Dans l'un comme dans l'autre établissement, le cours de grammaire française se fait avec succès; on y distingue plusieurs élèves qui sont parfaitement familiarisés avec les principales difficultés de la langue. Il serait à désirer que l'étude du dessin linéaire, dont l'utilité est si généralement sentie, fût introduite dans ces deux écoles.

L'établissement de madame Joiron se soutient toujours dans le même état de prospérité : c'est vous dire qu'il continue d'être dirigé avec le zèle et le talent que vous connaissez à cette estimable institutrice. Le nombre des élèves est de soixante-dix à soixante-quinze. Outre la lecture, l'écriture et l'arithmétique, les jeunes demoiselles y apprennent la grammaire, la géographie et l'histoire.

Celui de mademoiselle Rivillon obtient chaque jour plus de succès. L'institutrice qui le dirige a formé de bonnes élèves, dont les travaux sont ici sous vos yeux. Vous y remarquerez de belles écritures et des tableaux offrant des notions d'arithmétique, de cosmographie et de géographie. Vos commissaires ont vu dans cette école des cartes géographiques exécutées avec beaucoup de précision par les jeunes demoiselles. En général l'enseignement est le même que dans l'établissement ci-dessus. Le nombre des élèves est de cinquante-cinq.

Au résumé, ces quatre écoles se trouvent dans la même situation que l'école-modèle; c'est-à-dire que, loin d'avoir perdu, on peut affirmer qu'elles ont gagné. N'en doutons pas, Messieurs, c'est à l'excellence de la méthode qu'elles doivent cet avantage; car partout où l'enseignement mutuel n'a pas été contrarié, il a prospéré au delà de ce qu'on pouvait en attendre.

Le village de Namps-au-Val pourrait au besoin en fournir un exemple. Cette commune, située dans l'arrondissement d'Amiens, possède depuis huit ans une école d'enseignement mutuel, pour ainsi dire ignorée, et par conséquent ne recevant point ou peu d'encouragement. Elle compte néanmoins soixante-dix élèves qui y apprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire. Au nombre des pièces d'écriture qui nous ont été adressées par l'instituteur M. Mallet, on en distingue plusieurs qui certainement figureraient avec avantage

parmi celles des écoles dont je viens de parler. Il faut encore considérer que, dans nos campagnes, la plupart des élèves ne fréquentent les écoles que pendant six mois de l'année.

Il faut citer ensuite l'école de Doulens. Dirigée par M. Laflèchelle, et protégée par de respectables ecclésiastiques, cet établissement possède en ce moment soixante-quatorze élèves dont les progrès sont très-satisfaisans. L'instituteur a reçu à plusieurs reprises des encouragemens de la Société de Paris, et son école se trouve aujourd'hui dans un état prospère.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Extrait d'une lettre de la Société de Nogent-sur-Seine.

L'intérêt dont la Société pour l'instruction élémentaire a bien voulu nous donner des preuves, nous fait un devoir de l'entretenir des travaux de l'école d'enseignement mutuel établie à Nogent-sur-Seine. Elle a compté, dans l'année qui vient de s'écouler, de cent dix-huit à cent vingt-trois élèves : la population de la ville, en y ajoutant celle de deux hameaux voisins, n'excède pas trois mille deux cents âmes.

Les classes ont été suivies avec assiduité, aussi longtemps que les élèves n'en ont point été éloignés par les travaux de la campagne, et par les maladies fiévreuses qui sont, depuis deux mois, très-communes dans notre pays. Le nombre des élèves que leurs progrès dans la lecture, l'écriture ou l'arithmétique ont permis de faire monter d'une classe dans une classe supérieure, a été communément de trente par mois. Nous avons, le 8 mai,

commencé l'enseignement du dessin linéaire : le goût que les enfans montrent pour cette étude, nous met en droit d'espérer de prompts et heureux succès.

La distribution des prix a été faite le 30 août dernier. M. le curé de Nogent, vieillard respectable par ses qualités personnelles autant que par le caractère dont il est revêtu, présidait à cette cérémonie, ou plutôt à cette réunion de famille. Dans une allocution touchante qu'il a adressée aux élèves, M. le curé a témoigné sa pleine satisfaction de la manière dont avait été suivie l'étude du Catéchisme et des Évangiles; et il a, en même temps, rendu la justice la plus flatteuse aux principes qui ont dirigé la conduite de l'école, et au choix des livres qui étaient donnés en prix aux élèves. Ces livres sont ceux que la Société de Paris a couronnés, ou qu'elle a indiqués comme les meilleurs aux personnes qui surveillent l'instruction élémentaire.

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

École d'enseignement mutuel de Châtillon-sur-Loire.

SOUSCRIPTION.

Un maître d'école, marié, et disposé à se vouer avec son épouse à l'instruction des enfans des deux sexes, serait un des plus grands bienfaits que pût recevoir dans ce moment l'Église de Châtillon-sur-Loire. Les membres du Consistoire et les principaux chefs de famille se sont réunis, il y a quelques mois, pour aviser aux moyens de réaliser un si utile projet. Mais en évaluant le montant des souscriptions volontaires, consenties par divers

membres de l'Église, et des mois d'école sur lesquels on pouvait compter, la somme totale ne s'élevait qu'à 400 francs par an, salaire évidemment trop modique pour faire vivre un maître et une maîtresse d'école. M. le pasteur Rosseloty ne s'est point laissé arrêter par cette difficulté; son zèle et son détintéressement lui ont suggéré un moyen à la fois efficace et ingénieux de la surmonter. Il a acheté *à ses frais* une maison propre à tenir l'éclole, et il a offert à l'Église de lui faire don de ce local, et de se faire lui-même *maître d'école* et madame Rosseloty *maîtresse d'école*, sans aucune rétribution, pendant tout le temps qui sera nécessaire, aux conditions suivantes : 1°. Les souscriptions consenties continueront à être payées; 2°. les élèves paieront les mois d'école, avec la plus grande régularité, comme si des instituteurs rétribués étaient déjà en activité de service; 3°. ces fonds seront versés, chaque mois, entre les mains d'un trésorier, pour former un capital, qui, placé à intérêt, et grossi d'année en année, produira, au bout d'un certain temps, une rente suffisante pour que, ajoutée aux 400 fr. que l'Église peut faire chaque année, le sort d'un instituteur et d'une institutrice puisse être convenablement assuré. Ce plan nous paraît, sous tous les rapports, digne des plus grands éloges, et nous le proposons à l'imitation de ceux d'entre nos pasteurs qui se trouvent dans le même embarras que M. Rosseloty, en y faisant les changemens nécessités par la différence des localités et des circonstances. Nous ne chercherons pas à exprimer les sentimens que font naître en nous le désintéressement et le zèle aussi pieux qu'éclairé de M. Rosseloty et de la digne compagne de ses travaux; ils ne se sont pas imposé cette charge et ces sacrifices, *afin d'être vus des hommes*; mais nous prions Dieu de bénir leurs efforts, et de leur accorder la seule récompense qu'ils ambitionnent, celle de réussir dans leur entreprise, de voir prospérer l'école

qu'ils ont fondée, et de la voir produire au milieu de leur Église, tous les fruits temporels et spirituels qu'ils peuvent en attendre. Est-il besoin d'ajouter que nous sollicitons tous nos lecteurs de concourir à cette œuvre excellente, par leurs contributions et leurs prières ? Les moindres offrandes seront reçues avec reconnaissance à Paris, au bureau *des Archives*, chez M. *H. Servier*, rue de l'Oratoire, n°. 6, et chez MM. les *pasteurs de l'Église Réformée*; dans les départemens, chez MM. *les pasteurs* qui se chargeront, nous n'en doutons pas, avec plaisir de ce soin; et en Suisse, chez M. *Burnier*, pasteur à *Rolle*, dans le canton de Vaud. Nous aimons à nous persuader qu'il ne sera pas difficile de recueillir quelques milliers de francs pour un pareil but, et de hâter ainsi le moment où l'école de Châtillon sera entièrement organisée, et où M. et Mme. Rosseloty seront déchargés du fardeau qu'ils se sont imposé avec une si entière abnégation d'eux-mêmes. (*Extrait des Archives du Christianisme*, octobre 1827.)

SUISSE.

Promenade à Hofwyl, ou courte notice sur l'établissement de M. Emm. de Fellenberg, à Hofwyl, près Berne.

L'établissement de Hofwyl est à un peu plus de trois lieues de Berne. On s'y rend en voiture, en une heure et demie, par un chemin très-beau et très-agréable. Après avoir traversé une belle campagne et le bois de Granholtz, on atteint, en s'élevant toujours, au territoire qui dépend de Hofwyl, et l'on se trouve arrivé à l'établissement sans avoir eu à franchir ni porte ni enceinte. Les abords sont suffisamment annoncés par l'aspect riant

de la culture et par les bestiaux superbes qui paissent dans les prés. M. de Fellenberg a pris soin de réunir les vaches les plus belles de l'Emmenthal et les bœufs de l'Oberland; il est impossible de voir de plus belles espèces que celles qui servent à l'exploitation de son domaine.

Un premier bâtiment est placé à gauche, en arrivant, au bout d'une grande esplanade semi-circulaire; à l'autre extrémité du diamètre est un bâtiment semblable qui fait face au premier. A droite est le bâtiment principal, composé de 2 étages et dont la façade a plus de 150 pieds; c'est là que j'ai été reçu et introduit par le fils de M. de Fellenberg. L'intérieur est divisé par un vaste corridor, les salles sont très-élevées et aérées; c'est là qu'habitent et que reçoivent leurs leçons les jeunes gens de la classe aisée; les bâtimens qui sont de l'autre côté de l'esplanade leur sont aussi destinés, mais c'est pour y recevoir les leçons plus bruyantes de la gymnastique, de l'escrime, de la danse, qui incommoderaient les professeurs des sciences et des lettres, et distrairaient les étudians.

A 5 ou 6 minutes de chemin, dans l'intérieur du parc, est le bâtiment de l'*école d'industrie*, appelée aussi l'*école des pauvres;* plus loin est un bâtiment nouvellement élevé pour l'école des jeunes filles, que madame de Fellenberg a voulu prendre sous sa direction; non loin de là est un bâtiment pour l'école destinée aux classes moyennes de la société : en différens endroits du parc, sont plusieurs constructions utiles à l'exploitation de l'établissement, les ateliers de mécanique, les laiteries, vacheries, etc.

A la droite, c'est-à-dire derrière le grand bâtiment, est un petit lac avec un emplacement séparé pour l'exercice de la natation. Comme on reçoit dans l'institut des enfans extrêmement jeunes, et même de cinq ans, M. de Fellenberg a fait construire ailleurs un bassin revêtu en pierre, où ils peuvent descendre graduellement par des

marches très-peu élevées et où l'on soutient l'eau à la hauteur que l'on veut.

1°. *Institut pour les classes élevées de la société.*

Le nombre des élèves va toujours en augmentant, aujourd'hui ce nombre est de 100; en 1816, il n'était que de 60. Des Anglais, des Russes, des Polonais, des Italiens, des Espagnols et des Français, occupent une grande partie des places, le reste est composé d'Allemands et de Suisses. Toutes les heures sont remplies alternativement par l'étude des langues mortes et vivantes, des mathématiques et de leurs applications, de la chimie, de la physique, de l'histoire naturelle, de la musique, des beaux-arts, de l'histoire, de la philosophie et de la morale alternativement. Les professeurs et les maîtres ne sont pas épargnés, et ce sont en général des hommes d'élite. On divise les élèves par fractions relatives à leur degré de force, mais la classification n'est pas absolue ou rigoureuse, comme dans la méthode des écoles populaires; le grand nombre des maîtres n'exige peut-être pas qu'on y ait recours, mais les élèves étudient et s'exercent simultanément et toujours devant le tableau. Le travail est de 8 heures par jour, le chant interrompt les études abstraites de la manière la plus heureuse. Dans le cours de ses promenades, et au moment où il s'y attend le moins, le visiteur a l'oreille frappée d'un concert de voix harmonieuses qui se font entendre au loin dans la campagne. On exerce les jeunes gens à l'équitation, à la natation, à la danse et à l'escrime, et aux diverses parties de la gymnastique; on leur apprend même diverses professions mécaniques; enfin ils s'amusent à cultiver de petits espaces de terre qui leur sont abandonnés.

J'ai remarqué sur tous les visages des enfans de cette nombreuse école, l'air du contentement et du bien-être

et les signes de la santé la plus prospère, fruit d'une nourriture aussi saine que le climat, et surtout d'une régularité admirable dans l'emploi des heures de la journée; m'étant enquis de la mortalité qui existe parmi les jeunes gens, j'ai été surpris d'apprendre par M. le comte de Villevieille, ami et collaborateur de M. de Fellenberg, que depuis 10 ans qu'il est dans l'institut aucun élève n'y est mort (1).

Quand les leçons sont commencées, les étrangers ne pénètrent point dans les salles, à moins d'être autorisés par M. de Fellenberg.

On peut demander si les progrès sont bien étendus dans une institution où le ressort de l'émulation n'est presque pas employé, (on sait que Pestalozzi a embrassé le même système); on est avec raison encore divisé sur cette question, envisagée sous le rapport moral, mais il semble que l'expérience est en faveur de l'émulation, employée seulement comme moyen de développer l'imagination et le talent: si elle ne contribue pas toujours au bonheur des *individus*, elle est au moins pour la *société* d'un avantage incontestable; selon moi, c'est là que la question se réduit. Si on accorde que l'état a le droit de diriger l'éducation, il faut reconnaître que son intérêt commande l'emploi de la discipline et de l'émulation dans les écoles publiques. Mais une question si grave ne doit pas être traitée dans un si court aperçu.

Autant que j'ai pu le savoir, l'enseignement se fait en langue allemande, tellement que les premières leçons données à un élève étranger consisteraient dans l'étude de cette langue; cependant tout le monde entend le français.

Les élèves sont retenus le plus long-temps qu'il est possible à l'établissement.

(1) Chaque élève paye 2800 fr. de pension.

2°. *École des pauvres ou École d'industrie.*

C'est l'*École des pauvres* que je voulais principalement connaître, et M. le comte de Villevieille, en l'absence de M. de Fellenberg, a eu la complaisance de m'exposer d'abord le plan qu'on suit à cet égard dans la maison. Le principe fondamental de M. de Fellenberg est qu'il faut établir le bonheur des différentes classes de la société, et l'éducation du peuple, sur le travail en général, mais surtout sur l'*agriculture*, ressource assurée et invariable contre la misère; cette vérité n'est pas neuve; le grand mérite est d'avoir mis le principe en expérience et en application journalière, et d'avoir fondu, pour ainsi dire, l'éducation intellectuelle avec l'éducation agricole. Il faut connaître ce motif du fondateur pour comprendre l'école des pauvres de Hofwyl; car on se tromperait, si on croyait pouvoir la visiter à toute heure de la journée, comme on visite nos écoles gratuites. J'avais moi-même commis cette méprise, et l'examen des lieux m'a détrompé.

Les élèves travaillent 9 heures par jour en été, 8 et demi en hiver; mais sur ce temps, il n'y a que 2 heures consacrées à l'étude en été, et 1 heure et demie seulement en hiver; tout le reste du temps (c'est-à-dire 7 heures par jour) est employé au dehors à la culture des terres ou au travail manuel. Comme les jeunes gens doivent séjourner 16 ans à l'école (depuis l'âge de 5 jusqu'à 21 ans), on a calculé que le quart du temps pris chaque jour pour l'instruction morale et intellectuelle était suffisant; pendant ce temps, ils prennent des habitudes laborieuses et ils profitent alors même au moral en appliquant leur intelligence à des combinaisons toujours nouvelles. Je les ai vus labourer, piocher, traîner des fardeaux, et ces mêmes enfans, le lendemain matin, ont écrit, dessiné, calculé ou étudié une leçon de géogra-

phie. Le mouvement, l'activité sont les mêmes que dans l'autre classe.

L'école est composée aujourd'hui de 108 élèves, qui ne paient rien. Le fondateur en élève trente à ses frais, le reste est soutenu par différens bienfaiteurs ou souscripteurs.

Jusqu'à l'âge de 15 ans le travail d'un élève n'est pas productif; mais, après cette époque, le produit de son industrie couvre les frais de son éducation et de son entretien.

Dans les classes, outre la lecture, l'écriture, les leçons morales et religieuses et les élémens du calcul, ils apprennent un peu de géométrie, le chant, la botanique et toujours une profession mécanique agricole; on leur fait dessiner d'après nature non-seulement les plantes, mais les outils, les instrumens, les meubles et les machines. J'ai été très-satisfait de leurs dessins; ils exécutent aussi des reliefs des montagnes de la Suisse, et ils font des herbiers; ils sont enseignés en allemand.

On a remarqué qu'il y avait très-peu ou point du tout de voix fausses parmi ces jeunes gens, ce qui n'arrive pas dans l'autre institut; peut-être la cause en est que presque tous sont Suisses ou Allemands.

Rentrés chez leurs parens, les élèves de l'*École des pauvres* ont une conduite exemplaire; ils contribuent à répandre les méthodes perfectionnées pour la culture, les instrumens aratoires et pour les arts mécaniques; malheureusement, les familles les retirent souvent avant le temps. J'ai vu dans la classe le directeur immédiat de l'École des pauvres, si connu sous le nom de *Wehrli*, que ce nom est devenu générique; on demande souvent à M. de Fellenberg de procurer un *Wehrli*, c'est-à-dire un sujet capable de conduire une école semblable; et dans le nombre des élèves, il y en a en effet qu'on destine et que l'on forme en conséquence. J'en ai vu deux des-

tinés pour la France et demandés par S. A. R. le duc d'Orléans, six autres ont été demandés pour le même pays. Nous devons voir avec joie se réaliser le vœu que formait il y a dix ans l'un de nos plus zélés collègues, lorsqu'il rendait compte de l'établissement de Hofwyl dans un exposé bien plus complet que celui-ci (1).

Sous le rapport de l'agriculture, l'établissement de Hofwyl et de Manchen Buchsée donne de très-beaux résultats, et il est en état de grande prospérité; mais je ne l'ai point étudié sous ce rapport et n'ai pas à m'en occuper ici. Le nombre des personnes qui dépendent de l'établissement d'éducation est de 300; le domaine a 214 arpens; il a jadis appartenu à M. d'Erlach. C'est en 1799 que M. de Fellenberg a jeté les fondemens de l'institution.

Le respectable fondateur est le premier à faire l'éloge de notre ferme de Roville et de M. Mathieu de Dombasle, et il conseille même d'y envoyer des élèves comme à une excellente école, quand on n'a pas le double but de donner en même temps de l'éducation et des leçons d'agriculture.

L'*école intermédiaire* sera bientôt ouverte à Hofwyl; elle est réservée pour les classes moyennes de la société; le bâtiment est fini; beaucoup d'élèves sont déjà inscrits. Le nombre des places sera de 50 et le prix total de la pension sera de 1200 f. M. de Fellenberg empruntera aux deux autres établissemens tout ce qui peut convenir aux individus que leurs familles destinent au commerce, aux manufactures et aux professions libérales. Il se promet autant de succès de cette institution que des deux autres, et je ne doute pas de la réussite.

---

(1) Voyez le précis sur les instituts d'éducation de M. de Fellenberg, dans le *Journal d'Éducation*, t. 3, p. 73. En comparant les deux relations, on voit quel accroissement a pris cet établissement, qui semble avoir presque triplé en 10 années.

AFRIQUE.

Extrait du procès verbal de la séance de la société de géographie du 19 *octobre* 1827.

M. Pacho lit un discours sur un projet de M. Drovetti, consul général de France en Égypte, dont le but est la civilisation de l'intérieur de l'Afrique. Les moyens d'exécution consistent dans l'envoi que M. Drovetti se propose de faire à ses frais, de jeunes nègres de l'intérieur de l'Afrique pour être enfin initiés aux bienfaits des lumières européennes, et contribuer ensuite, en retournant chez eux, à les répandre dans leur patrie.

L'assemblée applaudit aux vues philanthropiques exprimées dans le discours de M. Pacho.

M. Jomard observe à ce sujet qu'une société française, qui a l'éducation pour objet spécial, a fait des efforts depuis 1816 pour l'instruction des jeunes Africains des deux sexes, et que ses efforts n'ont pas été infructueux : plusieurs indigènes du Sénégal et de Madagascar ont été formés dans les écoles de Paris et sous ses auspices. Elle a obtenu aussi du ministre de la marine la protection la plus efficace pour l'établissement de différentes écoles dans la Sénégambie. Les fils de plusieurs princes de l'intérieur y ont reçu et y reçoivent encore l'instruction. Déjà même, de jeunes noirs, élevés dans ces établissemens, ont accompagné les voyageurs chargés de missions du gouvernement. Enfin S. M. a bien voulu autoriser l'impression à l'imprimerie royale du dictionnaire wolofe-français par M. Dard, premier instituteur de l'école de Saint-Louis, désigné en 1816 par la société d'éducation, sur la demande du gouvernement. D'après ces motifs,

La commission centrale arrête que le discours de M. Pacho, sur le projet philanthropique de M. Drovetti, sera communiqué à la société d'éducation.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. IV. — Janvier 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 14 *novembre* 1827.

M. Bourrausse Laffore, avocat, rue Duphot, n°. 19, écrit à la Société, pour la prier d'examiner une nouvelle méthode de lecture dont il est l'inventeur. Renvoyé au comité des méthodes.

M. Delahaye, instituteur, adresse l'état de situation de son école d'adultes, qui se compose de 64 élèves.

Le directeur de l'école d'Épinal transmet des détails très-satisfaisans sur la situation de cet établissement.

Plusieurs instituteurs des départemens demandent divers objets matériels pour leurs écoles. Ces demandes sont renvoyées au comité des fonds.

Il est accordé 50 exemplaires du Nouveau Testament

à l'école de Portets, près Castres, dirigée par M. Maison-Neuve.

La situation des écoles de la Société présentait, au 1er. novembre, les résultats suivans : école Gaultier, 288 éléves ; école des filles de la Halle-aux-Draps, 447 ; école des filles de Saint-Jean-de-Latran, 274.

M. Mandeville, consul général de France à Buenos-Ayres, est présent à la séance. Il fait des offres de services pour le pays où il va se rendre. M. de Gérando propose que le comité des écoles étrangères se réunisse, pour répondre aux vues bienveillantes de M. Mandeville, et s'entendre avec lui sur l'envoi à faire à Buenos-Ayres. Le comité sera convoqué à cet effet.

Sont présentées et admises, comme membres de la Société, les personnes dont les noms suivent : MM. *Thibert*, docteur médecin ; *Lambert*, notaire ; *Petit*, médecin ; *Geslin de la Rennerie ; Aumaître*, négociant ; *Thibaud*, étudiant.

Il est fait hommage à la Société de *l'Almanach des bons Conseils*, pour l'année 1828.

M. de Gérando annonce que l'école de Choisy-le-Roi, est au moment d'être achevée.

M. Jomard fait un rapport, au nom du comité spécial du concours pour les almanachs populaires. Trois ouvrages de ce genre ont été envoyés, et quoique la rédaction soit meilleure que celle des almanachs envoyés au précéent concours, le comité conclut à ce qu'aucun prix ne soit accordé ; mais il émet le vœu que les auteurs des numéros 3 et 1 soient invités à publier leurs almanachs avec quelques améliorations qui leur seront indiquées. Une médaille d'argent sera accordée au numéro 3, et des médailles de bronze aux numéros 1 et 2.

M. le président décachete les billets joints à chacun des trois mémoires :

L'auteur du numéro 3 est M. Suzanne, professeur au collége royal de Charlemagne.

L'auteur du numéro 1 est M. Émile D.....

L'auteur du numéro 2 est M. Alphonse Cerfberr, ancien élève de l'École polytechnique.

Il sera donné de suite connaissance aux auteurs de la décision de la Société. Les médailles leur seront distribuées à la prochaine séance générale.

M. le comte de Lasteyrie dépose sur le bureau la gravure d'un télégraphe dont les moniteurs font usage dans les écoles de Londres. Renvoyé au comité des méthodes.

M. de Lasteyrie propose qu'une commission soit nommée pour examiner l'établissement fondé, rue du Bac, sous le nom de Salle d'Asile pour les petits Enfans. Adopté : MM. Perrier, Basset, Julien et de Lasteyrie sont nommés membres de cette commission.

M. Basset lit les conclusions de son rapport sur le projet relatif aux moniteurs qui se destinent à devenir maîtres. Une discussion s'ouvre sur cet objet important, et après de longs développemens, le conseil renvoie à une commission composée de MM. Basset, Francœur, Jomard, Mérimée, Perrier, Bouchené-Lefer et de Lameth, le soin de remédier au manque de maîtres.

Séance du 28 novembre.

M. le pasteur Munier, membre de la commission des écoles à Genève, annonce l'envoi, au nom de cette commission, de divers cours d'enseignement à l'usage des écoles de Genève.

M. Joseph Pecchio, membre correspondant de la Société à Londres, transmet une lettre de M. Del Valle, écrite de Guatimala, avril 1827, dans laquelle il accuse

réception de la lettre de la Société, et témoigne le désir d'entretenir des relations avec elle. Renvoyé au comité de correspondance étrangère.

Plusieurs instituteurs des départemens transmettent des détails sur les distributions des prix qui ont eu lieu dans leurs écoles. (Voyez ci-après les *nouvelles*).

M. Giraud annonce que, n'ayant pas été en mesure d'envoyer son manuscrit au concours pour l'almanach populaire, il a pris le parti de le faire imprimer. Un exemplaire est joint à sa lettre. Remercîmens.

MM. Michelot et Meissas envoient un exemplaire de la nouvelle Géographie méthodique qu'ils viennent de publier. Renvoyé au comité des méthodes.

M. Basset donne des détails sur la distribution des prix faite à l'école Gaultier. Il annonce que M. le maire, retenu par d'importantes occupations, a témoigné à plusieurs membres de la Société les regrets de n'avoir pu présider cette cérémonie.

M. Michel Berr annonce que, durant son voyage en Belgique et en Lorraine, il a eu occasion de visiter les écoles; qu'il les a généralement trouvées bien tenues. Il cite, entre autres, celle dirigée par mademoiselle Mauvais, à Nancy.

Le même membre fait hommage d'un discours qu'il a prononcé à la distribution des prix de l'école israélite de Nancy.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Lefebure*, négociant; *Froment* jeune; *Cuvelier Fleury*; *Henry Boullay*, avocat; *Haber*, banquier; *Worms de Romilly*, capitaine de cavalerie.

Il est donné connaissance de la situation de la caisse :

Recette.	1922	» »
Dépense.	1115	48
Reste en caisse.	806	52

M. de Jussieu demande que le rapport sur le travail de M. Basset, relatif aux écoles d'adultes, soit fait prochainement. Le conseil décide que la commission sera convoquée et invitée à faire ce rapport le plus promptement possible.

RAPPORT

Fait au conseil d'administration, par le comité des méthodes.

MESSIEURS,

Nous avons eu l'honneur de faire un rapport sur la méthode de M. Vallejo pour l'enseignement de la lecture de la langue espagnole, que la Société a publié dans le Journal de juillet dernier, imprimé sous ses auspices. L'essai dont nous parlâmes alors eut lieu sur quatre enfans des deux sexes, et il s'agit maintenant de constater l'effet de la même méthode à l'égard d'un adulte, que M. de Vallejo pria la société de faire vérifier.

M'ayant accordé la même faveur que la première fois de m'associer au comité des méthodes pour faire un nouveau rapport, celui-ci nomma M. Le Bœuf pour observer avec moi les résultats obtenus, et étant réunis dans le bureau de ce chef de division à l'hôtel de la Légion-d'Honneur, M. Vallejo nous y présenta le nommé *Casimir Laudaburu*, mulâtre naturel de Lima au Pérou, âgé de 24 ans, lequel avait appris à lire dans l'espace d'un mois suivant la méthode et le livret de M. Vallejo, et avait été enseigné par deux demoiselles, Dona Émilia, âgée de 16 ans et Dona Inès, âgée de 13 ans, les deux filles de Don Félix d'Olhaberriague y Blanco et de Dona

Inès Ayllou, qui résident maintenant à Paris, rue Tait-Bout, n°. 34.

Deux livres espagnols avaient été choisis par le rapporteur, tous deux inconnus à Laudaburu, l'un ayant pour titre : *Histoire de la conquête du Mexique par Solis*, l'autre, *Notions militaires*, ou *supplément aux principes de Fortifications de Son E. Don Pierre de Lucuze*, *par le capitaine Don Joseph de March*. On ouvrit ces livres alternativement plusieurs fois, tantôt M. Le Bœuf, tantôt le rapporteur, pour y chercher toute sorte de caractères de lettres, et *Laudaburu* lut assez couramment : il hésitait seulement lorsqu'il trouvait une phrase trop compliquée, comme cela arrive à tout commençant.

Ce second essai a convaincu de nouveau la commission que la méthode de M. Vallejo est très-bonne pour apprendre à lire aux adultes, aussi promptement qu'elle apprend à lire aux enfans. Ainsi le petit ouvrage de M. Vallejo ayant pour titre, *Théorie de la lecture*, abrège infiniment le temps que l'on consacre à l'enseignement de la lecture d'après les autres méthodes, et on peut regarder les procédés simples et naturels de ce littérateur espagnol comme très-importans pour répandre l'enseignement de la lecture parmi les peuples divers qui parlent la langue espagnole dans les deux Amériques et l'Archipel des îles Philippines, car ils diminuent les dépenses que cet enseignement occasione et économisent ce qu'il y a de plus précieux dans la vie humaine, le *temps* qui *fugit irreparabile*, et qui rend par conséquent si importantes toutes les découvertes qui tendent à augmenter pour ainsi dire sa durée en rendant l'enseignement plus facile et plus rapide.

Le comité des méthodes se fait par conséquent un devoir et un plaisir de recommander à la société par notre organe la *Théorie de la lecture* de M. Vallejo, et

de la prier de faire imprimer ce nouveau témoignage de son mérite dans le *Journal d'Éducation*.

17 octobre 1827.

J. Le Boeuf; le colonel Amoros, rapporteur; B. Wilhem.

NOUVELLES

DE DIVERSES ÉCOLES,

Extraites de la correspondance.

La distribution des prix, dans l'école de Gannat, dirigée par M. Larbaud, a eu lieu le jour de la Saint-Charles, avec beaucoup de solennité, en présence des autorités de la ville. M. le maire, retenu par indisposition, a témoigné de vifs regrets de ne pouvoir présider à cette cérémonie pour laquelle il avait préparé un discours qu'il se proposait d'adresser aux élèves. Ceux-ci ont répondu de la manière la plus satisfaisante aux diverses questions qui leur ont été faites sur les objets de leurs études.

— L'école dirigée à Melle par M. Maynard continue de prospérer; elle compte 63 enfans; c'est tout ce que le local peut contenir. La distribution des prix a été faite d'une manière très-satisfaisante.

— Cent sept élèves composent l'école de Nangis, dirigée par M. Beaurepaire. Les prix de l'année leur ont été distribués le 13 septembre dernier, en présence de toutes les autorités et du conseil municipal. Toute la famille du fondateur de cette école, M. le comte de Greffulhe, assistait à cette cérémonie, et y ajoutait un

intérêt de plus, par les souvenirs et par l'aspect de la bienfaisance.

— Le 21 novembre, à une heure après midi, M. Rey, maire-adjoint du sixième arrondissement, a fait la distribution des prix aux élèves des deux écoles élémentaires israélites de Paris. La séance a été ouverte par un discours de M. le maire-adjoint, qui s'est attaché à démontrer aux jeunes élèves les avantages du travail et de l'instruction; il a appuyé ses exhortations d'exemples tirés de l'histoire ancienne et moderne, de préceptes de l'Écriture-Sainte, en rendant hommage aux Israélites morts, qui, par la puissance du talent et du génie, se sont élevés au-dessus de leur siècle, ont vaincu les obstacles que leur opposaient les préjugés, d'une part, de l'autre, leur situation particulière. Il a rendu justice aux Israélites vivans, qui se font également distinguer par leurs lumières et leurs talens, et il a prouvé aux jeunes élèves, comme à ses autres auditeurs, que l'homme peut, par le travail et le talent, parvenir à tout, n'importe le point d'où il part. M. le maire-adjoint a pris soin de faire ressortir tout ce que les Israélites doivent au gouvernement, qui protége tous les établissemens utiles, et aux lois françaises qui les régissent, et sous l'égide desquelles ils peuvent parcourir honorablement toutes les carrières. M. Cahïn, président du comité des écoles israélites, a répondu à M. le maire par un discours plein de sagesse et de vues utiles sur la nécessité du travail et de l'éducation. M. Lœvi a lu un rapport intéressant sur la situation des écoles.

La distribution des prix aux jeunes filles a eu lieu après celle des garçons. L'on a remarqué avec plaisir, pendant la première, que les élèves de l'école des garçons s'étaient fait distinguer dans un concours qui a eu lieu devant MM. les membres de la Société élémen-

taire d'instruction publique. Les jeunes filles ont aussi fait des progrès plus sensibles cette année, puisque les dames de la réunion en ont trouvé quatre dignes d'être placées à leurs frais.

La Société Israélite des Amis du Travail s'était, pour cette fois, réunie aux écoles pour la distribution des prix. Les prix ont été donnés par M. le maire-adjoint, à la suite d'un rapport intéressant lu par M. le secrétaire de cette Société.

L'on a vu avec satisfaction cette jeunesse laborieuse, qui offre déjà des ouvriers de tous les genres dans les arts mécaniques, qui renferme aussi des jeunes gens cultivant avec succès les arts libéraux, recevoir des encouragemens publics et mérités.

Une assemblée nombreuse et brillante assistait à cette solennité, où l'on remarquait une députation de la Société élémentaire pour l'instruction publique; les apprentis des deux sexes, placés de chaque côté, derrière leurs anciens condisciples; les parens des élèves et des apprentis, dans une galerie élevée, jouissant du triomphe de leurs enfans, offraient un spectacle touchant.

Après les distributions de prix, M. le maire-adjoint a accordé un congé de six jours aux élèves; et la séance, terminée comme elle avait commencé, par une prière, a été levée aux cris de *Vive le Roi!*

— Voici l'extrait d'une lettre adressée par M. Lautaud, directeur de l'école d'Alais, département du Gard.

« Messieurs,

» Je reçois à l'instant le procès verbal d'installation du comité de l'école de Branoux, que je m'emprese de vous adresser. L'instituteur et M. le pasteur Combet, que j'eus le plaisir de voir à notre foire d'août, me dirent

qu'ils ne doutaient nullement du plein succès de leur école. M. Combet me dit en particulier que, vu le zèle du maître et la bonne volonté de la majeure partie des habitans, l'établissement marcherait, ce que m'a confirmé leur procès verbal.

» M. le pasteur Combet m'a dit que l'ouverture de l'école de Branoux provoquerait celle du Collet, son pays natal.

» Hier l'instituteur de Ners, village à deux lieues d'Alais, vint passer la matinée chez moi; après avoir suivi tous les exercices, il me dit qu'il avait voulu se convaincre par lui-même de ce qu'on lui avait dit de la nouvelle méthode; qu'il voyait en effet qu'elle était supérieure à l'ancienne, et me témoigna le désir qu'il aurait de transformer sa vieille école en une nouvelle. Après lui avoir mieux fait connaître les avantages qui en résulteraient pour lui et pour les habitans de Ners, je lui dis qu'il fallait pour cela s'entendre avec les principaux notables de sa commune, et que lorsqu'ils auraient décidé l'établissement de la nouvelle école, je me ferais un plaisir de lui apprendre la méthode, et de lui organiser sa classe. Il m'assura, en s'en allant, qu'il s'en occuperait à son retour, et me dit de plus que M. le maire y consentirait très-volontiers.

» Je crois pouvoir vous affirmer, Messieurs, qu'il faudrait bien peu de chose pour faire établir l'enseignement mutuel dans les communes populeuses de nos environs.

» Les deux écoles d'Alais continuent d'être dans un état prospère. Dans les premies jours de novembre j'aurai l'honneur, s'il plaît à Dieu, de vous transmettre le procès verbal de la distribution des prix qui doivent être décernés aux élèves de nos écoles, le 31 octobre prochain. »

A cette lettre est joint le procès verbal d'installa-

tion du comité de Branoux, commune de Blannaves, en date du 2 septembre 1827, et dont voici un extrait :

« Plusieurs personnes dans la commune de Blannaves et communes voisines, frappées des avantages que présente la méthode d'enseignement mutuel pour l'instruction primaire, soit par la rapidité des progrès des enfans, soit par la facilité d'en instruire un grand nombre à la fois, soit par l'économie qu'on peut obtenir, voyant d'ailleurs dans cette localité un grand nombre d'enfans privés de toute éducation par la pauvreté de leurs parens, ou le manque d'occasions favorables, désirèrent ardemment d'établir à Branoux une école d'enseignement mutuel.

» M. Augustin André, instituteur, se prêta volontiers à ces vues d'amélioration et se rendit chez M. Lautaud, directeur de l'école élémentaire, pour recevoir les instructions nécessaires. M. Lautaud mit le plus grand zèle à seconder ce projet, il fit espérer que MM. les membres de la Société de Paris viendraient au secours de l'école de Blannaves, et dans cette attente il prêta les ardoises et tableaux nécessaires; en sorte que l'école put être ouverte et fréquentée au commencement d'août. Déjà elle réunit soixante-trois enfans, dont les progrès commencent à se faire remarquer; et les amis de l'instruction élémentaire peuvent s'applaudir de leur heureuse tentative.

» Les membres de la Société de Paris, sur la demande de M. Lautaud, ont accordé généreusement un envoi d'ardoises et tableaux; ce secours, sans suffire aux besoins, est très-précieux et bien digne d'exciter la reconnaissance des habitans de cette commune et de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de son école.

» Il a été résolu de nommer un comité de surveillance pour diriger l'école, et les voix se sont réunies sur

MM. J.-P. Alais, ancien du consistoire, président, H. Folcher, F. Rouvière, adjoint du maire, V. Laval, notaire, J.-P. Pit, P. Garnier et L. Combet, pasteur, secrétaire.

» Ces Messieurs, ayant accepté, ont signé le présent procès-verbal qu'il sont chargés de faire connaître à Messieurs les membres de la Société centrale de Paris, avec l'expression de la reconnaissance que leurs soins pour l'instruction publique et leurs généreux secours font éprouver à tous les amis des lumières, et particulièrement aux habitans de ces contrées. »

— La distribution des prix aux élèves de l'école de Meulan, dirigée par M. Saléta, a eu lieu le 14 novembre, en présenee et sous les auspices de M. le maire, de M. le curé, de M. le juge de paix et d'un grand nombre de notàbles habitans. M. le chevalier Challand a prononcé, dans cette solennité, le discours suivant :

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance, je dois vous exprimer les regrets de la Société élémentaire, qui s'est trouvée dans l'impossibilité de faire plus tôt la distribution des prix annuels.

Elle en a surtout été affectée, à cause des élèves dont la patience a été mise à l'épreuve; ils se sont résignés, nous devons les en féliciter, puisqu'ils ont compris qu'une foule de circonstances exposent à des contrariétés qu'il faut supporter sans murmure. Nous les prions toutefois de croire que notre zèle pour l'instruction n'est point refroidi; au contraire: si seulement nous éprouvons quelque peine, c'est celle de rencontrer encore des personnes qui regardent le premier degré d'enseignement avec assez d'indifférence, pour se persuader que la moralité et les connaissances de l'instituteur primaire n'ont pas besoin de s'élever au delà des élémens; sans réfléchir que les leçons données au premier âge

sont les germes de toutes les connaissances qui se développent dans le cours de la vie, et que dès lors l'obligation de ne confier l'instruction qu'à un maître vertueux et éclairé est démontrée, ainsi que la nécessité de ne pas confondre les bonnes qualités, ni avec une austérité affectée, ni avec le fastueux étalage d'un prospectus, souvent publié par qui ignore jusqu'au vrai nom des sciences dont il parle.

Pour faire un bon choix, il importe donc de considérer l'étendue des devoirs imposés à ceux qui se consacrent à l'enseignement.

Au premier rang se trouve placé l'art de disposer les esprits dans l'intérêt de la grande famille, c'est-à-dire de leur faire comprendre ce qui est dû à Dieu, source de toute affection, et au prochain avec lequel on n'entretient la paix que par la réciprocité des services : viennent ensuite les sciences qui multiplient les ressources intellectuelles et industrielles, qui donnent plus de ressort à l'activité et font naître l'aisance.

De ce système observé dans son ensemble et dans ses détails, résulte encore la nécessité d'établir des rapports qui puissent engager les élèves à seconder les efforts que font les maîtres pour leur inspirer cette morale douce qui met un frein à l'impétuosité du caractère, prévient les distractions, et éloigne les occasions de se livrer au jeu, sans nuire à l'émulation si propre à faire surmonter les dégoûts de l'indolence ou de la paresse des enfans.

Après avoir triomphé de ces premières difficultés, on verra successivement s'aplanir celles que pourrait encore offrir la pratique de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, et bientôt le dessin linéaire procurera les moyens d'expliquer clairement et promptement ce qui resterait obscur sans le secours de cet art, dont l'effet est d'inspirer le sentiment du beau, de donner de la justesse au coup d'œil, et d'accoutumer à l'adresse des mains nécessaire à tout le monde et spécialement aux ouvriers. Les écoles élémentaires mutuelles auront donc à se féliciter d'avoir contribué les premières à propager cette méthode inappréciable due au savant M. Francœur. Tous

ceux qui s'occupent d'enseignement la jugent ainsi, et monseigneur l'évêque de Luçon vient de sanctionner cette opinion, en prenant sous sa protection un jeune élève sortant de l'école mutuelle de M. Germain, instituteur aux Sables (Vendée). Par l'étude du dessin linéaire, cet élève était parvenu non-seulement à tracer des lignes régulières dans toutes les directions, mais encore à représenter des paysages ou des figures.

Admis au séminaire pour y montrer le dessin, il a présenté à monseigneur l'évêque, une descente de croix d'après Annibal Carache; la perfection de cette copie a déterminé ce prélat à le placer dans une école de dessin entretenue par le gouvernement. Ce bienfait envers le fils d'une veuve, mère de plusieurs enfans, est devenu une œuvre de charité en même temps qu'un présent fait aux arts.

L'exercice du chant a aussi été trouvé digne d'être accueilli dans les écoles élémentaires; on ne doit pas s'en étonner, puisque l'influence sur les sens, de la musique, bien dirigée, adoucit même la férocité.

Nous n'avons point encore ici tous les moyens qui pourraient seconder nos bonnes intentions; cependant l'introduction du chant dans les exercices, et la bonne volonté de monsieur le curé, semblent préparer les voies et promettre le succès. Ce digne pasteur veut bien sacrifier quelques-uns de ses momens à enseigner le plain chant à quelques jeunes enfans pris dans cette école, afin de régulariser leur voix, de la rendre plus sonore, plus mesurée, et de leur procurer une prononciation plus pure, de sorte que les élèves qui auront du goût se trouveront un jour préparés à des études musicales plus étendues.

C'est ainsi que les psalmettes de nos anciennes cathédrales ont commencé, et il en est sorti un grand nombre de compositeurs célèbres.

Vous voyez, messieurs, que l'instruction élémentaire peut se rattacher à la morale la plus pure, aux sciences les plus variées, et que les notions acquises dans l'école croissent avec la raison : or, c'est pour la fortifier cette raison, que tout ce qui s'y montre, tout ce qui s'y pro-

nonce est constamment dirigé vers un double but, l'utilité et la moralité.

C'est avec la même intention que la Société élémentaire de Paris, à laquelle toutes les autres sont unies, a sollicité la composition de livres destinés à faire connaître aux élèves ce qu'ils ont besoin de savoir pour se bien conduire et pour se perfectionner dans les travaux de tout genre. Leur prix est modéré, et déjà leur distribution a produit de très-bons effets. Je ne vous en citerai qu'un seul. « Un père de famille avait lu un de ces opus-
» cules, intitulé le *Sol bien employé*, devant ses enfans;
» sa fille âgée de dix ans l'écoutait avec beaucoup d'at-
» tention, et après la lecture l'enfant lui dit : en tra-
» vaillant, j'achève par jour un émouchoir et je gagne
» mes sept sous; si vous vouliez, papa, je travaillerais
» une heure de plus le matin et le soir; chaque semaine
» alors je pourrais avoir sept sous à donner aux
» pauvres. »

Cette proposition de l'innocence confirme la remarque d'un sage : *Les hommes ignorans*, dit ce penseur, *s'unissent pour pillier et jamais pour protéger; leur amitié est sans sécurité, leur haine sans pitié, et ils sont les perturbateurs de la paix publique : tandis que celui qui est instruit et laborieux soutient l'état et sait obliger.*

Mais écartons de funestes images dont heureusement quelques traits s'effacent chaque jour, et cherchons à faire briller des espérances plus consolantes que l'on a droit d'attendre d'une institution conçue et suivie avec persévérance et conviction; chaque année elle s'améliore : celle-ci, nous devons vous en prévenir, messieurs, pour la distribution des prix, sans nuire à l'ordre des concours, on a préféré de la faire d'après la somme des progrès reconnus dans l'élève couronné, en sorte que tous ses succès viennent se grouper et se confondre dans le prix le plus important qui lui est décerné, de manière que sa bonne conduite, son assiduité et son instruction contribuent à le lui faire obtenir.

Tels sont, messieurs, les principes que suivent les écoles élémentaires : celle de Meulan (au directeur de

laquelle nous ne pouvons que donner des éloges) est une preuve de leur bonté, et sans doute ce digne professeur trouvera dans votre approbatien la récompense due à son mérite.

Cependant quelque satisfaisans que soient les succès obtenus, il reste encore beaucoup de choses à faire, et plus les avantages sont grands, plus il serait à désirer que les jeunes filles pussent en profiter.

Grâce à la sollicitude de M. le maire et à la bienveillance de M. le curé, un essai vient d'être tenté dans un local séparé, comme l'exige la décence; et malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis que de jeunes élèves sont confiées aux soins de madame Saleta, on s'aperçoit à leur lecture et à leurs travaux avec l'aiguille, qu'il est impossible de douter de la réussite; surtout si le nombre de nos associés acquiert plus d'accroissement et nous met à portée d'accomplir un dessein si digne de vos bons cœurs et qui donnera aux deux établissemens le degré de perfection dont ils sont susceptibles. Chacun de vous, messieurs, peut nous aider en engageant ses amis à se joindre à nous; c'est dans une ville de peu d'étendue, où tout le monde se connaît et s'estime, que les associations de bienfaisance arrivent aux meilleurs résultats. Cherchons donc à nous rencontrer dans cette honorable entreprise, afin que l'esprit de cité nous rallie dans de si douces jouissances.

— Dans la séance publique du comité des écoles israélites, qui a eu lieu à Nancy, le 20 juillet dernier, M. Michel Berr a prononcé un discours, dans lequel il a payé un juste tribut d'éloges et de gratitude au zèle avec lequel les membres de ce comité ont propagé le bienfait de l'instruction parmi la jeunesse israélite.

— M. Dard, qui a fondé la première école d'enseignement mutuel établie au Sénégal, vient d'élever, à Bligny sous Beaune, un pensionnat où l'on enseignera, selon la méthode simultanée, la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire, la tenue des livres de commerce, les mathématiques, les élémens de physi-

que, de chimie, d'histoire naturelle et d'agriculture. Le prix de la pension est de 500 fr. par an.

M. Dard publie en ce moment par souscription, à Dijon, une nouvelle méthode pour étudier la langue française, à l'usage des écoles primaires et des personnes qui n'ont pas fait d'études. Un vol. in-12, prix 2 fr. à Dijon, et 2 fr. 50 cent. par la poste.

SUISSE.

Extrait d'une lettre de M. le pasteur Munier, *du canton de Genève.*

Vous aurez appris avec intérêt la faveur dont l'enseignement mutuel est en possession dans notre petite république, les travaux dont cette méthode est l'objet et les heureux résultats que nous en voyons déjà découler. L'on en comprend chez nous la puissance pour répandre l'instruction élémentaire dans toutes les classes; et loin de la redouter, la nation et le gouvernement en bénissent généralement les effets. Nos quarante écoles environ, pour une population moindre que 50,000 âmes, sont dans un état prospère, et nos comités inspecteurs croient à un mieux possible et le cherchent avec ardeur.

Le manque de bons livres à la portée de l'enfance, pour les personnes parvenues à la lecture courante, s'est fait sentir jusqu'à présent. J'ai rapporté de Paris les ouvrages publiés par la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire, et nous espérons qu'ils nous aideront efficacement à remplir cette lacune importante : ainsi les bienfaits que cette Société répand ne s'arrêteront pas aux frontières de France.

AMÉRIQUE DU SUD.

Lettre adressée de Guatimala, par M. José del Valle, *à M.* Pecchio, *à Yorck, et communiquée par ce dernier.*

Guatimala, 3 avril 1827.

Monsieur,

C'est au mois de mars 1826, que j'ai reçu la lettre que vous aviez eu la bonté de m'adresser en date du 6 novembre 1825. Si vous désirez entrer en correspondance avec moi, croyez que je partage bien vivement ce désir; car j'attache le plus grand prix à correspondre avec les hommes qui, comme vous, cultivent les lettres avec succès. Plut à Dieu que de pareilles relations pussent s'ouvrir entre les Européens amis des sciences et les Américains qui partagent ce goût! avec quelle joie ne verrai-je pas s'établir une communication de pensées plus importante que l'échange des productions du sol ou des mines; bien plus utile que le commerce de la vanille, de la cochenille et de l'indigo! Le perfectionnement universel de l'espèce humaine ferait des progrès immenses; les amis des sciences, resserrant les liens qui les unissent, formeraient une seule famille, où réunis dans une heureuse harmonie les fils de l'Europe et de l'Amérique pourraient contribuer au bonheur des habitans de l'Afrique, de l'Asie et de l'Australasie.

J'ai répondu le 18 avril 1826 aux lettres flatteuses dont vous m'aviez honoré. Je vous témoignais toute ma reconnaissance pour l'opinion favorable que vous aviez bien voulu prendre de moi, et je vous offrais l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentimens d'amitié. Un an s'est écoulé sans que j'aie eu le plaisir de recevoir de vos nouvelles; soit que vous ne m'ayez point écrit, soit que vos lettres ne me soient point parvenues. Je vous écris donc de nouveau, désirant ardemment me lier de correspondance avec vous.

Celle de l'homme de lettres qui fit dans la Grèce un voyage pénible et dangereux pour connaître les lieux où avaient pensé Platon et parlé Démosthène, ne peut être que très-intéressante pour celui qui aime l'ancienne patrie des sciences et des arts. Dans le Courrier politique et littéraire de Londres, j'ai vu un extrait de vos ouvrages sur la Grèce au printemps de 1725. Sa lecture m'a inspiré un vif désir de lire l'ouvrage en entier. Je prends la liberté de vous en demander un exemplaire qui, joint à votre lettre, tiendra dans ma bibliothéque la place distinguée qu'il mérite d'y occuper.

Je désire beaucoup aussi lire le tableau de notre république que vous avez fait paraître dans l'un des journaux de cette capitale. Le C. Prospero de Herrera, mon cousin et mon ami, m'a parlé de cet ouvrage; mais il ne m'en a pas remis un exemplaire, et comme il est relatif à ma patrie je serais fâché de ne pas l'avoir en ma possession.

Le même C. Herrera m'a écrit que c'était vous qui m'aviez proposé comme associé correspondant à la Société d'instruction élémentaire établie à Paris : j'en ai reçu le diplôme, et j'attache à cet honneur tout le prix qu'il mérite; bien pénétré de l'esprit qui anime cette Société, j'emploîrai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour répondre dignement à la confiance qu'elle me témoigne.

Le moment actuel n'est pas très-opportun pour penser à créer des établissemens de cette nature : la république, qui possède tous les élémens nécessaires pour être le pays le plus heureux du monde, se trouve aujourd'hui dans une fâcheuse position : des cinq états qui la composent, ceux de San Salvador, de Honduras, de Nicaragua, et même, assure-t-on, celui de Costa-Rica, sont en opposition avec le gouvernement fédéral: le 6 septembre de l'année passée le chef de celui de Guatimala fut arrêté par les ordres de ce gouvernement même. Déjà l'on a couru aux armes, déjà de toutes parts se sont allumés les brandons de la guerre civile.

Lorsqu'ils seront éteints, que la paix et la tranquillité

seront rétablies, je jouirai de la satisfaction bien douce pour moi, de mettre à exécution les projets que j'ai formés pour servir ma patrie et correspondre aux vues philanthropiques de la Société. Voici en quoi ils consistent: 1°. écrire un mémoire pour faire connaître combien il convient d'établir, dans chacune des républiques de l'Amérique, une Société d'instruction élémentaire; observant que toutes ces Sociétés doivent correspondre entre elles et avec celle de Paris; 2°. fonder et organiser dans cette république de l'Amérique centrale, la Société qu'elle doit posséder pour encourager l'instruction primaire des peuples; 3°. écrire un autre mémoire pour appeler l'attention et intéresser le zèle spécialement en faveur des Indiens, la portion sans contredit la plus malheureuse de notre espèce.

Dès que je trouverai une occasion favorable qui vous épargne les frais de port, je vous ferai parvenir des exemplaires des uns et des autres, ainsi qu'une collection de mes opuscules. Je vous communiquerai le résultat de mes réflexions sur l'instruction élémentaire, et vous donnerai des nouvelles de l'état successif de la république.

De votre côté, vous voudrez bien me tenir au courant des découvertes les plus importantes dans les sciences, car rien au monde ne saurait m'intéresser davantage; elles sont pour moi une divinité dont je suis le constant adorateur. Je sais aussi combien je dois faire cas de votre amitié, et vous prie d'agréer l'assurance de mon dévouement.

José del Valle.

DES CONDITIONS

Que doit avoir toute punition de la part d'un instituteur.

1°. Toute correction quelconque doit être pure. Il faut seulement avoir en vue, dans la correction, l'amendement de l'élève qu'on veut corriger, en sorte qu'il n'y ait, dans notre procédé, aucun mélange d'humeur, d'a-

version, d'antipathie, de caprice, de vengeance ou de ressentiment.

2°. Elle doit être charitable. On doit corriger un enfant par la raison qu'on l'aime. Un instituteur doit être comme un médecin, et non comme un ennemi. Il semble, dit un ancien auteur, qu'un médecin persécute son malade : mais il ne persécute en effet que sa maladie. Il traite la maladie parce qu'il aime le malade ; et il ne fait souffrir celui qu'il aime, que pour le délivrer du mal qu'il souffre. C'est ainsi qu'un instituteur doit agir à l'égard de ses élèves, lorsqu'il est obligé de les corriger : sa rigueur apparente est une grâce, et les maux qu'il leur cause sont des remèdes.

3°. Elle doit être juste. Toute punition suppose nécessairement une faute ; on ne doit donc corriger que pour une faute certaine : de même, une punition grave ne doit être infligée que pour punir une faute grave, ou dans sa qualité, ou dans les suites qu'elle peut moralement entraîner.

La punition peut quelquefois être moindre : mais elle ne peut jamais excéder : autrement ce serait blesser non-seulement la justice, mais encore la raison : ce serait, en effet, se conduire par préjugé, et même donner lieu de penser que l'on punirait parce que l'on aurait quelque plaisir à punir, ou par quelque autre mauvais motif.

4°. Elle doit être convenable. Car il faut avoir égard à l'âge, au caractère, au tempérament, aux dispositions de l'élève qu'on doit corriger, même à celles de ses parens, afin que la punition soit exactement proportionnée à la faute, aux circonstances et à la fin qu'on doit se proposer.

5°. Elle doit être modérée. C'est-à-dire qu'elle ne soit ni trop forte, ni trop précipitée. Trop forte, elle pourrait aigrir, révolter, donner lieu à la haine, ou décourager : trop précipitée, elle pourrait n'être pas juste ni convenable.

6°. Elle doit être paisible. C'est-à-dire qu'elle soit faite sans trouble, sans impatience, sans emportement; et lorsqu'on est obligé de parler, que ce soit modérément et seulement dans un besoin indispensable.

7°. Enfin elle doit être prudente, et c'est une des conditions à laquelle il faut encore faire une singulière attention : car, avant de punir, la prudence veut qu'on s'assure des dispositions du coupable, et de celles où l'on se trouve soi-même. On punirait en vain un élève qui a l'esprit aigri, révolté, chagrin, rempli de fiel; il doit être préparé à la punition, s'il est capable de raison; et l'instituteur doit y être préparé lui-même par la réflexion.

La prudence veut qu'on juge de la faute et de la punition qui doit être imposée. Comme il y a de la différence entre les fautes commises par malice, par obstination, et celles qui sont commises par inadvertance, par fragilité, il doit aussi y avoir de la différence entre les châtimens dont on les punit.

La prudence veut qu'on n'accoutume pas trop les élèves aux punitions; ils pourraient y devenir insensibles, et les châtimens seraient sans fruit.

La prudence veut encore qu'on examine la manière de punir, le temps, les circonstances, les occasions, en un mot, tout ce qui est propre à rendre la correction utile; que l'on considère le caractère, l'âge, le tempérament, tout ce qui regarde les élèves que l'on a à reprendre, afin de se régler pour le traitement qui doit leur être fait : car la punition doit être imposée si parfaitement à tous égards, que loin d'avoir de mauvaises suites, elle ne procure au contraire que des fruits avantageux pour les coupables.

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas punir les enfans d'un caractère timide, docile, qui avouent leurs fautes, comme ceux qui sont mutins, entêtés, durs, qui

nient leurs fautes, qui résistent, etc. C'est aussi par cette raison qu'il faut épargner autant que l'on peut, surtout aux grands élèves, la honte du châtiment, si leurs fautes sont ignorées des autres; de même qu'on doit garder le secret de la punition des fautes contre la pureté lorsqu'elles ne sont pas connues, ou qu'elles ne le sont que de peu d'élèves, pour conserver l'honneur des coupables.

ANNONCES.

L'art d'apprendre l'écriture anglaise en très-peu de leçons, connu en France sous le nom de Méthode américaine, *et inventé en Angleterre par* M. Carstairs. — Traduit de l'anglais sous la direction de l'auteur, et orné des planches originales de la 6e. édition. — Un vol. in-8°.; prix, 10 fr. On souscrit, sans rien payer d'avance, chez L. Colas, rue Dauphine, n°. 32.

Nouvelle géographie méthodique; par M. Achille Meissas, *élève de l'abbé Gaultier, et* M. Auguste Michelot, *chef d'institution, élève de l'école polytechnique.* — Un vol. in-12 avec atlas.

Cette géographie, en 1 seul volume, est courte, complète et parfaitement claire. Elle comprend les notions préliminaires et générales, la description des parties du monde et des contrées qu'elles renferment, les notions indispensables de la cosmographie, et des indications pour la construction des cartes géographiques. Un bon atlas de onze cartes écrites et muettes, dressées par M. Charles, accompagne cet ouvrage et le complète. — Prix : 18 fr., chez L. Colas.

Le Globe céleste, ou *Cours d'astronomie contemplative*, *par* M. H.... — Un vol. in-8°. et un globe céleste. — Prix, 32 fr. chez Delamarche et Dieu, rue du Jardinet, n°. 13, et chez L. Colas.

M. H.... a voulu mettre les notions générales de l'as-

tronomie à la portée des personnes qui n'ont pas étudié les mathématiques, et il nous paraît avoir rendu un véritable service en atteignant ce but. Avec son livre et son globe, on peut apprendre facilement à connaître, à retrouver dans le ciel toutes les constellations, et résoudre tous les problèmes d'astronomie pour la solution desquels le secours des mathématiques n'est pas indispensable. Cet Ouvrage n'est pas nouveau, et il mériterait d'être plus connu qu'il ne semble l'être.

Histoire d'une pièce de cinq francs, racontée par elle-même et publiée par Mme. Alida De Savignac. — Six petits volumes très-élégamment imprimés, cartonnés et ornés de gravures, chez Gide fils, rue Saint-Marc-Feydeau, n°. 20. Prix : 12 fr.

Ce petit ouvrage est, à notre sens, un des meilleurs qu'on ait offerts depuis long-temps à la jeunesse. Nous y avons remarqué une alliance fort rare d'imagination, d'esprit, de tact et de sentiment parfait des plus délicates convenances. Ce dernier mérite surtout en est un très-grand à nos yeux, parce que c'est peut-être celui qu'on rencontre le moins souvent.

Si quelques instituteurs désiraient se procurer, à bon compte, les moyens de donner des notions de physique à leurs élèves, nous croyons leur rendre service, en leur faisant connaître un ingénieur en instrumens de physique, M. *Adam*, rue des Mathurins Saint-Jacques, n°. 18, chez qui l'on trouve de bonnes machines électriques, à 25, 30, 45 et 80 fr. Avec chaque machine, il y a une bouteille de Leyde, une chaîne-conducteur et un excitateur. Les autres appareils sont aussi fournis par lui à des prix si modérés, qu'on peut se procurer ainsi, moyennant une somme fort modique, un petit cabinet de physique suffisant pour faire toutes les expériences les plus intéressantes, relatives aux phénomènes électriques.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. V. — FÉVRIER 1828.

XIIIe. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 12 *décembre* 1827.

M. Jomard, au nom du comité des écoles étrangères, fait un rapport dont le conseil approuve les conclusions, qui sont : L'envoi à Buénos-Ayres de la collection des ouvrages couronnés; la continuation des relations ouvertes avec différens correspondans, notamment, pour le présent, avec MM. Joseph Pecchio, à Londres; Del Valle, à Guatimala; Rivadavia, à Buenos-Ayres; et Laginac, à Port-au-Prince.

Sont présentés et admis comme membres de la société, MM. le prince *de Monaco;* le baron *Monnier,* secrétaire de la société d'agriculture de Nancy; *Dufilho,* propriétaire; *Lamy*, lieutenant colonel du génie; *Le Chevreil*,

docteur en médecine au Havre; *Cirqueira Lima*, de Bahia (Brésil); *Mary*, ingénieur des ponts-et-chaussées.

Plusieurs instituteurs envoient les états de situation de leurs écoles.

Il est fait hommage à la société de diverses publications.

On entend le rapport de la commission des fonds sur l'état de la caisse.

Reliquat du dernier compte.	806 f.	52 c.
Recette de la quinzaine.	500	»
En tout.	1,306	52
Dépense.	504	95
Reste en caisse.	801	57
Indépendamment de valeurs représentant un capital de.	14,522	50
Total de l'actif.	15,324	7

Sur le rapport du comité des fonds, la collection des ouvrages couronnés est accordée au jeune Lassalle, élève de l'école d'Avesnes, qui a obtenu cinq prix à la dernière distribution.

Il est donné connaissance au conseil que dix-huit mémoires sont arrivés au concours pour les livres populaires. Ce concours étant fermé, le conseil nomme membres du jury d'examen MM. Renouard, Taillandier, Périer, Basset, Paganel, Bouchené-le-Fer et Lamouroux. Ces commissaires sont autorisés à s'adjoindre de nouveaux membres pour l'examen des manuscrits qui traitent de connaissances spéciales.

M. Basset communique une note sur la distribution des prix à l'école d'adultes de M. Delahaye. (Voyez ci-après.)

M. Courborieu donne des détails sur la visite qu'il a

faite à quelques écoles du midi de la France, notamment à celle de Périgueux, dirigée par M. Gaudel. L'état de situation qu'il dépose sur le bureau, présente un effectif de 100 élèves.

Séance du 26 *décembre* 1827.

On lit une lettre de M. Lucas Alaman, datée de Mexico, le 3 octobre 1827, contenant divers détails sur la pénurie où se trouve l'instruction primaire au Mexique, et des réflexions sur le manque de bons livres, sur le bien que l'on obtiendrait si la librairie française envoyait de bons traités. La lettre se termine par des plaintes contre d'avides spéculateurs, qui font traduire et transporter en Amérique des ouvrages immoraux. Renvoyé au comité de correspondance étrangère.

Plusieurs instituteurs envoient des détails sur la situation de leurs écoles et les distributions de prix qui y ont été faites.

M. Francœur offre, de la part de M. le baron Silvestre, plusieurs exemplaires de son rapport à l'académie des sciences sur la seconde édition du dessin linéaire.

On dépose sur le bureau des exemplaires de diverses publications périodiques dont il est fait hommage à la société.

Sont présentées et admises, comme membres de la société, les personnes dont les noms suivent :

Mesdames *Boulay-de-la-Meurthe*; *Bessas-Lamegie*; *Théodore Thibon*; *Le Roy*; *Nitot*; *de Courbonne*; MM. *F. R. Nitot*; *A. Lefort*; le baron *Auriol*; *Juste Thomas*; *Dubief*, bijoutier; *Paravey*, fils; *Decruzy*, avocat; *Truelle*; *Maurice Duval*; *Féron*, banquier; *Delaporte*; *Peaucellier*; *Grondart*; *Le Roux*; *Caquelart-Laforge*; négociant; *J. Richard*, droguiste; *Benoist*, négociant; *Galis*, avocat; *Bompierre*; *De la Rouzé*,

négociant ; *Barthe*, avocat ; *Chevassu*, propriétaire ; *Lamy; de Cambacérès*, avocat; *Bessas-Lamégie; Boulay-de-la-Meurthe*, père ; *Boulay-de-la-Meurthe*, jeune ; *Théodore Thibon ; Danse*, propriétaire ; *Buchère ; Adolphe Bossange*, libraire ; *Elie*, propriétaire ; *Boisselle*, pharmacien ; *Des Bœufs*, père ; *Des Bœufs*, fils ; *Hamelin; Truelle;* le chevalier *Tinthoin*, à Saint-Denis ; *Casimir Guillery*, négociant ; *Fabreguette ;* le prince *de la Moskowa ;* le duc *d'Elchingen ; Eugène Ney ;* le général *Andréossy; d'Issy*, secrétaire adjoint de la chambre du roi ; *Jules Renouard*, libraire.

M. Basset donne des renseignemens favorables sur la conduite et le travail du jeune Chevillon, ancien élève de l'école Gaultier, placé à l'école des arts-et-métiers de Châlons.

M. Francœur, avant de procéder à la lecture de son rapport sur la méthode de lecture de M. Bourousse Lafore, invite ce dernier à faire lire devant le conseil un jeune enfant inconnu qui lui a été confié et qu'il a enseigné selon ses principes. Le jeune homme lit, à livre ouvert, divers passages, et le conseil entend ensuite le rapport de M. Francœur, dont les conclusions sont adoptées. (Voyez ci-après.)

Le même membre lit ensuite un autre rapport sur la géographie de MM. Meissas et Michelot, le conseil en adopte également les conclusions. (Voyez ci-après).

Au nom de M. Jomard, rapporteur de la commission d'examen du travail de M. Basset, sur la formation des maîtres et maîtresses, M. Renouard lit un rapport dont les conclusions modifiées sont adoptées. (Voyez le rapport ci-après.)

ACTES

Du Conseil d'Administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

RAPPORT

De la Commission chargée de l'examen des Mémoires envoyés au concours pour l'almanach populaire, lu et approuvé dans la séance du 14 *novembre* 1827.

Après avoir pris connaissance des ouvrages présentés au concours, vos commissaires se sont réunis en plusieurs séances : voici le résultat de leur délibération.

Aucun des ouvrages n'a paru remplir entièrement les conditions du programme; cependant la Commission a remarqué avec satisfaction que les auteurs s'en étaient plus rapprochés que l'année dernière ; en général, les concurrens ont beaucoup mieux saisi les vues de la société.

Trois mémoires ont été déposés à son bureau. Celui qui porte le nº. 2 présente un choix de matières très-bien fait, mais peu de développemens ; c'est plutôt un traité abrégé des connaissances utiles, qu'un almanach populaire proprement dit. Le langage est clair, mais il n'est point assez à la portée des basses classes, et les formes n'en sont point appropriées à la destination d'un pareil ouvrage ; en un mot, il est trop didactique, et son style n'est pas assez persuasif. On y trouve aussi des exemples qui ne peuvent être à l'usage que des riches; par exemple, des conseils sur la nature des secours qu'on doit accorder aux pauvres (pages 60, 75, 76); en revanche, il y

manque des choses utiles, qu'on trouve même dans les almanachs vulgaires. Il commence par un détail très-étendu de l'administration de la France et de son état politique, avec des notions sur le commerce d'importation et d'exportation, sur l'augmentation des revenus du royaume, prouvée d'après les budgets annuels : ces détails pourraient être remplacés avec avantage par des notions industrielles ou agricoles, par des conseils pratiques sur l'économie intérieure. La Commission a remarqué que les articles consacrés aux machines à vapeur, et aux assurances, étaient beaucoup trop succincts; elle pense qu'ils sont à refaire, ainsi que celui qui regarde la morale et la religion. Nous avons remarqué quelques erreurs d'astronomie et de physique, et des expressions obscures, telles que ces mots : *la sollicitude démocratique de nos lois*. L'article relatif à l'orthographe des enseignes ne nous paraît pas à sa place. Il n'est pas prouvé, ainsi que le pense l'auteur, que les délits sont partout, et toujours en plus grand nombre, là où il y a le moins d'instruction. Cette proposition serait plus vraie, si on l'appliquait aux délits contre les personnes, aux crimes qui supposent la brutalité et la grossièreté des mœurs; mais il ne faut pas l'étendre, du moins en France, à toutes les espèces de délits. Nous y avons rencontré avec plaisir quelques anecdotes bien choisies. Celle des *deux pêcheurs* a un double mérite, en ce qu'elle prouve à la fois l'utilité indispensable de la lecture et celle des pratiques recommandées pour rappeler les noyés à la vie. En somme, et malgré ces critiques un peu minutieuses, cet ouvrage est bon, il renferme des choses utiles et bien exprimées, et il mérite d'être distingué.

Le n°. 1 est en général fort bien rédigé, et il est plus propre que le précédent à remplir les vues de la Société; mais il renferme quelques erreurs de physique et d'astronomie, qu'il est indispensable de corriger. Tous les sujets

ne sont pas traités avec l'étendue convenable à leur importance. Le cadre et le choix des matières sont très-bons, mais remplis imparfaitement. L'article relatif aux préjugés populaires, qui devrait être traité avec le plus de soin, est presque borné à des réflexions sur les prédictions et les pronostics. Un des meilleurs articles est celui des *bonnes lectures* pour tous les jours de la semaine, il en est de même de celui des *proverbes*, en partie empruntés à Franklin. La partie hygiénique est très-bonne et traitée avec un soin particulier, Les pratiques à suivre à l'égard des enfans en bas âge sont exposées beaucoup trop brièvement. Plusieurs expressions défectueuses seront faciles à corriger dans le *Messager parisien* (c'est le titre que l'auteur a donné à son ouvrage); s'il le faisait imprimer, il devrait encore en retrancher plusieurs longueurs, et rendre l'exposition du système métrique français un peu plus facile à suivre pour le commun des lecteurs. En résultat, cet ouvrage a paru très-estimable à votre Commission.

Nous passons au n°. 3. Cet ouvrage approche plus que les autres de la forme et du langage convenables pour un almanach populaire. Ce sont des dialogues familiers, des entretiens domestiques. L'ouvrage est complet sous presque tous les rapports. Le style est également dans l'esprit qu'exige le programme : quelquefois, malheureusement, l'auteur s'élève plus haut qu'il ne faudrait, et emploie un trop grand nombre de termes scientifiques; mais nous avouons qu'il est difficile d'exposer les phénomènes de la nature sans employer les termes des sciences. Presque aucune matière essentielle, si ce n'est un ou deux points dont nous parlerons plus bas, n'est oubliée dans cet écrit : économie agricole, industrielle et commerciale; phénomènes de l'astronomie et de la physique; poids et mesures, perfectionnemens de l'agriculture; conservation des grains, hygiène et choix des alimens; remèdes contre les accidens,

remarques judicieuses contre la routine ; conseils sur les jeux et la loterie ; détails sur les caisses d'épargnes; préceptes de morale ; exemples de bienfaisance et de vertus, traits de courage et de dévoûment, etc. Il serait à désirer que l'auteur fît disparaître à l'impression, ou du moins, raccourcît beaucoup l'exposition du calendrier et les détails touchant les épactes et la lettre dominicale, plusieurs choses trop abstraites sur l'économie politique, et d'autres explications superflues. Pour ce qui regarde la physique, il doit, nous le pensons, sacrifier l'article du paragrêle ; puisque l'académie des sciences n'a pas donné son approbation à cet appareil. Les détails relatifs à la taille du pêcher sont trop connus des habitans de la campagne pour occuper tant de place dans un livre qui est à leur adresse; ils seraient remplacés avec avantage par un almanach du jardinier. Il faudrait aussi quelques figures à cet almanach, pour faciliter l'intelligence des passages relatifs à l'astronomie, sans trop élever cependant le prix de l'ouvrage.

La Commission était disposée à lui accorder un des prix qui ont été offerts, si l'auteur n'eût point omis un article qu'elle regarde comme essentiel : à la vérité, cette omission se remarque dans les trois ouvrages, c'est *l'industrie propre aux habitans des campagnes*. Rien n'est plus utile que d'indiquer aux villageois les travaux dont ils peuvent s'occuper pendant la saison de l'hiver, c'est-à-dire, des occupations qu'on puisse quitter et reprendre sans inconvénient; par exemple, le travail de paille et plusieurs autres semblables. La Commission aurait également désiré une série de recettes et de procédés utiles pour les arts et pour l'économie privée, tirés des bons auteurs et des meilleurs recueils périodiques. Enfin, on aurait dû insister sur la destruction des jachères, et les alternations de cultures, sur les prairies artificielles, sur le choix des semences, sur l'éducation

des bestiaux, sur la destruction des hannetons et l'échenillage, l'art de faire l'huile et le vin, l'emploi du laitage, l'établissement des moulins à eau et à vent.

L'auteur du n°. 3 a présenté deux rédactions, l'une plus courte que l'autre. La première étant *la plus complète* mérite la préférence, pourvu qu'elle ne dépasse pas l'étendue fixée par le programme, et que l'auteur y remplace plusieurs articles superflus par d'autres articles intéressans et préférables de la seconde rédaction. Fondus ensemble et raccourcis, ces deux ouvrages formeront un recueil bon et utile au peuple.

En général, nous avons reconnu une véritable amélioration dans ce concours; nous croyons convenable et juste de récompenser les efforts des auteurs par des médailles d'encouragement. Nous pensons également qu'il est à désirer que les auteurs du n° 3 et celui du n° 1, publient leurs écrits, ne fût-ce que comme des essais qui seraient améliorés l'an prochain; mais en même temps, ils seraient invités à se conformer le plus qu'il leur seraient possible aux indications de la Commission. Une autre observation commune aux trois écrits, est qu'il ne faut pas exposer d'une manière trop sèche et avec un trop grand appareil de chiffres, le système métrique français. Il importe surtout d'en faire sentir au peuple tout l'avantage, de lui en faire comprendre l'origine, la simplicité et l'uniformité, par opposition aux poids et mesures si discordans des anciennes provinces.

En conséquence, elle a l'honneur de vous proposer :

1°. D'accorder une *médaille d'argent* à l'auteur du n° 3, une médaille de bronze à l'auteur du n°. 1, et une autre médaille de bronze à l'auteur du n°. 2.

2°. D'émettre le vœu que les auteurs des n°s. 3 et 1 publient leurs ouvrages en 1828, avec les corrections indispensables.

RAPPORT

Sur la formation des maîtres, lu et approuvé dans la séance du 26 *décembre* 1827.

Messieurs,

Vous avez entendu, il y a quelque temps, une proposition de l'un de nos collègues les plus zélés, M. Basset, tendant à *former des maîtres* pour les écoles élémentaires, et vous l'avez renvoyée à l'examen d'une Commission spéciale de six membres : MM. Basset, Mérimée, Perrier, Francœur, Bouchené-Lefer et moi. La commission s'est réunie plusieurs fois, pour délibérer sur cet objet important, et elle m'a chargé de vous faire le rapport qui suit; l'auteur du projet primitif était présent à la discussion.

Vous vous souvenez, messieurs, de la louable sollicitude, avec laquelle M. Basset vous a représenté le dénuement où l'on se trouve sous ce rapport, et la nécessité d'y mettre un terme : vous vous rappelez en même temps les objections que son projet a rencontrées dans le sein du conseil. Nous étions donc chargés, non pas d'examiner s'il y avait des mesures à prendre, mais de choisir des mesures efficaces et de les soumettre à votre adoption. Tout en reconnaissant que le mode proposé est trop dispendieux et a encore d'autres inconvéniens, la commission n'a pas écarté absolument l'idée fondamentale, laquelle consiste à disposer de jeunes moniteurs, pour remplir un jour les fonctions d'instituteurs primaires. Aucun maître ne serait plus convenable que ceux qui sortiraient des rangs des élèves. Qui pourrait être plus familiarisé avec la méthode, les exercices, avec toutes les branches de l'enseignement élémentaire? Qui serait plus façonné à l'ordre, à la discipline, à toute la partie morale de ce

enseigement? S'il est vrai de dire que nul ne sait mieux commander que celui qui a su obéir, il est manifeste qu'un élève, que son mérite aurait fait distinguer, et qui se sentirait de la vocation pour cette profession honorable et modeste, réunirait toutes les conditions qu'on peut désirer. Nous pensons donc qu'il est convenable que les maîtres actuels distinguent parmi les élèves, ceux que leur talent, leur goût, et les dispositions de leurs parens, porteraient vers cette carrière, et en forment un tableau qui serait consulté. Il serait facile aux maîtres et aux fondateurs de faire comprendre que cette profession n'est point sans avantages, qu'elle exempte du service militaire celui qui s'engage à enseigner pendant dix années. Ainsi un élève qui serait dans ce cas, sorti de nos écoles à 13 ou 14 ans, pourrait y revenir en cas de place vacante, après avoir passé, dans sa famille plusieurs années, d'une manière fructueuse pour elle et pour lui; il aurait appris un état, ce qui est toujours un bienfait. Cet apprentissage ne serait pas en pure perte pour lui, s'il voulait un jour discontinuer la profession d'instituteur, après avoir payé sa dette.

Vous le voyez, messieurs, l'idée-mère de ce projet, idée mise en pratique avec succès dans les écoles de Londres, et que nous avons recommandée dans tous les temps, ne doit pas être abandonnée entièrement, et il faut la favoriser de tous nos moyens. Pour la réaliser dans le développement le plus complet, il suffirait qu'un élève sur cent, se destinât à l'enseignement élémentaire. Et déjà, le même M. Basset, a jeté les yeux sur cinq moniteurs, qui paraissent se destiner à cette carrière, et nous lui aurons l'obligation d'avoir ajouté l'exemple au précepte, la pratique à la théorie; mais ce moyen, ainsi conçu et mis en pratique, ne coûterait pas à la Société d'autres sacrifices que ceux qu'elle a faits et qu'elle fait journellement pour l'instruction de l'enfance.

Quelques avantages qu'on puisse se promettre, en suivant cette voie, il ne faut pas se dissimuler cependant qu'ils ne se feront sentir que dans un avenir encore éloigné; il est donc nécessaire de pourvoir au présent. Voici le moyen qui s'est présenté à notre esprit, et qui nous paraît suffire à tout. Grâces à la protection dont M. le préfet de la Seine a continué d'environner l'enseignement élémentaire, il existe toujours à Paris deux écoles normales, destinées à la formation des maîtres et des maîtresses. Elles sont confiées à deux personnes très-habiles, et rien ne s'oppose à ce qu'elles admettent autant d'élèves maîtres qu'il s'en présentera. Il n'y a point de frais à faire, ni pour les élèves-maîtres, ni pour les sociétés, ou les fondateurs qui les adresseront à l'école normale; la ville de Paris pourvoit à toutes les dépenses. Ainsi le moyen de former des maîtres existe, et la Société d'éducation est assurée de pouvoir faire donner l'instruction convenable aux sujets qui se destinent à cette carrière.

D'un autre côté, la Société a éprouvé l'inconvénient qu'il y a d'envoyer dans les départemens des sujets choisis parmi les individus résidant à Paris; souvent, ils ont de la peine à s'habituer aux localités; des prétentions exagérées, qui ne sont point d'accord avec les ressources des familles ou des communes, finissent ordinairement par leur aliéner la confiance. Ils se retirent et ils laissent l'école dépourvue de maître; alors elle ne tarde pas à se fermer. Un tel inconvénient ne serait point à craindre, si la commune ou les fondateurs de l'école adressaient à Paris, un homme du lieu et de leur choix, assez intelligent et assez jeune pour apprendre les procédés de la méthode. Il serait instruit et formé à la théorie et à la pratique, sans aucuns frais pour son instruction, et il ne lui faudrait pas y consacrer plus de cinq ou six semaines. La dépense du séjour et du voyage serait amplement compensée par une instruction complète, qui assurerait

le succès de l'établissement; tandis que les instituteurs qui ne connaissent ni le principe de la méthode, ni les pratiques qui en découlent, ou qui n'en ont qu'une idée fausse ou confuse, ne réussissent point dans leur entreprise, et c'en est assez pour discréditer ce mode d'enseignement.

Il est presque superflu de faire observer que l'instruction reçue à l'école normale élémentaire, ne dispense point des formalités à remplir par-devant les autorités qui délivrent *les brévets de capacité* et *l'autoris ation locale.* Les fondateurs et les maîtres sont avertis des conditions à remplir par le livret que M. Basset a publié dans le temps. Il suffira, pour être admis à l'école normale, de présenter un certificat de moralité, signé par le maire de la résidence du candidat; mais la pièce attestant qu'il a suivi le cours, ne le dispensera pas de se munir des autres, avant d'entrer en exercice.

En résumé, la commission spéciale conclut:

1°. A ce que la Société avertisse par la voie de son journal, les instituteurs, les sociétés, les fondateurs et les communes, que les maîtres qu'on voudrait former à la méthode, seront admis gratuitement aux écoles normales élémentaires, et instruits en six semaines environ;

2°. A ce qu'un avis soit inséré à ce sujet dans les principaux écrits périodiques;

3°. A ce qu'une circulaire soit écrite aux sociétés et aux correspondans des départemens.

Jomard, rapporteur.

RAPPORT

De la commission chargée d'examiner les résultats de la méthode de M. Bourousse-Laffore, *pour enseigner à lire; lu et approuvé dans la séance du* 26 *décembre* 1827.

Messieurs,

M. de Bourousse-Laffore ayant désiré que vous fissiez constater l'utilité de la méthode qu'il a imaginée pour enseigner à lire, méthode dont il vous a donné l'idée dans un prospectus imprimé, vous avez chargé une Commission spéciale de prendre connaissance de ces effets dont l'annonce vous a paru hors de toute croyance : car comment admettre, sans en avoir des preuves authentiques, qu'on puisse enseigner l'art de la lecture en deux, quatre ou six jours, selon le degré d'intelligence, d'aptitude, de mémoire et de réflexion du sujet, et même en quatre heures si l'enfant connaît déjà ses lettres par le moyen dont l'auteur fait usage? C'est de ce merveilleux résultat qu'il s'agissait de s'assurer, et vous avez composé la Commission du comité des méthodes, de MM. Delasteyrie, Jomard et moi; c'est de ces épreuves que je vais vous rendre compte. L'auteur entend par journée d'études un travail de six heures, avec les interruptions convenables pour reposer l'attention de l'enfant.

Il nous a d'abord été très-difficile de trouver des élèves qui ne sussent absolument rien et consentissent à faire l'expérience. Trois savoyards, exerçant la profession de commissionnaires, et âgés de 14 à 24 ans, reçurent les premières heures de leçons avec assez de docilité; mais ces hommes sans reconnaissance pour les soins gratuits

qu'on leur donnait; sans capacité pour juger eux-mêmes de la vraissemblance des assertions de M. de Laffore, ont reçu de leurs amis de ridicules préventions, et ont cru qu'on voulait les *attraper;* ils ont cessé de se présenter à leur maître.

Dans l'embarras de choisir de nouveaux sujets, nous avons trouvé une jeune fille de 24 ans qui a montré beaucoup de désir de s'instruire; dix jours ont été employés avec peu de succès, à raison de deux à trois heures seulement par jour; seize heures et demie employées dans cette durée, avaient cependant produit des résultats assez remarquables pour que beaucoup de maîtres de lecture s'en fussent enorgueillis; cependant M. de Laffore qui voulait prouver l'exacte vérité de ses assertions, et qui voyait que l'effet n'y répondait pas, pour raison d'incapacité du sujet, a cessé ses leçons. Il faut avouer qu'il avait droit de perdre patience, car son élève était tellement dénuée de tous moyens, qu'il m'a été facile de reconnaître que nous avions affaire à une personne d'un esprit excessivement borné, et que l'on devait plutôt s'étonner de ce qu'elle avait appris, que de ce qu'elle n'en savait pas davantage. S'il consent à reprendre l'expérience, et que cette élève parvienne à lire, ce dont je ne fais pas de doute, il aura encore obtenu un bien beau résultat, et ce sera le cas de dire qu'ici *le temps ne fait rien à l'affaire.*

Il fallait donc recommencer l'expérience sur un autre sujet, moins malheureusement organisé. Je suis parvenu à trouver un pauvre enfant presque abandonné, François-Henri Cousin, âgé de 14 ans et demi, et dont j'ai dû constater l'ignorance. Il ne connaissait, je crois, qu'une seule lettre, encore cette circonstance a-t-elle rendu l'instruction plus difficile. L'enfant est docile, attentif, plein de bonne volonté; mais il a peu de mémoire. Il vient de perdre sa mère depuis cinq semaines, et son père ne

paraît pas disposé à favoriser son enseignement. A cet égard M. de Laffore s'est trouvé souvent contrarié dans sa tâche : ou l'enfant ne venait pas à l'heure fixée, ou même il ne venait pas du tout, parce qu'on l'avait retenu et enfermé. Il a fallu que ce digne maître le gardât, le nourrît, le vêtît même. Ces détails étaient nécessaires à donner, pour faire comprendre comment il s'est fait qu'en six jours (depuis le 6 jusqu'au 12 décembre) l'enfant n'a pu recevoir que huit leçons, de une, deux et trois heures, en tout seize heures et demie de leçon, ainsi qu'il conste par le procès-verbal ci-joint.

Cependant après ce court laps de temps, qui n'équivaut qu'à quatre jours de leçons, à raison de deux séances de deux heures chaque par jour, l'enfant savait lire. Je le mis à l'épreuve le lundi 17 décembre; il n'avait pas reçu de leçon depuis cinq jours entiers. Je dois énoncer ici ce que j'entends lorsque je déclare qu'*il savait lire :* on se doute bien que je n'avance pas qu'il lisait couramment, comme ferait un homme instruit; je veux dire qu'il lisait seul et sans secours, à peu près, tout mot français quelconque, pris sur le premier livre venu, ou sur un journal, pourvu qu'on n'y employât ni capitale, ni italiques. Lorsque l'enfant se trompait, on l'en avertissait sans lui dire en quoi consistait son erreur, ni même sur quelle syllabe portait l'erreur, et il retrouvait sa faute; il savait lire enfin, mais manquait d'habitude ; il pouvait désormais se suffire à lui-même, et achever, sans secours, son enseignement de lecture. Il coupait bien les mots en syllabes, donnait juste aux diphthongues les sons qui leur sont propres, et sans comprendre ce qu'il lisait, comprenait du moins chaque mot en particulier, et cela quelque difficile, quelque compliqué qu'il fût; tels sont les mots *Melchisedech*, *attention*, *couronnement*, et autres qui présentent des exceptions aux règles ordinaires. Car, je dois dire, que c'est le propre de la mé-

thode de M. de Laffore, qu'il n'y a pour lui aucune complication autre que la longueur des mots. Le reste était donc l'œuvre du temps et de l'exercice.

M. de Laffore déclare que les Savoyards en étaient arrivés au degré dont on vient de parler, lorsqu'ils ont cessé de venir aux leçons. Je n'ai pu vérifier cette assertion, que je crois d'ailleurs fondée.

Dans ce rapport, Messieurs, vous remarquerez que je parle en mon nom et non pas en celui de la Commission; ceci mérite d'être expliqué. M. de Laffore fait de sa méthode un secret; il a pris un brevet dans le but d'exploiter à son profit, pendant dix ans, un procédé qui lui a déjà coûté bien des sacrifices, et quinze années de travail et d'expériences. Cet auteur est un avocat instruit de la cour royale d'Agen; trois de ses frères sont dans les services publics, après avoir traversé l'école Polytechnique; un quatrième est médecin. Cette famille tient un rang honorable dans le pays. L'auteur n'est donc pas un charlatan qui vient séduire par des spéculations mensongères. Il m'a confié ses procédés; je les ai vu mettre en pratique sous mes yeux, et j'ai à la fois la conviction de ses succès et la conscience de la cause qui les produit. La commission, toujours si difficile à réunir accidentellement, devant ici s'assembler fréquemment, à des heures imprévues, m'a délégué pour en connaître.

C'est donc sur ma seule responsabililé que j'avance les faits ci-dessus. D'ailleurs c'est à moi que M. de Laffore a été d'abord adressé par M. Dinet, examinateur de l'école Polytechnique, qui me témoignait l'extrême surprise qu'il avait éprouvée, en voyant l'effet de la nouvelle méthode sur sa cuisinière, sujet singulièrement rebelle à toute instruction de ce genre.

Pour constater les résultats obtenus sur le jeune Cousin en seize heures et demie de leçon, il fallait convoquer les membres de la commission. Dans le délai de

quatre jours nécessaires à cette réunion, M. B. Laffore a continué ses soins à son élève, onze à douze heures de leçons ont été employées en sus des premières; et, vendredi dernier 21, l'enfant a été présenté sachant lire même les capitales et le caractère italique; il avait en tout vingt-sept à vingt-huit heures d'étude: à quoi il faut ajouter quelques momens qu'en particulier il a consacrés à s'exercer seul; car c'est encore le propre de la nouvelle méthode, avantage qu'elle ne partage avec aucune autre, que l'élève peut travailler seul après les premières leçons reçues. La commission a reconnu que l'enfant lisait tous les mots pris au hasard, dans le premier livre venu, le titre d'un journal en capitales, et qu'il lisait même assez vite et assez correctement, eu égard au temps d'étude, pour qu'on fût étonné de cette sorte de merveille.

Quant à la méthode même, quoique le secret promis à l'auteur me fasse un devoir de m'en taire, je puis cependant, sans trahir cette obligation, en indiquer les circonstances principales.

1°. Il ne faut pas se servir d'un livre composé spécialement pour la méthode: le premier livre venu, que l'on choisit en caractères romains un peu forts (le cicéro, par exemple) suffit à l'enseignement: on a soin d'y éviter, dans le commencement, les mots qui présentent certaines difficultés particulières; et comme celles-ci sont peu nombreuses, le choix est facile à faire.

2°. L'auteur n'a besoin que d'un carré de papier sur lequel il a tracé à la main les lettres que l'enfant doit d'abord connaître; car toutes les méthodes de lecture partent indispensablement de ce point commun, qu'il faut avant tout connaître les signes: ces lettres y sont distribuées dans un ordre systématique, qui rend aisé le souvenir de ces caractères et de leur usage.

3°. Les lettres connues, un principe d'une simplicité

conforme à l'esprit de l'élève et à son ignorance, lui apprend à couper les mots en syllabes : qu'il y en ait deux, trois, quatre, cinq ou plus, il n'y a pour l'élève presque aucune difficulté, et on est surpris de voir avec quelle facilité il fait ce partage dans les cas les plus embarrassans pour d'autres enfans.

4°. La nouvelle méthode est absolument différente de toute autre, soit par le classement des caractères, par le système des diphthongues ou des lettres dont l'accouplement produit l'effet d'une lettre nouvelle; soit par le sens qu'on attache aux exceptions d'une orthographe capricieuse, ou d'une prononciation spéciale. Dans cette méthode, l'enfant a un moyen de distinguer les lettres qu'il doit prononcer, de ce qu'il doit négliger comme hors d'œuvre; il n'a pas besoin d'épeler, idée qui n'est pas absolument neuve, et qui l'est néanmoins relativement au mode adopté par l'auteur, mais qu'on a toujours regardée comme peu praticable, surtout dans l'enseignement simultané.

5°. Après quelques heures de leçons, l'enfant peut s'exercer seul, et le fait sans contrainte et même avec joie, tant ce nouvel essai de ses forces a de satisfaction pour lui. Cet effet est dû ici à ce que l'élève doit observer des règles qu'on ne sait pas lui donner dans les autres procédés. Ici on a le plaisir d'aller seul avant d'avoir de l'usage, et là ce n'est que quand on a de l'usage qu'on va seul.

6°. Cette méthode peut être regardée comme portant l'art de lire à son plus haut degré de simplicité. On ne sait pas jusqu'à quel terme de brièveté serait réduit le temps d'étude, si l'enfant était doué d'une haute intelligence et d'une bonne mémoire. Un prospectus de M. Dupont, instituteur à Montpellier, vante beaucoup une méthode qu'il a inventée, parce que les adultes peuvent apprendre à lire en trois mois et même en deux : qu'est ce pro-

cédé si on le compare à celui de M. B. Laffore, qui n'exige que le vingtième du temps demandé ?

7o. L'enseignement une fois donné, l'*enfant sait lire,* c'est-à-dire qu'en y mettant le temps, et sans aucun secours, il lit toute espèce de mots; l'habitude seule lui reste à acquérir. Cet usage qui manque à l'enfant pour lire couramment, aucun maître n'en peut dispenser; c'est le temps, l'exercice qui le donnent : mais on peut reconnaître, par le résultat obtenu, que ce temps sera singulièrement abrégé.

8o. La méthode, que j'appellerai *Lafforienne*, est philosophique; et résulte d'une analyse bien faite des difficultés de la langue et de la prononciation.

Je dois ajouter, en terminant, que le fils de M. de Calonne, professeur de seconde au collége Henri IV, et honorablement connu, a été enseigné par la nouvelle méthode avec une promptitude qui l'a frappé d'étonnement. Cet enfant, âgé de cinq ans et demi, ne connaissait pas une lettre, et il commence à lire assez bien pour n'avoir eu au plus que huit heures de leçons. Son père, instruit préalablement de la méthode, a fait lui-même cet enseignement : ce que je connais par expérience ne me permet pas de doute sur la sincérité de cette allégation.

Je dois terminer ce rapport, messieurs, en traitant deux points sur lesquels j'ai cru devoir passer sans obstacle.

1o. Quel intérêt pouvez-vous prendre à une méthode qu'on tient secrète et dont on veut tirer un profit particulier? Je réponds à cela qu'une fois le brevet de dix années expiré, cette méthode rendue publique sera devenue une chose d'intérêt général, dont vous pourrez profiter vous-mêmes pour l'enseignement populaire. Jusqu'à cette époque, il y a avantage pour une classe de la société à répandre la pratique d'un art aussi utile, et vous ne balancerez pas à y contribuer.

2o. La méthode est-elle applicable à l'enseignement

mutuel ? Il serait difficile de se prononcer sur ce sujet, parce qu'on ne pourrait le faire avec certitude qu'après avoir tenté des expériences que nous n'avons pas été en puissance de faire. Il nous a été très-difficile de trouver, dans une ville immense, où tant de personnes ne savent pas lire, quelques sujets qui se prêtassent aux épreuves qu'on voulait faire. La connaissance que j'ai des procédés me permet de croire que l'enseignement simultané s'en accommoderait fort bien, et vraisemblablement ils ne sont pas rebelles à l'enseignement mutuel. Mais quand bien même cette présomption serait fausse, ce ne serait pas, Messieurs, un motif pour vous de vous refuser à accorder votre honorable suffrage à la nouvelle méthode. Vous embrassez dans vos attributions tout ce qui se rapporte à l'enseignement élémentaire ; c'est ce qu'atteste le titre même que porte votre société; et si vous donnez à la méthode mutuelle la préférence sur d'autres procédés, c'est parce qu'elle satisfait mieux que ceux-ci à la condition que vous voulez remplir, qui est d'instruire promptement et à peu de frais un grand nombre de disciples. Mais cette volonté si louable n'exclut pas en vous le désir de répandre avec facilité l'instruction primaire dans les écoles de tout genre qui existent en France. Ce serait peu connaître votre intention, que de prétendre qu'elle est dirigée uniquement dans le but d'enseigner les pauvres, et que vous refusez votre appui aux tentatives que font d'honorables personnes pour faciliter l'enseignement des classes supérieures. En qualité de *Société d'enseignement élémentaire*, vous n'excluez que les méthodes vicieuses ou routinières qui sont depuis tant de siècles en possession de faire languir les enfans dans leurs progrès, et de peupler les écoles de grands ignorans, parce qu'on s'attache obstinément à ne vouloir pas modifier des méthodes antiques. Vous renonceriez même à la méthode mutuelle le jour où l'on vous en présenterait une meilleure.

Il eût été à désirer que la méthode eût été soumise à des épreuves plus nombreuses pour la mieux apprécier; car je ne puis citer que trois sujets sur lesquels les tentatives aient été complétées, puisque les autres ont été interrompues par des circonstances indépendantes de notre volonté; il aurait surtout fallu apprécier l'influence de l'âge et de la légèreté d'esprit des enfans. En effet, la méthode étant destinée à l'enseignement de la partie de la société qui a le moyen de payer les soins d'un maître spécial, ce sera vraisemblablement des enfans de 4 à 6 ans qui, en grande majorité, seront les sujets de cet enseignement. Il serait donc utile aux intérêts même de l'auteur que cette espèce de disciples eût été l'objet principal de l'expérience; il se propose de tenter, sous vos yeux, cette épreuve qu'il a déjà faite ailleurs, pour vous prier d'en constater aussi les résultats; mais, en attendant, ceux qu'il a obtenus et qui font l'objet de notre rapport, méritent d'être signalés, et ce sont ceux qui servent de base aux conclusions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

L'auteur n'a pas seulement en vue son seul intérêt en cachant ses procédés; il ne se dissimule pas que, lorsqu'ils seront connus, il s'élèvera une foule de contradictions sur les bases d'où il part : il évite cette polémique fatigante; il répond d'avance à toutes les objections, en déclarant qu'il ne veut pas faire entrer dans l'esprit de ses élèves des distinctions subtiles qui ne sont qu'à l'usage des seuls grammairiens, et telles qu'on en voit dans tous les traités de lecture; il se conforme au précepte d'Horace : *Quidquid præcipies, esto brevis*. Son unique objet est de conduire les enfans à lire promptement et sans peine, et quand une multitude d'enfans auront appris de la sorte, que le succès de la méthode sera avoué de tout le monde, on ne se tourmentera plus par des argumens *à priori*, visiblement démentis par le fait. La

mnémonique de la lecture sera reconnue comme bonne, ses principes d'un effet certain, et il lui importera peu qu'on le chicanne sur l'origine de ses succès et sur des détails de prononciation qu'il n'a l'intention de contester, ni d'approuver. Il ne faut chercher dans sa méthode ni métaphysique, ni analyse du discours; c'est l'inventeur qui a dû voir ces choses; pour l'élève, il n'y a qu'un fait; un mot est écrit, il faut le lire. L'auteur avance qu'une fois l'alphabet connu, travail indispensable dans toute méthode de lecture, l'enfant *lira tout* après un, deux ou trois jours d'études classiques, selon le degré de mémoire ou d'intelligence, et il tiendra sa promesse; c'est là tout ce qui vous importe, et vous pouvez sans crainte affirmer, d'après l'expérience, que cette assertion est fondée. Voilà précisément à quoi se réduisent les conséquences que votre commission vous propose d'adopter et de reconnaître.

D'après cet exposé, nous vous proposons, Messieurs :

1°. D'écrire à l'auteur une lettre pour le féliciter de sa persévérance et de ses succès, et l'exhorter à appliquer authentiquement sa méthode à de très-jeunes enfans;

2°. D'insérer le présent rapport au Journal d'Éducation, pour que le public apprenne les avantages qu'il peut se promettre de l'expérience qu'on y a rapportée.

FRANCOEUR.

RAPPORT

Sur la Géographie de MM. Meissas *et* Michelot, *lu et approuvé dans la séance du* 26 *décembre* 1827.

Messieurs.

Vous avez chargé le comité des méthodes, auquel M. Jomard et moi avons été adjoints, de lire l'ouvrage intitulé *Nouvelle Géographie méthodique destinée à l'enseignement par MM.* Meissas, *élève de l'abbé Gaultier*, *et* Michelot, *chef d'institution*, *élève de l'école Polytechnique* (1), et de vous donner notre opinion sur le mérite de ce livre; nous venons nous acquitter de ce devoir.

Ce traité forme un petit volume in-12, de 370 pages; il est accompagné d'un Atlas de 16 cartes petit in-f°., que, pour s'accommoder avec toutes les fortunes, les auteurs vendent en tout ou partie, selon les besoins de chacun. Ces cartes sont bien faites; elles ne sont pas surchargées de noms, pour les mettre à la portée de l'enfance, qui s'y reconnaît mieux que si elles étaient moins simples; leur tracé est fort exact, et à la hauteur de toutes les découvertes modernes en géographie. Quoiqu'elles aient été spécialement dressées pour l'usage du traité dont nous

---

(1) Le texte seul bien cartonné.	2 fr.	50 c.
L'*atlas élémentaire*, A., br. de 6 cartes.	7	»
Le *même*, B., avec 5 cartes muettes, br.	12	50
L'*atlas universel*, C., de 11 cartes, br.	12	50
Le *même*, cartonné avec les cartes muettes, D.	18	»
Une carte séparée.	1	25
Une *idem*, collée sur carton.	1	50

Paris, Brunot-Labbe, libraire de l'Université; et Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n°. 17.

allons parler, elles ont l'avantage de se prêter parfaitement à l'étude de l'histoire moderne. Cinq de ces cartes sont *muettes*, c'est-à-dire, que les contours seuls des provinces, des mers, des rivières, et la place de leurs principales villes, s'y trouvent indiquées sans l'inscription d'aucun nom propre : lorsque l'enfant est déjà un peu exercé à l'étude de la géographie, on le fortifie en lui faisant appeler chaque nom de ville ou de province, par le seul secours de sa mémoire, et indiquer le lieu qu'elle occupe sur la carte. C'est, comme vous savez, l'excellente méthode que suivait notre vénérable confrère, l'abbé Gaultier.

Quant au livre, il est divisé en trois parties ou sections.

La première, qui est destinée à la plus tendre enfance, dont il ne dépasse pas la portée, ne contient que les noms des états, des provinces, des villes capitales, des limites, des mers, des rivières et quelques autres particularités élémentaires. Chaque chapitre est accompagné, sous le titre *d'exercices*, d'une série de questions relatives à l'objet qu'on y a traité, auxquelles l'élève est tenu de répondre. Toute cette partie est d'une clarté, d'une simplicité tellement remarquables, que nous ne voyons rien dans les autres livres du même genre qu'on puisse lui comparer. L'enseignement est un vrai plaisir; on peut même, à l'aide de jetons, en faire une sorte de jeu très-récréatif. Ce n'était pas une chose facile que de distinguer, dans la multitude des objets qu'embrasse la géographie, ceux qu'on doit considérer comme accessoires, et qu'il est permis d'oublier sans inconvénient, lorsqu'on veut que l'enfant conserve la mémoire de ce qui est fondamental. Cette tâche est déjà accomplie d'une manière digne d'éloges.

La deuxième partie reprend l'étude entière de la géographie, pour y ajouter une foule de détails propres à

compléter l'instruction ; elle ne doit être enseignée que lorsque la première est parfaitement sue, et par conséquent elle est réservée à un âge plus avancé. Les choses déjà apprises sont des points principaux autour desquels viennent se placer et se grouper une foule d'autres noms, d'autres actions. On y énumère un plus grand nombre de villes, leur population, le genre d'industrie qu'on y exerce de préférence, les produits principaux du sol, l'histoire des lieux, le climat, quelques idées du gouvernement, etc. On pourrait sans doute multiplier davantage les renseignemens statistiques ; mais il est douteux que, pour l'usage des enfans, et sans doute pour l'exactitude des faits, on puisse le faire avec quelque utilité. Réunir en peu d'espace tous les documens nécessaires à l'intelligence de l'histoire, tel est le but des auteurs, but qui est complètement atteint.

Enfin la troisième partie, sous le titre de *Cosmographie*, contient un court exposé des élémens d'astronomie nécessaires pour comprendre l'influence des latitudes terrestres sur les différens climats, et la durée des nuits et des jours en chaque lieu. Deux planches viennent à l'appui des explications pour en éclairer les détails. Les auteurs traitent aussi de plusieurs effets physiques, tels que les volcans, les montagnes, les pluies, les glaces, les mers, les continens, les vents, les eaux minérales, etc., et comme ils redoutent surtout qu'au lieu d'apprendre des choses, leurs élèves se contentent de mots, qui sont si nombreux en géographie, ils ont eu soin de donner une idée de la construction des cartes et de leurs usages.

Tel est, Messieurs, l'exposé des sujets traités dans la géographie de MM. Meissas et Michelot. Il est difficile de parler d'une aussi grande multitude d'objets avec plus de méthode et de lucidité ; du moins nous ne connaissons pas, parmi les livres de ce genre, un seul ouvrage qui puisse le disputer à celui-ci sous ces rapports. Rien n'est

plus aisé que de compiler des traités fort étendus, pour en extraire les sommités importantes; mais, à en juger par l'expérience, il est bien difficile de tracer une limite convenable entre ce qu'on prend et ce qu'on laisse, puisqu'il n'y avait réellement aucun ouvrage de géographie dont un instituteur pût être satisfait. Désormais il aura une excellente Géographie à mettre dans les mains des enfans, et il y trouvera lui-même un guide sûr qui fixera les limites de ce qui leur doit être enseigné en ce genre.

D'après cet exposé, nous avons, Messieurs, l'honneur de vous proposer :

1°. D'écrire à MM. Meissas et Michelot une lettre de félicitation, pour la manière neuve et facile dont ils ont accompli la tâche qu'ils s'étaient proposée, et les remercier au nom de l'enfance, dont ils ont agrandi l'intelligence et aidé les succès, sans fatiguer l'esprit;

2°. De placer cet ouvrage au rang des livres que vous vous proposez de donner en prix aux élèves de vos écoles, en le recommandant aux autres instituteurs de France pour le même objet;

3°. D'engager les directeurs d'écoles mutuelles payantes à donner l'enseignement de la géographie à leurs plus forts disciples, en suivant la méthode observée dans cet ouvrage, et, à cet effet, d'écrire une circulaire aux principales sociétés avec lesquelles vous correspondez, tant en France qu'à l'étranger : ce sera un moyen bien simple de retenir dans leurs établissemens les plus forts moniteurs, en leur fournissant une utile instruction;

4°. Enfin, d'insérer le présent rapport au journal d'éducation, pour donner aux lecteurs connaissance des sujets qui y sont traités.

FRANCOEUR.

RAPPORT

Sur la distribution des prix de l'école gratuite d'Adultes, de M. Delahaye, *à Paris, quai d'Anjou*, n°. 33, *île St.-Louis.*

Messieurs,

M. Delahaye, dont le nom a été souvent prononcé dans cette enceinte pour la belle tenue de son école du jour, et pour les succès de son *école gratuite d'Adultes*, a établi, en faveur de cette dernière, et comme moyen d'émulation, une distribution annuelle de prix, non publique.

Vers la fin de novembre, vous avez été invités par lui à honorer de votre présence cette simple et intéressante cérémonie, pour le 30 du même mois; je m'y suis trouvé, ainsi que M. l'inspecteur de vos écoles.

Plusieurs fois, dans l'année, j'avais visité cet établissement, et toujours j'en étais sorti étonné et satisfait des résultats qu'on peut obtenir, sous le rapport de l'instruction des hommes faits, par l'emploi d'une méthode éprouvée par une suite non interrompue de bonnes leçons et par la patience et le courage des élèves.

Le jour de la distribution, soixante quatre ouvriers de l'âge de 14 à 50 ans étaient présens. J'ai examiné de nouveau leurs progrès en lecture, écriture, calcul et dessin. Le maître m'a fourni, sur chaque individu, des notes détaillées sur les dispositions, le nombre des leçons reçues, l'exactitude et l'avancement. Vingt-six prix ont été distribués à des hommes peu accoutumés à de pareils encouragemens; plusieurs ont entendu, sur leur compte, des mentions honorables.

Dans cette réunion d'élèves de tout âge et de toutes professions, un serrurier offre un phénomène heureusement très-rare. Il fréquente l'école, avec la plus grande exactitude, depuis 3 ans; il n'est point distrait pendant la leçon; malgré ses 36 ans, son intelligence reste dans l'état d'enfance et s'oppose à toute espèce de succès. Cet homme s'en aperçoit, il s'en attriste; mais sa constance ne diminue pas. J'ai cru devoir lui donner quelques consolations, et un prix que j'ai appelé le *prix de Constance.*

Deux autres jeunes gens, l'un de 13 ans, et soulageant sa mère et sa sœur par les économies de son métier de décrotteur; l'autre de 15 ans et crocheteur, ont été signalés avantageusement et récompensés, comme modèles de piété filiale, et comme élèves très-appliqués, malgré la fatigue qu'ils éprouvent pendant le jour.

Vous serez sans doute d'accord avec moi, Messieurs, que dans ces sortes d'établissemens, c'est moins les dispositions et les talens qu'il faut encourager, que l'exactitude et la bonne volonté.

Puissent nos désirs se réaliser bientôt, par la création de pareilles écoles dans chaque arrondissement de la capitale ! BASSET.

NOTE

Sur un élève placé à l'école de Châlons.

La Société d'encouragement, établie à Paris, ouvre tous les ans un concours, et fait subir des examens aux jeunes gens pour les places gratuites de l'école des arts et métiers de Châlons, qui sont réservées à sa présentation.

J'ai eu soin, dans nos diverses écoles d'enseignement élémentaire, d'éveiller l'attention des maîtres et des élèves

sur les avantages de ce concours. Malgré le grand nombre de concurrens, et les limites très-resserrées de l'instruction primaire que nous faisons donner aux enfans pauvres, vous n'apprendrez pas sans un grand intérêt, qu'un élève de M. Boulet, de votre école Gaultier, âgé de 14 ans, et nommé *Chevillon*, a été le deuxième de l'examen, et nommé par S. Exc. le Ministre de l'intérieur à une place gratuite de l'école de Châlons.

Cet enfant, placé dans l'établissement depuis le mois de septembre, y a été recommandé par moi à M. le préfet de la Marne, et à deux professeurs de l'école. Les détails et les notes qui m'ont été envoyés sur cet élève, sont on ne peut pas plus satisfaisans. Ce succès, qui n'est pas le premier fruit de la bonté de notre méthode, nous fait espérer que nous pourrons, chaque année, enrichir la première école industrielle de la France, de sujets distingués par leur éducation et par leur instruction.

BASSET.

NOUVELLES

RELATIVES A L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'abondance des matières fournies par les actes du conseil d'administration de la Société pour l'enseignement élémentaire, nous oblige à ajourner au numéro prochain quelques extraits moins importans de la correspondance, qui renferme des détails satisfaisans sur la situation des diverses écoles des départemens. Mais il est une circonstance dont nous ne devons pas tarder à informer nos lecteurs, c'est le nouvel élan qui vient de se manifester en faveur de l'instruction élémentaire et des méthodes perfectionnées. Depuis le commencement de

janvier dernier jusqu'au moment où nous pouvons mettre sous presse ce numéro, plus de cinq cents nouveaux souscripteurs ont été présentés et admis dans le sein de la Société. Dans chaque séance, les présentations ont lieu par centaines. Un grand nombre de ces nouveaux membres, parmi lesquels on compte des noms infiniment recommandables, se font un devoir et un plaisir d'assister aux séances du Conseil d'administration. Le zèle, le courage et la constance de ce Conseil ne se sont jamais démentis, pendant quelques années d'épreuves difficiles qu'a subies la cause de l'enseignement mutuel; il a veillé avec un soin conservateur sur ce qui était fondé; il n'a laissé échapper aucune des occasions rares et délicates de fonder encore. Aujourd'hui ces occasions vont devenir plus fréquentes et plus faciles : le zèle des amis de l'instruction se ranime sous l'influence d'une administration qui s'annonce comme protectrice et impartiale; leur concours lèvera tous les obstacles; la propagation de l'instruction primaire va reprendre, nous l'espérons, sa marche ferme et rapide; et il ne sera pas dit que la France, qui a jeté tant de lumières chez ses voisins, se laisse surpasser par eux en fait d'instruction populaire.

Ces nouvelles influences doivent agir nécessairement sur notre journal. Devenu terne et sans couleur, dans des circonstances qui le privaient d'alimens et où il craignait de s'attirer l'oppression en se plaignant de la partialité, il va reprendre aujourd'hui une vie nouvelle; il aura des faits intéressans à publier; il pourra raisonner sur ces faits; le silence et l'obscurité ne seront plus les conditions de son existence. Honneur et reconnaissance aux amis du bien qui viennent se grouper autour d'une si bonne cause et concourir à son triomphe!

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

L'Ami de la Jeunesse, in-32, demi-feuille par mois. Prix de l'abonnement annuel, 2 fr. Chez Servier, rue de l'Oratoire, n. 6.

Le Quadrille des enfans, ou Système nouveau de lecture, par Bertrand. 9e. édition, in-8°. Chez Arthus Bertrand, rue Hautefeuille, n. 23.

Encyclopédie populaire, Traité de Pneumatique ou des propriétés physiques de l'air et des gaz, 2 cahiers in-18 avec 4 planches. Chez Henry, rue Gît-le-Cœur, n. 8. Chaque cahier, 1 fr.

L'art de l'Ébéniste, d'après des notes et des instructions fournies par plusieurs des meilleurs fabricans de la capitale, et particulièrement par M. Albert Albrest. 1 vol. in-12. Chez Malher et compagnie, passage Dauphine. Prix, 4 fr.

La Charpente de l'ouvrier et du propriétaire, ou l'Art de la charpente enseigné dans tous ses détails; par M. Fillastre, maître charpentier-menuisier. Ire. livraison (l'ouvrage en aura sept), in-12. 1 fr. Chez Audin, quai des Augustins, n. 25.

L'art d'apprendre à écrire en peu de leçons, connu en France sous le nom de Méthode Américaine, et inventé en Angleterre par M. Carstairs, dont nous avons annoncé l'impression dans le dernier n°., est en vente. 1 vol. in-8°, orné d'un grand nombre d'exemples et de modèles. Prix 10 fr., par la poste 11 25 c.

Nous rendrons compte, dans le prochain n°., de cet important ouvrage.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

Nº. VI. — Mars 1828.

XIIIᵉ. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 9 *janvier* 1828.

Une lettre de M. Gaudel, instituteur à Périgueux, annonce que son école continue de prospérer et que dernièrement elle a été visitée par M. Courborieu, membre de la société. M. Courborieu, présent à la séance, confirme ce qu'annonce M. Gaudel, et ajoute des éloges au zèle de cet instituteur.

M. Émile D....., auteur de l'almanach intitulé *le Messager de Paris*, en transmet deux exemplaires à la société.

M. le baron Ch. Dupin, membre du conseil fait hommage des 4ᵉ. et 5ᵉ. livraisons du *Petit Producteur*. Renvoyé au comité des livres.

M. Dobrée, négociant et président du comité des écoles de Nantes, transmet une somme de 100 fr. comme don volontaire, et celle de 25 fr. pour sa souscription annuelle. Le conseil vote des remercîmens à M. Dobrée pour cet envoi.

On communique une note de M. le baron Mallet, qui envoie une somme de 375 fr. savoir : 200 fr. pour madame la marquise L....; 150 fr. pour M. le baron Mallet; 25 fr. pour M. et madame Jules Mallet.

On dépose sur le bureau les états de situation des écoles de la société, dont voici le résultat : École Gaultier, au 1er. janvier, 274 élèves présens; école St.-Jean de Latran, 258; école de la Halle aux Draps (garçons), 320.

M. le chevalier Challan, membre du conseil, envoie plusieurs exemplaires du discours qu'il a prononcé à la distribution des prix à l'école de Meulan.

Il est donné communication du rapport de M. Sarrazin, inspecteur des écoles du département de la Seine, sur l'examen des moniteurs généraux. (Voy. ci-après.)

M. Courborieu lit une note sur les écoles de Lacépède, fondées par M. Cominal.

Les personnes dont les noms suivent, sont présentées et admises comme membres de la société. (Voir la liste ci-après.)

On remarque, dans cette nombreuse admission, la proposition de M. Hamelin, raffineur de sucre, boulevart St.-Jacques, qui souscrit au nom de ses 25 ouvriers, pour une somme de 30 centimes par semaine, par homme, ce qui produira une somme de 412 fr. 50 cent. par année. M. Hamelin s'engage à payer cette somme d'avance, par trimestre; se réservant le droit d'envoyer 33 enfans aux écoles de la société. Le conseil décide que M. Hamelin sera remercié de sa généreuse communication, et que le droit qu'il se réserve lui sera acquis, autant qu'il y aura place dans les écoles.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	801 f.	57 c.
Recette de la quinzaine.	970	»
En tout.	1,771	57
Dépense.	1,285	20
Reste en caisse.	486	37

Séance du 23 *janvier* 1828.

M. de La Gardie, président de la Société de Stockholm, adresse le rapport annuel de cette Société pour 1827, et demande divers renseignemens, sur les ouvrages couronnés par la Société de Paris et sur les programmes publiés pour provoquer la composition d'une bibliothéque populaire.

Il est fait hommage au conseil de diverses publications.

Un membre annonce que mademoiselle Lachard, institutrice rue du Pont-de-Lodi, va fonder une école gratuite pour les filles adultes;

Que la ville d'Épernay se propose de fonder une école d'enseignement élémentaire;

Et que la ville du Havre va fonder une école secondaire selon la méthode d'enseignement mutuel.

M. le comte Jaubert rappelle au conseil qu'une association comptant environ 120 membres, s'est formée à Sancerre (Cher), pour le rétablissement d'une école d'enseignement mutuel. A la tête des souscripteurs, on remarque M. le maréchal duc de Tarente, M. le comte Roy, ministre des finances, M. le duc de Montebello. Leur exemple a entraîné l'adhésion des principaux propriétaires des environs de Sancerre. L'association dispose d'environ 3,000 fr. assurés pour cinq années; la souscrip-

tion étant faite pour ce temps. Les protestans, qui forment environ le quart de la population de la ville ont mis le plus louable empressement à souscrire, et ont consenti à ce que l'enseignement religieux qui sera fait dans l'école, fût catholique, sauf aux enfans de la communion réformée à se retirer par devant le ministre aux heures du catéchisme. Des démarches ont été faites pour obtenir de monseigneur l'archevêque de Bourges et de M. le préfet du Cher, la nomination du comité chargé par l'ordonnance royale du 12 avril 1824 de statuer sur la présentation du maître. L'association a jeté les yeux sur un instituteur recommandable, dont la femme, ancienne maîtresse à la maison royale de la Légion d'Honneur, se propose d'ouvrir à Sancerre un pensionnat de jeunes personnes. Le local de l'école est prêt; on s'occupe de compléter le mobilier, et l'instituteur va se rendre à Paris, pour s'y perfectionner dans la méthode. L'école pourra être ouverte dans deux mois.

On donne communication d'une lettre de M. Cochin, maire du XIIe. arrondissement de Paris, annonçant qu'il fera partie, avec plaisir, de la Société pour l'instruction élémentaire.

Une partie de cette séance est employée en discussions relatives à des objets d'administration intérieure.

Sont présentées et admises comme membres de la Société, les personnes dont on trouvera la liste ci-après.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat de l'année 1827.	62 f.	95 c.
Recette sur 1828.	4,010	»
En tout.	4,072	95
Dépense.	2,249	54
Reste.	1,823	41

Sur la proposition de la commission des fonds, il est

accordé savoir : au directeur de l'école de Lacépède, un exemplaire du Journal d'Éducation et un exemplaire du *Dessin linéaire*, par M. Francœur ; à M. Gaudel, directeur de l'école de Périgueux, 50 exemplaires du Nouveau Testament.

Liste des nouveaux membres de la Société, admis dans la séance du 9 janvier.

MM. Adrien-Boullay, négociant; Allais, négociant; Amphoux, négociant.

MM. Bacot (Auguste); Beauvisage, négociant; Benoist, négociant; Bertrand, commissionnaire de roulage; Besson, administrateur des messageries; Besson neveu, négociant; Biennais, propriétaire; Blacque-Bélair, propriétaire; Blondel, fabricant; Boisdeloury, avocat; Boullard jeune (E.), négociant; Bourgeois, commissionnaire de roulage; Bricogne, tanneur; Bruneau, propriétaire; Buchon, homme de lettres.

MM. le vicomte de Chateaubriand, pair de France; Chedean, négociant à Metz; Chevalier, avoué; madame Chevassut; Chignard, avocat; Corroy, négociant; Couchies, notaire.

MM. le général comte Danthouard; Delagarde (Denis), ancien préfet; Delagrange, avocat aux conseils du Roi; Delanneau père, fondateur de l'institution de Sainte-Barbe; Delanneau (Adolphe), directeur de l'institution de Sainte-Barbe; madame Adolphe Delanneau; Delaplace; Delavigerie, ancien administrateur des douanes; Delestapie, banquier; Denise, maire du neuvième arrondissement; Denoir (Jean), négociant; Dequevauvillers, avocat; Desgranges, marchand de papier; Destors, propriétaire.

M. Encelain, avoué.

MM. Favière aîné, négociant; Fromentin, architecte.

MM. Gabillot; le colonel Galbois; Gendret, pâtissier; Gilet, corroyeur; Gonin et Boutard, teinturiers; Grenier, marchand de bonneteries; Grimprel et Houbet, fabricans.

MM. Hallen, banquier; Hamel, marchand de rouennerie; madame

Hamel; Hamelin, raffineur de sucre; Hochet, secrétaire du conseil d'état; Hocquet; Huillard, droguiste.

M. Isambert, avoué.

M. Jouet aîné.

MM. Lecoq, négociant; Loquet, négociant; Lyonnet, négociant.

MM. Mauguin, député; Michaud, négociant; madame Moinery; More; Moreau, notaire; Morel-Darleux, notaire; Mourre fils, juge au tribunal civil; de Murphy, ancien consul général du Mexique; de Murphy aîné, consul général du Mexique.

M. Noblet fils, négociant.

MM. Paravey, banquier; madame Paravey; Payot, droguiste; Peigné-Lemière, pharmacien; Pepin-Lehalleur, juge au tribunal de commerce; Peragallo, négociant; Perier, avoué honoraire; M. Pichat, propriétaire; Pilorge (Hyacin.); Piquet, droguiste; Potron, notaire.

MM. Reine, fabricant; Renouard (Adr.), négociant; Rousseau, ancien maire du troisième arrondissement; madame Rousseau; Royer-Collard, député, membre de l'Institut; le général comte Rutty, pair de France, conseiller d'état.

MM. Saint-Maurice, négociant; madame Salleron; Salleron fils, tanneur; le prince de Salm; madame Say-Chevreux; G. Seguin; Simon, négociant; Soulange-Bodin, secrétaire général de la société d'horticulture.

MM. Tourny, capitaine en retraite; le comte Treilhard; madame la comtesse Treilhard; Trutat aîné, propriétaire; Trutat Saint-Ange, propriétaire.

M. Vassal, banquier, député.

Liste des nouveaux membres de la Société, admis dans la séance du 23 janvier.

MM. Louis Adam, ancien armateur; madame la duchesse d'Albuféra; Andrieux; Anfrie; Louis Barnabé; madame Arago; Ardoin, banquier; madame Ardoin; madame Armez; Aumont, propriétaire; Aubert, ancien député; Aversenc.

MM. Bacot, manufacturier; le baron Baillyets, intendant militaire et maître des requêtes; madame Bartholdy-Walther; Batelle; menui-

sier; Baudelaire, avocat; madame veuve Beaulac de Saint-Jullien; Bellangé, propriétaire; Benjamin-Constant, député; L. Bénard, négociant; Berchet neveu; Bertinot, notaire; Bertrand, notaire; madame la vicomtesse Beugnot; Billot, négociant; Boissière; Bonjour fils, commissionnaire de roulage; Bonnaire fils, négociant; Borda, négociant; Bossange (Hector), libraire; madame Bourdet; J. Bouvot aîné, négociant; madame veuve Bricard; madame la comtesse de Brigode; Brillard, à Vibraye, près Laferté-Bernard; Brindeau père, négociant; Brindeau (Achille), négociant; Bruno de Rouvres, officier supérieur en retraite; Bucaille, cirier; Bulot, propriétaire; Bureaux de Pusy, capitaine du génie; le baron Barthe, maréchal de camp.

MM. Cadet de Metz, membre de la société philotechnique; Calle, épicier; Cendrier; Chatoney, ancien négociant; Chevalier, propriétaire; Chevalier-Gavel, quincallier; Crépon; Cochin, maire du douzième arrondissement; Cohin, négociant; Colin (Alexandre), propriétaire; Coquegniot, ancien négociant; Corbeau, négociant; Cordel, courtier de commerce; Cornedecerf-Renouard, ancien négociant; Courtepée, négociant; Coutant, instituteur.

MM. Dalligny, marchand drapier; Danjou, négociant; Darblay, membre de la société royale et centrale d'agriculture; Daunou, ancien député; Daux, bijoutier; Déclion; Delahaye, ancien notaire; madame Delanneau mère, ancienne institutrice; Delanoye, courtier de commerce; madame Delaporte; Delcher, chaudronnier; Deschamps, fleuriste; madame la comtesse Desroys; Desvay, négociant; Dey, négociant; Devaines, ancien préfet; Dheur, fabricant; D'hubert, propriétaire; mademoiselle Élisa Dillon; le vicomte Domont, lieutenant-général; Doudet; Dubreuil, ancien négociant; Duclos-Blerzy, marchand de soieries; Dufay, négociant; Dumont, peintre du roi, membre de la société philotechnique; Émanuel Dupaty, homme de lettres; madame Dupré, née Delanneau, institutrice; Auguste Duvivier, avocat; Duval (Henri); Duval (Paul), propriétaire.

M. Ecorcheville, droguiste.

MM. le baron Fain; Février, notaire; Firmin (Jules), propriétaire; De Forcade la Roquette, juge de paix du douzième arrondissement; le vicomte Camille de Foucauld, officier supérieur d'artillerie; Foucault Saint-Prix; Fresson, secrétaire du conseil de Monseigneur le duc d'Orléans.

MM. Gauthier-Bouchard; Gauthier-Laguyonie, imprimeur; Girard, directeur de l'école d'Alfort; madame Girard; Giraud, propriétaire;

Girod de l'Ain, député; madame Girod de l'Ain; Geoffroy Saint-Hilaire, professeur au Jardin du Roi; Germain, avocat; madame veuve Gobert; madame Gonin; madame Gouillard, propriétaire; le comte Guéhéneue.

MM. Jules Hochet; Joly, avocat; Journet aîné, négociant; Journet jeune, négociant; Julien, chimiste.

MM. Lachevardière, imprimeur; Lacoste; Lagoupillière à Dollon, par Tonnerre (Sarthe); Lamy, propriétaire; Victor Lanjuinais, avocat; A. F. Lanne, négociant; Lans; Larèche, horloger-mécanicien; Larotié, marchand charpentier; Lasabatie; madame la comtesse de Lasteyrie; madame Laurent-Humblot; le comte Lavalette; Lavocat, tanneur; madame Laya; Lebreton aîné, ancien négociant; Leclerc; madame Lecyre; Legros (A.), négociant; vicomte Lemercier, député; madame veuve Leroy; Letellier, contrôleur des contributions directes; madame Levainville; Longchampt, courtier de commerce; Louveau (Joseph); le vicomte de Ludre.

MM. Macé, marchand de couleurs; Maine de Glatigny, notaire; madame Maine de Glatigny; Marin, avocat; le chevalier Marron, président du consistoire protestant; Martineau, banquier; Matignon, propriétaire; Maupetit, fabricant; Ménard fils, marchand de laines; Minoret fils, négociant; Mirault, homme de lettres; Moisson frères, négocians; madame de Montegre; de Mont-Fouilloux, conseiller référendaire à la cour des comptes; madame de Mont-Fouilloux; More; Moreau, négociant; madame Moreau; Mulatier (Robert); Muraour, parfumeur.

M. Le comte de Nicolay (Christain.)

M. Odiot père, propriétaire.

MM. Pourrat (Marie), négociant; madame Pourrat; Pourrat fils, élève en droit; Parent, docteur en médecine; Patinot, ancien négociant; Pellapra, propriétaire; madame Pellapra; le vicomte de Pernety, lieutenant général; Pivent, aîné; madame Pivent; Portalis, avocat; madame Potron; Pourrat aîné, banquier; Prestat, marchand de drap.

MM. Quantinet père, charpentier; Quiclet fils, propriétaire.

Madame la comtesse Regnault de Saint-Jean d'Angely; MM. Remy, pharmacien; Reynier, marchand de couleurs; Riant (Louis); madame Riant; Richer, marchand de fer; Robert de Massy, négociant; madame Robert de Massy; Rozier Desbordes, négociant.

MM. le comte de Saint-Aignan; Saint-Firmin (Jules), propriétaire; Salaun (Ferdinand); Salleron (Augustin), tanneur; madame Augustin

Salleron ; Santerre, raffineur de sucre ; madame Santerre ; Sargenton, ancien négociant; Sauvageot fils, marchand de charbon de terre ; madame la baronne de Schonen ; Sédillot (Ch.), mercier ; madame Séguin ; le vicomte de Ségur ; madame la vicomtesse de Ségur.

MM. Tandou, passementier ; Tattet (Alph.) agent de change ; Tessier droguiste ; Thibault.

MM. Vaillant, marchand de laine ; Varnier, négociant ; Viennet, homme de lettres ; Vincent (Auguste) ; Vivien père, lampiste.

Le Journal des Débats ; Le Courier Français ; Le Constitutionnel ; La France Chrétienne ; La Gazette des Tribunaux ; Le Courier des Tribunaux.

ACTES

Du Conseil d'Administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE,

RAPPORT

Sur la distribution des prix aux trois écoles de la Société, en 1827.

MESSIEURS,

Plusieurs causes ont empêché votre comité des maîtres et d'inspection, de vous entretenir plus tôt de la distribution des prix de vos trois écoles. Les travaux des colléges électoraux, leur réunion même dans deux de vos classes, ont forcément mis les élèves et les maîtres en vacances pendant 15 jours. Puis il a fallu le temps nécessaire pour mettre en ordre ce qui a été dérangé, replacer le mobilier et disposer à la hâte tout ce qui était nécessaire à la solennité des prix.

Nous ne vous répéterons pas ce que vous entendez

dire de satisfaisant sur cet objet, chaque année. Les tableaux mensuels, qui donnent la note exacte de la population de vos écoles et les promotions des élèves d'une classe dans une autre; les rapports de l'inspecteur et des membres de la Société, qui se font un devoir et un plaisir de visiter vos établissemens; tout annonce que, par votre zèle, vos sacrifices, le choix des maîtres et l'emploi de votre excellente méthode, vos atteignez le but louable que vous vous proposez, celui de rendre le peuple meilleur et plus heureux, en instruisant ses enfans convenablement.

La France, messieurs, ne tardera pas à recueillir le fruit de vos peines et de votre constance: vos premiers élèves des deux sexes touchent à l'âge où, sous les lois saintes du mariage, ils vont montrer au monde les vertus et les talens acquis par les leçons de nos écoles.

Des circonstances impérieuses vous ont forcés à changer la direction des écoles.

M. Boullet a passé de l'école Gaultier à l'école des garçons de la Halle, et il a été remplacé par un maître, M. Lafond, son élève, dont il s'est rendu le garant.

Mademoiselle Lelièvre a quitté l'école de St-Jean-de-Latran pour remplacer madame Quignon, à la Halle, et madame Arthus, élève de madame Quignon, a remplacé mademoiselle Lelièvre, à St.-Jean-de-Latran.

Ces changemens ont apporté nécessairement dans ces écoles quelque légers dérangemens, qui n'ont pas eu de suites fâcheuses. La discipline et la méthode ont promptement repris leur empire, et les nouveaux maîtres sont faits, ou pour suivre la bonne marche qui était tracée, ou pour en adopter une meilleure; il suffit de nommer M. Boullet et mademoiselle Lelièvre pour être sûr qu'ils ne seront pas au-dessous de leurs devoirs, et ne manqueront jamais des qualités nécessaires pour les remplir.

M. Le Brun, maire du IVe. arrondissement, accompagné de deux membres de votre conseil, en présidant la distribution des prix chez M. Boullet, y avait témoigné de la manière la plus chaude sa bienveillance envers les enfans, envers le maître, envers la Société protectrice de la jeunesse pauvre, et même envers la méthode employée pour l'instruire.

De là, il s'est rendu à votre école des filles, où il a procédé, conjointement avec le comité des dames et au milieu d'une nombreuse réunion, à la distribution des prix. Chaque phrase de son discours, chaque parole de ses allocutions, ont prouvé le vif intérêt qu'il prend à l'instruction de la jeunesse indigente et laborieuse, le respect et la vénération qu'il porte au comité des dames charitables qui se vouent à une surveillance active et maternelle, et sa vive reconnaissance envers toutes les personnes qui font des sacrifices pour arracher de malheureuses victimes à l'ignorance, source de tous les maux de la société.

Dans votre école de St.-Jean-de-Latran, en l'absence de l'autorité municipale, le comité des dames, accompagné d'un de messieurs les vicaires, a présidé et fait la distribution.

Dans votre école Gaultier, également dans l'absence de M. le maire, le doyen d'âge, parmi les membres présens de votre conseil, a présidé la cérémonie et a dit aux enfans quelques mots analogues à la circonstance. Mr. le maire, indispensablement retenu dans ses fonctions pour les travaux des élections, a témoigné par écrit à vos maîtres, dès le lendemain, son chagrin au sujet des affaires qui l'avaient forcément éloigné de la distribution des prix.

Paris, 26 décembre 1827.

BASSET,

Président du comité des maîtres et d'inspection.

RAPPORT

Sur l'examen annuel des moniteurs généraux.

On a réuni, le 15 du mois dernier, les moniteurs généraux de toutes les écoles élémentaires de Paris, ainsi que le prescrit l'article 14 du règlement du 6 février 1821, concernant l'inspection des écoles élémentaires.

Cinquante-un moniteurs généraux étaient présens ; leurs noms, leurs prénoms, leur âge, se trouvent dans le tableau qui est ci-joint, et où les écoles sont rangées d'après leur importance.

Jamais réunion de moniteurs n'a été si nombreuse. Ces enfans venaient de quatorze écoles de Paris, et avaient été accompagnés par leurs maîtres. C'était en effet une lutte qui s'élevait entre les maîtres aussi-bien qu'entre les élèves : chacun désirait montrer les moniteurs les mieux tenus, les mieux dressés, les plus instruits.

Cette fois, comme les années précédentes, M. Basset, dont le zèle ne se ralentit jamais, avait bien voulu venir à cette séance pour être témoin des succès des enfans auxquels il porte un si vif intérêt. Il est vrai, qu'en échange tous l'aiment, le vénèrent, et semblent vouloir dans cette réunion lui témoigner leur reconnaissance de sa sollicitude toute paternelle, en lui prouvant qu'ils ont profité des leçons. (M. Basset a adressé dans nos écoles plus de 1,200 enfans, qu'il se plaît à visiter très-souvent.)

L'examen a d'abord roulé sur la lecture. Tous les moniteurs ont lu, et nous avons trouvé, en général, une

bonne prononciation, l'absence de tout accent, les inflexions convenables dans la voix, enfin une lecture hardie, aisée, et qui prouve l'habitude de lire à haute voix. Mais, plusieurs élèves ont lu d'une manière surprenante pour leur âge : il faut citer d'abord le jeune Simon Marius, âgé de onze ans, élève de l'école israélite, qu'on a pris plaisir à faire lire plus long-temps que les autres, tant il lisait avec sentiment, avec goût; le deuxième est le jeune Ernest Levasseur, de l'école Duras, âgé de 13 ans; il n'en est pas un qui, après Simon Marius, ait mis autant de précision et de sentiment dans sa lecture; viennent ensuite huit élèves, qui ont obtenu de très-bonnes notes; beaucoup en ont obtenu de bonnes.

Comme le temps pressait, on voulait juger de l'écriture d'après celle que devait offrir la dictée dont on va parler bientôt : on n'a pas pu le faire. La plupart des élèves, forcés de songer à la manière d'écrire les mots plutôt qu'à la forme des lettres, n'ont pu donner de bonnes écritures.

La phrase proposée pour l'exercice d'orthographe ne laissait pas que d'offrir bien des difficultés. On y avait, à dessein, fait entrer beaucoup de participes, écueil pour les étudians. (On a rapporté dans une feuille, qui est ci-jointe, le morceau qui a été dicté). Cependant il est des élèves que les difficultés n'ont point arrêtés, et qui ont montré des compositions exactes. Je dois encore citer en première ligne un élève de l'école israélite, le jeune Lazare Wogt, âgé de 10 ans, qui n'a fait aucune faute, pas même d'accentuation ni de ponctuation; le deuxième est Alexandre Schwartz, âgé de 13 ans, de l'école des Billettes; il n'a fait qu'une faute. Viennent ensuite les élèves Drezolle, de la Halle-aux-Draps; Lévi, de l'école israélite; Favarger, de l'école des Billettes, etc.

Pour l'arithmétique, il n'y avait pas moins de difficulté. En effet, ce en quoi les enfans réussissent bien, c'est

l'opération mécanique du calcul. Ils savent fort bien exécuter sur toutes sortes de nombres les opérations fondamentales, mais il ne faut leur demander aucune démonstration; leur intelligence n'est point encore assez développée pour en donner: ils ne peuvent pas non plus, la plupart, un problème leur étant proposé, trouver laquelle des quatre opérations il convient d'employer pour le résoudre, ou quelles sont celles de ces quatre opérations qu'il faut faire. Le problème qu'on a proposé, et qui est aussi rapporté dans une feuille ci-jointe, les a presque tous embarassés. Pourtant il en est trois qui ont pu le résoudre : Monneret, de l'école de la Halle-aux-Draps; Laugier, de l'école Duras; Vélu, de l'école de la rue Bergère.

Les exercices dont on vient de parler, ayant pris une grande partie de la journée, on a été obligé de passer rapidement sur le reste, le dessin linéaire et le chant. Dans la première des deux branches, les élèves Fauchet, de l'école St.-Jean-de-Bauvais, Monneret, de l'école de la Halle-aux-Draps, Laugier, de l'école de la rue de Sèvres, etc., etc., ont parfaitement réussi.

Enfin, quelques chants terminés par le *Domine salvum* et exécutés avec beaucoup d'ensemble et de justesse, ont montré que tous ces moniteurs qui, pour la plupart, ne s'étaient jamais trouvés ensemble, étaient également instruits, et de la même manière, dans cette branche d'enseignement.

Tels ont été les résultats de l'examen de cette année.

Pour l'année prochaine, il conviendra de choisir un autre local que la salle où se font les cours de l'école normale élémentaire, car elle était trop petite cette année.

Il conviendra peut-être aussi, les avantages des examens annuels étant reconnus, de réunir, à une autre époque de l'année, les monitrices générales, pour leur

faire subir aussi un examen, auquel le comité des dames voudrait peut-être bien assister.

Paris, le 1er. décembre 1827.

L'inspecteur des écoles élémentaires.

Signé SARAZAIN.

Phrases dictées aux moniteurs généraux des écoles élémentaires de Paris, dans l'examen du 15 *novembre* 1827.

On a réuni cinquante-un moniteurs pour leur faire subir un examen, et juger ceux qui ont le plus profité des leçons qui les ont formés. Chacun doit soutenir la gloire et la réputation de l'école où il est élevé, en appliquant dans ses réponses les bons élémens qu'il a reçus et l'instruction qu'on lui a donnée. La méthode d'enseignement étant la même, l'âge des enfans étant peu varié, et tous les maîtres étant censés être bons et zélés, il sera sûrement difficile aux examinateurs, disposés d'ailleurs à l'indulgence, de déterminer ceux des répondans qui se seront le plus distingués. Cette lutte n'est pas ordinaire, comme entre de simples élèves qui s'essaient à combattre; aujourd'hui, on a mis en présence de jeunes sous-maîtres, des moniteurs-généraux, qu'on a crus capables d'instruire les autres, et qui eux-mêmes se sont estimés dignes de l'emploi qu'ils ont accepté, et de la haute charge dont on les a honorés.

Problème d'arithmétique proposé aux moniteurs généraux des écoles élémentaires de Paris, dans l'examen du 15 *novembre* 1827.

Sept chasseurs ont dépensé chacun, en poudre et en plomb, 12 fr. 53 cent.

Pendant quelques jours de chasse, ils ont tué 139 pièces de gibier.

Ils sont convenus d'en manger 5 au dernier dîner, d'en donner 11 à leurs amis, et au garde-chasse le tiers du restant;

De vendre le reste à 1 fr. 7 cent. la pièce, et de partager ensuite le profit de la vente en portions égales, entre les 7 chasseurs.

On demande quel a été le produit de la vente, et le bénéfice de chaque chasseur, au-dessus de sa dépense en poudre et en plomb?

NOUVELLES DIVERSES,

EXTRAITES DE LA CORRESPONDANCE

Du Conseil d'administration.

Une lettre du comité pour l'amélioration de l'instruction élémentaire à Marseille, contient les détails suivans :

Le département des Bouches-du-Rhône est un de ceux dans lesquels le besoin d'améliorer les écoles se fait le plus sentir.

La méthode d'enseignement mutuel établie dans plusieurs communes en 1818, et comptant un grand nombre d'élèves, notamment à Marseille, a disparu de cette dernière ville et de quelques autres, et 193 élèves seulement fréquentent le petit nombre d'établissemens où on la conserve encore.

Dans les villes du département comme dans les hameaux, l'enseignement élémentaire est confié en général à des hommes de peu de capacité, et qui emploient des méthodes longues, traînantes, propres à faire perdre le temps aux enfans et à occasioner aux parens des frais d'éducation trop long-temps prolongés, et dont ils ne

sont nullement dédommagés par le peu de connaissances qu'on a communiquées à leurs enfans.

Vingt-trois communes, renfermant une population de 7,878 individus, manquent d'instituteurs. A la vérité, quelques-unes de ces communes sont trop peu importantes pour occuper un maître d'école; mais il en est plusieurs qui ont de 400 à 650 habitans, et il est déplorable que des populations de cette importance soient privées de tout moyen d'instruction.

Ce dernier mal, comme le plus puissant, est celui auquel nous avons cru qu'il fallait d'abord porter remède. Nous avons résolu de choisir des instituteurs propres à seconder nos vues, et de les envoyer dans les communes privées d'écoles. Nous pourrons ainsi opérer deux biens : d'abord donner des moyens d'instruction aux villages qui en sont dépourvus, et ensuite former comme une nouvelle génération de professeurs, amis des nouvelles méthodes, des saines idées et des bonnes mœurs. Les vingt-trois villages privés d'instituteurs ne seront pas seuls l'objet de notre sollicitude; il est d'autres populations qui, pour en être pourvues, ne sont guère plus heureusement dotées : leur envoyer des hommes plus capables, qui adoptent des méthodes préférables et sachent mieux répondre à la confiance des parens par leurs lumières et leur conduite, en un mot, réparer les pertes que l'enseignement mutuel a faites et tâcher de la mettre à même de faire de nouvelles conquêtes, tel sera le but de nos efforts, l'objet de nos travaux en ce qui concerne les autres points du département.

Tel est le plan de nos travaux. Pour leur donner un commencement d'exécution, nous nous proposons d'envoyer sous peu, à la plus peuplée des communes privées d'école, un instituteur qui nous paraît bien propre à seconder nos vues; mais comme la commune où nous voulons le placer est très-pauvre, elle ne peut guère lui

apporter en rétribution mensuelle que 400 à 450 francs, somme évidemment inférieure à ses besoins : pour obvier à cet inconvénient, nous lui avons promis un encouragement annuel de 150 francs. Nous nous trouverons souvent dans le cas de faire de pareilles allocations, les communes sans écoles étant en général au nombre des plus pauvres.

— Des détails satisfaisans, mais qui n'offriraient ici que des répétitions sans utilité, sont renfermées dans plusieurs lettres d'instituteurs des départemens, qui rendent compte des distrubutions de prix faites à leurs élèves. Nous citerons entre autres les distributions de prix des écoles de Portets (Gironde), d'Avesnes, de Lavalette et des Sables. Dans cette dernière, la cérémonie a été présidée par M. le sous-préfet, qui depuis très-long-temps n'avait pas visité l'école. Il paraît aussi que des personnes qui avaient, pendant plusieurs années, combattu la nouvelle méthode et entravé son introduction dans les communes du même arrondissement, sont revenues probablement par degrés, mais d'une manière soudaine en apparence, à des dispositions plus favorables, et qu'elles vont maintenant au devant de ce qu'elles avaient repoussé avec chaleur.

— Les états de situation transmis par différens instituteurs contiennent aussi des notes très-satisfaisantes sur la conduite morale des élèves. Nous mentionnerons entre autres celles de M. Gaudel, à Périgueux, et de M. Saillard, à Granville.

AMÉRIQUE DU SUD.

Extrait d'une lettre de M. Auguste Turot, *négociant français, actuellement à Mexico, à M.* Antoine Passy, *membre de la société d'enseignement élémentaire à Paris.*

Mexico, 24 septembre 1827.

A Xalapa, j'ai vu une école d'enseignement mutuel admirablement bien tenue par un Français qui se nomme M. Goyon; l'école a conservé toute la pureté de la méthode et ne laisse pas plus à désirer que la nôtre, quand elle existait à Gisors. Du reste, la ville lui donne un logement et 900 piastres; il en fait à peu près autant des élèves payans. La maison appartient à l'institution, et a été léguée, ainsi que les frais de premier établissement, par un particulier qui est mort avant d'avoir pu réaliser le projet de cette école; elle contient actuellement 250 à 300 élèves. Le maître m'a fait voir la différence des progrès des enfans qui n'avaient pas encore été à d'autres écoles, avec ceux qui avaient été commencés ailleurs. M. Goyon m'a dit que l'état de Vera-Cruz avait voté une somme annuelle de 30,000 piastres pour l'établissement des écoles dans les localités qui en seraient susceptibles.

Il n'en est pas de même à Puebla, où le clergé repousse avec succès la méthode; j'ai vu un des principaux administrateurs de cet état à mon passage, et il espère bien finir par réussir, mais il ne pense pas que ce soit avant deux ans, époque à laquelle la législature sera renouvelée.

REQUÊTE AUX DEUX CHAMBRES.

D'après l'article 68 de la Charte, les lois non abrogées par la loi fondamentale restent en vigueur comme lois du royaume jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

De ce nombre sont les lois ci-après : la première, des 13 et 14 septembre 1791 ; l'autre, du 1er. mai 1802 ; en voici les dispositions :

Loi des 13 *et* 14 *septembre* 1791.

« Il sera créé et organisé une instruction publique *commune à tous les citoyens*, gratuite à l'égard des parties d'enseignement *indispensables pour tous les hommes*, et dont les établissemens seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

Loi du 1er. *mai* 1802, art 1er.

« L'instruction sera donnée :

» 1° Dans des écoles primaires *établies par les communes ;*

» 2°. Dans des écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des maîtres particuliers ;

» 3°. Dans des lycées et des écoles spéciales entretenus aux frais du trésor public. »

Ces lois ont-elles été exécutées en ce qui regarde l'instruction primaire ? Les chefs de l'administration publique, ou ceux du corps enseignant, ont-ils pris les mesures nécessaires pour que le pays fût mis en jouissance du bienfait de ces lois ?... Il est triste de le dire ; depuis qu'elles ont été rendues, on ne s'est point avisé, ni l'autorité de les mettre à exécution, ni les administrés d'en réclamer l'effet, ni les citoyens de former aucune plainte sur l'oubli condamnable où elles ont été laissées. Et cependant il s'agissait du sort de l'état ! il y allait du repos intérieur, de la moralité, de la prospérité d'une nation

entière! et l'on restait chaque année indifférent à l'avenir d'un million d'individus nouveaux, qui apparaissent annuellement sur le sol de la France! Depuis trente ans la masse du peuple français a été renouvelée presque entière; et au lieu d'être instruite et dirigée, la plus grande partie de chaque génération nouvelle a été comme oubliée par l'administration, par les hommes publics, par la magistrature à qui est confié le dépôt des lois, par la nation elle-même! On a abandonné ses destinées au hasard des événemens, à l'effet des causes politiques, physiques et morales les plus compliquées, souvent les plus funestes (1)!

Dans cet intervalle de temps, à peine un individu sur trente a reçu le bienfait de l'éducation; comme si les autres eussent appartenu à une autre nature, à une autre condition, et eussent été jugés affranchis de toute obligation morale et religieuse, domestique et sociale.

Mais peut-être aura-t-on reconnu quelque vice caché dans la loi de 1791?

Dans ce cas, pourquoi la renouveler onze ans après? Pourquoi, la seconde année de la restauration, après 14 ans écoulés, une ordonnance célèbre de l'auguste fondateur de la Charte remet-elle encore cette loi en vigueur, ou consacre-t-elle au moins le principe? Pourquoi, sous trois gouvernemens aussi différens que ceux de ces trois époques, s'est-on accordé à reconnaître la justice de ce même principe, l'utilité indispensable de l'établissement? Il faut donc que la loi soit restée sans exécution par un motif indépendant de son mérite ou de ses inconvéniens; et on ne serait donc point fondé à soutenir que les administrations diverses qui ont régi la France depuis trente-six ans ont trouvé du danger à donner au peuple un certain degré d'instruction, approprié à toutes les conditions. Ainsi tombe le seul prétexte qu'on pourrait aujourd'hui opposer à l'exécution des lois du royaume, lois les plus importantes, lois vitales et fondamentales,

(1) Le zèle et les efforts généreux, mais isolés, que des Sociétés bienfaisantes ont déployés depuis treize ans, pour propager l'instruction populaire, n'en sont que plus dignes de reconnaissance et de respect.

lois qui sont le fondement, la garantie de toutes les autres.

Autre objection : l'expérience aurait-elle, par hasard, averti l'autorité qu'il fallait renoncer à l'établissement général des écoles primaires?

Non-seulement cette expérience n'a pas été faite quand la loi a été portée, ou quand on l'a renouvelée; mais elle n'a pas été même tentée une seule fois ; jamais on n'a pris la peine de soumettre la population française, non adulte, à l'essai d'une instruction commune, appropriée au besoin de tous : on ne l'a essayée ni une année, ni un mois, ni un jour.

En voilà assez pour montrer que ceux qui sont opposés de bonne foi à l'éducation universelle (s'il en existe) ne sauraient arguer, contre les lois qui la prescrivent, de ce qu'elles n'ont jamais été exécutées. Pour les autres adversaires, il est bien superflu de les combattre, parce qu'il sera toujours impossible de les convaincre.

Nous sommes donc contraints de chercher ailleurs la vraie difficulté, car il existe une difficulté réelle, et il est aisé de la pressentir. En ordonnant sur toute la surface de la France l'érection des écoles primaires, le législateur n'a rien disposé sur les moyens de les établir, il a laissé le gouvernement dépourvu de ressources et d'action ; or celui-ci a-t-il jamais pu se flatter de former soixante mille instituteurs et autant d'institutrices, ni de trouver soixante ou quatre-vingts millions tous les ans pour les consacrer à cette destination? On a toujours reculé devant cet obstacle; l'évidence prouve qu'il était alors insurmontable.

En est-on moins fondé à réclamer l'exécution des lois? Non, sans doute, si le but en est salutaire et le principe incontestable; s'il est vrai que l'on ne saurait acheter par trop de sacrifices l'amélioration des mœurs de toute la population, son bien-être et la prospérité du pays.

Mais aujourd'hui la question a bien changé de face : les deux mondes possèdent un moyen pratique, efficace, éprouvé par l'expérience, qui a déplacé la difficulté, ou plutôt l'a fait évanouir. Ce qu'on faisait en quatre ou cinq

ans, on le fait en deux ou trois; là où il fallait dix maîtres, un seul suffit; où l'on avait besoin de trois millions, il n'en faut plus qu'un. En outre beaucoup de localités qui n'auraient pu faire une modique dépense peuvent maintenant faire face à une dépense plus considérable.

Les communes, le trésor public, les associations bienfaisantes, les fondateurs et même les familles devenues plus aisées, venant à joindre leurs ressources, on pourra créer et soutenir aisément des institutions du 1er. degré, partout, sans exception, sauf à réunir au besoin les communes d'une trop petite population.

Plus de motifs, plus de prétexte à l'avenir pour éluder la loi. Il est temps qu'elle soit mise en pratique, observée et exécutée franchement sur toute la surface du royaume; il faut qu'aucun Français ne soit privé désormais du droit de lire les livres de sa religion et les lois de son pays.

Il est bien temps de faire cesser une incurie dont le déplorable résultat est d'amener tous les ans devant les cours d'assises, une grande partie des sept à huit mille individus qu'elles ont à juger, et la présence actuelle, dans les bagnes et les prisons, de près de trente mille condamnés aux travaux forcés, sans en compter quinze mille autres libérés, dispersés dans toute la France, et placés sous la surveillance de la haute police! Songeons à l'avenir de la patrie! rendons à l'homme sa dignité, au citoyen sa place, à tous nos semblables un droit sacré qu'ils tiennent de leur naissance et des lois du pays, et qu'ils ont reçu de Dieu même!

Par ces motifs, et dans le seul intérêt du bien et de l'ordre public, un simple citoyen se croit fondé à invoquer la sagesse et la prévoyance des Chambres, à réclamer l'exécution immédiate de la loi du 13 septembre 1791, et à demander qu'on prenne sans délai les mesures nécessaires à son entier accomplissement, jusqu'à ce que l'instruction primaire soit donnée dans toute l'étendue du royaume, à tous les jeunes Français des deux sexes.

Je répète ici le texte de la loi :

« Il sera créé et organisé une instruction publique
» commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des

» parties d'enseignement indispensables pour tous les » hommes (1), et dont les établissemens seront distribués » graduellement dans un rapport combiné avec la division » du royaume. »

Paris, 24 janvier 1828.

Un membre de la société pour l'Instruction Élémentaire.

ANNONCES DE LIVRES.

Gymnastique des jeunes gens, ou Traité des exercices propres à fortifier le corps, entretenir la santé et préparer un bon tempérament; 1 vol. in-18 orné de 33 planches; 2 fr. 50 c.; port, 50 c.

Calisthénie, ou *Gymnastique des jeunes filles*, Traité des exercices propres à fortifier le corps, entretenir la santé et préparer un bon tempérament; 1 vol. in-18 orné de 23 pl. gravées; 2 fr. 50 c.

Art de construire en cartonnage toutes sortes d'ouvrages d'utilité et d'agrément, avec 8 pl. gravées. 2 fr. et 2 fr. 25 c. par la poste.

Cet art n'est pas seulement un amusement fort attachant; il est aussi susceptible de donner les moyens de produire une foule d'objets d'utilité et dont l'acquisition coûterait souvent assez cher.

Art de fabriquer toutes sortes d'ouvrages en papier pour l'instruction et l'amusement des jeunes gens des deux sexes, avec 22 pl. gravées. 1 vol. in-18. 2 fr. 50 c. et 3 fr. par la poste.

Cet art ingénieux a pour but de faire connaître aux enfans et de rendre faciles les applications les plus ordinaires de la géométrie; remède salutaire contre la paresse et les jeux frivoles : il leur donnera de la dextérité dans les doigts et de la justesse dans le coup d'œil; il inspirera le goût du dessin et des arts agréables.

Tous ces ouvrages se trouvent chez Audot, libraire, rue des Maçons-Sorbonne, nº. 11.

(1) Il ne peut y avoir d'équivoque sur le sens de ces mots. LIRE, ÉCRIRE et COMPTER, voilà ce qui est de nécessité première pour tous les individus sans aucune exception, indépendamment de l'enseignement religieux, qui appartient aux ministres des différens cultes reconnus par la loi fondamentale. En faisant instruire la jeunesse, l'autorité aura un autre devoir à remplir, c'est de faire composer de bons livres mis à la portée du peuple.

PARIS.—IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, Nº. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. VII. — Avril 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 6 février 1828.

Le secrétaire du conseil général de la Banque de France, écrit pour annoncer que ce conseil a mis, comme les années précédentes, une somme de 2,000 fr. à la disposition de la Société. Des remercîmens sont votés à l'administration de la Banque.

M. Monod, pasteur de l'église réformée à Paris, transmet, au nom de la commission inspectrice des écoles du canton de Genève, divers ouvrages qui sont renvoyés au comité des méthodes.

Il est fait hommage à la Société de plusieurs ouvrages, entre autres de l'*Art d'apprendre à écrire, traduit de Carstairs*, et d'un écrit intitulé : *du Nombre des délits criminels, comparé à l'état de l'instruction primaire*.

Un grand nombre de nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste générale qui sera jointe à ce numéro.)

Le conseil entend divers rapports de ses comités, sur plusieurs objets qui avaient été renvoyés à leur examen. (Voyez ci-après ces rapports.)

Un membre appelle l'attention du conseil sur les dispositions bienveillantes de la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, au sujet de l'instruction primaire, et propose que des démarches soient faites auprès de S. Exc., pour établir des relations qui ne peuvent qu'être avantageuses à la cause de l'instruction populaire. Cette proposition est renvoyée à une commission qui fera son rapport dans la séance prochaine.

Séance du 20 *février* 1828.

Une lettre du comité de l'instruction élémentaire, de la Société de la morale chrétienne de Marseille, donne des détails sur l'état de l'instruction primaire dans le département des Bouches-du-Rhône, et demande l'envoi gratuit du Journal d'Éducation, ainsi qu'une collection des ouvrages couronnés. — Accordé.

M. Casimir Vanstryp, l'un des rédacteurs du Journal d'Agriculture des Pays-Bas, s'adresse à la Société, par l'intermédiaire de M. le baron de Mortemart-Boisse, pour lui communiquer son plan relatif à la propagation de la connaissance de la méthode de M. Jacotot. Renvoyé à une commission spéciale.

M. Gonnod, professeur au collége de Clermont-Ferrand, envoie un petit livre intitulé : *Tableaux et modèles d'exercices pour l'enseignement du latin*, en demandant que ce travail soit examiné par une commission. Le conseil, considérant que l'enseignement de la langue latine ne rentre pas dans les objets dont il a à

s'occuper, renvoie le travail de M. Gonnod à la Société des méthodes.

M. Rey, instituteur à Issoudun, transmet des renseignemens sur les classes qu'il dirige; celle des enfans compte 247 élèves, et celle des adultes 67.

M. Eusèbe Gorgeret adresse un exemplaire de son plan général d'instruction. — Renvoyé au comité des méthodes.

M. Geslin met sous les yeux du conseil une collection de 38 modèles d'écriture lithographiés, qu'il peut livrer à 10 c. la feuille et 3 fr. 50 c. la collection. — Renvoyé à une commission spéciale.

Un grand nombre de nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste générale.)

Le conseil vote des remercîmens à MM. les sociétaires qui ont contribué d'une manière si remarquable, par leur zèle et par leurs démarches, à l'augmentation du nombre des membres de la Société.

M. Bouchené Lefer annonce qu'il est chargé, par une commission composée du bureau et de quelques autres membres, de présenter au conseil un projet de mémoire destiné à être mis sous les yeux de M. le ministre de l'instruction publique. Ce mémoire est destiné à faire connaître, d'une manière sommaire, les obstacles qui s'opposent à la propagation de l'instruction primaire en France, et à demander la révocation de l'ordonnance du 8 avril 1824. La rédaction de ce mémoire est approuvée, et le conseil décide qu'il sera présenté au ministre par une députation composée du bureau. Il est décidé en même temps qu'une copie du mémoire sera transmise à M. le ministre de l'intérieur.

Séance du 5 *mars* 1828.

M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, écrit que son école continue de se maintenir dans une situation prospère; elle contient 275 élèves.

M. Bébian annonce qu'il fait en ce moment l'essai d'un procédé pour enseigner en même temps à lire et à écrire, et au moyen duquel un élève qui ne connaîtrait pas même une lettre, peut, après une vingtaine de leçons, écrire sous la dictée. — Renvoyé au comité des méthodes.

M. Beaurepaire, instituteur à Nangis, recommande à la Société un enfant nommé Leblanc, admis à trois quarts de bourse à l'école des Arts et Métiers, et dont le père n'a pas les moyens de payer le reste de sa pension. — Renvoyé à la Société de la morale chrétienne.

L'état de situation de l'école de St.-Jean-de-Latran présente, au 1er. mars, un effectif de 251 élèves.

M. B. Wilhem fait hommage de 12 *leçons hebdomadaires* de musique vocale, extraites de sa méthode à l'usage des élèves qui suivent le cours de musique sacrée, institué par les consistoires des églises réformées à Paris.

M. Taillandier communique une lettre d'après laquelle on paraît avoir l'intention de former une école à Chartres, si aucun obstacle ne vient s'y opposer.

M. Bouchené-Lefer annonce que la députation chargée de présenter à M. le ministre de l'instruction publique le mémoire adopté dans la précédente séance, a été accueillie, ce jour même, avec distinction, par S. Ex., qui a promis de seconder les efforts de la Société, et a témoigné ses regrets d'avoir trouvé, à son entrée au ministère, l'ordonnance de 1824, objet des réclamations de la Société. S. Ex. a promis d'examiner attentivement le mémoire qui lui a été présenté.

De nouveaux souscripteurs sont admis en grand nombre comme membres de la Société. (Voir la liste générale.)

On entend des rapports de divers comités. (Voir ci-après où sont insérés ceux qui offrent quelque intérêt général.)

Séance du 19 *mars* 1828.

Divers instituteurs qui dirigent des écoles dans les départemens, transmettent des renseignemens satisfaisans sur leurs établissemens. Quelques-uns font des demandes d'ardoises, de crayons et de livres; ces demandes sont renvoyées au comité des fonds.

M. Beaurepaire, directeur de l'école de Nangis, annonce que le jeune Leblanc, recommandé par lui dans la dernière séance, a été placé dans l'école des Arts et Métiers, par les soins de madame la comtesse de Ségur.

Les élèves de l'école de Granville écrivent collectivement pour remercier la Société des encouragemens qu'elle a plusieurs fois accordés à l'établissement où ils reçoivent l'instruction.

M. Huré, chef d'institution, annonce qu'il a l'intention de fonder une école d'enseignement mutuel dans sa pension, à St-Germain, et demande un maître remplissant diverses conditions qu'il indique.—Renvoyé au comité des maîtres.

M. Taillebois, maire de Meaux, présent à la séance, donne verbalement divers renseignemens sur la destruction de l'école d'enseignement mutuel de cette ville, et annonce qu'il ne sera pas possible de la rétablir, tant que l'ordonnance de 1824 continuera d'être en vigueur.

De nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste générale.)

On entend le rapport de la commission des fonds. Le total général de l'actif de la Société est aujourd'hui de 28,134 fr. 56 c.

M. le rapporteur annonce que M. Paul Dabrin, agent

de change, offre ses services gratuits pour toutes les opérations financières de la Société.

M. Renouard rend compte du résultat du troisième concours pour les livres élémentaires. Vingt-un mémoires ont été envoyés ; trois prix seront décernés. (Voir plus tard le rapport qui en sera fait en assemblée générale, et qui sera inséré dans le numéro prochain.)

M. Basset donne des détails sur les funérailles de M. le duc de la Vauguyon, président honoraire de la Société, auxquelles ont assisté plusieurs membres du conseil, et une députation des élèves des écoles de Paris. Il lit ensuite un discours qu'il avait préparé pour être prononcé sur la tombe de ce noble pair, et qu'il n'a pu lire ; attendu que sa famille avait exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé dans cette circonstance. Le conseil ordonne l'impression de ce discours. (Voir ci-après.)

On entend les rapports de plusieurs comités sur divers objets renvoyés à leur examen. (Voir ci-après ceux qui offrent quelque intérêt général.)

M. Basset annonce au conseil,

1°. Qu'une société de négocians du Havre a fondé, pour élever leurs enfans, une école d'enseignement mutuel : les leçons et les soins seront rétribués, et l'établissement sera préparatoire aux études classiques : un maître a été proposé ;

2°. Qu'un maître de pension de la ville de Meaux est décidé à résister à tous les obstacles, pour établir dans sa maison la méthode d'enseignement mutuel : un maître a été proposé ;

3°. Que mademoiselle Lachard, institutrice, rue du Pont-de-Lodi, est autorisée à établir chez elle une école de filles adultes, le soir, et que cette école ouvrira le 1er. avril ;

4°. Que l'école d'adultes de M. Delahaye, est telle-

ment remplie d'élèves, qu'il ne peut plus les admettre que par ordre d'inscription;

5°. Que l'on compte aujourd'hui à l'école normale, chez M. Sarrasin, 17 élèves-maîtres, et chez mademoiselle Lelièvre, 7 élèves-maîtresses;

6°. Enfin, que la jeune Carouge, ci-devant monitrice générale à la Halle, a été présentée à madame la marquise de Pastoret, pour remplacer la directrice de son école, qui se retire pour cause de maladie.

ACTES

Du Conseil d'Administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

RAPPORT

De la commission pour l'examen de l'ouvrage sur les écoles d'adultes.

MESSIEURS,

Vous avez déjà entendu un premier rapport de votre commission sur le travail que vous avez demandé à M. Basset, concernant les *écoles d'adultes*. L'auteur avait été invité à y joindre deux chapitres indispensables: l'un sur la méthode, et l'autre sur les frais que doit entraîner une école de cette espèce. On avait également prié l'auteur de séparer plusieurs articles, qui ne tenaient pas nécessairement au plan de l'ouvrage. Il s'est empressé d'exécuter ces utiles changemens. Aujourd'hui le manuel des écoles d'adultes est prêt à imprimer, et ce nouveau service, dû à notre respectable collègue, en

ajoutant à tous les titres qu'il possède à notre reconnaissance, sera un bienfait de plus pour les amis de l'éducation et de la morale. Ce ne sera certainement pas la nouvelle la moins intéressante à donner à la prochaine assemblée générale de la Société.

Le titre de cet ouvrage, depuis long-temps attendu, est : *Établissement et direction des écoles primaires gratuites d'adultes, du soir et du dimanche, pour la classe ouvrière;* il contient dix chapitres qui ont pour objet de décrire l'école d'adultes, le moyen de la fonder, le mobilier qu'elle exige, les frais de premier établissement et d'entretien, la méthode et les règlemens à suivre, les devoirs du maître et l'installation de l'école. L'écrit se termine par quelques pensées sur l'éducation du peuple. Ainsi, rien d'essentiel n'est oublié, et le dernier article n'est pas inutile (outre qu'il se lie bien au sujet), parce qu'il renferme des exemples pour la lecture et l'écriture, et que ces exemples sont des préceptes sur les devoirs des hommes adonnés aux professions laborieuses.

En vous proposant, messieurs, de donner votre approbation au travail de M. Basset, nous avons un devoir a remplir et nous nous en acquittons avec plaisir, c'est de rappeler les sacrifices que notre collègue a déjà faits pour la publication de plusieurs ouvrages utiles. Celui-ci a été demandé à la Société par ses correspondans ; il ne serait pas juste que l'auteur le fît imprimer à ses frais, comme il a déjà fait de six autres ouvrages. Nous pensons que l'ouvrage est digne d'être imprimé, et que vous devez consulter votre comité des fonds sur les moyens d'en obtenir la publication, sans qu'il en coûte rien à l'auteur, dans le cas où lui-même ne se chargerait pas de ce soin. Il semble que l'approbation donnée par la société, assurerait, surtout en ce moment, le succès du livre et le remboursement des frais.

Votre rapporteur demande la permission de concourir, quoique faiblement, à cette publication intéressante de la Société, en offrant les planches qui représentent les plans des écoles.

PERRIER; JOMARD, *rapp.*

RAPPORT

Au nom du comité des méthodes, sur un ouvrage de M. DUPONT *de Montpellier, intitulé: le Nouveau maître de Lecture.*

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre comité des méthodes l'examen de la seconde édition d'un livre de M. Dupont de Montpellier, et la demande de remplacer les tableaux de nos écoles, par ceux de cet ouvrage intitulé: *le Nouveau maître de Lecture.*

Si l'on admettait la prétention de l'auteur, non-seulement il faudrait renouveler tous nos tableaux; mais de plus les écoliers se verraient presque tous obligés de descendre d'une classe ou de deux, pour se mettre à portée de suivre le nouveau mode, et peut-être même il faudrait que ceux déjà un peu avancés, oubliassent ce qu'ils sauraient, non pas pour apprendre à lire mieux, mais à lire d'une autre manière. Nous sentons que ces inconvéniens ne devraient être comptés pour rien, si la méthode suivie jusqu'à présent dans nos écoles, était vicieuse et surtout bien inférieure à celle de M. Dupont, et que les élèves et l'établissement dussent trouver dans celle-ci une amélioration indispensable; mais il n'en est pas ainsi.

Le mode de procéder sur la division des syllabes; la manière de joindre les consonnes médiales à la voyelle

antérieure ou à la voyelle postérieure, la démonstration de l'inutilité de prononcer le nom particulier de chaque lettre, pour en faire une syllabe, indiqués dans cet ouvrage, sont sans doute très-avantageux, mais ils existent déjà dans nos écoles, au moins pour une partie des classes, M. Dupont l'a reconnu lui-même et en a témoigné sa satisfaction dans l'une de ses lettres.

Il y a dans cet ouvrage quelques autres innovations utiles et que nous aimons à reconnaître, telles que celle qui résulte d'une disposition particulière des mots employés dans ce tableau, et de ce que M. Dupont nomme son épellation. L'auteur a senti que la difficulté de la lecture ne provient pas, comme la plupart des maîtres l'ont cru, et comme nos tableaux primitifs semblent l'indiquer, du plus grand nombre de syllabe dont un mot est composé, mais de la duplication des consonnes avant ou après la voyelle, même dans un monosyllabe : ainsi les mots *strict*, *prompt*, sont beaucoup plus difficiles à lire, que les mots : *amabilité*, *générosité*. M. Dupont assure que l'expérience lui a démontré, qu'à l'aide de ses nouveaux tableaux, les élèves font des progrès plus rapides, et qu'ils sont susceptibles de faire ces progrès indépendamment des connaissances plus ou moins étendues des maîtres. Nous croyons à cette assertion ; mais, dans les circonstances actuelles, devons-nous ordonner l'adoption de ces tableaux dans nos écoles? Nous ne le croyons pas ; parce que quels que soient les avantages qu'ils renferment, le plus grand nombre existent dans ceux dont nous nous servons. D'un autre côté, la Société, et par suite le comité des méthodes, reçoivent continuellement d'excellens ouvrages, qui tendent à simplifier et à améliorer la manière d'apprendre à lire. Sans parler du projet de M. Gorgeret, qui a beaucoup de rapports avec celui de M. Dupont, nous citerons celui de M. Bourousse-Laforre, dont M. Francœur vous a fait

un rapport si favorable; celui de notre estimable collègue M. Bébian, que nous n'avons point encore examiné, mais dont nous sommes portés à bien augurer, d'après le talent connu, la véracité et la philanthropie de l'auteur.

Il est évident, messieurs, que si vous adoptiez de suite le livre et la demande de M. Dupont, il faudrait renoncer aux avantages des nouveaux ouvrages dont nous parlons, ou se décider à changer tous les six mois, ou tous les ans, et vos tableaux et votre méthode; instabilité qui serait peu convenable à notre but, et peu analogue à nos antécédens. Enregistrons toutes les améliorations qui nous parviennent, encourageons les auteurs à continuer de faire bien, appelons d'autres philanthropes à les imiter; et plus tard, bientôt sans doute, nous vous demanderons de vouloir bien charger vos comités des maîtres et des méthodes, en s'adjoignant les personnes qui se sont occupées de cette partie, d'examiner et de vous proposer s'il y a lieu de changer, d'ajouter, et d'améliorer et votre méthode et vos tableaux.

D'après ces considérations, nous regrettons de ne pouvoir vous demander d'adopter en ce moment, pour vos écoles, le *Nouveau maître de Lecture* de M. Dupont, mais nous avons l'honneur de vous proposer de remercier l'auteur de la communication qu'il vous a faite, de l'inviter à continuer de vous informer des succès qu'il obtiendra, et de déposer une édition de son ouvrage dans vos archives, ainsi que ses lettres, pour que nous puissions les consulter plus tard.

PERRIER, *rapporteur*.

RAPPORT

Sur les modèles d'écriture du M. Geslin.

Messieurs,

Les modèles d'écriture en lithographie présentés par M. Geslin, pour l'usage des écoles, nous paraissent convenir très-bien à l'objet pour lequel ils ont été exécutés : ils remplissent en effet toutes les conditions de l'enseignement et celles de l'économie. L'auteur a suivi les modèles adoptés par la Société, pour les règles et la forme de l'écriture; il a varié les exemples et il a approché, d'une manière remarquable, de la pureté de la gravure. Les différentes espèces d'écriture en gros, moyen et fin, ont chacune leurs modèles, en tout 12. Le prix et de 10 centimes l'un ; ce n'est guère que le tiers du prix des feuilles ordinaires gravées.

Ces observations s'appliquent à la partie de la collection qui se compose de cursive française, c'est-à-dire, de l'écriture *adoptée par la Société;* mais non aux modèles d'anglaise, ronde et bâtarde, que l'auteur a fait entrer dans son travail, mais qui se vendent séparément.

Les modèles sont exempts du défaut qu'on reproche aux cahiers d'écriture, c'est-à-dire la complication de traits et d'ornemens qui les renchérissent beaucoup sans aucune utilité. Les sujets sont écrits simplement et avec netteté : cette pureté d'exécution est le plus bel ornement des tableaux. Nous ne ferons qu'un reproche à l'auteur, c'est d'avoir changé la pente dans plusieurs modèles; mais il sera aisé de les refaire par la suite. En résumé, ce travail est une application bonne et utile de la lithographie, et nous concluons à ce que la Société donne son approbation particulièrement *aux douze modèles de cursive française,* conformes à l'écriture qu'elle a adoptée.

Basset ; Cte. de Lasteyrie.

DEUXIÈME RAPPORT

Sur la méthode de tenue des livres en partie double;
par M. Coffy.

Messieurs,

Le 21 février 1827, vous avez décidé qu'on ferait, dans une des écoles de Paris, l'essai de la méthode proposée par M. Coffy, pour l'*enseignement de la tenue des livres en partie double*. Cet essai a eu lieu dans l'école de Duras, dirigée par M. Demoyencourt, sous l'inspection d'un membre du comité des méthodes.

Les leçons ont commencé le 1er. mai et ont continué jusqu'au 11 juin 1827, à raison de trois par semaine, ce qui a fait en tout 18 leçons, d'une heure chacune. Les élèves de M. Demoyencourt, confiés à M. Coffy, étaient au nombre de six; deux seulement ont été présens à toutes les leçons; ils appartenaient à la 8e. classe de lecture, d'écriture et de calcul. Pour les instruire, M. Coffy n'a employé que son tableau synoptique.

C'est au milieu de l'expérience que j'ai assisté aux leçons de cet habile professeur. Les réponses des quatre élèves, alors présens, m'ont convaincu qu'ils comprenaient très-bien ce qu'ils expliquaient, et que le jugement y avait une part bien plus grande que la mémoire. M. Demoyencourt a secondé M. Coffy avec un zèle que je ne puis passer sous silence. N'ayant aucune connaissance de la tenue des livres, il a voulu suivre, comme élève, les leçons de M. Coffy, dont la clarté et l'enchaînement l'ont frappé, et ne lui ont laissé aucun doute sur les succès de cette nouvelle application de l'enseignement mutuel.

Sans doute les élèves ont montré de l'intelligence et de la bonne volonté; mais si ces heureuses dispositions

n'eussent pas été secondées par une bonne méthode, elles n'auraient certainement pas produit les résultats que votre commission a été appelée à juger.

C'est le 14 juin dernier qu'elle s'est assemblée dans le local de la Société, pour procéder à l'examen des six enfans instruits par M. Coffy. Les questions des membres de la commission ont porté principalement sur la théorie de la tenue des livres, à laquelle les élèves avaient consacré 16 heures sur 18. Malgré la crainte que leur causait cette épreuve et l'hésitation bien naturelle qui en était la suite, les réponses ont été généralement satisfaisantes : quoiqu'ils ne se fussent occupés de la pratique que pendant 2 ou 3 heures, les deux élèves les plus avancés, Ernest Levasseur et Laugier, parvinrent à exécuter sur le *tableau synoptique* quelques opérations assez compliquées, qui leur avaient été proposées par ceux de nos collègues les plus familiarisés avec la tenue des livres. Des cahiers que ces enfans avaient rédigés sans *aucun secours*, achevèrent de prouver qu'ils avaient bien compris les principes d'un art dont la pratique exige plus de réflexion qu'on ne semble le penser. Malgré le désir de plusieurs membres du conseil, votre commission ne vous demande pas, quant à présent, d'introduire dans les écoles gratuites l'étude de la tenue des livres ; mais elle pense que vous reconnaîtrez avec elle que, parmi les auteurs qui se sont occupés de cet enseignement, M. Coffy est un de ceux qui en ont exposé les principes essentiels de la manière la plus simple et la plus méthodique, le premier qui l'ait mis à la portée de l'intelligence des enfans.

En conséquence, votre commission vous propose d'approuver le présent rapport, et d'ordonner qu'il soit inséré en entier dans le journal de la Société.

Le secrétaire du comité des méthodes, rapporteur,

A. Michelot.

DISCOURS

De M. Basset, *à l'occasion des funérailles de feu M. le duc de* la Vauguyon, *pair de France, président honoraire de la Société.*

« Si je ne consultais, dans cette cérémonie funèbre, que les souvenirs précieux de l'honorable amitié que m'a depuis long-temps témoignée M. le duc de la Vauguyon, je me retrancherais dans l'égoïsme de mes sentimens particuliers, et, au lieu de peindre la douleur de sa famille et les regrets des personnes qui ont eu le bonheur de la connaître, je ne m'occuperais que de la perte que je fais. Mais je dois m'oublier pour remplir un devoir.

» Il n'entre pas dans ma pensée de présenter ici le tableau de ce qu'a pu avoir d'intéressant la vie d'un grand seigneur, commencée dans les faveurs, la puissance et les grandeurs de l'ancienne cour; continuée avec un beau et loyal caractère, à travers les plus grands orages politiques; et que vient de terminer en sage, à l'âge de 82 ans, ce membre distingué de la chambre héréditaire, ce doyen des chevaliers des ordres du roi, un de ses plus fidèles sujets, et qui emporte avec lui l'estime et la vénération publiques.

» C'est à l'histoire à consigner dans ses archives les noms sans tache des hommes qui, par la pratique des plus belles vertus et des talens, ont su combattre les événemens ou leur céder en restant toujours fermes dans leurs principes. C'est à elle à apprendre à la postérité la carrière militaire de M. le duc pendant sa jeunesse, à dire le bien qu'il a fait et celui qu'il a voulu faire à la France et aux Bourbons, soit comme menin du plus ver-

tueux et du plus malheureux des monarques, soit comme ambassadeur en Hollande et en Espagne; soit comme ministre d'état.

» Ce que nous pouvons au moins proclamer à haute voix dès aujourd'hui, et ce que l'opinion générale confirme, c'est que dans ses pensées, ses paroles, ses écrits et ses actions, M. de la Vauguyon ne s'est jamais écarté du respect dû à la morale et à la religion, de son inviolable attachement à la famille régnante, de son ardent amour pour son pays et pour les lois constitutionnelles qui le gouvernent.

» Si donc je hasarde quelques mots, ce n'est pas non plus pour parler de la noblesse de son âme, des qualités de son esprit, ni de ses vertus privées, mais pour montrer et laisser à l'imitation des personnes de son rang, un des traits de cette philanthropie chrétienne que sa modestie avait soin de cacher; c'est pour déposer sur sa cendre le tribut de respect et de reconnaissance d'une société respectable dont il était membre et avec laquelle il travaillait au bonheur du peuple, en travaillant pour son éducation et son instruction.

» En 1819, M. le duc, bien persuadé que le peuple est attaché aux bons principes, à son pays, à ses souverains et aux lois, dans la proportion des lumières qu'on lui donne, non-seulement a accepté la présidence d'une association bienfaisante dont les vues étaient en harmonie avec les siennes, mais encore il a poussé le zèle jusqu'à partager assidûment ses travaux d'administration. Les discours remarquables qu'il a prononcés dans différentes occasions, sont tous empreints de cette teinte de philosophie pure, qui met toujours en avant le bonheur et la gloire nationale, et même ce bonheur du peuple qu'il ne peut obtenir que de l'éducation.

» Ce digne président, en fonctions jusqu'en 1821, est resté président honoraire jusqu'à sa mort, toujours ac-

tif ami de ses collaborateurs et prodigue envers eux de ses conseils et surtout de ses vœux. Jamais il ne m'a abordé sans me faire sa question de prédilection : *Comment vont nos écoles?* Souvent chagrin, dans ces derniers temps, des disgrâces éprouvées par les établissemens d'instruction primaire dans la province, il aimait à trouver des consolations dans la permanence et les succès des écoles de Paris et du département de la Seine. « Notre » méthode d'enseignement mutuel, me disait-il encore » dernièrement, est trop supérieure aux autres, pour » que bientôt le gouvernement ne la répande pas sur la » surface de la France; et tout le monde y gagnera. »

» Cher et noble pair, protecteur des enfans indigens, reçois par ma bouche les sincères remercîmens de ceux au moins qui sont ici présens; puisque ces innocentes créatures ne peuvent t'offrir que le langage muet du sentiment, puisqu'ils ne peuvent dans ce douloureux moment que sentir et pleurer, souffre qu'ils joignent leurs larmes aux regrets de tes anciens confrères et au dernier adieu de ton ancien ami. »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Lettre de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, à la Société pour l'instruction élémentaire.

Paris, le 28 mars 1828.

Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois et les mémoires que vous y avez joints, sur l'état de l'instruction élémentaire dans les différentes contrées du royaume.

Vous vous êtes adressés au Ministre de l'instruction

publique pour des encouragemens à obtenir et des modifications particulières à des mesures qui ont été prises.

C'est en effet à ce Ministre qu'il appartient plus spécialement de statuer sur l'objet de vos réclamations, et je ne doute pas qu'il ne le prenne en considération; de mon côté, je suis disposé à approuver ce que MM. les Préfets pourront faire pour seconder les efforts de votre société dans le louable dessein de rendre la jeunesse plus heureuse, en la faisant participer aux bienfaits d'une éducation proportionnée à ses besoins, et en l'attachant par le double lien de l'intérêt et de la reconnaissance, au trône et aux institutions qui en sont émanées.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur,

DE MARTIGNAC.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES.

Extrait d'une lettre de M. ROUFFIA, *datée de Perpignan, le* 23 *février* 1828.

Souffrez, Messieurs, que je vous transmette quelques observations que j'ai été dans le cas de faire dans la Catalogne, que j'ai parcourue dans tous les sens.

Dans ce pays où tout est assez mal organisé, l'instruction primaire est pourtant communément répandue. Dans le plus petit village, j'ai trouvé des écoles entretenues aux frais de la commune. Là, l'enfant du pauvre, confondu avec celui du riche, apprend à lire, à écrire et à calculer. Dans les endroits où la population est plus considérable, il existe, indépendamment de l'école com-

munale, des institutions plus relevées, où on enseigne les principes de la langue latine. Les maîtres de celles-ci sont payés par les élèves. A Puicerda, l'école Pie, ainsi nommée dans le pays, forme d'excellens sujets; elle est tenue par des moines qui se sont voués à l'enseignement. Beaucoup de jeunes gens de la Cerdagne française, y vont faire leurs classes. Cette école diffère de nos écoles chrétiennes, en ce que dans la première on enseigne le latin jusqu'à la philosophie, tandis que dans les autres, les élèves ne reçoivent que l'instruction primaire.

A la Seu d'Urgell, siége épiscopal, il y a un grand et petit séminaire et deux écoles de *prima educasion* (instruction primaire); j'ai visité ces deux écoles, dont l'une est communale et l'autre *payante*. L'instituteur qui dirige celle-ci a de l'intelligence et est un tant soit peu sorti de la route commune. Je lui parlai de la méthode d'enseignement mutuel, je lui dis les avantages que les maîtres et les élèves en retirent. Il parut les apprécier, et il devait hâter le moment de se rendre à Barcelone pour s'y pourvoir de tout ce dont il avait besoin. Je l'adressai à M. Pla que j'ai formé dans le temps et qui a établi dans cette ville une très-belle école d'après la nouvelle méthode. M. Pla a traduit en castillan tous nos tableaux de lecture. J'ai lieu de croire que l'instituteur de la Seu d'Urgell a déjà depuis long-temps établi sa nouvelle école, parce que loin d'être contrarié dans cette entreprise, il y a été au contraire fortement engagé par des ecclésiastiques très-recommandables que je voyais souvent et auxquels j'avais aussi fait le tableau des avantages incontestables de l'enseignement mutuel. Si j'avais fait un plus long séjour dans ce pays, je me serais fait un plaisir de guider cet instituteur et de l'aider à organiser son école; mais rappelé au quartier général, je ne pus consommer l'œuvre que j'avais si bien commencée. Un

pareil désagrément m'arriva à Granollers, petite ville charmante située dans un très-bon pays dont les habitans sont généralement riches. Là, je trouvai un prêtre entouré de cent cinquante enfans au moins, se donnant une peine infinie pour leur enseigner à lire, à écrire, et un peu de calcul aux plus avancés. Ces derniers faisaient lire les commençans. Je m'empressai de lui parler de nos nouvelles écoles, des progrès rapides que les enfans y faisaient, du peu de peine que prenaient les instituteurs, enfin de tous les avantages qui résultaient d'une méthode si simple et si ingénieuse. Ce que je lui disais lui paraissait si extraordinaire qu'il ne voulait pas y croire; mais il me fut très-facile de le convaincre, et il fut tellement enthousiasmé de tout ce qu'il venait d'entendre, qu'il se mit en devoir aussitôt de demander à la Junte l'autorisation d'établir une école *mutua*, et les secours en argent suffisans pour le matériel. Je fis quelques démarches auprès du bailli, qui était bien disposé à accueillir la demande du P. Joseph à qui je donnai aussi l'adresse de M. Pla de Barcelone; après deux mois de séjour à Granollers, j'en suis parti, laissant, à mon grand regret, les choses dans le même état où je les avais trouvées. Je ne puis point vous assurer si l'école a été établie. Si elle l'a été, la méthode se sera bientôt propagée dans tout le *Vallès* qui est un pays très-populeux. Granollers attirant un monde infini, à cause de deux grands marchés qu'il y a par semaine, était le lieu le plus propre pour l'établissement de la première école.

J'entrai à Barcelone le 4 novembre 1823, avec la division Curial. Peu de jours après, j'appris qu'il existait dans cette ville grand nombre d'écoles, dont deux d'après la méthode d'enseignement mutuel. Je les visitai toutes deux. L'une était dirigée par M..... et l'autre par M. Pla, qui est cet instituteur dont j'ai parlé ci-dessus. La première, suivie par environ quatre-vingts élèves,

n'offrait rien d'extraordinaire. Le directeur s'était relâché sur la méthode, qu'il ne suivait pas ponctuellement et à laquelle il avait fait subir des modifications. L'école de M. Pla était fréquentée par plus de cent élèves ; elle était bien située et j'y trouvai des élèves assez avancés. M. Pla enseignait de plus le latin aux élèves les plus forts. Il se proposait d'enseigner le dessin linéaire et même la musique d'après les nouveaux procédés. M. Pla jouit de beaucoup de considération dans Barcelone, son école est suivie par des enfans des meilleures maisons. Chaque élève lui paye une rétribution mensuelle de 5 piècettes. M. Pla a approprié à la langue espagnole tous les tableaux de lecture, d'arithmétique, etc., et je crois même qu'il est le traducteur de Simon de Nantua et de deux ou trois autres ouvrages couronnés par votre Société.

Il serait trop long, Messieurs, de vous entretenir des écoles des autres communes où j'ai séjourné ; je me bornerai à vous dire que le peuple catalan qui est le plus industrieux de l'Espagne, ne néglige rien pour donner l'instruction à la jeunesse ; que les autorités municipales font des sacrifices pour appeler des maîtres dans leurs communes ; que les écoles ne manquent pas, mais bien les bonnes méthodes. Elles sont à peu près les mêmes partout. L'école de la Seu d'Urgell est la seule qui se soit écartée de la routine ; en voici la preuve : pour la classe d'arithmétique, par exemple, les élèves sont formés par sections. Le maître propose une règle, un élève, que j'appellerai moniteur, commence l'opération à haute voix et en chantant. Il énonce, par exemple : 4 et 4 font 8. Tous les autres enfans répondent sur le même ton et en chantant aussi, 4 et 4 font 8, et ils écrivent le résultat : par ce moyen tous les élèves sont obligés de suivre le moniteur et de faire la règle. Le maître s'assure si tous les élèves ont suivi. Cette méthode d'opérer m'a paru

assez bonne, mais elle ne peut être que très-fatigante pour les enfans.

Dans le mois de janvier 1825, me trouvant à Barcelone où je fus licencié ainsi que tous les autres employés, des personnes de considération m'engagèrent d'une manière pressante à établir dans cette ville une école française d'après la méthode nouvelle. Je ne jugeai pas à propos de me rendre à leurs instances, quoique les avantages qu'ils s'engageaient à me faire fussent au-dessus de ce que je pouvais attendre à Perpignan, où cependant je me rendis quelques mois après et où j'ouvris, non sans beaucoup de difficultés, une école d'enseignement primaire du 1er. degré. J'avais été directeur d'une école d'enseignement mutuel, et ce titre fut sans doute cause des difficultés que j'eus à surmonter. Mon intention avait été d'abord d'établir mon école sur le pied de celle que j'avais trois ans avant dirigée; je fus obligé de renoncer à mon projet, qu'un grand nombre de personnes auraient désiré de me voir mettre à exécution. Cependant je me suis servi, autant qu'il m'a été possible, des tableaux de lecture. Je m'en suis bien trouvé, puisque dans très-peu de temps des enfans très-jeunes sont parvenus à lire très-bien. J'ai suivi aussi les principes d'écriture adoptés par votre Société. J'en ai obtenu des résultats on ne peut pas plus satisfaisans. Malgré toutes les difficultés que j'ai rencontrées dans le principe, j'ai eu le bonheur de faire distinguer mon école de celles qui sont établies depuis long-temps dans cette ville, aussi ai-je obtenu l'année dernière 50 fr. à titre d'encouragement sur la somme de 150 fr., accordée par M. le ministre de l'instruction publique au département des Pyrénées-Orientales.

Mon école est composée de 45 élèves, dont 5 ne payent aucune rétribution; et quoique mon local soit susceptible de contenir de 90 à 100 enfans, je suis forcé d'en refuser

chaque jour. Je sens maintenant plus que jamais, par la peine que je prends, combien la méthode d'enseignement mutuel l'emporte sur la méthode ordinaire. Le moment sera-t-il arrivé où je pourrai établir mon école d'après la méthode perfectionnée, qui autrefois avait opéré sous ma direction de si grands prodiges? J'en doute : car les oppositions que j'ai rencontrées existeront encore, tant que les instituteurs seront assujettis à soumettre, tous les ans, leur diplôme au visa de monseigneur l'évêque, qui proroge par cette formalité l'autorisation d'enseigner jusqu'à l'année d'après. Il suit de là que cette autorisation peut m'être retirée, si j'enseigne d'après un mode qui est réprouvé dans ce pays, lors même que je serais autorisé par le ministre de l'instruction publique à l'adopter.

S'il m'a été agréable, à mon retour d'Espagne, et après trois ans d'absence, de revoir mes anciens élèves déjà grands, de les voir, par un sentiment de reconnaissance, accourir sur mes pas, il ne m'a pas été moins flatteur d'apprendre de leurs maîtres (car tous ces jeunes gens étaient en apprentissage), qu'ils remplissaient très-bien leur tâche, qu'ils étaient intelligens, soumis et appliqués. Ceux qui servent le Roi sont déjà sous-officiers. Mon ancien moniteur général, Tixador, est fourrier dans un des régimens de la garde. Lassalle, qui reçut de S. E. le ministre de l'intérieur, une médaille pour avoir sauvé un homme qui se noyait dans la mer, est sergent-major de voltigeurs dans le 60e. de ligne. Ce jeune homme est très-instruit sur ce qui concerne son état, et particulièrement sur la partie administrative. Canavy est sergent dans le même régiment; ils sont tous les deux enrôlés volontaires; ils ont fait la campagne de 1823, où ils se sont distingués. Ces deux jeunes gens feront leur chemin. Lassalle est fils d'un ancien capitaine de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis. Canavy est

fils d'un notaire très-estimé. Leurs pères sont morts il y a long-temps.

Je vous annonce avec plaisir que d'après les renseignemens qui viennent de m'être demandés par le maire de cette ville, j'ai lieu de croire au prochain rétablissement de l'école d'enseignement mutuel, qui serait aux frais de la commune. Il n'a été bruit ces jours-ci, dans la ville, que de cette institution dont les habitans avaient su apprécier les bienfaits.

D'un autre côté, des ordres ont été donnés pour créer une école à l'instar de celle de M. Dupin; déjà M. le chevalier de Basterot, ingénieur du département, professeur de l'école gratuite de dessin, est chargé de faire un rapport sur les moyens de former cette école, et qui plus est, d'approprier un local qui a été acquis l'an dernier par la commune pour cette école et pour celle d'enseignement mutuel. J'ai remis à M. de Basterot, qui m'en fit la demande au nom de M. le préfet, la méthode pour l'enseignement du dessin linéaire; j'y ai joint une collection de modèles qui m'appartenait, ainsi que la méthode de M. Francœur.

L'école militaire qui avait disparu en même temps que la mienne a été rétablie depuis environ 18 mois. Les 40ᵉ. et 43ᵉ. régimens de ligne y envoient leurs soldats et enfans de troupe. L'officier directeur de l'école du 43ᵉ, a été formé par moi en 1819 : c'est un sujet distingué; aussi, remarque-t-on, dans son école des progrès extraordinaires. Les enfans de troupe de ce régiment sont très-avancés. Le 40ᵉ. avait déjà ouvert son école à Figueras; je cédai l'année dernière au sous-officier chargé de la direction de cette école, des crayons, des tableaux de lecture, d'écriture et d'arithmétique, que j'avais fait venir dans le temps de Paris, et qu'il lui eût été impossible de se procurer ici. Je lui fournis des renseignemens touchant l'organisation et la direction de son école.

« Lorsqu'il se passera ici quelque chose de nouveau, digne de fixer votre attention, je m'empresserai de le porter à votre connaissance.

J'ai, etc.

Signé Rouffia. »

RAPPORT ET ORDONNANCE DU ROI

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Rapport au Roi.

« Sire,

» L'enseignement primaire est l'un des objets les plus dignes de la sollicitude de Votre Majesté. L'expérience prouve qu'il est utile de confier la surveillance de cet enseignement à des réunions locales de personnes notables, dont les avis puissent éclairer les dépositaires de l'autorité royale, et préparer les décisions qu'ils doivent rendre dans cette matière. Il est nécessaire que l'enseignement primaire soit religieux. Il faut donc que la surveillance à laquelle on le soumet soit organisée de telle manière, que les supérieurs ecclésiastiques y prennent une part efficace.

» D'après ces principes, Sire, j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'établir pour les écoles primaires catholiques, des comités de surveillance composés de neuf membres, dont trois, y compris le président, seront choisis par l'évêque diocésain. Tout ce qui concerne la nomination des instituteurs, leur révocation et la discipline de l'enseignement primaire, sera soumis à la délibération de ces comités. Leurs avis seront adressés à l'autorité universitaire, chargée de prononcer.

» Ce régime, Sire, se rapproche beaucoup de celui qui avait été établi par les ordonnances des 29 février 1816 et 2 août 1820, et qui a été changé par celle du 8 avril 1824. Mais les ordonnances de 1816 et de 1820 m'ont paru susceptibles de diverses améliorations ; j'ai cru devoir introduire ces améliorations dans le projet que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté, et je la supplie de permettre que je les signale à son attention.

» Les intérêts de la religion n'étaient pas suffisamment représentés dans les comités de surveillance, sous l'empire des ordonnances de 1816 et de 1820, d'après lesquelles un seul des membres de ces comités ap-

partenait au clergé. Votre Majesté, en déférant à l'évêque diocésain la nomination du président et de deux notables, assurera la salutaire influence des ministres des autels.

» La disposition de l'ordonnance du 29 février, portant que chaque école a pour surveillans spéciaux le curé et le maire de chaque commune, continuera d'exister, comme toutes celles de la même ordonnance auxquelles il n'est pas dérogé ; mais il me paraît utile de déclarer que l'évêque diocésain aura le droit de visiter ou de faire visiter les écoles lorsqu'il le jugera convenable.

» Jusqu'ici les règlemens n'avaient exigé des candidats qui se présentaient pour obtenir des brevets de capacité, aucune attestation relative à leur instruction religieuse. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'établir cette importante garantie.

» Vainement les maîtres les plus habiles travailleraient-ils avec les secours des meilleures méthodes à développer les intelligences, si la religion ne venait en même temps former les cœurs, calmer les passions, et plier les volontés à l'accomplissement des devoirs de toute nature. L'enseignement religieux et l'enseignement humain doivent se prêter un mutuel secours dans un bon système d'éducation ; ils sont inséparables.

» L'ordonnance de 1816 avait établi un comité par canton. Cette disposition, trop absolue, présentait des inconvéniens. L'expérience a prouvé que, dans quelques cantons, il était difficile de composer ces comités d'une manière convenable. D'ailleurs, s'il importe que l'autorité surveillante ne soit placée loin des personnes surveillées, il ne faut pas non plus qu'elle en soit assez rapprochée pour subir l'influence des préventions locales. D'un autre côté, il est des arrondissemens trop étendus et trop peuplés pour qu'un seul comité y soit suffisant. Votre majesté jugera peut-être qu'il est sage d'adopter un moyen terme, en posant comme règle générale qu'il doit y avoir un comité par arrondissement, mais en admettant comme exception la faculté d'en établir plusieurs, selon les besoins et les circonstances, et en décidant que le comité pourra nommer un ou plusieurs inspecteurs gratuits.

» L'ordonnance de 1816 n'offrait pas aux instituteurs des garanties assez certaines de la stabilité de leur profession. Une décision du recteur suffisait pour leur enlever, non-seulement l'autorisation actuelle d'exercer, mais encore le brevet de capacité. Ce brevet forme leur titre : il établit leur aptitude, et par conséquent il constitue véritablement leur état. N'est-il pas conforme à l'équité et à la raison de décider qu'ils ne pourront en être privés que par un arrêté du conseil académique, précédé d'une instruction qui sera faite par le comité de surveillance et dans laquelle l'inculpé sera entendu ? Ne convient-il pas, en outre, d'ouvrir à ces instituteurs la voie du recours devant le conseil royal de l'instruction publique contre les décisions du conseil académique ? La carrière de l'enseignement exige tant de dévoûment et de sacrifices, que

ceux qui l'embrassent ont besoin d'être spécialement protégés contre l'arbitraire par une législation prévoyante. Des garanties analogues à celles que je viens d'indiquer existent en faveur de la plupart des membres du corps enseignant. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de faire participer les instituteurs à ce système paternel. Une telle disposition, en élevant la profession qu'ils exercent, doit nécessairement contribuer au perfectionnement de l'instruction élémentaire.

» Les écoles primaires des filles ont été jusqu'à présent soumises à une législation particulière. La direction de ces écoles est exclusivement confiée aux préfets. Elles ne participent ni aux avantages de la surveillance religieuse, ni à ceux du régime universitaire. Votre Majesté ne jugera-t-elle pas utile de leur appliquer les mêmes règles qu'aux écoles primaires de garçons?

» Le projet d'ordonnance ci-joint me paraît propre à seconder les vues bienfaisantes de Votre Majesté en faveur de l'enseignement primaire. Il remet en vigueur les ordonnances de 1816 et de 1820, sauf les modifications que je viens d'exposer, et il abroge les articles 8, 9, 10 et 11 de celle du 8 avril 1824. J'ai l'honneur d'en proposer l'adoption à Votre Majesté.

» Je suis avec un profond respect,

Sire,

» De Votre Majesté,

» Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

» *Le ministre secrétaire-d'état de l'instruction publique,*

» H. de Vatimesnil. »

ORDONNANCE DU ROI.

Charles, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Vu la loi du 10 mai 1806 qui établit, sous le nom d'Université, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout le royaume;

Vu les décrets du 17 mars 1808 et du 15 novembre 1811, les ordonnances du 29 février 1816, du 2 août 1820 et du 8 avril 1824;

Vu le mémoire de notre conseil royal de l'instruction publique,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique,

Considérant que la direction et la surveillance de l'enseignement primaire doivent être soumises à des règles qui concilient les droits de l'autorité civile avec les intérêts de la religion, et qui favorisent le perfectionnement de l'instruction,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

Art. 1er. Les ordonnances du 29 février 1816 et du 2 août 1820, concernant l'instruction primaire, seront exécutées dans tout le royaume, sauf les modifications qui suivent, en ce qui concerne les écoles catholiques.

2. Il sera formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, un comité gratuit pour surveiller et encourager l'instruction primaire. Néanmoins, notre ministre de l'instruction publique pourra, suivant la population et le besoin des localités, établir dans le même arrondissement plusieurs comités dont il déterminera la circonscription.

3. Chaque comité sera composé de neuf membres, savoir : un délégué de l'évêque diocésain, ou, à son défaut, le curé de la ville dans laquelle le comité tiendra ses séances; et, si dans cette ville il y avait plusieurs curés, le plus ancien d'entre eux; le maire de la ville, le juge de paix de la ville, ou si dans cette ville il y avait plusieurs juges de paix, le plus ancien d'entre eux; et six notables, dont deux à la nomination de l'évêque, deux à la nomination du préfet, et deux à la nomination du recteur.

Le comité pourra délibérer au nombre de cinq membres. Il sera présidé par le délégué de l'évêque ou par le curé. A défaut de l'un et de l'autre, il sera présidé par celui des membres qui sera le premier inscrit sur le tableau.

4. A Paris, il y aura un comité par arrondissement municipal. Chacun de ces comités sera composé ainsi qu'il est prescrit par l'article précédent.

5. Les six notables faisant partie des comités seront renouvelés par moitié tous les ans. Ils pourront être renommés.

6. Les comités se réuniront au moins une fois par mois, à un jour déterminé, et plus souvent, s'il est nécessaire. Ils pourront tenir leurs séances dans une salle de la maison commune.

7. Le comité désignera un ou plusieurs inspecteurs gratuits, qu'il chargera de surveiller l'instruction primaire et de lui faire connaître les résultats de cette surveillance.

8. Le comité nommera dans son sein un secrétaire qui tiendra registre des délibérations.

Le président correspondra, au nom du comité, avec le recteur de l'Académie. Il lui rendra compte de toutes les décisions du comité et des résultats de sa surveillance.

Chaque année, au moi de mai, le président fera connaître au recteur, par un compte ou tableau particulier, la situation de l'instruction primaire dans chacune des communes comprises dans la circonscription du comité.

9. Les brevets de capacité continueront d'être délivrés par les recteurs. Pour être admis à subir l'examen qui, aux termes de l'article 10 de l'ordonnance du 26 février 1816, doit précéder la délivrance desdits brevets, l'aspirant devra présenter au recteur de l'Académie ou à

l'examinateur délégué par le recteur, outre le certificat de bonne vie et mœurs exigé par ledit article, un certificat d'instruction religieuse, délivré par un délégué de l'évêque, ou, à son défaut, par le curé de la paroisse de l'aspirant.

10. A l'égard des frères des écoles chrétiennes et des membres de toute autre association charitable, légalement autorisée, pour former ou pour fournir des instituteurs primaires, le recteur remettra à chacun d'eux un brevet de capacité sur le vu de l'obédience délivrée par le supérieur ou le directeur général de ladite association, conformément à ce qui est prescrit par les ordonnances du 1er. mai 1822, du 11 juin, du 17 septembre et du 3 décembre 1823. Le recteur délivrera pareillement à chaque frère, l'autorisation d'exercer dans le cas prévu par l'article 12 de l'ordonnance du 8 avril 1824.

11. Toute demande à fin d'obtenir l'autorisation spéciale d'exercer les fonctions d'instituteur primaire dans une commune, sera soumise au comité dans la circonscription duquel se trouve cette commune. Le comité recueillera les renseignemens nécessaires sur sa conduite religieuse et morale, depuis l'époque où il aura obtenu le brevet de capacité. Il donnera son avis motivé et le transmettra au recteur, qui accordera ou refusera l'autorisation.

Les mêmes formes seront suivies dans le cas des articles 18 et suivans de l'ordonnance du 29 février 1816, qui accordent le droit de présentation aux fondateurs, associations ou communes fondatrices d'écoles.

12. Nul instituteur primaire ne peut recevoir d'élèves pensionnaires, sans en avoir obtenu la permission de notre conseil royal de l'instruction publique. Cette permission sera donnée après avoir consulté le recteur de l'Académie, et à la charge, par l'instituteur, de se renfermer strictement dans les limites que lui assigne son brevet de capacité.

13. Les instituteurs primaires ne pourront recevoir des élèves de différentes religions, sans en avoir obtenu la permission de notre conseil royal de l'instruction publique, qui statuera après avoir consulté le recteur de l'Académie, et prescrira en même temps les mesures convenables.

14. Dans les cas prévus par les deux articles précédens, le recteur prendra l'avis du comité, et le transmettra à notre ministre de l'instruction publique, avec son opinion personnelle.

15. Lorsqu'un instituteur primaire voudra quitter la commune où il exerce ses fonctions, et demandera l'autorisation d'exercer dans une autre, il ne pourra l'obtenir qu'en représentant un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par les autorités de la commune d'où il sort, visé et confirmé par le recteur de l'Académie ou par son délégué, et il sera fait mention de ce certificat dans la nouvelle autorisation spéciale qui lui sera délivrée. Cette nouvelle autorisation ne sera d'ailleurs délivrée

qu'après l'accomplissement des autres formalités ci-dessus prescrites. Dans les villes au-dessus de dix mille âmes, lorsqu'un instituteur voudra changer de demeure, il devra de même obtenir la permission du recteur, qui prendra à cet égard l'avis du comité.

16. En cas, soit d'infraction aux articles 11, 12 et 13, soit de toute autre faute grave, l'autorisation spéciale et même le brevet de capacité pourront être retirés. Le comité mandera l'instituteur inculpé, dressera procès verbal de ses réponses ou de sa non-comparution, et donnera un avis motivé qui sera adressé au recteur. En cas d'urgence, le comité pourra provisoirement ordonner la suspension, conformément à l'article 27 de l'ordonnance de 1816, et pourvoir provisoirement au remplacement de l'instituteur inculpé.

17. Le recteur pourra, selon les circonstances, retirer l'autorisation spéciale d'exercer, ou prononcer une simple suspension. Dans l'un et l'autre cas, sa décision sera exécutoire par provision.

18. Si le recteur pense qu'il y a lieu de retirer le brevet de capacité, il soumettra l'affaire au conseil académique, qui statuera après avoir entendu l'inspecteur chargé du ministère public.

19. Les décisions prises par les conseils académiques, dans les cas prévus par l'article précédent, seront sujettes au recours devant notre conseil royal de l'instruction publique. Le recours devra être exercé dans le délai d'un mois, à partir du jour où le recteur aura notifié la décision du conseil académique. Toute autre décision ou mesure relative à l'instruction primaire sera sujette au recours devant notre ministre de l'instruction publique.

20. L'évêque pourra, toutes les fois qu'il le jugera convenable, visiter ou faire visiter les écoles primaires de son diocèse.

21. Les dispositions de la présente ordonnance s'appliquent, tant aux écoles primaires des garçons qu'aux écoles primaires des filles.

22. Les articles 8, 9, 10 et 11 de l'ordonnance du 5 avril 1824 sont abrogés.

Les articles 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 de la présente ordonnance sont applicables aux écoles primaires protestantes.

Il n'est pas dérogé aux règlemens actuellement en vigueur relativement à l'organisation des comités de surveillance de ces écoles. Ces comités rempliront à l'égard desdites écoles les fonctions déterminées par les articles sus-énoncés.

23. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 21e. jour du mois d'avril de l'an de grâce 1828, et de notre règne le quatrième.

CHARLES.

BIBLIOGRAPHIE

Traité d'hygiène, appliquée à l'éducation de la jeunesse, par le docteur Simon (1).

L'auteur prend pour sujet de ses observations le jeune âge depuis la septième jusqu'à la vingtième année, c'est-à-dire pendant tout le temps qui est consacré à l'éducation. Après avoir fait connaître les lois du développement naturel du corps et de l'intelligence, il passe en revue tout ce qui a rapport aux divers états de l'atmosphère, à la salubrité des habitations, à la forme et à la matière des vêtemens, au genre de nourriture le plus convenable selon l'âge et la constitution des individus et selon les différentes saisons de l'année. Dans le chapitre des sécrétions, il traite avec détail de cette habitude funeste qui compromet la santé d'un si grand nombre de jeunes gens, il expose les dangers qui en dérivent et les moyens par lesquels on peut la combattre. Il fait ensuite l'énumération des avantages attachés à l'exercice du corps, à la gymnastique, que l'on peut regarder comme un des agens hygiéniques les plus propres à favoriser le développement régulier de l'organisation. Les derniers chapitres de cette partie de l'ouvrage du docteur Simon sont consacrés à des considérations importantes sur l'éducation des sens, sur les moyens les plus convenables pour donner aux facultés intellectuelles toute l'extension dont elles sont susceptibles, et enfin sur l'influence de l'habitude, de l'imitation, de l'émulation, des récompenses et des punitions.

Afin de compléter son travail et de n'omettre aucun point de ce qu'il est nécessaire de connaître pour pou-

(1) A Paris, chez Villeret et comp., rue de l'École-de-Médecine, n°. 13. Prix : 6 fr. 50 c.

voir surveiller ou diriger avec fruit l'éducation des jeunes gens, l'auteur présente dans la seconde partie un exposé succinct des maladies les plus communes à la jeunesse, et il indique en même temps les précautions qui peuvent les prévenir ou les combattre.

Nous pensons que l'ouvrage dont nous annonçons la publication, sera lu avec intérêt par les pères de famille et par les instituteurs qui pourront y puiser des renseignemens utiles pour assurer le succès de leurs soins, et nous le leur recommandons avec d'autant plus de confiance, qu'il est cité avec éloge par la plupart des journaux de médecine.

Manuel populaire ou résumé des principes et des connaissances utiles aux classes inférieures de la société; ouvrage qui a obtenu une médaille de la société pour l'instruction élémentaire, par Alphonse C...., *ancien élève de l'École Polytechnique.*

Cet ouvrage a été composé pour le concours ouvert par la société pour l'instruction élémentaire, en faveur du meilleur almanach populaire. Il est un des deux auxquels la société a décidé qu'il serait décerné une médaille; l'auteur y a fait divers changemens indiqués par la commission du concours, et en le publiant à cette époque de l'année, il en a modifié la forme, c'est-à-dire qu'au lieu de celle d'un almanach qui arriverait un peu tard pour 1828, il lui a donné celle d'un manuel qui ne peut jamais venir trop tard, puisqu'il ne contient que de bonnes choses, que d'utiles instructions. Nous le recommanderions vivement à nos lecteurs, si notre recommandation et nos éloges n'étaient pas complétement superflus, après l'honorable suffrage que ce petit livre a obtenu de la société sous les auspices de laquelle ce journal est publié.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, No. 4,
Place de l'Odéon.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. VIII. — Mai 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION
DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE,

Tenue le 20 avril 1828.

Extrait du procès verbal de la séance.

La Société pour l'instruction élémentaire, convoquée en vertu de l'art. 4 du titre IV de son règlement, s'est réunie en assemblée générale, le 20 avril 1828, dans la salle de la maison rue de Cléry, n°. 21, à une heure après midi.

Un concours de souscripteurs, dont le nombre s'est accrû de près de mille depuis le commencement de cette année, remplissait la salle et les tribunes. On distinguait parmi eux plusieurs personnages remarquables par leur rang, par leurs fonctions élevées, par leur mérite, et un assez grand nombre de dames.

Une exposition d'échantillons d'écriture, de dessin linéaire et de travaux d'aiguille ornait les murs de la

salle d'assemblée. On y remarquait les travaux des écoles de garçons de Saint-Jean-de-Beauvais, de la Place Saint-Antoine, de madame de Duras, de la Halle-aux-Veaux, de l'abbé Gaultier, ainsi que ceux des écoles de l'Église réformée et du Consistoire israélite de Paris.

Les écoles de filles de Paris attiraient surtout l'attention par la beauté et par le nombre des travaux exposés; nous citerons, entre autres, ceux des écoles de la Halle-aux-Draps, de la rue du Pont-de-Lodi, de Saint-Jean-de-Latran, des écoles luthérienne et protestante, et de celle des jeunes Israélites.

Parmi les travaux des écoles des départemens qui faisaient partie de cette exposition, on remarquait particulièrement ceux des écoles d'Amiens, d'Issoudun, de Nangis, et de l'école de jeunes filles de mademoiselle Mauvais, à Nanci.

A une heure un quart, M. le duc de Doudeauville, président honoraire, a occupé le fauteuil, et a ouvert la séance par un discours contenant l'expression des sentimens les plus généreux, de la plus pure philanthropie et du plus touchant dévouement en faveur de la cause de l'instruction populaire. Les paroles du noble et respectable pair ont excité dans l'assemblée un enthousiasme qui s'est manifesté par une triple explosion d'applausemens. (Voyez ci-après ce discours.)

M. Jomard a donné lecture de la liste des candidats présentés pour être admis comme membres de la Société. Leur admission a été prononcée, et leurs noms seront compris dans la liste générale dont l'impression est préparée.

Diverses pièces de correspondance ont ensuite été communiquées à la Société, qui en a ordonné le renvoi à son Conseil d'administration.

M. Basset a fait hommage de douze exemplaires de l'ouvrage qu'il vient de publier *sur l'établissement et la*

direction des écoles primaires d'adultes, du soir et du dimanche, 1 vol. in-12.

M. le colonel Amorôs, directeur des gymnases normaux et spéciaux du gouvernement, a offert trois exemplaires de la continuation de l'*Histoire du Gymnase normal militaire et civil*, 1 vol. in-8°.

La Société a ensuite entendu successivement :

Le rapport sur les travaux du Conseil d'administration pendant l'année qui vient de s'écouler, fait par M. le baron de Gérando, conseiller d'état, secrétaire général de la Société ;

Un rapport sur la situation financière de la Société, présenté par M. le colonel Coutelle ;

Un rapport sur le concours ouvert en faveur du meilleur almanach populaire, fait par M. Jomard, l'un des secrétaires ;

Enfin un rapport de M. Renouard, l'un des secrétaires sur le concours pour les livres élémentaires.

Ces quatre rapports, qui sont imprimés ci-après, ont excité le plus vif intérêt et ont été plusieurs fois interrompus par les applaudissemens et par les marques d'approbation de l'assemblée.

Les auteurs couronnés ont alors été appelés pour recevoir la médaille décernée par la Société, et elle a été remise par le noble président à ceux qui se sont présentés.

Sur la proposition de M. le secrétaire général, il a été voté par acclamation des remercîmens à diverses associations et à plusieurs personnes qui ont concouru au succès de l'instruction populaire.

La Société a accueilli de même par acclamation une autre proposition faite par M. le baron de Gérando, et ayant pour objet de faire une souscription particulière dont le produit serait exclusivement consacré à réduire au plus bas prix possible les livres couronnés par la

Société. « Il ne faut pas, a dit M. de Gérando, que ces livres ne coûtent rien, parce qu'on n'attache vraiment du prix qu'au livre qu'on a acheté; mais il faut qu'ils puissent être donnés à très-bon marché, afin qu'ils soient à la portée de toutes les bourses. » Nous reviendrons plus tard sur l'objet de cette proposition, et sur la suite qui y aura été donnée.

L'assemblée a été levée à quatre heures, au milieu des applaudissemens et de la manifestation de la satisfaction la plus vive.

DISCOURS

De M. le duc DE DOUDEAUVILLE, *président honoraire.*

MESSIEURS,

Dès l'introduction en France de l'enseignement mutuel, je m'en suis occupé avec intérêt, avec zèle, persuadé qu'il pourrait faire beaucoup de bien; il en a fait, il en aurait fait bien davantage, si nos desseins eussent été mieux connus et si des préventions très-peu fondées mais très-communes, dans des temps comme ceux-ci, ne s'y étaient pas trop souvent opposées.

N'avons-nous pas, avec cette méthode utile et appréciée dans beaucoup de pays, encouragé toutes celles qui nous paraissaient bonnes, et n'avons-nous pas multiplié, par une émulation bien entendue, celles même qui s'y montraient les plus contraires. Sous un Ministre qui en sent toute l'importance, nous redoublerons d'efforts et nous persévèrerons dans cette marche digne d'un gouvernement paternel et digne de nous.

En surmontant tous les obstacles par des soins aussi sages que constans, nous éclairerons sur nos intentions ceux qui ne nous connaissent pas, nous rassurerons sur

nos résultats ceux qui s'effrayent, nous engagerons tous les hommes honnêtes et raisonnables à envoyer à notre école normale, dont j'ai accepté la présidence peu exposée aux luttes de l'ambition, de bons jeunes gens qui pourront devenir d'excellens chefs d'école.

Nous chercherons par tous les moyens à former des enfans obéissans et respectueux, d'estimables pères de famille, des citoyens tranquilles, de vrais chrétiens, des sujets fidèles, de généreux Français et de monarchiques soutiens de nos institutions constitutionnelles.

Nous leur dirons que, dans nos écoles surtout, la première des sciences, ce sont de bons principes; la meilleure des leçons, ce sont de bons exemples; la véritable indépendance, c'est la soumission aux lois et à toute autorité légitime.

Nous leur dirons que la liberté est un des plus nobles attributs de l'espèce humaine, à qui le Créateur lui-même a accordé le libre arbitre

Mais nous leur dirons aussi que la licence n'est pas la liberté, et qu'elle en est au contraire la plus dangereuse ennemie.

Qu'il faut éviter avec sollicitude, avec prudence, de justifier de nouveau le mot d'un étranger célèbre en 1792, *que nous n'avions fait que traverser la liberté.*

Nous leur répèterons que les troubles civils sont aussi les ennemis les plus redoutables du commerce, des arts, des lettres, de l'agriculture, des travaux de tout genre et du bonheur, comme de la prospérité des empires.

Toutes les calamités qui, par des guerres étrangères, par des troubles intérieurs et par deux invasions consécutives, ont désolé pendant 30 ans notre belle patrie, leur parleront à cet égard plus éloquemment que nous.

Quant à moi, s'il m'est permis d'arrêter un moment

votre attention sur ma personne, j'oserai assurer que je serai toujours pénétré des mêmes sentimens qui m'ont réuni à vous depuis 1815, et m'ont fait, malgré quelques difficultés, conserver toutes mes places scientifiques, charitables, philanthropiques, etc., pendant que j'en occupais d'autres fort importantes.

Je me permettrai d'ajouter que je serai toujours animé du même désir du bien, qui m'a plus que jamais rapproché, depuis ma démission, de ces intéressantes sociétés, qui, sans bruit et sans éclat, font du bien sans s'en vanter, des efforts constans sans se fatiguer, et parfois des heureux sans exiger de reconnaissance.

Enfin, que rentré dans la vie privée dont je ne veux plus sortir, je serai toujours *consumé,* comme on a bien voulu le dire quelquefois, du désir d'utiliser au milieu de vous, messieurs, et des autres sociétés qui m'ont admis dans leur sein, le reste de jours que le ciel m'accordera. Je le dis du fond du cœur, je n'y attacherai quelque prix, qu'autant que je pourrai servir encore dans la retraite, et jusqu'à mon dernier soupir, mon pays, mon prince, ma famille, mes compatriotes et les amis de l'humanité comme les ennemis de ma personne, si j'étais assez malheureux pour en avoir et surtout pour en mériter.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

PENDANT LA TREIZIÈME ANNÉE,

Par M. le baron DE GÉRANDO, *secrétaire général.*

MESSIEURS,

Notre Société entre dans sa quatorzième année. Formée au milieu des circonstances les plus douloureuses et les plus graves, son zèle, dès le début, n'en fut que plus ardent et plus courageux. Dès les premières années, de rapides et considérables succès couronnèrent ses efforts ; les méthodes furent appliquées, propagées ; les écoles fondées de toutes parts ; un nombreux concours de personnes distinguées s'associa à nos travaux ; l'administration publique les approuva, les seconda ; un grand et noble mouvement s'opéra dans l'opinion ; pour la première fois en France la propagation et le perfectionnement de l'instruction primaire devinrent un objet d'un intérêt général, d'une sorte de grande confédération patriotique ; partout des sociétés se formaient et se mettaient en harmonie avec la nôtre. Vous savez, Messieurs, quels obstacles inattendus se développèrent graduellement ; quelle en fut la puissance pendant plusieurs années : nous avons vu les sociétés se dissoudre, les écoles succomber, ce qui avait été fait être détruit promptement, nos propres sociétaires nous abandonner en foule, les maîtres même disparaître, et ce qui subsistait de la première création chaque jour menacé d'être enseveli dans une ruine totale. Une sorte d'hiver sombre nous a enveloppés de toutes parts. Le génie du mal a répandu ses ténèbres, fait sentir son souffle glacé, marqué son triste

passage par la destruction, paraissant se complaire à éteindre partout le principe de vie. Messieurs, le zèle du bien ne désespère jamais, et nous n'avons point désespéré. Quelle que fût la nature des armes employées pour anéantir notre ouvrage, notre persévérance a été inébranlable; elle ne s'est laissé ni décourager, ni abattre, ni refroidir, ni effrayer; mais elle a eu ce caractère de patience, de calme, de mesure, de sagesse, qui convenait non-seulement à la pureté de nos intentions, mais, nous devons le dire, à la dignité, à la sainteté d'une cause qui est celle de l'humanité elle-même. Elle a triomphé, messieurs; elle reçoit aujourd'hui sa récompense. Nous avons eu le bonheur non-seulement de sauver de nombreux, de précieux établissemens, mais d'améliorer sensiblement ceux que nous avons sauvés. L'année dont nous allons vous rendre compte, ne sera pas, nous l'espérons, sans quelque intérêt pour vous; vous verrez des ruines se relever, de nouvelles espérances éclore, la grande œuvre que vous avez entreprise, tendre à se développer et promettre des fruits durables.

Les travaux intérieurs de votre conseil d'administration ont eu pendant le cours de cette année une activité soutenue. Parmi les nombreux objets qui ont occupé le comité des méthodes, nous remarquons plusieurs nouveaux procédés qui sont proposés à la fois pour abréger d'une manière très-remarquable l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

M. Bourousse-Laforre applique en ce moment une méthode qu'il avait inventée il y a plusieurs années pour enseigner la lecture avec une extrême rapidité : vos commissaires n'ont pu que constater les succès par le résultat dont ils ont été témoins, l'auteur qui a pris un brevet d'invention se refusant à laisser connaître la méthode elle-même. L'un des membres de la Société, M. Bébian, en annonçant de semblables résultats, ne s'environne pas

du même mystère ; les premiers essais qui ont lieu en ce moment, les connaissances de l'auteur, son habileté connue dans tout ce qui tient au système des signes, nous donnent de légitimes espérances de succès. Nous avons applaudi à la méthode conçue par M. Vallejo, pour l'enseignement de la lecture espagnole. *L'art d'apprendre à écrire en peu de leçons*, de M. Carstairs, avait déjà obtenu le suffrage de la Société d'encouragement ; il est en ce moment soumis à votre comité des méthodes.

Nous devons à M. Boulet des dictées d'écriture, et à M. Geslin des modèles d'écriture lithographiés dont l'utilité a été reconnue.

Plusieurs ouvrages adressés à la Société ont occupé votre comité du journal et des livres, qui nous a fait connaître le degré d'utilité que l'instruction primaire pouvait en attendre. Ce comité a renouvelé à diverses reprises ses efforts pour obtenir une rédaction du journal qui satisfasse mieux aux vues de la Société, à l'attente publique. Il est peu de sujets aussi féconds et aussi intéressans par eux-mêmes, que celui d'un semblable genre de publication périodique ; il en est peu qui soient en même temps aussi neufs. Qu'elle devienne un moyen d'éclairer l'opinion et d'attacher à notre cause, un recueil de tous les bons exemples, un dépôt des idées utiles, un guide pour les maîtres, et même une lecture agréable : quel charme facile naît de tout ce qui touche et aux intérêts de la morale, et aux destinées de l'enfance ! Le talent connu et les nombreux succès de l'estimable rédacteur nous donnent la confiance que ce but sera atteint.

Plusieurs membres de votre conseil d'administration ont directement aussi servi cette belle cause par des travaux relatifs à l'instruction de l'enfance. Le créateur du dessin linéaire en France, M. Francœur, en donnant une nouvelle édition du chef-d'œuvre que nous lui devons, a donné une nouvelle extension et un nouveau degré d'utilité à son manuel. Notre infatigable collègue

M. Basset, s'est offert lui-même, avec son zèle accoutumé, à rédiger pour la formation des écoles d'adultes, une instruction dont nous avions senti le besoin ; nous l'avons accueillie avec reconnaissance ; elle est actuellement sous vos yeux. M. Michelot, associé avec M. Meissas, a publié une nouvelle géographie élémentaire, dont la méthode, l'exactitude, la clarté, la simplicité, le choix, font un véritable modèle du genre ; on pourrait l'introduire dans certaines écoles, et l'enseigner par le procédé de l'instruction mutuelle.

Votre conseil d'administration a eu la jouissance de voir ses séances fréquentées par un nombre toujours croissant de sociétaires ; il s'est félicité d'y voir paraître plusieurs philanthropes distingués de divers pays, parmi lesquels nous aimons à rappeler M. Gall, membre de la société des connaissances usuelles de Londres ; M. Stewen, secrétaire de la société dite de St.-Michel de Bruxelles ; M. l'abbé Anduze, missionnaire au Missouri ; M. Hurtado, ministre de la Colombie à Londres ; M. Spaniolaski, agent du gouvernement grec ; et à diverses reprises, M. le chev. d'Abrahamson, aide-de camp de S. M. le roi de Danemarck, auquel tant de fois nous avons payé ici un juste tribut d'éloges, et dont nous aurons encore aujourd'hui à vous rappeler les éclatans services en faveur de l'enseignement populaire.

Notre société a obtenu dans ces derniers temps un accroissement considérable dans ses moyens d'action. Le premier de ces moyens, à nos yeux, est dans la sympathie des âmes généreuses, et dans la faveur de l'opinion, de cette opinion qui est une vraie force morale, c'est-à-dire, qui repose sur le suffrage des gens de bien et des personnes éclairées. Combien n'avons-nous pas à nous féliciter sous ce rapport, Messieurs, de voir le concours empressé qui, en peu de mois, a amené dans le sein de la Société 944 nouveaux membres, et qui a porté ainsi leur nombre total à 1514. Nos ressources financières se

sont accrues dans une proportion plus forte encore. Au montant des souscriptions acquittées par les nouveaux sociétaires, sont venus se joindre un grand nombre de dons faits par d'anciens membres de la Société, le produit de collectes, des envois faits par des anonymes. Dans le nombre des donateurs, nous devons rappeler particulièrement M. Bertier de Roville, dont le nom est si cher à tant de titres aux amis du bien public, et qui, suivant l'exemple déjà donné par M. de Lameth, nous a cédé une portion à l'indemnité qui lui est échue sur St.-Domingue. Nous aimons aussi à rappeler que parmi nos souscripteurs sont venus se placer les élèves de l'établissement rural de Roville, et vingt-cinq ouvriers de M. Hamelin, raffineur de sucre à Paris, qui, par son organe, se sont engagés à verser 30 cent. par semaine et par tête, pour envoyer trente-trois enfans à nos écoles.

Suivons maintenant les opérations de notre Société, soit dans son action sur les écoles qui lui sont propres, soit dans ses rapports avec les écoles de Paris et des départemens, soit dans les autres modes d'influence qu'elle est appelée à exercer, soit dans sa correspondance avec les régions étrangères.

Les deux écoles de filles de la Société sont parvenues, nous pouvons le dire, à un haut degré de perfection. Madame Quignon a été contrainte de chercher un repos mérité et rendu nécessaire par de longues et honorables fatigues; nous l'avons remplacée, à l'école de la Halle-aux-Draps, par mademoiselle Lelièvre, qui avait dirigé avec tant de succès celle des Grassins; cette école renferme en ce moment 404 élèves. Mademoiselle Lelièvre a été remplacée à son tour par madame Artus, dans l'école de St.-Jean-de-Latran, qui compte 280 élèves. On ne peut voir une meilleure tenue que celle de ces jeunes enfans. Le comité des dames continue d'exercer sur ces écoles une surveillance active, éclairée, bienveillante, à encourager

le zèle des institutrices et l'émulation des élèves. Les heureux fruits que portent ces deux belles écoles doivent être pour le comité la plus digne et la plus juste récompense.

Notre école de la rue St.-Ambroise, ce monument que nous avons élevé à la mémoire vénérée de notre cher abbé Gaultier, compte en ce moment 276 élèves.

Plusieurs personnes ont témoigné le désir que notre Société fonde encore à Paris au moins une seconde école de garçons, ne fût-ce que pour offrir à nos nouveaux associés les moyens de procurer l'instruction aux enfans auxquels ils s'intéressent. Mais sommes-nous en mesure, non-seulement de créer cet établissement, mais de le soutenir perpétuellement pour l'avenir? Nos ressources ont-elles pour cela assez d'étendue et de certitude? C'est ce que votre comité des fonds examine en ce moment avec sa prudence accoutumée. D'ailleurs les écoles existantes ne sont point remplies.

En comprenant les trois écoles de la Société, nous comptons en ce moment dans Paris 25 écoles dirigées d'après l'enseignement mutuel, sans compter les écoles d'adultes, savoir :

Quinze écoles de garçons.

Rue Saint-Jean-de-Beauvais, M. Badoureau.	325
Halle-aux-Draps, M. Boulet.	358
Rue Saint-Lazare, M. Delahaye.	148
Halle-aux-Veaux, M. Garassut.	119
École Duras, rue de Sèvres, M. de Moyencourt.	220
Place Saint-Antoine, M. Sassy.	175
Rue Saint-Paul, M. Martin, successeur de M. Recoing.	109
Rue de Longchamp à Chaillot, M. Delarue.	79
Rue du Dragon, M. Hornet.	65
Rue du Coq Saint-Jean, école protestante, M. Mermoud.	65
Rue Bergère, *idem*, M. Fontaine.	80
Rue des Billettes, école luthérienne, M. Fravager.	73
Rue Carpentier, M. Lepage, école pratique, près l'école normale.	35
Rue Saint-Laurent, école israélite, M. Cahen.	97
Ile Saint-Louis, quai d'Anjou, M. Delahaye.	42
	1990

Sept écoles de filles.

Rue du Pont-de-Lodi, Mlle. Lachard.	230
Rue Coquenard, Mme. Blesinska (fondée par Mlle. d'Orléans). .	185
Rue du Colysée, Mme. Geoffroy (fondée par Mme. de Pastoret).	69
Rue de l'Arcade, Mme. Régnaud-Delavigne.	78
Rue du Coq-Saint-Jean, école protestante, Mme. Kornprobst. .	80
Rue des Billettes, école luthérienne, Mlle. Gautier.	95
Rue de la Croix, israélite, Mlle. Mayermax.	71
	808

En y joignant la population de trois écoles de la société, nous avons un total, savoir, pour les garçons, de. .	2,268
Et pour les filles de.	1,462
	3,730

Dans le nombre de ces établissemens on remarque avec une satisfaction particulière, l'école qui a servi de premier type, celle de Saint-Jean-de-Beauvais, que M. Badoureau maintient toujours au premier rang; celle de la Halle-aux-Draps, où M. Boulet déploie en ce moment tout le zèle, toute l'intelligence dont il nous a donné des preuves si remarquables pendant qu'il dirigeait notre école Gaultier; celle de la rue St.-Lazare, restaurée par M. Delahaye, et qui devient entre ses mains un modèle; celle de la rue St.-Paul, que M. Recoing avait si bien montée et dirigée, et que son successeur M. Martin a le bonheur de soutenir, en suivant ses exemples, ce qui suffit à son éloge; celle de madame de Duras, qui se distingue surtout par les progrès dans le chant; celle de la Halle-aux-Veaux, que M. Garassut conduit avec un soin digne d'estime; l'école israélite, sous M. Cahen. L'école des garçons de la rue du Coq est petite, mais fort bien tenue. Mademoiselle Lachard, au zèle de laquelle nous avons chaque jour un nouvel hommage à rendre, continue à entretenir l'école de la rue du Pont-de-Lodi dans un haut degré de perfection. On loue, comme des institutrices fort distinguées, mesdames Geoffroy, rue du Colysée, et Blesinska, rue Coquenard.

En général, toutes ces écoles offrent l'aspect le plus satisfaisant pour l'ordre, la tenue, la propreté, la discipline et les progrès de l'enseignement; elles offrent la meilleure preuve du mérite de la méthode; elles la justifient par le témoignage des faits. Nous vous invitons, messieurs, à visiter quelquefois ces établissemens; votre présence encouragera les maîtres, inspirera de l'émulation aux élèves, et vous recueillerez vous-mêmes de douces jouissances; vous y apprendrez toute l'étendue du bien que vous contribuez à faire.

Nous sommes moins heureux, Messieurs, pour les écoles rurales du département de la Seine; elles ont rencontré des contrariétés dont celles de Paris avaient été exemptes; plusieurs même y ont succombé; telles que celles de Sceaux, l'école de filles de Nogent-sur-Marne, celle de Charenton; d'autres languissent. Voici la situation présente de celles qui subsistent.

Écoles rurales du département de la Seine.

Sept écoles de garçons.

Nogent-sur-Marne, M. Musaton. (Celle qui a été la mieux tenue et où les progrès ont été les plus sensibles. Environ.	100
Neuilly, M. Jacquemont. (En deuxième ligne.).	150
Saint-Denis, M. Mallé. (Très-bonne école.).	60
Clamart, M. Drouet.	60
Saint-Ouen, M. Lange.	30
La Villette, M. Lemaire.	63
Charenton, M. Boniface.	50

Quatre écoles de filles.

Neuilly, Mme. Lesilly. (La plus remarquable des environs de Paris.)	120
Arcueil, Mlle. Costis. (Ne mérite que des éloges.).	40
Saint-Ouen, Mme. Lange	25
La Villette, Mme. Gravier.	

Total, 11 écoles.

Total dans le département, Garçons.	23
Filles.	13
	36

Sans compter les deux écoles normales élémentaires de Paris, ni les six écoles pour les adultes.

La prospérité des écoles du département et de la capitale, qui non seulement ne s'est jamais ralentie, mais qui a toujours été croissante, est due avant tout, nous aimons à le proclamer ici, à la constante et généreuse sollicitude de M. le comte de Chabrol, qui non seulement les a instituées, encouragées, protégées, aussi longtemps qu'elles étaient exclusivement placées sous son administration, mais qui a su leur continuer son appui, et leur prouver encore sa bienveillance depuis que cette attribution a été enlevée à l'autorité civile.

Une circonstance favorable s'est offerte pour constater les succès de l'enseignement dans les écoles de Paris : c'est celle de l'examen comparatif des moniteurs de toutes les écoles, prescrit par l'arrêté de M. le Préfet de la Seine, du 6 février 1821, espèce de concours général, qui a en même temps l'avantage d'entretenir une heureuse émulation entre les instituteurs eux-mêmes. Cet examen a eu lieu le 15 décembre dernier : 51 moniteurs, envoyés par les 14 écoles de garçons, y ont concouru. Notre collègue, M. Basset, y a été présent, et a été témoin des succès de cette intéressante épreuve. Ils ont rempli toutes les espérances qu'on pouvait concevoir. Qu'il nous soit permis de vous citer ici les noms des moniteurs qui se sont particulièrement distingués. Votre bienveillance sera, pour ces jeunes élèves, un titre d'honneur et un encouragement dans l'avenir.

Lecture	1. Simon Marius.	11. Une école israélite.
	2. Ernest Levasseur.	13. École Duras.
Orthographe. .	1. Lazare Woyl.	10. École israélite.
	2. Lazare Schwartz.	13. Rue des Billettes.
Arithmétique .	Monneul, Halle aux Draps.	
	Laugier, Duras.	
	Velle, rue Bergère.	
Chant.	Fauchet, rue Saint-Jean-de-Beauvais.	
	Monneul, Halle-aux-Draps.	
	Laugier, Duras.	

Le problème d'arithmétique était fort difficile, trop difficile peut-être.

La distribution solennelle des prix, qui a eu lieu en novembre dernier, a offert aussi une occasion de remarquer la bonne tenue de ces écoles, l'excellent esprit qui préside en général à leur direction. Les dames du comité, plusieurs membres du conseil d'administration, ont pris part à ces fêtes de famille ; ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudraient y prendre part cette année, seront avertis des jours et des heures.

Nos rapports avec les écoles de département sont moins directs; ils se bornent aux communications que nous recevons, soit de la part des fondateurs, soit de celle des maîtres, aux indications que nous pouvons leur offrir en retour, aux distributions de livres, et enfin aux envois d'assortimens d'objets mobiliers pour les écoles à la création ou à la restauration desquelles nous avons le bonheur de pouvoir aussi contribuer.

Celles dont nous avons eu ainsi des informations satisfaisantes, qui nous annoncent presque partout un état de prospérité, et en plusieurs lieux des améliorations, sont, pour les chefs-lieux de département, celles de

Amiens.
Bordeaux, israélite.
Châteauroux.
Épinal.
Grenoble, où le conseil municipal lui continue une protection éclairée.
Lille.
Lyon.
Melun, école israélite.
Metz.
Montpellier.
Nantes.
Caen.
Abbeville.
Nancy (Filles).
Saint-Brieux.
Orléans.
Bar-le-Duc.
Périgueux.
Versailles.

Indépendamment de l'école modèle formée à Amiens par la société de souscripteurs, cette ville compte 4 autres écoles d'enseignement mutuel, très-bien tenues.

Pour les villes.

Avesnes.	Melle.
Alais.	Meulan.
Avèze.	Nangis.
Châtillon-sur-Loire.	Nogent-sur-Seine.
Doulens.	Riom.
Dreux.	Sainte-Foix (Filles).
Gannat.	Saint-Quentin.
Granville.	Tournon.
Ganges.	Hesdin.
Issoudun.	Cambrai.
La Ferté-Gaucher.	Hagueneau.
Les Sables.	Joinville.
Lunéville.	Milhau.
Libourne.	Tarascon.
Lachâtre.	Toulon.
Lorient.	Honfleur.
Lavalette.	Lodève.
Mirecourt.	

Pour les bourgs et villages.

Anzin.	Asnières.
Herre.	Granoux.
Jouy.	Liancourt.
Portels.	Prémontré.
Volvic.	Lardin (Nièvre).
Mellen (Deux-Sèvres).	Courtpalais.
Sucy (Seine-et-Marne).	Hircécourt.
Dives.	Lacépède.

Après avoir eu à gémir pendant plusieurs années sur la ruine successive d'un si grand nombre d'écoles instituées avec tant de zèle, sous de si favorables auspices, et que le génie du mal a détruites avec un acharnement vraiment inconcevable, vous apprendrez avec une vive jouissance, Messieurs, qu'en plusieurs lieux le génie du bien va faire revivre ce que l'autre avait étouffé, que même des créations nouvelles s'exécutent ou se préparent

sur divers points. Nous en comptons environ près de vingt en ce moment, dont l'avis nous est parvenu.

M. de Cormenin, maître des requêtes, vient d'ériger une école à Vimory, près de Montargis, dont il est maire.

MM. Godart et compagnie ont établi dans l'intérieur de leur manufacture de cristaux, à Bacarat (arrondissement de Lunéville), une école d'enseignement mutuel pour leurs ouvriers adultes et les enfans de ces ouvriers, et depuis 8 mois que cette école existe, on s'aperçoit déjà des avantages qu'elle procure.

A Avallon, Charente-Inférieure, plus de la moitié des habitans ne savaient pas lire. Des personnes zélées, frappées de ce triste état des choses, se sont unies pour le faire cesser par l'érection d'une école mutuelle.

M. de la Chastre a fondé deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, à Reuilly, département des Landes, où sont situées ses propriétés. Résidant lui-même sur les lieux, il y joint l'influence personnelle et directe du zèle le plus éclairé.

Le directeur du collège de Meaux vient d'ouvrir une école d'enseignement mutuel dans l'établissement qu'il dirige, et la Société lui a adressé à cet effet, un maître de choix.

M. Huré nous annonce aussi le dessein d'ouvrir une école semblable dans son institution à Saint-Germain.

Dans la ville de Dourdan, une école a été fondée par un prince qui donne à ses bienfaits la direction la plus éclairée, qui déjà a érigé en divers lieux des établissemens semblables. Mgr. le duc d'Orléans a cédé pour cette destination une aile de son château de Dourdan.

Chartres, Épernay, le Havre, Angers, se proposent d'établir des écoles d'enseignement élémentaire, et déjà dans la 2e. de ces quatre villes, on prépare les moyens d'exécution.

L'école qui existait à Sancerre est au moment de ressusciter.

Le comité d'instruction élémentaire de St.-Hippolyte (Gard), nous a annoncé qu'il allait exécuter une semblable fondation.

Il s'en préparait une autre à Branoux, même département.

Bergerac va en posséder une par le concours de plusieurs habitans de cette ville.

Le zélé directeur de l'école de Rioms, M. Faure Thomas, vient de former un maître pour l'école de Pionsac, qui, après avoir été détruite, est restaurée par les soins réunis du maire et du curé.

Un ancien élève de l'école-modèle de Colmar, M. Nelles, qui a été ensuite moniteur-général de l'école de Wesserling, va ouvrir, à ses propres frais, une école mutuelle à Oberbruch, Haut-Rhin. Vous savez que ce département, où les méthodes perfectionnées avaient été généralement adoptées, a vu et les écoles disparaître et la Société qui y présidait se dissoudre. C'est encore ici un nouveau pas vers la résurrection.

Vous vous rappellerez, Messieurs, que la Corse avait été dotée d'un système complet d'écoles d'enseignement mutuel, dont elle attendait les plus heureux fruits; vous vous rappellerez aussi que ce système à peine organisé, fut anéanti; M. Cottard, alors inspecteur de l'Université, et chargé des fonctions rectorales en Corse, maintenant recteur sur le continent, dont le zèle, au milieu de tant d'obstacles, ne s'est pas refroidi un instant, et qui n'a pas cessé de tendre au but si digne de ses efforts, M. Cottard nous annonce que les établissemens de cette île si intéressante, vont renaître de leurs ruines.

Enfin, en rentrant dans le département de la Seine, nous espérons voir s'ouvrir à Arcueil une école de garçons

pouvant contenir 90 à 100 enfans. Une institution particulière va également réintroduire à Nanterre, avec le secours du maire, l'enseignement mutuel qui y avait succombé.

MM. Bontemps et Thibaudeau, propriétaires de la belle fabrique de cristaux et de verres de Choisy-le-Roi, y établissent une école pour les enfans de leurs nombreux ouvriers; déjà ils ont fait construire et disposer le bâtiment; ils n'attendent plus que l'instituteur, et nous espérons pouvoir bientôt le leur procurer.

A Paris même, l'un des administrateurs de la capitale les plus distingués par sa passion du bien, M. Cochin fils, maire du 12e. arrondissement, se dispose à organiser une grande école pour la population de ce quartier, qui en a un si grand besoin.

On nous a demandé, Messieurs, quel serait le moyen le plus efficace pour ranimer de nouveau les étincelles du feu sacré sur tous les points de la France, pour y semer de nouveau les germes de nos établissemens. Ce moyen est aussi simple, Messieurs, qu'il est sûr. Nous en avons déjà expérimenté toute la puissance; c'est notre expérience même qui nous l'enseigne; c'est à l'esprit d'association qu'appartient ce grand ouvrage. Dès les premières années, nous comptâmes, dans les départemens, un grand nombre de sociétés, sœurs de la nôtre: un lien commun nous unissait. Le malheur des circonstances les a presque toutes frappées. Qu'elles se raniment de nouveau! qu'elles se multiplient! que chaque département, chaque arrondissement, chaque grande ville, possède la sienne! Elles ne se borneront pas à créer, elles sauront conserver; il s'établira entre elles des liens sacrés et une honorable émulation. Des sociétés semblables ont mille avantages: elles exercent sur les écoles une surveillance salutaire; elles excitent les maîtres; leur influence pénètre dans les familles, éclaire les parens sur leurs vrais

intérêts; elles promettent dans l'avenir des protecteurs bienveillans aux jeunes élèves; les amis du bien s'y rencontrent, se connaissent, s'allient, et plus d'une pensée généreuse naît et se féconde dans le commerce qui s'établit entre eux. Quelques-unes des anciennes sociétés ont cependant survécu: dans leur nombre, celles d'Amiens, de Versailles, de Montpellier, sont toujours pleines d'ardeur et fournissent noblement leur carrière; celle de Nogent-sur-Seine obtient dans son école les succès les plus satisfaisans. L'association qui avait existé à Sancerre, se relève avec des forces toutes nouvelles. A Marseille, un comité pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire s'attache à sonder toute l'étendue de la disette, malheureusement bien sensible encore, qu'éprouve le département des Bouches-du-Rhône, à y pourvoir graduellement, et déjà s'occupe de choisir des instituteurs capables, et de les envoyer dans les communes privées d'écoles. Une association religieuse s'est formée, il y a un an, à Avallon, Seine-Inférieure, pour ériger l'école qui vient d'y prendre naissance. Une association de négocians fonde en ce moment celle du Havre. A Chartres, à Angers, on se réunit de nouveau pour obtenir les autorisations nécessaires. Faisons connaître ces exemples, Messieurs, et tachons de leur procurer des imitateurs.

Le découragement qu'avait produit la persécution aveugle et silencieuse, mais active et puissante, dirigée par le génie du mal contre l'enseignement élémentaire, était tel, Messieurs, qu'il ne se formait plus aucun instituteur, aucune institutrice, dans l'étude des méthodes perfectionnées, et lorsqu'il y a peu de mois on nous demanda quelques maîtres pour des écoles naissantes, nous n'en eûmes pas même un seul à offrir. Notre collègue, M. Basset, qui veille sans cesse, et dont la prévoyance ne se lasse point, appela notre sollicitude sur cet état de choses, qui menaçait notre avenir tout entier, dans notre

premier moyen d'opération. Nous écrivîmes circulairement à notre tour, pour appeler des candidats aux fonctions de l'enseignement primaire. M. le préfet du département de la Seine, concourant au succès de nos vues avec son empressement accoutumé, a, de son côté, rétabli, près de l'école normale, une commission spéciale composée de plusieurs membres de votre conseil, et présidée par M. le duc de Doudeauville, et lui a confié l'examen des sujets qui se présentent. Déjà 12 nouveaux aspirans sont admis et suivent les cours de M. Sarrasin. Sous la direction de ce maître habile et éprouvé, ils nous prépareront sans doute des instituteurs capables d'exercer dignement des fonctions, que de notre côté nous devons rehausser par notre estime. 7 élèves-maîtresses se forment aussi sous mademoiselle Lelièvre, à la Halle-aux-Draps, et là aussi recevront les plus salutaires leçons et les meilleurs exemples. Le cours des élèves-modèles à l'école normale, aura lieu tous les deux mois régulièrement à l'avenir. Nous invitons les fondateurs d'écoles à y envoyer des sujets de leur choix, pour y apprendre la méthode; c'est le moyen le plus simple pour avoir un instituteur qui convienne aux localités.

Vous aimez, Messieurs, à recueillir les traits qui attestent, chez les élèves de vos écoles, l'influence morale de l'éducation qu'ils y reçoivent; en voici quelques-uns, pris au hasard. Un jeune élève de l'école des Sables a sauvé, au péril de ses jours, l'un de ses camarades tombé dans la mer. Votre conseil a fait remettre à cet enfant, comme un témoignage de satisfaction, une collection des ouvrages couronnés au concours. Plusieurs jeunes filles de la rue des Billettes, à Paris, remettent des petites offrandes à la Société de bienfaisance des Demoiselles protestantes, et souvent on en a vu, rencontrant un pauvre, lorsqu'elles allaient à l'école, leur donner la totalité de leur déjeûner. Lorsque madame la duchesse de Duras a été

enlevée à la société dont elle faisait l'ornement et le charme, tous les enfans de l'école de la rue de Sèvres ont demandé à assister au service religieux qu'a fait célébrer, à Paris, la famille affligée; ils ont adressé leurs prières au ciel pour celle qui avait fondé leur école. Si le souvenir des qualités éminentes et de l'esprit supérieur de madame de Duras, se conserve fidèlement chez tous ceux qui ont eu l'honneur de cultiver son commerce, si l'image en subsiste empreinte dans les écrits échappés à sa plume, la mémoire de ses bonnes actions et l'image de ses vertus se perpétuent aussi dans ce monument qu'elle avait élevé, et auquel son nom reste attaché.

Un zèle philanthropique, une vraie charité chrétienne, ont conduit un jeune instituteur en Afrique, pour y propager l'instruction parmi les nègres. Il eut occasion de voir à Saint-Louis un nègre instruit et doux, qui, fait prisonnier dans une guerre, vendu ensuite comme esclave, traînait ses fers chez son maître, d'une grande dureté. Le pauvre esclave était dépourvu de vêtemens; notre jeune instituteur le vêtit. Bientôt la mère du captif vint pour le racheter; l'infortunée était veuve; elle ne put fournir toute la somme exigée par l'avide maître: notre jeune instituteur procura le complément nécessaire. Le captif, apprenant quel était son libérateur, vint s'offrir à lui comme esclave. Notre jeune instituteur repoussa une offre aussi contraire à ses sentimens; mais il offrit au nègre de le conserver quelque temps libre auprès de lui pour l'exercer au travail. La mère du nègre revint le chercher. Le roi de Cayor, dont celui-ci était le sujet, ayant appris l'action de notre jeune instituteur, envoya une ambassade à Saint-Louis, pour obtenir que le libérateur du nègre vint le visiter, il le logea dans sa propre maison, le fit asseoir à ses côtés, le combla de bontés, l'engagea à se fixer dans sa résidence. Pardonnez, Messieurs, ces détails. Quel est ce jeune instituteur qui se trouve au

Sénégal? C'est M. Epinay de Liancourt, l'un des anciens moniteurs de l'enseignement mutuel de ce canton. Vénérable duc de la Rochefoucault, il fut l'élève de cette école fondée et protégée par vous! Voilà l'une de vos influences ! Voilà l'un des fruits que portent les germes semés par vos généreuses mains!

L'une des monitrices générales de la Halle-aux-Draps, la jeune mademoiselle Carouge, s'est trouvée déjà digne d'être présentée à madame la marquise de Pastoret, pour remplacer l'institutrice de l'école de la rue du Colysée, que l'état de sa santé condamne à la retraite.

Deux petites monitrices de la Halle-aux-Draps dirigent en ce moment l'enseignement des travaux à l'aiguille, au milieu des élèves sourdes-muettes de l'Institut royal; elles ont été introduites par les soins d'un comité de dames qui donne à cet institut les soins les plus touchans.

Vous vous rappelez, Messieurs, que dans la séance de la Chambre des députés, du 21 mai de l'année dernière, le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, a rendu le plus éclatant témoignage aux excellens effets que produit l'enseignement mutuel dans les régimens. Ce ministre a déclaré en même temps que « des récompenses étaient accordées aux hommes qui s'y » livraient, et que le bienfait de cet enseignement ve- » nait d'être étendu aux bataillons qui se trouvent » dans les colonies. » L'école du régiment des mineurs du génie, à Montpellier, est un véritable modèle et rend les plus grands services à cette arme.

L'enseignement mutuel produit des effets non moins remarquables et d'un bien grand prix aux yeux de la morale, dans les prisons où il a été introduit. C'est ce que l'on constate déjà dans la maison centrale de détention de Gaillon, et dans les prisons de Lyon. Il va répandre bientôt la même influence au Mont-St.-Michel.

Nous faisons en ce moment quelques démarches pour le faire pénétrer aussi dans la maison centrale de détention de Riom. L'estimable M. Faure Thomas, qui dirige avec une persévérance et une intelligence digne de tous nos éloges l'école de Riom, s'est offert pour conduire aussi gratuitement celle qui est projetée dans cette grande réunion de condamnés. Puissions-nous voir rétablir dans la maison de répression de St.-Denis, une institution qui devait y exercer, sur les malheureux dégradés par la fainéantise et le vagabondage, une influence si salutaire! Il entrera ainsi comme un élément essentiel dans ce grand système d'amélioration que méditent les amis de l'humanité, et qui doit faire de la punition infligée au détenu un moyen de se réformer.

Les écoles d'adultes réalisent chaque jour dans la capitale toute cette utilité que nous nous en étions promise.

Écoles du soir pour les adultes à Paris

Garçons.		
Rue Carpentier, M. Sarrasin	48	145
Quai d'Anjou, M. Delahaye	70	
Rue du Dragon, M. Hornet	27	
Femmes.		
Rue de l'Arcade, Mme. Regnault de la Vigne	28	103
Rue du faub. Saint-Denis, Mlle. Lefèvre	35	
Rue du Pont-de-Lodi, Mlle. Lachard	30	

Tel est le concours d'aspirans à celle du quai d'Anjou, qu'il a été nécessaire d'établir un tour d'admission.

Grâces aux encouragemens de M. le préfet de la Seine, et au dévouement infatigable de l'excellente mademoiselle Lachard, la sixième école d'adultes vient de s'ouvrir, rue du Pont-de-Lodi. L'ouverture était fixée pour le 1er. avril, mais huit jours auparavant elle avait

déjà commencé par l'empressement de l'institutrice et des élèves.

La ville de Paris projette encore l'érection de trois nouvelles écoles pour les ouvriers adultes dans les faubourgs les plus populeux.

Il nous reste à désirer que ce genre d'établissement s'étende aussi dans les départemens, et aille effacer là, comme dans la capitale, les funestes traces du passé. Déjà à Issoudun, M. Rey, directeur de l'école d'enseignement mutuel, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de louer le zèle et l'habileté, vient de donner l'exemple, et tient le soir une école d'adultes. M. le maire d'Issoudun a provoqué et soutient cette création avec cet amour éclairé pour le bien qui le caractérise. L'instruction que notre collègue M. Basset vient de mettre au jour, contribuera puissamment, nous l'espérons, à exciter l'émulation, et à diriger dans la formation de ce genre d'écoles. Ce sera aussi l'un des objets sur lesquels nous nous empresserons d'appeler l'attention des sociétés des départemens, quand nous pourrons être assistés par leur alliance.

Plusieurs fois, Messieurs, nous avons eu occasion de former des vœux pour la création d'écoles du dimanche : un comité spécial s'est formé à Paris dans ce dessein; il était présidé par M. Auguste de Staël, qui jeune encore avait déjà rendu de si éminens services à l'humanité, qui s'associait avec un zèle si pur à toutes les entreprises conçues dans l'intérêt de la morale publique et privée, et dont la mort prématurée cause de si profonds regrets à tous les amis du bien. Le but de ce comité est essentiellement religieux. Le but essentiel des écoles qu'il institue, est d'enseigner à lire, dans les églises protestantes, aux enfans des classes pauvres qui ne peuvent l'apprendre pendant la semaine, en y joignant l'enseignement du catéchisme qu'on s'at-

tache à dépouiller de toute aridité. Ce comité a fait imprimer des conseils pour l'établissement et l'organisation des écoles du dimanche, et un alphabet pour les les mêmes écoles. Par ses soins ou par son influence, ce genre d'école, très-multiplié, comme vous le savez, Messieurs, en Angleterre, se répand déjà en France; il en existe dans beaucoup de communes protestantes : on cite celles de Nismes, de Montpellier, de Mens, d'Asmeci, de St.-Jean-du-Gard, de Lemé, comme très-bien dirigées.

Des écoles du dimanche peuvent avoir encore une autre destination. Elles peuvent servir fort avantageusement à continuer l'éducation des enfans qui ont appris à lire et à écrire dans les écoles ordinaires, et à leur donner quelques élémens d'instruction sur les choses les plus utiles pour la condition où ils sont placés. Nous n'en connaissons encore qu'une seule de ce genre; elle vient d'être établie dans une paroisse catholique et dans un lieu duquel sont bien souvent sortis les bons exemples : c'est dans le village de Liancourt, dignement placée près du tombeau de notre cher duc de la Rochefoucault, elle semble être une sorte de monument vivant élevé en son honneur; elle a été ouverte par le concours de M. Coquillard, instituteur, et de M. le curé de Liancourt, qui secondait si bien le vénérable duc, qui lui-même donne ses soins à la nouvelle institution, avec ce zèle et cet excellent esprit dont il a déjà donné des preuves si touchantes.

Nous vous entretînmes l'année dernière, Messieurs, d'un autre genre d'établissement, fort intéressant par lui-même, et qui se lie à celui dont vous vous occupez essentiellement, parce qu'il y prépare et lui sert d'introduction naturelle. Je veux parler des *salles d'asile*, qui seraient peut-être mieux nommées des écoles préparatoires, où les enfans en bas-âge sont reçus en dépôt et

reçoivent déjà un premier commencement d'éducation. La première salle d'asile établie à Paris, rue du Bac, a reçu maintenant tout son développement; elle en est redevable aux soins parfaits des dames qui la surveillent au nom du comité des souscripteurs. La même association fonde un nouvel établissement au nord de la capitale, rue des Martyrs, dans le 2e. arrondissement. M. Cochin fait construire en ce moment un bâtiment pour une destination semblable, à l'autre extrémité de Paris, au centre d'une population laborieuse, où malheureusement règne une extrême indigence, dans le 12e. arrondissement. Cet administrateur plein de zèle a fait lui-même le voyage de Londres pour visiter les salles d'asile qui existent dans la capitale d'Angleterre, et profite de cet exemple dans la création qu'il prépare pour l'arrondissement dont il est le bienfaiteur. M. le maire du 11e. arrondissement, dont la sollicitude pour le bien est appréciée de tous ses administrés, s'occupe aussi depuis long-temps avec chaleur d'un projet analogue, et n'est arrêté que par les difficultés que présente la découverte d'un local convenable. Nous nous félicitons, Messieurs, de pouvoir seconder d'aussi utiles entreprises, et nous aimons à acquitter ici un juste tribut de reconnaissance envers leurs auteurs.

Vous savez, Messieurs, que M. Wilhem a introduit pendant le cours de l'année dernière, dans l'excellente méthode de chant dont nous lui sommes redevables, un nouveau procédé qui fait atteindre nos élèves à des progrès encore plus remarquables. Ceux de l'école de Duras ont été en état d'exécuter, au 23 novembre dernier, des morceaux choisis dans les œuvres de Rossini, Spontini, Sacchini (accompagnés par un orchestre); le 21 janvier dernier, six des mêmes élèves ont été appelés à Notre-Dame pour y chanter la partie des enfans de chœur dans la messe en musique composée

par M. Bienaimé, maître de chapelle de la cathédrale. Ils n'avaient reçu leur partition que cinq jours d'avance, et ils avaient six morceaux à étudier.

Le mérite intrinsèque du principe sur lequel se fonde l'enseignement mutuel, se justifierait, s'il en était besoin, par les avantages qu'on en retire même pour la préparation aux études classiques. Dans le bel établissement de M. Morin, où les classes de lecture et d'écriture sont elles-mêmes entièrement organisées d'après l'enseignement mutuel, cette méthode prête encore un secours efficace pour les études grammaticales, et M. Ordinaire lui a emprunté quelques formes pour ce grand et beau système qu'il a conçu, qu'il applique avec un si honorable dévouement et un succès si distingué à la suite entière des études classiques dont la réforme aux yeux de tous les bons esprits est reconnue nécessaire.

Chaque jour, Messieurs, l'expérience fait mieux ressortir les nombreux avantages que nos écoles reçoivent de l'enseignement du dessin linéaire. Ils suffiraient à eux seuls pour imprimer à nos établissemens un haut degré d'utilité publique. Ils sont tels, que M. le Ministre de l'intérieur vient de recommander, par une instruction circulaire, à tous les préfets, de propager cet enseignement dans leurs départemens respectifs. M. le préfet de la Seine a le dessein de créer, pour les adultes, des écoles du soir où le dessin linéaire sera particulièrement enseigné dans les faubourgs les plus populeux de Paris. Notre honorable collègue M. Francœur, accédant aux vœux du conseil d'administration de l'Institut royal des sourds-muets, y a porté cet enseignement, il a la bonté de venir lui-même le diriger, et la jouissance d'être témoin des effets remarquables qu'il produit sur une classe d'élèves auxquels il rendra un service d'un prix tout particulier, en les aidant à saisir les compen-

sations qui s'offrent à eux pour les privations auxquelles ils sont condamnés.

Par là, Messieurs, nos écoles se lient aussi aux cours de mécanique et de géométrie pratique qui, chaque jour, s'étendent en France et qui y préparent pour l'avenir tant de fruits abondans à l'industrie nationale. Nos élèves, en apprenant à aimer le travail, s'exercent aussi à en être plus capables, et se préparent à l'apprentissage des carrières qu'il doit leur ouvrir. Nous avons un exemple des avantages de cette préparation dans les succès du jeune Chevillon qui, sorti de l'école de M. Boulet, a triomphé dans le concours ouvert par la société d'encouragement pour les places gratuites dont cette société dispose à l'école de Châlons-sur-Marne.

C'est ainsi, Messieurs, que les influences salutaires, lorsqu'elles touchent à quelqu'un des principes vitaux de la société humaine, se répandent au loin de proche en proche, par des effets aussi étendus que variés. Pendant que la grande amélioration à laquelle nous nous sommes dévoués porte les bonnes mœurs dans le sein des familles, prépare à la société des sujets utiles, d'un côté elle va concourir à la réforme si désirée du régime des prisons; de l'autre elle va accélérer les progrès de nos ateliers et de notre agriculture; elle va aussi porter ses fruits pour l'ordre public, la sécurité et la paix. Il lui appartient, Messieurs, de combattre, ou plutôt de prévenir dans leur source, les fléaux qui affligent l'humanité dans ses plus nobles intérêts, par le double remède de l'instruction et du travail. On peut prédire d'avance quel sera le résultat des informations que M. le Garde-des-Sceaux vient de demander, en prescrivant d'indiquer sur les tableaux des condamnés pour divers crimes et délits, la proportion du nombre de ceux qui sont privés de toute instruction, avec le nombre de ceux qui ont plus ou moins participé à cette

nourriture morale. Déjà, en comparant, d'après les tableaux précédemment publiés, le nombre des délits avec celui des écoles dans le ressort de chaque académie, l'un de nos collègues qui a voulu garder l'anonyme, mais qu'il est facile de reconnaître; qui a rendu dès l'origine et ne cesse de rendre de très-éminens services à l'instruction populaire en France, a été amené à des résultats d'un grand intérêt. Il a fait voir dans un écrit de l'année dernière que le nombre des crimes, des actes de violence, des attentats et de tous les délits qui supposent la brutalité, la grossièreté dans les mœurs et la perversité, est beaucoup moins considérable dans les départemens où il y a un plus grand nombre d'individus fréquentant les écoles publiques. M. Ed. Ducpétiaux, à Bruxelles, dans un écrit récent sur la justice de prévoyance, en se livrant à des recherches analogues, a été conduit aussi à insister par-dessus toutes choses sur la nécessité de multiplier les écoles. Je me bornerai, Messieurs, à y ajouter en passant, un seul fait comme exemple pris au hasard. Sur 208 condamnés qui composaient la dernière chaîne de forcats partis de Bicêtre le 11 de ce mois, il y en avait au moins 160 qui ne savent ni lire ni écrire. Dans le nombre de ces derniers on remarquait avec douleur un jeune homme de 16 à 17 ans, doué d'une figure intéressante, qui semblait annoncer de plus heureuses dispositions. Lorsque l'ignorance ne fait pas des hommes vicieux, elle fait des dupes. Là ce sont des sorciers qui réussissent encore à tromper de bons villageois; là ce sont des charlatans qui rassemblent sur les places publiques de nombreux auditoires. Combien ces honteux succès n'accusent-ils pas encore la plaie profonde qui désole notre patrie! il est douloureux de le dire, Messieurs, mais le fait est établi. En Afrique, parmi les nègres que nos préjugés frappent de dédain, que l'on

charge de fers et qu'on livre au marché, sur les rives du Sénégal, il est un peuple où la lecture et l'écriture sont plus répandues que dans la plus grande partie de nos campagnes : c'est le pays de Walo; nous en avons pour témoin M. le baron Roger qui, après avoir gouverné la colonie française du Sénégal, vient de publier ce fait dans son intéressante notice sur le gouvernement et les mœurs du pays de Walo. Le tableau ci-après vous montrera, Messieurs, quel est en ce moment encore l'étonnante disproportion qui subsiste entre les divers parties de la France, relativement à l'état de l'instruction populaire. En même temps aussi, il vous offrira une consolation; car, il vous permettra d'apprécier les progrès sensibles et continus qui avaient été obtenus en quelques années, jusqu'au moment où la direction de l'enseignement primaire a été enlevée à l'administration civile. Depuis cette époque aucun renseignement sur l'état de l'instruction primaire n'a pu être recueilli.

Rapport du nombre des élèves à la population totale.

Académies.	1817.	1823.
Rennes	367	115
Clermont	190	187
Grenoble	158	52
Bourges	126	51
Lyon	113	27
Angers	110	58
Orléans	95	42
Limoges	91	93
Toulouse	75	52
Bordeaux	66	69
Poitiers	65	38
Nismes	56	28
Aix	50	40
Caen	45	27
Cahors	45	46
Montpellier	42	39

	1817.	1823.
Rouen	30	20
Pau	27	23
Paris	23	15
Amiens	18	11
Douai	18	14
Dijon	17	13
Nancy	17	11
Metz	14	10
Strasbourg	14	9

On voit par-là que Strasbourg et Metz continuent à occuper le premier rang et que la propagation de l'enseignement élémentaire semble y avoir atteint son plus haut degré possible; Amiens, Dijon, Douai, Paris continuent aussi à venir immédiatement à la suite de ces deux académies et se rapprochent beaucoup du but. Dans ces six académies, celle de Paris est celle qui avait les plus grands pas à faire, elle est celle aussi qui a fait les progrès les plus sensibles.

Parmi les dix académies qui étaient les plus reculées, huit conservent toujours cette triste distinction, mais non plus dans le même ordre : Rennes et Clermont continuent à être les deux plus arriérées. Limoges, Bordeaux, Angers, Grenoble, Toulouse, Bourges viennent ensuite.

Trois académies ont eu le malheur de rétrograder au lieu d'avancer; ce sont celles de Limoges, de Bordeaux et de Caen.

Trois sont restées à peu près stationnaires; ce sont celles de Clermont, de Montpellier et de Pau.

Enfin il en est qui ont fait des progrès qui semblent tenir du prodige. Celle de Rennes a vu le nombre des élèves croître dans la proportion de presque 1 à 5; celle de Lyon dans un rapport plus que quadruple; celles de Grenoble, Bourges, Nismes, Angers ont vu doubler au moins le nombre de leurs élèves. Si nous remarquons

avec surprise que si le rapport du nombre des élèves à la population varie à un tel degré que lorsque dans quelque académie il a obtenu le 9e.; le 10e., dans d'autres il ne parvient qu'au 93e., 115e., 187e., quelles espérances cependant ne pouvons-nous pas concevoir quand nous voyons en 6 ans, dans la portion de la France jusqu'alors la plus négligée, un avancement aussi rapide que celui que nous venons de signaler!

Nous voyons par d'autres relevés que de 1817 à 1820 seulement, c'est-à-dire à l'époque où votre zèle, Messieurs, put se déployer sans obstacles, le nombre des communes qui en France possédaient des écoles, s'éleva de 17,800 à 24,124; le nombre des écoles de 20,200 à 27,531; celui des élèves de 865,721 à 1,123,700; et ce qui prouve la part considérable que vous eûtes dans ce rapide accroissement, c'est que le nombre des écoles d'enseignement mutuel fut porté à 1500. — Pendant le même intervalle, les écoles de frères se multiplièrent de 60 à 187.

L'un des plus grands obstacles qui subsistent encore, consiste dans l'insuffisance des traitemens généralement attribués aux maîtres d'écoles. L'un des membres du conseil royal d'instruction publique, qui porte à l'enseignement primaire le plus vif intérêt (1), a dernièrement appelé l'attention sur la situation vraiment déplorable de ces hommes estimables, en indiquant et proposant les moyens d'y remédier. L'un de nos collègues a rappelé dans une requête aux deux chambres les lois antérieures qui avaient ordonné de pourvoir à l'instruction de toute la population française, à cette nécessité sociale, la première de toutes, lois qui sont encore en vigueur, quoiqu'elles demeurent sans exécution.

Un premier décret du 30 mai 1792 a ordonné la for-

(1) M. A. Rendu.

mation d'une école primaire dans toute commune de 400 à 1500 individus. Trois autres décrets des 17 novembre 1794, 15 novembre 1811, 12 février 1811, ont tracé le cercle de l'enseignement qui doit y être donné. Les lois du 3 brumaire an 4, du 11 floréal an 10, ont ordonné que chaque instituteur fût logé, pourvu d'un traitement convenable et jouît d'une juste sécurité dans la possession de ses fonctions. Un décret du 17 mars 1808, avait ordonné qu'il fût établi, près de chaque académie, une ou plusieurs classes normales pour former des instituteurs primaires; les académies de Strasbourg, Metz et Nancy, entre autres, ont possédé cet utile établissement et en ont recueilli les avantages. Il ne s'agirait plus que de procurer l'accomplissement de ces dispositions, et surtout de rendre leur exécution aux sages mesures prescrites par l'ordonnance royale du 29 février 1816. Mais il nous est principalement permis de tout espérer du nouveau ministre auquel S. M. a confié le ministère de l'instruction publique, dès qu'il aura recouvré sur l'instruction primaire la puissance administrative ; il a fait connaître d'avance ses intentions à ce sujet, de la manière la plus généreuse et la plus franche, et il a bien voulu en réitérer les expressions dernièrement encore, à une députation de notre Société, en applaudissant à nos efforts.

Notre Société poursuit d'une manière active et constante la seconde branche d'opérations qu'elle a jointe il y a quelques années à la première, et qui en est aussi la conséquence naturelle. Elle continue à provoquer, pour ses nombreuses classes de lecteurs que nos écoles forment chaque jour, un approvisionnement de sujets de lecture appropriés à leurs besoins, genre d'aliment dont la France jusqu'à ce moment éprouvait la plus extrême disette. Il va vous être rendu compte

des deux concours ouverts ou prorogés l'année dernière, pour la composition des almanachs et des petits livres. Ce ne sont point ici, Messieurs, des concours académiques; mais si nous ne décernons pas de brillantes couronnes, nous offrirons une belle et noble récompense : l'occasion de faire un bien très-étendu, très-positif et très-durable. Notre vénérable duc de la Rochefoucault-Liancourt l'avait bien senti. On ne peut se rappeler sans attendrissement que, peu avant avant sa mort, ayant eu occasion de jeter les yeux sur une collection de petits livres publiés en Irlande dans le même but, il avait le projet d'en traduire lui-même quelques-uns et comptait s'en occuper le printemps suivant. En apprenant cette circonstance, deux membres zélés de notre Société, M. le comte Jaubert et M. Bellon, avocat, ont offert d'exécuter la tâche que l'illustre philanthrope s'était proposée.

Mais ce n'est point assez, Messieurs, d'avoir procuré la composition et la publication de bons sujets de lecture, il faut ensuite la répandre. Nous ne pouvons assez recommander la formation de ces petites bibliothéques qui seraient formées graduellement et à très-peu de frais, auprès des écoles, et qui remplaceraient en partie l'effet que l'Amérique et l'Angleterre obtiennent de leurs bibliothéques circulantes. Il conviendrait aussi d'examiner jusqu'à quel point le système de bibliothéques circulantes est susceptible d'être réalisé en France. Il est indispensable aussi de s'occuper sans délai et sans relâche de seconder le débit et la vente de ce genre d'écrits dans la classe pour laquelle ils sont destinés. Le bon sens et l'expérience prouvent que les livres ont besoin d'être achetés pour que ceux qui les possèdent en sentent le prix moral; mais il convient aussi de les mettre à leur portée, soit en réduisant la dépense au plus bas taux possible, soit en

faisant arriver les ouvrages sous leurs yeux. Les associations de l'Angleterre, de l'Irlande, des Pays-Bas, nous ont donné à cet égard des exemples que nous ne pouvons tarder plus long-temps à imiter, et ce sera l'un des meilleurs emplois que nous pourrons faire de l'accroissement de nos revenus. Jusqu'à ce moment, les moyens nous manquaient. Nous n'avons pu que faire quelques envois des petits livres couronnés à diverses écoles de département.

Nous venons d'apprendre à l'instant que M. le Ministre de l'intérieur a fait acquérir mille exemplaires de la *Minéralogie populaire* et de *Leçons de morale pratique*, par M. Abel Dufresne.

Déjà l'un de ces livres élémentaires que vous avez couronnés, Messieurs, la *Minéralogie populaire*, a été jugée digne d'être traduite en arabe, pour l'usage de l'Égypte. On compte puiser encore à la même source pour une semblable destination. Les jeunes Égyptiens qui reçoivent en ce moment l'instruction à Paris, sont chargés de cet intéressant travail. Ces jeunes gens qui, grâce au zèle désintéressé de l'un de nos collègues, reporteront bientôt en Égypte les élémens de nos sciences et de nos arts, y porteront aussi les idées d'ordre et de justice et toutes les influences morales favorables aux progrès de la civilisation qu'ils auront puisées auprès de nous, et qui de là pourront se répandre graduellement dans les autres contrées de l'Orient.

Nos relations avec l'étranger nous sont doublement précieuses, en nous offrant l'occasion et de donner, et de recevoir. Elles ont acquis cette année une extension très-sensible.

Plusieurs des membres de votre conseil d'administration ont été à portée de visiter par eux-mêmes quelques-unes des contrées voisines, et ont bien voulu nous faire

jouir à leur tour du résultat de leurs observations sur l'état comparé de l'éducation populaire dans les lieux qu'ils ont parcourus ; M. Jomard nous a rapporté des informations sur quelques cantons de la Suisse, M. Taillandier sur le grand-duché de Bade, M. le comte de Lasteyrie sur l'Angleterre, l'Irlande et l'Ecosse, où il a trouvé les sociétés d'éducation et les écoles dans la situation la plus florissante.

Le rapport de la société pour l'éducation des pauvres en Irlande fait éprouver une bien vive satisfaction lorsqu'on voit que le nombre des écoles s'est élevé dans ce pays pendant les seize dernières années, de 460 à 11,823, le nombre des élèves de 200 mille à 500 mille ; et que la société Irlandaise d'éducation, en publiant de bons livres, a pu en vendre ou en donner 1,152,194 exemplaires.

Nous voyons par le rapport de la société établie à Londres *pour les écoles britanniques et étrangères*, que dans le cours de l'année précédente, elle avait admis 132 maîtres et 68 maîtresses, dans son institution normale, assisté 1043 écoles, et vu ouvrir 222 écoles nouvelles. Cette société envoie des instructeurs dans la Perse et dans toutes les contrées orientales.

Nous avons reçu de la bouche de M. le chevalier d'Abrahamson, pendant son séjour à Paris, les détails les plus intéressans sur l'étonnant développement que l'enseignement mutuel a obtenu en Danemarck depuis quelques années, développement auquel cet actif et généreux philanthrope a eu une part si considérable, et que le roi de Danemarck a encouragé de toute sa bienveillance. Un tableau dressé le 28 janvier et qu'il vient de nous adresser, présente les résultats suivans. L'enseignement mutuel fut introduit en Danemarck au commencement de 1823 ;

A la fin de la 5ᵉ. année, il prospérait dans	244 écoles
1824.	605
1825.	1143
1826.	1545
1827.	2003
Il va être organisé en 1828.	368
Total. . . .	2371

M. de la Gardie, président de la société de Stockholm, nous a adressé le rapport de cette société pour 1827, et nous a demandé des informations que nous nous sommes empressés de lui fournir sur les programmes que nous avons publiés relatifs à la formation d'un bibliothéque populaire, et les ouvrages que nous avons couronnés. Il existe en Suède environ 1830 écoles ; le chant et le dessin linéaire sont introduits dans un grand nombre.

Un rapport sur les écoles du royaume des Pays-Bas, adressé par monsieur le ministre de l'intérieur de ce royaume à notre collègue M. Jullien, et que celui-ci a bien voulu nous communiquer, nous fait connaître que sur une population totale de 6,267,286 âmes ce royaume compte 633,859 élèves suivant les diverses écoles, y compris environ 8,000 jeunes gens qui cultivent les études dans les universités et les colléges. Ce résultat est fort satisfaisant. Cependant l'Académie de Strasbourg, en France, en offre un, comme vous l'avez vu, plus avantageux encore.

Nous lisons, dans un compte rendu par M. Arnoud à la société pour l'encouragement et l'amélioration de l'instruction élémentaire dans la province de Namur, sous la date du 21 juillet dernier, que cette société, formée de 349 souscripteurs, a réussi à distribuer en un an 50,226e xemplaires de bons livres, à des prix gradués qui descendent jusqu'au minimum de 8 et 4 cent.

Parmi les exemples que nous pourrions citer de la protection marquée par laquelle les souverains d'Allemagne secondent les progrès de l'éducation populaire dans leurs états, il suffira de rappeler un décret du grand-duc de Saxe-Weymar sous la date du 13. Il y fait une obligation à tous les parens d'envoyer leurs enfans à l'école dès l'âge de 6 ans.

Une belle école d'enseignement mutuel vient d'être érigée à Lausanne, dans un édifice neuf; deux réussissent à Genève sous la surveillance d'un comité avec lequel nous sommes en relation.

Nous avons éprouvé, Messieurs, une agréable surprise en apprenant que l'enseignement mutuel était en vigueur à Barcelone, qu'il y existe deux écoles de ce genre, l'une de garçons, l'autre de filles, la première dirigée par un maître venu de Perpignan, et que des communications étaient établies pour l'introduire dans la Haute-Catalogne. Nous n'aurions pas osé espérer de lui voir en ce moment franchir les Pyrénées.

Une société entretient à la Valette, île de Malte, deux écoles qui renferment, l'une 179 garçons, l'autre 155 jeunes filles.

L'un des premiers soins de monsieur le comte Capo d'Istria (1), en arrivant à Égine, a été d'instituer une commission pour l'éducation et de rendre un décret pour mettre l'enseignement mutuel en vigueur. Ce restaurateur de la Grèce, dont le noble caractère et les vues élevées répondent si bien à l'une des plus belles, mais des plus difficiles missions qu'un homme de bien puisse recevoir sur la terre, a profondément senti que l'instruction est la condition première et fondamentale sur laquelle repose l'avenir d'un pays riche de tant de glorieux souvenirs, ac-

(1) M. le comte Capo d'Istria fait partie de notre Société, depuis son origine, en qualité de membre associé étranger.

cablé de tant de malheurs, et appelé encore à de hautes destinées. Tous les objets mobiliers que nous avions à diverses époques expédiés en Grèce y ont été perdus dans les désastres qui ont désolé ce pays ; mais le comité grec vient d'y envoyer par M. Spaniolaki, agent du gouvernement, une collection complète des meilleurs ouvrages sur les arts et les sciences ; nous y avons ajouté des collections d'ouvrages sur la méthode, du journal, et des petits livres couronnés. M. Spaniolaki, membre correspondant de la société, a été aussi muni d'instructions ; il nous a promis de former, dès son arrivée, une société qui se mettra en correspondance avec la nôtre, et qui secondera dignement les généreux efforts du président de la nouvelle république hellénique.

M. l'abbé Anduze, missionnaire dans le Missouri, dans la séance où nous avons eu l'avantage de le posséder, nous a donné des renseignemens généraux sur l'état de l'instruction primaire dans l'Amérique du nord et parmi les tribus sauvages. L'instruction primaire est considérée dans les Etats-Unis comme un objet de première nécessité ; les écoles sont dotées en fonds de terre, et lorsqu'on forme une nouvelle paroisse, le fonds destiné à l'école est l'objet des premiers soins. Les missionnaires emploient pour enseigner la lecture aux jeunes Indiens, une sorte de jeu de dez, et les font écrire sur le sable.

Notre correspondance nous annonce des besoins bien pressans dans les immenses régions de l'Amérique du sud, où manquent à la fois et de bons maîtres et de bons élèves, où cependant les uns et les autres seraient si nécessaires ! sur quelques points seulement les bienfaits de l'instruction commencent à se répandre sur ces peuples si long-temps opprimés. Un négociant français écrit à l'un des membres de la société, sous la date du 24 septembre dernier, qu'il a vu à Kalapa une école d'enseignement mutuel dirigée par un Français, M. Goyon, contenant

250 à 300 élèves, parfaitement tenus, où la méthode se conserve dans toute sa pureté, et où les élèves font des progrès très-remarquables. Il annonce que l'état de la Vera-Cruz a voté une somme annuelle pour l'établissement des écoles. Nous avons expédié des envois de tableaux et d'ouvrages sur l'enseignement mutuel, pour les républiques de Guatimala et du Mexique; une école modèle a dû être érigée à Guatimala. Notre correspondant M. Delvalle s'occupe activement de cette éducation populaire. M. Mandeville, consul général à Buénos-Ayres, que nous avons eu l'avantage de posséder plusieurs fois à nos séances, s'est chargé de seconder nos tentatives, d'établir nos communications dans cette république et d'y transmettre la collection des documens que nous y avons dirigés. M. Restrepo, membre du gouvernement de la Colombie, nous mande qu'il a donné des ordres pour rassembler des documens sur l'état de l'instruction primaire dans cette république, et qu'il nous les transmettra. Il nous a mis en rapport avec la société philanthropique de Bogota, dont nous avons déjà reçu de précieuses communications, et nous avons envoyé à M. Estèves, président de cette société, une nouvelle collection de tableaux.

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler les services rendus par M. Vallejo, membre de notre société; dans ce nombre, nous comptons les ouvrages élémentaires qu'il a publiés pour les écoles espagnoles; il a bien voulu nous en offrir un certain nombre d'exemplaires; nous les avons adressés à Buénos-Ayres, à Bogota. Dans cette carrière qu'il s'est ouverte, le zèle philanthropique de M. Vallejo peut nous être d'un grand secours pour seconder dans toute l'Amérique du sud le développement de l'éducation populaire; il pourra satisfaire l'un des deux grands besoins que nous avons indiqués tout à l'heure. Qu'il reçoive ici l'expression de notre juste reconnaissance!

Nos relations avec Haïti sont en pleine activité ; nous avons envoyé notre journal et les petits livres couronnées. M. Inginac, aide-de-camp du président, et M. Villevalex son secrétaire, l'un et l'autre correspondans de la Société, nous ont promis des informations sur la marche de l'enseignement élémentaire dans cette île.

Les écoles se multiplient au cap de Bonne-Espérance, et s'étendent déjà dans l'intérieur chez diverses peuplades qui acceptent avec empressement ce bienfait. Les écoles établies à Sierra-Léone par l'institution africaine, continuent d'y répandre l'instruction parmi les nègres soustraits à l'esclavage. L'école française de Saint-Louis au Sénégal, rend le même service aux enfans de cette colonie et des chefs noirs de l'intérieur dont plusieurs consentent à en profiter. M. Lebrun, missionnaire et correspondant de la Société, donne un développement croissant aux écoles de l'île de France.

Madagascar possède 32 écoles régulières où sont admis 1,525 élèves garçons, et 453 filles. Les tableaux et les livres ont été traduits en madécasse et imprimés dans cette langue.

Les écoles gratuites des deux sexes se propagent de plus en plus dans les Indes ; les naturels du pays s'unissent par leur coopération et par leurs dons aux sociétés qui les fondent; ils aident à traduire dans les dialectes indiens les tableaux de lecture et les livres. Ces heureux résultats se font sentir dans les établissemens anglais de Madras, Sérampor, Calcutta, Chinsurah, Vizigapatam, Bellary, Pohang, Malacca, etc. Ils s'étendent aussi aux îles de l'archipel Indien. Les possessions hollandaises entretiennent à cet égard, avec celles de l'Angleterre, une rivalité mieux entendue que celle qu'y avait portée autrefois l'avidité du monopole commercial Timour, Macassar, Tennata et Banda, voient donner à la population indigène des leçons en langue malaise.

En général, Messieurs, c'est la propagation de l'Evangile qui amène avec elle dans l'Inde cette création d'écoles gratuites pour les naturels : elle l'emploie comme un instrument ; elle la produit comme une émanation bienfaisante. La religion s'appuie sur l'instruction, s'associe avec elle, pour relever la dignité de la nature humaine. Les missionnaires des Etats-Unis érigent de nombreuses écoles dans les îles de la mer du Sud ; grâces aux soins des missionnaires, les naturels des îles Sandwich lisent maintenant l'Ecriture Sainte dans leur propre langue. On cite M. Tawin, missionnaire anglais, Mme. Tawin et Mlle. Piffard comme ayant établi à eux seuls un grand nombre d'écoles de filles dans les environs de Kedderpore, et formé des institutrices.

Quel spectacle consolant pour l'ami de l'humanité que de contempler ainsi, sur la surface entière du globe, ce concours de généreux efforts pour répandre des institutions qui renferment le principe de tous les bienfaits de la morale et de tous les dons de l'intelligence ! Qui n'accompagnerait de ses vœux une si grande régénération ! qui ne se féliciterait d'y pouvoir concourir même de loin ! quelle belle association que celle qui d'une extrémité du monde à l'autre unit ceux qui ont en effet le bonheur de pouvoir y concourir ! Partout en effet les hommes les plus éminens par leur caractère, les plus distingués par leurs lumières, notre société elle-même, Messieurs, s'honore de compter sur le tableau de ses fondateurs, les noms qu'environnent le plus justement la reconnaissance et la vénération publique. Ici, Messieurs, au sentiment que ces noms doivent nous inspirer, vient se mêler un sentiment profondément douloureux ; au moment où vous allez procéder à de nouvelles élections, vous apercevrez de tristes vides, et ici encore votre affliction se confond avec les regrets de la société tout entière. Notre Société est en deuil de deux de ses

présidens. L'un d'eux, M. le duc de la Rochefoucault-Liancourt, nous fut enlevé l'an dernier, peu de jours après notre dernière séance générale; nous avons éprouvé la perte du second, M. le duc de la Vauguyon, le 14 mars dernier. Tous deux associés aujourd'hui dans nos hommages, comme ils le furent long-temps dans les fonctions que notre société leur avait déférées, et si bien placés en effet l'un à côté de l'autre, sous tous les rapports, animés des mêmes sentimens, tous deux ayant porté dans les cours la même indépendance de caractère, la même élévation d'idées, la même générosité d'affections, tous deux dirigés par les mêmes vues, ayant atteint au même âge, et tous deux jeunes encore et de cœur et d'esprit, quoique octogénaires, tous deux zélés et fidèles promoteurs de l'éducation populaire, ils ont tour à tour occupé votre fauteuil, suivi avec assiduité vos séances, fait entendre au milieu de vous les accens d'une voix qui, inspirait l'amour du bien public.

M. le duc de la Rochefoucault-Liancourt a déjà reçu, dans l'une des séances de votre conseil d'administration, un tribut digne de lui, par l'organe de l'un des membres de votre bureau, auquel il appartenait si bien à tous égards d'honorer un tel homme et d'exprimer notre douleur. Le sentiment d'une telle perte ne saurait s'affaiblir, et chaque jour on reconnaît mieux tout ce qu'elle a ravi de secours et d'appui aux institutions utiles, comme chaque jour celles auxquelles il a si efficacement concouru recueillent les fruits de ses travaux et de ses exemples. Entouré de tout l'éclat de l'illustration, le noble duc s'acquit en propre la plus belle gloire, il acquit plus encore que la gloire : les bénédictions du pauvre et la reconnaissance de l'humanité. Non content de dévouer sa vie au soulagement du malheur, il se proposa surtout de le prévenir dans ses sources : le plan qu'il conçut fut aussi bien lié qu'étendu; il le poursuivit avec

une constante persévérance : l'instruction, le travail, l'économie ; tels furent les trois moyens qu'il provoqua, encouragea, appliqua par ses écrits, ses exemples, ses dons, par les établissemens qu'il créa, par les fonctions administratives qu'il remplit. Si nous visitons les asiles de la misère humaine, son image se présente à nous comme celle de l'un des restaurateurs de ces grands établissemens dans la capitale, comme celle de l'historien qui retraçait chaque année le tableau des améliorations auxquelles il eut une si grande part. Si nous jetons les yeux sur nos écoles industrielles, son image se présente à nous comme celle de l'auteur du premier essai en ce genre, comme celle du protecteur sous la direction duquel ces séminaires de chefs d'ateliers prirent un si utile essor. Si nous arrêtons nos regards sur les prisons, son image apparaît encore comme celle de l'excellent citoyen qui le premier parmi nous en provoqua la réforme, posa les principes, donna les modèles, et enseigna comment la société doit au coupable autant qu'à elle-même de le corriger en le frappant. Si nous considérons cette caisse d'épargnes devenue en peu de temps une institution si importante, et dont une heureuse émulation a multiplié les imitations dans les autres grandes villes, son image s'y montre comme celle du fondateur et du directeur qui présida à des opérations conduites avec la plus grande sagesse. Si nous nous rappelons le grand bienfait de l'introduction de la vaccine en France, la génération présente salue son image, comme celle du généreux messager qui apporta au milieu de nous le salut de tant de milliers d'enfans. L'agriculture, les fabriques lui doivent des services nombreux et variés. Enfin, en parcourant nos écoles, son image est saluée par des milliers de jeunes élèves auxquels il portait une si tendre affection et à l'éducation desquels il concourut autant qu'il fut en son pouvoir. Vous le savez, Messieurs, il fut l'un

des premiers à seconder l'application en France des nouvelles méthodes perfectionnées. Membre du conseil d'administration des écoles du département de la Seine, où ces méthodes sont en vigueur, il ne cessa d'y porter le tribut de ses conseils. Souvent sa généreuse voix s'est fait entendre dans nos séances, avec cette éloquence naturelle qui part de l'âme. Si l'on chercha en tant de manières à paralyser dans ses mains le moyen de faire le bien, rien ne put rompre du moins les liens qui l'unissaient à nous; ils furent sa consolation; jusqu'à ses derniers momens, cet excellent homme s'occupait encore de nos écoles, de nos enfans, de nos livres; dans la dernière semaine de sa vie, votre secrétaire reçut encore de lui deux lettres dont les intérêts de la Société étaient le seul objet, et qui exprimaient tout son intérêt pour elle. Votre conseil d'administration, Messieurs, a placé dans le lieu ordinaire de vos séances, le buste de ce grand et immortel ami de l'humanité. Son souvenir y vivra toujours. Il nous est doux de pouvoir encore une fois l'honorer, quoique trop faiblement, au milieu d'une réunion de gens de bien. Le tribut qui lui est dû ne peut du moins être mieux placé qu'au milieu d'une solennité telle que celle qui nous rassemble. Nous célébrerons du moins ainsi le triste anniversaire d'une si grande perte, consolés en partie par la présence d'un autre ami de l'humanité qui, portant le même nom, se dévouant à tous les genres de bien avec la même universalité, la même activité, entouré comme lui de la popularité la plus touchante, n'a cessé comme lui de donner à à notre Société les marques de la bienveillance la plus empressée, et nous en donne encore une aujourd'hui, comme pour nous dire qu'il veut continuer pour nous celui dont la mémoire nous est si chère.

L'un de nos collègues, honoré de l'amitié de M. le duc de la Vauguyon, M. Basset, a également satisfait

aux premiers élans de nos regrets, dans la séance du conseil d'administration qui a suivi la mort de cet homme respectable. Il y a, Messieurs, quelque chose de particulièrement touchant dans cette bienveillance qui conduit des vieillards auprès de l'enfance, qui conduit auprès des enfans appartenant aux classes laborieuses de la société, les hommes qui, environnés de l'éclat des dignités et des honneurs, vivent au sein des cours, siégent dans les plus hautes fonctions publiques, et sont placés sur les marches mêmes du trône. Plus est grande la distance qu'ils ont franchie, mieux on sent la puissance du sentiment qui les anime, et le charme de la bonté qui les guide. Fils du duc de la Vauguyon, gouverneur des enfans de France, notre vénérable président avait lui-même été attaché en qualité de menin au dauphin, depuis S. M. Louis XVI; il avait été admis à la confiance de ce prince, dont l'âme était le sanctuaire de tant de vertus, dont les pensées étaient toutes dirigées au bien de la France, qui consola la France accablée de douleur, par l'exemple du plus beau et du plus véritable héroïsme qui ait jamais été offert au haut du trône. Digne d'une telle intimité, le duc de la Vauguyon, associait à des études profondes un ardent amour pour son pays, un zèle empressé pour tous les établissemens utiles. Tour à tour, militaire, retenu à la cour, ambassadeur en Hollande et en Espagne, ministre des affaires étrangères, pendant quelques jours, refugié dans l'étranger, retiré paisiblement en France après la révolution, entièrement dépouillé d'une grande fortune, appelé enfin à l'époque de la restauration à la chambre des pairs dont il fut dès lors l'un des principaux ornemens, dans toutes ces situations si variées de sa longue carrière, toujours calme, simple, égal à lui-même, invariable dans ses affections comme dans ses principes, il ne connut qu'un seul serment, la fidélité à son Roi, il n'eut qu'un seul but, le bien public;

les sciences économiques furent son occupation favorite; le commerce des hommes éclairés, son délassement; le bien public, sa passion dominante. La propagation des lumières, les progrès de l'instruction étaient à ses yeux le moyen le plus assuré de procurer le bien public, et de là le vif intérêt qu'il prenait à vos travaux. Vos regards, Messieurs, le cherchent encore au milieu de nous, où il se plaisait tant à venir, où il se trouvait si bien, où il sympathisait si franchement avec vos vœux, vos craintes, vos espérances. Sans cesse il demandait des nouvelles de nos écoles. Peu de jours encore avant sa mort, il se fit conduire au lieu ordinaire de vos séances, pour recueillir par lui-même ces informations, et il dit à cette occasion, que de toutes les dignités qu'il avait pu obtenir, le titre de président de notre Société était celle qui lui était la plus chère. Ce mot échappé du fond de son âme, et qui le peint si bien, était hélas! son dernier adieu! C'était dans nos souvenirs qu'il désirait vivre!.... Eh bien! qu'au sein de la Société à laquelle il lui était si doux d'appartenir, s'élève pour lui comme une sorte de mausolée, par les soins religieux que nous mettrons à conserver sa mémoire!

Votre conseil d'administration, Messieurs, s'est vu privé encore, à la suite de la dernière séance générale de l'un de ses membres aussi distingué par le caractère et les connaissances, que par d'importans services rendus au pays. Les travaux topographiques ont rempli sa carrière; il les commença en Corse, il les continua en Égypte, sous la direction de son oncle, qui périt bientôt assassiné le jour de l'insurrection du Caire, et il le remplaça comme directeur du génie géographe. Ce fut au milieu des dangers de toute espèce que, livré aux paisibles et méthodiques opérations de son art, les poursuivant au sein du désert, au milieu des ennemis, le colonel Jacotin leva ou fit lever la carte géographique de cette terre classique, qu'il conquit

du moins à la science, lorsqu'elle était enlevée à nos armes. De retour à Paris, il mit en ordre, rédigea l'immense recueil des documens préparés par plus de 50 ingénieurs ou officiers de l'armée, et dont une grande partie était son propre ouvrage; il dirigea l'exécution de l'atlas de l'Égypte et de la Syrie, en 53 feuilles; il fit graver la belle carte de la Corse en huit feuilles, rassembla les matériaux d'une carte de l'Espagne, prépara les cartes nécessaires aux campagnes du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, surveilla et fit exécuter une partie de la nouvelle carte géographique de la France. Il a contribué à faire fleurir l'école de gravure au dépôt de la guerre, et a formé une pépinière d'artistes auxquels la France se confie pour conserver dans la gravure-topographique la supériorité dont elle jouit. Ces travaux excessifs, une ancienne blessure, reçue en Égypte et qui s'est rouverte, ont abrégé sa vie; il a succombé étant encore dans la vigueur de l'âge. Il eut des amis dévoués, et il possédait toutes les qualités qui rendent digne d'en obtenir de tels. Dans sa vie laborieuse et modeste, tous ses vœux étaient pour la prospérité de son pays. Il sentit qu'il y travaillerait encore en s'unissant à nos efforts : habitant ordinairement les régions de la science, il se plaisait à en descendre pour concourir aussi à la grande amélioration qui propage, dans les classes inférieures et parmi l'enfance, les premiers rudimens de l'instruction.

En nous rappelant nos pertes, Messieurs, nous sentons se réveiller en nous une émulation nouvelle. Redoublons de zèle pour les réparer, pour continuer ces belles traditions, pour donner des successeurs à ceux qui nous ont ouvert la voie! Qu'à tant de genres de gloire acquis dans la législation, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts laborieux, dans les arts utiles, dans la carrière des armes, la France continue à associer une autre gloire

moins éclatante peut-être, mais encore plus pure, celle que répandent les institutions bienfaisantes, les services rendus à l'humanité! Qu'elle place ses philantropes à côté de ses littérateurs, de ses héros; et que, située si favorablement en tant de manières pour servir de centre au commerce des autres nations, elle devienne chaque jour davantage, en effet, un foyer pour toutes les idées utiles, comme pour tous les sentimens généreux!

COMPTE RENDU

Des recettes et dépenses de la Société, durant l'exercice 1827, *par M. le colonel* Coutelle.

« Messieurs,

Conformément à votre règlement, la commission des fonds a vérifié sur le registre tenu par M. Fourchy, notaire, et résorier de la Société, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1827 : elle a l'honneur de vous soumettre le résultat de cette vérification.

CHAPITRE PREMIER.

RECETTE.

Art. 1er. Produit des souscriptions et dons volontaires.	20,256	
Id. Reçu de la banque de France.	2,000	
Id. De M. Wurtz, produit d'une collecte dans un banquet d'imprimeurs et libraires. .	250	75
Art. 2. Intérêt des fonds sur l'état. . . .	550	
Total de la recette. . .	23,056	75

CHAPITRE II.

DÉPENSE.

Art. 1er. Reliquat passif du dernier compte			2,994	25
Administration.				
Art. 2. Appointemens de l'agent de la Société et du percepteur des souscriptions, loyer, frais d'administration et dépenses extraordinaires pour l'assemblée générale et les distributions des prix aux écoles entretenues par la Société			4,091	75
Écoles.				
Art. 3. Traitemens et indemnités aux instituteurs des trois écoles	4,940	15	9,335	15
Fournitures, récompenses, combustible, réparation et loyer d'un préau à l'école Saint-Jean-de-Latran	4,395			
Secours				
Art. 4. Secours en fournitures accordés par la Société aux écoles des départemens	2,579	45	3,664	45
Impressions et journal	1,085			
Payé 150 fr. pour les salles d'asile sur les 300 fr. donnés par un anonyme sous cette condition, et 30 fr. à la Société philanthropique			180	
Prix distribués à la dernière assemblée générale			433	20
Versé à la caisse d'Épargnes en faveur des instituteurs			250	
A Mme. Quignon, ex-institutrice de l'école de la Halle-aux-Draps, sur sa retraite de 90 fr.			45	
Total de la dépense			20,993	80

BALANCE.

La recette est de	23,056	75
La dépense de	20,993	80
Le reliquat de	2,062	95

Indépendamment des fonds de la Société qui existaient au 31 décembre dernier, savoir :

Trois actions de la banque.

Une rente sur l'état, 5 p. 100 consolidé, de 550 fr., représentant un capital sorti de la caisse de 14,522 fr. 50 c.

Après avoir exposé, Messieurs, la situation de la caisse au 31 décembre dernier, la commission des fonds croit devoir présenter aux nouveaux sociétaires un compte moral de l'emploi des fonds mis à la disposition du conseil, depuis son établissement en 1811.

La méthode d'enseignement mutuel née en France y était ignorée, tandis qu'elle florissait chez nos voisins, ainsi que dans les États-Unis.

Un petit nombre de ces hommes qu'on est assuré de rencontrer partout où il y a du bien à faire, s'est proposé de rétablir ce mode d'enseignement dont vous connaissez les heureux résultats.

Son plan d'association était à peine développé, qu'une Société a été formée, un conseil d'administration établi, des commissions nommées, des circulaires, des instructions, des plans et des devis, pour pratiquer et pour enseigner la méthode, ont été répandus dans tous les départemens.

Bientôt cinq cents souscripteurs ont fourni à la Société des fonds pour ajouter l'exemple à la théorie, et des écoles-modèles pour les deux sexes ont été organisées, tandis que deux écoles normales formaient des maîtres et des maîtresses.

Une correspondance active était en même temps entretenue avec les Sociétés qui se formaient dans les chefs-lieux de département, ainsi qu'avec ceux qui présidaient à la formation de nouvelles écoles, auxquelles la Société envoyait une première mise de crayons, d'ardoises, des

tableaux de lecture et des modèles d'écriture et de calcul nécessaires à leur établissement.

La correspondance du conseil avec les pays étrangers, les avantages qui en sont résultés, vous ont été développés d'une manière trop lumineuse par l'orateur qui m'a précédé pour entrer dans de plus longs détails. Le succès d'un mode d'enseignement qui répandait à peu de frais l'instruction parmi le peuple aurait causé sa perte, Messieurs, sans vos généreux efforts pour le soutenir. Des libelles ont été répandus partout avec profusion; la Société n'y a répondu que par ses actes. Cependant l'ignorance des uns, la superstition des autres, l'hypocrisie de plusieurs et la malveillance d'un grand nombre ont fait fermer un si grand nombre d'écoles, que de près de treize cents, à peine en existait-il trois cents au commencement de cet exercice.

Grâce au zèle et à l'activité d'une jeunesse déjà vieille en sentimens généreux et qui aime tout ce qui est utile et bon, nos rangs se sont resserrés, nos cadres se remplissent.

Si nous avons à regretter plusieurs membres que la mort, les déplacemens, le découragement peut-être, nous a enlevés, les premiers souscripteurs nous sont restés fidèles, et plus de neuf cents nouveaux viennent de répondre à l'appel de ces amis de l'instruction. Vous les avez vus, Messieurs, ils n'ont eu besoin que de vous rappeler qu'avec votre secours la Société et l'enseignement mutuel allaient prendre une nouvelle vie.

Bientôt, nous l'espérons, vos vœux seront remplis: plusieurs des sociétés qui se forment dans les départemens, et des écoles qui vont s'y établir, vous demandent des secours et des maîtres. La commission des fonds, aussitôt après la formation du conseil que vous allez nommer, lui proposera d'élever le maximum des secours qu'il a été forcé de réduire. Votre persévérance, Messieurs,

sera la mesure des encouragemens que le conseil pourra leur offrir.

Nota. Les 250 fr. portés en dépense ci-dessus se composent d'une somme de 30 fr. que le conseil fait verser chaque mois dans la caisse d'épargne, au profit des maîtres des trois écoles qu'entretient la Société.

Le livret portait, au 31 décembre dernier, 210 de rente et 47 fr. 97 c. Sur cette somme une rente de 90 fr. a été accordée à madame Quignon, que le mauvais état de sa santé a forcée de quitter son école après dix ans de bons services.

RAPPORT

Sur le concours ouvert en 1827 *pour les almanachs populaires, par M.* Jomard, *l'un des secrétaires.*

Messieurs,

En propageant de tout son pouvoir les meilleures méthodes d'enseignement primaire, la Société a senti depuis long-temps qu'il ne suffit pas de donner au peuple les notions élémentaires de lecture, d'écriture et de calcul. Avec la même persévérance, elle a provoqué la composition des livres qui doivent être mis aux mains des habitans des campagnes et répandus dans la population industrielle. C'est pourquoi elle a porté une attention toute particulière sur cette espèce de livre qui, jusqu'ici, a eu le privilége, même dans les cantons les plus reculés et les plus dépourvus de culture intellectuelle, de jouir seul de la faveur populaire, c'est nommer les *Almanachs*. D'un côté, si le peuple est presque réduit à une nourriture morale si imparfaite, d'un autre côté, ce n'est peut-être pas un mal qu'il ait contracté l'habitude de ce genre de lecture, renouvelé périodiquement; car il ne s'agit plus que de substituer par degrés, à un aliment

grossier, une substance mieux choisie et plus conforme à sa destination. La Société a donc cherché à stimuler le zèle des écrivains vraiment philantropes et à leur ouvrir une nouvelle carrière, qui ne sera certainement pas sans gloire, s'ils ont le bonheur de contribuer par leurs ouvrages à l'amélioration morale d'une immense partie de la nation française, nation si avancée dans les arts et les sciences, si florissante dans ses villes et ses académies, mais si reculée dans ses hameaux, dans sa population rurale. Ces écrivains sont appelés à supplanter les Nostradamus et les Laënsberg, et tous les marchands de prédictions ; espérons, pour l'honneur du siècle, qu'ils viendront à bout de triompher de ces vieilles et imposantes renommées, et que leur triomphe ne se fera pas trop attendre. Que ce soit là leur première prophétie, qu'ils l'accomplissent bientôt, avec le secours de tous les vrais amis du pays, de la religion et de la morale, et leurs noms deviendront avec le temps aussi populaires que ceux des astrologues leurs devanciers : l'exemple de Franklin est là qui leur enseigne la route, et leur marque un but glorieux.

C'est pour la seconde fois que nous avons à rendre compte du concours ouvert pour la composition des almanachs. Le succès de quelques bons almanachs étrangers, et celui d'un estimable écrit publié en France, l'*Almanach des bons conseils*, nous faisait espérer d'avoir à couronner cette fois, et par conséquent à répandre, dès l'année 1828 un almanach remplissant les conditions prescrites. Ni le talent, ni le zèle, n'ont manqué aux concurrens; mais ils ne sont point encore assez entrés dans l'esprit du programme : la commission chargée de l'examen du concours, a remarqué toutefois avec une satisfaction réelle que les auteurs s'en étaient plus rapprochés que l'année dernière, et qu'ils avaient beaucoup mieux saisi les vues de la société.

Trois mémoires ont été déposés à son bureau. Celui qui porte le N°. 2 présente un choix de matières très-bien fait, mais peu de développemens. C'est plutôt un traité abrégé des connaissances utiles qu'un almanach populaire proprement dit. Le langage est clair, mais il n'est point assez à la portée des basses classes, et les formes ne sont point assez appropriées à la destination d'un pareil ouvrage : en un mot, il est trop didactique, et son style pas assez persuasif. On y trouve aussi des exemples qui ne peuvent être à l'usage que des riches; par exemple, des conseils sur la nature des secours qu'on doit accorder aux pauvres (pages 63, 75, 76). En revanche, il y manque des choses utiles, qu'on trouve même dans les almanachs vulgaires : il commence par un détail très-étendu de l'administration de la France, et de son état politique, avec des notions sur le commerce d'importation et d'exportation, sur l'augmentation des revenus du royaume, prouvée d'après les budgets annuels. Ces détails pourraient être remplacés avec avantage, par des notions industrielles ou agricoles, par des conseils pratiques pour l'économie intérieure. La commission pense que les articles consacrés aux machines à vapeur et aux assurances sont à refaire, ainsi que celui qui regarde la morale et la religion. Nous avons remarqué quelques erreurs d'astronomie et de physique, et des expressions obscures. L'article relatif à l'orthographe des enseignes ne nous paraît pas à sa place. Il n'est pas prouvé, par l'expérience, ainsi que le pense l'auteur, que les délits sont partout et toujours en plus grand nombre, là où il y a le moins d'établissemens d'instruction. Cette proposition serait vraie, si on l'appliquait aux délits contre les personnes, aux crimes et aux attentats qui supposent la scélératesse et la perversité. Mais il ne faut pas l'étendre à toutes les espèces de délits. Nous y avons trouvé quelques anecdotes bien choisies;

celle des *Deux Pêcheurs* a un double mérite, en ce qu'elle prouve à la fois l'utilité indipensable de la lecture et celle des pratiques recommandées pour rappeler les noyés à la vie. En somme, cet ouvrage est bon, il renferme des choses utiles et bien exprimées, et il mérite d'être distingué.

Le N°. 1 est, en général, fort bien rédigé, et il est plus propre que le précédent à remplir les vues de la Société. Mais il renferme quelques erreurs de physique et d'astronomie qu'il est indispensable de corriger. Tous les sujets ne sont pas traités avec l'étendue convenable à leur importance. Le cadre et le choix des matières sont très-bons, mais remplis imparfaitement. L'article relatif aux préjugés populaires, qui devrait être traité avec le plus de soin, est presque borné à des réflexions sur les prédictions et les pronostics. Un des meilleurs articles, est celui des *Bonnes lectures* pour tous les jours de la semaine; il en est de même de celui des *Proverbes*, en partie emprunté à Franklin. La partie hygiénique est très-bonne et traitée avec un soin particulier; son titre est *Conseils du médecin*. Les pratiques à suivre, à l'égard des enfans en bas âge, sont exposées beaucoup trop brièvement; plusieurs expressions défectueuses seront faciles à corriger dans le *Messager parisien* (c'est le titre que l'auteur a donné à son ouvrage), s'il le faisait imprimer; il devrait encore en retrancher quelques longueurs et rendre l'exposition du système métrique français plus facile à suivre pour le commun des lecteurs. En résultat, cet ouvrage a paru très-estimable à votre commission.

Nous passons au N°. 3. Cet ouvrage approche, plus que les autres, de la forme et du langage convenables pour un almanach populaire. Ce sont des dialogues familiers, des entretiens domestiques. L'ouvrage est complet sous preque tous les rapports. Le style est également dans l'esprit qu'exige le programme; quelquefois,

malheureusement, l'auteur s'élève plus haut qu'il ne faudrait et emploie un grand nombre de termes scientifiques, mais nous avouons qu'il est difficile d'exposer les phénomènes de la nature sans se servir des expressions consacrées. Presqu'aucune matière essentielle, si ce n'est un ou deux points dont nous parlerons plus bas, n'est oubliée dans cet écrit : Économie agricole, industrielle et commerciale; principaux phénomènes de l'astronomie et de physique; poids et mesures; perfectionnemens de l'agriculture, conservation des grains ; hygiène et choix des alimens; remèdes contre les accidens; remarques judicieuses contre la routine; conseils sur les jeux et la loterie; détails sur les caisses d'épargnes; préceptes de morale, exemples de bienfaisance et de vertus; traits de courage et de dévoûment, etc. Il serait à désirer que l'auteur fît disparaître à l'impression, ou du moins raccourcît beaucoup l'exposition du calendrier et les détails touchant les Épactes et la Lettre dominicale, ainsi que plusieurs choses trop abstraites sur l'économie politique et d'autres explications superflues. Pour ce qui regarde la physique, il doit sacrifier l'article du paragrêle, puisque l'Académie des sciences n'a pas donné son approbation à cet appareil. Les détails relatifs à la taille du pêcher, sont trop connus des habitans de la campagne pour occuper tant de place dans un livre qui est à leur adresse, ils seraient remplacés avec avantage par un almanach du jardinier. Il faudrait aussi quelques figures dans cet almanach, pour faciliter l'intelligence des passages relatifs à l'astronomie, sans trop élever cependant le prix de l'ouvrage.

La commission était disposée à lui accorder un des prix qui ont été offerts, si l'auteur n'eût point omis un article qu'elle regarde comme essentiel ; à la vérité, cette omission se remarque dans les trois ouvrages : C'est *l'industrie propre aux habitans des campagnes*. Rien n'est

plus utile que d'indiquer aux villageois les travaux dont ils peuvent s'occuper pendant la saison de l'hiver, c'est-à-dire, des occupations qu'on puisse quitter et reprendre sans inconvénient, telles que le travail de la paille et plusieurs autres semblables. La commission aurait également désiré une série de procédés utiles pour les arts et pour l'économie privée, tirés des bons auteurs et des meilleurs recueils périodiques. Enfin, on aurait dû parler de la suppression des jachères, et des alternations de cultures, des prairies artificielles, du choix des semences, de l'éducation des bestiaux, de la destruction des hannetons et de l'échenillage, de l'art de faire l'huile et le vin, de l'emploi du laitage, et de l'établissement des moulins à eau et à vent.

En général, nous avons reconnu une véritable amélioration dans ce concours, et nous croyons convenable et juste de récompenser les efforts des auteurs par des médailles d'encouragement. Nous pensons également qu'il est à désirer que l'auteur du numéro 3 et celui du numéro 1, publient leurs écrits, ne fût-ce que comme des essais qui seraient améliorés l'an prochain; mais en même temps, ils seraient invités à se conformer le plus qu'il leur serait possible, aux indications de la commission. Une autre observation commune aux trois écrits, est qu'il ne faut pas exposer d'une manière trop sèche, ni avec un trop grand appareil de chiffres, le système métrique français. Il importe surtout d'*en faire sentir au peuple tout l'avantage*, de lui en faire comprendre l'origine, la simplicité et l'uniformité, par opposition aux poids et mesures si discordans des anciennes provinces.

En conséquence, elle a l'honneur de vous proposer :

1°. D'accorder une *médaille d'argent* à l'auteur du n°. 3;

2°. de donner une médaille de bronze à l'auteur du n°. 1, et une autre médaille de bronze à l'auteur du n°. 2;

3°. D'émettre le vœu que les auteurs des n°s. 3 et 1 pu-

blient leurs ouvrages en 1828, avec les corrections indispensables;

4°. D'ajouter au programme quelques développemens;

Signé, Jomard, J. Leboeuf, etc.

L'auteur du n°. 3, est M. Suzanne, professeur au collége royal de Charlemagne.

Celui du n°. 1, est M. Émile D...

Celui du n°. 2, est M. Alphonse Cerfberr, ancien élève de l'École-Polytechnique.

RAPPORT

Fait au nom de la commission chargée de l'examen des ouvrages envoyés au concours pour la formation d'une bibliothéque populaire, par M. Charles Renouard.

Messieurs,

Votre société vient d'avoir à traverser de mauvais jours : son plus grand malheur n'était pas de se trouver investie de tous côtés par des inimitiés puissantes; ce qui l'affligeait le plus, c'était l'indifférence du public, moins touché de notre persévérance que refroidi par notre circonspection. Si nous n'avions eu que des principes à défendre, que des doctrines à faire prévaloir, nous aurions, de grand cœur et avec profit pour notre cause, provoqué l'attention générale en allant au-devant des combats, dont malheureusement les occasions n'ont pas manqué. Mais une grave pensée a dû nous retenir. Des intérêts matériels, vulnérables sur tous les points de la France, étaient confiés à notre tutelle et ne trouvaient que nous pour appui; nous avions des maîtres à soutenir, des écoles à préserver de leur ruine. Nous ne nous sommes pas crus obligés à hasarder notre existence aux risques et périls d'autrui, et nous nous sommes refusé le plaisir et les honneurs de la lutte.

L'horizon s'éclaircit enfin devant nous, quelques obstacles s'aplanissent, le public regarde nos travaux et s'y intéresse; nos ressources déjà augmentées promettent de s'accroître encore.

Mais, de même que naguères nous n'avons pas dit, tout est perdu, de même nous ne nous hâterons pas maintenant de nous écrier que tout est gagné.

Sachons envisager dans toute son étendue la tâche immense que nous nous sommes volontairement imposée; elle n'est pas de celles qui se terminent en quelques jours et qui vivent sur les faveurs passagères de la mode ou sur la bienveillance momentanée du pouvoir; elle a besoin d'amis persévérans et sûrs qui l'aiment pour elle, qui se dévouent à la servir par conviction du bien qu'elle peut faire, qui la comprennent assez pour l'honorer comme un devoir.

Cette tâche, quelle est-elle?

Ce n'est rien moins, Messieurs, que de procurer les bienfaits de l'éducation à l'universalité du genre humain.

Une pareille entreprise est longue, la génération qui nous succèdera ne la léguera que bien imparfaite aux générations à venir.

Notre société n'a pas l'ambition de croire que ses modestes travaux suffisent à accomplir cette œuvre salutaire, ni même à acquitter la dette du pays envers la cause de l'éducation.

Telle n'est pas notre pensée.

Nous réclamons de tous nos vœux, et avant tout le reste, une intervention bien autrement puissante que la nôtre et que nous nous estimerons toujours trop heureux de pouvoir servir, l'intervention de la liberté.

Sans la liberté d'enseignement, son universalité n'est qu'une chimère.

La liberté des efforts individuels est seule capable de multiplier les ressources dans la proportion des besoins;

elle-même cependant ne suffit pas, quoique nulle action n'ait autant d'efficacité que la sienne. La misère et l'ignorance ne peuvent pas ou ne savent pas s'en servir.

Toutes les fois que la direction des affaires de l'état se trouvera remise en dignes mains, on s'empressera de compter au nombre des plus nobles emplois des deniers publics, celui d'encourager l'instruction et de servir d'appui à la liberté dans tous les lieux où elle se trouvera trop faible pour soutenir et propager l'enseignement.

Mais l'état lui-même n'a que des ressources limitées et il éprouve de vastes besoins. Suppléer à ce qu'il ne peut pas faire, combler les lacunes qu'il ne peut pas remplir, écouter les voix auxquelles il ne peut pas répondre, examiner les méthodes qu'il ne connaît pas; voilà ce qui reste à faire pour ceux que des sentimens de religion, d'humanité, de patriotisme portent à aider leurs semblables.

Ce rôle, c'est celui que vous vous êtes donné; il s'est agrandi par l'abandon même dans lequel l'absence de liberté et la parcimonie de l'état laissaient l'éducation populaire : vous avez réuni vos efforts parce que vous avez compris que l'esprit d'association centuple les forces individuelles.

Avais-je tort de vous dire qu'une pareille tâche est un lourd fardeau, et qu'elle demande un dévouement de plus d'un jour? Avais-je tort, surtout, de vous dire que tout n'est pas gagné?

L'espérance d'une éducation universelle ne doit pas être seulement un rêve lointain de la pensée, elle veut être secondée dès aujourd'hui par la pratique et par les faits. Quand on aperçoit à une longue distance un but si désirable, c'est un bonheur que de pouvoir marcher pour s'en rapprocher de quelques pas.

Au nombre des devoirs que l'on s'impose lorsque l'on travaille à propager l'instruction, il faut placer l'obliga-

tion de fournir un aliment aux besoins intellectuels que l'on contribue à faire naître. . . . . . .

Votre société a senti que, puisqu'elle apprenait à lire au peuple, elle devait en même temps lui procurer des livres à sa portée qui manquent presque entièrement à la France.

Ces livres doivent être à la portée du peuple intellectuellement et matériellement. Voilà pourquoi vous avez exigé qu'ils fussent clairs, instructifs et courts, et qu'ils ne coûtassent que six sous.

Ce n'est pas une circonstance indifférente que cette volonté exprimée par vous, de répandre de petits livres à bon marché. Le monde se partage entre deux natures d'opinions, les uns veulent que la civilisation se propage et qu'elle verse en tous lieux l'aisance et les lumières avec abondance et facilité, les autres s'inquiètent ou s'indignent à chaque progrès de l'intelligence; eux mis à part, il semble que le surplus de l'espèce ne pense que par usurpation; et si l'imprimerie est à leurs yeux une plaie, c'est surtout parce qu'elle a ouvert au milieu du genre humain une vaste école d'enseignement mutuel où tous peuvent venir avec égalité, puiser et porter l'instruction; s'il faut qu'ils se résignent à l'existence des journaux, des livres, du moins n'épargneront-ils aucun effort pour les renchérir.

Votre tendance, Messieurs, est plus généreuse; vous gémissez, comme d'un malheur public, de toutes les charges dont le poids gêne la circulation de la pensée et l'empêche de descendre dans les classes inférieures ou plutôt d'élever les classes inférieures jusqu'à elle.

C'est pour que les livres à bon marché se multiplient que vous avez fondé le concours dont il me reste à vous faire connaître les résultats.

Ce concours compte maintenant trois ans d'existence. La première année vous avez reçu 38 Mémoires, et dé-

cerné 6 prix; l'année dernière, 16 Mémoires seulement vous ont été adressés, vous avez donné 4 prix; cette fois le nombre des ouvrages envoyés a été de 21, le nombre des prix est de 3.

De ces 21 ouvrages, en les classant suivant l'ordre adopté dans votre programme, 4 appartiennent à l'histoire, 8 aux sciences naturelles et mathématiques, 3 aux sciences économiques, 6 aux sciences morales.

Les 4 qui appartiennent à l'histoire sont :

N°. 5. *Extraits de l'histoire universelle par périodes jusqu'à nos jours.*
11. *Notices sur la vie d'hommes illustres amis du peuple et de l'humanité.*

Ces notices sont celles du duc de Larochefoucauld-Liancourt, d'Alfred-le-Grand, roi d'Angleterre, et de Stanislas, roi de Pologne.

15. *Histoire de Henri IV.*
20. *Histoire de Saint-Louis.*

Aucun de ces ouvrages n'a obtenu de prix.

La Société, en demandant par son programme un livre élémentaire sur l'Histoire universelle, a désiré un exposé simple et rapide, où seraient indiquées à grands traits les principales époques qui ont influé sur le sort de l'humanité, et les révolutions d'idées qui ont successivement modifié la face du monde. Ce travail est difficile sans doute, mais possible, et mériterait d'être entrepris par un écrivain exercé.

Les notices particulières sont beaucoup plus faciles à traiter dans un langage populaire, et dans les proportions exigées par le programme. Une note jointe à l'un des Mémoires annonce que l'auteur a été incertain si la

Société demandait plutôt des notices courtes et nombreuses que des biographies d'une certaine étendue. Votre conseil croit nécessaire de renouveler, à cette occasion, une déclaration déjà consignée dans le programme ; c'est que rien n'est prescrit, ni sur la forme à adopter, ni sur le plan à suivre ; c'est à chaque auteur à disposer de sa matière en toute liberté, après qu'il aura bien compris la nécessité de ne faire entrer dans une bibliothéque populaire, que des livres faciles et instructifs. La Notice sur Henri IV est celle que la commission aurait préférée, si l'auteur n'avait pas complétement méconnu qu'il écrivait pour des lecteurs étrangers à l'histoire générale, et dépourvus, ou censés l'être, de toute connaissance préliminaire des faits antécédens. On aurait désiré plus de mesure dans la rédaction des n°s. 15 et 20, et moins de précipitation dans celle du n°. 11.

Voici les titres des huit ouvrages, appartenant aux sciences naturelles et mathématiques :

N°. 1. *Maître Pierre, ou le Savant de village ; Entretiens sur la Physique.*
2. *Leçons de Géographie élémentaire.*
6. *Entretiens sur la connaissance du corps humain.*
8. *Mécanique populaire.*
9. *Notions élémentaires de Physique.*
10. *Astronomie élémentaire.*
12. *Les Avantages de la Caisse d'Épargne.*
18. *La Garde malade domestique.*

Quatre de ces ouvrages, les n°s. 6, 8, 9 et 10, sont au-dessus de la portée des lecteurs pour l'usage desquels le concours a été ouvert. L'idée première du n°. 18 est excellente, mais le mérite de l'exécution ne répond pas à l'heureux choix du sujet. L'auteur du n°. 2 est invité à le reprendre, et à le présenter à un nouveau concours,

après l'avoir amélioré par des corrections; le sujet a besoin d'être traité d'une manière moins incomplète. Si l'auteur conserve la forme du dialogue, il fera bien de supprimer quelques conversations inutiles et de modifier le rôle d'un de ses interlocuteurs, qu'il a fait trop ignorant pour un maître d'école, ce qui serait de mauvais exemple dans notre Société. Le n°. 1 est fort remarquable; le ton général en est excellent, la lecture facile et attachante; les doctrines exactes et au courant de la science. Vous vous étonnerez peut-être qu'après cet éloge, je ne vous annonce pas cet ouvrage comme l'un de ceux que vous avez à couronner. Ce qui a engagé votre conseil d'administration à ne point lui décerner un prix, c'est le désir que l'auteur, en reprenant son ouvrage, embrasse moins d'objets à la fois, et traite séparément les diverses parties de son sujet dont quelques-unes manquent des développemens nécessaires. La physique comprend, sous une dénomination complexe, plusieurs sciences distinctes, que l'auteur se montre fort capable d'exposer toutes. Il faut qu'il s'en prenne de notre sévérité aux espérances qu'il nous donne; nous en usons ainsi avec lui par calcul, et afin d'avoir plusieurs bons ouvrages, au lieu d'un.

Le Mémoire n°. 12, sur *les Avantages de la Caisse d'Épargne*, portant pour épigraphe : *Le travail et l'économie sont la source des richesses*, avait été remarqué à votre concours de l'année dernière, comme digne d'être retouché par l'auteur, auquel on reprochait alors d'avoir effrayé ses lecteurs par un trop grand appareil de chiffres. Ces observations ont eu le résultat désiré; les calculs ont été fort simplifiés; les considérations morales ont reçu d'heureux développemens, et vous avez aujourd'hui la satisfaction de posséder un bon ouvrage de plus, sur le sujet éminemment utile qui avait inspiré à Lemontey l'un de nos meilleurs livres de lecture populaire. L'auteur

de cet ouvrage, qui a paru digne d'un prix, est M. Juvigny.

Les trois ouvrages sur les sciences économiques méritent tous les trois des éloges.

Le nº. 17, *Petit Traité des animaux domestiques*, pourra être présenté utilement à un autre concours. Il contient des erreurs et aurait besoin d'être revu par une personne qui eût des connaissances spéciales sur la matière. Le style aussi en devrait être retouché avec soin.

Entre le nº. 16 : *L'Art de fertiliser les terres*, et le nº. 21, *Notions agricoles données à de jeunes artisans*; le nº. 16, qui a pour épigraphe ces vers de Delille :

> Osez par la culture
> Corriger les terrains, en changer la nature,
> Connaissez, employez l'art fécond des engrais.

a paru devoir de beaucoup être préféré. Ce n'est pas que le nº. 21 ne contienne de fort bonnes observations, et des préceptes utiles; mais le nº. 16 est mieux rempli, et se recommande par plus de propriété et de clarté d'expression. L'ouvrage pourra sembler un peu trop scientifique à plusieurs des lecteurs auxquels il est destiné, mais cet inconvénient se rachète par une très-grande lucidité d'exposition. L'expérience démontre que les hommes qui lisent peu, lisent sérieusement, et qu'ils redoutent ou négligent, non ce qui est grave, mais ce qui est obscur; non ce qui exige leur attention, mais ce qui leur suppose des connaissances qu'ils n'ont pas. Un prix est décerné à cet ouvrage, dont l'auteur est madame Élisabeth Celnart, à laquelle vous êtes déjà redevables des *Soirées du Dimanche*, couronnées l'année dernière.

Des 6 ouvrages sur les sciences morales portant les nºs. 3, 4, 7, 13, 14 et 19, un seul a été remarqué par votre commission; elle a pensé que le grand nombre de

livres passables, déjà existant sur cette matière, lui faisait une loi de n'accorder ses suffrages qu'aux écrits qui se distingueraient des autres par quelque mérite particulier de composition ; c'est pour cela qu'elle a jugé qu'un prix est dû au n°. 14, ayant pour titre : *Les veillées de St.-Roch, ou Leçons d'Économie ;* et pour épigraphe ce passage de Franklin : *Si vous voulez être riches, n'apprenez pas seulement comment on gagne, sachez aussi comment on ménage.* L'excellente moralité de ces petits contes est parfaitement appropriée à la classe des lecteurs que nous avons particulièrement en vue de servir ; l'auteur est madame Élisabeth Celnart.

Vous êtes dans l'usage, Messieurs, d'ajouter une médaille de bronze aux prix modiques que vous décernez. Votre conseil d'administration, considérant que déjà madame Élisabeth Celnart a obtenu l'année dernière une de ces médailles, et que deux autres lui seraient encore acquises cette année, a cru faire un acte de justice en remplaçant les deux médailles de bronze qui lui sont dues, par une médaille d'argent.

Le concours demeure ouvert pour l'année prochaine ; puissent nos modestes récompenses continuer à être ambitionnées par les gens de bien et par les esprits élevés ! L'absence d'une bibliothéque populaire laisse dans notre littérature un vide que la vertu et le talent réunis peuvent seuls remplir. Pour qui saura pleinement comprendre combien est grande et nouvelle la mission de faire lire le peuple, il y a de la gloire à gagner ; il y a, ce qui vaut mieux encore, un service à rendre à l'humanité tout entière.

Sur la proposition de M. le baron de Gérando, secrétaire général de la Société, l'assemblée à l'unanimité vote des remercîmens

A M. le préfet de la Seine pour la protection qu'il n'a cessé d'accorder aux écoles élémentaires du département;

Au comité des dames chargé de la surveillance des écoles de filles;

Aux sociétés des départemens dont les noms suivent : Amiens, Gisors, Lunéville, Metz, Montpellier, Nantes, Versailles;

Au comité des écoles du dimanche établi à Paris;

A l'école de Versailles;

A M. le maire de la ville d'Issoudun;

A M. le curé de Liancourt;

A MM. les fondateurs de nouvelles écoles mentionnées dans le rapport;

A la banque de France pour le don annuel de 2000 francs, qu'elle accorde à la société;

A MM. le comte Alexandre de Lameth, député, et Bertier de Roville pour le don de chacun leur part des lois d'indemnité;

A M. J. M. Vallejo pour le don de plusieurs exemplaires de ses ouvrages en langue espagnole.

Des éloges et des témoignages particuliers de satisfaction sont votés à mademoiselle Lelièvre et à madame Artus, directrices des deux écoles de filles de la société.

La séance a été terminée par le vote au scrutin secret pour l'élection des membres du bureau et du tiers des membres du conseil d'administration. Cette opération terminée, le scrutin est fermé, scellé, et le dépouillement, attendu l'heure avancée, renvoyé au conseil d'administration, qui y procédera dans sa première séance.

Nous donnons ci-après le tableau des membres du conseil, conformément aux nouvelles nominations.

LISTE

Des Membres composant le Conseil d'administration en 1828.

BUREAU.

PRÉSIDENS HONORAIRES.

MM. Le duc DE DOUDEAUVILLE, pair de France.

Le comte DE CHABROL, préfet du département de la Seine.

Le duc DE CHOISEUL, pair de France.

Président.

M. Le comte DE LASTEYRIE, rue de Grenelle S.-G., n°. 59.

Vice-Présidens.

MM. TERNAUX aîné, député, place des Victoires, n°. 6.

BASSET, officier émérite de l'Université, rue Joubert, n°. 45.

Secrétaire général.

M. Le baron DE GÉRANDO, conseiller d'état, membre de l'Institut, impasse Férou, n°. 7.

Secrétaires.

MM. Jomard, membre de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n°. 15.

Francoeur, professeur à la faculté des sciences, rue du Cherche-Midi, n°. 25.

Renouard (Ch.), avocat, rue de Tournon, n°. 6.

Mahul (Alph.), avocat, rue Jacob, n°. 7.

Taillandier, avocat aux conseils du Roi, rue Taranne, n°. 10.

Courborieu, avocat, rue Hautefeuille, n°. 20

Censeurs.

MM. Le comte A. Lameth, député, rue de Grenelle, n°. 27.

Le comte A. de Laborde, député, membre de l'Institut, rue d'Artois, n°. 28.

Trésorier.

M. Fourchy jeune, notaire royal, place de l'École, n°. 1.

Commission des fonds.

MM. Legay-d'Arcy (le colonel), rue des Juifs, n°. 15.

Salverte (E.), député, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n°. 46.

Vernes, négociant, rue Coq-Héron, n°. 5.

Le baron J. Mallet, banquier, rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 13.

Alisse (Jules), rue de Choiseul, n°. 6.

MM. Coutelle (le colonel), rue de M. le Prince, n°. 2.

Cerfberr, officier d'état-major, rue d'Enghien, n°. 28.

Bessas-Lamégie, avocat, rue de Bourbon, n°. 30.

Comité d'économie.

MM. Bourriat, propriétaire, rue du Bac, n°. 39.

Huzard, membre de l'Institut, rue de l'Éperon, n°. 7.

Le baron de Ladoucette, ancien préfet, rue Saint-Lazare, n°. 11.

Azevedo, avocat, rue d'Enghien, n°. 26.

Mérimée, secrétaire perpétuel de l'école royale des Beaux-Arts.

Challan, propriétaire, rue des Champs-Élysées, n°. 8.

Le baron de Mortemart-Boisse, rue Duphot, n°. 12.

Coraboeuf, lieutenant-colonel au corps royal des Ingénieurs géographes, rue du Cherche-Midi, n°. 40.

Drouot, architecte, rue du Faub.-Poissonnière, n°. 14.

Solvet, avocat, rue de l'Odéon, n°. 30.

Comité des Méthodes.

MM. Perrier (J.-B.), homme de lettres, rue de Verneuil, n°. 7.

Michelot, chef d'institution, rue de la Chaise, n°. 24.

MM. Bouchené-Lefer, avocat, rue de Tournon, n°. 31.

Le Boeuf, chef de division à la Légion-d'Honneur, rue Saint-Louis, au Marais, n°. 10.

B. Wilhem, compositeur et professeur de musique, rue Saint-Denis, n°. 374.

Le baron Ch. Dupin, membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, n°. 26.

De Jussieu, rue de Sèvres, n°. 8.

Guizot (J.-J.), rue Bleue, n°. 17.

Duval (Henri), quai Conti, pavillon de l'Institut.

Lutteroth (Henri), rue de la Paix, n°. 14.

Comité d'inspection.

MM. Dupras, chef d'institution, rue Culture-Sainte-Catherine, n°. 19.

Duvau, secrétaire-général de l'intendance des bâtimens de la couronne, rue Saint-Honoré, n°. 357.

Berville, avocat, rue des Saints-Pères, n°. 46.

Odier (Édouard), boulevart Poissonnière, n°. 15.

Bally, membre de l'Académie de médecine, place de la Bourse.

Le comte Hippolyte Jaubert, rue de Gaillon, n°. 10.

Boulay de la Meurthe aîné, avocat, rue de Vaugirard, n°. 58.

Herpin, docteur-médecin, rue Dauphine, n°. 32.

Vieillard (Narcisse), rue de Seine-St.-Germain, n°. 39.

Comité du Journal et des livres.

MM. Jullien, directeur de la Revue Encyclopédique, rue d'Enfer, n° 18.

Lamouroux, docteur-médecin, rue Chantereine, n°. 58.

Le duc de Praslin, pair de France, rue de Grenelle, n°. 105.

Laffon de Ladébat, ancien député, rue Godot, n°. 19.

Avenel, homme de lettres, rue du Port-Mahon, n°. 12.

Amoros, directeur du Gymnase normal militaire et civil, rue Malar, n°. 15.

Paganel (Camille), avocat, rue de Condé, n°. 19.

Gilbert des Voisins, ancien député, rue de la Perle, n°. 1.

Wurtz, libraire, rue de Bourbon, n°. 17.

Renouard (Jules), libraire, rue de Tournon, n°. 8.

Agent général de la Société.

M. Cassin, rue Taranne, n°. 12.

Libraire de la Société.

M. Louis Colas, rue Dauphine, n°. 32.

BIBLIOGRAPHIE

Journal universel des Sciences et des Arts, Découvertes, Horticulture; Variétés et Annonces; par une Société de littérateurs et d'artistes français et étrangers. 12 cahiers formant 2 vol. in-8°. par an, avec lithographies. Prix : 15 fr. par an, rendu *franco*.

Il paraît tous les mois par cahiers de 40 à 50 pages, avec lithographies, et ne coûte que 15 fr. pour toute l'année, rendu *franco*.

L'on recevra à l'un ou l'autre bureau, à Paris ou à Bruxelles, les ouvrages que MM. les auteurs nous adresseront *franco*, et ils y resteront déposés. MM. les abonnés peuvent y adresser de même leurs lettres pour renseignemens sur tous les objets quelconques et pour toute l'Europe, *mais franco*, à M. Casimir, directeur du Journal universel.

Clef de la Prononciation anglaise, en six leçons; par Casimir. Prix : 50 c., 60 c. par la poste.

Méthode d'Enseignement universel des langues, des sciences et des arts; ou Manuel d'instructions pour l'enseignement mutuel, naturel, universel et particulier. Prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste.

Premiers Principes de lecture, d'écriture, d'arithmétique et d'orthographe, à l'usage des élèves de l'enseignement mutuel, universel et particulier. Prix : 25 c. et 20 fr. le cent.

A Paris, chez Louis Colas, rue Dauphine, n°. 32.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
Place de l'Odéon.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. IX. — Juin 1828.

XIIIe. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

L'abondance des matières fournies par la dernière assemblée générale, dont les détails ont rempli le précédent numéro de ce journal, nous a mis en arrière pour le compte à rendre des séances ordinaires de la Société; nous allons le reprendre aujourd'hui.

Séance du 2 avril 1828.

M. Spaniolacki remercie la Société de sa nomination en qualité de membre correspondant en Grèce, et annonce qu'il tiendra le conseil exactement informé de ce qui sera fait pour la propagation des écoles dans son pays.

M. Rey, directeur de l'école d'Issoudun, envoie divers échantillons des travaux de son école d'adultes.

M. Saillard, instituteur à Granville, annonce qu'il va être à même de rétablir l'enseignement du dessin linéaire dans sa classe.

Les états de situation des écoles de la Société présentaient l'effectif suivant, au 1er. avril : école de l'abbé Gaultier, 276 élèves; école de filles de Saint-Jean-de-Latran, 250; école de garçons de la Halle-aux-Veaux, 358 élèves.

M. le comte de Lasteyrie dépose sur le bureau le premier numéro d'un journal d'éducation qu'il vient de publier.

M. Achille Lecomte offre à la Société un volume intitulé : *Recherches anatomico-physiques, relatives à la prédominance du bras droit sur le bras gauche.* — Renvoyé à M. le docteur Bally.

Plusieurs nouveaux membres sont présentés et admis pour faire partie de la Société; leurs noms se trouvent compris dans la liste générale qui vient d'être imprimée et distribuée.

Sur la proposition de la commission des fonds, il est accordé, 1°. un maximum de fournitures à l'école de Sucy, dirigée par M. Lenoir; 2°. quatre exemplaires des ouvrages couronnés, et vingt du Nouveau Testament, à M. Limozin, directeur de l'école de Saint-Quentin.

On s'occupe des préparatifs pour l'Assemblée générale.

M. Francœur fait un rapport verbal sur les *douze leçons hebdomadaires de musique vocale, extraites de la méthode de musique et de chant, par M. Wilhem.* Le rapporteur pense que cette suite de leçons peut conduire l'élève graduellement et sans difficultés au but que l'on se propose, au moyen de différens thèmes faciles. Il propose que des remercîmens soient votés à M. Wilhem, pour le nouveau service qu'il vient de rendre à l'enseignement du chant. — Adopté.

Au nom de M. Jomard, rapporteur, M. Lebœuf lit un rapport sur le travail de M. Basset, relatif à la formation et à la direction des écoles d'adultes. Le rapport est adopté et renvoyé au comité du journal.

M. Basset lit un rapport sur une brochure de Marivault, intitulée : *De l'instruction nécessaire aux cultivateurs*, etc. Il propose que cet écrit soit déposé aux archives de la Société, pour y avoir recours au besoin. — Adopté.

Le même membre lit une note sur diverses écoles de Paris, et particulièrement sur l'école de la Halle-aux-Veaux, dirigée avec beaucoup de succès par M. Garassut; il annonce qu'il y a encore place pour près de 60 élèves dans cet établissement qu'il recommande, comme digne de leur intérêt, aux membres de la Société qui habitent le faubourg Saint-Marceau. M. Basset termine en annonçant l'ouverture très-prochaine de l'école d'adultes de la rue du Pont-de-Lodi.

Séance du 16 *avril.*

M. Faure, instituteur à Riom, transmet des renseignemens sur la situation de la maison centrale de cette ville, où il est disposé à ouvrir gratuitement une classe, si l'autorité veut le permettre. — Il sera écrit à ce sujet à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

M. Cosson, notaire à Lunéville, envoie des renseignemens sur l'école de cette ville, dirigée par M. Carcy. 254 élèves y étaient présents au 1er. mars dernier.

M. Alph. Cerfberr adresse la copie du procès verbal de l'examen fait à Montpellier pour une place vacante à l'école des Arts et Métiers de Châlons. Il demande que la Société appuie, auprès de S. Exc. le ministre de l'intérieur, la présentation de Jean-Louis Corvetto, candidat désigné, et élève de l'école protestante d'en-

seignement mutuel de Montpellier. Le conseil décide qu'il fera cette recommandation, et que les ouvrages couronnés seront envoyés à la société de Montpellier, pour être remis à ce jeune homme.

M. le baron de Galbois, maire de Moy, envoie une note sur la destruction de l'école de cette commune, par suite du refus de M. l'évêque de Soissons, de renouveler l'autorisation nécessaire.

M. Basset communique une note sur l'école de Liancourt, dirigée par M. Coquillard. — Il demande que des félicitations soient adressées à M. le maire et à M. le curé de Liancourt, et que les ouvrages couronnés soient envoyés à l'instituteur. — Adopté.

De nouveaux souscripteurs sont présentés et admis en grand nombre comme membres de la Société. Leurs noms figurent dans la dernière liste générale.

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé, 1°. un maximum de fournitures aux écoles fondées par M. de la Châtre, à Reuilly ; 2°. des modèles et des livres à l'école d'Issoudun.

D'après la proposition de M. le baron de Gérando, et sur le rapport du même comité, l'agent général de la Société est autorisé à faire l'acquisition d'un buste de feu M. le duc de la Rochefoucauld, qui sera placé dans le lieu des séances de la Société.

Séance du 30 avril.

M. Basset remercie les membres de la Société qui l'ont porté à la vice-présidence, et annonce qu'il continuera, comme par le passé, à seconder de tout son zèle les travaux du conseil.

M. Marchal, député de la Meurthe, écrit pour demander que le conseil fasse choix d'un maître capable

de monter et de diriger une école à Nancy. — Renvoyé au comité des maîtres.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Le reliquat du dernier compte était de.	6,407 fr.	46 c.
Recette de la quinzaine.	1,105	»
En tout.	7,512	»
Dépense.	991	55
Reste disponible.	6,520	91
Indépendamment de diverses valeurs représentant un capital sorti de la caisse, de.	22,642	50
Total de l'actif.	29,163	41

Diverses propositions du comité des fonds sont renvoyées à l'examen d'une commission spéciale.

Plusieurs nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société.

M. le secrétaire général propose,

1°. Que l'on s'assure si tous les membres du conseil nouvellement nommés acceptent cette fonction;

2°. Que des jetons de présence soient établis, au moyen d'une cotisation des membres du conseil;

3°. Que la nomination des membres adjoints n'ait lieu que sur la présentation écrite de trois membres du conseil, et qu'il y soit procédé au scrutin secret.

La seconde de ces propositions est renvoyée au comité des fonds; les deux autres sont adoptées.

Le même membre attire l'attention du conseil sur l'adoption de l'ouverture d'une souscription pour la propagation des livres élémentaires, et il demande que le conseil s'occupe des moyens de donner suite à cet arrêté de l'assemblée générale. — Renvoyé aux comités des livres et des fonds.

Séance du 14 *mai* 1828.

M. Le président annonce que le conseil possède dans son sein un des membres associés de la Société, M. le général Laharpe, qui est invité à prendre place au bureau.

Une lettre de S. Exc. le ministre du commerce annonce que le jeune Corvetto, élève de l'école de Montpellier, et désigné par le jury d'examen du département de l'Hérault, a été nommé à une demi-bourse, à l'école des arts et métiers de Châlons.

M. Mirri, ancien officier supérieur, envoie une somme de 20 fr. pour sa souscription pour la propagation des livres élémentaires.

M. Gigault d'Olincourt, membre de la Société, envoie de Bar-le-Duc, un projet d'associations départementales pour l'établissement et le soutien des écoles. — Renvoyé à la commission des écoles.

Des renseignemens satisfaisans sont transmis sur la situation de diverses écoles des départemens.

M. Rosselotty, pasteur à Châtillon-sur-Loire, envoie le rapport imprimé sur la situation de l'école protestante de cette commune. — Renvoyé au comité du journal.

M. de Silans, conseiller à la cour des comptes, envoie une somme de 50 francs, comme don volontaire.

On dépose sur le bureau les états de situation des écoles de Paris, qui présentent le résultat suivant au 1er. mai : école de filles de Saint-Jean-de-Latran, 262 élèves; école de filles de la Halle-aux-Draps, 390; école de garçons de la Halle-aux-Draps, 340; école Gaultier, 278 élèves.

M. le docteur Bally rappelle au conseil les heureux effets déjà produits par la société israélite des amis du travail, et demande que la Société accorde à cette utile

association une marque de l'intérêt qu'elle prend à ses travaux, en lui offrant, pour la valeur d'un maximum, des livres qui seront choisis parmi ceux couronnés. — Adopté.

M. le général Laharpe donne des détails historiques sur l'introduction des méthodes perfectionnées dans le canton de Vaud, et particulièrement sur la fondation de l'école de Lausanne. Il rappelle que les lois obligent tout père de famille à envoyer ses enfans aux écoles, et qu'elles sont religieusement observées, puisque, sur une population de 172,000 habitans, 30,000 enfans suivent les colléges et les écoles primaires.

Il présente un tableau des écoles du canton de Vaud, qui contient les chiffres suivans :

Écoles suivant les anciennes méthodes.	515
Écoles où l'enseignement mutuel a été adopté pour toutes les parties.	30
Écoles où l'enseignement mutuel n'a été adopté que dans quelques parties de l'instruction.	34
Total.	588

Outre ces écoles publiques, il y a dans toutes les communes, et surtout dans les villes, des écoles particulières qui sont également soumises à une inspection officielle.

Toutes les écoles sont à la charge des communes.

Le besoin de bons livres élémentaires se fait aussi sentir en Suisse, et une commission de la société d'utilité publique a été chargée de réunir les ouvrages publiés dans les divers pays, afin d'examiner ceux qui pourraient le mieux convenir. Cette société a pour but, 1°. le perfectionnement de l'instruction élémentaire ; 2°. la propagation de l'industrie usuelle ; 3°. le secours de l'humanité.

M. le général Laharpe termine son intéressante communication par des considérations générales, sur les heureux effets de l'instruction pour la formation d'un esprit public national. Un murmure approbateur général, et les applaudissemens de l'assemblée, témoignent à l'orateur l'intérêt qu'ont excité ses paroles et la vénération qu'inspirent sa personne et son caractère.

Les ouvrages suivans sont offert à la Société

Par M. le colonel Mirri, *de l'Influence de la physiologie intellectuelle*, avec des notes par le docteur Fossali; une brochure in-8°.;

Par M. le comte de Lasteyrie, le deuxième cahier de son *Journal d'Éducation*;

Par M. Jullien, *Méthode de J. Carstairs, pour apprendre à écrire*, 2e. édition.

On fait connaître la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	6,520 fr.	90 c.
Recette de la quinzaine.	1,568	40
En tout.	8,089	31
Dépense.	4,553	75
Reste disponible. . . .	3,535	56

Indépendamment des valeurs que possède la Société.

M. le colonel Coutelle, rapporteur de la commission des fonds, présente le budget de la Société pour l'année 1828. — Après une longue discussion dans laquelle plusieurs propositions sont faites incidemment, il est décidé que le budjet sera discuté, article par article, dans la prochaine séance, après que chaque membre aura pu en prendre connaissance et méditer ses observations.

Séance du 28 mai.

M. le duc de Choiseul annonce qu'il a reçu la lettre par laquelle le conseil l'informe de sa nomination en qualité de président honoraire; il exprime ses remercîmens pour cette distinction à laquelle il est très-sensible, et qu'il s'efforcera de justifier.

M. H. Carnot transmet une lettre de M. Dutrône, datée de Milo le 14 février, et contenant des renseignemens sur la situation de l'instruction primaire en Grèce.

Plusieurs demandes de secours en nature, de livres, de journal, etc., sont adressés au conseil en faveur de diverses écoles, et renvoyées au comité des fonds.

M. Legrand, d'Orléans, offre un opuscule intitulé : *l'Homme tel qu'il doit être, ou pensées philosophiques et morales.* — Renvoyé au comité des livres.

La société pour l'enseignement mutuel, à Bruxelles, félicite celle de Paris de l'extention que prennent ses travaux, et adresse le compte rendu pour l'exercice 1826 à 1827, présenté à l'assemblée générale le 10 décembre dernier, et accompagné d'échantillons de dessin linéaire, exécutés par les élèves de l'école de Bruxelles.

M. Gaudel, instituteur à Périgueux, annonce que plusieurs maîtres sont sur le point de rétablir la méthode dans leurs écoles, d'où elle avait été bannie par force majeure.

M. Jomard communique un tableau complet des écoles élémentaires de Paris, dressé d'après les états authentiques et divisé en six colonnes, contenant, entre autres indications, 1°. le nombre de places pour lequel elles ont été fondées; 2°. le nombre d'élèves présentés au mois de mai; 3°. le nombre de places qui restent à occuper. — Il présentera, à la séance prochaine, un tableau de toutes les écoles de Paris et des départemens. On demande

que ce tableau soit renvoyé au comité des maîtres, pour qu'il examine les causes du grand nombre de places vacantes, et que le tableau soit imprimé. — Ces deux propositions sont adoptées.

M. Jomard annonce que le premier cours de l'école normale a été suivi par 18 maîtres, et qu'un nouveau cours vient de s'ouvrir, rue Carpentier, n°. 4, dans le local ordinaire. Il engage les membres qui voudraient prendre une connaissance approfondie de la méthode, à assister aux leçons.

On fait connaître la situation de la caisse :

Le reliquat disponible est de.	1,262 fr.	39 c.
Indépendamment de valeurs représentant.	26,764	50
Total de l'actif.	28,026	89

La discussion s'ouvre sur les articles du budget, et occupe une grande partie de la séance, qui se prolonge jusqu'à 11 heures.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES

Admis dans les séances des 30 *avril*, 14 *et* 28 *mai* 1828.

---

30 *avril.*

MM. *Barbou*, juge suppléant au tribunal de première instance; *Christophe Mercier*; *Derode*, professeur à Arras; *Tétard*; *Ch.-Louis de Lespine*; le comte *de Lobau*, député; *Dauphinot*, négociant; *Lhoste*, négociant à Corbeil; *Pluque* fils, meunier à Angoulême, commune d'Essonne; *Moret*, idem; *Magniant*, avoué à Corbeil;

Gasnoult, avoué; *Labatte*, propriétaire; *Muron*, instituteur; *Jauvin*, propriétaire; *Goffaux*, professeur émérite de l'Université; *Laforgue*, avocat; *Frichot*; *Dubuc*, marbrier; *Béranger*, propriétaire; *Hanat*, idem; *Augustin Peintre*; *Chartier*, commis agent de change; *Bart* jeune, distillateur; madame *Nayaït*, propriétaire.

14 *mai.*

MM. *Jeanneret*, brasseur; *E. Voizot*, quincailler; *Adolphe Deville*, professeur; *Jules Picard*, idem; *Delacroix* fils, instituteur à Évreux; le marquis de *Praslin*; *Maurice Honoré*; *Mayer*; *Louis Didier*, négociant à Rouen; *Nicolas Gaudelet*, propriétaire; *Davenne*; madame *Honoré*; mademoiselle *Henriette Caulfield*.

28 *mai.*

MM. *Desrues*; *Frédéric Tatet*, agent de change; *Angot*, député; *Jars*, député; le comte *de Rambuteau*, député; *Petou*, député; *Moyne*, député; *Jobez*, député; *Larabit*, capitaine du génie; *Bridanne*, propriétaire mademoiselle *Regley*.

ACTES

Du Conseil d'Administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

CONCOURS

En faveur du meilleur almanach populaire.

PROGRAMME.

La Société pour l'enseignement élémentaire, n'ayant pas décerné de prix aux almanachs envoyés au concours de 1827, ouvre pour ce même sujet un nouveau concours, qui restera ouvert jusqu'au 1er. octobre 1828.

Les almanachs destinés à l'usage du peuple sont trop souvent remplis de choses inutiles, de contes frivoles; trop souvent même ils répandent ou introduisent des préjugés absurdes et nuisibles. Cependant ces recueils, consultés par les classes laborieuses de la société, sont ordinairement dans les mains des personnes de tout âge, et composent la lecture de prédilection des habitans des campagnes. Combien ne serait-il donc pas désirable que, sans changer de forme, sans augmenter de prix, ils renfermassent en substance tout ce qui est le mieux approprié aux besoins de leurs lecteurs! C'est le but qui a été atteint avec le plus grand succès dans divers pays étrangers, notamment en Allemagne et en Suisse. Déjà même on a essayé en France quelques publications de ce genre.

La Société pour l'enseignement élémentaire, après avoir ouvert un concours pour d'autres ouvrages destinés à l'instruction du peuple, croit devoir, dans la même intention, proposer un prix pour l'*Almanach populaire*

qui remplira le mieux les vues que nous allons indiquer.

Le prix sera decerné à l'ouvrage qui, en conservant la forme d'Almanach, rédigé dans un style simple et concis, réunira le choix d'instructions le mieux approprié aux besoins du peuple.

La Société ne prétend pas imposer aux concurrens des conditions exclusives. Elle les engage seulement a faire un heureux choix de sujets propres à instruire, intéresser et même amuser les lecteurs des classes peu éclairées. Le but du concours n'est pas en effet d'obtenir des almanachs qui ne puissent convenir qu'aux personnes instruites ; les concurrens devront bien se pénétrer de l'idée qu'ils écrivent pour le peuple ; c'est-à-dire qu'ils devront faire des efforts pour présenter des leçons sous des formes très-simples, et en même temps récréatives. Ils pourront calquer en quelque sorte les almanachs vulgaires qui ont obtenu le plus grand succès, en substituant toutefois des notions utiles et des anecdotes instructives et morales, aux préjugés ridicules et aux récits scandaleux qui remplissent trop souvent ces compositions.

Ainsi la Société indique comme des sujets susceptibles d'être traités sommairement, les avantages de la *Caisse d'Épargnes*, les bienfaits de la *Vaccine*, les dangers du *Jeu* et de la *Loterie*, l'inconvénient des emprunts dans les *Monts-de-Piété*, les *moyens hygiéniques*, l'indication des *remèdes* approuvés par les meilleurs médecins, la manière de rappeler les *noyés* à la vie, etc.

La Société désirerait surtout que l'on s'occupât de l'*industrie propre aux habitans des campagnes*. Ce sujet est d'une haute importance, il a déjà fixé l'attention de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale. Il faudrait montrer les travaux qui conviennent pendant la saison rigoureuse, et distinguer ceux qui sont propres aux divers climats de la France.

Enfin on demande l'indication des procédés utiles pour les arts et l'économie domestique, pourvu qu'ils soient justifiés par l'expérience ; des conseils sur les jachères, sur les prairies artificielles, sur le choix des semences, sur

l'éducation des bestiaux, sur la construction et les produits des moulins à eau et à vent, etc. (1).

Mais les concurrens ne doivent voir dans l'énonciation de ces sujets que des indications que la Société abandonne à leur sagacité, sans entendre les leur prescrire en tout ou en partie, s'ils croyaient mieux remplir son intention en adoptant une autre marche.

L'*Almanach populaire* devra être vendu au plus bas prix possible; la Société désire qu'il ne dépasse point l'étendue de 150 à 200 pages, format in-18.

La Société propose pour ce travail deux prix, dont le premier sera une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, et le second une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs.

Les concurrens seront admis à présenter leurs ouvrages jusqu'au 1er. octobre prochain 1828 pour tout délai.

Les ouvrages seront adressés, avec un billet cacheté contenant le nom de l'auteur et une épigraphe placée en tête du manuscrit et reproduite dans le billet cacheté, à l'agence de la Société pour l'Instruction élémentaire, rue Taranne, n°. 12, où l'on en délivrera un reçu.

La Société, désirant que les ouvrages couronnés soient répandus généralement, et au prix le plus modique, se réserve le droit de les publier, au cas où l'auteur, quinze jours après avoir été prévenu, n'aurait pas pris l'engagement de remplir cette condition.

Il pourra faire prendre copie de son manuscrit, mais sans déplacement.

Paris, 20 *avril* 1828.

---

(1) Voir le rapport sur le concours de 1827.

NOTE

Sur la situation de l'école d'enseignement élémentaire, fondée à Liancourt, par feu M. le duc DE LA ROCHEFOUCAULT, *pair de France.*

MESSIEURS,

M. Coquillard, qui dirige avec beaucoup de succès l'école de Liancourt, me charge de placer sous vos yeux son état sémestriel qui offre des détails d'autant plus intéressans qu'ils sont certifiés par les autorités.

Sur une population de 1400 âmes, 84 élèves fréquentent constamment la classe.

Aux diverses parties d'instruction prescrites par la méthode, pour que rien ne manque et d'après mes conseils, on va ajouter l'étude et la pratique du chant.

Sur 84 élèves, 63 écrivent enfin sur le papier; les plus avancés dans le calcul, font les règles de société, et tous suivent les leçons du dessin linéaire.

Sous le rapport de l'application et des dispositions, on distingue surtout le jeune Stephano Lacretelle, petit neveu de notre académicien, âgé de 11 ans et demi et qui est le plus fort de tous ses condisciples pour l'arithmétique.

Le maître fait en général le plus grand éloge de ses élèves, et paraît l'homme le plus heureux des résultats qu'il obtient de l'émulation de ses écoliers, de l'estime des parens et de l'utile et chaude protection des autorités locales.

Des quatre jeunes gens sortis de son établissement depuis cinq ans, deux chez le notaire du lieu, un troisième chez le percepteur et le quatrième à la mairie, remplissent avec intelligence des emplois dont ils vivent, et qu'ils ne doivent qu'à l'efficacité de votre méthode et aux soins de leur maître.

De plus, M. Coquillard, avec le secours de M. le curé et de M. le maire, a établi une école du dimanche, libre et gratuite, fréquentée ordinairement par 25 jeunes gens et qui n'est jamais vide.

Je dois donc l'avouer en votre présence, Messieurs, et le répéter à la honte peut-être de la capitale : ce que des milliers de personnes y désirent depuis longtemps, ce que beaucoup de gens sages ont essayé en vain d'y établir, deux ou trois personnes ont eu le courage et la constance pour le faire dans une petite bourgade, et Liancourt a une école du dimanche en activité! A la vérité, l'illustre la Rochefoucault, regrettable à jamais, surtout pour les intérêts du peuple, avait semé dans ce petit pays tous les germes de la félicité publique, et les écoles dues à sa philantropie et placées près de sa tombe, ne peuvent pas plus périr que la réputation du vertueux fondateur. *Signé* BASSET.

TABLEAU

Des Écoles primaires dans le canton de Vaud, en mai 1827, *communiqué par* M. *le général* LAHARPE.

I. *Écoles tenues suivant l'ancienne méthode.*

A. Où l'on n'enseigne que les objets prescrits par la loi, savoir la lecture, l'écriture, les élémens de l'orthographe et le calcul usuel. .	499
B. Où l'on enseigne d'autres objets avec ceux qui sont prescrits par la loi, savoir la géographie générale, celle de la Suisse, l'histoire de la Suisse, la grammaire française, diverses applications d'arithmétique et de la géométrie à la mesure des surfaces ou des solides.	16
Écoles anciennes.	515

II. *Écoles où l'enseignement mutuel a été adopté pour toutes les parties de l'instruction.*

A. Où l'on n'enseigne que les objets prescrits par la loi.	29
B. Où l'on enseigne d'autres objets avec ceux qui sont prescrits par la loi.	10
Écoles nouvelles. . . .	39

III. *Écoles où l'enseignement mutuel n'a été adopté que pour quelques parties de l'instruction.*

A. Où l'on n'enseigne que les objets prescrits par la loi	22
B. Où l'on enseigne d'autres objets prescrits par la loi.	12
Écoles mixtes.	34

Observations.

1°. Ce tableau a été dressé en mai 1827; on n'a pas encore reçu tous les rapports sur l'état des Écoles en avril 1828.

2°. Le nombre des écoles où l'enseignement mutuel a été introduit, est, comme on le voit, bien petit en comparaison de celui des Écoles anciennes; mais il faut remarquer qu'une dixaine d'écoles ont adopté la nouvelle méthode depuis une année. D'ailleurs, l'enseignement mutuel est moins utile dans les écoles peu nombreuses; il serait déplacé dans celles dont le local est petit ou mal éclairé. Enfin, par le nombre considérable des élèves qu'elle peut réunir, une seule école mutuelle doit être considérée comme correspondant à plusieurs écoles anciennes. Le nombre des écoles tend ainsi à se réduire insensiblement. En 1825, on en comptait 622. — En 1827, 588, pour environ 30 mille enfans de 7 à 16 ans.

3°. L'enseignement mutuel paraît obtenir les plus

heureux succès pour l'instruction élémentaire des plus jeunes enfans.

4°. Le Conseil Académique a fait composer et imprimer des tableaux pour l'enseignement de la lecture ; on imprime actuellement des tableaux pour les exercices *de lecture courante :* ils forment deux séries : l'une de morceaux de la Bible, exclusivement ; l'autre de lectures sur des sujets étrangers à la religion, mais intéressans pour les enfans et à leur portée.

5°. Les écoles où l'on enseigne aux jeunes filles les ouvrages de leur sexe, se multiplient.

6°. On commence à établir *des écoles enfantines*, pour les enfans trop jeunes pour être admis dans les écoles ordinaires.

7°. Outre les écoles publiques dont on a parlé, il y a dans toutes les communes populeuses, et surtout dans les villes, des écoles particulières ; mais elles sont aussi soumises à une inspection officielle.

Signé, A. Gindroz, *Professeur*.

Lausanne, ce 3 mai 1828.

NOUVELLES

Extraites de la correspondance.

La société de la morale chrétienne de Marseille s'occupe de faire traduire en espagnol quelques-uns des ouvrages couronnés par la société pour l'instruction élémentaire à Paris, afin de les répandre dans les Amériques espagnoles.

— Le dernier état de situation de l'école de Lunéville, porte la note suivante :

« La conduite morale et religieuse des élèves est généralement bonne. Il en est cependant une douzaine environ, qui se sont assez distingués à cet égard pour mériter un témoignage particulier de satisfaction de la

part de M. le curé de la paroisse, qui leur a distribué des livres de piété pour étrennes. »

— Cette autre note termine l'état de situation de l'école de Granville, pour le trimestre de janvier à mars.

« La conduite et les progrès des élèves sont toujours satisfaisans. Douze se disposent pour la première communion; trois ou quatre qui doivent aller cette année à Terre-Neuve, la feront à Pâques, et les autres à la Trinité. Le jeune Caton Cordelier, mon moniteur général, fils d'un sergent-major décoré de la légion-d'honneur, appartenant à la 39e. compagnie de fusiliers sédentaires, se préparait aussi pour la première communion; mais, il y a quelques jours, la compagnie reçut l'ordre de partir; le prêtre chargé d'instruire les enfans pour le catéchisme, trouva ce jeune homme si sage et si instruit, qu'il lui fit faire sa première communion la veille de son départ. »

— Ce dernier trait de zèle véritablement charitable est de nature à consoler un peu des tristes effets d'un autre zèle qui a tant entravé les efforts des amis de l'instruction, et dont voici un exemple :

Le colonel Galbois avait établi à ses frais, en 1820, une école d'enseignement mutuel dans la commune de Moy, département de l'Aisne, où sont situées ses propriétés. Cette commune populeuse n'avait pas tardé à apprécier l'avantage d'une pareille institution · les élèves faisaient des progrès rapides, leurs parens étaient satisfaits et M. le curé de Moy, qui avait examiné les livres et les tableaux dont se servait l'instituteur, n'y avait rien trouvé de contraire à la religion, ni aux bonnes doctrines.

M. l'évêque de Soissons, lors de sa tournée épiscopale en 1822, vint à Moy, se fit rendre compte de l'état de l'instruction élémentaire, et parut content de sa situation.

Cet état de choses satisfaisant a duré jusqu'en 1827; mais à cette époque tous les instituteurs primaires ont dû avoir de nouveaux brevets de capacité pour être autorisés à continuer l'enseignement, et le nouvel évêque

qui occupe le siége épiscopal de Soissons depuis 1824, ayant ordonné que les brevets de capacité seraient renouvelés par lui tous les trois ans, il en est résulté que ceux des instituteurs qui n'ont pas obtenu cette faveur ont été obligés de cesser leurs fonctions; c'est ce qui est arrivé en 1827 à celui de la commune de Moy contre lequel il n'y avait aucune plainte, et qui avait même obtenu une médaille d'argent, comme un des meilleurs instituteurs de l'arrondissement; mais la cause réelle et avouée de sa disgrâce, était de forcer par ce moyen la suppression du mode d'enseignement mutuel; plusieurs autres instituteurs se sont trouvés dans le même cas, de sorte qu'il n'y a plus d'écoles d'enseignement mutuel dans les campagnes du département de l'Aisne.

M. l'évêque de Soissons a envoyé à Moy, en vertu de l'ordonnance du roi de 1824, un instituteur de son choix, dont le premier soin a été de détruire dans l'école tout ce qui servait à l'enseignement mutuel. Il faut espérer que l'ordonnance de 1824 sur l'instruction primaire, étant aujourd'hui modifiée par celle du 21 avril 1828, il sera possible de rétablir les écoles d'enseignement mutuel dans ces campagnes où elles sont si nécessaires.

— M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, s'exprime ainsi dans une lettre, où il rend compte tout à la fois et de ses succès, et des tracasseries qu'il a eu à essuyer.

« J'ai fait tout ce que j'ai pu pour me concilier l'intérêt et la bienveillance du clergé de Châteauroux, et j'ai vu avec peine que je n'ai pu réussir, au moins auprès des jeunes curés; quant aux anciens, ils ont porté l'intérêt jusqu'à venir à la distribution de mes prix, qui a été très-solennelle. Un grand nombre de personnes de toutes les conditions nous ont honorés de leur présence: 80 prix ont été distribués aux élèves qui avaient su les mériter. Des moniteurs ont récité un dialogue sur l'instruction et leurs devoirs en général; ils ont chanté des morceaux de musique de la méthode que j'ai obtenue par vos soins. Deux moniteurs généraux ont prononcé chacun un petit discours selon leur âge, où ils témoignaient leur reconnaissance à tous leurs bienfaiteurs; ils ont été applaudis,

et cette fête, qui a duré trois heures, s'est passée très-agréablement.

» 275 élèves composent mon école, et si elle était plus vaste, j'en aurais beaucoup plus, attendu qu'il y en a toujours un bon nombre qui attendent des places; et, quoique l'école soit gratuite, j'en ai des riches et des pauvres. »

— Le rapport présenté sur la situation, au 31 décembre dernier, des établissemens d'instruction et d'éducation de l'église réformée de Paris, contient les faits suivans, qui nous semblent propres à exciter un vif intérêt.

« Le comité n'a rien négligé de toutes les mesures qui lui ont paru propres à encourager l'assiduité des élèves et à exciter leur émulation. Il a rétabli, au mois de juin, l'usage, tombé en désuétude, d'attacher une valeur aux bonnes notes accordées aux enfans pour leur présence et pour leur bonne conduite. Une note de présence est évaluée 1 centime; dix bonnes notes sont évaluées 5 centimes : elles sont comptées le double aux moniteurs particuliers, le quadruple aux moniteurs généraux. Une absence non justifiée fait perdre deux notes de présence. Le montant de ces bonnes notes sera récapitulé tous les six mois et distribué aux élèves, non en argent, mais en objets d'utilité ou d'agrément, que chacun pourra choisir entre ceux dont le comité aura fait faire l'achat. La première distribution de ce genre n'a eu lieu que dans les premiers jours de janvier 1828; mais comme elle s'applique aux notes méritées en 1827, il est naturel d'en faire mention dans ce rapport. Le montant des bonnes notes obtenues pendant les sept derniers mois de 1827, s'était élevé à 157 fr. 40 c. Une somme un peu supérieure a été employée par les soins de M. Mermoud, et de deux membres du comité, à l'acquisition d'un grand nombre d'objets différens, pouvant servir soit à l'instruction, soit à l'utilité, soit à l'amusement des enfans. Chaque élève a été appelé successivement dans l'ordre que lui donnait l'importance de la somme qui lui revenait, à choisir entre ces objets pour une valeur égale à sa quote-part : c'était un spectacle curieux et intéressant que de voir ces jeunes

enfans faire leur choix, et on n'a pu remarquer sans beaucoup de satisfaction que, quoiqu'ils appartiennent presque tous à la classe pauvre, la plupart des élèves les plus avancés ont choisi des objets utiles pour leur instruction, tels que des grammaires, des règles, des compas, des équerres, de préférence à des objets de simple agrément; quelques-uns ont pris des objets qui ne leur convenaient pas personnellement, en disant qu'ils les destinaient à leur mère. Les lots une fois faits, ils ont été remis à chaque élève, en présence du comité, dans la séance de janvier. Grâce aux attentions et à la générosité d'un des protecteurs de nos écoles, un exemplaire de l'Almanach des bons conseils, des fruits et des gâteaux ont été joints à chaque lot, et cette distribution a reçu ainsi un aspect de fête qui a excité la joie des élèves, et inspiré beaucoup d'intérêt aux membres du comité.

» Plusieurs fois il est arrivé aux élèves de l'école de donner quelques sous à leurs jeunes camarades les plus pauvres, et d'en réunir un nombre suffisant pour acheter un pain de 4 livres qu'on leur remettait pour le porter chez elles. Ce mouvement de charité s'est reproduit très-récemment. Une jeune fille du pensionnat, pendant qu'elle était à l'école, apprit d'une de ses compagnes qu'il n'y avait point de pain chez ses parens depuis deux jours. La petite se mit à pleurer, et les enfans se réunirent autour d'elle pour lui demander la cause de son chagrin. Lorsqu'elles l'eurent appris, elles allèrent toutes chercher le morceau de pain qu'elles apportent pour leur déjeuner, et elles en remplirent une corbeille, en priant madame Kornprobst de l'envoyer tout de suite : ce qui fut fait avec un grand empressement.

» Un des garçons de l'école avait été accusé d'avoir volé un livre par son père même, qui l'avait traité à ce sujet avec une grande sévérité : l'enfant avait assuré qu'il n'était pas coupable de cette faute. Comme le livre, après avoir été long-temps cherché, ne se retrouvait pas, on persistait à croire l'enfant coupable. Tourmenté, il fit plusieurs mensonges pour se disculper de sa faute supposée, et il finit par s'échapper de chez son père et passa

une nuit dans les rues. On le ramena dans la maison de l'école, et la maîtresse eut la bonté de le garder pendant deux jours. L'air soumis et abattu de cet enfant l'intéressa, et elle l'observa avec soin. Une jeune fille qui demeure chez elle, lui dit : Madame, il est bien triste et malheureux ; peut-être ne connaît-il pas l'Évangile, et ne sait-il pas que lorsqu'on se repent bien sincèrement et du fond du cœur, Dieu nous pardonne. Voulez-vous me permettre de causer avec lui ? — Cette permission obtenue, elle s'assit à côté de lui, et lui fit lire à plusieurs reprises des passages de l'Évangile; elle causa long-temps avec lui avec douceur et amitié, et obtint sa confiance. Le jeune garçon, alors très-ému, lui dit qu'il n'avait point volé le livre; mais qu'on ne voulait pas le croire, et qu'on le maltraitait toutes les fois qu'il niait ce délit : il témoigna vivement son repentir des fautes auxquelles il avait été entraîné. La maîtresse fut persuadée de son innocence; elle se rendit, pour le justifier, auprès du maître de l'école et auprès de son père, qui, le jour même, retrouva dans le coin d'un jardin le livre égaré.— On ne peut, sans en être édifié, voir ainsi les heureux effets de l'Évangile et sa puissance manifestée même par la bouche d'un jeune enfant.

» Plusieurs des jeunes filles sorties de l'école ont été placées en Angleterre ; on reçoit d'elles les nouvelles les plus satisfaisantes : elles gagnent l'attachement et la confiance des dames chez lesquelles elles sont placées, et qui sont des mères éclairées et pieuses.

» Le respect et la reconnaissance de ces jeunes filles, pour les dames à qui elles doivent leur éducation, ne cessent point par leur sortie de l'école, ni par leur éloignement. Si on ne craignait de donner trop d'étendue à ce rapport, on pourrait citer l'exemple d'une jeune fille revenue d'Angleterre par congé, qui, sur les conseils d'une dame du comité, a différé un mariage qui lui convenait sous beaucoup de rapports. Heureux et touchant patronage, que celui qui, venant au secours du pauvre, dès ses premières années, l'élève, l'instruit, lui assure des moyens d'existence, le suit encore avec intérêt dans

un âge plus avancé, et lui offre alors même ses lumières et ses conseils pour l'éclairer dans les circonstances délicates et difficiles! »

— D'après le rapport présenté au roi de Danemarck, le 28 janvier dernier, par M. le chevalier Abrahamson, on voit que les progrès de l'enseignement mutuel dans ce pays ont présenté la marche suivante.

L'enseignement mutuel était organisé,

Au 31 décembre 1823, dans	244	écoles.
1824	605	
1825	1143	
1826	1545	
1827	2003	
De plus, il allait être organisé en 1828, dans.	368	
Ce qui va faire pour tout le royaume.	2371	écoles.

UN MOT SUR L'UNIVERSITÉ,

A l'occasion de l'ordonnance qui sépare l'instruction publique du ministère des affaires ecclésiastiques.

Tel est le titre d'un écrit fort remarquable que vient de publier M. *Ambroise Rendu*, membre du conseil royal de l'instruction publique. Nous croyons devoir donner place, sans plus de retard, dans ce journal, à un extrait de ce qui concerne particulièrement l'instruction primaire, dans la brochure que nous avons sous les yeux. Voici cet extrait qui nous semble d'autant plus intéressant, que les sages et généreuses pensées qu'on y trouve exprimées, émanent d'une source qui tient de près au pouvoir universitaire.

« Lorsqu'en 1808 le législateur s'occupait de régler les attributions du corps enseignant, ce fut une noble et féconde pensée de confier tout à la fois au même corps,

et le soin de donner à l'élite de la jeunesse française la plus haute instruction, et celui de distribuer aux plus pauvres enfans de la campagne le bienfait de l'instruction primaire. Depuis 1814, ce bienfait est devenu plus que jamais le droit et le besoin de tous les Français. Elles ont retenti dans tous les esprits, elles ont ému tous les cœurs, ces paroles du grand citoyen qui présidait alors le Conseil royal : *Le jour où la Charte fut donnée, l'instruction universelle fut promise, car elle fut nécessaire* (1).

» Cette instruction fut nécessaire sous le rapport politique, afin que tout Français comprît mieux et plus vite les nouvelles et complètes franchises que nos Rois accordaient à toujours à toutes les communes de leur royaume ; elle fut nécessaire aussi sous d'autres rapports que la religion et l'humanité sauront apprécier.

» Et d'abord, s'il est vrai de dire que de la première instruction qui ouvre l'intelligence, de la première éducation qui prépare la volonté, dépend tout l'homme, s'il est juste d'en conclure que les souverains, images de Dieu sur la terre, et obligés de pourvoir incessamment au bien-être physique et moral des hommes dont ce Dieu de bonté leur a confié le bonheur, doivent donc mettre au nombre de leurs premières obligations le soin de procurer à tous leurs sujets, tous également chers au Créateur de tous, une instruction qui se proportionne à tous les esprits, une éducation qui convienne à toutes les âmes ; combien ces vérités et ces conséquences sont-elles plus frappantes encore et plus incontestables, quand il s'agit de l'instruction et de l'éducation du peuple !

» *Instruction et éducation du peuple !* mots vides de sens, avant que le christianisme eût éclairé le monde ; idée touchante, idée sublime, depuis qu'un Dieu fait homme a conversé parmi les hommes, et les a tous appelés à l'admirable lumière de son Évangile.

(1) M. Royer-Collard prononçait ces mémorables paroles, en parlant de l'instruction primaire, au milieu des élèves de tous les colléges royaux de Paris, rassemblés dans le palais de l'Institut pour la distribution des prix du concours général.

» Car dès que *le Verbe a été fait chair*, dès que l'intelligence divine s'est laissée voir, entendre et toucher à nos sens étonnés et ravis, dès que Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme pour relever l'homme jusqu'à Dieu, dès lors, tout ce qui avait forme humaine, rappelé à sa dignité première, a dû faire effort pour arriver à la forme divine; et dans la pensée de cette magnifique destination, en présence de l'infini, combien ont été vaines aux yeux chrétiens nos petites inégalités de fortune, de rang ou de naissance! Comme elles se sont évanouies, fumée légère que dissipe un vent impétueux, cire sans consistance qui ne peut soutenir l'aspect de la flamme!

» Alors les montagnes ont été véritablement aplanies, les vallées ont été comblées, et dans ce nouveau monde moral, ainsi nivelé par la religion de Jésus-Christ, tout habitant de ce globe, jusque-là le domaine de l'orgueil et de la force, *tout homme a pu voir le Sauveur que Dieu avait envoyé.*

» Tout homme a pu marcher par cette *voie*, se nourrir de cette *vérité*, vivre de cette *vie*.

» Tout homme a été averti d'être parfait comme le Père céleste est parfait; tout homme à pu être chrétien; et, suivant la céleste expression d'un père de l'Église, *tout chrétien est un autre Christ* (1).

» C'est à de tels principes que la haute et saine philosophie doit remonter pour apprécier toute l'importance de l'instruction et de l'éducation du peuple; et sans doute, quand la religion chrétienne est la base de l'enseignement dans toutes nos écoles, la justice et la raison veulent que ces principes-là soient réputés les principes de l'Université.

» Après tout, ce que la religion désire, à l'égard de l'instruction du peuple, une politique généreuse l'a toujours conseillé, une sage législation l'a dès long-temps prescrit.

» Ainsi avons-nous entendu, il y a quarante ans, la noblesse, d'accord avec le clergé, conjurer le prince de propager, *jusque dans les campagnes*, les moyens de

(1) Christianus alter Christus est. *Saint Augustin*.

donner une instruction suffisante à ceux qui les habitent, *et qui puisse s'étendre même jusqu'aux pauvres*.

» Dans les beaux jours de 1789, au moment où la France, souriant à ses nouveaux destins, se préparait à proclamer Louis XVI *le restaurateur de la liberté*, la noblesse et le clergé s'associèrent plus d'une fois à ce mouvement des esprits et du siècle, et ils en donnèrent une preuve éclatante, en demandant « que l'éducation pu-
» blique fût perfectionnée, qu'elle fût étendue à toutes
» les classes de citoyens, et que tous les Français, les
» pauvres comme les riches, apprissent, en naissant, à
» connaître, à respecter, à chérir leurs lois. »

» Dans les siècles antérieurs, la noblesse, n'écoutant que de nobles pensées, loin de craindre que le peuple ne vît la lumière, voulait « pédagogues et gens lettrés en
» toutes villes et villages, pour l'instruction de la pauvre
» jeunesse du plat pays, *en la religion chrétienne*, *bonnes*
» *mœurs*, ET AUTRES SCIENCES NÉCESSAIRES. »

» Ces derniers mots nous amènent naturellement à parler du troisième rapport sous lequel il nous semble que les hommes d'état doivent envisager l'instruction du peuple, et par conséquent le corps enseignant, cet autre sacerdoce, ou, si l'on veut, cette autre magistrature, à qui toute instruction publique est confiée.

» Oui, il est, pour le peuple même, et surtout pour le peuple, des *sciences nécessaires*, indépendamment de la science de la religion et des mœurs.

» Ces sciences nécessaires au peuple, c'est tout ce qui excite, encourage et développe en lui le travail, père de toutes les vertus.

» Les gouvernemens puissans et habiles ne sauraient trop varier, trop multiplier, jusque dans les rangs les plus inférieurs de l'ordre social, les moyens d'accomplir cette grande loi du travail, imposée à l'homme dès l'origine du monde, et source inépuisable de bonheur public et privé; ils se doivent de ne négliger aucun effort, aucune combinaison, pour arriver à ce qu'il n'y ait, dans le plus vaste empire, pas un seul homme qui soit, malgré lui, condamné à l'oisiveté.

» On doit le dire hautement : grâces à la restauration, qui a donné un libre cours à toutes les spéculations ; graces à la paix, qui a doublé et assuré toutes les jouissances, de nouveaux besoins se sont manifestés relativement à l'instruction de la jeunesse.

» Il importe au bonheur et à tranquillité de l'état, de fournir à toutes les classes de la société les moyens d'acquérir une instruction suffisante dans l'ordre et la proportion de leurs intérêts respectifs.

» L'ordonnance du 29 février 1816 a pourvu à ce qui concerne l'instruction primaire, nécessaire à tous les hommes et suffisante pour le plus grand nombre.

» Les lois, décrets et ordonnances qui ont organisé les colléges et les facultés, ont assuré l'instruction supérieure avec la latitude que réclament les progrès des sciences et des arts, l'éminence de certaines professions, et en général l'état actuel de la civilisation et des lumières.

» Mais il reste quelque chose à faire pour l'instruction des classes nombreuses qui se vouent aux travaux industriels et manufacturiers.

» Il serait digne du nouveau ministère de l'instruction publique de réaliser un vœu que partageait le digne prélat qui naguère veillait sur toutes nos écoles.

» D'après le plan qui lui avait été soumis, et qui ne serait d'ailleurs que l'exécution d'une loi rendue, il y a plus de trente ans, indépendamment des petites écoles ou écoles primaires qui donnent le premier degré d'instruction nécessaire à tous les hommes, et des colléges et facultés où l'on reçoit une instruction beaucoup plus étendue et plus élevée, il y aurait, dans chacune des académies de l'Université royale, des écoles secondaires destinées à donner le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux classes industrielles et manufacturières.

» Ces écoles secondaires seraient ou communales, ou particulières, selon qu'elles auraient été fondées par les communes ou par les particuliers; les unes et les autres seraient placées, comme toutes les autres écoles, sous

la direction et la surveillance du conseil royal de l'instruction publique, qui ferait en conséquence tous les règlemens nécessaires d'enseignement et de discipline.

» L'enseignement de ces nouvelles écoles comprendrait, outre la religion, base générale de l'éducation et de l'instruction dans tout le royaume,

» Le dessin linéaire et de figures;

» La langue française et les autres langues vivantes qu'il importe le plus de savoir écrire et parler;

» L'arithmétique, et ses applications à la tenue des livres et à tout ce qui intéresse le commerce;

» La géographie générale et particulièrement la géographie de la France, avec les notions statistiques les plus importantes sur chaque département et sur les colonies;

» Des notions suffisantes de l'histoire ancienne;

» L'histoire moderne et spécialement l'histoire de France;

» Les élémens de l'algèbre, la géométrie et la statique;

» L'arpentage, la perspective, la géométrie descriptive;

» Des notions élémentaires d'architecture civile;

» La technologie et l'étude des machines;

» Les élémens de physique, de chimie et d'histoire naturelle, considérées dans leurs rapports aux arts et aux manufactures;

» Les principaux élémens du droit civil, du droit commercial, du droit public et administratif.

» Cet enseignement serait organisé dans chacune de ces écoles d'une manière plus ou moins étendue, selon que les ressources de chaque établissement seraient plus ou moins considérables.

» Dans leur session annuelle du mois de mai, les conseils municipaux feraient connaître au préfet du département si leurs communes respectives désirent qu'il soit établi dans leur sein une ou plusieurs de ces écoles secondaires.

» La délibération par laquelle une ville exprimerait le désir de posséder une ou plusieurs écoles secondaires devrait contenir, en même temps, le vote de la concession d'un local convenable et d'une dotation annuelle ou

de toute autre ressource certaine, suffisante pour assurer, au moins pendant une période de dix années, l'existence des écoles et le sort des fonctionnaires qui y seraient attachés.

» Les chefs et les maîtres attachés à ces écoles secondaires, auraient le même droit aux pensions de retraite, et sous les mêmes conditions, que les fonctionnaires des colléges communaux.

» Les années de services rendus dans les autres écoles de l'Université seraient comptées aux fonctionnaires des écoles secondaires, pour le temps nécessaire à l'obtention des pensions de retraite.

» Les villes et les particuliers seraient admis à fonder des bourses dans les écoles secondaires, comme dans les colléges et les facultés.

» Et pour mieux assurer la prompte et universelle communication de ces diverses connaissances, on adopterait dans toutes les écoles la plus simple et la plus efficace, la plus active et la plus pénétrante, la plus ancienne et la plus nouvelle des méthodes, celle qui consiste essentiellement dans une double subdivision du travail et des élèves, telle que chaque enfant est sûr d'être parfaitement au niveau de ce qui lui est enseigné, je veux dire l'enseignement mutuel : méthode excellente, qui est à l'enseignement simultané ce que celui-ci fut, il y a un siècle et demi, à l'enseignement individuel; méthode toute française, merveilleusement propre à un siècle impatient de jouir, favorable et conforme au rapide mouvement des esprits, et qui, concourant avec la propagation des livres sacrés, grandit tous les jours, marche à pas de géant, parcourt l'Europe, fait le tour du monde, éclaire les peuples civilisés, civilise les nations barbares, et, s'avançant à la suite et sous les auspices de la religion, achèvera la conquête de l'univers au christianisme.

» Ainsi, et pour toujours, le plus libre et le plus vaste essor aura été donné à toutes les intelligences et à toutes les industries; l'Université accomplira tout entière, sous Charles X, l'imposante mission que lui ont donnée

Henri IV (1) et Louis XVIII (2) par leurs royales paroles : et les peuples voisins, qui déjà reconnaissent que la France a sur eux l'avantage d'un meilleur système d'instruction publique, auront un hommage de plus à rendre à cette belle France et à ses Bourbons. »

ANNONCES DE LIVRES.

Éducation sanitaire des Enfans, par A. Delacaux, *docteur-médecin de la faculté de Paris*; un vol. in-8°.; à Paris, chez Crevot, libraire, rue de l'Ecole de Médecine, n° 3; 1827; avec cette épigraphe :

Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus, utilis agris,
Utilis et bellorum et pacis rebus agendis.
(Juv., Sat. xiv.)

L'auteur prend, dans cet ouvrage, l'enfant à l'état de fœtus pendant la grossesse de sa mère ; il traite ensuite successivement, des premiers soins à donner au nouveau-né, de l'allaitement maternel, du sevrage, de la nourriture qui convient après le sevrage; des alimens tirés du règne végétal, tels que le pain, les fruits, les légumes; des alimens tirés du règne animal, tels que les viandes et le poisson. Ces divers sujets composent la première partie. La seconde est consacrée aux objets suivans : le maillot et les autres vêtemens; le berceau et les lits ; le sommeil et la veille ; la station, la marche ; l'exercice, la gymnastique pour les deux sexes; les châtimens, les punitions, considérés sous le rapport hygiénique ; les habitudes incommodes et pernicieuses que

(1) « Cum omnium regnorum et populorum felicitas, tum maxime » reipublicæ christianæ salus, a recta juventutis institutione pendeat, » quæ quidem rudes adhuc animos ad humanitatem flectit, steriles » alioquin et infructuosos reipublicæ muniis idoneos reddit, Dei cultum, » in parentes et patriam pietatem, erga magistratus reverentiam et » obedientiam promovet.... » (*Édit de* 1598.)

(2) « Le corps enseignant tient dans ses mains l'avenir de la France. » *Réponse de S. M. au Conseil royal de l'instruction publique.*

peuvent contracter les enfans; diverses cérémonies et coutumes religieuses, dans leurs rapports avec l'hygiène des enfans.

Ce traité paraît, en somme, embrasser toutes les parties du sujet, et nous semble devoir être considéré comme un livre utile.

Une nouvelle par mois, ou lectures pour la jeunesse, depuis l'âge de dix à seize ans; par madame la comtesse de BRADI. 2 vol. in-18, ornés de gravures. A Paris, chez François Louis, libraire éditeur, rue du Paon, n°. 2. 1828.

Ce n'est point là un livre populaire, il est destiné plutôt aux enfans des classes supérieures et se fait remarquer par un style d'un ton parfait et d'une élégance simple, gracieuse et de fort bon goût. Les nouvelles sont pleines d'intérêt, et nous n'hésiterions pas à le regarder comme une des meilleures publications de ce genre qui aient paru depuis long-temps, s'il ne renfermait, à notre avis, des inconvenances que nous ne cesserons jamais de reprocher aux écrivains qui y tombent. Plusieurs de ces nouvelles, au lieu de donner des leçons aux enfans, en donnent aux parens, et de manière à ce que cela soit senti par les enfans. Quand on écrit pour ces derniers, il faut éviter de peindre des mères frivoles, des pères qui oublient leurs devoirs, des parens qui élèvent mal leur famille, des mamans qui vont se cacher quand il tonne, et autres choses semblables, sur lesquelles il est dangereux d'appeler l'attention des enfans, qui pourraient trouver à faire des applications. A part ce défaut, grave à nos yeux, le livre de madame de Bradi est charmant.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'EDUCATION.

N°. X. — Juillet 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Voyez au verso de la couverture le tableau indicatif des jours de séance.

Séance du 11 *juin* 1828.

On donne lecture de la correspondance :

M. le préfet de la Seine écrit pour remercier la Société des sentimens qu'elle lui a exprimés par sa lettre du 30 avril dernier, et ajoute qu'il lui sera toujours agréable de concourir à la propagation de l'instruction morale parmi les classes inférieures, qui en ont tant besoin.

M. Thomas Hodgkin, de la société des écoles britanniques et étrangères, écrit pour féliciter la Société de Paris de l'activité avec laquelle elle poursuit ses travaux, et pour annoncer que la santé de madame Harmah Kilham, qui s'est dévouée à l'instruction des Africains, ne donne plus aucune inquiétude à ses amis.

M. Payen, membre de la Société, annonce que la com-

mune de Vaugirard vient de voter les fonds nécessaires pour l'établissement d'une école d'enseignement mutuel.

M. Dauphin, secrétaire de la société d'Amiens, annonce la fondation d'une école d'adultes dans cette ville, et transmet le procès verbal de son ouverture.

Une lettre de M. Rouffia fait savoir que le conseil municipal de Perpignan a rejeté, à la majorité de deux voix, le rétablissement de l'école gratuite d'enseignement mutuel de cette ville. Il espère ne pas tarder à rétablir cette méthode dans sa propre école *payante*.

On renvoie au comité des livres l'examen d'un nouvel ouvrage de mademoiselle Faure, ancienne institutrice, intitulé : *Études analytiques sur diverses acceptions des mots français*.

Les états de situation déposés sur le bureau présentent le résultat suivant, au 1er. juin : École Gaultier, 282 élèves; école de filles de Saint-Jean-de-Latran, 270; école de filles de la Halle-aux-Draps, 388; école de garçons de la Halle-aux-Draps, 373.

M. Jomard communique le procès verbal du comité des écoles étrangères, du 4 juin. Les dispositions arrêtées par ce comité, relativement aux envois à faire aux écoles grecques, sont approuvées. — Le comité est invité à continuer ses travaux pour faire traduire et imprimer en grec moderne des tableaux et des livres.

Le même membre fait hommage de plusieurs tableaux relatifs à l'état de l'instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine. Le premier de ces tableaux est l'état sommaire des écoles gratuites et non gratuites; les premières, divisées en écoles de frères, écoles de sœurs, écoles primaires communales, écoles de charité et écoles mutuelles. Le deuxième, développement du premier, donne le nombre des élèves dans chacune des écoles de la capitale, comparé à la population dans chacun des arrondissemens, avec l'accroissement des

écoles depuis 1808. Le troisième donne le nombre des écoles et des élèves des deux sexes dans les deux arrondissemens ruraux. Le quatrième présente l'état de la population de chacun des quartiers, celui des maisons et celui des ménages. Le dernier indique le nombre des individus susceptibles de fréquenter les écoles, soit enfans de 5 à 15 ans, soit adultes jusqu'à 30 et 40 ans. — Ce travail est lié avec celui que M. Jomard a déjà présenté à la dernière séance sur les écoles dirigées selon le mode d'enseignement mutuel.

M. Monod transmet, de la part du conseil des écoles de Genève, une *Grammaire de l'enfance*, en usage dans ces écoles. — Renvoyé au comité des méthodes.

Plusieurs nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste ci-après.)

Au nom du comité d'inspection, M. Herpin propose d'adjoindre à ce comité le prince de la Moskowa. — adopté.

La discussion du budget de la Société remplit le reste de la séance.

Séance du 25 juin.

La correspondance fournit des renseignemens satisfaisans sur un grand nombre d'écoles des départemens, qui continuent de prospérer.

Plusieurs nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir ci-après la liste.)

M. Basset, vice-président, annonce la mort de la jeune monitrice générale de la Halle-aux-Draps, nommée *Carouge*, élève de madame Quignon, et qui promettait d'être par la suite une bonne maîtresse.

Le même membre fait connaître au conseil, 1°. que le

comité des dames non-seulement approuve l'examen annuel des monitrices générales à l'instar des garçons, mais encore le désire beaucoup;

2°. Que M. le duc de Choiseul, président honoraire de la Société, va prendre les moyens les plus sûrs pour rétablir dans le département des Vosges des écoles d'adultes, d'après les indications données par l'ouvrage publié sur cet objet;

3°. Que les deux sociétés israélites de Paris se servent du même ouvrage pour fonder des écoles de ce genre.

Le conseil remercie M. Basset de sa communication, et arrête le principe de l'examen annuel des monitrices générales.

M. Taillandier annonce qu'il a eu occasion de visiter l'école de Melun, qu'il a trouvée dans une situation très-satisfaisante, sous la direction de M. Lasjunies et de son successeur désigné, M. Lefebvre. — Il demande que les ouvrages couronnés soient accordés à cette école, comme une marque d'encouragement. — Renvoyé au comité des fonds.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Le reliquat du dernier compte était de.	1,893 fr.	89 c.
Recette de la quinzaine.	1,015	»
En tout. . . .	2,908	89
Dépense.	172	55
Reste disponible. . . .	2,736	34
Indépendamment de diverses valeurs représentant un capital sorti de la caisse, de.	26,764	50
Total de l'actif. . . .	29,500	84

Au nom du comité des Méthodes, M. Lebœuf lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Méthode Carstairs*,

faussement appelée méthode américaine, ou l'*art d'apprendre à écrire en peu de temps*, etc. — Le comité, après avoir exprimé la gratitude que l'on doit à M. Carstairs, auteur de cette méthode, et à M. Julien, pour la traduction qu'il en a faite, propose de déclarer que M. Carstairs et M. Julien ont mérité la reconnaissance de la Société. — Cette proposition est adoptée, et M. A.-S. Julien est autorisé à mettre sur le titre de la 3e. édition, *publiée avec l'approbation et sous les auspices de la Société*.

M. Jomard annonce que 108 élèves sont entrés dans les écoles de Paris, dans le courant du mois de juin.

Sur le rapport du comité des fonds, il est accordé :

1°. Un *maximum* en livres, à la société d'Amiens;

2°. L'ouvrage de Carstairs, à M. Guérande, instituteur à Oléron;

3°. Une collection des ouvrages couronnés, à mademoiselle Mauvais, institutrice à Nanci, pour celles de ses élèves qui ont envoyé des échantillons d'écriture et de couture ;

4°. Deux exemplaires des ouvrages couronnés à l'école de Melun.

M. Boulay de la Meurthe aîné, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les mesures à prendre pour fonder des écoles à Paris. — Le conseil décide que ce rapport restera déposé au secrétariat de la Société, pour que chacun en puisse prendre une connaissance approfondie, et que les conclusions en soient discutées à la prochaine séance.

Liste de nouveaux membres admis.

MM. *Raymond*, pharmacien ; *Saulier*, négociant; *Lefebvre*, propriétaire; *Lallement*, docteur en médecine; le prince *Nicolas Ypsylanti ; Marquis*, ancien

officier d'artillerie; *Lecoq*, négociant; *Pérou*, idem; *Prat*, ancien élève de l'école Polytechnique; *Maire*, propriétaire; *Rousseau*, médecin; *Noël*, ancien négociant; *Panhard* dit *Prieur*, ancien sellier; *Adam*, propriétaire; *Desdomaines*; *Bauer*; *Pyorry*, médecin; *Amable Delafolie*, négociant; *Rambaud*, marchand de papiers peints; *Henry*; *Longuemare*, mercier; le général *Mathieu Dumas*, député; *Barre*, graveur en médailles; *Bridanne*, propriétaire; *Larabit*, capitaine du génie; mademoiselle *Lehault*.

ERRATUM.

Dans la dernière liste qui a été publiée des membres correspondans de la Société, on a omis d'insérer le nom de M. D. Arnould, secrétaire de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur, membre honoraire de la commission d'instruction, membre du bureau de l'athénée royal et de la commission de surveillance de l'école-modèle-primaire royale.

Nous nous empressons de réparer cette omission, bien moins par rapport à l'importance que voudrait bien y attacher M. Arnould, qu'à cause de l'intérêt que nous mettons nous-mêmes à le compter au nombre de nos correspondans.

ACTES

Du Conseil d'Administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

RAPPORT

Sur la méthode de M. Carstairs, pour enseigner à écrire en peu de leçons.

25 juin 1828.

MESSIEURS,

M. A.-S. Julien, sous-bibliothécaire de l'Institut, vous a fait hommage de la première et de la seconde édition d'un ouvrage, publié par lui, qui a pour titre : *Méthode de J. Karstairs, faussement appelée* MÉTHODE AMÉRICAINE, *ou l'Art d'apprendre à écrire en peu de leçons, traduite de l'anglais, sous la direction de l'auteur.*

La méthode que cet ouvrage a pour objet de développer, est connue déjà, depuis plusieurs années, à Paris, où elle a été mise en pratique avec succès par des maîtres habiles. Elle a été expliquée avec détail dans deux rapports, faits à la Société d'encouragement, que vous avez eus sous les yeux. Ses heureux résultats ont été constatés par de nombreuses expériences que plusieurs d'entre vous ont dirigées ou suivies ; et tous les jours, ils peuvent encore se vérifier à Paris dans des cours publics où l'écriture est enseignée d'après la méthode de M. Carstairs.

Vous savez, messieurs, que cette méthode, dont les moyens sont si efficaces, que des professeurs l'ont considérée comme devant produire une révolution dans l'enseignement de l'écriture, consiste principalement en une réforme dans la position de la main.

Les maîtres de qui nous avons tous reçu des leçons d'écriture nous enseignaient et nous recommandaient instamment de poser sur le papier l'avant-bras et le poignet, de ne mettre que les doigts en mouvement, d'exécuter ainsi une portion d'écriture, puis de transporter le bras, reprendre la pose prescrite, et, après une nouvelle partie d'écriture, transporter le bras de nouveau, jusqu'à l'achèvement de la ligne.

De là, suivant les partisans de la réforme, fatigue dans les doigts, exécution longue et difficile, défaut de parallélisme dans les lettres et dans la disposition des mots, et, ce qui est fâcheux surtout, nécessité d'une étude de plusieurs années pour arriver à une pratique satisfaisante.

Dans la méthode de M. Carstairs, le bras et la main, au lieu d'être appuyés sur le papier, restent comme suspendus, et glissent légèrement sur l'extrémité des ongles du quatrième et du cinquième doigts; l'écriture s'exécute par la flexion des doigts et par le mouvement du poignet et de tout l'avant-bras; de sorte que le bras suit nécessairement la progression de l'écriture.

Telle est, messieurs, l'explication à laquelle se réduit l'exposé du procédé qui forme le principe essentiel de la méthode inventée par M. Carstairs.

Dans ce procédé se trouvent tous les moyens d'une écriture facile et rapide, dont l'habitude peut s'acquérir aisément, parce que les exercices n'ont rien de pénible. Il est possible sans doute de perdre cette habitude, mais elle doit se retrouver sans peine, dès qu'on veut retourner au procédé. M. Carstairs, pour disposer son élève au mode de mouvement qu'il a adopté, et surtout pour com-

battre l'effet du long usage d'un mode différent, assujettit les doigts et la main à une ligature combinée, de manière que l'élève exécute l'écriture, malgré lui, suivant le mouvement prescrit, et corrige ainsi le défaut de son ancienne habitude.

Une telle innovation n'aurait pu être comprise ou appréciée, si M. Carstairs n'eût appliqué son procédé à un ensemble de leçons d'écriture. Son ouvrage présente, dans cette vue, des développemens qui méritent d'être étudiés, même hors de son système. On y trouve particulièrement une analyse des caractères de l'écriture, qui tous peuvent se rapporter à un nombre peu considérable de formes élémentaires. L'auteur a imaginé des exercices, gradués avec habileté, propres à donner à la main une grande rapidité d'exécution. Les modèles qu'il met sous les yeux de ses élèves, présentent un caractère lisible et en même temps élégant. Nous observons toutefois que ces modèles ne sont pas commandés nécessairement par le procédé de M. Carstairs, qui peut s'employer également pour une écriture d'un autre caractère. Ainsi les goûts et les préjugés qui peuvent exister dans cet art, sont en paix parfaite avec la méthode de M. Carstairs.

Nous ne balancerons pas, messieurs, à vous exprimer l'opinion que ce professeur a rendu un grand service à l'écriture, par son invention, et en publiant son ouvrage.

Nous avons reçu en communication divers écrits de M. Carstairs, qui nous ont appris combien ce professeur, recommandable par son habileté dans l'art qu'il enseigne, l'est aussi par son dévouement et par sa constance dans le travail. Pénétré d'un juste sentiment de l'importance de sa découverte, il n'aspire à d'autre gloire que d'en être reconnu l'auteur. Ses vœux doivent être pleinement satisfaits par le suffrage honorable qu'il a reçu, le 9 juillet 1816, à Londres, dans une assemblée composée de personnages distingués, et présidée par le duc de Kent.

Rien, à notre sentiment, ne doit le troubler dans sa possession du titre d'inventeur dont un tel suffrage lui vaut une concession expresse.

Après avoir acquitté notre reconnaissance envers M. Carstairs, nous avons à vous parler de celle que nous devons à M. A.-S. Julien, qui, par sa traduction, nous a révélé une méthode dont l'ensemble se dérobait à nos recherches. Livré à des travaux qui lui promettent de nouveaux succès dans la littérature savante, il a volontairement ajourné des publications d'un ordre plus élevé, pour devenir modestement utile à l'enseignement primaire. Ce dévouement qui honore son caractère est un nouveau motif de recommandation pour l'ouvrage qu'il a publié.

Le comité des méthodes vous propose de déclarer que M. Carstairs et M. A.-S. Julien, ont mérité la reconnaissance de la Société que vous représentez.

Mérimée; Perrier; B. Wilhem; Leboeuf, rapporteur.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Le Conseil d'Administration de la Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire par l'Enseignement Mutuel, à Versailles, a répandu la Circulaire suivante:

Monsieur,

Au moment où les électeurs viennent de donner à la France des gages si éclatans de leur amour pour les principes constitutionnels et monarchiques qui doivent gouverner notre pays; au moment où, par sa

loyauté et sa noble franchise, la Chambre des Députés a fait parvenir la vérité au pied du trône, on doit se féliciter de ce que la majesté royale a appelé à la tête de l'administration des hommes qui sauront apprécier cette déclaration écrite dans l'adresse de la chambre : « Que depuis long-temps l'instruction publique » attend une organisation définitive qui embrasse tous » les degrés et les *divers modes* de l'enseignement. »

Déjà même, dans ses circulaires, son excellence Monseigneur le ministre de l'instruction publique avait devancé, pour ainsi dire, les vœux de la législation.

Dans de telles circonstances, si pleines d'espérances pour la prospérité de la patrie, il n'est aucun homme qui ne doive se sentir le besoin de concourir à entretenir parmi la classe indigente et malheureuse l'amour du travail et du bien. L'enseignement mutuel est un sûr moyen de donner promptement à cette classe si intéressante le degré de connaissances nécessaires pour exercer les métiers industriels qui sont plus spécialement son partage.

Notre école-modèle, fondée depuis plus de huit ans, s'est soutenue malgré beaucoup d'obstacles et d'oppositions, et plus de deux cents jeunes enfans reçoivent tous les ans les bienfaits d'une éducation toute morale et religieuse; nous devons faire tous nos efforts pour la maintenir dans cet état florissant, et plus nos souscripteurs augmenteront de nombre, plus nous aurons la certitude d'accomplir l'œuvre bienfaisante que nous nous sommes imposée.

Si vous consentiez, ainsi que nous osons l'espérer, monsieur, à vous réunir à nous, nous vous prions de vouloir bien envoyer votre cotisation soit à M. Clausse, ancien notaire, trésorier de la Société, soit à M. Michel, maître-directeur de l'École; soit *même à Paris*, *à*

M. Clausse fils, *notaire, rue des Moulins*, n°. 21, Membre de la Société.

Le Secrétaire, Dorée;

Le Président du Conseil, Membre de la Chambre des Députés Le Chev. de Jouvencel.

N. B. Nous sommes obligés de vous prévenir que les statuts de la Société n'admettent pas de souscription au-dessous de 25 francs par année; mais que chaque Souscripteur a le droit de présenter un élève à l'école, pour être admis.

NOUVELLES

EXTRAITES DE LA CORRESPONDANCE.

Frappée des avantages qu'aurait l'établissement d'une *école d'adultes*, dans une ville manufacturière, la Société d'Amiens a, dans sa séance générale du 28 avril dernier, arrêté qu'une classe pour les adultes serait jointe à son école-modèle, et ouverte dans le même local, les jeudi et dimanche de chaque semaine, de midi à deux heures. L'ouverture de cette classe a eu lieu, en effet, le 1er. juin, et dès la première leçon, grâces à l'empressement d'une foule d'ouvriers avides d'instruction, l'école était au complet. Plus de 150 adultes ont entendu l'allocution que leur a adressée M. Mallet, président de la Société.

— Le conseil municipal de Perpignan a rejeté, à une majorité de deux voix, la proposition du rétablisement de l'ancienne école d'enseignement mutuel de cette ville. Mais ce qu'il n'a pas voulu faire, une Société d'hommes de bien va l'accomplir; et déjà de nombreuses souscriptions font espérer que la méthode ne sera pas bannie

du département des Pyrénées-Orientales. M. Rouffia, instituteur à Perpignan, la rétablit d'ailleurs dans son école *payante*.

— Le dernier état trimestriel de l'école de Granville (Manche), porte la note suivante :

« La conduite morale et religieuse des élèves est toujours satisfaisante. Trente enfans sont sortis depuis le 1er. janvier, et ont été remplacés par trente nouveaux ; de sorte que la classe compte toujours autant d'élèves qu'elle en peut contenir, même en y étant bien serrés.

» Parmi les élèves sortis, quelques-uns se sont embarqués pour Terre-Neuve ; d'autres sont entrés au pensionnat de la ville pour y étudier le latin ; deux des moniteurs généraux sont placés chez un notaire. »

ROYAUME DES PAYS-BAS.

SOCIÉTÉ POUR LE SOUTIEN ET L'ENCOURAGEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUTUEL A BRUXELLES.

Compte administratif de la commission permanente pendant l'exercice 1826 *à* 1827 (1).

MESSIEURS,

En vous présentant, l'année dernière, un état de situation des deux écoles créées par la société, votre commission

(1) Ce rapport, qui a été fait à la société de Bruxelles le 10 décembre 1827, n'est parvenu à la Société de Paris qu'à la fin du mois dernier. L'importance de l'institution de Bruxelles nous fait un devoir de le reproduire ici à peu près en entier.

a cru pouvoir vous présager que la prospérité des ces établissemens irait en croissant; que, l'élan du bien étant donné, on n'aurait qu'à se féliciter des progrès et des augmentations.

Nous pouvons aujourd'hui vous assurer que ces prévisions se sont heureusement réalisées.

L'école des garçons, qui au mois de décembre 1826 comptait 419 élèves, en contient aujourd'hui 453.

L'école des jeunes filles, instituée en décembre 1825 seulement, avait en décembre 1826, 92 élèves inscrits et fréquentant l'école.

Aujourd'hui, les listes de présence prouvent que leur nombre est de deux cents.

Les tableaux comparatifs que l'instituteur et l'institutrice nous ont fournis prouvent d'une manière bien satisfaisante quels sont les progrès successifs des élèves.

Depuis décembre 1826 la commission a délivré 185 cartes d'admission pour l'école des garçons. En décembre 1826 il y avait 419, élèves et aujourd'hui il y en a 453.

De concert avec les instituteurs, la commission s'est constamment attachée à améliorer le mode d'instruction pour les diverses branches d'enseignement, en se tenant néanmoins dans les bornes d'un enseignement élémentaire convenable à des jeunes gens dépendant des classes inférieures de la société.

C'est ainsi que, depuis janvier 1827, on a introduit à l'école des garçons des exercices d'analyse grammaticale au moyen d'un tableau à colonnes que M. Piré a confectionné. Nous nous faisons un plaisir de vous annoncer que plusieurs élèves se sont notablement distingués dans ce genre d'exercice, et que cette bonne innovation porte les meilleurs fruits.

Cette méthode procure une grande économie de temps, et doit nécessairement fixer l'attention de l'élève et développer ses facultés intellectuelles. La Société de Paris

a agréé avec reconnaissance l'hommage que nous lui avons fait d'un semblable tableau, et nous pensons être certains qu'elle en prescrira l'introduction et l'usage.

Depuis le mois de mars seulément, la commission a décidé que des leçons de chant seraient données aux jeunes filles; vous apprécierez, par vous-mêmes, Messieurs, si les progrès qu'elles ont faits depuis lors, peuvent être considérés comme satisfaisans.

Nous avons remarqué avec satisfaction qu'il nous est adressé des élèves de tous les quartiers de la ville, et que MM. les curés de toutes les paroisses continuent à nous faire parvenir des demandes d'admission.

Nos écoles ont été depuis décembre 1826, comme auparavant, visitées par les étrangers notables qui séjournent à Bruxelles; nous pouvons vous assurer, Messieurs, que tous ont témoigné une vive satisfaction de la manière dont l'enseignement est donné et de l'ordre et du silence qui règnent constamment parmi les élèves.

La commission s'est particulièrement attachée à maintenir et à consolider ses relations avec les Sociétés de Paris et de Londres. Des exemplaires du dernier rapport annuel leur ont été adressés. La Société de Paris nous a fait parvenir en échange le rapport fait en assemblée générale du 21 mars 1827, sur l'état de l'instruction élémentaire en France et dans les pays voisins; votre commission a remarqué avec intérêt que nos écoles y sont honorablement et favorablement mentionnées. Des échantillons d'ouvrages de nos élèves ont été exposés, et ces messieurs ont bien voulu inscrire à leur procès verbal, qu'ils étaient très-bien exécutés.

Plusieurs membres de votre commission se sont rendus cette année en France. Ils ont visité les écoles d'enseignement mutuel existant à Amiens et à Paris, et ils se sont attachés soigneusement à prendre bonne note des améliorations et perfectionnemens qu'ils ont pu remar-

quer avoir été introduits dans ces établissemens, afin de pouvoir en donner communication à nos instituteurs.

C'est ainsi que les nouveaux tableaux de dessin linéaire, publiés récemment à Paris par M. Francœur, ont été fournis à notre école, et que les élèves s'en sont incessamment servis. Une nouvelle édition de tableaux d'arithmétique, beaucoup plus développés et plus étendus que les précédens, ayant aussi paru depuis peu, votre commission s'en est procuré divers exemplaires, et déjà ils sont employés avec fruit dans les deux écoles.

D'après les relations établies avec M. de Brouckère, qui a créé une école d'enseignement mutuel à Maestreicht, nous avons obtenu de lui une collection complète de tableaux de lecture dans les deux langues, au moyen de phrases plus ou moins longues dont la traduction se trouve immédiatement au-dessous du texte original. Le résultat de cette ingénieuse invention est que les enfans apprennent, sans s'en douter, à comprendre les deux langues ; car chaque élève lit alternativement un jour en français, l'autre jour en hollandais ; et ainsi, en très-peu de temps, il connaît la signification des mots dans les deux langues.

La Société de Paris a adopté, comme ouvrage élémentaire essentiel, des cahiers lithographiés contenant des corps d'écritures diverses, depuis la plus régulière jusqu'à la plus embrouillée. Les sujets traités dans ces cahiers sont d'ailleurs d'un intérêt général : ce sont des principes d'agriculture, des traités sur divers arts ou métiers, des maximes de morale, etc., etc., etc. Cette méthode, essentiellement bonne et utile, a été mise en pratique dans nos écoles, et déjà quelques-uns des élèves déchiffrent très-exactement ces caractères.

Les cahiers ont été communiqués à MM. les inspecteurs et directeurs de l'enseignement, et nous espérons que bientôt on prescrira d'en confectionner de semblables

dans les deux langues, afin que cet exercice utile puisse être adopté dans toutes les écoles du royaume.

Votre commission ne peut se dispenser de faire ici une mention particulière de ses relations avec l'estimable société de Namur et avec son digne et honorable secrétaire, M. Arnould, qui a répondu avec empressement aux demandes que nous lui avons faites de quelques livres élémentaires. Plusieurs seront donnés en prix à nos élèves.

M. Arnould, dont le zèle et l'assiduité pour tout ce qui peut contribuer à l'amélioration du système d'instruction primaire est connu, nous a adressé un petit ouvrage dont il est l'auteur, et qui contient des notions d'un intérêt majeur sur les établissemens d'instruction publique et sur le mode de perfectionnement à adopter. Votre commission l'a déposé aux archives de la société.

Le compte et état de situation de cette société, publié en juillet 1827, nous a été envoyé. Il en résulte que, pour faire tout le bien qu'elle désire, elle devrait recevoir de l'accroissement. Votre commission forme les vœux les plus sincères afin que ce but puisse être atteint. Le moyen le plus assuré serait, peut-être, d'établir des succursales dans les autres provinces, à l'instar de ce qu'a fait la société générale *Tot nut van 't algemeen*, qui a des départemens fondés partout.

Lorsque M. Van Lennep, notre consul à Smyrne, est revenu ici, il était accompagné d'un jeune Grec qui n'avait reçu encore aucune espèce d'éducation. Ce jeune homme a fréquenté notre école pendant six semaines environ, et la commission a l'honneur de vous mettre sous les yeux, Messieurs, un cahier indiquant jour par jour les progrès qu'il a pu faire. Nous regrettons avec M. Piré qu'il ait dû partir si promptement : nous aurions désiré qu'il eût pu se perfectionner davantage et rap-

porter dans sa malheureuse patrie les fruits de son travail.

La commission n'a pas reçu jusqu'ici le vingt-cinquième rapport de la société de Londres, qui a dû être présenté en comité général au mois de mai 1827. Si elle avait eu ce document sous les yeux, elle aurait pu vous entretenir des progrès de l'enseignement mutuel dans diverses contrées de l'univers.

Le projet qu'avait l'année dernière le département établi à Bruxelles, de la société générale Tot nut van 't algemeen, d'ouvrir dans notre ville des écoles ou places de conservation pour les enfans en bas âge, a été réalisé. Deux de ces écoles existent, et déjà on peut, en les visitant, se convaincre du bien qu'elles doivent produire. Les enfans qui auront puisé des idées d'ordre et de droit sens dans ces institutions tout-à-fait élémentaires, pourront, en arrivant dans nos écoles, profiter d'autant plus tôt, et avec autant plus de fruit, de l'instruction qu'ils doivent y recevoir.

Votre commission vous a annoncé, Messieurs, l'année dernière, que S. A. I. et R. la princesse d'Orange avait bien voulu agréer le titre de protectrice de notre école de filles. La princesse a fait demander depuis de lui adresser un exemplaire du Guide de l'enseignement mutuel, et des autres ouvrages relatifs à ce mode d'enseignement. Votre commission s'est empressée de déférer à cette demande, et la princesse, en faisant témoigner sa satisfaction de l'envoi de ces livres, a bien voulu faire remettre au président de la société un don de 500 florins, sans que la moindre demande ou sollicitation ait eu lieu. Ce bienfait généreux a été agréé avec reconnaissance, et nos élèves sont pénétrés d'amour et de respectueux dévoûment envers leur auguste protectrice.

Parmi les souscriptions nouvelles depuis le dernier

exercice; vous remarquerez avec une vive satisfaction celle de S. Exc. le ministre de l'intérieur, qui a demandé formellement que son nom soit porté sur la liste. Son excellence nous a promis appui et protection.

Notre école de jeunes filles, dont le nombre est porté à 200, et qui s'accroîtra encore de mois en mois, peut aujourd'hui, comme d'autres établissemens de ce genre, confectionner pour l'extérieur des ouvrages de couture, de broderie ou autres, moyennant une légère rétribution dont le revenu peut servir à couvrir en partie les frais de fourniture de fil, aiguilles, coton, laine, etc. Ceux des membres de la société qui y ont fait travailler, ont paru satisfaits de ce qui avait été confectionné.

Votre commission émet le vœu que les sociétaires souscripteurs pour le soutien des écoles, veuillent bien réserver quelques ouvrages pour l'établissement. Divers échantillons sont en ce moment exposés aux regards du public, chacun pourra se convaincre du degré de perfection avec lequel ils sont achevés.

La régence de Bruxelles, et l'administration de la société générale des Pays-Bas ont continué d'être les bienfaiteurs de l'établissement: les subsides qui nous avaient été précédemment accordés ont été continués.

Votre commission s'impose toujours l'obligation de se tenir au courant de tout ce qui se publie sur les progrès et les améliorations de l'instruction élémentaire. La société de Paris nous adresse régulièrement l'intéressant Journal d'Éducation; des membres de la commission reçoivent le journal intitulé *De Nieuwe Bydragen*, et le Journal des instituteurs, publié à Mons; et lorsqu'on estime que quelque chose d'utile peut être introduit dans nos écoles, votre commission s'empresse toujours d'en faire l'objet de ses délibérations.

La commission espère avoir développé dans son rapport tout ce qui, pendant cet exercice, a pu avoir quel-

qu'influence sur le maintien et le bien être de notre établissement.

Elle trouvera la plus douce et la plus noble récompense, en recevant, Messieurs, votre approbation.

GRÈCE.

Lettre de M. Dutrône, docteur en droit, à la Société pour l'instruction élémentaire à Paris.

Milo, 14 février 1828.

MESSIEURS,

Votre élève dans l'exercice de la bienfaisance littéraire, je dois vous rendre compte de ce que j'ai entrepris de faire en Grèce par ce moyen.

Ce qui a retardé si long-temps l'émancipation des Grecs; ce qui l'a rendue si difficile; ce qui la mettrait en danger, s'ils avaient le malheur de ne point conserver long-temps leur président: c'est l'ignorance.

Arrivé au milieu d'eux avec peu de moyens de quelque espèce que ce soit, et voulant leur rendre le plus de services possible, j'ai reconnu que l'enseignement était un des premiers moyens que je devais mettre en usage.

J'ai adopté ce mode d'action politique d'autant plus volontiers, que, plus modeste que les autres, il excite moins l'envie des nationaux et des étrangers, écueil redoutable dans ce pays, plus enivré que partout ailleurs.

Après en voir conféré avec le président, j'ai fondé, à Égine, une école gratuite (la circulaire ci-jointe vous donnera une idée de ce qu'elle va être en *commençant*.) Afin de mieux l'organiser, je me proposais de visiter un ou deux établissemens analogues que possèdent les îles,

et que l'on dit être assez bons. Le président, le sachant, m'a honoré d'une mission pour inspecter les écoles les plus remarquables qui se trouvent dans l'archipel, et faire au gouvernement un rapport, qui, d'après les termes de l'ordre adressé aux démogérontes et aux éphores, de répondre à mes questions.... « *pourra influer* » *avantageusement sur les écoles.* »

Les îles de Spilzia, Hydra et Milo, les seules que j'aie visitées jusqu'à ce jour, et qui ne sont pas, à beaucoup près, les plus florissantes sous le rapport de l'enseignement, permettent cependant de concevoir les plus belles espérances.

Sur seize écoles dont j'ai déjà fait l'inspection, huit sont d'enseignement mutuel, et reçoivent trois cents enfans. Tous ont les plus heureuses dispositions; les parens mettent le plus grand empressement à les faire instruire, et les maîtres sont pleins de zèle; mais on manque partout de moyens matériels.

Pourrai-je, messieurs, compter sur vos secours, pour rendre efficace aux Grecs l'amour qu'à votre école j'ai pris pour l'éducation ?

Maintenant l'on ne court plus, comme naguères, les risques décourageans de faire pour ce peuple infortuné des sacrifices sans résultat. Son organisation actuelle garantit que, désormais, ils seront efficaces; et, quelle que soit la forme de son gouvernement, l'éducation sera toujours pour lui un besoin pressant, une chose essentielle, soit pour conserver, soit pour acquérir le plus de liberté possible.

Après les considérations philanthropiques déjà bien plus que suffisantes pour vous déterminer, messieurs, à favoriser l'éducation des malheureux Grecs, vient encore l'intérêt national qui nous en fait un devoir patriotique.

Le désir d'être utile à notre patrie n'a pas été sans in-

fluence, quand j'ai pris la résolution de m'occuper en Grèce de l'instruction publique. En même-temps que je paie aux Grecs modernes la dette que nous ont fait contracter leurs ancêtres quand ils nous ont légué les sciences, les arts, en un mot le germe de notre civilisation et de nos richesses, j'entends aussi non-seulement aider à sortir de l'ignorance qui les conduirait bientôt à un nouvel esclavage, mais encore acquérir à leur reconnaissance et à celle de leurs descendans, des droits pour nos compatriotes et pour leurs neveux.

L'enseignement de notre langue m'a présenté pour conséquence nécessaire tous ces avantages; elle facilitera aux Grecs de rapides progrès d'éducation industrielle et politique; elle préparera aux Français d'agréables et de précieuses relations avec un pays qui promet tant à ceux qui tourneront vers lui leurs spéculations.

Je comptais écrire, aujourd'hui même, à la Société philanthropique, en faveur des Grecs, et à celle de la morale chrétienne; mais le bâtiment qui emporte cette lettre part à l'instant, et peut-être n'aurai-je plus d'occasion d'ici à long-temps : puis-je espérer, messieurs, que vous veuillez bien vous concerter avec nos collègues à ces Sociétés, pour les secours d'éducation que nous devons à la Grèce.

Le sol politique de ce pays est glissant, il me faut y marcher avec précaution. Une foule de gens qui ont dilapidé les fonds de la bienfaisance comme ceux de l'état, y sont toujours prêts à se créer par la calomnie des collègues dans le mépris public; quel que soit donc, messieurs, le moyen par lequel vous m'aiderez dans les efforts que je fais pour l'enseignement, je me dois à moi-même de ne recevoir rien qui ne me soit adressé par le canal de son Exc. le président. Même pour les démarches qui me sont purement personnelles, si elles ont

une nuance politique, je réclame ses conseils, qu'il m'accorde volontiers, et je m'interdis d'avance de faire, sans son approbation, aucune application des secours que j'attends de vous pour ses administrés.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de tout mon respect, et l'expression de ma reconnaissance, pour la bonne voie que votre vertueux exemple m'a fait prendre.

DUTRÔNE, *docteur en droit.*

Extrait de la circulaire de M. DUTRÔNE, *adressée aux Grecs de toutes les classes, mais particulièrement de la classe indigente, insérée dans le numéro du* 20 *février* 1828 *du journal intitulé* L'ABEILLE GRECQUE, *publié à Hydra.*

Après l'agriculture, le service militaire et le commerce, il est une autre chose dont vous éprouvez déjà, et dont vous éprouverez de plus en plus le besoin, c'est de connaître les langues vivantes les plus répandues.

Lorsque vous posséderez cet avantage, vous pourrez dans la conversation de chaque jour profiter des conseils que s'empressent de vous donner les étrangers. Si ce genre d'instruction ne vous suffit point, vous étudierez les ouvrages des savans qui font la gloire et la prospérité des nations vos amies.

Afin de hâter, autant qu'il est en moi, l'instant où vous pourrez prendre part à ce bienfait des sciences, je me propose d'enseigner *gratis* le français à vos jeunes garçons.

Ce n'est par aucun sentiment d'égoïsme national que j'offre l'enseignement de la langue française de préférence à celui de toute autre; mais c'est qu'elle est la seule que je connais assez pour entreprendre cette tâche. Je me félicite qu'elle soit la moins imparfaite, la plus usitée probablement, et par conséquent la plus utile.

Les enfans que vous me confierez seront sans doute

de 10 à 15 ans. Il suffira que vous fassiez inscrire leurs noms chez le capitaine Yannitzi. J'aurai le plaisir d'apprendre votre langue, et j'ai pris un maître. Vous m'enverrez également ceux de vos enfans qui ne savent point lire, nous apprendrons ensemble.

Quand nous serons un peu débrouillés, nous commencerons l'écriture, puis l'arithmétique et la géographie. Pour le moment, nous nous bornerons à cela.

Ces différens enseignemens auront lieu d'après la méthode de l'enseignement mutuel.

DUTRÔNE, *docteur en droit.*

Dans une lettre postérieure, datée de Poros le 22 avril, et adressée à M. Hippolyte Carnot, M. Dutrône annonce que le président, M. Capo d'Istria, a converti la mission spéciale qu'il lui avait confiée pour quelques îles de l'Archipel, en une mission générale pour visiter les écoles dans toutes les îles de la Grèce.

Voici la traduction de la lettre adressée à ce sujet par le président aux démogérontes de ces îles.

« Gouvernement grec.

» M. Dutrône, philhellène français et personne utile » au gouvernement dans l'établissement d'institutions » littéraires, part pour se rendre chez vous afin de vi- » siter les écoles publiques fondées dans vos îles.—Vous » êtes, en conséquence, invités à lui faire l'accueil conve- » nable autant qu'il est en vous, persuadés que les com- » munications qu'il fera à son retour au gouvernement » pourront influer avantageusement sur lesdites écoles.

» *Signé*, le président J.-A. CAPO D'ISTRIA.

» Le secrétaire d'état TRICOUPI.»

M. Dutrône ajoute qu'il a été reçu partout avec enthousiasme, et que des harangues lui ont été faites par les élèves des écoles.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XI. — Aout 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 9 juillet 1828.

M. Leterrier transmet un ouvrage intitulé : *Praxigraphie,* ou Recueil d'exercices de grammaire et d'orthographe. — Renvoyé au comité des méthodes.

Le comité protestant des écoles du dimanche communique une circulaire imprimée, rédigée dans la vue de provoquer dans les départemens la formation d'écoles semblables. — Renvoyé au comité du journal.

Plusieurs instituteurs des départemens transmettent les états de situation de leurs écoles, accompagnés de renseignemens satisfaisans sur la tenue de ces établissemens.

M. Taillandier communique une lettre de Chartres, annonçant que plusieurs habitans s'occupent de former une société afin d'établir une école.

M. Fourchy, trésorier de la Société, écrit qu'il a reçu, des mains de M. Petit, médecin de l'Hôtel-Dieu, une somme de 62 francs 50 c., provenant de la moitié d'une collecte faite en faveur des écoles et de la maison de refuge, par MM. les jurés de la deuxième session de juin 1828. — Des remercîmens seront adressés à M. Petit.

L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Les conseils de M. Michel*, ou *le Joueur corrigé*, en adresse un exemplaire à la Société.

M. Colas, en son nom et en celui de M. Humbert, offre à la Société le *Manuel élémentaire d'éducation monarchique et constitutionnelle*, 1 vol. in-18. — Renvoyé au comité des livres.

Il est également fait hommage à la Société des *Omnibus du langage*, et de l'ouvrage de M. Brard, intitulé : *Maître Pierre*, ou *le Savant de village*.

Les états de situation au 1er. juillet, des écoles de filles de la Halle-aux-Draps et de Saint-Jean-de-Latran, donnent un effectif, pour la première, de 400 élèves, et pour la seconde, de 272 élèves.

M. Jomard lit un mémoire intitulé : Sur les moyens de procurer l'instruction primaire à la généralité des Français. — Le conseil décide que ce mémoire sera communiqué à M. le ministre de l'instruction publique, qu'il sera imprimé et inséré au Journal d'Éducation.

Plusieurs nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste ci-après.)

M. Cerfberr annonce que M. Bros, membre correspondant de la Société de Paris, et secrétaire de celle de Montpellier, est présent à la séance. — M. le président félicite M. Bros des soins qu'il n'a cessé de donner aux écoles de Montpellier, et l'invite à donner quelques renseignemens sur la situation présente de ces écoles. — M. Bros annonce qu'elles sont dans l'état le plus pros-

père. Les enfans des deux communions y sont admis, et les catholiques en sortent au moment de faire leur première communion. La société de Montpellier a été très-sensible à la mention honorable qui a été faite de ses travaux à la dernière séance générale, et l'a chargé d'en exprimer les remercîmens à la Société. — M. Bros demande ensuite l'autorisation d'entretenir le conseil des succès qu'a obtenus, dans le midi de la France, la méthode de lecture de M. Bourrousse Lafforre, qui a été l'objet d'un rapport favorable dans le sein de la Société; il annonce que des expériences publiques de cette méthode ont été faites dans les départemens de Lot-et-Garonne, du Gard, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, etc.; que les succès ont été constatés par les autorités et les sociétés savantes, et qu'il en a été de même dans le Piémont, où M. Bourrousse Lafforre a obtenu un brevet d'importation, sur le rapport de l'Académie des sciences de Turin.

M. Renouard fait remarquer, à l'occasion de cette communication, que la méthode dite *Lafforienne* ne peut pas être considérée comme ayant obtenu l'approbation de la Société, puisque l'auteur en a fait un secret; mais que le rapport de M. Francœur n'a dû être considéré que comme une opinion personnelle qui a tout le poids que le nom du rapporteur doit lui donner.

M. le comte de Laborde annonce au conseil que les 50,000 francs du budget de l'instruction publique, qui ont été ajoutés aux 50,000 fr. proposés, sont destinés, comme ces derniers, à l'encouragement des bonnes méthodes d'enseignement, et que les Sociétés pour l'amélioration de l'instruction élémentaire auront droit à réclamer des secours sur ces cent mille francs.

Le conseil remercie M. le comte de Laborde de cette communication, et lui vote des remercîmens pour la proposition qu'il a faite à ce sujet à la chambre des dé-

putés, et qui a été adoptée à la presque unanimité. — Il sera écrit à S. Exc. le ministre de l'instruction publique, pour lui demander de faire participer, à la distribution de la somme de cent mille francs, les écoles avec lesquelles elle est en correspondance.

Séance du 23 juillet 1828.

M. Kieffer, au nom de la société biblique britannique et étrangère, annonce que cette société continuera de mettre des exemplaires du Nouveau Testament à la disposition de la Société pour l'instruction élémentaire, pour les écoles de Paris et des départemens. — Des remercîmens seront adressés à la société biblique, par l'intermédiaire de M. Kieffer.

M. Cosson, correspondant de la Société à Lunéville, adresse l'état de situation de l'école de cette ville, duquel il résulte que 259 élèves y étaient présens au 1er. juin dernier, et que l'école continue de prospérer. Il revendique, pour le maire et pour le conseil municipal, les éloges décernés à l'ancienne société de Lunéville dans la dernière assemblée générale.

M. Monnier, président de la société d'Angers, annonce que l'école de cette ville vient d'être réorganisée sous la direction de l'ancien maître, M. Gellerat, et que la société a vu le nombre de ses membres presque doublé depuis son rétablissement. — Le conseil reçoit cette communication avec le plus vif intérêt, et décide qu'une lettre de félicitation sera écrite en son nom à la société d'Angers.

D'après les états de situation, les écoles de garçons, Gaultier et de la Halle-aux-Draps, présentaient au 1er. juillet, l'une 280, l'autre 400 élèves.

M. Jules Renouard offre à la Société les *Mémoires sur la vie de B. Franklin*, 2 vol. in-18, Paris, 1828.

M. Lucas Alaman envoie de Mexico un ouvrage intitulé : *Catéchisme civil*, etc.

M. Verhnes, de Béziers, présente un travail intitulé : *Abécédaire nouveau, fondé sur le mécanisme du langage, indiqué par la nature.* — Renvoyé au comité des méthodes.

Plusieurs nouveaux souscripteurs sont présentés et admis comme membres de la Société. (Voir la liste ci-après.)

On rend compte de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	2,923 fr.	34 c.
Recette.	840	»
En tout.	3,763	34
Dépense.	710	52
Reste disponible. . . .	3,052	82
Valeurs.	26,764	50
Total de l'actif.	29,817	32

Sur le rapport du comité des fonds, il est accordé, 1°. à l'école de Mirecourt (Vosges), une collection des ouvrages couronnés, et un exemplaire du dessin linéaire; 2°. à celle de Lachâtre (Indre), des livres pour être donnés en prix.

M. Basset lit une note sur le succès des deux écoles d'adultes fondées dans son arrondissement, ainsi que sur celles destinées aux enfans. — Le conseil reconnaît tout ce que ces écoles doivent au zèle éclairé de son honorable vice-président, et le félicite à cette occasion. L'impression de la note est votée à l'unanimité.

M. Jomard appuie tout ce qu'a dit M. Basset sur les écoles d'adultes de la rue Saint-Lazare, n°. 105 (garçons), et de la rue de la Pépinière, n°. 9 (filles), et annonce

que M. le préfet de la Seine s'occupe activement de la fondation de deux autres écoles de ce genre, ce qui portera à neuf le nombre des écoles gratuites à Paris.

Sur la proposition de M. Perrier, le conseil décide que le travail de M. Basset sur les écoles d'adultes, sera envoyé aux sociétés et aux instituteurs des départemens.

M. Jomard attire l'attention du conseil sur la possibilité d'établir ces sortes d'écoles le soir, dans les locaux qui servent aux écoles du jour, et demande que le conseil décide en principe, que des classes du soir gratuites seront ouvertes pour les adultes dans les trois écoles de la Société. — Cette proposition est vivement appuyée; en conséquence, M. le président la met aux voix, et elle est unanimement adoptée. Les mesures d'exécution seront renvoyées aux comités des fonds et des maîtres.

Sur le rapport d'une commission spéciale, le conseil décide que la Société pour l'instruction élémentaire concourra, avec celles des méthodes et de la morale chrétienne, à la fondation d'un prix sur la liberté de l'enseignement.

Une longue discussion, sur une proposition de M. Boulay de la Meurthe, remplit le reste de la séance, et la suite en est ajournée à une autre séance.

LISTE des nouveaux membres admis dans les séances des 9 et 23 juillet 1828.

MM. *Bartholony* (*François*), banquier; *Bartholony* (*Constant*), banquier; *Berger*, avoué; *Bréon*, docteur-médecin; *Dehaye*; l'abbé *Ferry*, curé de Liancourt;

Gille, manufacturier; *Janet (Louis)*; *Jausseau*, de Vesoul; *de la Brillantais*; *Leullier*, maire de Montrouge; *Martin*, chef de bureau de la compagnie royale d'assurance; *Pinté*, avoué; *Richard* fils, fabricant de schales; *Roux*, distillateur; *la Société d'histoire de France*; *Bastide*, négociant; *Cauthion*, avoué; *Chalot (Isidore)*; *Chardel*, député; *Chauvot*, propriétaire; *Devay* jeune; *Defermon*, docteur-médecin; *Faulconnier*, instituteur; *Guillon*, docteur en chirurgie; *Lanvin* aîné, propriétaire; *Lanvin*, propriétaire; *Charles Lucas*, avocat; *Musson*, de la Nouvelle-Orléans.

CIRCULAIRE

Publiée par le comité protestant pour l'encouragement des écoles du dimanche.

Paris, le

MONSIEUR,

Nous avons eu l'honneur, il y a environ deux ans, de vous annoncer l'organisation à Paris d'un COMITÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉCOLES DU DIMANCHE.

Dès lors, ce comité a adressé à MM. les pasteurs des églises réformées de France un petit écrit contenant des *Conseils pour la fondation de ces Écoles*, et un *Alphabet*, suivi de leçons de lecture, destiné à y être introduit. Nous ne doutons pas que vous ne partagiez notre conviction que des institutions de ce genre peuvent exercer la plus utile influence sur les intérêts temporels et spirituels des familles et de l'Église; c'est ce qu'attestent d'ailleurs l'expérience des autres contrées protestantes et de nombreux exemples offerts par notre propre pays.

Vous savez, monsieur, que, dans beaucoup de localités, nos coréligionnaires sont encore privés de l'instruction la plus élémentaire. Loin de pouvoir prendre part aux efforts que font diverses sociétés pour la propagation de l'Évangile, un grand nombre, faute de savoir lire, ne peuvent être préparés eux-mêmes à participer à la sainte Cène que par les enseignemens que leurs pasteurs leur donnent de vive voix. Des faits aussi tristes doivent exciter le zèle et la charité des chrétiens, et c'est afin de pouvoir, selon nos forces, porter remède à un tel état de choses que nous venons vous demander les renseignemens suivans. Les réponses qui nous y seront faites serviront de base à nos travaux.

1°. Quel est, dans votre Église, le nombre d'enfans des deux sexes? Combien d'entre eux sont en état de lire couramment dans la Bible?

2°. Y a-t-il une école du dimanche dans votre Église ou dans quelqu'une de ses annexes? S'il y en a une, depuis combien de temps et sur quel plan est-elle établie? Combien d'enfans sont inscrits sur ses registres, et combien assistent régulièrement aux leçons? Les résultats obtenus sont-ils satisfaisans? Quelles difficultés s'opposent encore à ce que les bienfaits de cette institution s'étendent autant que vous le désireriez?

3°. S'il n'existe pas encore dans votre Église d'école du dimanche, avez-vous essayé d'en établir une? Quels obstacles vous ont empêché jusqu'à ce jour de le faire? De quelle manière pourrait-on le plus efficacement vous aider à en organiser une? Si les moyens dont vous avez besoin vous étaient fournis, consentiriez-vous à en former une sans retard?

Vous voyez, monsieur, que les réponses que nous recevrons à ces questions, qui indiquent assez clairement la nature des renseignemens dont nous avons besoin, nous mettront en état de proportionner nos secours à la

nature des besoins, et de les baser sur les connaissances positives que nous aurons acquises sur leur urgence et leur étendue. Nous espérons, d'ailleurs, que vous voudrez bien comprendre dans la vôtre tous les détails qu'elle ne provoque pas expressément et que vous jugeriez utiles.

Nous sommes persuadés, monsieur, que l'intérêt de votre Église, l'intérêt général des Églises de France, et celui de cette Église universelle que Jésus-Christ a rachetée au prix de son sang, vous engageront à accorder sans délai une attention sérieuse à notre demande, et à considérer sous son vrai point de vue l'espèce d'importunité avec laquelle nous vous prions de nous répondre promptement.

Nous confiant en celui qui a promis de bénir les plus humbles efforts faits en faveur de son peuple, et des petits enfans en particulier, nous recommandons le sujet de cette lettre à votre zèle et à vos prières, et avons l'honneur, monsieur, de vous saluer avec une considération parfaite.

Au nom du comité :

P.-A. Stapfer, président;
Henry Lutteroth, secrétaire.

P. S. Les réponses doivent porter l'adresse suivante : A M. le Président du Comité pour l'encouragement des écoles du dimanche, rue de l'Oratoire, n°. 6, à Paris.

DISTRIBUTION

Des prix dans l'institution de M. Morin.

Le 25 et le 26 de ce mois a eu lieu, rue Louis-le-Grand, la distribution des prix pour les deux institutions Morin, de Paris et de Fontenay-aux-Roses.

La séance du 25, destinée à l'institution de Fontenay-aux-Roses, et présidée par un inspecteur de l'Université, M. l'Étendart, avait attiré un concours nombreux et brillant. A l'ouverture de la séance, M. Ordinaire, si connu par les éminens services qu'il ne cesse de rendre depuis plus de vingt ans à la cause de l'instruction publique, et par sa noble persévérance dans l'application et le perfectionnement de sa méthode pour l'enseignement des langues, M. Ordinaire a pris la parole.

Dans un discours remarquable par la hauteur des idées et l'élégante simplicité du style, il y a examiné le but que devait se proposer toute bonne éducation, et il a conclu de cet examen qu'elle devait aboutir à former des citoyens éclairés et vertueux, également dévoués au Roi et à la patrie, et accoutumés de bonne heure à aimer et à respecter la religion, base indispensable des bonnes études.

Il a exposé les avantages attachés aux bonnes méthodes d'enseignement; il a démontré que celles qui sont en usage dans les deux institutions Morin, et notamment celle qui est appliquée à l'enseignement des langues, ont le double effet de hâter les progrès de l'élève, en abrégeant la durée de ses études, et d'imprimer à ses idées cette rectitude si désirable et cependant si rare.

La séance du 26, consacrée aux élèves de l'institution de la rue Louis-le-Grand, avait attiré un concours non moins brillant et peut-être plus nombreux encore que celle de la veille. Elle était présidée par le vénérable

abbé Guillon, inspecteur de l'Université, et si connu par le beau et magnifique monument religieux et littéraire qu'il vient d'élever sous le titre de *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*. M. le préfet de la Seine, qui avait accepté cette présidence, s'est vu à regret dans l'impossibilité d'acquitter sa promesse, et s'en est excusé dans une lettre pleine des témoignages les plus honorables en faveur des établissemens de M. Morin. Un discours a été prononcé par M. l'abbé Desnoyers, aumônier de l'institution de Fontenay-aux-Roses, qui s'est spécialement appliqué à définir les divers objets d'instruction enseignés dans les deux maisons.

Le résultat de ces deux séances n'a pu qu'ajouter encore à la haute idée qu'avait déjà le public des deux établissemens que M. Morin a eu l'honneur de fonder, et dont avec un zèle si louable, il s'attache de jour en jour à perfectionner l'ensemble.

Ce qui distingue en effet ces établissemens de la plupart des autres, ce qui leur assigne incontestablement un rang élevé parmi nos écoles, c'est la réunion si rare dans les mêmes élèves, des études positives et mathématiques aux fortes études classiques.

Grâce à la méthode ingénieuse de M. Ordinaire, une économie de temps assez considérable est opérée sur l'étude des langues mortes, et cet excédant est employé au profit des autres branches d'instruction qui, loin de nuire aux progrès des élèves dans leurs études classiques, communiquent au contraire à ces jeunes intelligences, une justesse et une vigueur que sans ce secours elles n'acquerraient que plus tard, à un moindre degré et par de longs et pénibles efforts.

Nous mentionnerons plus spécialement la méthode pour l'enseignement géographique, chef-d'œuvre de combinaisons rationnelles, fondées sur une connaissance approfondie de l'homme et des facultés de l'enfance;

nous citerons aussi la méthode pestalozzienne appliquée à l'enseignement des mathématiques élémentaires.

Tel est le résultat des bonnes méthodes, qu'elles ne sont pas seulement utiles pour l'acquisition des connaissances qu'elles ont pour but immédiat de communiquer, mais qu'elles ont encore l'immense avantage d'assouplir l'esprit, de le façonner, de le rendre en quelque sorte malléable et propre à l'acquisition de toutes les autres sciences.

L'institution de Fontenay-aux-Roses a présenté des exemples bien frappans de cette vérité dans la personne de plusieurs élèves, parmi lesquels nous avons distingué les noms de MM. Saglio, Didelot et Moulard. Ces élèves, qui ont reçu dans l'institution Morin les premières notions élémentaires, même celles de la lecture et de l'écriture, se trouvent cette année avoir terminé leur rhétorique et complété le cercle des fortes études classiques; ils se trouvent en outre avoir appris concurremment la botannique, la chimie, la physique, l'histoire, le dessin, la géographie ancienne et moderne, une langue vivante; et ces élèves sont âgés de 15 à 16 ans.

Ces mêmes jeunes gens, depuis quinze mois, ont vu toute la partie élémentaire du cours préparatoire à l'École polytechnique; ils vont entrer en mathématiques spéciales et subiront dans un an l'examen d'admission à cette école. Cet enseignement est confié à M. Courtial, ancien élève de l'École polytechnique. C'est un de ses élèves à l'institution Delanneau qui a obtenu, cette année, le premier prix de mathématiques spéciales au concours général.

Toujours nous nous estimons heureux d'applaudir à un zèle si utile et à des efforts qui ont pour but le perfectionnement graduel et progressif de l'éducation publique, cette portion si importante de l'économie des nations, cette précieuse garantie de leur avenir.

TABLEAUX SOMMAIRES

Faisant connaître l'état et les besoins de l'instruction primaire dans le département de la Seine.

Le 1er. tableau est la liste détaillée des écoles élémentaires, dirigées selon la méthode d'enseignement mutuel à Paris, avec l'indication du nombre des élèves actuels et de ceux qu'elles peuvent admettre.

Le 2e. tableau est l'état sommaire des écoles gratuites et non gratuites de la ville, divisées en écoles de frères, écoles de sœurs, écoles primaires communales, écoles de charité, écoles mutuelles et autres.

Le 3e. donne 1°. le nombre des élèves dans chacune des écoles de la capitale, comparé à la population de chaque arrondissement; 2°. l'accroissement progressif des écoles depuis 1808.

Le 4e. tableau fait connaître le nombre des écoles gratuites et non gratuites, et celui des élèves des deux sexes dans les deux arrondissemens ruraux.

Le 5e. indique le nombre des enfans susceptibles de fréquenter les écoles, c'est-à-dire âgés de 5 à 15 ans, et celui des adultes, de 15 jusqu'à 30 ou 40 ans.

Le 6e. et dernier présente l'état de la population de chacun des 48 quartiers de Paris, le nombre des maisons et celui des ménages.

EXTR *lation.*

ARRONI…	…TAUX …s.	des élèves. Filles.	Nombre des élèves des deux sexes.
Écoles pri… nales gr…	2	848	1665
Écoles de c… élémenta…	2	1442	4078
Écoles de sœurs.	38	5071	8674
T…	62	7361	14477
Écoles non…	19	3066	10413
T…	81	10427	24890
			(1)
Nombre d… gratuites.		»	»
Population … semens po… dividus, r… nativemen…		Filles. 351925	657172
Nombre des… à 13 ans,		32293	62297
			(2)
Total du no… fans de 6			

des deux sexes, lans les colléges, soit enfin élevés

28 à un cinquième · proportionnelle- mbre des enfans.

nplies.

…es écoles primaires rurales du dépar- …e, gratuites et non gratuites.

E	NOMBRE des ÉLÈVES. Garçons.	Filles.	TOTAL DES ÉLÈVES.	POPULATION de L'ARRONDISS. EN 1827. Recensement.	Enfans de 6 à 13 ans.
…issement de Sceaux.					
» 4	20 »	— 175	195	57388	5465
»	1283	»	1948		
20	»	665			
» 29	581 »	» 606	1187		
52	1284	1446	3330		
	3330				
…sement de Saint-Denis.					
» 9	462 »	» 551	1013	65554	6243
»	340	»	527		
	»	187			
	1313 »	» 895	2208		
	2125	1633	3748	122942	11708
	3748				

…un tiers des enfans reçoivent l'éducation …bu dans leurs familles. On ne peut évaluer …dans les communes rurales : resterait donc …fans dans l'arrondissement de Sceaux, et à …t-Denis. Il suffirait d'une modique dépense

Arrondissemens.	QU…
1er.	Du R… / DesC… / Place / Des T…
2e.	Chau… / Palai… / Feyd… / Faub. …
3e.	Faub. … / Mont… / Saint… / Du M…
4e.	Saint-… / Du L… / Des M… / De la…
5e.	Faub… / Porte… / Bonn… / Mont…
6e.	Porte… / St.-Ma… / Des … / Du T…

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33456
Hommes non mariés. .	22656	20806	22995	32229	21740	14287	13506
Hommes veufs.	»	»	»	12	58	223	1041
Total des hommes. .	22656	20806	22995	32621	26582	27019	48003
Femmes mariées. . . .	»	»	65	2796	12099	18949	36988
Femmes non mariées. .	22909	22544	24308	32884	24274	15783	15419
Femmes veuves.	»	»	»	44	362	1225	5743
Total des femmes. .	22909	22544	24373	35724	36735	35957	58150
Total des deux sexes. . .	45565	43350	47368	68345	63317	62976	106153

TABLEAU sommaire des écoles primaires gratuites et non gratuites à Paris.

	NOMBRE des ÉCOLES.		NOMBRE des ÉLÈVES.		TOTAL DES ÉLÈVES.	POPULATION.
	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.		
Écoles de frères	22	»	3603	»	8674	Nombre des individus recensés nominativement en 1817, 657172.
Écoles de sœurs	»	38	»	5071		
Écoles primaires communales.	12	»	877	»	1275	
Id.	»	12	»	848		
Écoles de charité	14	»	1316	»	1755	Individus recensés nominativement et collectivement 713966.
Id.	»	7	»	439		
Écoles élémentaires autres que celles qui sont comprises dans les nombres ci-dessus.	7	»	1320	»	2323	Total général, nombre présumé en 1828, 890058.
Id.	»	5	»	1003		
Écoles non gratuites	189	»	7347	»	10413	
Id.	»	119	»	3066		
	244	181	14463	10427	24790	
	425		24890			

Conclusion des cinq tableaux qui précèdent et de celui des écoles élémentaires de la ville de Paris.

Il y a 586 places non occupées sur 4380 disponibles dans les écoles élémentaires : en partant de cette base on peut présumer le nombre d'enfans qui seraient dans le cas d'être admis dans les autres écoles primaires de la ville : ce qui diminuerait d'autant le nombre des écoles à ouvrir pour les enfans qui aujourd'hui n'en fréquentent point. Ce rapport (des places non occupées au nombre total) est à peu près $\frac{1}{7}$. Or il y a 24,890 élèves admis dans toutes les écoles : donc il faut tenir compte de $\frac{1}{6}$ de 24,890 environ, 4,200, ci. . . . . . . 4,200 élèves.

Plus.		24,890
Comme on compte dans les colléges et les pensions environ 20,000 élèves des deux sexes, dont les trois quarts ont l'âge de fréquenter les écoles, on compte ici	15000	20,000
Beaucoup de familles donnent directement à leurs enfans le premier degré d'instruction, le nombre est estimé à 5000 enfans, ci. . . .	5000	
Le total des enfans que l'on instruit est ainsi de		49,090
Or la population générale des enfans de 6 à 13 ans, d'après le dénombrement, est de.		62,300
Resterait à pourvoir à l'instruction de.		13,210

Ce qui se ferait en créant 24 ou 25 grandes écoles de 500 élèves chacune, c'est-à-dire deux par arrondissement : or, il suffirait d'augmenter un peu le budget des 24 écoles municipales, existant à Paris, en vertu d'une loi. Pour la distribution et l'emplacement des écoles, on devra prendre en considération le nombre des individus et des enfans, secourus, dans chaque quartier, par les bureaux de charité.

Le nombre total des enfans admis dans les écoles de charité, tout compris, est de 13450, sur environ 18000 enfans de tout âge, qui sont réputés être à la charge des bureaux, savoir 8900 garçons et 9100 filles. Mais ce nombre de 18000 est au-dessous de ce que suppose une population d'environ cent mille indigens.

Nota. Les tableaux pour les écoles, sont extraits des documens authentiques obtenus en 1825-1826, les derniers qui aient été réunis. Ils peuvent être employés comme suffisamment exacts, en attendant que l'administration ait rassemblé de nouveaux renseignemens. A l'égard de la population, il sera facile d'avoir égard à l'accroissement qu'elle a subi depuis le dénombrement nominatif (1).

(1) Le calcul fait pour la population actuelle presumée, sera inséré dans le prochain numéro.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

...es primaires de Paris, pour 1825—1826, *comparé à la popu...*

7e.		8e.		9e.		10e.		11e.		12e.		NOMBRES TO...	
	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	des écoles. Garçons.	des élèves. Garçons.
...40	60	96	63	140	76	112	»	16	31	110	170	12	817
...50	138	557	»	185	35	196	»	145	248	511	151	21	2636
...70	360	70	444	399	310	»	1106	362	382	461	611	22	3603
...70	558	723	507	724	421	754	1106	523	661	1082	932	55	7116
...90	»	607	261	587	360	400	162	572	230	600	250	189	7347
...60	558	1330	768	1311	781	1154	1268	1095	891	1682	1182	244	14463
...19	»	15	9	20	15	10	7	18	9	14	10	»	»
55037		58062		40719		68 61		47405		66393		»	Garçons. 305247
...24	2718	2663	2867	1867	2011	3154	3395	2174	2341	3045	3278	»	30004
5242		5530		3878		6549		4515		6323			

...s écoles gratuites à Paris.

NOMBRE DES ÉLÈVES.	
Garçons.	Filles.
1739	2887
2998	3621
4663	4382
4905	5044
7116	7361

(1) Plus, environ 20000 jeunes gens admis soit dans les institutions, soit ... soit dans les pensions de demoiselles, ... chez leurs parens. (Voy. pag. 344.)

(2) La population étant parvenue en 18... en sus (estimé), il y a lieu d'augmenter ... ment, ou au moins d'un septième, le no...

(3) Plusieurs lacunes n'ont pu être re...

M. de Sellon, membre du conseil souverain de Genève, adresse *les Lettres et Discours sur la peine de mort*, qu'il vient de publier, accompagnés de réflexions sur l'utilité et la propagation de l'instruction primaire. — Le conseil vote des remercîmens à M. de Sellon pour cet envoi.

M. Curie transmet des détails satisfaisans sur l'école de Wesserling, et annonce qu'il a quelque espoir de voir l'école-modèle de Colmar se réorganiser.

M. Coutelle annonce qu'il a visité, il y a peu de temps, l'école de Bagnères, qui est parfaitement dirigée, et il propose d'accorder un maximum au maître, pour le mettre à même de donner plus d'extension à sa classe. — Accordé.

Les états de situation des écoles de la Société présentent l'effectif suivant au 1er. août : école Gaultier, 274. — Élèves de la Halle-aux-Draps (filles,), 430; de Saint-Jean de Latran (filles), 270.

Sur la proposition de la commission des fonds, il est accordé un demi-maximum en livres à M. Beaurepaire, directeur de l'école de Mangis, et pour une valeur de 15 fr. de livres à l'école d'Avesnes, dirigée par M. Walbert.

On rend compte de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	3,052 fr.	82 c.
Recette.	1,157	75
En tout.	4,210	57
Dépense.	1,399	95
Reste disponible.	2,810	62
A quoi il faut ajouter diverses valeurs représentant un capital de.	26,764	50
Total de l'actif.	29,575	12

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Dulamée*, propriétaire; *Raimbault*, propriétaire; *Bussy*, instituteur; *Dufresne* (*Baudoin*); *Biniont*, propriétaire; *Jabalot*, docteur en médecine.

M. Basset annonce : 1°. que, dans une audience particulière du ministre de l'instruction publique, S. Exc. lui a donné l'assurance positive de sa protection pour les écoles d'enseignement élémentaire de la capitale et des départemens;

2°. Que M. Grille, un de nos co-sociétaires, voyage actuellement dans le nord de la France et dans les Pays-Bas, avec l'intention de communiquer à la Société, à son retour, la situation des écoles d'enseignement mutuel : il annonce la prochaine réorganisation de l'école de Valenciennes;

3°. Que MM. les frères Gautier, à Besançon, vont fonder, dans leur grand établissement typographique, une école d'adultes destinée à leurs apprentis et ouvriers; à cet effet, ils vont envoyer à Paris un maître à former;

4°. Que madame la comtesse de Ludre, membre du comité des dames, demande un maître pour aller fonder en Normandie une école, dans la terre d'un de ses parens;

5°. Que M. le curé de Liancourt, membre de la Société, a envoyé, à l'école normale de Paris, un ancien élève de l'école de Bourg, dans le but d'en faire un instituteur.

Le conseil remercie M. Basset de sa communication.

Le reste de la séance est rempli par une discussion sur un projet d'arrêté proposé par une commission spéciale.

Séance du 20 août.

M. le sénateur Rouannes écrit du Port-au-Prince (Haïti), pour remercier la Société de l'intérêt qu'elle prend aux écoles de cette île, et pour accuser réception

TABLEAU sommaire des écoles primaires gratuites et non gratuites à Paris.

	NOMBRE des ÉCOLES.		NOMBRE des ÉLÈVES.		TOTAL DES ÉLÈVES.	POPULATION.
	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.		
Écoles de frères.	22	»	3603	»	8674	Nombre des individus recensés nominativement en 1817, 657172
Écoles de sœurs.	»	38	»	5071		
Écoles primaires communales.	12	»	877	»	1275	
Id.	»	12	»	848		
Écoles de charité.	14	»	1316	»	1755	Individus recensés nominativement et collectivement 713966.
Id.	»	7	»	439		
Écoles élémentaires autres que celles qui sont comprises dans les nombres ci-dessus.	7	»	1320	»	2323	Total général, nombre présumé en 1828, 890058.
Id.	»	5	»	1003		
Écoles non gratuites.	189	»	7347	»	10413	
Id.	»	119	»	3066		
	244	181	14463	10427	24790	
	425		24890			

tie des départemens que baigne la Loire, et dans quelques départemens limitrophes, à Tours, à Saumur, à Angers, à Nantes, à Laval, au Mans, etc., m'a procuré l'occasion de visiter deux Écoles d'enseignement mutuel, très-remarquables par leur bonne tenue, à *Angers* et à *Nantes*, qui m'ont paru dignes de votre attention, et sur lesquelles je vous demande la permission de vous communiquer les détails que j'ai recueillis, ou les résultats que j'ai observés. Les maîtres zélés qui dirigent ces deux Écoles, et les Sociétés d'Éducation, qui en sont les fondatrices, attachent un grand prix à vos suffrages, et, en se rappelant que vos exemples les ont inspirés, désirent continuer à mériter et à obtenir votre approbation et l'appui de votre influence pour lutter contre beaucoup d'obstacles.

L'École d'enseignement mutuel, établie à Angers dans un vaste et beau local parfaitement approprié à sa destination, avait été interrompue pendant trois ans et cinq mois, après sept années d'existence, pendant lesquelles elle avait formé 1400 élèves, dont 600 y avaient reçu leur éducation complète. Cette École a été réorganisée et remise en activité le 1er. juin dernier, dans le même local qui avait été primitivement disposé exprès pour elle par les soins et aux frais de la Société formée à Angers pour l'encouragement et l'amélioration de l'instruction élémentaire. On y compte maintenant 224 enfans admis sur 330 inscrits; l'École des filles, qui avait 160 élèves, a dû être ouverte de nouveau le 1er. de ce mois.

M. Gellerat, instituteur, applique la méthode avec une précision rigoureuse, en se conformant aux instructions contenues dans le Guide des fondateurs et des maîtres, dans la grande École gratuite qu'il dirige; il s'est permis quelques légères modifications dans une École particulière et payante qu'il a établie pour son propre compte, et qui est fréquentée par plus de 80 enfans de

familles aisées. Madame Gellerat dirige, avec le même zèle et les mêmes succès que son mari, une École payante de jeunes filles, dans laquelle on en compte plus de 70.

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, le dessin linéaire, sont les quatre branches d'instruction élémentaire que l'on fait marcher de front dans chaque leçon, elles servent à donner plus de variété aux exercices, plus d'émulation et d'intérêt aux élèves.

J'ai vu manœuvrer les enfans avec beaucoup d'ensemble et d'une manière très-satisfaisante. J'ai parcouru leurs cahiers d'écriture, qui offrent en général des écritures très-lisibles, quelques-unes fort belles; puis le livre d'inscription, par ordre alphabétique, des noms des élèves et de leurs progrès. On voit, pour chacun d'eux, l'époque de son entrée, les succès qu'il a obtenus, et jusqu'à quel degré on a conduit son instruction.

La Société d'Éducation d'Angers, qui n'avait que 125 membres, en a maintenant 200, et, de plus, 60 dames donnent leurs soins à l'École des jeunes filles.

On va établir, aux frais de la ville, un cours d'enseignement industriel, qui sera le complément du cours d'enseignement mutuel.

Je dois citer, bien qu'à regret, une circonstance qui caractérise le genre d'opposition et l'espèce d'adversaires que rencontre la nouvelle méthode. Le clergé a refusé, en dernier lieu, de dire une messe du Saint-Esprit pour l'inauguration de l'École d'enseignement mutuel. Quelques ecclésiastiques respectables rendent néanmoins une entière justice à la bonté de la méthode et au zèle de l'instituteur.

Je crois pouvoir, messieurs, vous proposer de mettre à la disposition de la Société d'Angers quelques livres élémentaires, pour être donnés en prix aux élèves de leur École.

La ville de Nantes m'a offert une École d'enseignement

mutuel tout-à-fait digne d'éloges, fondée depuis onze ans par une Société de souscripteurs, et qui compte maintenant 400 élèves. On n'a point fondé encore une École d'enseignement mutuel pour les filles, parce qu'une dame bienfaisante a fondé quatre Écoles de filles, où l'on suit les anciennes méthodes, et qui suffisent à peu près aux besoins actuels.

M. Mandar, directeur de l'École de Nantes depuis quatre ans, justifie parfaitement le choix de la Société qui l'a honoré de sa confiance. Il enseigne, d'après le Manuel que vous avez publié, la lecture, l'écriture, le calcul, y compris les règles de trois, de proportions, et le système métrique, et enfin le dessin linéaire. On regrette que le chant, non plus que la géographie élémentaire, ne soient point compris au nombre des objets de l'instruction. J'ai remarqué la bonne tenue de l'École, qui manœuvre avec précision, puis de fort beaux cahiers d'écriture et des dessins géométriques très-bien faits, qui attestent les progrès des enfans. Les moniteurs, en général, dirigent l'École avec intelligence et fermeté; mais ils sont retirés de très-bonne heure par les parens, qui veulent les employer auprès d'eux.

La Société fondatrice de l'École a choisi dans son sein un conseil d'administration de dix membres, dont chacun vient inspecter l'École une fois par semaine, et distribue des prix. On m'a témoigné le désir que la Société de Paris voulût publier et répandre avec profusion un catalogue de bons livres, bien choisis, à l'usage des enfans des Écoles élémentaires, de l'âge de 10 à 14 ans.

Comme l'organisation de la Société pour l'encouragement de l'enseignement primaire et mutuel établie à Nantes, peut servir de modèle dans plusieurs villes de départemens, je crois devoir terminer ce rapport par quelques détails relatifs à cette organisation.

Les citoyens amis du bien public qui avaient conçu le

projet de fonder à Nantes une École d'enseignement mutuel, commencèrent par se constituer en comité central d'administration, composé d'un très-petit nombre de membres, et ils réservèrent à ce comité la gestion exclusive et l'emploi des fonds. On fit construire une salle assez grande pour contenir 500 enfans. Le comité a vendu chaque place aux personnes qui ont voulu prendre part à son entreprise, à raison de 100 francs par place. Les titres de propriété de ces places dans l'École sont délivrés en parchemin, et transmissibles par héritage ou par endossement. Comme ces places sont fondées à perpétuité, chacun de ceux qui en devient propriétaire peut, moyennant 100 francs une fois payés, assurer, pendant toute sa vie, l'instruction à un élève, renouvelé à son choix tous les deux ans, puisque le cours d'instruction est de deux années. Ses héritiers peuvent, après lui, perpétuer le même bienfait. Un artisan, chargé d'une nombreuse famille, peut acheter l'un de ces contrats, faire ainsi successivement l'éducation de tous ses enfans mâles, et revendre ensuite le contrat, de manière que leur éducation ne lui aura coûté que l'intérêt annuel de ses 100 francs, aussi long-temps qu'il aura été privé de cette somme.

C'est avec le produit de la vente de ces places que le comité de Nantes a acheté, dans l'origine, le beau local qu'il possède, et a commencé la dotation de l'École. Il peut espérer qu'avec le secours de l'administration municipale, l'École sera dotée à perpétuité avant 10 ans.

Il n'est aucune grande ville de France qui ne puisse, à l'aide de ce moyen, fonder à perpétuité une École semblable.

Cinq cents places à 100 francs l'une, font 50,000 francs, qui, à 5 pour cent, donnent un revenu de 2,500 francs. Avec un peu d'aide de l'administration, les dépenses d'une grande École se trouvent assurées. Si l'administration ne

croyait pas devoir seconder, par des secours effectifs, le zèle des bienfaiteurs, les fondateurs n'auraient qu'à augmenter le prix des places, en les portant à 120 francs, ou même à 130 francs, suivant le besoin, pour avoir les fonds nécessaires.

On ne doit pas négliger de rappeler que S. A. R. monseigneur le Dauphin daigna, lorsqu'il vint à Nantes, souscrire pour dix places dans cette École, dont il a depuis été constamment le bienveillant protecteur. Ce généreux exemple n'a pas seulement contribué à procurer un grand nombre de souscriptions, il a exercé une influence salutaire sur tous les esprits; et les Écoles des Frères, qui sont dans la même ville, ont toujours coexisté avec l'École nouvelle dans un état de paix, de tolérance et de bienveillance réciproques.

Outre l'École d'enseignement mutuel de Nantes, on a établi, sous les auspices de la Société, un cours de géométrie élémentaire, destiné spécialement aux ouvriers, les mardis et vendredis.

Je vous propose, messieurs, d'accorder à la Société de Nantes, comme à celle d'Angers, un certain nombre de livres élémentaires, pour être donnés en prix aux enfans.

NOUVELLES

RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Son Exc. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder, à la Société pour l'instruction primaire, une somme de 1,000 fr. sur les fonds portés au budget de l'Université.

— C'est par erreur que, dans le N°. du mois de mai de ce Journal, il a été dit que l'École dirigée par M. De-

lahaye, île Saint-Louis, ne comptait que 42 élèves. Cette École est fréquentée, dans le jour, par près de 200 élèves payans, et l'École gratuite du soir en compte 60.

— Une société pour l'enseignement mutuel vient de se former à Chartres, et a tenu, le 9 août, une assemblée composée de 50 personnes. Une commission provisoire d'administration a été nommée. M. Coubre Fonteny en est président, M. Constant Cailloux secrétaire, et M. Letartre fils trésorier.

— La Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, dans la province de Namur, a tenu son assemblée générale le 24 juillet dernier. Le conseil d'administration y a présenté un rapport que l'espace ne nous permet pas de reproduire aujourd'hui, mais sur lequel nous reviendrons dans notre prochain N°.

— Depuis quelque temps MM. les jurés des assises du département de la Seine, pénétrés de voir le défaut d'instruction primaire amener un grand nombre de malheureux sur le banc des criminels, ont, à la fin de leur session, fait des collectes en faveur de la Société pour l'amélioration de l'instruction primaire et de la Maison de Refuge pour les jeunes condamnés.

L'une de ces collectes, versée par M. Petit, médecin de l'Hôtel-Dieu, a produit 62 fr. 50 c. pour la Société d'instruction élémentaire; l'autre, remise par M. Maldan, avoué, pour la même Société, s'est élevée à 114 fr. 90 c.

Puisse cet utile exemple être suivi dans les autres sessions, et tous les hommes bienfaisans se persuader de plus en plus que contribuer à détruire l'ignorance est le plus utile service à rendre à l'humanité!

REMARQUES SUCCINTES

Sur la nécessité et les moyens de procurer l'Instruction primaire à la généralité des Français.

Dans un écrit de quelques pages, rédigé sous la forme d'une requête adressée aux chambres (1), nous avons présenté les raisons puissantes qui veulent impérieusement que les lois du royaume touchant l'instruction primaire soient enfin observées et exécutées généralement. Nous avons avancé en même temps que, si le défaut absolu des moyens d'exécution a servi d'excuse autrefois, on ne peut plus aujourd'hui alléguer le même motif, et qu'il ne reste pas de motif plausible pour priver les trois quarts de la France du bienfait de l'instruction. L'objet des remarques suivantes est de faire voir qu'en effet la possibilité d'instruire l'universalité de la jeunesse française n'est point une chimère. Notre but est seulement d'indiquer les bases sur lesquelles repose cette proposition. Quant aux développemens, ils se présentent d'eux-mêmes; c'est un sujet que nous livrons aux méditations des hommes de bien, car l'administration a besoin de leur concours et de leurs sacrifices pour réaliser les vues utiles dont elle est animée; autrement, ses efforts seraient impuissans.

On a dans ces derniers temps, avec grande raison, insisté sur l'utilité de l'enseignement des élémens des sciences physiques et mathématiques à la classe ouvrière. C'est de là que dépend l'avancement de l'industrie et de l'agriculture, qui, malgré tous leurs progrès, sont encore arriérées chez nous sous plusieurs rapports. Ce n'est que par la possession de ces notions élémentaires que les ouvriers perfectionneront leurs procédés, leurs moyens, leurs instrumens, leurs produits, et pourront devenir d'habiles contre-maîtres et de bons chefs d'ateliers. Mais comment arriver à ce résultat, quand la masse de la population est encore si ignorante? Comment, sans l'art

(1) Voir plus bas, page 366.

de lire et d'écrire, pourrait-elle, non pas comprendre un seul mot des arts chimiques et mécaniques, mais seulement en sentir l'avantage et consentir à se livrer à des études pénibles? Quoi! quinze millions de Français et plus peut-être, ne savent pas faire les deux premières règles de l'arithmétique, et l'on se flatterait de propager parmi eux les premiers principes de la mécanique et de la géométrie! La base de cette amélioration est évidemment l'instruction primaire rendue plus générale ou même universelle.

Les difficultés à vaincre pour y parvenir sont de trois sortes : 1°. celle qui tient aux instituteurs ; 2°. celle qu'oppose la situation des lieux ; 3°. la difficulté des ressources matérielles et pécuniaires.

État des choses. — Avant tout, il faut considérer la population qu'il s'agit d'instruire. En France, sur 10,000,000 d'individus on compte, d'après les tables de Duvillard, environ 970,910 enfans des deux sexes, âgés de 6 à 11 ans; 377,288 de 11 à 13 ans; 374,000 de 13 à 15 ans. Total, de 6 à 15 ans, 1,722,198.

D'après la population de 1828, ce nombre doit être multiplié par le nombre 3 $\frac{15}{100}$. C'est donc 5,424,929 individus; en nombre rond, 5,500,000, dont 2,750,000 garçons et autant de filles.

Le nombre des communes de France est de 39,381 ; savoir : outre Paris, 85 chefs-lieux de départemens renfermant 1,731,734 individus : terme moyen, 20,373 ; 276 chefs-lieux de sous-préfectures peuplés de 1,598,769 : terme moyen 5,792 ; 540 autres villes de 5,000 habitans, l'une dans l'autre; environ 476 bourgs ou gros villages (où des bureaux de poste sont établis), peuplés moyennement de 3,000 individus ; enfin, à très-peu près, 38,000 villages ou communes, composés de différens hameaux, peuplés l'un dans l'autre de 570 habitans.

Un peu plus des $\frac{7}{10}$ de la population habitent les communes rurales, à peu près $\frac{1}{35}$ la capitale, et $\frac{1}{4}$ les autres villes.

Sur ce nombre total de 39,381 communes, il y en a environ 24,000 qui ont des écoles de garçons, lesquelles sont au nombre de 27,000 environ, et reçoivent

1,070,000 enfans; c'est-à-dire que chacune admet, terme moyen, 38 élèves. Le nombre des jeunes filles qui fréquentent les écoles primaires est au plus de 430,000. On évalue à 17,000,000 de francs la somme annuelle que coûtent les écoles aux familles et aux communes.

Ainsi, 1°. 15,381 communes sont sans écoles de garçons, et peut-être 20,000 sans écoles de filles; 2°. 1,680,000 jeunes garçons et 2,320,000 jeunes filles ne fréquentent pas les écoles, en tout quatre millions au moins.

Obstacles. — La ville de Paris faisant l'objet d'une question distincte, nous allons nous occuper plus spécialement des départemens. Si l'on devait estimer la dépense que coûterait l'instruction de quatre millions d'enfans, au taux de ce qu'il en coûte maintenant pour la partie qui fréquente les écoles actuelles, il faudrait trouver une somme annuelle de 45 à 46 millions, et l'on n'arriverait encore qu'à un résultat très-imparfait et défectueux. Cette difficulté est grande sans doute, mais il en existe une bien plus considérable. Les quatre millions d'enfans, toujours sur le pied de ce qui existe, exigeraient au moins cent mille instituteurs et institutrices. Certes ce nombre de maîtres n'existe pas dans les communes rurales, et il n'y a rien de préparé pour les former d'ici à long-temps.

Un autre obstacle consiste dans la faible population d'un grand nombre de villages, dans la distance des lieux et dans les circonstances physiques et locales qui rendent les communications difficiles ou même impraticables pour les enfans et pour les maîtres.

Moyens. — Nous allons passer en revue successivement les moyens de surmonter, s'il est possible, ces différens obstacles.

1°. *Dépenses.* Aucune somme n'est allouée au budget de l'état pour subvenir à un de ses premiers, de ses plus pressans besoins. Et cependant, que de dépenses dont le résultat est cent fois moins direct et moins utile pour le maintien de la prospérité et de l'ordre public sont acquittées par le trésor! Est-ce parce que l'entretien des écoles profite à la com-

mune qu'on le laisse tout entier à sa charge? Mais, avant tout, il faudrait s'assurer que toute commune peut y pourvoir, et il s'en faut de beaucoup. D'ailleurs, ce n'est pas une affaire locale; combien d'individus, bien ou mal élevés dans le lieu natal, vont porter ailleurs leurs bonnes ou leurs mauvaises qualités, le fruit des bons préceptes ou les tristes résultats de l'ignorance et de l'abrutissement! La société tout entière est donc intéressée à cette question. Après tout, il ne s'agit que d'autoriser toute commune qui le peut à s'imposer pour l'entretien de l'école, comme elle le fait pour l'église et pour le garde-champêtre; de venir au secours des localités pauvres, et de compléter les ressources de celles qui ne fourniront qu'une partie des fonds nécessaires.

Après le trésor et les communes, il faut demander aux conseils généraux des départemens d'aider les établissemens dont l'existence est mal assurée, ainsi que le font dans plusieurs pays les administrations provinciales (1); ensuite viennent les fondateurs qu'il faut seconder, encourager, protéger de toutes les manières, au lieu de les rebuter par les tracasseries, les exigences; enfin, les associations de souscripteurs, qu'il faudrait autoriser pour l'établissement des écoles, avec l'engagement de les soutenir, non pas cinq ans, mais seulement un an ou deux. D'un autre côté, on ne peut nier que l'aisance est aujourd'hui plus généralement répandue que lors de l'établissement des écoles existantes. Le plus grand nombre des familles peuvent et doivent fournir à l'instruction de leurs enfans. Cette ressource, quoi qu'on dise, est une de celles sur lesquelles on peut compter, même dans les localités les moins riches. C'est à la loi de prescrire.

Ces six moyens réunis, suivant les cas, suffiront partout à soutenir le maître de l'école, et à faire face aux dépenses, surtout quand celles-ci seront réduites de nombre par les moyens qui sont actuellement connus. Ce dernier point est déjà si bien éclairci, qu'il serait

(1) Dans les Pays-Bas peuplés de 5 à 6 millions d'habitans seulement, les communes et les provinces donnent 2,048,000 fr. et le trésor de l'état 581,948 fr. 60 c. pour l'instruction primaire. On sait que le trésor royal, en France, donne 50,000 fr. pour 31 millions ½ d'habitans

inutile de le développer, et deux mots doivent suffire ici. Autrefois, s'il fallait un maître pour 40 élèves, ce même maître suffit aujourd'hui pour 200 et pour le double. Une seule salle peut renfermer cinq à six fois autant d'élèves, sans coûter cinq à six fois autant de construction ou de location. Enfin, il fallait jadis, aux enfans, fréquenter trois, quatre ou cinq ans de suite l'école; mais deux ans suffisent pour en apprendre davantage. La conséquence est facile à tirer.

2o. *Instituteurs*. Le même moyen que nous venons d'indiquer lève toute difficulté pour le nombre des maîtres. Partout où l'on pourra réunir 200 enfans dans un même local, un seul instituteur, une seule institutrice, suffira pour les instruire. Dans ce cas, 4 maîtres deviendront libres et pourront refluer dans les campagnes. Par exemple, si le lieu fournit 300 élèves, actuellement placés sous la direction de 7 maîtres, 6 pourront se répandre aux environs.

Ce raisonnement, il est vrai, n'a plus d'application partout où la population n'est pas groupée; et c'est, il faut l'avouer, le plus grand nombre des cas. Considérons d'abord la population moyenne des 38000 villages, qui est de 570 individus, ils fourniraient aux écoles $\frac{1}{10}$ à peu près, ou 57 enfans de chaque sexe. Pour qu'une seule école avec un seul maître (qui serait marié) suffise, il y a deux moyens à prendre : ou bien il faut que les deux sexes soient réunis, ou il faut que l'école serve aux deux sexes alternativement, le matin et le soir. Il y a peu d'inconvéniens au premier parti dans les villages, au moins jusqu'à dix à douze ans, aussi y a-t-on recours dans beaucoup d'endroits en France. Partout où l'on y trouvera des difficultés, on peut partager les diverses saisons de l'année, et les différentes heures du jour entre les deux sexes, de manière cependant à ne pas trop prolonger le séjour des enfans à l'école. Dans tous les cas, ce sera toujours assez d'une seule classe dans les lieux dénués de ressources. Ainsi, 19,000 maîtres et leurs femmes suffiraient; mais on peut encore réduire ce nombre partout où les habitations sont assez rapprochées pour que les enfans de deux villages voisins

se réunissent, alternativement si l'on veut, à l'école située dans l'un d'eux.

Calcul fait, deux communes en France, l'une dans l'autre, occupent 3 lieues carrées, et la distance moyenne entre elles, est de 1 lieue $\frac{1}{5}$. Si bien des communes sont plus éloignées, la compensation est établie par celles qui ne sont distantes que d'un quart de lieue, d'une demi-lieue ou $\frac{3}{4}$ de lieue, attendu que les enfans envoyés par 2 ou 3 de celles-ci pourraient se rassembler dans un seul local et former des écoles de 2 à 3 cents élèves. A la vérité, il faut avoir égard aux obstacles qu'apportent les montagnes ou les rivières et d'autres circonstances locales qui s'opposent, en hiver surtout, à la marche des jeunes garçons se rendant à l'école commune; mais on sait qu'en plusieurs provinces, les enfans se rendent à l'école de plus d'une lieue. Ainsi, s'il n'est pas permis de réduire le nombre des écoles de villages à la moitié du nombre des communes, on peut le restreindre, je crois, sans erreur aux $\frac{3}{4}$, c'est-à-dire à 30,000, chacune admettant l'une dans l'autre 144 enfans, 72 jeunes garçons et 72 jeunes filles, en tout 4,320,000 enfans.

2°. 476 bourgs et gros villages de 3,000 habitans, fournissant 300 garçons et 300 jeunes filles, demandent chacun 2 écoles séparées, en tout 952 écoles, et autant de maîtres et de maîtresses pour 285,600 enfans.

3°. 540 villes de 5,000 habitans, exigeront chacune 2 écoles de 250 garçons et 2 écoles de 250 filles, en tout 2160 écoles pour 540,000 enfans.

4°. 276 chefs-lieux de sous-préfecture, contenant 1,598,769 habitans, ou 5,792 habitans l'une dans l'autre, auraient chacun 2 écoles de 290 garçons et 2 écoles de 290 filles, en tout 1,104 écoles pour 320,160 enfans.

5°. 85 chefs-lieux de préfecture, peuplés de 1,731,734 habitans, ou 20,373 terme moyen, demanderont 5 écoles de garçons et 5 écoles de filles, de 407 élèves chacune, en tout 850 écoles pour 345,950 enfans.

6°. La capitale est déjà pourvue de 425 écoles primaires, admettant 25,000 élèves et pouvant en recevoir près de 30,000, en outre de 20,000 enfans élevés dans les colléges, dans les pensions ou dans leurs familles, en tout

50,000 environ. Or, la population à instruire, c'est-à-dire de l'âge de 6 ans à celui de 13, était de 62,300 d'après le recensement de 1817 (1); aujourd'hui, elle s'éloigne peu de 72,000. Il faudrait donc ouvrir 40 à 50 écoles nouvelles d'une grande proportion. Mais il serait préférable de convertir successivement les écoles existantes, trop nombreuses, trop petites et vraiment indignes de la capitale, en grandes écoles convenablement distribuées. 2 à 300 écoles semblables suffiraient pour tout Paris, au lieu de 800 qu'il faudrait sur le pied actuel. Au reste, je ne compte à Paris que les enfans jusqu'à 13 ans, au lieu de les compter jusqu'à 15 ans, parce que les jeunes garçons y vont moins tard dans les écoles et y restent moins long-temps que partout ailleurs.

Maintenant, si l'on rassemble ces divers résultats, on trouvera qu'il faudrait, pour les 5 ½ à 6 millions d'enfans à instruire dans toute la France, à peu près 35,100 écoles, c'est-à-dire environ 17,500 maîtres, et 17,500 maîtresses (2).

Or, il existe déjà 27,000 écoles de garçons, et autant de maîtres plus ou moins capables, plus ou moins âgés, et dont un grand nombre sont susceptibles d'être remplacés, sans parler de ceux qui exercent illégalement. Donc on trouvera sans peine le nombre de sujets nécessaires, quand on voudra organiser sur un meilleur pied les écoles de garçons. En bien des cas, il suffira de fondre deux écoles en une seule, en dédommageant ceux qui y ont droit.

Le nombre des maîtresses existantes, au contraire, n'est pas suffisant. En effet, 430,000 jeunes filles que l'on croit exister dans les écoles primaires, à 38 par école, supposent 11,315 maîtresses. Il faudrait donc encore 6 à 7,000 institutrices. Ce qui serait le plus à désirer pour l'économie, et sous les rapports de moralité encore plus importans, serait que l'institutrice fût partout, ou

(1) Voyez Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1er. vol., in-8o., lithographié: et ci-dessus, le No. d'août 1828, pag. 333 et suiv.

(2) Pour plus d'exactitude, il aurait fallu déduire les enfans élevés dans les colléges et les pensions des départemens (comme j'ai fait pour Paris), afin de calculer le nombre des maîtres nécessaires. Mais il est visible que la réduction serait de peu d'importance sur les 6 millions d'enfans.

habituellement, la femme de l'instituteur local. Ce moyen serait aussi le plus sûr et le plus court pour procurer les maîtresses qui manquent encore aux communes. Nous nous bornons ici à cette indication générale; plus bas nous exposerons un second moyen non moins efficace pour remplir cette lacune (1).

Conclusion.— Quel que soit le nombre des instituteurs des deux sexes, disponibles et *vraiment capables*, on ne peut se dissimuler que, sous ce rapport, il existe une véritable disette en France.

Et comment en serait-il autrement? Rien n'est établi pour former des maîtres; point de pépinière pour les nouveaux, point d'asile pour les anciens! La profession la plus utile n'est pas seulement la condition la plus modeste qui existe, elle est encore la plus pénible et la plus ingrate. Presqu'avilie par les préjugés, par un état de gêne voisin du dénûment, privée d'indépendance, il faut, pour soutenir celui qui l'exerce, que cette fonction s'associe à des occupations étrangères qui font plus que de la dénaturer, car elles la rendent presque nulle une grande partie de l'année. Qu'un maître d'école de village soit arpenteur, copiste, chantre ou bedeau, parfois ménétrier, cela paraît tout simple à cause de l'habitude, et parce que jamais, en France, la direction des écoles du premier âge n'a obtenu la considération qui lui appartient. Cependant, qu'y a-t-il de plus contraire à la dignité, à la moralité de cette profession? Et n'est-il pas temps d'élever les maîtres d'école à leurs propres yeux, d'honorer leur mission, dans l'intérêt, non pas de 30,000 instituteurs, mais de 6,000,000 de jeunes élèves, et des générations qui vont les suivre?

D'anciennes dispositions ayant force de loi, ont prescrit la formation de classes normales; ce n'est donc pas d'aujourd'hui que le besoin en est reconnu (1). Mais la même pénurie, la même négligence qui ont privé d'instruction des

(1) J'ai fait abstraction dans ce travail des différentes sortes d'écoles gratuites existantes, savoir: écoles communales, écoles de bienfaisance et de charité, écoles de frères et de sœurs, etc., parce que la question devait être considérée dans sa généralité. Il en est de même de la distinction des écoles sous le rapport des communions, catholique, réformée, luthérienne ou israélite.

(1) Il devait être établi dans chaque Académie, des classes normales pour la formation des maîtres. (Décret du 17 mars 1808.

millions d'enfans, ont empêché d'instruire les adultes dans l'art d'enseigner; rien, d'ailleurs, n'a jamais été prévu pour l'instruction des élèves-maîtresses : c'est-à-dire qu'*on a précisément oublié ce qu'il y avait de plus important, ce par où il fallait commencer.*

Enfin, toutes les lois, toutes les décisions qui se sont succédé depuis 38 ans, n'ont rien établi pour fixer le sort des maîtres, pour assurer leur avenir.

Quatre dispositions *légales*, seulement, auraient suffi alors pour régénérer le pays entièrement et à toujours; aujourd'hui même elles suffiraient encore, si l'on voulait y apporter une attention sérieuse; selon nous, les voici :

La première règlerait en principe que l'instruction primaire sera donnée *à tous les Français des deux sexes, en âge de fréquenter les écoles;*

La deuxième, qu'il y sera pourvu aux frais des communes jusqu'à concurrence de leurs ressources, et subsidiairement aux frais des départemens et du trésor public, et que dans tous les cas la commune fournira un local;

La troisième, qu'on ouvrira dans tous les chefs-lieux des classes normales aux maîtres et maîtresses, et qu'il leur sera assuré un sort, une retraite suffisante pour les faire vivre, après 20 ans d'exercice;

Enfin, la quatrième, que les formalités prescrites aux fondateurs, aux protecteurs et aux associations bienfaisantes, seront simplifiées et réduites aux mesures indispensables pour l'ordre public.

Une fois les moyens suffisans établis dans chaque lieu où on délivre des secours aux indigens, ces secours ne seraient plus accordés aux familles ayant des enfans en âge d'aller aux écoles, qu'à la charge de fournir la preuve que ceux-ci les fréquentent.

Ces dispositions ou d'autres mesures semblables, observées pendant quelques années de suite, auraient bientôt tiré l'instruction primaire de la langueur où elle est plongée dans une grande partie de la France; mais en même temps, il faudrait que les amis de l'enfance, les personnes convaincues de la nécessité urgente de donner à tous une instruction commune, également religieuse, morale et intellectuelle, se réunissent dans chaque localité pour encourager l'éducation, pour surveiller et ac-

célérer l'exécution de ces mesures salutaires. Je le répète, la possibilité de l'instruction universelle en France n'est point chimérique; les calculs précédens la mettent, je pense, hors de doute. Les différences que des calculs plus précis pourraient apporter aux résultats que nous avons exposés, ne changeraient rien à la réalité du fait, c'est-à-dire qu'on trouvera, quand on le voudra sincèrement, assez de maîtres, assez d'argent, assez de ressources, et qu'on surmontera les obstacles matériels qui tiennent à la nature des choses et des localités. Mais ce n'est pas trop du zèle de tous les citoyens, des sacrifices de tous les habitans capables d'en supporter, pour conduire à bien cette œuvre difficile, importante, appelée depuis long-temps par les vœux unanimes des hommes éclairés et des amis du bien public.

N. B. Les réflexions qui précèdent et les moyens indiqués s'appliqueront sans difficulté à 5 ou 6 millions d'adultes, qui peuvent être admis le soir et le dimanche dans les écoles ouvertes à l'enfance. Il ne faudra aucun nouveau sacrifice pour doubler ainsi le bienfait de ces écoles, parce que l'augmentation de frais qu'entraînera la présence des adultes sera fort petite, et que l'on pourra dans bien des cas les mettre à leur charge. Le montant de ces frais ne s'élèverait peut-être pas, terme moyen, à 30 ou 40 centimes par mois et par tête.

Le nombre des adultes qui ne savent pas lire ou écrire est probablement de plus de 10 millions; mais l'âge et d'autres motifs réduisent à la moitié celui des individus qui sont à instruire.

Après un petit nombre d'années, les écoles du soir cesseraient d'exister; mais les *écoles du dimanche* auraient toujours un très-grand degré d'utilité.

Les *écoles ambulantes* sont encore un autre moyen auquel on sera forcé d'avoir recours dans quelques circonstances. Consultez à ce sujet les rapports annuels de la *Société pour les écoles Britanniques et Étrangères*.

REQUÊTE AUX DEUX CHAMBRES (1).

D'après l'article 68 de la Charte, les lois non abrogées par la loi fondamentale restent en vigueur comme lois du royaume, jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

De ce nombre sont les lois ci-après : la première, des 13 et 14 septembre 1791 ; l'autre, du 1er mars 1802 ; en voici les dispositions :

Loi *des 13 et 14 septembre* 1791.

« Il sera créé et organisé une instruction publique *commune à tous les citoyens*, gratuite à l'égard des parties d'enseignement *indispensables pour tous les hommes*, et dont les établissemens seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

Loi *du* 1er. *mai* 1802, art. 1er.

« L'instruction sera donnée :

» 1° Dans des écoles primaires *établies par les communes* ;

» 2° Dans des écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des maîtres particuliers ;

» 3° Dans des lycées et des écoles spéciales entretenus aux frais du trésor public. »

Ces lois ont-elles été exécutées en ce qui regarde l'instruction primaire ? Les chefs de l'administration publique, ou ceux du corps enseignant, ont-ils pris les mesures nécessaires pour que le pays fût mis en jouissance du bienfait de ces lois ?... Il est triste de dire ! Depuis qu'elles ont été rendues, on ne s'est point avisé, ni de les mettre à exécution, ni les administrés d'en réclamer l'effet, ni les citoyens de former aucune plainte sur l'oubli condamnable où elles ont été laissées. Et cependant il s'agissait du sort de l'état ! il y allait du repos intérieur, de la moralité, de la prospérité d'une nation entière ! et l'on restait chaque année indifférent à l'avenir d'un million d'individus nouveaux, qui apparaissent annuellement sur le sol de la France ! Depuis trente ans la masse du peuple français a été renouvelée presque entière ; et au lieu d'être instruite et dirigée, la plus grande partie de chaque génération nouvelle a été comme oubliée par l'administration, par les hommes publics, par la magistrature à qui est confié le dépôt des lois, par la nation elle-même ! On a abandonné ses destinées au hasard des événemens, à l'effet des causes politiques, physiques et morales, les plus compliquées, souvent les plus funestes (2) !

Dans cet intervalle de temps, à peine un individu sur trente a reçu le bienfait de l'éducation ; comme si les autres eussent appartenu à une nature différente, à une autre condition, et eussent été jugés affranchis de toute obligation morale et religieuse, domestique et sociale.

Mais peut-être aura-t-on reconnu quelque vice caché dans la loi de 1791 ?

---

(1) On reproduit ici avec quelques additions des réflexions soumises aux deux chambres et au public, en janvier dernier.

(2) Le zèle et les efforts généreux, mais isolés, que des Sociétés bienfaisantes ont déployés depuis treize ans, pour propager l'instruction populaire, n'en sont que plus dignes de reconnaissance et de respect.

Dans ce cas, pourquoi la renouveler onze ans après? Pourquoi, la seconde année de la restauration, après 14 ans écoulés, une ordonnance célèbre de l'auguste fondateur de la Charte remet-elle encore cette loi en vigueur, ou consacre-t-elle au moins le principe? Pourquoi, sous trois gouvernemens aussi différens que ceux de ces trois époques, s'est-on accordé à reconnaître la justice de ce même principe, l'utilité indispensable de l'établissement (2)? Il faut donc que la loi soit restée sans exécution par un motif indépendant de son mérite ou de ses inconvéniens; on ne serait donc point fondé à soutenir que les administrations diverses qui ont régi la France depuis trente-six ans ont trouvé du danger à donner au peuple un certain degré d'instruction, approprié à toutes les conditions. Ainsi tombe le seul prétexte qu'on pourrait aujourd'hui opposer à l'exécution des lois du royaume, lois les plus importantes, lois vitales et fondamentales; lois qui sont le fondement, la garantie de toutes les autres.

Autre objection: l'expérience aurait-elle, par hasard, averti l'autorité qu'il fallait renoncer à l'établissement général des écoles primaires?

Non-seulement cette expérience n'a pas été faite après que la loi a été portée, ou quand on l'a renouvelée; mais elle n'a pas même été tentée une seule fois; jamais on n'a pris la peine de soumettre la population française, non adulte, à l'essai d'une instruction commune, appropriée au besoin de tous: on ne l'a essayée ni une année, ni un mois, ni un jour.

En voilà assez pour montrer que ceux qui sont opposés de bonne foi à l'éducation universelle (s'il en existe) ne sauraient arguer, contre les lois qui la prescrivent, de ce qu'elles n'ont jamais été exécutées. Pour les autres adversaires, il est bien superflu de les combattre, parce qu'il sera toujours impossible de les convaincre.

Nous sommes donc contraints de chercher ailleurs la vraie difficulté, car il existe une difficulté réelle, et il est aisé de la pressentir. En ordonnant sur toute la surface de la France l'érection des écoles primaires, le législateur n'a rien disposé sur les moyens de les établir. Il a laissé le gouvernement dépourvu de ressources et d'action; or, celui-ci a-t-il jamais pu se flatter de former soixante mille instituteurs et autant d'institutrices, ni de trouver soixante ou quatre-vingts millions tous les ans, pour les consacrer à cette destination? On a toujours reculé devant cet obstacle; l'évidence prouve qu'il était alors insurmontable.

En est-on moins fondé à réclamer l'exécution des lois? Non, sans doute, si le but en est salutaire et le principe incontestable; s'il est certain que l'on ne saurait acheter par trop de sacrifices l'amélioration des mœurs de toute la population, son bien-être et la prospérité du pays.

Mais aujourd'hui la question a bien changé de face: les deux mondes possèdent un moyen pratique, efficace, éprouvé par l'expérience, qui a déplacé la difficulté, ou plutôt l'a fait évanouir. Ce qu'on faisait en quatre ou cinq ans, on le fait en deux ou trois; là où il fallait dix maîtres, un seul suffit; où l'on avait besoin de trois millions, il n'en faut plus qu'un. En outre beaucoup de localités qui n'auraient pu faire une modique dépense peuvent maintenant faire face à une dépense plus considérable.

---

(1) Toute commune peuplée de 400 à 1500 individus devait avoir une école primaire, en vertu du décret du 30 mai 1792. La loi du 3 brumaire an IV, celle du 11 floréal an X ont pourvu à ce que l'instituteur fût logé et rétribué.

Les communes, le trésor public, les associations bienfaisantes, le fondateurs, et même les familles devenues plus aisées, venant à joindre leurs ressources, on pourra créer et soutenir aisément des institutions du 1er degré, partout, sans exception, sauf à réunir au besoin les communes d'une trop petite population.

Plus de motifs, plus de prétexte à l'avenir pour éluder la loi. Il est temps qu'elle soit mise en pratique, observée et exécutée franchement sur toute la surface du royaume; il faut qu'aucun Français ne soit privé désormais du droit de lire les livres de sa religion et les lois de son pays.

Il est bien temps de faire cesser une incurie dont le déplorable résultat est 1°. d'amener tous les ans devant les cours d'assises, une grande partie des sept à huit mille individus qu'elles ont à juger; 2°. la présence actuelle, dans les bagnes et les prisons, de près de trente mille condamnés aux travaux forcés, sans en compter quinze mille autres libérés, dispersés dans toute la France et placés sous la surveillance de la haute police: Songeons à l'avenir de la patrie! rendons à l'homme sa dignité, au citoyen sa place, à tous nos semblables un droit sacré qu'ils tiennent de leur naissance et des lois du pays, et qu'ils ont reçu de Dieu même!

Par ces motifs, et dans le seul intérêt du bien et de l'ordre public, un simple citoyen se croit fondé à invoquer la sagesse et la prévoyance des CHAMBRES, à réclamer l'exécution immédiate de la LOI du 13 septembre 1791, et à demander qu'on prenne sans délai les mesures nécessaires à son entier accomplissement, jusqu'à ce que l'instruction primaire soit donnée dans toute l'étendue du royaume, à tous les jeunes Français des deux sexes.

Je répète ici le texte de la LOI:

IL SERA CRÉÉ ET ORGANISÉ UNE INSTRUCTION PUBLIQUE COMMUNE A TOUS LES CITOYENS, GRATUITE A L'ÉGARD DES PARTIES D'ENSEIGNEMENT INDISPENSABLES POUR TOUS LES HOMMES (1), ET DONT LES ÉTABLISSEMENS SERONT DISTRIBUÉS GRADUELLEMENT DANS UN RAPPORT COMBINÉ AVEC LA DIVISION DU ROYAUME.

Paris, 24 janvier 1828.

Un membre de la société pour l'instruction Élémentaire.

---

(1) Il ne peut y avoir d'équivoque sur le sens de ces mots. LIRE, ÉCRIRE et COMPTER, voilà ce qui est de nécessité première pour tous les individus sans aucune exception, indépendamment de l'enseignement religieux, qui appartient aux ministres des différens cultes reconnus par la loi fondamentale. En faisant instruire la jeunesse, l'autorité aura un autre devoir non moins sacré à remplir, c'est de faire composer de bons livres à la portée du peuple.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XIII. — Octobre 1828.

XIIIe. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 3 *septembre* 1828.

M. Bébian adresse des exemplaires de la *Nouvelle méthode de lecture* qu'il vient de publier. — Le conseil vote des remercîmens à M. Bébian pour cet envoi.

M. Favarger, instituteur de l'école de la rue des Billettes, envoie un manuscrit sur le calcul de tête. — Renvoyé au comité des méthodes.

Sont présentés et admis comme membres de la société, MM. *Nivard* fils ; *Rémond*, médecin à Sémur ; *Arnould*, ancien notaire ; *Sujol*, instituteur à Amiens ; le colonel *Frère d'Andrade*.

M. le colonel Coutelle fait un rapport détaillé sur la distribution des prix qui a eu lieu le 30 du mois dernier à l'école de Versailles. (Voyez ci-après.)

M. le comte de Lasteyrie dépose sur le bureau, de la

part de M. Arnould de Namur, le rapport fait à la dernière assemblée générale de la société de cette ville.

On donne connaissance de la situation de la caisse. Le reliquat disponible est de 4,288 fr. 92 c.

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé,

1°. Aux sociétés de Nantes et d'Angers une collection d'ouvrages propres à être donnés en prix, et les ouvrages de M. Francœur sur le dessin linéaire;

2°. A la société de Chartres, comme une marque d'intérêt, en attendant l'organisation de son école, les instructions et manuels, ainsi que les ouvrages couronnés;

3°. A M. Deschamps, instituteur à Châteauroux, des livres pour sa distribution de prix, jusqu'à concurrence de 30 fr.;

4°. A M. Thomas Faure, instituteur à Riom, un maximum en livres et objets nécessaires à son école.

M. Ternaux annonce que le comité grec vient d'ordonner la gravure et la fonte de caractères grecs propres à l'impression des tableaux pour l'usage des écoles. Il demande, au nom du comité grec, que la Société veuille bien s'occuper de la révision des anciens tableaux, et de leur réduction, s'il est possible. — Renvoyé au comité des écoles étrangères.

M. Taillandier, au nom du bureau et du comité des fonds, lit un rapport de M. le baron de Gérando, sur le manuscrit de l'almanach proposé par M. Boucquin. Les conclusions sont favorables, et la commission, en vertu de ses pleins pouvoirs et vu l'urgence, a conclu avec M. Boucquin l'arrangement proposé, qui consiste à souscrire pour 2000 exemplaires, moyennant 500 fr. — Des remercîmens sont votés à M. Boucquin pour le soin qu'il a mis dans son travail, et pour le zèle qui l'anime pour l'amélioration des livres populaires.

M. Taillandier fait remarquer combien les règlemens

contre le colportage des livres sont nuisibles à la propagation des bons livres, tandis que les mauvais parviennent toujours à circuler. Il demande que le conseil examine s'il ne conviendrait pas que la société fît quelques démarches à ce sujet auprès de l'autorité. — Le conseil nomme MM. le baron de Gérando, Perrier et Bouchené-Lefer, commissaires pour examiner cette proposition.

Sur la proposition de M. Boulay (de la Meurthe), le conseil ordonne l'impression du rapport de M. Herpin sur le *Nouveau manuel* de M. Sarrazin.

Séance du 17 septembre.

M. Brard écrit de Fréjus, pour remercier des éloges qui ont été donnés à son ouvrage intitulé *Maître Pierre*, et pour recommander l'école de Draguignan.

La société formée à Corzé (Maine-et-Loire), écrit pour annoncer son organisation, et demande à entrer en relations. — Il lui sera écrit une lettre de félicitations.

La société établie à Pau fait une semblable communication, qu'elle accompagne d'un exemplaire de son règlement. La demande du *Journal d'Éducation*, faite par cette société, est accueillie par le conseil.

M. Germain, instituteur aux Sables (Vendée), M. Rey, instituteur à Mondun, transmettent des détails très-satisfaisans sur la distribution des prix faite dans leurs écoles.

Une lettre de M. Tordeux, membre du comité cantonnal d'Avesnes, renferme des détails sur la prochaine organisation de plusieurs écoles. — On écrira une lettre de félicitations à M. Tordeux, et on lui demandera des renseignemens précis sur les écoles qui auraient besoin d'encouragement.

M. Taillandier communique une lettre de M. Lasjunies, sur la distribution des prix faite à l'école de Melun,

et à laquelle ont assisté les autorités civiles et religieuses.

M. Jomard communique une lettre de M. Giret, capitaine commandant au cinquième régiment d'artillerie à pied, annonçant la formation d'une société à Perpignan, pour y réorganiser l'école d'enseignement mutuel. — Le conseil, vu l'urgence, décide qu'un maximum de fournitures sera immédiatement envoyé à la société de Perpignan.

D'après les derniers états de situation, l'école Gaultier contenait, au 1er. septembre, 267 élèves, et celle de la Halle-aux-Draps (garçons), 401.

M. Dutrône transmet un extrait de l'*Abeille grecque*, sur les écoles de la Grèce. — Renvoyé au comité des écoles étrangères.

M. de Montizon présente un ouvrage lithographié, intitulé : *Petit Cours de morale*.

M. Jomard dépose sur le bureau la collection des ordonnances relatives à l'instruction primaire. — Renvoyé au comité du journal.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	4,288 fr.	92 c.
Reçu de M. Parent, pour la moitié d'une collecte faite par MM. les jurés de la première session de septembre. . . .	79	50
En tout.	4,368	42
Dépenses diverses.	116	»
Reste disponible. . . .	4,252	42
Indépendamment de valeurs représentant un capital de.	26,764	50
Total de l'actif.	31,016	92

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé

un maximum de fournitures à l'école de la Villette, dirigée par M. Lemaire.

M. Vallejo fait un rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Catecismo civil*, par don Miguel Busto, envoyé de Mexico par M. Lucas Alaman, correspondant de la Société. Il propose que des remercîmens soient adressés à M. Alaman, et l'ouvrage déposé dans la bibliothèque de la Société. — Adopté.

Sont présentés et admis, comme membres de la Société, MM. *Adrien Delamotte*, clerc de notaire; *Duclos*, négociant; *Hiver*, maire de la ville de Péronne; *de Juvigny*, homme de lettres; *Margerie*, receveur de l'enregistrement à Neuilly; *Péron*, notaire à Montreuil.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

RAPPORT

Sur la distribution des prix aux élèves de l'école de Versailles, par M. le colonel Coutelle.

Messieurs,

J'ai assisté à la distribution des prix de l'école de Versailles, établie dans une petite partie du vaste bâtiment du grand commun, qui a été accordé à la Société par Louis XVIII, et dont la jouissance lui a été maintenue par Charles X.

L'assemblée, composée d'une foule d'habitans de toutes les classes, de parens des enfans, d'administrateurs, de magistrats, d'ecclésiastiques, était aussi nombreuse que

pouvaient en contenir la salle et les avenues qui y conduisent.

La tenue des enfans était parfaite ; l'ordre pour entrer dans les bancs, la précision et la régularité dans les manœuvres, dans les exercices pour l'écriture et le dessin linéaire exécutés devant l'assemblée, ont été aussi bien qu'on pouvait le désirer.

M. le chevalier de Jouvencel, président de la Société, dans un discours plein de faits, a passé en revue les différentes ordonnances de nos rois avant d'arriver à celle de Louis XVIII, du 29 février 1816, et celle de Charles X, du 21 avril de cette année, sur la direction et la surveillance des écoles primaires, dont il a développé tous les avantages.

Dans son discours, M. le président a témoigné, au nom de la Société de Versailles, hommages, respect et reconnaissance à la Société de Paris, pour avoir si glorieusement fondé, dans l'enseignement primaire, la méthode mutuelle; il a rappelé tout le bien qu'elle a produit. (Cette partie de son discours a été généralement applaudie.)

M. le président a fait mention de plusieurs élèves de l'école qui ont été assez forts pour suivre les leçons de la mécanique appliquée aux arts. Des prix ont été distribués à deux de ces élèves, qui ont été couronnés par le professeur de ce cours.

Les élèves qui ont obtenu des prix pour l'instruction religieuse ont été couronnés par un ecclésiastique attaché à la petite école dite de Saint-Joseph, établie sans succès dans le grand commun.

Deux élèves ont remporté cette année, au concours, deux places à l'école royale de Châlons, pour les arts et métiers : l'un, *Maxime Leclerc*, âgé de 14 ans, au concours, pour la place d'élève accordée à la Société d'encouragement; l'autre, *Antoine Cauwes*, au concours, pour

celle accordée par le ministre de l'intérieur au département de Seine-et-Oise.

Le premier est parti pour Châlons dans le mois dernier.

Le second doit partir dans ce mois.

M. de Jouvencel a fait remarquer à l'Assemblée, et donné pour exemple à ses camarades, le moniteur général *Huguenau*, qui l'année dernière a obtenu des prix dans toutes les parties de l'enseignement, et qui cette année s'est tellement distingué par son application, ses progrès et sa bonne conduite, qu'il aurait pu obtenir tous les premiers prix.

La Société a cru devoir le mettre hors de ligne, et lui a donné, avec une couronne de laurier, un fort bel étui de mathématiques.

Cet enfant de 13 ans annonce des dispositions pour le calcul, le dessin, les mathématiques, et suit dans ses heures de récréation l'école de peinture.

L'instituteur, *M. Michel*, s'était assez fait connaître par son école, par les progrès toujours croissans de ses enfans, et par leur instruction religieuse. Cependant, M. le président, au nom de la Société, a fait de l'instituteur, *M. Michel*, la mention particulière la plus honorable.

Les exercices ont été variés par des morceaux de chant exécutés par les élèves de l'école de musique, établie et dirigée par M. Rousseau. Ceux d'entre eux qui ont mérité des prix, ont été couronnés par M. le président.

La Société de Versailles, messieurs, m'a chargé de faire hommage à votre Société de plusieurs dessins, au nombre desquels vous en distinguerez un de *l'élève Huguenau*, dont il vient d'être parlé.

EXTRAIT DU DISCOURS

Prononcé par M. le chevalier de Jouvencel, *membre de la chambre des députés, président titulaire de la société de l'enseignement mutuel, et membre du comité des trois cantons de Versailles pour la surveillance et l'encouragement de l'instruction primaire.*

Messieurs,

L'éducation première est sans doute la chose la plus importante de la vie, par sa nature et par ses résultats; elle est faite pour rendre l'esprit juste, et pour verser dans le cœur les germes d'où l'on voit éclore les vertus sociales qui doivent rendre l'individu heureux et la patrie florissante. Mais, Messieurs, former des citoyens n'est pas l'affaire d'un jour; pour avoir des hommes, et des hommes tels que nous devons les désirer, il faut élever et instruire des enfans : leur montrer à lire, à écrire et calculer n'est pas encore tout, c'est leur donner en quelque sorte un instrument; mais l'éducation doit aller plus loin; elle doit les préparer à faire un bon usage de ce qu'ils ont appris; c'est là son but moral et essentiel.

Peu de nos ancêtres recevaient une instruction régulière. Si nous remontons très-haut dans l'histoire, nous répéterons avec les moralistes de notre sainte religion, que, « le mot *Instruction*, ou *Éducation du peuple*, devait » être presque vide de sens, avant que le christianisme » eût éclairé le monde, et qu'il présente une idée touchante et sublime, depuis qu'un Dieu fait homme a » conversé parmi les hommes, en les appelant tous à » jouir de l'admirable lumière de son Évangile. »

C'est à ce principe que la haute et saine philosophie

doit remonter, pour apprécier toute l'importance de l'instruction et de l'éducation du peuple.

Ce que la religion désirait, une politique généreuse l'a conseillé aux meilleurs de nos Rois : saint Louis y donna tous ses soins; Louis XII, surnommé le Père du peuple, François Ier., le père des lettres, et le vaillant Henri IV, tous ces souverains, si justement chéris, en opérant des améliorations essentielles à notre législation, travaillèrent en même temps aux progrès des lumières; sous Louis XIV, qui sut imprimer à la plupart de nos institutions le caractère de son génie, l'éducation reçut les plus grands encouragemens, et l'instruction se répandit avec une étonnante rapidité.

Si, maintenant, nous cherchons dans l'histoire de nos jours, nous trouverons que, vers la fin du siècle dernier, les vrais philosophes, amis de l'humanité, gémissaient de voir chez nous l'éducation du peuple abandonnée à une sorte d'oubli qui contrastait singulièrement avec les progrès généraux de la civilisation, et avec l'exemple des contrées voisines, telles que la Suisse, la Hollande, et une grande partie de l'Allemagne.

C'est pour remédier à ce vice de nos institutions, que les notables, et après eux les députés des trois ordres généraux, en 1789, se conformant à leurs cahiers ou mandats, qui retraçaient les besoins de la société, supplièrent le roi de faire porter l'instruction jusque dans les hameaux les plus pauvres.

Une loi du 14 septembre 1791 ordonna l'organisation d'une instruction publique qui devait être générale, commune à tous les citoyens, et gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes.

La loi du 1er. mai 1802 et plusieurs décrets postérieurs eurent en vue le même objet; mais alors, et depuis, pendant près de quinze ans, l'enseignement élémentaire

fut presque entièrement négligé : d'autres idées, d'autres prestiges de succès et de gloire occupèrent les esprits en flattant l'orgueil national.

Enfin est survenue la célèbre ordonnance de l'immortel auteur de la charte, en date du 29 février 1816, dans laquelle se trouvait comme tracé un vaste plan d'instruction populaire, qui reçut le plus heureux développement jusqu'en 1821 (1), et qui, après une espèce de *morte saison* de sept années, due à de fâcheuses influences, va reprendre aujourd'hui un nouvel essor sous le régime de l'ordre légal, auquel nous ont rappelés le vœu national et la sagesse de Charles X.

Ainsi, Messieurs, l'instruction du peuple, qui n'était parmi nous qu'un vœu philanthropique, est maintenant regardée comme un droit pour les nations, et comme un devoir rigoureux pour les gouvernemens. C'est à cette haute considération que nous devons l'ordonnance du 21 avril dernier, qui vient de nous ramener au régime plein d'espérances de l'année 1816.

Le vénérable clergé, plusieurs fonctionnaires et des notables de choix, vont former de nouveaux comités cantonnaux ou d'arrondissement ; ils seront chargés spécialement de répandre l'instruction élémentaire, de protéger l'emploi des meilleures méthodes, et d'assurer la bonne direction de l'enseignement.

Ces dispositions, qui portent si éminemment l'empreinte de la bonté paternelle du roi, doivent être considérées aussi, Messieurs, comme un appel au zèle patriotique de tous les bons citoyens; car on sait com-

(1) Le nombre des enfans qui suivaient les petites écoles était de 165,000 dans toute la France, avant l'ordonnance de 1816, et il se trouvait déjà porté à 1,123,000 à la fin de 1820. On avait créé de nombreuses écoles, parmi lesquelles on en comptait 1,500 pour l'enseignement mutuel : celles-ci sont réduites aujourd'hui à moins de 600, et presque toutes les associations des fondateurs se sont dissoutes.

(*Note du discours.*)

bien sont faibles les secours pécuniaires dont l'administration peut disposer pour un objet de cette importance, et pour l'étendue des besoins; ils s'empresseront sans doute de seconder les vues bienfaisantes du monarque, en multipliant les associations, comme on le fit à l'époque qui vit naître celle dont nous nous glorifions de faire partie : c'est par un accord général, par un ensemble d'efforts, de moyens et de généreux sacrifices, qu'on fera fructifier ce nouveau germe de vie, et si l'instruction peut devenir universelle, selon nos vœux, il n'y aura plus aucun degré d'amélioration auquel nous ne puissions prétendre pour la prospérité de notre belle France.

Le siècle dernier a été fécond en projets d'éducation, sans que jamais on ait pu s'accorder sur les principes qui devaient en être la base : il résultait de cette diversité d'opinions dans une matière aussi grave, beaucoup d'incertitude pour les gens sensés, et de perte de temps pour les gens trop confians; la foule trouvait commode de s'en tenir à l'ancienne manière, et suivait tout simplement la routine qui nous avait été transmise depuis Charlemagne.

Cependant la longueur de l'éducation de l'enfance était toujours le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction; pauvres comme riches, tout le monde était soumis plus ou moins à ce grand inconvénient, reproché à notre enseignement par le vertueux Rollin, par ce respectable ami de l'enfance et de l'instruction, qui se plaisait tant à répéter qu'*il fallait écarter la monotonie des études, rendre le travail des élèves plus facile, et en faire, s'il était possible, une sorte d'amusement et de jeu.*

L'enseignement mutuel possède-t-il ces précieuses qualités? C'est ce que nous allons tâcher de faire voir par un court exposé de ses principes et de ce qui se pratique dans nos écoles.

(L'orateur entre ici dans le développement des avantages de l'enseignement mutuel et des procédés qui s'y rattachent; il signale à la reconnaissance publique les noms des hommes qui ont contribué à le propager. Nous supprimons cette partie, attendu que les faits qui s'y trouvent exprimés sont connus de nos lecteurs.)

Une chose caractérise d'une manière toute particulière l'époque actuelle, c'est la direction qu'a prise l'éducation publique. Bornée autrefois à des connaissances sans véritable utilité générale, concentrée dans des études presque toujours étrangères aux devoirs que l'on était appelé à remplir, rarement elle offrait d'autres ressources qu'un agréable moyen de délassement: on était presque entièrement livré à l'étude des langues mortes et aux stériles arguties de l'école; une manie du bel-esprit s'était emparée de la nation; la société en était peut-être devenue plus aimable pour quelques personnes, mais l'état y perdait indubitablement.

On demande à quoi servait d'initier dans la littérature cette multitude d'êtres destinés à vivre du travail de leurs mains; c'était cependant la seule instruction secondaire que les parens pouvaient procurer à leurs enfans, s'ils voulaient les faire participer aux avantages de l'éducation publique, car celle-ci était organisée uniquement pour servir d'apprentissage aux professions lettrées, et le fils d'un artisan pouvait se trouver entraîné par sa facilité dans les études, ou par quelque circonstance que ce fût, presque malgré lui, loin de la destination que lui assignait sa position naturelle, et où se rencontrait vraisemblablement sa place la plus utile.

Le système d'aujourd'hui est beaucoup plus conséquent; on y trouve encore, à la vérité, quelques traces de la vieille routine, mais elles s'effacent petit à petit; déjà l'on s'appesantit moins sur ces études purement classiques, et l'on cherche à faire que toutes les profes-

sions puissent être exercées par des hommes instruits et capables; on sent combien l'ordre social y est intéressé. « Il est nécessaire », a dit le digne ministre grand-maître de l'université, à la chambre des Deputés, le 7 juillet dernier : « Il est nécessaire que l'instruction » publique varie l'enseignement autant que possible, » de manière qu'elle puisse répondre aux besoins de » la société. »

On portera donc désormais, Messieurs, plus d'attention sur les études spéciales et intermédiaires auxquelles les jeunes gens se livreront pour marcher vers leur destination définitive; et combien, avec cet heureux présage pour l'avenir, ne devient-il pas à propos d'abréger la première éducation, afin d'arriver d'assez bonne heure à ces études préparatoires, pour que chacun puisse, dans un âge encore tendre, s'attacher à l'apprentissage de sa profession!

Inspirés par l'amour du bien, et par une intime conviction de la sûreté de la méthode, nous nous sommes formés en société à Versailles, en 1819, pour créer et organiser cette école modèle sur le plan de celles que voyaient déjà fleurir Paris et plusieurs autres villes.

Louis XVIII, dont la mémoire sera toujours chère et vénérée, daigna prendre part à notre fondation par le don de ce local dépendant de son palais : il semble que son amour pour son peuple voulut, par cet acte de sa munificence royale, protéger l'enseignement mutuel contre toutes les attaques, en lui offrant un asyle sacré et à jamais inviolable : et il est facile de concevoir combien cette insigne faveur dut nous pénétrer de reconnaissance ; elle nous fit sentir aussi, Messieurs, toute l'étendue des devoirs qu'elle nous imposait, et nous croyons n'avoir rien négligé pour y répondre dignement.

D'autres circonstances se sont réunies pour montrer sous quels favorables auspices nous avons commencé

l'œuvre qui nous donne tant de satisfaction : notre premier souscripteur fut un enfant de Versailles, qui s'était acquis de la célébrité par le voyage d'Égypte avec l'armée française, et par ses utiles et savans travaux à l'institut : je n'ai plus besoin de nommer notre excellent compatriote le chevalier Jomard : vous avez tous deviné celui qui fut aussi l'un des créateurs de la méthode, et qui consacra généreusement à notre institution le produit de la vente du Manuel qu'il avait publié sous le titre d'*Abrégé de la Méthode des écoles élémentaires*, recueil pratique qui fut indispensable à ceux qui voulurent en fonder.

L'ouverture publique de nos classes eut lieu le 27 janvier 1820, sous la présidence de M. le Préfet, feu M. le baron Des Touches, administrateur éclairé, qui a laissé à ce département de très-honorables souvenirs, surtout par la protection qu'il accordait à l'industrie manufacturière et agricole ; et vous devez vous rappeler, Messieurs, le charme qu'il sut répandre sur cette mémorable séance, par son brillant discours plein de chaleur, de force et de vérité.

Enfin, si l'on veut considérer avec quelle rapidité l'école se remplit en peu de temps, sans nuire cependant aux autres, quant au nombre des élèves, on ne doutera ni des avantages que le public en espérait dès lors, ni de la nécessité qu'il y avait d'ouvrir à la population de cette ville ce grand et bel établissement.

Nous regrettons toujours de ne pouvoir exercer un assez long patronage sur nos enfans, pour les suivre et les protéger encore après leur sortie de l'école ; c'est aux parens à s'en occuper spécialement ; cependant, quelques-uns d'entre nous ont fait des efforts qui n'ont pas toujours été infructueux, puisqu'ils ont procuré des places à plusieurs anciens élèves, ou des apprentissages avantageux ; l'un d'eux a été adopté par la société de la

Morale Chrétienne, et placé chez un estimable ébéniste de cette ville, par les soins d'un de nos jeunes collègues, qui partage les charges et la bienfaisance de cette vertueuse association, comme de la nôtre.

Depuis l'année dernière, notre école a vu triompher deux de ses élèves au concours ouvert pour la distribution des places gratuites à l'école des arts et métiers de Châlons, où l'on forme les artistes les plus distingués. Le premier est le nommé Maxime Leclerc, qui a obtenu une des bourses fondées par la société *pour l'encouragement de l'industrie nationale ;* le deuxième est le jeune Antoine Cauwes, qui a remporté une de celles que Son Exc. le Ministre de l'Intérieur a affectées à notre département, et pour lesquelles le concours a eu lieu au mois d'avril dernier.

Tel est, Messieurs, le fruit de la vive émulation que nous avons eu l'avantage de pouvoir répandre parmi cette intéressante jeunesse.

Le fond de l'instruction est, chez nous, comme dans toutes les écoles chrétiennes, la morale religieuse, la morale de cette religion sublime qui, *déployant aux regards de l'homme des espérances immortelles et un avenir en quelque sorte inépuisable, s'accorde si merveilleusement avec notre nature humaine*. Nos tableaux, affichés au pourtour de cette enceinte, et les livres, sur lesquels roulent les exercices de lecture, prouvent que nous n'avançons rien qu'on ne puisse vérifier aisément ; mais, Messieurs, c'est surtout sous le rapport des devoirs religieux que nous devons donner les plus grands éloges au zèle et à la vigilance du maître-directeur de notre école, M. Michel, qui acquiert chaque jour de nouveaux droits à notre estime; il met la plus scrupuleuse exactitude à faire réciter les prières des classes; il surveille les répétitions du catéchisme; il conduit régulièrement ses élèves à la messe, aux fêtes et aux exercices

des paroisses, à toutes les époques et aux heures indiquées par l'Église, et partout ses élèves se font remarquer par leur tenue décente et pieuse; enfin, pour rendre une complète justice au zèle et au talent de notre instituteur, nous devons dire qu'il serait impossible de mieux remplir, en toutes choses, les intentions de la société et celles des nombreuses familles qui lui confient leurs plus précieux intérêts.

Remercîmens adressés à la société fondatrice de l'école, par Paul Routy, *moniteur général, au nom de ses camarades.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Il vient encore de s'écouler dans cette enceinte une année qui met le comble à notre reconnaissance, pour tous les bienfaits que vous ne cessez de répandre sur nous. Il est bien doux à nos jeunes cœurs de pouvoir exprimer ce sentiment en présence des personnes mêmes qui nous l'inspirent, et de celles qui veulent bien être témoins du fruit des bontés qu'on a pour nous. S'il est naturel à un enfant d'aimer celui qui lui tend les bras, il n'est pas nécessaire que nous soyons pourvus de beaucoup d'intelligence, pour sentir le prix du service important que vous nous rendez: aussi pensons-nous que nous vous devons autant qu'à ceux de qui nous tenons la vie. On nous répète souvent que l'éducation est le premier bien, et que sans elle l'homme ne saurait prétendre à aucune sorte de considération. C'est donc à vous, Messieurs, c'est à votre humanité, à vos nombreux sacrifices que nous devrons nos premiers succès dans l'état auquel chacun de nous est appelé par la nature. Instruits par le maître qui a toute votre confiance, de ce que nous devons à Dieu pour les grâces dont il nous comble, au Roi et à son auguste Famille, pour la protection dont ils honorent cet établissement, nous regrettons de manquer d'expressions pour vous peindre dans cette brillante

réunion notre profond respect et la reconnaissance qui vous est si légitimement due. Affligés de notre impuissance, nous ne trouvons d'autre moyen de nous consoler que de vous promettre que nous allons redoubler d'efforts pour nous rendre plus dignes de cette bonté généreuse dont vous nous avez déjà donné tant de preuves.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Il nous est arrivé plus d'une fois de garder le silence sur les persécutions dont l'enseignement mutuel a été l'objet; nous avions quelques raisons de craindre que nos plaintes ne lui attirassent de nouveaux malheurs; et d'ailleurs le découragement dans certains lieux était assez déplorable pour que nous ne nous exposassions pas à l'accroître en publiant les désastres d'une des plus utiles institutions de notre siècle. Aujourd'hui que la tempête est apaisée, et que des astres moins sinistres se sont levés sur nous, nous ne craignons plus de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails suivans contenus dans le rapport fait à la dernière assemblée générale de la société d'Amiens, le 26 août, par M. Warmé fils, l'un des secrétaires de cette société.

« Vous savez, Messieurs, quelles tribulations, quelles lâches persécutions l'enseignement mutuel a éprouvées dans toute la France, sous ce long ministère brisé enfin par la bonté royale; c'est surtout dans les campagnes, que plus à l'aise, les modernes Vandales ont marqué leurs ravages; en 1821, notre département possédait 23 écoles mutuelles, 10 dans ses villes, 13 dans ses communes rurales; des premières, il n'en reste que 6, et les 13 autres sont réduites à 2; ce sont celles de Nampsau-Val et de Warloy-Baillon. Bray, le Candas, Beauquesne, Corbie, Mons-en-Chaussée, Bouttencourt, la Faloise, Mouchy-Lagache, ont perdu les leurs, ainsi que la Chaussée-Tirancourt, où la bienfaisance éclairée de M. de Beaufort en avait fondé deux à perpétuité, l'une pour les garçons, l'autre pour les jeunes filles; là,

sans respect pour la volonté expresse du respectable fondateur, il fallut aussi qu'une méthode dont la rapidité et l'économie ne sont pas les seuls mérites, fît place aux vieilles routines d'un enseignement lent, coûteux et plein d'épines repoussantes. Parmi nos villes, Abbeville et Saint-Valery n'ont guère moins souffert des mêmes vicissitudes.

» Si nous rappelons toutes ces pertes, c'est parce qu'elles sont propres à donner une activité plus grande à notre zèle; et d'ailleurs nous pouvons joindre à leur souvenir, des espérances qui en tempèrent l'amertume. Mon excellent collègue, M. Dauphin, a écrit dans toutes les communes où la méthode nouvelle a existé; des renseignemens qu'il a obtenus, voici ce qui résulte :

» L'enseignement mutuel a cessé à Bray en 1822; les prêtres et le maire n'en voulant pas, le maître quitta le pays; on avait fait entendre aux parens que c'était une méthode soldatesque et qui disposait d'avance à la révolte; une calomnie si sotte ne serait pas difficile à confondre, et sans doute elle ne nuirait pas au rétablissement de la méthode dans cette commune, si on le tentait maintenant.

» Au Candas, à Beauquesne, ce rétablissement serait plus facile, parce que les maîtres qui y enseignent suivant l'ancien mode, ont d'abord suivi le nouveau; quelques encouragemens les détermineraient à ce retour au bien; celui de Beauquesne n'attend même qu'un signe de notre société. Le conseil éprouvera ses bonnes dispositions.

» On pourrait aussi ressusciter assez facilement l'école de Corbie, car le zèle et les succès de M. Minotte, qui la dirigeait, avaient déraciné tous les vieux préjugés; un emploi plus lucratif la lui fit abandonner, et personne ne le remplaça.

» Les écoles d'Abbeville et de Saint-Valery ne sont pas tout-à-fait perdues pour l'enseignement mutuel; il y existe encore, mais avec des modifications plus ou moins grandes exigées par les circonstances.

» M. Delarue, directeur de celle d'Abbeville, obtient, dit-il, des succès assez satisfaisans de la fusion qu'il a

opérée entre les deux méthodes; mais il aimerait mieux suivre exclusivement la nouvelle; et, en effet, elle n'est pas moins préférable pour les maîtres que pour les élèves; les siens sont au nombre de 80.

» A Saint-Valery, l'instituteur est payé par la ville. 300 francs de traitement, dont le quart retenu pour loyer! Dans un carré de seize pieds, il entasse quatre-vingt-dix élèves; avec un local convenable, il en aurait le double.

» Parlons maintenant des écoles de Warloy-Baillon, Namps-au-Val, Doullens et Péronne, les seules vraiment mutuelles que notre département possède hors de sa capitale.

» Celle de Warloy n'a point cessé d'exister, ni de suivre la méthode; elle est dirigée maintenant par M. Carnoy, fils de l'adjoint; elle compte 50 élèves; l'hiver dernier elle en avait 65; ceux du magister sont plus nombreux; sans doute que là de tristes passions s'évertuent aussi contre le meilleur système.

» M. Mallet, directeur de l'école de Namps-au-Val, a, comme les années précédentes, à se féliciter des progrès de ses élèves; l'hiver, leur nombre était de 80 à 90, non compris quelques enfans qui venaient rarement à l'école, parce que trop pauvres pour payer, ils n'osaient la fréquenter assiduement; le bon maître les y engageait pourtant de tout son pouvoir, leur promettant même de les recevoir gratuitement, bien qu'il soit pauvre lui-même; « Mais, dit-il, je n'ai de plaisir que lorsque je vois ma classe bien peuplée; et d'ailleurs dans cette méthode, plus nombreux sont les élèves, plus rapides sont les progrès. » Cette remarque, Messieurs, est d'une vérité constante, et prouve au dernier point l'excellence de notre mode d'enseignement.

» M. Lafléchelle obtient toujours à Doullens les succès que la Société de Paris et la nôtre ont souvent signalés. 80 élèves sont occupés dans son école à la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire; « 12 d'entre eux, dit-il, » ont été admis à la première communion, et il a eu la » douce satisfaction de recevoir des éloges du digne et » vénérable pasteur, sur la conduite et l'instruction de

» ces enfans, qui leur ont mérité des prix de sa main » bienfaisante. »

» L'école de Péronne a pour directeur M. Delorme, et renferme de 80 à 90 élèves; la méthode s'y est conservée pure, à l'exception des évolutions qu'on a cru devoir supprimer; là, comme à Bray, elles auront paru soldatesques et sentant la révolte; qui ne voit pourtant qu'elles ont été admirablement inventées pour donner au corps des enfans un peu de ce mouvement dont la privation leur est si pénible, et à leur esprit, un relâche si nécessaire à la faiblesse de ses ressorts? L'école de Péronne existe par la bienfaisance d'une administration éclairée; espérons, de son zèle et de ses lumières, qu'elle y rétablira la méthode dans toute sa pureté; de là dépendent ses succès.

» Si cette année, Messieurs, votre active philanthropie a doté notre ville d'une école de plus, le noir génie que vous combattez lui en a ravi une; celle de M. Maisant, dont les succès méritaient constamment vos éloges, vient de se fermer, le nombre des élèves ne répondant pas aux besoins du père de famille, ni à la capacité du maître.

» M. Sujol tient seul maintenant une école payante pour les garçons; le nombre moyen de ceux qui la fréquentent est de 60; après avoir parcouru les diverses classes établies par la méthode, ils suivent des cours supérieurs de langue française et de géographie; deux d'entre eux, interrogés par notre comité d'inspecteurs, ont répondu, l'on ne saurait mieux, sur les participes, la cacologie de Noël, et divers points de géographie; un autre a fait valoir, en la récitant, une élégie de Millevoye.

» L'école que mesdemoiselles Rivillon ouvrent aux jeunes demoiselles, en compte environ 50 de l'âge de 4 à 16 ans; toutes se distinguent, depuis l'épellation jusqu'à l'analyse de notre langue; la géographie et l'orthographe, objets jadis si négligés dans l'éducation des femmes, sont enseignées avec beaucoup de soin; les ouvrages à l'aiguille obtiennent aussi une juste part dans les études.

» Des éloges non moins mérités sont dus à l'établisse-

ment de madame, Joiron qui, formée à l'école normale de Paris, suit la méthode dans ses moindres détails, avec une fidélité et un succès que la société-mère a récemment honorés de l'approbation la plus flatteuse.

» L'école-modèle fondée par vous, et que votre louable persévérance a maintenue au milieu des circonstances les plus difficiles, l'école-modèle est toujours digne de ce titre; l'œil ouvert sur elle avec une attention dont votre confiance lui fait un devoir, le conseil veille à ce que la méthode y soit toujours suivie ponctuellement; elle renferme maintenant 210 élèves; c'est 40 de moins que son maximum; mais au grand nombre qui s'en est présenté pendant le dernier trimestre, nous pouvons compter que ce maximum sera atteint lors de la rentrée des classes.

» L'instruction religieuse donnée par le digne maître, M. Dupont, a, comme tous les ans, porté ses fruits; les premières communions ont été nombreuses, édifiantes, comme au temps où, vicaire de Saint-Jacques, le bon abbé Voclin donnait lui-même cette instruction; comme au temps où M. le Curé de la cathédrale rendait témoignage par écrit de la bonne conduite de nos élèves; comme au temps enfin où le prédécesseur de M. de Chabons vantait leurs bons principes, leur sagesse, et s'engageait à défendre la méthode, à l'appuyer de son autorité dans tout le diocèse.

» Dans la dernière assemblée générale, votre bienfaisance éclairée, Messieurs, vous a fait voter d'enthousiasme, si j'ose le dire, l'établissement d'une école d'adultes; vous avez remis à la prudence du conseil les mesures d'exécution et les dispositions règlementaires, en lui recommandant toutefois, à l'égard du dimanche indiqué comme jour de leçon, de fa[illegible] sorte de ne blesser aucune habitude religieuse; [illegible] ob-servé : vous avez pu le voir par le [illegible] a adressé ainsi qu'à tous les chefs d'a[illegible] intérieur a été arrêté; il vous en se[illegible]

» Le jour même où nous avons [illegible] la nouvelle école, elle était au [illegible] comptait 170 élèves; artisans, [illegible]

ou de service, adultes de tout âge y étaient accourus; ainsi leur empressement avait confirmé, surpassé nos espérances, comme il avait confondu de tristes prophéties.

» C'était un spectacle touchant de voir tant d'hommes d'un âge mûr, et même un septuagénaire (1) se presser sur des bancs jusque-là destinés à l'enfance; plus d'un père était près de ses fils, rivalisant avec eux de zèle pour s'assurer par l'instruction un meilleur avenir; un autre trouvait dans le sien un jeune maître heureux d'acquitter par ses leçons la dette de sa vie. Honneur à ces bons ouvriers! ils ont eu foi aux généreux concitoyens qui leur promettaient de réparer pour eux les injustices du passé.

» Depuis l'ouverture de la classe, vingt-cinq leçons seulement ont été données, et, dans toutes les divisions, il y a eu de notables progrès; beaucoup déjà, même des plus âgés, qui d'abord ne connaissaient pas une lettre, ont surmonté les plus grandes difficultés de l'épellation, se sont familiarisés avec la numération, l'addition, la soustraction et même la multiplication; en écriture, ils ont fait des progrès dont ces ardoises vous offrent, Messieurs, de fort beaux témoignages; pour arriver à ces lettres régulières, à ces formes élégantes, quelle persévérance n'ont-ils pas dû déployer, eux en qui l'âge ou des travaux pénibles ont détruit la souplesse des doigts!

» Tous, il est vrai, n'ont pas montré le même courage; un certain nombre ont abandonné l'école après quelques leçons, désespérés sans doute de ne pouvoir tout apprendre en un jour; mais leur absence n'a point laissé de vides; d'autres ont pris leur place, et vingt-neuf attendent encore leur tour d'admission. »

---

(1) Joseph Rumilly, honnête artisan du faubourg du Cours; par son ardeur et sa facilité, ce doyen de nos disciples en serait bientôt devenu l'un des plus avancés, si une maladie ne l'eût forcé de quitter l'école au bout de quelques leçons.

NOUVELLES

Extraites de la correspondance.

L'élan général qu'a reçu depuis quelques mois la propagation de l'instruction primaire, élan qui est dû aux espérances qu'ont fait concevoir les premiers actes et de l'administration actuelle, et les intentions exprimées par elle, se manifeste de toutes parts par la formation de nouvelles associations, ou par le rétablissement de celles qui avaient cédé aux persécutions ou au découragement.

Une lettre de la société d'Angers contient ce qui suit :

« L'état actuel de notre école est très-satisfaisant ; elle va toujours croissant en nombre, en bonne tenue et en succès. La même émulation s'étend et se propage au dehors ; plusieurs sociétés, composées d'honorables citoyens, se sont formées en différens cantons et arrondissemens de notre département, pour y établir de semblables écoles. Quelques-unes de ces sociétés, nouvellement organisées, nous ont demandé des instructions que nous nous sommes empressés de leur fournir, pour la marche qu'elles avaient à suivre. »

— La société nouvellement formée à Corzé (Maine-et-Loire), écrit dans les termes que voici :

« Convaincus de la supériorité de l'enseignement mutuel sur toutes les autres méthodes, et n'étant plus retenus par les circonstances, nous faisons les dispositions nécessaires pour fonder dans notre commune deux écoles, l'une de garçons, l'autre de fille[...] [...]oles seront en grande partie gratuites, au mo[...] qui donneront le droit d'y placer de[...] sur 60 garçons et 40 filles. No[...] occupés à étudier la méthode[...] d'Angers, qui vient de se réta[...] désirons donner, et déjà not[...] commune de Marcé, distant[...]

dans ce moment une société. Quoique nous ne pui pas prétendre au titre de grande école pour nos ét semens, nous n'en comptons pas moins sur votre co-ration et sur vos conseils, et nous avons besoin de ce pour lever quelques difficultés que présentent le petit nombre d'élèves et l'exiguïté du local, suffi cependant pour atteindre notre but. Nous vous dem dons la permission d'entrer à cet effet en corresponda avec vous, et de vous faire par la suite part des résult que nous obtiendrons. »

— Voici l'extrait d'une lettre d'une autre société q vient aussi de se former récemment à Pau :

« Une société, ayant pour but l'éducation des enfa pauvres et l'amélioration des méthodes d'enseignement vient de se former dans notre département. Elle est encor peu nombreuse, mais nous espérons que son accroissement sera rapide.

Abandonnés à nous-mêmes, il nous est difficile, non-seulement de faire le bien, mais encore de savoir quel est le meilleur moyen de le faire. Nous avons cru que les conseils de la société pour la propagation de l'instruction élémentaire dans toute la France, dont vous êtes secrétaire, nous seraient de la plus grande utilité, et nous avons désiré entrer en relation avec elle. Nous vous adressons notre règlement, que nous vous prions de vouloir lui communiquer. Nous nous ferons un vrai plaisir de lui faire connaître l'état de l'instruction élémentaire dans notre département, les améliorations que nous aurons obtenues et celles plus nombreuses qu'il serait nécessaire d'introduire. »

Nota. Nous sommes à regret forcés de renvoyer au numéro prochain l'intéressant rapport de M. Basset sur les écoles d'adultes, qui nous est parvenu trop tard.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XIV. — Novembre 1828.

XIII°. *Année.*

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 1er. *octobre* 1828.

On donne lecture de la correspondance :

Une lettre de M. Grandpierre, directeur de la maison des missions évangéliques, annonce que M. Kork a trouvé à Égine une partie des tableaux d'arithmétique, et autres objets envoyés par la Société, pour les écoles grecques. — Il exprime le désir de voir la Société aider les travaux des amis du bien, en Grèce, par de semblables envois.

M. le chevalier de Jouvencel envoie plusieurs exemplaires du discours qu'il a prononcé à la distribution des prix de l'école de Versailles, et demande un témoignage de satisfaction pour M. Michel, directeur de cette école. — Une lettre de félicitation sera écrite à ce maître.

M. Cosson, correspondant à Lunéville, donne des détails sur la distribution des prix faite à l'école de cette ville, et recommande le jeune Marius, âgé de 13 ans, moniteur général. — On lui enverra les ouvrages couronnés, comme témoignage de satisfaction.

M. Tatesausse, directeur de l'école de Lorient, annonce que 40 de ses élèves viennent de faire leur première communion.

La commission de surveillance des écoles de Paimpol écrit pour envoyer le montant d'une souscription, et pour demander à entrer en relations avec la Société. — Le bureau écrira une lettre de félicitation, et le *Journal d'Éducation*, ainsi que deux collections des ouvrages couronnés, seront envoyés.

M. Davesne, directeur de l'école de Rouen, donne des renseignemens extrêmement satisfaisans sur cet établissement, fondé par une société, et qui renferme 360 élèves. De nombreux échantillons mis par l'instituteur sous les yeux du conseil, prouvent les succès des élèves dans toutes les branches d'instruction. — M. le président félicite M. Davesne, et l'engage à continuer de mériter l'estime de ses supérieurs et la confiance des parens de ses élèves.

M. Boyan, maître de pension à Caen, dépose sur le bureau des échantillons de dessins et de cartes de ses élèves. — Il reçoit également les félicitations de M. le président, pour la beauté d'exécution de ces travaux.

M. Arnould, secrétaire de la société de Namur, transmet une lettre, dans laquelle M. Caboulet rend compte des progrès de l'école qu'il dérige en cette ville.

Il est fait hommage à la Société de diverses publications.

Sont présentés et admis comme membres de la Société : M. *Loudon*, rédacteur de l'Encyclopédie du Jardinage, à Londres ; M. *Raban*, graveur.

Sur le rapport du comité des fonds, il est accordé : 1°. Un maximum de fournitures, et 25 exemplaires du Nouveau Testament, à M. Lamanois, instituteur à Draguignan ; 2°. les tableaux de chant de M. Wilhem, à M. Germain, instituteur aux Sables.

M. J. Pecchio, présent à la séance, donne divers renseignemens sur les écoles d'Angleterre, et entretient particulièrement le conseil des établissemens connus sous le nom d'*Infant-Schools*. On est parvenu à intéresser toutes les classes de la société en faveur de ces petites écoles, où les enfans sont admis de l'âge de 2 à 5 ans. M. Pecchio annonce que deux écoles se préparent à Yorck, et que l'archevêque est à la tête de la société. Ces écoles commencent par s'établir au moyen de souscriptions, mais elles ne tardent pas, en général, à se soutenir par elles-mêmes. La communication de M. Pecchio est terminée par l'extrait d'une lettre de M. Del Valle, de Guatimala, qui continue de réclamer l'assistance des sociétés européennes en faveur de l'instruction populaire en Amérique. Un besoin urgent de bons livres se fait surtout sentir. — M. le président remercie M. Pecchio de sa communication.

M. le comte de Lasteyrie, qui a vu l'année dernière 400 petits enfans dans une école à Londres, donne quelques détails sur la méthode que l'on suit pour leur éducation physique et intellectuelle.

M. Jomard annonce que la société d'Encouragement pour l'industrie nationale, a donné au jeune Kardt une des deux places de l'école de Châlons, à sa nomination. Il s'est distingué à l'examen ; c'est un ancien moniteur des écoles de Paris. Le jeune Malteau, ancien moniteur général de l'école de la Halle-aux-Draps, a eu la 4°. place à l'examen, et la société d'Encouragement l'a recommandé au ministre pour une des places qui sont à la nomination du gouvernement.

Séance du 15 octobre.

La société pour l'instruction élémentaire de Florence, adresse ses rapports annuels. — Renvoyé au comité des écoles étrangères.

La société des écoles britanniques et étrangères envoie la collection des ouvrages qu'elle a fait imprimer pour les écoles grecques, ainsi que les rapports annuels de ses travaux pour 1827 et 1828. — Renvoyé au comité des écoles étrangères.

Un maximum en fournitures est accordé, d'urgence, à l'école de Corzé, qui doit s'ouvrir le 2 novembre.

L'ancienne société des écoles de Saint-Brieuc annonce que les efforts ont été infructueux jusqu'ici pour obtenir le rétablissement de son école. Elle recommande M. Pelé, qui se rend à Paris pour y apprendre la méthode, et qui doit, en attendant l'organisation d'une nouvelle école à Saint-Brieuc, y établir une classe d'adultes.

Plusieurs directeurs d'écoles des départemens transmettent des détails satisfaisans sur la situation de ces établissemens et sur les distributions de prix qui y ont été faites. — 30 exemplaires du Nouveau Testament sont accordés à l'école de Châteauroux.

M. Inginac, président de la commission d'instruction publique à Haïti, remercie le conseil de l'envoi qu'il a fait, aux écoles de cette île, des ouvrages couronnés, et exprime le désir de devenir membre de la Société.

Sur l'avis du comité des fonds, il est accordé, à l'école de Bar-le-Duc, 30 exemplaires du Nouveau Testament, 2 Manuels du dessin linéaire, et on y ajoutera 2 Manuels des écoles, aussitôt que cet ouvrage sera imprimé.

Madame Faure, institutrice, annonce qu'elle vient d'ouvrir, rue Saint-Benoît, n°. 21, une classe de jeunes enfans dans le genre des Salles d'asile.

Il est fait hommage de diverses publications.

Il résulte, des états de situation mis sous les yeux du conseil, que l'effectif de l'école de la Halle-aux-Draps (filles) était, au 1er. octobre, de 450 élèves; et celui de l'école de Saint-Jean-de Latran, de 270.

M. Basset communique une circulaire du conseil d'administration des cours industriels élémentaires de La Rochelle, contenant l'annonce de l'ouverture d'une souscription pour établir des écoles de géométrie et des écoles d'adultes, à l'usage des ouvriers.

Le même membre présente divers ouvrages des élèves de l'école de Liancourt, dirigée par M. Coquillard. Ces travaux, très-bien exécutés, excitent l'intérêt du conseil, et sont renvoyés au comité des méthodes.

M. *Dommange*, propriétaire, est présenté et admis comme membre de la Société.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	4,252 fr.	42 c.
Recette.	667	50
En tout.	4,919	92
Dépense.	2,203	55
Reste disponible. . . .	2,716	37
Indépendamment de valeurs représentant un capital de.	26,754	50
Total de l'actif.	29,470	87

M. Boulay de la Meurthe aîné lit un rapport, au nom du comité des maîtres, sur le concours qui doit avoir lieu pour les places de directeur des écoles Gaultier, de Chartres et de Nancy. Les conclusions suivantes, relatives aux dispositions générales du concours, sont adoptées :

1°. Il sera alloué une somme de 300 fr., comme sup-

plément de traitement annuel, à chacun des maîtres e maîtresses des écoles de la Société, pour la direction de classes d'adultes qui y seront établies.

2°. 300 francs seront alloués pour les frais de premier établissement des trois écoles de la Société, savoir : 100 fr. pour chacune.

3°. 900 francs seront aussi accordés pour les frais d'entretien annuel de ces trois écoles.

Les maîtres seront autorisés à s'adjoindre, à leurs frais, des sous-maîtres et des sous-maîtresses pour tenir les écoles d'adultes, sous leur surveillance et leur responsabilité, à la charge par eux de soumettre le choix qu'ils auraient fait à l'approbation de la Société.

Le comité d'économie sera chargé de l'acquisition des objets nécessaires à l'établissement des écoles d'adultes.

Le conseil nomme juges des concours, MM. le duc de Doudeauville, Basset, Jomard, Francœur, Bally, Lebeuf, Perrier, Taillandier, Vieillard, Boulay de la Meurthe, aîné, et Sarrazin.

M. Perrier lit un rapport sur l'état de l'école de Gisors, nouvellement réorganisée.

Séance du 29 octobre.

Une lettre de Son Exc. le ministre de l'instruction publique exprime le regret de n'avoir plus de ressources à sa disposition pour accorder un encouragement à la société d'Amiens. Son Exc. ajoute « que les travaux de cette société lui ont inspiré beaucoup d'intérêt, et qu'elle espère pouvoir l'aider par une allocation sur les crédits de 1829.

M. le comte Capo d'Istria, président du gouvernement grec, écrit qu'il a reçu les divers envois de la Société, et qu'il recevra avec la plus vive satisfaction les tableaux grecs qu'elle se propose de publier. Il annonce avoir l'in-

tention de faire traduire le Manuel des écoles. Il paie, en terminant, un tribut d'éloges et de regrets à la mémoire du professeur Cléobulos, qui avait fondé à Poros une école pour plus de cent élèves. — Renvoyé au comité de correspondance étrangère.

Sur la demande de M. Taillandier, un maximum de fournitures voté conditionnellement, sera expédié à l'école de Chartres.

Plusieurs correspondans et instituteurs des départemens transmettent des renseignemens satisfaisans sur les écoles de ces diverses localités, et adressent des demandes d'encouragement, qui sont renvoyées au comité des fonds.

Il est fait hommage au conseil de diverses publications qui sont renvoyées à l'examen des comités compétens.

Les personnes, dont les noms suivent, sont présentées et admises comme membres de la Société.

Mademoiselle *Angelot;* MM. *Angelot* fils, avocat; *Bayard*, négociant; *Boulanger; Chaudot; Dupont*, ancien instituteur à Montpellier; *Hulot; Launet* fils; *Alfred de Montaut*.

Sur la proposition du comité des fonds, il est accordé quatre collections des ouvrages couronnés à l'école d'adultes de La Rochelle; et à celle de Gannat, diverses fournitures jusqu'à concurrence de 40 fr., et 30 exemplaires du Nouveau Testament.

Sur le rapport du même comité, le conseil lui adjoint M. le comte Daure, membre de la Société depuis 1815.

Au nom du jury d'examen des candidats pour les places de maîtres dans les écoles Gaultier, de Chartres et de Nancy, M. Boulay de la Meurthe aîné lit les procès verbaux des quatre séances de cette commission. — Les opérations du jury sont approuvées, et le conseil ordonne l'insertion d'un extrait de ces procès verbaux dans le Journal d'Éducation.

M. Basset lit, au nom de M. Ernest Grille, un rapport sur les écoles qu'il a visitées dans un voyage qu'il vient de faire en Belgique, en Hollande et dans quelques parties de l'Allemagne.

M. Ch. Renouard rend compte de la visite qu'il a eu occasion de faire, de plusieurs écoles, à Saint-Vallery-sur-Somme.

M. Jomard propose de remettre en vigueur la mesure précédemment adoptée, relativement aux médailles d'encouragement à décerner aux meilleurs maîtres de Paris et des départemens, et il demande que ces médailles soient décernées à la prochaine assemblée générale. — Cette proposition est renvoyée aux comités des maîtres et des fonds.

NOTICE

Sur le concours ouvert à Paris, le 16 octobre 1828, pour l'adjudication des places de maîtres des écoles de garçons et d'adultes de l'abbé Gaultier, de l'école de garçons et d'adultes de la ville de Nancy, et de l'école de garçons de la ville de Chartres.

Le 20 août, à la suite d'un rapport sur l'organisation de trois écoles d'adultes à fonder dans les trois écoles de la Société, le comité des maîtres proposa et le conseil décida que la place de directeur de l'école d'adultes à établir dans l'école de l'abbé Gaultier, serait adjugée au concours, avec assurance, à celui qui l'obtiendrait, de la première direction vacante d'école de garçons appartenant à la Société.

Dans ce temps, l'école de garçons de l'abbé Gaultier était encore pourvue d'un maître; mais ce maître ayant

depuis et avant le concours donné sa démission, il se trouva que ce fut cette même école Gaultier qui dut être adjugée avec l'école d'adultes qu'on se proposait d'y fonder.

Dans le même temps encore, les deux villes de Chartres et de Nancy étant dans l'intention de fonder l'une une grande école de garçons et l'autre une grande école de garçons et d'adultes, et ayant demandé à la Société de leur envoyer des maîtres pour les diriger, le conseil, adoptant pour jurisprudence que les places des grandes écoles pour lesquelles on lui demanderait des maîtres, seraient désormais adjugées au concours, arrêta que les deux directions de celles de Nancy et de Chartres seraient données par le même concours que celui où devait être adjugée la place de l'école de l'abbé Gaultier.

Le comité des maîtres, chargé de régler tout ce qui concernerait ce concours, rédigea d'abord, dans les derniers jours d'août 1828, un avis destiné à être inséré dans les journaux, et annonçant qu'il s'ouvrirait le 16 octobre suivant.

Il s'occupa ensuite d'en déterminer les conditions, et ce travail devint la matière de deux rapports successifs qui furent faits, le premier dans la séance du 3 septembre et le second dans celle du 15 octobre.

Dans cette dernière séance, on arrêta les conditions définitives du concours qui devait s'ouvrir le lendemain.

Il dura trois jours; M. le duc de Doudeauville en fut nommé président; M. Basset, vice-président; et M. Boulay de la Meurthe aîné, secrétaire.

Le jury d'examen décida d'abord qu'il serait dressé des procès verbaux exacts de ses séances, afin que ce concours pût devenir un précédent qui servît de règle à ceux qui pourraient s'ouvrir par la suite.

La décision du jury ayant réglé la classification des concurrens dans l'ordre suivant, MM. 1°. Lefebvre,

2°. Laurat, 3°. Delahaye, 4°. Touzé, 5°. Faulconnier, 6°. Maisant, 7°. Ladreyt, 8°. Fondard, 9°. Remy, 10°. Bonnet,

M. Lefebvre déclara opter pour l'école de l'abbé Gaultier et M. Laurat pour celle de Nancy. MM. Delahaye et Touzé ayant annoncé ne vouloir pas s'éloigner de Paris, M. Faulconnier, qui venait ensuite, accepta la place de maître de l'école de Chartres.

Les noms des autres concurrens ont été inscrits au registre du comité des maîtres, aux termes du programme.

Le mardi suivant, 21 octobre, a eu lieu à l'école Gaultier l'installation provisoire du nouveau maître.

Extrait des procès verbaux des séances du concours ouvert à Paris, le 16 *octobre* 1828, *pour les trois places de maîtres de l'école de l'abbé Gaultier et de celles des villes de Nancy et de Chartres.*

16 *octobre*.—Le jury décide qu'il sera tenu, pour être déposés aux archives du comité des maîtres, des procès verbaux où sera rélaté tout ce qui sera fait dans ce concours, afin qu'il devienne un précédent pour les concours qui pourront avoir lieu dans la suite.

Il est arrêté qu'on examinera d'abord ceux des concurrens qui ne sont point porteurs de brevets de capacité.

Ils seront examinés sur l'écriture, l'orthographe et la grammaire au moyen d'une seule et même dictée, et sur l'arithmétique, au moyen de la dictée d'un problème qu'ils auront à résoudre.

M. Perrier examinera ces dictées sous le rapport de la grammaire et de l'orthographe, M. Sarazin sous celui de l'écriture, et M. Vieillard sous celui de l'arithmétique.

Le jury décide ensuite que tous les concurrens seront

examinés sur la méthode d'enseignement mutuel et sur le dessin linéaire de la manière suivante :

On leur dictera des questions sur la méthode et sur le dessin linéaire, et pendant que les concurrens travailleront à y répondre par écrit dans la grande salle d'assemblée, et sans pouvoir en sortir qu'après avoir terminé leurs compositions, on les appellera l'un après l'autre dans la salle des délibérations du jury, pour y subir l'examen oral.

M. Basset lit une série de questions qu'il a préparées; elles sont approuvées.

Après avoir arrêté tous ces différens points, le jury passe dans la grande salle où sont réunis les concurrens.

Il leur est fait lecture :

1°. Des conditions générales du concours;

2°. Des conditions particulières de l'école de l'abbé Gaultier, et des écoles des villes de Nancy et de Chartres.

On passe ensuite à l'appel des concurrens; cet appel constate qu'il y en a vingt-un d'inscrits; quinze seulement répondent à l'appel, ce sont MM. Maisant, Capmas, Faulconnier, Levallois, Fondard, Touzé, Borel-Miracle, Lefebvre, Remy, Lelouvier, Bonnet, Laurat, Ladreyt, Fauchon, Delahaye.

Le même appel constate que parmi les présens il ne s'en trouve que deux qui ne sont pas encore porteurs de brevets, MM. Faulconnier et Ladreyt.

On dicte d'abord à ces deux messieurs un problème d'arithmétique dressé par M. Sarazin, et une dictée préparée par M. Perrier. Ils sont prévenus que cette dictée contient des fautes de français qu'ils auront à corriger.

M. Basset dicte ensuite à tous les concurrens les questions sur la méthode d'enseignement mutuel et sur le dessin linéaire.

Cette dictée a lieu à 2 heures et demie. Il leur est

annoncé qu'ils ne pourront sortir qu'après avoir remis leurs compositions à M. Cassin, et qu'ils ne pourront s'aider en y travaillant, d'aucun livre ni d'aucune note : ceux d'entre eux qui s'en serviraient seront rayés du concours. Ils resteront sous la garde d'un inspecteur.

Le jury rentre ensuite dans la salle des délibérations, où le public est admis et où commence l'examen oral.

Des bulletins contenant des questions sur toutes les parties de la méthode, sont roulés et déposés dans une urne, d'où chaque concurrent, quand son tour est venu d'être introduit, tire lui-même les questions qu'il doit résoudre.

Treize concurrens sont successivement examinés, chacun pendant un quart d'heure, dans l'ordre suivant; MM. Maisant, Capmas, Levallois, Faulconnier, Fondard, Touzé, Lefebvre, Remy, Lelouvier, Bonnet, Laurat, Ladreyt et Delahaye.

Deux concurrens, MM. Fauchon et Borel-Miracle ont déclaré, durant l'examen, renoncer à concourir.

17 *octobre.* — Le jury s'occupe de l'examen des compositions qui sont au nombre de treize, et dont il est successivement donné lecture par le secrétaire.

Il s'occupe en même temps de dépouiller toutes les pièces déposées par les concurrens, et propres à faire apprécier leurs connaissances, leurs services dans l'enseignement et leur moralité.

Dix concurrens sont jugés dignes d'après ces compositions et d'après l'examen oral qui a eu lieu la veille, d'être admis à l'examen pratique.

Ces concurrens sont : MM. Maisant, Faulconnier, Fondard, Touzé, Lefebvre, Remy, Bonnet, Laurat, Ladreyt et Delahaye.

Les compositions de ces dix messieurs seront renvoyées à M. Sarazin, qui est absent, afin qu'il puisse les lire et en donner son avis.

Le jury passe ensuite dans la grande salle d'assemblée, où sont réunis tous les concurrens, auxquels il est fait lecture de la décision qui admet dix d'entre eux à l'examen pratique.

La séance est levée à cinq heures, après que le jury a arrêté de se réunir le lendemain à une heure pour procéder à l'examen pratique, à l'école de la Halle-aux-Veaux, qui a été mise à cet effet à la disposition de la Société par le préfet.

18 *octobre*. — On procède à l'examen pratique des dix concurrens qui y ont été admis. Deux concurrens sont examinés à la fois pendant une demi-heure, de telle sorte, qu'ils font alternativement, chacun pendant un quart-d'heure, les fonctions de maître et de moniteur.

L'examen terminé, le jury, sans désemparer, passe dans une salle qui lui a été préparée pour y délibérer. Le résultat de sa délibération donne aux dix concurrens les rangs suivans :

MM. N°. 1. Lefebvre,
2. Laurat,
3. Delahaye (Martial),
4. Touzé,
5. Faulconnier,
6. Maisant,
7. Ladreyt,
8. Fondard,
9. Remy,
10. Bonnet.

Le jury revient ensuite dans la classe où sont réunis les concurrens.

M. Basset leur adresse d'abord les justes félicitations du jury sur le concours qui vient d'avoir lieu, concours qui a été signalé par le talent et le mérite de la plupart de ceux qui y ont pris part, de telle sorte qu'il a été très-difficile aux examinateurs de prononcer sur le rang dans lequel devaient être placés les concurrens.

Il leur donne ensuite lecture du jugement qui règle la classification dans l'ordre qui a été dit plus haut.

M. Lefebvre, qui a obtenu le premier rang, déclare choisir la place de directeur des deux écoles de garçons et d'adultes, de l'abbé Gaultier, qu'il promet de remplir avec tout le zèle dont il sera capable.

M. Laurat, qui a mérité le deuxième rang, demande vingt-quatre heures pour faire un choix entre les deux écoles de Nancy et de Chartres.

MM. Delahaye et Touzé déclarent ne pouvoir accepter les places de maîtres d'aucune de ces deux écoles, attendu qu'ils sont dans l'intention de ne pas quitter Paris.

M. Faulconnier qui leur succède immédiatement sur la liste, annonce qu'il est disposé à accepter celle des deux places de Nancy et de Chartres qui restera à donner, après que M. Laurat aura fait son choix.

21 *octobre; installation.* — Après un discours prononcé d'un accent paternel par M. Basset, et écouté avec une grande attention par les enfans et par tous les assistans, M. Lefebvre est appelé sur l'estrade; le moniteur général de service fait ranger tous les moniteurs en présence du maître, et les lui fait connaître en les appelant par leur nom. On procède ensuite à l'appel, qui constate qu'il y a 178 élèves présens; après quoi, le maître continue la classe.

Une note déposée sur le bureau, par l'ancien maître, fait savoir qu'il est disposé à faire reconnaître le mobilier au jour et aux personnes qui lui seront indiqués.

Les membres du conseil présens, ainsi que Mr Sarazin, signent avant de se retirer le registre des visiteurs.

Questions dictées aux concurrens.

1re. *question*. Comment vous y prendrez-vous pour mettre en train une école dont la direction vous est confiée?

2e. — Pour que la méthode soit bien observée, quel est le plus petit nombre d'élèves requis? — Si ce nombre

est quintuplé, que ferez-vous pour que rien ne manque à l'ordre, à l'enseignement et à la discipline?

3ᵉ. — Quel est, en général, le nombre des moniteurs en proportion de celui des élèves? — Quelles sont leurs fonctions? Quelle sera la manière de les former? Quelles seront les qualités qui détermineront ce choix?

4ᵉ. — Quel doit être strictement l'emploi de la journée dans une école?

5ᵉ. — Que fait-on dans la 4ᵉ. et dans la 7ᵉ. classe de lecture?

6ᵉ. — Que fait-on dans la 3ᵉ. et dans la 6ᵉ. classe d'écriture?

7ᵉ. — Que fait-on dans toutes les classes d'arithmétique, et principalement dans la numération?

8ᵉ. — Que fait-on dans la 3ᵉ. et dans la 5ᵉ. classe de dessin linéaire? — Définissez un polygone en général; donnez la différence entre un polygone régulier et un polygone irrégulier. Comment évalue-t-on la superficie d'un cercle?

9ᵉ. — Quel est le nombre de registres tenus par le maître? Quels sont le nom et les destinations de chacun d'eux?

10ᵉ. — Comment connaît-on toujours la force de chaque élève, et que doit-on faire pour s'en assurer?

RAPPORT

Sur les deux écoles d'adultes du premier arrondissement, a Paris.

Je remplis un devoir, et j'éprouve un grand plaisir en vous annonçant la fondation, l'installation et la mise en pleine activité d'une nouvelle *école d'adultes* pour hommes, rue Saint-Lazare, nᵒ. 105; sous la direction de M. Delahaye, un de nos maîtres de premier ordre, et dernièrement reçu à l'école Normale.

Jusqu'ici ce genre d'établissement manquait sur la rive

droite de la Seine, et j'étais obligé d'envoyer sur la rive gauche les ouvriers qui venaient me demander les moyens de s'instruire gratuitement le soir.

La nécessité indispensable de cette école bien démontrée par M. Jomard et par moi, M. le préfet de la Seine, qui va toujours au devant des besoins de ses administrés, ayant accordé au professeur l'indemnité accoutumée, en quelques jours l'école a été organisée de manière à pouvoir admettre les élèves, et à devenir même la plus considérable de la capitale.

Les mesures légales prises envers l'autorité compétente, la police, les annonces ont été faites; et du 12 au 14 *courant*, j'avais déjà délivré 53 admissions.

Le 15, à 8 heures du soir, accompagné de nos collègues, M. le Bœuf, M. Raymond, administrateurs du bureau de charité, et de M. Sarazin, inspecteur des écoles, au nom de M. le Préfet, j'ai installé solennellement l'école. Soixante-treize apprentis ou ouvriers étaient présens, tous ont écouté, avec intérêt et attention, ce que je leur ai dit sur leurs devoirs et sur la gratitude qu'ils doivent au premier magistrat et aux personnes qui le représentent, dans l'offre de l'instruction faite à la classe ouvrière. J'ai lu et commenté le règlement, les leçons ont commencé, et j'ai moi-même aidé le maître dans ses classifications.

Le 16 on comptait quatre-vingt-quatre élèves. Le samedi 19, quoique jour de paie pour les ouvriers, ils étaient cent trois.

Le 20, dimanche, entre 1 heure et 3, j'ai vu avec étonnement et satisfaction cinquante écoliers; ce nombre eût été plus grand si, ce jour-là, beaucoup n'étaient pas obligés de travailler pour vivre.

A ce jour, le nombre d'admis et d'aspirans se monte à cent cinquante. Le local n'en peut contenir que cent.

Les deux tiers de cette jeunesse lit et écrit un peu, presque tous ignorent le calcul et le dessin, quelques-uns ne connaissent pas les lettres.

Cette classe se compose d'apprentis et d'ouvriers de l'âge de douze à treize ans, qui ont leur domicile et leurs

ateliers dans le voisinage de l'école où ils ont vécu comme enfans : ils y reviennent, parce qu'ils sentent qu'ils n'y sont pas restés assez long-temps.

L'époque prématurée de la première communion et de la mise en apprentissage, plus encore le besoin impérieux de gagner le pain qu'on mange dans une famille nombreuse et pauvre, dépeuplent nos écoles d'enfans. N'est-ce pas encourager cet abus que de rendre facile l'entrée de l'école du soir à des individus d'un âge à suivre l'école du jour ? Je réponds que si la misère forcée est digne de compassion, elle est digne aussi de récompense quand elle se suffit par son travail, et qu'il serait trop dur et peu sage de refuser le soir des lumières élémentaires à un enfant qui prouve que son travail du jour le fait vivre : ce serait punir par l'ignorance l'industrie respectable dans tous les âges.

Nous ne manquerons plus, j'espère, d'argumens en faveur de l'instruction du peuple. Les ouvriers m'avouent franchement leur plus grand chagrin, l'*ignorance*. Ils ont su quelque chose autrefois ; mais, faute de moyens de pratique, ils ont oublié ce qu'ils veulent absolument savoir en devenant des hommes. Ne croyez pas, Messieurs, que ces jeunes gens viennent, après le travail de la journée, occuper leur intelligence, pendant 2 heures, par l'ordre paternel, ou civil, ou ecclésiastique ; non, la *honte de l'ignorance* et *le besoin de savoir* les conduisent seuls à l'école ; et je dois l'avouer ici comme un fait extraordinaire : dans les cent cinquante admissions que j'ai délivrées, je n'ai vu que la mère ou le père de trois élèves qui ont fait la demande ! ! !

J'ai tout lieu de croire aux succès de cette école, parce que, par les conseils que j'ai donnés, et que je répéterai souvent, je crois avoir réussi :

1°. A faire horreur à nos ouvriers de la criminelle oisiveté du lundi, qui sera jour de classe comme un autre ;

2°. A engager le maître à faire l'école du soir le jeudi, jour de son congé ;

3°. A la faire le samedi, jour de paie pour les ouvriers ;

puisque la plupart des élèves étant apprentis, ils n'ont pas de paie à recevoir;

4°. Enfin, parce que la plus grande conquête est obtenue sur l'*ignorance*, en réunissant les élèves à l'école, entre une heure et trois, le *dimanche*, pour faire une revue et une répétition des leçons de la semaine.

Tout ce que je viens de vous dire, Messieurs, sur la nouvelle *école d'adultes* hommes, s'applique également à celle des femmes, dirigée par madame Regnault de la Vigne, qui vient d'être transférée, par les soins de M. le Préfet, de la rue de l'Arcade à celle de la Pépinière, n°. 9, et installée par moi dans un local construit exprès, et capable de contenir cent enfans.

Voilà donc enfin le 1er. arrondissement pourvu de quatre écoles d'enfans selon l'enseignement élémentaire, deux pour les garçons et deux pour les filles; et de deux *écoles d'adultes*, pour les deux sexes.

Bientôt je vous annoncerai la fondation d'une salle d'asile pour recueillir pendant le jour les enfans en bas âge des ouvriers obligés d'aller travailler hors de la maison; deux de ces salles sont déjà en activité, une rue du Bac, la seconde rue des Martyrs; trois autres sont en projet ou en construction. Les soins physiques et moraux de la première enfance appartiennent aussi à nos devoirs, à nos vues et à notre méthode d'enseignement; car il n'est pas possible à la philanthrophie de réunir des centaines d'enfans, sans les amuser en les instruisant, ni sans les instruire en les amusant; et le bien ne serait fait qu'à moitié, si, en tranquillisant les parens sur la garde de leurs petits enfans, on ne s'occupait pas du bonheur de ces derniers. Rendons grâces à la charité active et constante de MM. de Pastoret, Gautier, Delessert, Mallet, etc., qui, les premiers à Paris, ont montré assez de courage et de désintéressement pour essayer de poser la première base de l'éducation et de l'instruction du peuple dans les salles d'asile.

Pourquoi, Messieurs, les autres arrondissemens de la capitale ne jouissent-ils pas des mêmes avantages que le premier? Vous demandez des écoles nouvelles, je vous

montre comment un seul individu peut et doit le faire, sans pétitions, sans placets, sans frais d'éloquence, sans travail de commission, sans beaucoup d'argent, mais seulement avec de la prudence, de la bonne volonté et de la suite dans les opérations. Que les démarches ne vous effraient pas; je n'en ai fait qu'auprès de M. le Préfet de la Seine et du commissaire de police du quartier. J'ai supposé les autres autorités imbues des mêmes principes que moi. Est-ce l'argent qui vous arrête? adressez-vous à votre caisse ou à celle de la préfecture, vous y trouverez facilement 5 à 600 fr. pour donner le soir de l'instruction gratuite à des milliers d'artisans, qui emploient la journée à travailler dans les arts mécaniques. Les locaux sont rares, direz-vous? servez-vous des écoles du jour, servez-vous de l'église ou d'une chapelle, lieux toujours libres et vides le soir. Craignez-vous de manquer d'élèves? Ce sont les maîtres, les leçons, l'occasion, les instrumens et l'émulation qui manquent. Faites seulement un appel, donnez un livre à l'ouvrier qui lit un peu en présence de ceux qui ne savent pas lire; donnez un bon pour la vaccine à celui qui n'a pas eu la petite-vérole; envoyez au dispensaire celui qui est malade ou qui a des infirmités; délivrez des billets de première communion pour le curé de la paroisse à ceux qui n'ont pas pu encore la faire; témoignez de l'intérêt aux apprentis, en leur rendant quelques services auprès des maîtres d'apprentissage; parlez instruction, mœurs, principes, conduite, vous serez compris dans peu de jours; deux mille ouvriers seront sur vos bancs, et, chagrins de leur propre *ignorance*, ils peupleront les écoles d'enfans de leurs frères et de leurs sœurs. Ne voyez rien de chimérique dans les détails que je soumets à votre attention; ils sont historiques, et la conséquence nécessaire de la fondation d'une école gratuite du soir et du dimanche, et dont je viens de publier la *direction* (1).

C'est donc dans les *Salles d'asile* que nous devons

(1) Chez Colas, libraire, rue Dauphine, nº. 32.

nous emparer des premières impressions de l'âme des petits enfans, et disposer leurs corps pour la santé; c'est dans les *écoles élémentaires* que nous dirigerons ces impressions vers l'usage de la raison et le développement de l'intelligence; c'est dans les *écoles du soir et du dimanche* que nous donnerons aux adolescens et aux adultes des moyens sûrs et faciles d'apprendre, des moyens de pratiquer ce qu'ils savent, et de ne jamais oublier ce qu'il faut désormais que tout Français retienne pour la vie. Enfin, sous le rapport de l'ordre et de la tranquillité publique, il n'y a personne qui puisse voir avec indifférence que, pour un but utile et tout-à-fait moral, la jeunesse est réunie dans divers lieux pendant les deux heures de la journée les plus faciles à l'exigence des passions, et les plus inquiétantes pour les pères de famille.

BASSET.

NÉCROLOGIE.

M. BASSET.

Dans le temps que nous nous occupions de publier les différentes pièces qu'on vient de lire, et dans lesquelles M. Basset joue un rôle si actif et si important, la mort nous a ravi cet homme qui faisait le bien avec tant de zèle, de discernement et de désintéressement. Le concours nombreux de ses amis, de ses collaborateurs, et des enfans qui avaient reçu ses bienfaits, a attesté, le jour de ses funérailles, le vide que laisse sa perte, et les regrets profonds qu'elle a causés. C'est le 25 novembre que les derniers honneurs ont été rendus à notre vénérable vice-président. Trop faible organe de la douleur de ses collègues, je m'abstiendrai de lui adresser moi-même le tribut d'éloges dû à sa mémoire; je laisserai parler les voix plus éloquentes qui se sont fait entendre sur sa tombe; je me bornerai à me rappeler souvent à moi-même, et son vertueux exemple, et la bienveillance dont il m'honora.

L.-P. J.

Discours prononcé sur la tombe de M. C.-A. Basset, *par M. le comte* Alexandre de Laborde.

« Messieurs,

» La perte que viennent de faire dans la personne de M. Basset les associations bienfaisantes, les corps enseignans, les enfans des pauvres et les pauvres eux-mêmes, prouvent combien un homme vertueux peut, par ses seuls efforts, par ses seuls travaux, être utile pendant sa vie et laisser de regrets après lui. Sans doute on voit rarement à la mort de ces gens de bien de nombreux héritiers se disputer leurs riches successions, ou des solliciteurs briguer la nomination à leurs places lucratives; mais la société attristée, la société, veuve de leur généreux appui, cherche autour d'eux à qui elle pourra conférer les charges pénibles qu'ils supportaient, et mesure les hommages qu'elle rend à leur mémoire, à la difficulté qu'elle éprouve pour les remplacer.

» Telle a été, Messieurs, la vie de M. Basset, consacrée toute entière à d'utiles travaux.

» Il naquit à Soissons en 1760, d'une famille honorable et qui pouvait lui procurer une carrière avantageuse; mais à peine fut-il sorti du collége qu'il se sentit entraîné par un penchant irrésistible vers l'étude et la méditation; où pouvait-il mieux satisfaire cette vocation, que dans la célèbre congrégation de Saint-Maur, que l'opinion publique distinguait des autres ordres monastiques, parmi ces respectables bénédictins qui faisaient aimer la science dans un temps frivole et respecter le cloître au milieu des abus, parce qu'ils surent consacrer la science à la gloire de leur pays, et la vie du cloître à l'intérêt de la science.

» M. Basset ne tarda pas à se distinguer dans ce corps célèbre, et fut nommé, bien jeune encore, par le général de cette congrégation, professeur de belles-lettres et d'histoire à l'école de Sorèze. La révolution le trouva occupant ce poste et l'obligea de le quitter; c'est alors

qu'il porta à l'étranger ses talens et son zèle pour l'instruction de la jeunesse. Les différens voyages qu'il fit dans toute l'Europe lui donnèrent l'occasion de rassembler des documens précieux, principalement en ce qui concerne l'éducation, et qu'il publia sous différens titres.

» A son retour en France, en 1809, il fut nommé officier de la nouvelle Université et directeur de l'École Normale, poste important qu'il occupa pendant plusieurs années, mais qui fut supprimé en 1813.

» La seule place qui restait vacante alors était celle de censeur au collége Charlemagne, qu'on osait *à peine* lui offrir, mais qu'il accepta avec plaisir, dans le but d'être utile, et qu'il remplit avec zèle pendant *huit* années.

» Après de si longs travaux, il demanda et obtint sa retraite, et ce fut pour consacrer aux pauvres les soins qu'il ne pouvait plus donner aux classes plus élevées. On le vit à la fois membre du conseil d'administration de la Société philanthropique, des Dispensaires et de la Société des secours mutuels; mais c'est principalement de l'instruction primaire qu'il aimait à s'occuper; de l'instruction primaire, ce besoin impérieux de notre époque, que la France réclame en vain depuis longtemps, et qu'elle est, n'en doutons pas, au moment d'obtenir.

» D'après l'intérêt que M. Basset prenait à cette grande amélioration sociale, on conçoit avec quel zèle il dut s'attacher à la propagation de l'enseignement mutuel qui pouvait y conduire si rapidement. Il se dévoua tout entier à cette tâche nouvelle avec cette ardeur du bien, cette patience inaltérable, cette jeunesse d'action qu'il avait conservée dans un âge avancé, et qui nous rappelait souvent l'excellent abbé Gauthier. Il était intéressant de voir le savant bénédictin apprendre à épeler à des enfans, présider à leurs leçons, et répondre par son exemple et ses écrits aux préjugés si mal fondés contre cette utile méthode. Hélas! il devait assister demain à la distribution des prix parmi ses jeunes élèves, demain

il aurait joui avec nous de leurs succès ; et ce sont eux, au contraire, qui viennent aujourd'hui répandre des larmes sur sa tombe. Ah! que cette scène douloureuse soit au moins pour vous, chers enfans, une dernière leçon de votre second père, de notre respectable ami; apprenez près de son tombeau combien les derniers jours d'un homme de bien sont accompagnés de satisfaction et de gloire. Sa vie toute entière ne lui a laissé aucun remords, aucune amertume; il s'est endormi comme à la fin d'une journée laborieuse, et ses dépouilles mortelles ont reçu les hommages de la considération publique, les pleurs de l'amitié, les bénédictions du pauvre. »

Discours prononcé sur la tombe de M. Basset, *par M.* Boulay *de la Meurthe aîné*, *le* 25 *novembre* 1828.

« Messieurs,

» Qu'il soit permis à un des jeunes collègues de M. Basset, récemment entré dans la carrière sous ses auspices, guidé par ses inspirations, et qu'il honorait de son amitié, de venir aussi jeter une fleur sur sa tombe.

» Une voix éloquente vient de vous dire ce que fut M. Basset, tout le bien qui marqua son passage ici-bas et surtout toutes ces sociétés philanthropiques où il s'était enrôlé, et dont chacune le comptait parmi ses membres les plus diligens, comme s'il n'eût fait partie que de celle-là.

» Je vous parlerai, moi, au nom de ses jeunes collègues de la Société pour l'Enseignement élémentaire, et je vous dirai ce qu'il fut pour eux, et ce qu'il se montra à leurs yeux pendant le trop court espace de temps qu'il leur fut donné de le prendre pour modèle.

» La bonté, une inexprimable bonté, voilà d'un mot son caractère ; c'est de là, comme d'une source inépuisable, que découlaient toutes ces qualités précieuses qui nous l'ont fait chérir ; cet amour du bien où s'était concentrée toute son existence ; ce zèle devenu d'année

en année plus actif; cette chaleur d'âme qui ne fut jamais si brûlante qu'au moment où la mort allait en éteindre le foyer, et qui peut-être avançait ses jours; ce jugement si droit qui ne lui a jamais permis de faire un faux pas dans cette longue et laborieuse carrière qu'il a parcourue, et principalement cette bienveillance qui s'étendait à tous.

» Bon et aimable vieillard, c'était surtout à ta voix que notre jeune milice se plaisait à marcher; toujours à notre tête, ton exemple nous prêchait mieux encore que tes discours; tes mœurs si faciles pliaient ton âge à tous les âges; si notre zèle s'égarait par trop d'ardeur, tu nous reprenais avec de douces paroles; tu nous prodiguais les trésors de ton savoir et de ton expérience; ta gaieté, pleine d'esprit et de grâce, savait l'art de semer de fleurs les sujets les plus graves; et chacun de nos travaux avec toi n'était pas seulement une bonne action, c'était encore une partie de plaisir. Aussi nous chérissions ton caractère comme nous respections tes cheveux blancs; tu étais notre père, notre ami, notre chef; et cependant, au milieu de tant de bien accompli par toi, ta modestie était si grande, qu'elle t'éloignait de ce pavois où nous t'avions naguère élevé, que t'avaient conquis tes services, à défaut de titres et de dignités, et d'où la mort seule pouvait te faire descendre.

» Bon et aimable vieillard, reçois ici ce tribut de notre vénération, de notre amour, de notre reconnaissance; reçois celui de nos regrets amers, quand nous te perdons au moment où tu nous devenais plus nécessaire que jamais. Reçois surtout la promesse que nous faisons ici sur ta tombe, (et puisse ton ombre nous entendre et s'en réjouir) de ne point déserter, qu'elle ne soit accomplie, la sainte entreprise à laquelle tu t'étais voué, celle de donner à tous les hommes l'instruction qui leur est indispensable, entreprise qui touche de si près au sort de l'humanité et à l'avenir de notre patrie. »

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

JOURNAL D'ÉDUCATION.

N°. XV. — DÉCEMBRE 1828.

XIIIe. *Année*.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

EXTRAIT

Des Procès verbaux du Conseil d'administration

DE LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance du 10 *décembre* 1828.

M. Garnier-Pagès écrit pour annoncer l'organisation de la commission du septième arrondissement, qui a nommé M. le baron de Schonen pour son président.

M. Bégé fait une communication semblable au sujet du deuxième arrondissement, qui a nommé président M. le comte de Laborde.

On fait connaître également l'organisation des commissions des huitième et onzième arrondissemens. La première a chargé M. Lebœuf de la correspondance avec la Société. La seconde a élu M. de Gérando président.

Plusieurs correspondans et instituteurs des départemens adressent des remercîmens pour les divers envois qui leur ont été faits, d'objets nécessaires à leurs établissemens.

Diverses demandes de secours en objets matériel sont adressées à la Société en faveur de plusieurs écoles, et renvoyées au comité des fonds.

M. du Blar adresse le prospectus d'un ouvrage sur l'art d'apprendre à écrire sans maître.

M. de Juvigny fait hommage de la troisième édition de son *Application de l'arithmétique au commerce de la Banque*.

La société pour la propagation de l'instruction, nouvellement établie à Marseille, envoie ses règlemens, et une demande qu'elle adresse à S. Exc. le ministre de l'intérieur, afin d'obtenir une autorisation légale. — Le conseil décide que la pétition sera transmise à S. Exc. avec recommandation.

M. Chasles annonce que les difficultés qui s'étaient élevées pour l'ouverture de l'école de Chartres, viennent d'être aplanies, par un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique.

M. Francœur annonce qu'une école va être incessamment ouverte à Beaumont-sur-Oise.

M. Lefèvre, directeur de l'école Gaultier, informe le conseil que ses élèves se sont réunis après la distribution des prix, et qu'ils l'ont prié de les conduire sur la tombe de M. Basset, où, après une prière et un cantique, ils ont déposé les couronnes qui leur avaient été décernées le matin.

M. Boulay de la Meurthe aîné, après avoir rendu un témoignage favorable du zèle qui anime M. Lefèvre, annonce que l'école d'adultes est entièrement organisée dans l'école Gaultier, qu'elle compte déjà au moins *trente* élèves, et que des progrès s'y font remarquer.

M. Jomard annonce que l'école d'adultes, fondée dans le douzième arrondissement par M. le préfet de la Seine, est en pleine activité. Cent vingt-neuf élèves suivent les cours, et plus de cinquante sont encore inscrits.

M. Jomard présente au conseil le jeune Levasseur, élève de l'école de Duras, qui a obtenu le prix au concours des moniteurs généraux de Paris. — Ce jeune homme reçoit les félicitations de M. le président, et le conseil décide qu'il lui sera remis une médaille d'argent à la prochaine assemblée générale.

M. Demoyencourt reçoit également les félicitations du conseil au sujet des succès de son élève, le jeune Levasseur.

Les états de situation des écoles de filles de la Société présentaient l'effectif suivant au 1er, décembre : École de la Halle-aux-Draps, quatre-cent-vingt élèves ; de Saint-Jean-de-Latran, deux cent soixante-sept.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. *Lange*, négociant; *Pelletier*, professeur de chimie; *Dumoutier*, fabricant de chaux hydraulique; *Juge*, ancien avoué; *Rey*, docteur-médecin; *Besnard*, marchand de bois; *Rochat*, marchand de vin (Ces sept personnes faisaient partie du jury de la dernière session de novembre, jury qui, en outre, a fait une collecte de 143 fr. en faveur de la Société); M. *Marcellot* aîné: Mme. *Marcellot;* M. *Marcellot-Trouville ;* Mme. *Marcellot-Trouville;* M. *L. Marcellot;* M. *Smith*, avoué; MM. *A. Poriquet*, avocat à la Cour royale; *Hector Chaulet*, agent de change; *Moulin*, tailleur; *Beaudouin; Jules Roussel; Charles Chaulin; Carpentier*, propriétaire; *Baudelocq*, notaire; *Clerget*, propriétaire; *O. de Saint-Victor*, propriétaire; *Comartin*, maire de Groslay; *Charles Gosselin*, libraire; *Galland*, négociant; *Nast* aîné, fabricant de porcelaine; *Nast* jeune, *idem; Coffyn*, négociant; *Rousset*, avocat à la Cour royale; *Perret; Félix Arvers; Fréquant* aîné, négociant; *Adolphe Desbarolles*.

On donne connaissance de la situation de la caisse :

Reliquat du dernier compte.	4,015 fr.	25 c.
Recette.	2,728	»
En tout.	6,743	25
Dépense.	1,020	25
Reste disponible.	5,723	»
Indépendamment de valeurs représentant un capital de.	27,764	50
Total de l'actif.	33,487	50

M. Boulay de la Meurthe informe le conseil que M. Girard, coiffeur, rue Vivienne, n°. 17, a versé dans la caisse de la Société une somme de 1000 francs, qu'il destine, savoir : 500 fr. pour faciliter l'établissement d'une école gratuite dans le département du Jura, son pays natal, et 500 fr. à la première école gratuite qui sera fondée dans le deuxième arrondissement de Paris. — Le conseil vote des remercîmens à M. Girard, et décide qu'une lettre de félicitations lui sera écrite.

La discussion s'ouvre sur le budget de 1829.

Le chapitre des recettes diverses est lu, mis aux voix, et adopté à la somme totale de.		37,789 fr. » c.
Chapitre des dépenses, savoir :		
Administration.	3,300 fr. »	
École de Paris.	10,540 »	
Écoles des départemens.	5,000 »	
En tout.		18,840 »
Le comité d'économie est chargé des dépenses courantes des écoles.		
L'article relatif aux dépenses du Journal est ajourné jusqu'après le rapport du bureau et du comité du Journal. Il était porté pour une somme de.		5,400 »
Le chapitre des dépenses diverses et extraordinaires est arrêté à.		2,750 »
Celui pour les dépenses imprévues à. .		4,000 »
Total de la dépense.		30,990 »
D'où il suit que la recette présumée étant de.		37,789 »
Il y aurait, à la fin de 1829, un reliquat de.		6,799 »

Séance du 24 décembre 1828.

M. Jomard annonce que l'école d'adultes de la rue Sainte-Hippolyte, douzième arrondissement, renferme près de deux cent cinquante élèves. Des échantillons d'écriture de plusieurs de ces élèves, entre autres d'ouvriers âgés de 57 à 61 ans, sont mis sous les yeux du conseil.

Il est donné connaissance de l'organisation de plusieurs commissions d'arrondissement :

Celle du troisième, qui a nommé M. Ternaux président, et M. Drouot secrétaire ;

Celle du premier, qui a nommé M. le duc de Choiseul président honoraire ; M. Laffon de Ladébat président, et M. Nitot secrétaire ;

Celle du quatrième ;

Celle du cinquième, qui a élu M. Worms de Romilly président, et M. d'Hubert, secrétaire ;

Celle du neuvième, qui a élu M. Bompierre président, et M. Delarouzée secrétaire ;

Celle du huitième, qui a nommé M. Moreau président, et M. Pivent secrétaire ;

Celle du sixième, qui a nommé M. Gilbert des Voisins, président et M. Baudelocq secrétaire.

M. le préfet de la Seine écrit pour informer le conseil que la somme de 1000 fr., accordée par le ministre de l'instruction publique, est tenue par lui à la disposition de la Société.

La Société de Rouen demande à entrer de nouveau en relations avec celle de Paris, et transmet diverses publications.

M. Cochin, maire du douzième arrondissement, écrit pour faire la présentation de six personnes, parmi lesquelles on remarque M. de Belleyme, préfet de police. — Des remercîmens sont votés à M. Cochin.

On s'occupe de divers objets relatifs à l'administration et au matériel des écoles de la Société.

Plusieurs propositions relatives à la fondation d'écoles dans les départemens et à Paris, sont renvoyées aux comités compétens.

M. Laurent de Jussieu annonce qu'une Société vient de se réorganiser à Lyon, et que la souscription s'est élevée à plus de cent mille francs.

M. le baron de Gérando confirme ce fait, et ajoute que le but que l'on s'est proposé à Lyon a été la dotation à perpétuité d'une école; que le montant total de la souscription ne sera réalisable que dans plusieurs années, et par portions de 25 à 100 fr.

Les ouvrages suivans sont offerts à la Société :

Bibliothèque des instituteurs, N°. de novembre 1828;

Programme de la distribution des prix aux écoles israélites ;

L'Enseignement mutuel, poëme en quatre chants, par M. Alvin-Moreau ;

Le Messager parisien, almanach.

Sur le rapport du comité des fonds, il est accordé, savoir :

Trente exemplaires du Nouveau Testament à l'école de Tournon ;

Un exemplaire du Nouveau Manuel, à M. Laurent, instituteur à Caen ;

Un maximum de fournitures, à l'école de Lacépède ;

Un Nouveau Manuel, à la Société de Strasbourg, et toutes les publications propres à éclairer ses travaux ;

Un maximum de fournitures, à l'école qui est sur le point de s'ouvrir à Annonay ;

Un Manuel des écoles d'adultes, à M. Thomas Faure, instituteur à Riom.

M. Renouard donne lecture du programme en faveur de la liberté de l'enseignement, rédigé par les commis-

sions réunies de la Société pour l'instruction élémentaire, de la Société de la morale chrétienne, et de celle des méthodes d'enseignement. Il prie les membres de la Société de donner le plus de publicité possible à ce programme aussitôt qu'il sera imprimé.

Au nom d'une commission formée du bureau et du comité du journal réunis, M. Courborieu lit un rapport sur la publication du Journal d'éducation, et sur la dépense relative à l'abonnement que la Société prend pour les membres, et pour la distribution à diverses sociétés et écoles, tant françaises qu'étrangères.

La Société, après discussion, décide :

Que la publication du *Journal d'éducation* cessera à dater de janvier prochain, époque à laquelle finit l'abonnement ;

Que la Société publiera tous les mois un Bulletin, tiré d'abord à 2500 exemplaires, et qui ne pourra excéder une feuille d'impression, sans une délibération expresse du conseil d'administration ;

Que ce Bulletin sera fait par un rédacteur nommé chaque année par la Société, et qui ne pourra être membre du conseil.

RAPPORT

Fait au nom du comité des maîtres sur la proposition de M. Jomard, *tendant à remettre en vigueur la mesure relative aux distributions de médailles. Séance du* 12 *novembre* 1828.

Messieurs,

Dans votre séance du 29 octobre dernier, vous avez pris en considération, et vous avez renvoyé à votre comité

des maîtres, pour qu'il vous fît un rapport à son sujet, une proposition de M. Jomard, tendant à faire revivre la mesure précédemment adoptée relative aux médailles d'encouragement à décerner aux meilleurs maîtres de Paris et des départemens, et à ce que ces médailles soient distribuées dans la prochaine assemblée générale.

Votre comité a examiné cette proposition avec toute l'attention que lui mérite son importance.

Et d'abord il a voulu s'assurer de sa convenance et de sa légalité.

Sa *convenance* : elle est dans le but même de notre institution ; nous nous sommes associés pour encourager et répandre l'instruction primaire ; or, quels meilleurs encouragemens que des récompenses décernées aux maîtres qui s'en sont rendus dignes? quelles plus efficaces récompenses que celles qui, ayant pour effet de divulguer un bien presque toujours ignoré du public, de mettre en lumière un mérite et des vertus modestes, et de stimuler le zèle des maîtres, non plus par un intérêt sordide, mais par un salaire purement honorifique et par une noble émulation, tendront nécessairement de plus en plus à les relever dans la considération publique et à propager l'enseignement élémentaire, cet objet de tous nos vœux et de tous nos efforts. Telle est la mesure qui vous a été proposée?

Quant à sa *légalité*, nous la trouvons dans l'art. 11 du titre 1er. du règlement, qui dit, que la Société « *donnera » des encouragemens aux maîtres qui auront apporté le » plus de zèle et d'intelligence dans la tenue de leurs » écoles, et qui auront formé les meilleurs élèves.* »

Nous la retrouverions encore, au besoin, dans le paragraphe 4 de l'art. 3 du titre 3, qui charge votre comité d'inspection de vous proposer *des encouragemens pour les maîtres*.

Mais, Messieurs, cette mesure si convenante et si lé-

gale n'est qu'une mesure ancienne que l'on vous demande de remettre en vigueur.

Voyons donc ce qu'elle était autrefois; et, pour en connaître, compulsons les registres des procès verbaux de vos délibérations.

Le 5 février 1818, vous avez décidé que les encouragemens à décerner aux maîtres seraient divisés en quatre classes :

1°. Médailles d'or;
2°. Médailles d'argent;
3°. Médailles de bronze;
4°. Mentions honorables.

Pour distribuer avec équité ces encouragemens, vous avez cherché à vous entourer de toutes les lumières, en vous adressant à toutes les sources d'où elles pouvaient jaillir, les préfets, les recteurs d'académie, les comités cantonnaux, les sociétés de départemens, et toutes les personnes recommandables avec lesquelles vous étiez en correspondance.

Ainsi éclairés, trois fois en 1818, 1821, 1822, vous avez procédé, dans vos assemblées générales, à des distributions solennelles de ces encouragemens; deux cent quarante-trois médailles ou mentions honorables ont été de la sorte décernées, et vous pouvez vous vanter de tout le bien qu'elles ont produit. Certes, en voyant l'ardeur qui s'était emparée de tous les maîtres pour les obtenir à l'envi l'un de l'autre, le surcroît d'efforts de la part de ceux qui en avaient été décorés pour continuer à s'en montrer dignes, et de la part des autres pour les mériter un jour, la considération qui en résultait pour tous et l'avantage général qui en était la suite pour l'enseignement élémentaire, il faut regretter que ces distributions, qui devaient être annuelles, aient tout à coup cessé. Nous n'en dirons point les causes : qu'on sache seule-

ment que ce n'est pas à vous que le reproche en est imputable.

Quoi qu'il en soit, quand l'expérience a si bien justifié la valeur d'un mode d'encouragement que réclame de nous notre mission et qu'autorise notre règlement, il ne peut plus être question que de savoir si dans les circonstances présentes il est utile de le rétablir.

Cette question n'en est pas une. Quand vous avez songé d'abord à distribuer des médailles et des mentions honorables, l'enseignement mutuel était florissant, ses progrès rapides, la faveur qui l'accueillait générale, et, pour me servir d'une expression inusitée parmi nous, il est vrai, mais qui rendra d'un seul mot ma pensée, l'enseignement mutuel était en *hausse;* depuis, il s'est vu cruellement en *baisse;* aujourd'hui il tend à se relever, mais ses blessures sont encore saignantes, ses efforts pénibles, et ses pas aussi incertains qu'ils étaient assurés quand il s'élançait pour la première fois dans la carrière, plein de jeunesse et d'espoir. C'est le moment de lui venir en aide; et vous n'avez pas trop, dans sa détresse, de toutes ces ressources que vous lui prodiguiez dans sa prospérité, et que vous puisez dans la générosité publique, dans votre amour du bien, dans votre courageuse persévérance.

D'autres considérations non moins puissantes doivent encore vous déterminer à accueillir, surtout aujourd'hui, la proposition que nous discutons devant vous.

Vous venez d'introduire dans la méthode, par le nouveau manuel que vous avez récemment adopté, de notables améliorations qui ne sont elles-mêmes que les avant-coureurs d'améliorations plus capitales encore dont nous ne tarderons pas à nous occuper. Vous venez de décider l'établissement d'écoles d'adultes dans vos écoles du jour, et vous avez ainsi témoigné combien vous aviez à cœur de voir de semblables écoles se mul-

tiplier partout à l'instar des vôtres. Enfin, votre attention s'est arrêtée sur de déplorables abus trop longtemps tolérés, tels que les classes payantes du soir et les congés du jeudi, et vous songez sérieusement à les déraciner.

Dans ces circonstances, Messieurs, et quand il s'agit de rendre à la vie l'enseignement mutuel, de renouveler la méthode, de propager des écoles d'une nouvelle espèce et de corriger de graves abus, il importe que vous ayez entre vos mains un puissant moyen qui, en stimulant chez les maîtres l'amour de leur noble profession et un généreux orgueil, vous en fasse autant d'auxiliaires dans la tâche laborieuse que vous avez entreprise, et que vous n'abandonnerez pas que vous ne l'ayez mise à fin.

Votre comité des maîtres vous propose de décider,

1°. Que des médailles et des mentions honorables seront décernées annuellement en assemblée générale aux maîtres et maîtresses des écoles d'enseignement mutuel qui les auront méritées

2°. Que ces médailles seront divisées en deux classes; savoir :

1re. Classe, médailles d'argent,
2e. Classe, médailles de bronze.

3°. Que le nombre des médailles à distribuer sera fixé tous les ans à l'époque de la discussion du budget, sur le rapport du comité des maîtres;

4°. Qu'à la diligence des membres du bureau il sera inséré dans les journaux, et notamment dans celui de la Société, une annonce au sujet de cette mesure; et qu'une circulaire, ayant pour objet de provoquer des renseignemens sur le mérite des maîtres et maîtresses, sera adressée à toutes les autorités, à toutes les sociétés et à toutes autres personnes avec lesquelles la Société est en correspondance;

5°. Que tous ces renseignemens seront renvoyés au comité d'inspection chargé, aux termes du règlement, *de proposer des encouragemens pour les maîtres*, afin qu'il en fasse un rapport au conseil, et lui soumette des propositions touchant les maîtres et maîtresses auxquels devront être accordées des médailles ou mentions honorables.

H. Boullay de la Meurthe, *rapporteur*.

RAPPORT

Sur quelques écoles de la Belgique et de la Prusse.

Messieurs,

Entraîné dans un voyage beaucoup plus long que je ne l'avais cru d'abord, et trop rapide pour voir autre chose que les routes et quelques monumens des villes, je compte avec regret le peu de matériaux que j'ai pu recueillir sur l'enseignement élémentaire, et je crois cependant devoir vous faire part de ce que j'ai pu réunir. Les rapports fréquens que vous avez avec les membres correspondans de la Société dans tous les pays que j'ai parcourus, ne me laissaient guère que la tâche de chercher quelle était la situation des écoles dont vous savez le nombre et l'importance, vis-à-vis du gouvernement et de l'opinion. Partout, en Belgique comme en Hollande, j'ai trouvé l'un et l'autre également portés à propager l'instruction primaire.

La méthode originaire de la Hollande, et connue sous le nom de simultanée, y est pourtant fort en faveur. Elle aurait quelques inconvéniens dans un pays moins riche, à cause du nombre des maîtres et de l'achat des livres qu'elle exige ; mais ici la richesse des villes et la générosité d'un gouvernement qui prodigue l'or à tous

les établissemens utiles, font que, malgré la cherté de la méthode, il y a presque partout un nombre d'écoles suffisant aux besoins de la population. Quelques-unes, par exception, suivent la méthode de l'enseignement mutuel; celle de Maëstricht, par exemple, que j'ai vue avec détail, et qui est dans le plus bel état d'ordre et de prospérité. C'est un jeune prêtre qui la tient, M. Winand Heuwels: pénétré de la nécessité de l'instruction dans toutes les classes de la société, il a cru devoir se consacrer à cette sainte cause; et, malgré l'opposition de quelques ecclésiastiques plus âgés, il s'est mis à la tête de son établissement; trouvant que la méthode d'enseignement mutuel était la plus avantageuse pour arriver à son but, il y consacre tout son temps, et sa sœur donne aux filles les soins qu'il prodigue aux garçons. La ville lui a donné une salle immense, dans laquelle se tiennent les deux écoles, séparées par une cloison de six pieds de haut, mais qui s'élève beaucoup à l'endroit de l'estrade destinée au maître et aux moniteurs généraux; et le bruit de ces deux classes si rapprochées ne les trouble pas, parce que les momens de travaux de repos et de marche sont les mêmes; je n'ai pu y arriver qu'au moment de la fin de la dernière classe; les filles travaillaient à l'aiguille, les garçons étaient aux cercles pour le calcul; ensuite ils ont été dire la prière à leur place, et se sont séparés avec un ordre admirable; les filles avaient dit la prière en même temps que les garçons, et se sont retirées pendant que ceux-ci se rangeaient autour de leur salle pour sortir par pelotons. Cette école contient en outre une classe gratuite de dessin, où quelques élèves ont déjà acquis un bon degré de force. Elle reçoit en tout six cent trente-cinq élèves, mais le nombre en sera bientôt augmenté, et elle ne coûte que 1000 florins par an, tandis que, dans la même ville, l'école primaire royale, suivant la méthode de l'enseignement simultané, en coûte 2,000, et soixante

élèves seulement y sont admis. Cette différence devrait pourtant ouvrir les yeux à un gouvernement aussi éclairé que celui qui régit la Hollande; il a beau prodiguer ses largesses pour compenser cet immense désavantage, elles devraient être plus utiles en étant mieux dirigées. A Namur, j'avais été voir une de ces écoles d'après l'enseignement simultané; mais le professeur, au lieu de me permettre d'assister aux exercices, avait seulement voulu interroger devant moi quelques-uns de ses petits élèves; ils répondirent fort bien, mais cela ne remplissait pas mon but. Je sais que leurs mouvemens sont réguliers comme dans nos écoles, mais ils se servent de plumes, de papier et de livres, et chaque instituteur n'en enseigne jamais qu'une soixantaine à la fois. Il y a aussi dans cette ville une école mutuelle très-bien tenue, mais elle est payante et fréquentée par les enfans des meilleures familles. Au reste, ce que Namur renferme de plus précieux pour la propagation de l'instruction élémentaire et de toutes les idées généreuses, c'est M. Arnould, entièrement dévoué à cette noble cause; c'est presque à lui seul qu'on doit l'établissement de la Société qui correspond avec la nôtre dans sa province. Elle fait circuler un grand nombre de bons livres dans les campagnes, tels que le *Simon* de M. de Jussieu; les *Petits livres du père Lami*, du même auteur; les *Leçons de morale pratique*, de M. Abel Dufresne; la *Science du bonhomme Richard*, etc. La Société les fait imprimer et les vend moins cher que cette impression ne lui coûte. C'est M. Arnould qui fait les avances de fonds, en attendant que les ressources de la Société se soient augmentées suffisamment pour continuer à elle seule ce bienfait si utile à toute une population. Avec quelques hommes comme celui-là dans un royaume, et un gouvernement qui les aide, on peut, je crois, prédire que le but d'une instruction générale doit être bientôt atteint.

En Hollande, la rapidité de mon voyage et mon ignorance de la langue ne m'ont permis de voir aucune école, mais je sais qu'elles sont en grand nombre; des livres traduits ou composés en hollandais, à la portée du peuple, circulent dans les chaumières des habitans au milieu desquels l'industrie porte partout la richesse.

A Aix-la-Chapelle, où j'ai séjourné deux mois, le gouvernement prussien protége de son influence les efforts généreux des citoyens éclairés et les fondations que quelques amis de l'humanité ont établies en faveur de l'instruction primaire. Je ne pouvais visiter des écoles, ni voir des professeurs dans un pays dont je ne comprends pas la langue; mais voilà ce que j'ai pu recueillir auprès des membres de la régence qui parlaient français. Il y a à Aix-la-Chapelle neuf écoles gratuites élémentaires pour la classe pauvre, fréquentées par six cent vingt-huit garçons, cinq cent vingt-six filles. Une seule, mais c'est la principale, suit la méthode d'enseignement mutuel. La protection du gouvernement s'arrête à l'article des fonds; ils sont tous fournis par la bienfaisance communale. Jusqu'ici il n'y a pas d'écoles d'adultes, mais il est fortement question d'en établir une. On bâtit en ce moment une maison d'école neuve aux frais de la ville, et où les enfans des deux sexes, travaillant dans les manufactures, seront instruits gratuitement. La construction d'une seconde maison du même genre va probablement avoir lieu l'année prochaine. Quant à l'impression de livres à la portée des classes inférieures de la Société, rien n'a encore été exécuté ni même projeté à cet égard; mais il y a dans la ville un cours gratuit de géométrie et de dessin linéaire, dont l'inspecteur des eaux est le chef. Les écoles élémentaires comptent ensemble mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit garçons et mille deux cent quatre-vingt-onze filles; et un relevé des enfans de cinq à quatorze ans, dans l'année

passée, en a donné le nombre de cinq mille huit cent trente-deux, la population de la ville étant de trente-cinq mille quatre-vingt-huit âmes. Outre les écoles entièrement gratuites, on admet dans les autres écoles un certain nombre d'enfans dont les parens, quoique hors de la classe indigente, n'ont pas la possibilité de les faire instruire : c'est une commission spéciale qui fait les enquêtes et prononce sur les demandes en admission. Je ne puis quitter l'Allemagne sans payer un juste tribut d'admiration à un des hommes qui y a le plus excité la mienne. Le comte de Recke possède auprès de Dusseldorf une terre fort considérable, ancien domaine de ses pères; il y a rassemblé près de deux cents enfans des deux sexes, orphelins ou fils de malfaiteurs livrés à la vindicte des lois. Il les instruit, les nourrit, les loge, les habille, le tout à ses frais, sans être aucunement aidé par le gouvernement, ni par ses voisins, qu'éloigne de *lui* la différence de religion; il arrache à la mendicité un grand nombre d'hommes que la misère et l'ignorance auraient sûrement corrompus; quand ils veulent rester près de lui il leur donne un morceau de ses terres et une maison que bâtissent les maçons de la colonie. J'ai eu le regret de ne pouvoir causer avec cet homme bienfaisant, il ne parle qu'allemand; je lui aurais demandé pourquoi il n'emploie pas dans ses classes notre méthode si rapide et si économique. Madame de Recke parle français, mais elle n'a pu me rendre compte des motifs de son mari à cet égard. Elle partage pourtant son honorable tâche, et abandonne toutes les douceurs du luxe auxquelles l'appelleraient son rang et sa richesse, pour se livrer entièrement à l'administration difficile de cette grande famille.

Malheureusement je ne me suis arrêté dans aucune ville de la France, si ce n'est à Valenciennes, où j'ai passé deux jours au commencement de mon voyage. Tout le

monde y désirait beaucoup le rétablissement de l'école mutuelle qui y a déjà existé, et que celle des frères ne peut remplacer en rien. Il y a tout lieu d'espérer que les efforts des habitans, aidés des conseils d'un des membres les plus zélés et les plus habiles de notre Société, seront bientôt couronnés de succès, et que cette ville retrouvera dans le rétablissement de l'école tous les avantages qu'elle avait perdus avec elle.

HAITI.

Aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.

Port-au-Prince, le 1er. août 1828.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de recevoir, il n'y a que peu de jours, avec la lettre datée du 31 décembre de l'année expirée, que vous avez bien voulu m'écrire, la collection des ouvrages destinés à l'instruction primaire, qui ont été couronnés, depuis deux ans, par l'estimable Société dont vous êtes membres. Il est impossible de ne point apprécier le talent aussi-bien que le dévouement généreux de ceux qui ont consacré leur temps à des entreprises d'une utilité si générale.

Messieurs, depuis deux ans l'éducation primaire n'a cessé de s'accroître dans la république. Dans toutes les villes et même les bourgades, il existe au moins une école entretenue soit par l'état, soit par des particuliers qui s'occupent de cette sorte d'éducation. Il s'en est établi aussi même dans les campagnes. Le lycée national, qui est ici le principal établissement, a déjà fourni des su-

jets intéressans. Le citoyen Granville, qui en est le directeur, mérite de plus en plus l'estime publique par les soins qu'il met à satisfaire à ses obligations. A la fin de la présente année, époque où se font les examens littéraires, je ne manquerai pas de vous envoyer les comptes qui seront rendus à ce sujet, afin que la respectable Société pour l'instruction élémentaire puisse juger des progrès de nos étudians. Quant à l'association pour l'encouragement de l'instruction dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre lettre, il n'y en a pas malheureusement jusqu'à présent d'établie; il n'existe que la commission chargée de surveiller l'instruction publique, dont j'ai l'honneur d'être le président. Elle comprend très-bien que c'est par des associations d'hommes éclairés et libéraux que l'instruction pourra plus puissamment et plus heureusement croître et se développer dans notre patrie; elle n'a jamais jusqu'ici cessé de faire ses efforts pour en former quelques-unes, et j'ai le plaisir de vous dire qu'elle n'est pas sans espérance de réussir bientôt à en former sur les points les plus importans de cet état. Je profiterai de la première bonne occasion pour m'abonner à votre respectable Société, et en même temps pour me procurer une collection des ouvrages couronnés par la Société, et les plus recommandables en fait de principes à inculquer à la jeunesse.

Messieurs, je vous sais gré des sentimens généreux qui vous portent à désirer tout ce qui peut contribuer à fortifier l'amitié entre notre pays et le vôtre; et c'est surtout, comme vous le faites bien remarquer, par l'éducation que vous protégez tant, que les nœuds d'une indissoluble amitié pourront se raffermir de mieux en mieux entre nos deux contrées.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AVIS ESSENTIEL.

Quatorze années sont révolues depuis que ce journal a été entrepris, pour publier les travaux et les actes de la société formée en 1815 pour l'amélioration de l'instruction élémentaire et la propagation des méthodes perfectionnées. Dès le principe de cette association, nous avons eu à faire connaître des succès qui ont rapidement couronné ses premiers travaux : des écoles fondées d'abord à Paris, puis bientôt sur tous les points du royaume; des sociétés auxiliaires rassemblées dans diverses localités pour seconder les efforts de la Société centrale; des relations établies avec d'autres associations dans les pays étrangers; des expériences multipliées et observées avec soin; des améliorations successives, résultat de ces expériences; des manuels, des méthodes, des ouvrages à l'usage des fondateurs et des maîtres; des prix proposés pour de bons livres élémentaires et populaires, et ces prix décernés à des écrits qui ont formé le noyau d'une bibliothèque à l'usage du peuple; la connaissance des bons effets des nouvelles méthodes, portée par la correspondance de la Société et par son journal jusqu'au delà des mers; des écoles ouvertes par son influence jusque dans les contrées les moins civilisées; tels furent les faits que nous eûmes à enregistrer dans ce recueil durant les premières années de son existence, et l'histoire en demeurera constatée dans nos premiers volumes.

Mais bientôt un sombre et triste nuage vint obscurcir notre horizon, et des années de disgrâce succédèrent aux jours de prospérité qui avaient lui d'abord. Nous ne rappellerons pas ici les désastres de l'enseignement mutuel, les écoles détruites, les maîtres persécutés, les méthodes proscrites, les propagateurs découragés; le temps n'est pas loin encore où tout le bien qui avait été fait précédemment suivait une marche rétrograde, malgré les efforts de quelques hommes courageux et constans que les obstacles ne rebutaient point. Alors les séances de la Société étaient devenues désertes, pâles et sans intérêt;

la correspondance ralentie n'annonçait presque plus que des revers; et nous, chargés de recueillir les faits à publier, nous ne trouvions plus qu'à peine les moyens d'attester encore à la France et aux étrangers que notre association n'avait pas cessé d'exister. La nécessité de ne point augmenter le découragement, la prudence nécessaire pour ne pas compromettre l'existence d'une institution que la malveillance eût pu anéantir d'un trait de plume, tout nous faisait un devoir de modérer nos plaintes et de garder un morne silence sur de trop justes griefs. Cependant, nous n'avons pas cessé d'entretenir le feu sacré sur tous les points de la circonférence, en y envoyant encore quelques rayons du foyer qui brûlait toujours au centre. Le *Journal d'Éducation,* confié à nos soins, a continué de remplir sa mission, et nous avons la conscience d'avoir accompli le devoir que nous imposait l'intérêt d'une cause sainte.

Ce long orage s'est enfin dissipé; et à peine le ciel était-il redevenu serein, que la Société a vu accourir à *elle* un nombre considérable de nouveaux collaborateurs. Ce nombre s'est quadruplé en peu de temps; le même élan s'est fait sentir presque simultanément sur tous les points du royaume.

Dans ces circonstances, le conseil d'administration de la Société pour l'enseignement élémentaire, paraît avoir pensé, d'une part, que les méthodes perfectionnées étaient maintenant suffisamment et assez généralement connues, pour qu'il ne fût plus nécessaire de les professer dans un recueil spécial, comme on l'a fait dans les premiers temps de ce journal; d'autre part, qu'elle n'avait plus à craindre de nouveaux revers, et que par conséquent elle n'aurait plus besoin de l'espèce de ressource dont il a été pour elle en dernier lieu. Il a pensé qu'il était à propos de faire aujourd'hui, sur la publication de ce même journal, une économie en faveur de la fondation de nouvelles écoles. Il a pensé enfin que, pour tenir les souscripteurs au courant de ses actes et, pour remplir ses engagemens de publicité envers eux, un simple bulletin mensuel serait suffisant.

Tels sont, à ce qu'il nous a paru, les motifs de la délibération consignée dans le procès verbal du 24 décembre (voyez ci-dessus). Aux termes de cette délibération, le *Journal d'Éducation* cesse de paraître à dater du 1er. janvier 1829, et le volume que ce numéro termine est le dernier de la collection.

En quittant la rédaction de ce recueil, nous ne manquerons pas au devoir, qui est pour nous un besoin, d'exprimer aux fondateurs de la Société, qui nous ont honoré, dès le principe jusqu'à ce jour, de leur confiance flatteuse, combien nous y avons attaché de prix. Nous regardons comme un titre précieux pour nous d'avoir été, pendant quatorze ans qu'a duré l'existence de ce journal, l'organe de ces amis du bien, si éclairés, si courageux et si constans. Nous nous estimons heureux d'avoir rempli cette tâche jusqu'au bout, et de ne l'abandonner qu'à la cessation du journal. Enfin, croyant avoir fait ainsi ce que nous devions, nous laissons à d'autres le soin de continuer cette œuvre sous une nouvelle forme, en déclarant toutefois que nous n'aurons aucune part à la rédaction du bulletin futur de la Société, et qu'à cet égard toute responsabilité cesse aujourd'hui de peser sur nous. LAURENT DE JUSSIEU.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Encouragemens donnés à la jeunesse industrieuse, par madame ALIDA DE SAVIGNAC. 2 vol. in-18. Chez Louis Colas, libraire, rue Dauphine, n°. 32; 1828. Prix, 3 fr.; franc de port, 3 fr. 75 c.

La mère courageuse, nouvelle, par le même auteur. Un petit vol. in-18. Chez L. Colas; 1828. Prix, 1 fr.; franc de port, 1 fr. 25 c.

La pauvre Cécile, nouvelle, par le même auteur. Un petit vol. in-18. Chez L. Colas; 1828. Prix, 75 c.; franc de port, 1 fr.

L'économie domestique ou *Conseils à une jeune mariée*, par le même auteur. Un petit vol. in-18. Chez L. Colas; 1828. Prix, 30 c.; franc de port, 45 c.

Les Orphelines et les Bienfaiteurs, nouvelle, par le même auteur. Un petit vol. in-18. Chez L. Colas; 1828. Prix, 1 fr. 20 c.; franc de port, 1 fr. 50 c.

Mathieu Benoît ou *l'Obligeance*, nouvelle, par le même auteur. Un petit vol. in-18. Chez L. Colas; 1828. Prix, 60 c.; franc de port, 75 c.

Les ouvrages dont on vient de lire les titres peuvent, à notre sens, prendre rang parmi les meilleurs écrits populaires qui aient été publiés en France jusqu'à ce jour. Plusieurs ont l'avantage de s'adresser plus particulièrement aux jeunes filles et aux jeunes femmes, à qui l'on ne songe peut-être pas assez lorsqu'on s'occupe de lectures pour le peuple. L'auteur paraît posséder à un haut degré ce tact, ce discernement, cette justesse d'esprit et cette spirituelle simplicité, qualités indispensables à quiconque veut remplir la mission, plus délicate qu'on ne pense, de parler au peuple pour l'instruire et pour l'améliorer.

Histoire de Pierre Giberne, ancien sergent de grenadiers français ou *Quinze journées aux Invalides*, par M. Laurent de Jussieu. Ouvrage publié pour l'instruction et l'amusement des soldats de l'armée française. Un vol. in-12, deuxième édition. Chez Louis Colas, libraire, rue Dauphine, n°. 32; 1829. Prix, 2 fr. 50 c.; franc de port, 3 fr.

Dans sa séance du 25 août 1826, l'Académie française a décerné à cet ouvrage une médaille d'or de 2000 francs, sur les fonds légués par M. de Montyon en faveur des écrits utiles aux mœurs. La seconde édition paraît en ce moment.

Agenda moral des enfans ou *Moyens d'embellir la vie*, par M. Abel Dufresne. Un vol. in-18. Chez Johanneau, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n°. 8 bis; 1829. Prix, 1 fr. 50 c.; franc de port, 1 fr. 75 c.

Le succès obtenu par les autres ouvrages de M. Abel Dufresne, recommande suffisamment ce nouveau volume,

qui contient un joli recueil de contes intéressans et de maximes morales.

Rudimens de la grammaire française, contenant : 1°. un tableau de la formation des temps ; 2°. un tableau des terminaisons propres à tous les verbes de chaque conjugaison ; 3°. un tableau général des verbes irréguliers et défectifs, par M. Massotte, instituteur. Un vol. in-12. Chez Delalain, rue des Mathurins Saint-Jacques, n°. 5.

Guide des écoles primaires ou *Lois, règlemens et instructions concernant les écoles primaires*, recueillis et mis en ordre par un recteur d'académie en l'université de France. Ouvrage approuvé par le conseil royal de l'instruction publique, à l'usage des instituteurs et des institutrices, des comités, des inspecteurs et des surveillans spéciaux des écoles primaires. Brochure in-8. A la librairie classique de L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n°. 12. Prix, 1 fr. 50 c. ; franc de port, 2 fr.

Manuel des écoles élémentaires ou *Exposé de la méthode d'enseignement mutuel*, par M. Sarazin, professeur de l'école normale élémentaire, inspecteur des écoles d'instruction mutuelle du département de la Seine. Ouvrage adopté par la société d'enseignement élémentaire pour les écoles d'instruction mutuelle et par M. le comte de Chabrol Volvic, préfet de la Seine ; suivi des ordonnances, arrêtés, règlemens, etc., concernant l'instruction primaire. Un vol. in-12. Prix, 1 fr. 80 c. ; franc de port, 2 fr. 25 c.

Considérations sur la nécessité et les moyens de réformer le régime universitaire, adressées à son excellence le ministre de l'instruction publique, à l'occasion de son arrêté qui a créé une commission chargée de choisir la meilleure méthode d'enseignement pour les langues anciennes, par J.-P. Gasc, professeur, officier de l'université, chef d'institution à Paris, et membre de plusieurs sociétés savantes. Un vol. in-8. Chez L. Colas, libraire, rue Dauphine, n°. 32. Prix, 1 fr. 80 c. ; franc de port, 2 fr. 25 c.

L'importance du sujet et le nom recommandable d l'auteur, ne peuvent manquer d'attirer l'attention su cet écrit, dans un moment où l'université s'occupe d'a méliorations désirées depuis si long-temps, et où troi associations respectables viennent de se réunir pour pro poser un prix de 1500 francs en faveur du meilleur ouvrage sur la liberté de l'enseignement.

Recueil de leçons graduées suivant le mécanisme du langage, au moyen desquelles un élève peut lire couramment à la première leçon, sans le secours du syllabé, par F. Durget, instituteur. Petite brochure in-18. Chez L. Colas; 1829. Prix, 35 c.; franc de port, 40 c.

Iconographie instructive ou *Collection de portraits des personnages les plus célèbres de l'histoire moderne*, accompagnée et entourée d'une notice biographique, chronologique et bibliographique. Portraits gravés d'après les dessins de M. Deveria, etc., par MM. *Bertonnier*, Fontaine et autres artistes distingués; *notices* par MM. A. Jarry de Mancy et F. Boyer, éditeurs de la collection. A Paris, chez les éditeurs, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n°. 20, et chez les principaux libraires et marchands d'estampes. Prix pour les souscripteurs, chaque livraison de quatre portraits avec texte, 2 francs; pour les non souscripteurs et séparément, chaque portrait, 75 c.

Tout ce qui a paru jusqu'ici de cette intéressante et utile collection, est parfaitement bien exécuté sous tous les rapports, et l'ensemble de l'ouvrage paraît devoir former un recueil précieux.

Sous presse. Chez L. Colas, rue Dauphine, n° 32: *Le Village de Valdoré* ou *Sagesse et prospérité*, imité de l'allemand; par M. Laurent de Jussieu. Un vol. in-18, deuxième édition.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DIX-NEUVIÈME

DU

JOURNAL D'ÉDUCATION.

(XIIIe. ANNÉE.)

OCTOBRE 1827 AU 31 DÉCEMBRE 1828.

Pages

Pages.

Les procès verbaux des séances du mois de novembre ont été omis par erreur, on les trouvera dans le numéro 2 du Bulletin qui remplace ce journal.

Pages.

FIN DE LA TABLE DU TOME DIX-NEUVIÈME ET DERNIER.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4, PLACE DE L'ODÉON.

